Du statère au sesterce. Rome et la Gaule septentrionale et orientale (150 av. J.-C. – 50 ap. J.-C.)

Stéphane Martin

▶ **To cite this version:**

Stéphane Martin. Du statère au sesterce. Rome et la Gaule septentrionale et orientale (150 av. J.-C. – 50 ap. J.-C.). Histoire. Ecole Pratique des Hautes Etudes, 2013. Français. NNT : 2013EPHE4018 . tel-02009782

HAL Id: tel-02009782
https://hal.science/tel-02009782

Submitted on 6 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Ecole Pratique des Hautes Etudes
Mention « Histoire, texte et documents »
Ecole Doctorale 476

UMR 8210 AnHiMA

DU STATÈRE AU SESTERCE.
ROME ET LA GAULE SEPTENTRIONALE ET ORIENTALE
(150 AV. J.-C. – 50 AP. J.-C.)

Volume 1 – Texte

Thèse de doctorat présentée par

Stéphane MARTIN

Discipline : Archéologie des périodes historiques

Sous la direction de M. Michel REDDÉ, directeur d'études,
et de M. Michel AMANDRY, directeur d'études

Membres du jury :

M. Michel AMANDRY, directeur d'études, Ecole Pratique des Hautes Etudes

M. Jérôme FRANCE, professeur, Université Bordeaux III

Mme Katherine GRUEL, directeur de recherches, CNRS

M. Colin HASELGROVE, professeur, Leicester University

M. Michel REDDÉ, directeur d'études, Ecole Pratique des Hautes Etudes

M. Arnaud SUSPÈNE, professeur, Université d'Orléans

Thèse soutenue publiquement à Paris, le 30 novembre 2013

Titre de la thèse : Du statère au sesterce. Rome et la Gaule septentrionale et orientale (150 av. J.-C. – 50 ap. J.-C.)

Résumé : Ce travail explore les processus d'intégration de la Gaule septentrionale et orientale dans le monde romain, de 150 av. J.-C. à 50 ap. J.-C., et il se propose d'examiner tout particulièrement l'utilisation de la monnaie par les sociétés indigènes. L'étude se fonde sur la mise en série et l'analyse des monnaies découvertes dans des contextes stratigraphiques bien datés, mais sa préoccupation constante est de replacer ces données archéologiques dans leur contexte historique, social et économique. Il ressort de ces recherches qu'à partir du II^{ème} s. av. J.-C., Rome entretenait des contacts diplomatiques poussés avec un certain nombre de peuples gaulois de la zone étudiée (Eduens, Trévires, Séquanes). Néanmoins, on ne peut pas parler d'une véritable intégration dans l'espace romain. Cette dernière intervint réellement dans la seconde moitié du règne d'Auguste qui constitua, plus que la conquête césarienne, l'étape décisive. La première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. peut être vue comme la dernière étape d'une évolution entamée plus d'un siècle auparavant. Ce travail permet également de réfuter une idée encore largement répandue : la monétarisation ne fut pas une conséquence de la conquête. Si l'incorporation dans l'empire entraîna bien une intégration économique des nouvelles provinces, elle eut toutefois peu d'incidence sur le taux de monétarisation de la zone étudiée. Il apparaît qu'au moment de la conquête, les pratiques monétaires constituaient déjà une caractéristique importante de l'espace gaulois, qu'il est nécessaire de prendre en compte lorsqu'on cherche à restituer le fonctionnement de l'économie romaine à la fin de la République et au début de l'Empire.

Mots clés : Rome ; Gaule ; République romaine ; Empire romain ; La Tène finale ; archéologie ; numismatique ; monnaie ; monétarisation ; histoire économique ; romanisation.

Thesis title : From the stater to the sestertius. Rome and Northern and Eastern Gaul (150 BC – AD 50)

Summary : This work sets out to explore the processes that led to the integration of northern and eastern Gaul into the Roman world, from 150 BC to AD 50, focusing in particular on the use of coinage in indigenous societies. The material basis of the study are stratified coins found in precisely dated contexts, put into sequence and carefully analysed in their historical, social and economic context. What emerges from this research is that, as early as the 2nd c. BC, Rome had regular diplomatic relations with a number of Gallic tribes from the study area (Aedui, Treveri, Sequani). Nevertheless, one cannot talk of a real integration into the Roman sphere. This integration only occured in the second half of Augustus' reign, which appears, rather than Caesar's conquest, to be the crucial step. The first half of the 1st c. AD can be seen as the last stage of an evolution initiated several decades earlier. This research also disproves a long-standing and still widespread idea : monetisation was not an outcome of the Roman conquest. If incorporation into the Roman empire did bring an economic integration of the new provinces, it had little influence over the monetisation ratio in the study area. It turns out that, at the time of the conquest, the use of coinage and money was already an important feature of most Gallic communities. This is a significant fact that should not be overlooked when studying the economy of the Roman Republic and the Roman Empire.

Keywords : Rome ; Gaul ; Roman Republic ; Roman Empire ; late La Tène ; archaeology ; numismatics ; coinage ; monetisation ; economic history ; romanisation.

DU STATÈRE AU SESTERCE.

ROME ET LA GAULE

SEPTENTRIONALE ET ORIENTALE

(150 AV. J.-C. – 50 AP. J.-C.)

Volume 1 – Texte

Thèse de doctorat présentée par

Stéphane MARTIN

Discipline : Archéologie des périodes historiques

Sous la direction de M. Michel REDDÉ et de M. Michel AMANDRY

Ecole Pratique des Hautes Etudes

Paris, 2013

Sommaire du vol. 1

Sommaire du vol. 1 3

Remerciements 5

1. Introduction 7
1.1 Objectifs et cadre de l'étude 7
1.2 Les monnaies comme objets archéologiques 11
1.3 Les bases matérielles de l'étude 18

2. Avant la conquête : de La Tène D1a à La Tène D2a (150 à 60/50 av. J.-C.) 31
2.1 Etat de la circulation monétaire gauloise 31
2.2 Usage des monnaies dans la société gauloise 43
2.3 La présence de Rome 57
2.4 Conclusion 81

3. La conquête militaire : la guerre des Gaules et La Tène D2b (60/50 – 30 av. J.-C.) 87
3.1 Les traces archéologiques de la guerre des Gaules 87
3.2 Etat de la circulation monétaire gauloise à La Tène D2b 97
3.3 L'administration de la nouvelle province 105
3.4 Usage des monnaies dans la société gauloise 138
3.5 Conclusion 146

4. La période augustéenne (30 av. J.-C. – 15/20 ap. J.-C.) 151
4.1 Etat de la circulation monétaire à l'époque augustéenne 153
4.2 La marque de l'empire 166
4.3 Usage des monnaies dans la société gauloise 201
4.4 Conclusion 208

5. De Tibère à Claude (15/20 – 50/55 ap. J.-C.) 213
5.1 Un renouvellement total du stock monétaire 214
5.2 Problèmes d'approvisionnement monétaire 222
5.3 Monétarisation de la société 249
5.4 Conclusion 260

6. De la monnaie gauloise à la monnaie romaine 265
6.1 La Gaule du Nord et de l'Est de La Tène D1a à Claude : résumé des chapitres précédents 265
6.2 L'apparition du numéraire en Celtique occidentale : l'apport de l'analyse des systèmes-monde 270
6.3 Monnaie et organisation politique : la formation progressive des *civitates* 292
6.4 Le rôle de Rome 304
6.5 Les usages de la monnaie en Gaule de La Tène finale au début de l'époque romaine 313

7. Conclusion 343

Bibliographie 349

Tables des matières détaillée 433

Remerciements

Cette recherche n'aurait pas été possible sans la supervision de mes deux directeurs de thèse, MM. M. Reddé et M. Amandry. M. Reddé a eu la patience de m'encadrer dès avant le doctorat, et sa confiance m'honore. A tous les deux, je voudrais redire ma profonde gratitude. Je remercie également les membres du jury, Mme K. Gruel et MM. J. France, C. Haselgrove et A. Suspène, d'avoir accepté de se pencher sur mes travaux, dont j'espère qu'ils seront à la hauteur de leurs attentes. Je dois confesser une dette particulière envers K. Gruel, qui m'a tant appris et qui saura retrouver ici la marque de son enseignement.

Ce travail a bénéficié d'un contrat doctoral de trois ans de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, de 2009 à 2012. Nous avons également reçu diverses aides financières de la part de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Ecole doctorale et Service des relations internationales), de l'UMR 8210 AnHiMA, de l'Institut français d'histoire en Allemagne et de l'Ecole française de Rome, et d' invitations de la *Römisch-Germanische Kommission* de l'Institut Archéologique Allemand et de l'*Institut für Prähistorische und Naturwissenschaftliche Archäologie* de l'Université de Bâle, qui ont permis des séjours à l'étranger dans les institutions suivantes : en Allemagne, à la *Römisch-Germanische Kommission* de l'Institut Archéologique Allemand et au *Römisch-Germanisches Zentralmuseum* de Mayence ; en Italie, à l'Ecole française de Rome ; en Grande-Bretagne, à la Maison française d'Oxford ; en Suisse, à l'*Institut für Prähistorische und Naturwissenschaftliche Archäologie* de l'Université de Bâle ; en Belgique, à la Bibliothèque royale de Belgique.

Il aurait été impossible d'écrire ces pages sans la générosité et la disponibilité de nombreux professeurs, chercheurs, conservateurs, bibliothécaires, collègues, camarades, amis, allemands, australiens, belges, britanniques, croates, français, hollandais, italiens, luxembourgeois, suisses, tchèques…, qui ont mis leurs données à disposition, discuté mes idées, m'ont reçu, que cela soit dans un cadre institutionnel ou dans un cadre privé. Il me serait tout aussi impossible de les citer tous, sans courir le risque d'un oubli malheureux. Mais que tous trouvent ici l'expression de ma reconnaissance éternelle, pour leur aide scientifique, logistique et morale : sans eux, ces quatre années de travail n'auraient pu aboutir.

Quatre années de transhumance en France et en Europe, durant lesquelles quelques bergeries m'ont régulièrement hébergé : ma famille, à Arles et à Aix ; Sophie, Pierre, Rachel, Julien, Reine-Marie, Eloïse, Pierre, Jean-Pierre à Paris ; Véronique, Philippe, Nicolas, Jean-Baptiste, Benoît, Guillaume à Toulouse. Quelques bergers ont évité que mon trajet ne se transforme en errance : M. Reddé, à nouveau ; ma famille, toujours ; mes amis, et en particulier Benoit, qui me supporte depuis maintenant plus de deux décennies.

Mathilde a bien voulu être mon Etoile du Berger : ce travail est à elle.

1. Introduction

« […] la monnaie s'imbrique, où qu'elle soit, dans tous les rapports économiques et sociaux ; elle est par suite un merveilleux « indicateur » : à la façon dont elle court, dont elle s'essouffle, dont elle se complique, ou dont elle manque, un jugement assez sûr peut être porté sur l'activité entière des hommes, jusqu'au plan le plus humble de leur vie. »

F. Braudel[1]

1.1 Objectifs et cadre de l'étude

1.1.1 Monnaies et « romanisation »

R. Delmaire avait intitulé un de ses articles « De la monnaie gauloise à la monnaie romaine »[2]. Ces quelques mots expriment bien ce qui fut, sur le plan matériel, une des conséquences les plus visibles de l'intégration de la Gaule au monde romain. En quelques dizaines d'années, le contenu des bourses gauloises changea du tout au tout et les monnayages indigènes, si reconnaissables et si variés, furent remplacés par des monnaies romaines qui circulaient sur de larges portions de territoire, d'abord à l'intérieur de la Gaule, puis à l'échelle des provinces occidentales. Illustration frappante, parmi d'autres, de ce qu'on a coutume d'appeler la « romanisation[3] ».

Cependant, dans les grandes synthèses récentes sur la « romanisation », monographies ou recueils d'articles, les auteurs, archéologues comme historiens, utilisent rarement les sources numismatiques[4]. Il est significatif que les monnaies aient été « abandonnées » aux numismates. Après

---

[1] Braudel 1979, vol. 1, p. 383

[2] Delmaire 1994.

[3] On a souligné à raison que le mot de « romanisation » recouvrait trop de sens différents pour permettre une appréhension correcte des phénomènes étudiés. Par commodité, nous continuerons à l'employer, dans les pages qui suivent, au sens général d'intégration d'un espace dans l'empire romain. Nous reviendrons sur le terme, pour en proposer une définition plus restreinte, dans le chap. 6.

[4] Parmi ces travaux, citons Metzler *et al.* (éd.) 1995 ; Webster, Cooper (éd.) 1996 ; Mattingly, Alcock (éd.) 1997 ; Keay, Terrenato (éd.) 2001 ; Webster 2001 ; Hingley 2005a ; Dommelen, Terrenato (éd.) 2007 ; Roth, Keller (éd.) 2007 ; Revell 2009 ; Mattingly 2011 ainsi que le dossier publié en 2006 dans les *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Antiquité*. Plus spécifiquement, sur la Bretagne : Millett 1990 ; sur la Gaule : Woolf 1998 ; Ouzoulias, Tranoy (dir.) 2010. Parmi les exceptions, citons Wigg 1999 dans un volume consacré à la Germanie ; Suspène 2009c dans un volume collectif sur l'occident romain ; dans Reddé *et al*. (éd.) 2011, la

un certain « âge d'or », les études numismatiques se sont faites plus discrètes à la fin du XX^{ème} s. et ont eu tendance à se concentrer sur les questions d'ateliers, de métrologie, d'iconographie et de légendes. Il s'agit de questions essentielles, mais qui apparaissent comme trop techniques et se sont retrouvées marginalisées dans les sciences historiques. Chez les archéologues, le progrès de la céramologie et (dans certaines régions) de la dendrochronologie a contribué à rejeter les monnaies dans les annexes des rapports de fouille, quand elles y figurent[5] : réaction exagérée au rôle autrefois prépondérant des monnaies comme « fossiles directeurs ».

La documentation numismatique offre pourtant beaucoup d'avantages pour une étude des processus de « romanisation ». Un article récent d'A. Suspène montre tous les problèmes administratifs et économiques posés par la création d'une « monnaie d'empire », dont les rythmes de mise en place sont à déterminer avec précision[6]. Par ailleurs, les phrases de F. Braudel placées en exergue rappellent combien la monnaie est une réalité qui imprègne la vie sociale tout entière. Les monnaies sont des objets archéologiques particuliers : leurs qualités intrinsèques permettent, dans une large mesure, d'aborder les intentions des producteurs, tandis que leurs contextes de découvertes éclairent les pratiques des utilisateurs. De plus, les monnaies touchent à la fois au politique, à l'économique et au religieux, à la vie quotidienne comme aux grands événements. L'évolution de l'usage monétaire est indissociable des autres mutations sociales, culturelles et économiques. Le problème de l'utilisation de la monnaie et de la monétarisation de la société gauloise au cours des deux siècles étudiés apparaît donc comme un fil conducteur de premier ordre pour aborder l'intégration de l'espace gaulois à l'empire romain.

Le travail qui suit a pour but de déterminer comment se fit le passage de la monnaie gauloise à la monnaie romaine. Ces dernières années, les progrès de la recherche archéologique ont considérablement modifié les chronologies du second âge du Fer gaulois, et apporté une masse importante de données nouvelles[7]. C'est pourquoi il est non seulement possible, mais souhaitable de tenter une nouvelle synthèse sur le sujet, en menant le récit du début à la fin, de la protohistoire à l'époque romaine. En effet, notamment en raison du cloisonnement universitaire entre protohistoire et périodes historiques, la plupart des travaux se concentrent, soit sur la période préromaine, ce qui crée sur un sentiment d'incomplétude, soit sur la période romaine, ce qui laisse dans l'ombre toute la

---

contribution de S. Izri et la nôtre (Izri 2011 ; Martin 2011b, qui récapitulait les premiers résultats intermédiaires du présent travail). Le travail de N. Barrandon (2011) sur l'Hispanie comporte d'intéressantes analyses du monnayage ibérique, mais dans une perspective différente.

[5] Nous avons pu consulter des rapports d'opérations importantes au cœur d'une grande ville française, ayant livré de nombreuses monnaies stratifiées qui n'avaient manifestement pas été étudiées, ni même simplement identifiées.

[6] Suspène 2009c.

[7] Pour la numismatique, voir la bibliographie de Gruel, Haselgrove 2006.

genèse du phénomène. Dans le même temps, l'étude des processus de « romanisation » a été profondément renouvelée et, si l'on insiste toujours sur le rôle incontournable de Rome, l'apport des sociétés conquises a été abondamment souligné. À nouveau, la monnaie apparaît comme un objet de choix pour aborder ces questions. D'une part, la nécessité d'intégrer l'apport des recherches récentes oblige à remettre à plat les questions de chronologie et d'usage des différentes pièces, occasion de faire un bilan historiographique et de repartir sur des bases saines. D'autre part, l'ensemble des sciences sociales souligne désormais à quel point la monnaie n'est pas une réalité neutre, mais au contraire indissociable de la société où elle est en usage[8]. Elle est à la fois agent et indicateur des changements dans une société. En cela, retracer le passage de la monnaie gauloise à la monnaie romaine, c'est retracer comment Rome s'est implantée en Gaule et comment réagirent les sociétés indigènes.

Le besoin de rassembler une bibliographie assez diversifiée et dispersée complique une tâche pourtant nécessaire. Pour cette raison, il aurait été irréaliste de vouloir traiter la totalité de l'espace gaulois dans ce travail. Nous avons donc cherché à délimiter une période et une zone d'étude suffisamment étendues pour saisir les processus dans toute leur épaisseur, tout en restant maîtrisable par une seule personne.

1.1.2 Une zone test : la Gaule du nord et de l'est

Du point de vue géographique, il nous semblait crucial d'intégrer à la fois des zones militarisées et des zones civiles ; en effet, l'armée est généralement présentée comme un des principaux agents de « romanisation » mais il est nécessaire de préciser son influence. Notre choix s'est donc porté sur la Gaule du Nord et de l'Est, avec comme limites septentrionale et orientale le Rhin, où furent installés à partir d'Auguste de très nombreux camps militaires. Les bornes occidentale et méridionale ont été fixées de façon plus pragmatique, afin d'obtenir une zone d'étude large tout en restant exploitable et suffisamment riche en données pour le type d'analyses choisies. Le Centre-Est était incontournable, avec des sites comme Bibracte, Alésia, Mirebeau, Besançon, Mandeure ; contigüe, la Suisse actuelle se caractérisait également par une grande richesse de publications. Plus au nord, passé un certain vide en Champagne-Ardennes, Lorraine et Alsace, se trouve le territoire trévire, tout aussi incontournable, avec notamment l'*oppidum* du Titelberg. À l'ouest, la vallée de l'Aisne et, dans son prolongement, l'antique *Belgium*, offraient un nombre important de sites fouillés. Nous avons choisi de ne pas prendre en compte la rive droite du Rhin pour l'époque protohistorique, car elle pose des problèmes de chronologie. De plus, la majorité des sites y semble abandonnée avant le milieu du I^{er} s. av. J.-C. et il n'existe aucune continuité avec la période romaine, ce qui limite fortement l'intérêt de ces régions pour notre étude.

[8] En anthropologie, voir le bilan dressé dans Maurer 2006.

Le territoire étudié recouvre donc la Gaule Belgique, dans son extension augustéenne, élargie à la partie orientale de la Gaule Lyonnaise, en englobant les cités qui bordent la Gaule Belgique au sud (fig. 1.1). En sus de toutes les cités de Gaule Belgique, le dépouillement a donc porté aussi sur les cités de Gaule Lyonnaise suivantes (du sud-est au nord-ouest) : Ségusiaves ; Eduens ; Sénons ; Tricasses ; *Parisii* ; Meldes ; Véliocasses ; Bellovaques ; Calètes.

La zone d'étude telle que nous venons de la définir nous semblait offrir une cohérence satisfaisante, en intégrant les régions situées sur les grands axes fluviaux du nord et de l'est : Rhône/Sâone, Rhin et affluents, Seine. Elle couvre la Gaule Belgique dans ses diverses acceptions, à la fois le sens « ethnique » trouvé chez César et le sens « administratif » postérieur à la réforme augustéenne. Choisir une zone à cheval sur plusieurs entités administratives permettait en outre de voir si les limites de provinces jouent un rôle dans les questions monétaires.

Sur le plan de la numismatique gauloise, le territoire étudié correspond à plusieurs ensembles : la Gaule Belgique (au sens césarien), avec divers sous-ensembles ; la zone du potin au sanglier, qui correspond grossièrement au nord est de la France actuelle, les territoires sénons et tricasses ; et la zone du potin à la grosse tête, qui couvre le Centre-Est et la Suisse. La numismatique des Bituriges Cubes, des Carnutes et du Centre-Ouest diffère également, dans les types, de la numismatique de notre zone, ce qui nous a conforté dans notre choix de ne pas inclure ces territoires. De même, le territoire ségusiave, s'il est riche en potin à la grosse tête, est déjà tourné à la fois vers l'Auvergne et vers la vallée du Rhône, qui constituent des ensembles différents. Nous l'avons néanmoins inclus, afin de prendre en compte les découvertes de Lyon et de les replacer dans leur contexte régional. En effet, cette colonie fondée en 43 av. J.-C. offre des niveaux précieux pour les décennies 40 et 30 av. J.-C., souvent mal caractérisées ailleurs, et il nous semblait important de les inclure[9].

1.1.3 De la protohistoire au début de l'époque impériale

Du point de vue chronologique, le milieu du II^{ème} s. av. J.-C. s'est très vite imposé comme un *terminus post quem* beaucoup pertinent, de plusieurs points de vue. Tout d'abord, les premières traces numismatiques de l'influence romaine en Gaule datent des environs de 150 av. J.-C., avec l'adoption dans le Centre-Est d'une iconographie et d'un étalon monétaire romain[10]. Ensuite, cette même date marque, pour les protohistoriens, le début de La Tène D1, c'est-à-dire d'une étape assez bien individualisée dans les faciès mobiliers du second âge du Fer. Choisir 150 av. J.-C. comme point de départ de notre étude permettait donc de s'inscrire harmonieusement dans les périodisations

[9] Nous n'avons pas pu consulter la thèse de J. Flück sur la circulation monétaire à Lyon de la fondation à Septime Sévère, soutenue en 2012 à l'Université Lyon-II.

[10] Voir le chap. 2.

existantes[11]. De plus, avant La Tène D1, les chronologies du second âge du Fer sont encore fluctuantes[12]. Enfin, les contextes archéologiques ayant livré des monnaies sont rares avant 150 av. J.-C., même si les recherches récentes en livrent régulièrement. Ils restent toutefois trop épars pour permettre une exploitation systématique selon la méthode que nous avons choisie.

Le choix du *terminus ante quem* s'est également fait en deux étapes. Parce que nous fondons notre étude sur les monnaies, il est plus fécond de se concentrer sur la transition de la protohistoire à l'époque romaine. En effet, les changements dans la circulation sont visibles matériellement : on passe d'un stock monétaire constitué uniquement de monnaies gauloises à un stock constitué intégralement de monnaies romaines. À partir du moment où les monnaies gauloises ont disparu de la circulation, il devient plus difficile de suivre des évolutions. Nous avions initialement prévu de pousser l'étude jusqu'à la fin du I^{er} s. ap. J.-C., plus précisément jusqu'aux environs de 70. En effet, on trouve souvent, dans la bibliographie, l'idée que les monnaies gauloises n'ont cessé de circuler qu'à cette date. Mais la collecte et l'analyse des données ont montré qu'en réalité, il fallait remonter cette date de plusieurs décennies, dans le courant du deuxième quart du I^{er} s. Nous avons donc décidé de choisir la date de 50 ap. J.-C., afin de pouvoir traiter en détail du problème des « imitations claudiennes », dont on a parfois dit qu'elles constituaient les dernières monnaies gauloises[13].

1.2 Les monnaies comme objets archéologiques

1.2.1 La primauté du contexte archéologique

Il est évident que nous ne sommes pas le premier à vouloir aborder la « romanisation » à travers les monnaies. Si la documentation numismatique est peu utilisée dans les travaux généraux, les numismates n'ont pas manqué de s'emparer du problème pour livrer des contributions importantes au débat[14]. Certaines intègrent les derniers apports de la recherche archéologique pour proposer une périodisation plus fine des évolutions[15]. Mais, il s'agit souvent d'études très circonscrites géographiquement, car fondées sur une analyse globale du mobilier archéologique pour une région ou un site donné, dans laquelle les monnaies n'occupent qu'une partie[16]. La mise en perspective

[11] Voir *infra*.

[12] Voir la fig. 1, p. 16, dans Barral, Fichtl (dir.) 2012.

[13] Voir le chap. 5.

[14] Nous pensons en particulier aux différents articles réunis dans Metzler, Wigg-Wolf (éd.) 2005, précieux volume consacré spécifiquement aux questions numismatiques.

[15] Suivant en cela les travaux pionniers de Polenz 1982 pour l'Europe centrale, Haselgrove 1987a pour la Grande-Bretagne et Guichard *et al*. 1993 pour la France.

[16] Nous pensons par ex. à Pion 2005, fondé sur Pion 1996.

archéologique des monnaies est une des principales voies du récent renouveau des études numismatiques, avec l'intégration de problématiques venues de l'anthropologie[17]. Par nécessité, les protohistoriens travaillant sur les monnaies celtiques ont souvent été pionniers dans ce domaine[18] et, pour le monde romain, ces approches commencent seulement à se généraliser[19]. Notre travail s'inscrit pleinement dans cette tendance actuelle de la recherche, dont il nous semble clair qu'elle est amenée à se généraliser.

Nous insistons en particulier sur la nécessité absolue de contextualiser les découvertes monétaires d'un point de vue archéologique. Sur ce point, il nous semble important d'aller plus loin qu'on ne l'a fait. Jusqu'à présent, la plupart des études associant archéologie et numismatique ont adopté une définition assez large du contexte archéologique : ce dernier existe à partir du moment où la découverte est localisée et que d'autres éléments archéologiques permettent de caractériser le type et la chronologie de l'occupation, même de façon lâche[20]. C'est vrai mais ce n'est pas suffisant. Trop d'incertitudes pèsent encore, sinon sur la chronologie fine des mobiliers, du moins sur la chronologie de leur utilisation[21]. Cela est particulièrement frappant pour les monnaies gauloises : malgré les progrès décisifs réalisés depuis quelques années, il reste beaucoup d'inconnues, en particulier sur les datations de différents types[22]. Pour ce travail, nous avons donc choisi d'utiliser une définition très restrictive du contexte archéologique. Une monnaie n'a été considérée en contexte que si elle a été retrouvée *stratifiée* lors d'une fouille archéologique suffisamment documentée. Même s'il existe une part de subjectivité dans cette définition, la plupart des fouilles anciennes se retrouvent exclues *de facto*, sauf si elles ont concerné des sites dont l'occupation fut brève et bien caractérisée (principalement des camps militaires). Par ailleurs, pour être prise en compte, il était nécessaire que le contexte stratigraphique de provenance de la monnaie fût daté de manière indépendante de tout mobilier numismatique : céramique, mobilier métallique, stratigraphie, parfois dendrochronologie. Les monnaies d'un contexte ont servi, au mieux, à préciser le *terminus post quem*, mais elles ne constituent

---

[17] Voir notamment Aarts 2005a ; Kemmers, Myberg 2011 ; Howgego 2013.

[18] Voir le bilan dressé dans Gruel, Haselgrove 2006.

[19] Outre Aarts 2005a et Howgego 2013 déjà cités, la présence d'un chapitre intitulé « Coins and the archaeology of the Roman Republic » dans le *Blackwell companion to the ancient world* sur l'archéologie républicaine est un bon indice des évolutions en cours (Evans (éd.) 2013, p. 110-122).

[20] Voir par ex. Haselgrove 2005a.

[21] Les amphores vinaires républicaines constituent un exemple de choix : comme l'a récemment rappelé F. Olmer, la distinction typologique entre Dressel 1A et Dressel 1B ne recouvre pas une distinction chronologique tranchée. La distribution de ces deux types en Gaule est fonction des choix des ateliers, des circuits d'approvisionnement, des contacts commerciaux et diplomatiques entre Romains et Gaulois… Voir Olmer 2012 et Olmer *et al.* 2013.

[22] Pour notre zone d'étude, le travail de Haselgrove 1999 a constitué une avancée fondamentale ; nous avons nous-même cherché à le prolonger et à l'étendre.

jamais, dans notre travail, l'unique mobilier datant. Enfin, nous n'avons pas pris en compte certains contextes lorsque les identifications étaient trop imprécises, la distinction entre monnaies gauloises et monnaies romaines constituant le seuil minimum. Les trois conditions pour qu'une monnaie fût enregistrée ont donc été : une localisation précise ; une datation précise du contexte stratigraphique ; une identification suffisante.

Comme le notait C. Haselgrove, il est matériellement impossible à une personne seule de rassembler l'ensemble des données actuellement à disposition, même en écartant celles pour lesquelles le contexte est complètement inconnu[23]. Adopter une définition restrictive du contexte archéologique permet d'apporter une première réponse à ce problème pratique. Mais le développement de l'archéologie préventive livre des trouvailles toujours plus abondantes. Il était donc nécessaire de restreindre encore le corpus. Nous avons donc fait le choix de ne prendre en compte que les données publiées, en excluant la « littérature grise ». En effet, le dépouillement des rapports d'opération d'archéologie préventive n'a de sens que s'il couvre tout le territoire étudié. Or notre zone d'étude embrasse, partiellement ou totalement, six pays : la France, la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg. La consultation des rapports pour la France seule supposerait des séjours dans les Services Régionaux d'Archéologie de dix régions différentes. La centralisation des rapports n'existant pas forcément, du moins à un tel degré, dans les autres pays, il faudrait se rendre auprès de tous les services compétents à l'étranger – à supposer qu'on en ait l'autorisation. Un tel dépouillement n'était pas envisageable. On peut d'ailleurs se demander s'il serait utile : il n'est pas certain du tout que le gain d'information, par rapport à l'énorme investissement de temps que représenterait un dépouillement « exhaustif », soit très grand. *A posteriori*, le dépouillement a montré que les données publiées sont très abondantes mais également très dispersées, ce qui en réduit la visibilité et explique l'utilisation constante, dans la bibliographie, des mêmes références. Pour autant, il aurait été malvenu de se priver d'un certain nombre de sites fouillés récemment, et susceptibles de livrer des informations de qualité[24]. Grâce à l'accord des responsables d'opérations, il a été possible de prendre en compte ces données. Quant à la « littérature grise » et aux travaux universitaires, ils n'ont été intégrés que s'ils étaient d'accès aisé ou s'ils concernaient des sites importants pour notre étude. Deux opérateurs d'archéologie préventive proposent une partie de leurs rapports en ligne ; ils ont naturellement été dépouillés[25]. Les données sont essentiellement bibliographiques ; nous n'avons travaillé directement sur les monnaies que dans un nombre de cas limité[26].

---

[23] Haselgrove 2005b, p. 30-31.

[24] Nous pensons notamment aux fouilles d'Autun/Faubourg d'Arroux, Mandeure/Champ des Fougères, Mirebeau/la Fenotte et Oedenburg.

[25] Il s'agit de l'INRAP et d'Archeodunum SA. Les rapports sont consultables sur les sites suivants : http://dolia.inrap.fr et http://www.archeodunum.ch.

[26] Ce fut le cas pour les sites d'Autun, Paris, Oedenburg, Strasbourg en France, et de l'Hermeskeil en Allemagne.

Contrairement à la plupart des travaux de numismatique, nous ne prétendons donc pas offrir un corpus exhaustif des découvertes monétaires sur une zone donnée, ni même un corpus exhaustif des contextes, bien que nous pensions avoir rassemblé l'essentiel de la documentation publiée. À première vue, cette stratégie peut paraître contre-intuitive, voire contre-productive. Il est certain que certaines analyses auraient gagné à s'appuyer sur des cartes de répartition exhaustive. La thèse de doctorat d'I. Leins sur les monnayages pré-romains de Bretagne insulaire montre, s'il en était besoin, la fécondité d'une telle démarche[27]. Mais il pouvait s'appuyer sur les bases de données existantes du *Celtic Coin Index* et du *Portable Antiquities Scheme*. Un tel instrument n'existe pas pour la France, même si les bases de données en cours de développement par l'UMR 8546 AOROC viendront combler ce manque pour la protohistoire. Des *corpora* « exhaustifs » peuvent exister dans les autres pays couverts par notre recherche (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse) mais ils ne sont pas toujours accessibles ou à jour[28]. Tenter de rassembler une telle documentation ne nous semblait ni réalisable, ni prioritaire sur le plan scientifique. En effet, l'exploitation des données non stratifiées passe obligatoirement par une étude poussée des données possédant un contexte précis. L'état de la recherche archéologique rend cette étude possible et nous avons choisi d'y consacrer la majorité de nos efforts.

Cela ne signifie pas que nous n'aurons pas recours à des données au contexte moins précis. Ces dernières seront convoquées en fonction de leur disponibilité et en fonction de leur utilité pour notre problématique. Ce sera notamment le cas des dépôts monétaires ou « trésors ». Il est toutefois difficile de se reposer sur leur seule étude. En effet, il est presque impossible de proposer avec certitude une date de fermeture pour les trésors constitués uniquement de monnaies gauloises ; beaucoup de séries sont datées imprécisément. Surtout, il faudrait, pour proposer une datation, disposer de références typologiques précises, car la frappe de certaines séries s'étend sur plusieurs décennies. Or la plupart des découvertes sont anciennes et mal documentées, ce qui rend l'opération impossible. Par ailleurs, les trésors de monnaies romaines sont relativement peu nombreux, et les trésors mixtes de monnaies gauloises et romaines, les plus intéressants dans notre optique, quasiment inexistants dans la zone étudiée.

[27] Leins 2012.

[28] Le projet *Fundmünzen der Antike* longtemps porté par l'Université de Francfort, a abouti à la publication monumentale des *Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland*, par la suite déclinée également au Luxembourg et aux Pays-Bas. Mais pour ce dernier pays, la couverture n'est pas complète. Pour l'Allemagne, certains volumes sont maintenant anciens et n'ont pas été mis à jour.

1.2.2 Une base de données relationnelle

Afin d'en faciliter le traitement, les données ont été enregistrées dans une base de données relationnelle (la « Base Contextes »), réalisée sous FileMaker Pro® 9, qui s'est inspirée à la fois de notre base personnelle, utilisée pour des travaux antérieurs, de celle utilisée sur le chantier de fouille d'Oedenburg[29] depuis 1998, ainsi que la base développée par K. Gruel, C. Haselgrove et D. Wigg-Wolf pour les monnaies celtiques au début des années 2000[30]. Le but de la « Base Contextes » était de pouvoir enregistrer le plus d'informations à la fois sur chaque pièce et sur chaque contexte de découverte, tout en codant suffisamment les variables pour permettre une exploitation aisée. Les dépôts ont été enregistrés dans une base séparée, la « Base Dépôts ». Cette dernière recense l'ensemble des dépôts, avec ou sans contextes, pouvant être datés entre le milieu du II^{ème} s. av. J.-C. et le milieu du I^{er} s. ap. J.-C., en se fondant principalement sur la composition interne de chaque dépôt. Elle est, dans ces grandes lignes, structurée comme la « Base Contextes ». On trouvera, en ouverture du volume de catalogue, une présentation plus détaillée du fonctionnement des deux bases[31]. La souplesse du logiciel employé, qui permet notamment d'afficher simultanément les rubriques de plusieurs tables, a facilité l'exportation des données. Ces dernières ont été traitées et préparées dans le logiciel Microsoft Excel® (version 2003), notamment par le biais de tableaux croisés dynamiques.

Dans les bases de données, qhaque site, chaque ensemble et chaque dépôt se sont vus assigner un identifiant. Il s'agit, pour les dépôts, d'un code à trois lettres, suivi d'un numéro d'ordre si plusieurs dépôts proviennent du même endroit (par ex., HAL-01, -02 et -03 pour les trois dépôts de Haltern). Les sites ont été répartis par grands ensembles provinciaux et sont ensuite classés par ordre alphabétique (le nom usuel du site ne correspond pas nécessairement au nom de la commune) : par ex., B-001 correspond à Acy-Romance, premier gisement, par ordre alphabétique, situé en Gaule Belgique ; L-007 correspond à Bibracte, septième gisement situé en Gaule Lyonnaise. L'identifiant de chaque ensemble correspond à l'identifiant du site, suivi d'un numéro d'ordre : par ex., les contextes de Bibracte sont numérotés de L-007-01 à L-007-58. Lorsque que nous ferons référence à un site, un contexte ou un dépôt enregistrés dans la base de données, nous citerons son identifiant, qui correspond à son numéro d'ordre dans le catalogue correspondant[32]. Afin de faciliter les correspondances et pour ne pas surcharger les illustrations, les mêmes identifiants ont également été utilisés pour légender les figures[33].

---

[29] Communes de Biesheim-Kunheim (F), direction M. Reddé.

[30] Base fournie par K. Gruel aux participants des stages de numismatique celtique organisés à Bibracte.

[31] Vol. 2, chap. 1.

[32] Vol. 2, chap. 2 et 3.

[33] Vol. 3.

1.2.3 Analyses quantitatives et qualitatives

Les données sont nombreuses et leur enregistrement a été mené selon une méthode unique. Elles se prêtent donc bien à des analyses systématiques, notamment quantitatives. Sur ce point, nous avons privilégié les outils simples. Les données sont certes nombreuses mais pas nécessairement homogènes. Pour cette raison, nous n'avons pas fait usage des tests statistiques et nous nous en sommes tenu à la statistique descriptive, qui consiste à résumer l'information selon différentes mesures (pourcentages, moyenne, médiane, etc.). Selon une tradition bien établie dans la recherche archéologique, nous avons comparé différents individus (par ex. des sites ou des ensembles), des proportions entre un ensemble de variables (par ex. différents types monétaires), à l'aide d'une représentation graphique de type courbe ou diagramme. Nous avons parfois fait appel à des analyses multivariées (dans notre cas, l'analyse factorielle des correspondances). Il faut rappeler que ces analyses s'inscrivent aussi dans le cadre de la statistique descriptive : elles ont pour but de faciliter l'interprétation d'un tableau de données trop important pour être manipulable manuellement et pour être représenté dans un graphique à deux dimensions. En aucun cas, elles n'« altèrent » les données, ni n'introduisent de nouvelles variables.

Il a été décidé d'utiliser abondamment l'outil de la cartographie statistique, dont l'intérêt pour l'archéologie n'a plus à être démontré[34]. Dans les pages qui suivent, les cartes seront bien plus que de simples illustrations : elles sont, dans une large mesure, le support principal de notre argumentation. Chacune d'entre elles se veut une « démonstration visuelle », qui sera explicitée dans le texte. Une carte n'est jamais neutre et c'est pourquoi il nous faut expliquer brièvement comment nous avons conçu les nôtres[35].

L'usage des cartes s'est imposé au vu de notre volonté de présenter une vision synthétique de la situation, plutôt que de juxtaposer des études de cas. Nous voulions des cartes qui permettent de visualiser trois types de données : le temps, l'espace et des données numismatiques, qui varient selon les cartes. Nous avions choisi de traiter uniquement les données stratifiées pour régler le problème du temps : les différentes cartes suivent donc les différentes étapes archéologiques définies plus loin et dessinent des évolutions par périodes de 20 à 30 ans. L'étude de la répartition spatiale devait prendre en compte la répartition hétérogène des données, qui peut changer selon les époques (voir *infra*). Pour cette raison, nous avons exclu les cartes choroplèthes ou « en surfaces de tendances », pour privilégier

[34] Un exemple parmi tant d'autres : Batardy *et al*. 2009. Sur les usages de la cartographie en archéologie, voir également les articles publiés dans la revue électronique *Mappemonde*, et accessibles en ligne sur http://mappemonde.mgm.fr/dos_archeo2.html.

[35] Pour une vision personnelle, très documentée et très argumentée de la cartographie et de son évolution, voir Bord 2012.

les cartes ponctuelles, qui font apparaître clairement la discontinuité spatiale de notre dépouillement[36]. Pour la représentation des données numismatiques, nous avions une double exigence. D'une part, nous voulions étudier des proportions plutôt que des nombres absolus, toujours dans l'optique de dégager des tendances générales. D'autre part, il n'était pas question de gommer les différences entre les contextes dépouillés, dont la richesse en monnaies est très variable (que cela reflète une réalité antique ou une réalité moderne). Les cartes « en cercles proportionnels » et surtout « en diagrammes à secteurs » remplissent parfaitement ces deux conditions[37]. En effet, les symboles circulaires sont proportionnels au nombre d'individus pris en compte, donnant une idée du corpus utilisé, mais l'usage de secteurs permet également de représenter des proportions (pour des ex. de telles cartes, voir par ex. les fig. 2.1 à 2.3).

Tous les contextes enregistrés dans la « Base contextes » n'ont pas été employés pour la cartographie. Ceux classés comme « peu fiables », ainsi que ceux dont la chronologie était trop lâche (un écart entre le *terminus post quem* et le *terminus ante quem* supérieur à 50 ans), ont été omis, même s'ils peuvent être utilisés dans le texte. Afin de faciliter la lecture, les données représentées ont été réduites au strict nécessaire. Ainsi, les montagnes n'ont pas été figurées, car elles sont largement absentes de la zone d'étude, contrairement aux fleuves et rivières principales, qui la structurent fortement. Les cartes ont été réalisées avec le logiciel Philcarto, créé à cet effet par P. Waniez et disponible gratuitement sur internet[38], avant d'être retravaillées sous Adobe Illustrator ®.

Il faut dire un mot de la représentativité des données. Il est de bon ton, dans toutes les études, de se demander si le corpus est représentatif, et d'y répondre de manière affirmative, en argumentant que malgré leur caractère lacunaire, inhérent à toute documentation archéologique, les données sont suffisamment nombreuses pour être représentatives. Il s'agit d'une fausse démonstration. La taille de l'échantillon est totalement indépendante de sa représentativité[39]. En statistique, « un échantillon est dit représentatif s'il possède la même « structure » que la population de référence. Cela signifie que les différents sous-groupes qui composent cet échantillon doivent représenter une part identique à la part qu'ils représentent dans la population […][40]. » Contrôler la représentativité d'un échantillon nécessite donc de connaître la population dont il est extrait. Comme de nombreuses autres disciplines, l'archéologie opère la démarche inverse. Elle part des données dont elle dispose pour estimer la

---

[36] Pour une présentation détaillée : Waniez 2008, p. 20-24 (cartes choroplèthes) et 36-42 (cartes en surfaces de tendances).

[37] *Ibid.*, p. 25-35

[38] A l'adresse http://philcarto.free.fr. Pour l'histoire du logiciel : Waniez 2010. Le manuel d'utilisation, outre sa fonction première, récapitule l'usage des différentes cartes proposées par le logiciel : Waniez 2008.

[39] Schwartz 1994, p. 35.

[40] Martin (O.) 2009, p. 23.

population de départ et en tirer des conclusions scientifiques. Il est pratiquement impossible, sauf cas exceptionnel, de déterminer si les échantillons sur lesquels elle s'appuie sont représentatifs, au sens statistique du terme. Mais comme le souligne le sociologue O. Martin, ceci ne rend pas pour autant la recherche caduque[41].

La question de la représentativité dans notre discipline nous semble un faux problème, et l'emploi du terme ne sert qu'à donner, de façon consciente ou pas, un vernis de scientificité à la démarche, qui n'en a nullement besoin. L'important est de construire son corpus de données afin de résoudre au mieux les problèmes posés et d'expliciter autant que possible les critères retenus. Nous avons tenté de le faire plus haut. En archéologie, la population n'étant saisie qu'à travers le « prisme » de l'échantillon, il est important que les données prises en compte couvrent le plus de situations possible, afin d'avoir la vision la plus complète possible du passé. Au vu des critères que nous nous sommes fixés et des réserves exprimées plus haut sur le résultat du dépouillement, il nous semble que notre corpus répond à ces exigences et devrait permettre d'arriver à une approximation satisfaisante de la réalité antique.

Notre but est d'arriver à une vision synthétique de processus historiques. Pour ce faire, des analyses qualitatives sont absolument nécessaires et nous les conduirons en nous appuyant sur les différentes données disponibles, textuelles, archéologiques ou numismatiques. Les analyses quantitatives longuement décrites dans les lignes qui précèdent ne sont pas une fin en soi, pas plus qu'elles ne sont nouvelles. Mais elles ont été rarement appliquées, sous cette forme, au mobilier numismatique. L'exploration des données par le biais de quantification et de représentation cartographique était une étape nécessaire pour pouvoir bâtir un récit historique sur des bases solides et pour pouvoir envisager les monnaies avec un regard neuf. Elle n'implique pas le renoncement à des méthodes d'analyses plus habituelles, comme on pourra le voir dans les chapitres qui suivent.

1.3 Les bases matérielles de l'étude

Avant de nous concentrer sur l'analyse proprement dite, il nous reste à présenter des données sur lesquelles se fonde ce travail. Comme nous l'avons écrit plus haut, nous voulons suivre les évolutions dans le temps, du II^{ème} s. av. au I^{er} s. ap. J.-C., en nous appuyant sur des chronologies archéologiques. Nous commencerons donc par préciser quelles ont été nos choix en matière de périodisation, pour l'époque laténienne et pour l'époque romaine. Suivra une présentation générale des données ; nous essayerons de préciser les problèmes rencontrés lors du dépouillement et les éventuels biais qui en résultent. Nous conclurons cette introduction en présentant et en justifiant le plan adopté pour cette étude.

[41] *Ibid.*, p. 27-28.

1.3.1 Questions de périodisation

Pour dégager des évolutions significatives, il est nécessaire d'étudier les contextes dans leur succession chronologique. À cet effet, nous avons décidé, de façon classique, de les regrouper selon différentes périodes chronologiques, afin d'avoir à disposition, pour chaque étape, un corpus suffisant qui permette de mener une étude comparative, de dégager éventuellement différents groupes et de voir leur évolution dans le temps. Mener l'analyse de cette façon conduit nécessairement à écarter, au moins temporairement, certains contextes à cheval sur deux périodes, voire plus. Mais il nous semblait difficile de faire autrement, car les chronologies des mobiliers ne sont pas suffisamment fines pour mener une étude selon des périodes plus courtes Par ailleurs, il n'est pas certain qu'un découpage si précis soit toujours pertinent ; il y a fort à parier qu'il conduirait à un émiettement de l'information, et à une survalorisation d'épiphénomènes, au détriment des tendances longues.

Il existe déjà de nombreuses périodisations, à la fois pour l'âge du Fer et pour le début de l'époque romaine (fig. 1.2). Il n'était pas question d'en ajouter une nouvelle. Mais comme nous nous appuyons exclusivement sur des contextes archéologiques, et sur les datations proposées dans les publications (parfois ajustées par nos soins), il était nécessaire de rappeler les principales périodisations en vigueur dans la zone étudiées et d'en tenter une synthèse, afin de permettre l'insertion de nos résultats dans un référentiel global et leur comparaison avec d'autres études et d'autres types de mobiliers[42]. À cet effet, nous avons essayé de voir à quoi correspondaient dans les divers systèmes les différences de datation que l'on note souvent entre périodes équivalentes, en nous assurant notamment des contextes sur lesquels reposaient ces chronologies. Le rôle des monnaies dans l'établissement des datations a bien sûr été pris en compte, afin d'éviter les raisonnements circulaires. On peut dire tout de suite qu'il ne semble pas primordial, ni dans les datations des contextes[43], ni dans la chronologie des différentes classes de mobilier, en particulier des importations italiques qui permettent le plus souvent la datation du mobilier indigène[44].

---

[42] L'importance d'avoir, autant que possible, un cadre chronologique unifié est soulignée par P. Barral (2010, vol. 2, p. 60).

[43] Les travaux récents ont, le cas échéant, corrigé les datations des publications plus anciennes (jusqu'aux années 1980), qui s'appuyaient sur la vision erronée de J.-B. Colbert de Beaulieu (1973, résumée dans Pion 2008, p. 352-354).

[44] Nous pensons en particulier à la céramique de table, à vernis noir dite « campanienne », sigillée italique, et de type « parois fines ». Pour ces trois catégories, les principales publications sont :

- campanienne : les travaux de J.-P. Morel continuent de faire référence (1981, 1985, 1990, 2009). Il faut noter les publications de deux sites majeurs pour ce type de céramique, Cosa

Même si ce travail a été fait par d'autres et continue à être actualisé constamment au fil des découvertes, il nous a paru important de rappeler rapidement les bases sur lesquelles s'appuient les datations utilisées, qui sont en même temps les critères que nous avons utilisés occasionnellement pour corriger des datations qui nous semblaient fautives (principalement dans les publications anciennes de contextes latèniens).

1.3.1.1 L'époque laténienne

En l'absence de sources écrites sur lesquelles s'appuyer, la chronologie de l'âge du Fer a été conçue de manière « préhistorique ». Ainsi, les chercheurs ont d'abord ordonné les gisements de manière relative, en se basant sur des critères de présence/absence et de proportions de certains objets. Les différents sites, ou phases d'un site, étaient donc ordonnés en groupes, chacun étant caractérisé par

---

(Scott 2008 ; compte-rendu dans Jolivet 2009) et Tarragone (Díaz 2000). Les sites et contextes de référence sont tous situés sur le pourtour méditerranéen, et on trouve peu de sites datés de façon certaine par des événements historiques après le II^{ème} s. av. J.-C. Les contextes espagnols sont des jalons importants pour La Tène D ; outre les sites militaires (camps de Scipion à Numance, camp des guerres sertoriennes à Cacéres el Viejo, destruction de Valence par Pompée en 75 av. J.-C.), voir notamment les travaux de J. Principal.

- Sigillée italique : le *Conspectus* (Ettlinger *et al.* 1990) reste la référence, plus que la publication de C. Goudineau (1968) sur Bolsena (maintenant complétée par Maffioli 2010). Dans le *Conspectus*, la liste des sites datants fait clairement apparaître le rôle prédominent des camps rhénans (p. 39-43). Parmi les publications de sites récentes, on peut noter, à nouveau, celle sur Cosa (Marabini Moevs 2006).
- Parois fines : la typologie la plus usitée est celle de F. Mayet (1975) pour la péninsule ibérique, reprise par le *DICOCER* (Py (éd.) 1993). Dans cet ouvrage, les contextes sont donnés pour chaque forme ; il faut se rappeler que les datations sont calibrées pour la péninsule ibérique. Les sites datés par les événements historiques semblent être, ici encore, les camps du Rhin. Pour la fin de la République, voir également les contextes tarragonais (Díaz 2000) et ceux de Cosa (Marabini Moevs 1973). Pour l'époque triumvirale et l'époque augustéenne précoce, on dispose désormais de la publication de Dangstetten (Roth-Rubi 2006).

Il faut ajouter à cela les épaves, qui jouent un rôle important dans la mise en série des mobiliers pour la période tardo-républicaine, en raison de leur grande abondance, notamment dans le Golfe du Lion. D'après S. Martin-Kilcher (communication du 07/05/2009 à Mayence), les principales pour le I^{er} s. av. J.-C. sont, dans l'ordre chronologique, la Madrague de Giens, Marseille-Planier 3, Marseille-île Plane, Camarat, La Tradelière, Comacchio, Cabrera A, Le Grand Ribaud D. Certaines (par ex. Planier 3) sont datées par la confrontation entre les timbres amphoriques et les sources littéraires.

un faciès de mobilier particulier. Ce n'est qu'une fois cette étape réalisée que l'on cherchait à dater chacune des périodes. Pour la fin de l'âge du Fer, les points fixes permettant la datation étaient fort peu nombreux : principalement, la conquête de la Gaule Transalpine vers 121 av. J.-C., et la guerre des Gaules, en particulier le site d'Alésia dont on connaissait le mobilier grâce aux fouilles du Second Empire. Avec l'arrivée de la dendrochronologie, les datations ont pu être dilatées de plusieurs décennies et l'on peut considérer que pour la fin du II^{ème} et le I^{er} s. av. J.-C. au moins, la chronologie ne devrait pas connaître à nouveau de tels bouleversements[45].

Tous les chercheurs européens ont à présent adopté pour le second âge du Fer le système de P. Reinecke, subdivisant les derniers siècles avant notre ère en La Tène A, B, C et D. C'est principalement La Tène D qui nous concerne ici. Actuellement, cette période est divisée en quatre étapes, La Tène D1a, D1b, D2a et D2b. Chacune de ses divisions est caractérisée par un faciès mobilier qui lui est propre. Si cette terminologie est commune à tout le monde, ainsi (mais pas toujours) que le faciès mobilier associé à chaque période, il n'en va pas de même quand il s'agit de traduire cette chronologie relative en dates. En effet, toutes les régions et tous les sites ne présentent pas un développement synchrone. Le principal problème concerne la concordance entre la périodisation de la Gaule et celle du sud de l'Allemagne, mais cette zone ne rentre pas dans le cadre de ce travail. Dans la zone prise en considération ici, les distorsions sont moins importantes, mais peuvent aller jusqu'à une décennie, ce qui n'est pas négligeable lorsqu'il s'agit de faire une étude comparative.

La situation présentée par A. Colin dans sa thèse[46] est encore largement valide, bien qu'il faille la compléter et l'affiner[47]. La comparaison des différentes chronologies régionales[48] montre souvent une concordance forte entre les différents systèmes. La fin de La Tène D2b est située presque unanimement en 30 av. J.-C. : ce *terminus ante quem* est donné par les premières importations de sigillée italique. Les divergences observées sont de façon évidente dues à des variations régionales, mais il nous est difficile d'évaluer quelle est la part de réalité historique (les rythmes étant différents dans chaque région) et quel est l'impact de la recherche actuelle et de la documentation disponible (toutes les périodes chronologiques n'étant pas également représentées pour chaque région). Un autre facteur à prendre en compte est la zone géographique du système concerné : cela va d'un seul site (Bâle, Bibracte), voire de plusieurs secteurs d'un même site (Acy-Romance) à l'équivalent de deux

[45] Pour une historiographie des chronologies de la fin de l'âge du Fer, voir les contributions de J. Collis, G. Kaenel et P. Pion (cette dernière portant sur la numismatique) dans Lehoërff (dir.) 2008. Voir également Kaenel 2006.

[46] Soutenue en 1991, publiée dans une version légèrement remaniée en 1998 : Colin 1998.

[47] Notamment, pour notre région, par Barral, Fichtl (dir.) 2012, qui a cependant paru trop tard pour être pris en compte dans la conception de notre périodisation.

[48] Outre notre fig. 1.2, on pourra également se reporter à Colin 1998, tab. III p.98 ; Pion 2005, fig. 9 et 10, p. 52-55 ; Deberge *et al.* 2007, fig. 16 p. 196 ; Barral, Fichtl (dir.) 2012, fig. 1, p. 16.

régions française (Bourgogne/Franche-Comté, Trévires) en passant par l'échelle du département (vallée de l'Aisne). Les périodisations de site ont tendance à être plus fines que celles de territoires plus vastes (qu'on compare par ex. Acy-Romance avec la vallée de l'Aisne, et Bibracte avec la Bourgogne/Franche-Comté).

La périodisation que nous devons adopter a vocation à s'appliquer le plus largement possible et il est donc naturel d'adopter le « carcan de la périodisation classique de la fin de l'âge du Fer », soit « la périodisation de la fin de La Tène, cadre commode et incontournable » selon les mots de P. Barral[49]. Les travaux récents semblent dégager de nouveaux faciès vers le milieu du II^{ème} s. av. J.-C. (transition La Tène C2/D1a, parfois appelé La Tène C2b) et au début du I^{er} s. (transition La Tène D1b/D2a, parfois appelé La Tène D1b récent)[50]. Néanmoins, afin de ne pas multiplier les périodes, nous nous en tiendrons aux quatre divisions canoniques de La Tène D. On trouvera les principales caractéristiques de chacun des faciès dans la liste suivante[51]. Ce sont ces critères qui nous ont guidé lorsque nous nous sommes risqué à rectifier des datations obsolètes :

- La Tène D1a : amphores gréco-italiques, présence de Dressel 1A, présence exclusive de campanienne A, domination des fibules de type « La Tène moyenne[52] », apparition des fibules de Nauheim.
- La Tène D1b : domination des amphores Dressel 1A, domination de la campanienne A, présence de campanienne B, domination des fibules de Nauheim.
- La Tène D2a : apparition des amphores Dressel 1B, domination de la campanienne B et B-oïde.
- La Tène D2b : apparition (rare) des amphores de Bétique et Tarraconaise, campanienne tardive et B-oïde, apparition des fibules de type Alésia.

L'ancrage en chronologie absolue de ces périodes se fait principalement grâce aux amphores et à la céramique campanienne : les amphores gréco-italiques apparaissent un peu avant le milieu du II^{ème} s. av. J.-C., suivies rapidement des Dressel 1A, dont l'apparition vers 150 av. J.-C. marque le début de La Tène D1a. L'apparition des Dressel 1B vers 90 av. J.-C. marque la fin de La Tène D1b.

---

[49] Dans Dhennequin *et al.* (éd.) 2008, p. 90.

[50] Voir par ex. Deberge *et al.* 2007 ; Barral 2010, vol. 2, p. 60-71.

[51] Pour une liste plus détaillée, voir Colin 1998, et surtout la thèse de P. Pion (1996, en particulier vol. II) : bien que centrée sur la vallée de l'Aisne, elle propose une discussion serrée et très complète de la chronologie des différents mobiliers pour chaque période, de La Tène C2 à l'époque augustéenne. Pour la zone étudiée, outre Barral, Fichtl (dir.) 2012, voir également les synthèses régionales suivantes : Lambot, Friboulet 1996 (Acy-Romance) ; Dhennequin *et al.* (éd.) 2008, p. 90-92 (Bibracte) ; Metzler-Zens *et al.* 1999 et Metzler, Gaeng 2009 (Trévires) ; Deschler-Erb 2011b (Bâle).

[52] Ou « de schéma La Tène II », ou encore « de schéma La Tène C ».

Les 60 ans que représente La Tène D1 sont divisés en deux moitiés à peu près égales (la transition se faisant vers 130/120), soit deux générations, en s'appuyant notamment sur les dates dendrochronologiques des années 120 av. J.-C. (Genève, Mont Vully, Fellbach, Besançon).

La guerre des Gaules marque la transition entre La Tène D2a et D2b, qui est unanimement placée vers 60/50 av. J.-C. Le mobilier du siège d'Alésia joue évidemment un rôle important, mais ce découpage est confirmé par les autres données disponibles, et par le mobilier dendrodaté du rempart 3 de Metz (55 av. J.-C.). La Tène D2b est caractérisée notamment par la diversification des provenances d'amphores, avec les premières importations de la péninsule ibérique, et l'apparition des fibules de type Alésia. La fin de La Tène D2b, comme nous l'avons rappelé plus haut, peut être fixée par l'arrivée des premières sigillées italiques. Nous avons retenu ici la date de 30 av. J.-C., qui se fonde sur les datations dendrochronologiques du Petrisberg et du Titelberg. Dans de nombreuses régions, la sigillée arrive plus tardivement, tandis qu'elle pourrait être présente un peu plus tôt à Lyon. Mais il était nécessaire de faire un choix entre les différentes chronologies proposées et 30 av. J.-C. nous a semblé un bon compromis au vu des périodisations régionales de référence pour La Tène finale.

1.3.1.2 L'époque romaine

La périodisation de l'époque romaine, si elle est similaire dans sa présentation (des faciès de mobilier, caractérisant chacun une période, à laquelle on donne souvent le nom de l'empereur correspondant), repose en fait sur des bases différentes. À partir du règne d'Auguste, la chronologie des mobiliers est pour l'essentiel attachée à un type bien particulier de sites, presque tous situés sur les berges du Rhin, à savoir les camps militaires que Rome y implante pour la conquête de la Germanie. Il faut garder à l'esprit que ce sont ces sites, datés par les sources littéraires (et parfois par la dendrochronologie), qui datent le mobilier, et non l'inverse. La zone étudiée dans le cadre de ce travail étant proche du Rhin, le risque de distorsion chronologique dû à un éloignement géographique peut être écarté. Les principaux camps, en partant du plus ancien, sont[53] :

- le Petrisberg : 30/29 av. J.-C.
- Nimègue/Hunerberg et Dangstetten : 20/19 à 15/12 av. J.-C.[54]

[53] Hanut 2004b, fig. 22, p. 199, rappelle comment sont datés la plupart de ces camps.

[54] Ces faciès « pré-Oberaden » sont moins bien connus et commencent seulement à être mieux définis. La fin de Dangstetten peut être placée pendant l'horizon d'Oberaden, mais son installation est antérieure. Le début ne peut être fixé avec précision et est sujet à débat ; K. Roth-Rubi propose de le placer dès 20 (pour le mobilier, Fingerlin 1986 et 1998, complétés par les études précises de la céramique fine et des amphores : Roth-Rubi 2006 et Ehmig 2010). Le camp de la Hunerberg à Nimègue semble antérieur à Dangstetten, mais seules les monnaies sont publiées de façon exhaustive (Kemmers 2006 ; pour un premier aperçu de la céramique, voir Haalebos 2002). F. Kemmers a également proposé de dater la fondation de la Hunerberg de 20/19. En l'état des données,

- Oberaden : 11 à 8/7 av. J.-C.
- Haltern : 7/5 av. à 9 ap. J.-C.
- Velsen 1 : 15 à 35/40 ap. J.-C.[55]
- Hofheim, *Erdlager* (camp de terre) : 30/40 à 70 ap. J.-C.

Même s'il y a des décalages entre les repères que constituent ces sites et ce qu'on peut observer ailleurs, et malgré (mais aussi grâce à) leur spécificité, ces camps militaires à occupation courte permettent d'ancrer solidement la chronologie. Ainsi, le chantier de la place de la Libération à Troyes a montré que les datations en vigueur pour la céramique étaient correctes : en effet, elles s'accordent parfaitement avec les nombreuses datations dendrochronologiques qu'il a été possible d'effectuer[56]. Si les époques pré-augustéenne et augustéenne précoce sont moins bien connues par manque de repères, on peut considérer qu'à partir de l'époque augustéenne moyenne, les marqueurs sont fiables et la chronologie stable.

Grâce à ces sites repères, datés dès le XIX^{ème} s., la chronologie des mobiliers pour l'époque romaine a très peu évolué par rapport à la périodisation de La Tène ; on peut donc considérer que, même dans les publications déjà anciennes, les dates proposées pour les contextes romains sont fiables. Par ailleurs, il est difficile, et à notre avis illusoire, de vouloir s'affranchir de la référence aux camps rhénans pour construire une chronologie du début du Principat ; il s'agit pratiquement des seuls repères que nous possédons et nous sommes voués à nous y référer[57].

Comme nous l'avons fait pour l'époque laténienne, nous présentons les principaux marqueurs mobiliers pour les périodes que nous avons retenues[58] :

- Augustéen précoce : apparition des formes précoces de sigillée italique et des gobelets d'Aco, généralisation des amphores de Bétique et Tarraconaise.

---

la numismatique semble donner raison à F. Kemmers plutôt qu'à K. Roth-Rubi, mais la solution au problème passe par un examen poussé de toutes les catégories de mobiliers, étendu à d'autres sites de la région.

[55] Ce camp est moins cité que les autres, peut-être parce que les études sont moins accessibles.

[56] Delor Ahü, Roms 2007. À ce sujet, nous sommes en désaccord avec la remarque d'A. Desbat (p. 96 de l'article cité) : « C'est l'exemple type, précisément, où la datation dendrochronologique n'apporte rien à la datation des ensembles céramiques […]. » Cela nous semble être, au contraire, tout à fait décisif, car cela montre que les céramologues ont travaillé correctement depuis plusieurs décennies !

[57] En ce sens, le projet de F. Hanut (2004b), qui visait à construire pour la Gaule Belgique une chronologie libérée des horizons militaires, est un échec partiel : il est évident, malgré des décalages marginaux, que son découpage est largement synchrone avec la chronologie rhénane.

[58] On trouvera pour la céramique fine une énumération plus détaillée dans Deru 1996, dont la périodisation est proche de la nôtre. Voir également Hanut 2004a.

- Augustéen moyen : pour la sigillée italique, domination du service I de Haltern et apparition du service II ; apparition des fibules d'Aucissa, de Langton-Town et à queue de paon.
- Augustéen tardif : domination du service II de Haltern[59].
- Tibérien : apparition de la sigillée sud-gauloise (plats Drag. 15/17, 17, 18 ; domination de la coupe Drag. 24/25 ; bol à décor moulé Drag. 29).
- Claudien/néronien : disparition de la sigillée italique, domination de la sigillée sud-gauloise (mêmes plats qu'à la période précédente ; domination de la coupe Drag. 27), fibules « pseudo-La Tène moyenne ».

Comme nous le rappelions plus haut, le camp du Petrisberg fournit une des attestations les plus précoces de sigillée italique. L'apparition de ce type de céramique marque le passage à l'augustéen précoce, dont le début peut par conséquent être placé aux alentours de 30 av. J.-C.[60] Le passage à l'augustéen moyen est daté vers 15 av. J.-C. par le site de Dangstetten, légèrement antérieur à Oberaden ; « horizon d'Oberaden » peut être considéré comme un synonyme d' « augustéen moyen ». La date de l'implantation du camp de Haltern, éponyme de l'horizon suivant ou « augustéen tardif », fait débat, mais il faut probablement le placer peu de temps après l'abandon d'Oberaden en 8/7 av. J.-C. À Haltern, la proportion entre les services I et II de sigillée italique est équilibrée, ce qui signifie que le service II, caractéristique de l'augustéen tardif, n'est pas dominant lors de la création du site. Pour cette raison, le passage de l'augustéen moyen à l'augustéen tardif peut être placé vers le changement d'ère. Le passage à l'époque tibérienne est marqué par l'apparition, plus ou moins massive selon les sites, des sigillées sud-gauloises. Les formes sont souvent proches des prototypes italiques et la sigillée arétine peut être présente dans des proportions importantes. Ce n'est que sous Claude/Néron qu'elle disparaît réellement.

Dans la zone civile, la part de sigillée est plus faible et la vaisselle fine majoritairement composée de céramique dite « gallo-belge » pendant tout le I^er^ s.[61] Le travail de X. Deru[62] fait

---

[59] Sur certains sites militaires rhénans, on arrive à saisir une phase de transition entre l'augustéen tardif et le tibérien, autour de 10/20 ap. J.-C., caractérisée par la présence de formes tardives de sigillée italique (Consp. 19, 31, 33, 36) à côté d'un service II dominant. Les toutes premières formes de sigillée sud-gauloise sont parfois attestées, toujours de façon marginale. Cette phase est difficile à saisir, notamment dans la zone civile ; nous avons donc choisi de ne pas l'individualiser dans la suite de notre étude.

[60] La datation des contextes de Lyon reste sujette à débat et ils semblent de toute manière isolés et exceptionnels par leur précocité : Desbat 2005 et 2012.

[61] Delor Ahü, Mouton-Venault 2011 offre une synthèse pour les cités des Rèmes, Tricasses et Lingons. Voir également Delor 2006 et les travaux déjà cités de F. Hanut (2000, 2004a, 2004b).

[62] Deru 1996.

désormais référence pour ce dernier type de céramique, et on s'y reportera pour trouver les formes propres à chacun des horizons définis.

1.3.2 Les données analysées

Le dépouillement a été clos à la fin de l'année 2011. Le principal problème ne résidait pas dans l'absence de données utilisables, qui sont au contraire nombreuses, mais dans leur très grande dispersion. En effet, la désaffection pour les données numismatiques notée plus haut a conduit à un double phénomène. D'une part, les études numismatiques tendent à paraître de façon autonome. Les données sont donc souvent coupées de leur contexte archéologique potentiel, dont il arrive qu'il ne soit jamais publié. D'autre part, dans les publications archéologiques, l'attention portée aux monnaies est parfois très faible et elles sont mal contextualisées, souvent rejetées en annexe. L'absence de monnaies dans certaines publications paraît parfois suspecte, quand on voit les quantités de mobilier (y compris de petit mobilier métallique) mises au jour. Souvent, il nous a fallu réattribuer les monnaies à leur contexte, en usant en particulier des numéros d'inventaire. Il s'agit d'un travail long, aux résultats incertains, souvent compliqué par l'absence d'une liste des unités stratigraphiques dans les publications, qui oblige à un dépouillement minutieux du texte, des plans et des coupes. Mais les renseignements obtenus peuvent concerner des sites importants et se révéler précieux.

Pour la « Base dépôts », nous avons retenu 205 dépôts, répartis sur 150 sites, pour un nombre de monnaies inconnu à cause de la part des découvertes anciennes, mais excédant les 11000 pièces. La « Base Contextes » peut être résumée par les chiffres suivants :

- 165 sites ;
- 873 ensembles retenus pour le catalogue, dont 82 peu fiables, 734 fiables et 59 très fiables ;
- 480 types monétaires[63], dont 304 pour les monnaies gauloises ;
- environ 17900 monnaies.

Entre le début du I^{er} s. av. J.-C. et la fin du I^{er} s. ap. J.-C., les données sont assez équilibrées : environ 2700 monnaies à La Tène D2, 7000 à l'époque augustéenne (mais près de la moitié proviennent de deux sites seulement), 1280 de Tibère à Claude. Les données pour la deuxième moitié du II^{ème} s. av. J.-C. apparaissent plus minces : environ 600 monnaies pour La Tène D1.

La carte des sites dépouillés fait apparaître des vides et des concentrations (fig. 1.3). On note principalement deux zones pauvres, voire dépourvues de sites : d'une part la Champagne-Ardennes, et dans une moindre mesure la Lorraine, d'autre part la Belgique actuelle, à laquelle on peut ajouter, au

[63] Au sens défini plus haut dans la présentation de la base de données.

nord, les régions hollandaises et allemandes qui la bordent et, au sud, le Nord-Pas-de-Calais[64]. Dans l'est de la France actuelle, le déficit de sites reflète principalement l'état de la recherche et l'absence de publications récentes utilisables pour notre propos. Il ne s'agit en rien d'une zone désertée pendant l'Antiquité, ou qui aurait ignoré l'usage de la monnaie. Rappelons par ailleurs que seuls les sites ayant livré des monnaies dans des contextes archéologiques sont cartographiés ici ; l'absence de points dans une zone donnée ne signifie pas l'absence de monnaies, mais l'absence de monnaies stratifiées disponibles pour étude !

La rareté des sites dans la Belgique et la Hollande actuelle s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, dans les régions que borde la Manche, le sol ne se prête pas à une stratification importante. Les données livrées par les fouilles sont donc rarement utilisables pour une étude telle que la nôtre. D'autre part, l'usage de monnaies semble avoir été limité à l'époque gauloise et il n'est pas impossible que les premières frappes aient été tardives[65]. C'est également dans cette zone que furent implantés des peuples d'origine germanique, qui ne faisaient pas usage de monnaie frappée. Quant aux quelques sites placés au milieu de cette zone par ailleurs vide, ils sont sur la voie Bavay/Cologne. Ce n'est évidemment pas un hasard et l'on peut supposer un certain dynamisme de l'occupation autour de cet axe routier majeur. Par ailleurs, il est probable que la recherche se soit concentrée sur ces sites, qui sont (pour l'époque romaine) les plus précoces de la région. Ainsi, la rareté des sites pour cette zone nous semble être due à la fois à l'état de la recherche (ou du moins des publications) et à une situation historique particulière, marquée par une moindre utilisation des monnaies pour la période étudiée.

Les concentrations, pour leur part, s'expliquent généralement par un dynamisme particulier dans la recherche et dans les publications d'une zone. Ainsi, la vallée de l'Aisne, qui a fait l'objet de nombreux programmes de la part des protohistoriens ; le Grand Duché de Luxembourg, où le Musée National d'Histoire et d'Archéologie est très actif ; la Suisse, en particulier le nord, où plusieurs collections publient de façon régulière des monographies exemplaires.

De façon quasi-systématique, on trouve une « diagonale du vide » allant du Haut-Rhin à l'Yonne, qui isole le Centre-Est au sud, de la *Belgica* césarienne. Dans la partie nord de la zone d'étude, les données sont concentrées principalement sur une bande allant de l'embouchure de la Seine au Luxembourg, correspondant *grosso modo* à la Gaule Belgique occidentale. S'y ajoute à partir de l'époque augustéenne la zone rhénane (principalement Rhin inférieur et moyen). Sur le plan de la numismatique, ces trois zones correspondent à trois ensembles différents : le Centre-Est équivaut largement à la « zone du denier », et l'usage du potin à la grosse tête y est une constante ; la Belgique occidentale correspond sans surprise à l'ensemble belge, bien caractérisé du point de vue

[64] La situation sur la rive droite du Rhin, qui peut sembler hétérogène selon les zones, répond en fait à la distribution des camps militaires, principalement augustéens, dont la liste s'allonge de façon régulière. Les concentrations indiquent très probablement les axes de pénétration principaux empruntés par l'armée romaine.

[65] Voir à ce propos van Heesch 1998.

iconographique ; quant au Rhin moyen et inférieur, il s'agit de régions où l'usage des monnaies est restreint, voire inexistant, au I^{er} s. av. J.-C., et où la présence romaine entraîne de ce point de vue un changement profond. Ceci ne doit pas faire oublier pour autant les différences qui existent à l'intérieur de ces trois ensembles. Mais il faudra être attentif, lors de l'interprétation, à ne pas généraliser à une zone des conclusions qui ne s'y appliqueraient pas. De même, il faudra se garder de vouloir à tout prix éclairer ces zones d'ombres que sont le littoral de la Manche et de la mer du Nord, et la Gaule Belgique orientale, car les dynamiques à l'œuvre n'y sont pas forcément similaires.

Les vides observés sur la carte traduisent d'abord l'absence de découvertes stratifiées. Il est certain qu'il aurait été intéressant pour notre étude de répertorier les zones riches en monnaies et celles où les découvertes sont moins nombreuses. Pour des raisons pratiques, nous ne l'avons pas fait. D'une part, ceci suppose une recension exhaustive de toutes les découvertes monétaires, dont nous avons expliqué plus haut qu'elle était impossible dans le cadre de cette thèse. D'autre part, nous ne pouvions envisager de faire un corpus des contextes n'ayant pas livré de monnaies, pour deux raisons principales. On comprendra aisément, au vu de la taille du corpus actuel, qu'un dépouillement suivi de l'enregistrement des ensembles sans monnaie (qui suppose, pour pouvoir effectuer des comparaisons, d'enregistrer les ensembles de façon aussi détaillée que s'il y avait des découvertes monétaires) aurait été démesurément long. La masse de données en aurait également été accrue. De plus, l'interprétation de telles données serait compliquée à l'échelle de la zone étudiée : comment distinguer les « vrais » vides de ceux dus à l'état de la recherche ? Par conséquent, nous avons fait le choix ne nous concentrer uniquement sur les ensembles ayant livré des monnaies, avec les conséquences que cela implique au niveau de l'interprétation. Une étude cherchant à établir quels secteurs livrent des monnaies et lesquels n'en livrent pas, et pourquoi, doit être remise à plus tard. Mais il serait imprudent, selon nous, de la mener sur un territoire vaste ; une recherche plus spécialisée, soit sur un site fouillé extensivement (par ex. Bibracte ou Augst), soit sur une catégorie de sites (par ex. les établissements ruraux), nous semble plus appropriée. Ce n'est qu'après avoir mené plusieurs études de ce genre, et en en croisant les résultats, qu'une synthèse pourra être tentée.

Tous les ensembles enregistrés dans la « Base contexte » ne sont pas exploitables de la même façon. Certains sont datés de manière beaucoup plus lâche (plus d'un siècle parfois), mais restent intéressants (par ex. par l'absence de monnaies romaines). Pour d'autres, la fiabilité ne nous semble pas totale (par ex. à cause d'intrusions non relevées dans les publications, ou à cause de l'ancienneté de l'étude), mais les contextes restent représentatifs d'une tendance et peuvent être utiles à la discussion. Les contextes dont la datation s'étale sur plus de 50 ans ne seront pas pris en compte de manière systématique dans l'analyse et dans la cartographie, quel que soit le degré de fiabilité. Ils seront convoqués au cas par cas, selon les éclairages qu'ils permettent d'apporter. Il en sera de même pour les contextes peu fiables, qui concernent parfois un nombre significatif de monnaies.

1.3.3 Une démarche inductive

On ne trouvera pas, dans cette introduction, de prise de position dans le débat sur la « romanisation », ni de mise en perspective historique du monnayage gaulois avant le milieu du II^{ème} s. av. J.-C. Nous avons réservé ces développements pour le chap. 6, qui tente d'ordonner les différentes analyses menées des chap. 2 à 5. Ce choix tient d'abord aux données disponibles. Comme nous l'avons indiqué, les monnaies gauloises stratifiées sont peu abondantes avant le milieu du II^{ème} s. av. J.-C. Les monnaies frappées avant cette date, souvent en or, sont généralement des découvertes anciennes pour lesquelles le contexte archéologique est pauvre, voire inexistant[66]. De nombreuses incertitudes pèsent donc sur leur chronologie et leur fonction. Il nous semble impossible de bâtir nos analyses sur des fondations aussi branlantes. Dans ce cas, il nous paraît plus fructueux de mener une analyse « régressive ». En caractérisant précisément le développement du numéraire aux II^{ème} et I^{er} s., il est possible de mieux interpréter les données mal contextualisées du III^{ème} s. av. J.-C. Au vu des évolutions plus tardives, il est possible de privilégier telle piste et d'en exclure telle autre lorsqu'on étudie les premières phases du monnayage gaulois.

L'ordre de lecture des chapitres qui suivent a été, pour nous, l'ordre d'écriture. Chaque chapitre se nourrit du ou des chapitres précédents. L'analyse des données n'a pas été dissociée de la rédaction, et nos idées se sont formées « en cours de route ». Il aurait été artificiel et, dans une certaine mesure, malhonnête intellectuellement, de réorganiser notre travail, afin de présenter nos conclusions en ouverture, comme s'il s'agissait d'hypothèses de travail. Dans l'analyse, nous avons adopté une démarche résolument inductive et il fallait qu'elle apparaisse clairement dans la rédaction : dans un premier temps, l'analyse des données; dans un second temps, l'inscription dans un cadre théorique, dans un modèle, dont l'analyse aura délimité les contours. En cela, nous suivons volontiers J. Andreau, lorsqu'il juge la démarche inductive plus conforme « à la bonne méthode scientifique[67] ».

Les chap. 2 à 5 présentent et analysent les données dans l'ordre chronologique, de 150 av. à 50 ap. J.-C. Sur ces deux siècles, nous avons dégagé quatre grandes périodes à partir de l'analyse du mobilier numismatique : du milieu du II^{ème} au milieu du I^{er} s. av. J.-C. (chap. 2), la guerre des Gaules et les décennies qui la suivent (chap. 3), l'époque augustéenne (chap. 4) et l'époque tibéro-claudienne (chap. 5). Comme nous l'écrivions ci-dessus, chaque chapitre s'appuie sur ce qui précède. Nous avons néanmoins essayé de leur donner une forme « monographique », en cherchant à dégager ce qui les caractérise, sur le plan de la circulation et de l'usage de la monnaie, mais également au niveau des processus de « romanisation ». Les mêmes thèmes sont abordés dans les différents chapitres, dans un ordre qui peut varier, afin d'assurer une cohérence à cette approche diachronique. Le chap. 6 inverse la

[66] Pour l'or, les données sont rassemblées dans Sills 2003.

[67] Voir par ex. Hopkins 1995/1996 et Andreau 2010, p. 46-48 (citation p. 48).

perspective et traite de façon synthétique les grands thèmes abordés, sans jamais ignorer les évolutions chronologiques. En ouverture de ce chap. 6, nous reviendrons sur les débuts du monnayage gaulois, afin de replacer les problèmes dans la « longue durée » du second âge du Fer.

2. Avant la conquête : de La Tène D1a à La Tène D2a (150 à 60/50 av. J.-C.)

Les données archéologiques incitent à regrouper la majeure partie de La Tène D dans une discussion commune. Il ne s'agit pas de nier les changements – et non des moindres ! – que connaît la Gaule septentrionale durant le siècle qui précède l'arrivée de César : les plus marquants sont l'apparition des *oppida* et la reprise massive des importations méditerranéennes. Mais comme on le verra, au-delà de certaines innovations et du renouvellement des types, les contextes archéologiques montrent avant tout une continuité importante de l'usage et de la circulation monétaire. La Tène D1a, D1b et D2a sont donc ici traitées ensemble ; on s'attachera néanmoins à montrer les évolutions que connaît la circulation monétaire au cours de ce siècle. On commencera par caractériser la situation monétaire en Gaule (zones monétaires, pouvoirs émetteurs) avant d'examiner la pénétration du numéraire méditerranéen en général, et romain en particulier. Sur la base de ces éléments, on discutera ensuite de la place de la monnaie dans les sociétés de Gaule septentrionale et, enfin, de la place à accorder à l'influence romaine.

2.1 Etat de la circulation monétaire gauloise

2.1.1 Les alliages

À La Tène D1, les monnaies à base cuivre dominent (fig. 2.1). Il s'agit exclusivement de potins[68], sauf à Feurs [L-018] et à Roanne [L-029] où on note des bronzes frappés, très minoritaires. En Gaule intérieure, l'antériorité des potins sur les bronzes frappés n'est plus à démontrer, puisqu'ils apparaissent dès La Tène C, peut-être même à la fin de La Tène B[69]. Seul le Berry semble connaître des bronzes frappés dès la transition La Tène C2/D1a[70]. Les exemplaires de Feurs et Roanne sont par ailleurs très mal conservés, et il n'est pas exclu qu'on ait là des bronzes de Marseille. On note dans toute la zone étudiée la présence régulière de monnaies en argent, voire en or ou en électrum. Mirebeau [B-062] est le seul sanctuaire à livrer 9 monnaies en or ; toutes les autres pièces se rencontrent sur des sites d'habitat : agglomérations ouvertes (Bâle/Gasfabrik [B-010], Verdun-sur-le-Doubs [B-100]), *oppida* (Bibracte [L-007], Col de Saverne [B-205], Villeneuve-Saint-Germain [B-

[68] À l'exception d'un exemplaire à Nitry (contexte L-027-01), mais il faut noter qu'il s'agit du type Scheers 152, qui semble avoir circulé comme un monnayage en or, bien que certains exemplaires soient en cuivre : Scheers 1977, p. 142 ; Doyen 2010, p. 70-75.

[69] En France, c'est principalement Guichard *et al.* 1993 qui a ancré définitivement la datation haute des potins dans le paysage scientifique, alors que celle-ci était déjà acceptée dans les pays de langue allemande.

[70] Gruel *et al.* 2009.

101]) et établissement rural (Damary [B-031]). Le Centre-Est semble plus riche en métaux précieux mais ce pourrait être là un effet de la « diagonale du vide » qui traverse la carte. On ne note pas de différences significatives entre les contextes de La Tène D1a et La Tène D1b.

À la transition entre La Tène D1b et La Tène D2a (fig. 2.2), les bronzes frappés indigènes font leur apparition sur deux sites dont ils étaient absents, à Gournay-sur-Aronde [B-046] et à Bibracte [L-027], avec deux exemplaires de type indéterminé dans un secteur d'habitat[71]. Leur usage commence donc à s'étendre vers le nord au tout début du I^er^ s. av. J.-C., de façon encore marginale.

L'accroissement des émissions en bronze frappé constitue la principale nouveauté à La Tène D2a (fig. 2.3). Néanmoins, cette évolution ne touche pas le Centre-Est, où elles restent peu abondantes, alors qu'elles représentent une part non négligeable des faciès de Gaule Belgique. Ce phénomène est reconnu depuis une vingtaine d'années[72] mais ces observations confirment qu'il prend place dès La Tène D2a, et pas seulement à La Tène D2b[73]. On observe à nouveau la partition de la zone d'étude entre le Centre Est, où le potin reste dominant et où l'argent est plus abondant, et les sites belges où le bronze frappé constitue une part conséquente des découvertes.

2.1.2 Les types

2.1.2.1 L'argent

La sériation des sites selon les types en argent présents permet de dégager trois groupes principaux[74]. À La Tène D1 (fig. 2.4), Roanne a livré des types de la vallée du Rhône. Plus au nord,

---

[71] Contexte L-007-30. L'absence de séries locales en bronze frappé attestées avant La Tène D2b à Bibracte laisse ouverte la possibilité de monnaies extrarégionales, massaliètes ou gauloises.

[72] Guichard *et al.* 1993.

[73] Comme l'avait montré C. Haselgrove (1999, p. 146-148). Nos cartes de répartition invitent toutefois à nuancer l'affirmation selon laquelle « *the first struck bronzes to circulate in Belgic Gaul belong to precisely those part of the Western zone where potin coinage is either scarce or altogether absent* » (*ibid.*) : des sites comme Acy-Romance, Villeneuve-Saint-Germain et Epiais-Rhus ont tous livré des potins stratifiés antérieurement à La Tène D2a, tout en étant relativement riches en bronzes frappés.

[74] Sur la sériation, voir par ex. Djindjian 1991, p. 167-200. Comme le remarque cet auteur, cette technique a principalement été utilisée à des fins chronologiques. Elle nous semble appropriée dans le cas étudié pour faire apparaître des groupes spatiaux. D'une part, les contextes étudiés sont chronologiquement homogènes (La Tène D1, La Tène D2, etc.) et, sans sous-estimer les évolutions possibles au cours d'une même période, on peut estimer que le facteur temporel ne jouera pas un rôle important dans la classification. D'autre part, les monnaies, notamment gauloises, se prêtent bien à cette méthode ; l'aire de circulation d'un type est souvent limitée, mais recoupe fréquemment celle d'un ou plusieurs autres types. Les sériations présentées ici ont été réalisées à partir

seul Villeneuve-Saint-Germain a livré des monnaies en argent de type Scheers 50, qui semblent frappées sur place. Le Centre-Est, étendu vers le nord-est de la France, se présente comme une zone assez homogène, où dominent les types *KAΛETEΔOY* et dérivés (notamment LT 5138-5252). On reconnaît la zone du denier identifiée par J.-B. Colbert de Beaulieu et dont les travaux postérieurs ont confirmé la réalité[75].

À La Tène D2a comme à La Tène D2b, on observe une tendance à la multiplication des types mais les résultats sont proches de ceux de La Tène D1 (fig. 2.5). Le Centre Est continue à former une zone cohérente où les types « anciens » (*KAΛETEΔOY*, LT 5138-5252) dominent. Plutôt que de résidualité, il faut à notre sens y voir des frappes importantes étalées dans le temps ; de plus, il est difficile de sérier chronologiquement les différentes classes de ces monnaies (lorsqu'il est possible de les distinguer). D'autres séries très importantes prennent néanmoins le relais : les deniers à légende *Q. DOCI SAM F* (LT 5405-5411) dès La Tène D2a (malgré la présence des *tria nomina* qui a souvent conduit à dater le type plus tardivement[76]), puis ceux à légende *TOGIRIX* (LT 5550) à La Tène D2b. La frange méridionale du Centre-Est reste tournée vers la vallée du Rhône et le centre de la France (présence de types arvernes et d'oboles rhodaniennes).

Toujours aligné sur un étalon romain, on observe un morcellement aux marges du Centre-Est. Le territoire de la Suisse actuelle correspond à la zone de diffusion de deux séries, les quinaires au rameau (*Büschelquinare*) et les deniers à légende *NINNO* (avec diverses variantes de légende). Quant au territoire trévire, il se caractérise par la présence de Scheers 55, à côté de séries gauloises exogènes, bien présentes sur le Titelberg. Les découvertes en Belgique occidentale restent très rares, puisque seul Epiais-Rhus a livré une monnaie, du type Scheers 52. Contrairement au Centre-Est, l'étalon pondéral employé pour ce type et d'autres séries picardes n'est pas aligné sur le quinaire romain[77].

2.1.2.2 Les monnaies en alliage cuivreux

Entre La Tène D1a et La Tène D2a, les tentatives de sériation sur les bronzes frappés produisent des résultats illisibles, qu'il nous a semblé inutile de présenter ici. En effet, la

---

de tableaux en présence/absence sur le logiciel PAST (Hammer *et al.* 2001; Hammer 2012, en particulier p. 88), avant d'être vérifiées et reclassées manuellement par rapport aux tableaux d'effectifs.

[75] Voir *infra*.

[76] Voir par ex. Dayet 1964 ; *RIG* IV, p. 359. À notre connaissance, C. Haselgrove est le premier à en avoir démontré la datation à La Tène D2a sur des bases archéologiques : Haselgrove 1999, p. 144-145 (mais Wightman 1985, p. 21, écrivait déjà « *one of the probable pre-conquest silver types* »). Encore récemment, Gruel, Popovitch 2007, p. 170 ne renonce pas totalement à l'ancienne datation. Sur cette série, voir également *infra*.

[77] Scheers 1977, p. 199-202.

représentation assez faible des bronzes frappés dans les contextes archéologiques de cette époque, combinée à des aires de diffusion restreintes, donne une image artificiellement morcelée de la situation. Il est plus judicieux de s'attarder sur les potins, dont l'analyse donne un résultat légèrement différent à la sériation des monnaies en argent[78]. À La Tène D1, la zone du denier correspond principalement à la zone de circulation du potin à la grosse tête, mais également à celle du potin au sanglier Scheers 186 ; la diffusion des deux types se recoupe marginalement (fig. 2.6)[79]. Au nord-ouest, les types utilisés sont différents : potin au personnage courant (Scheers 191) pour la vallée de l'Aisne, potin Scheers 203 pour la Seine moyenne. Ici encore, la distribution des deux types se superpose partiellement. À nouveau, Villeneuve-Saint-Germain se distingue par des productions qui lui sont propres.

À La Tène D2, la situation est tout à fait analogue (fig. 2.7). Le Centre-Est continue d'utiliser les mêmes deux types principaux. Le paysage de la Belgique, territoire trévire compris, est morcelé et les types ont parfois une circulation très locale. On observe, d'est en ouest :

- Rhin moyen/Trévires : Scheers 199 à 202.
- Champagne/Rèmes : Scheers 192.
- Vallée de l'Aisne/Suessions : Scheers 196 et 197 (produits à Villeneuve-Saint-Germain).
- Seine moyenne : potins MA (LT 5284) à Epiais-Rhus[80], potins Scheers 206 à Bennecourt.

2.1.3 Régionalisation de la circulation et pénétration des monnaies méditerranéennes

Comme le montrent les analyses précédentes, on observe une partition claire entre la Gaule Belgique d'une part et le Centre-Est de l'autre. On ne s'étonnera donc pas que la circulation monétaire ait été très régionalisée entre La Tène D1a et La Tène D2a (fig. 2.8) [81]. On note une faible

[78] La carte obtenue avec les seules trouvailles en contexte se superpose très bien à celle publiée dans Gruel, Popovitch 2007, p. 46.

[79] Voir la carte de répartition dans Fichtl 2004b, p. 84. Pour les potins Scheers 186, on trouvera une carte de répartition plus récente dans Féliu 2008, fig. 23 p. 55.

[80] Ce type caractérise la circulation ancienne en Île-de-France, et il n'est pas exclu que la datation du contexte de découverte soit trop basse.

[81] Pour ce travail, les types étudiés ont été classés d'après leur zone d'émission. Ces dernières ont été volontairement définies de manière large, afin d'éviter la reprise d'attributions plus précises mais potentiellement fausses, et pour permettre une vision plus synthétique du phénomène. Nous avons repris les « zones d'appartenance monétaires » définies par J. Genechesi dans sa thèse de doctorat (Genechesi 2012, fig.

interpénétration entre les deux zones citées, observable surtout en Belgique orientale, c'est-à-dire dans une région progressivement intégrée à la zone du denier, comme l'a montrée la sériation sur les types en argent (fig. 2.4 et 2.5). On observe une perméabilité beaucoup plus grande au numéraire « étranger », limitée au territoire des Ségusiaves (Feurs [L-018], Lyon [L-024], Roanne [L-029]). Il s'agit exclusivement de monnaies massaliètes, principalement des oboles (17 ex.), ainsi que quelques rares bronzes (3 ex.). L'influence de la vallée du Rhône est ici très claire, et les sites ségusiaves sont à la jonction de la zone monétaire du Centre-Est et de la zone rhodanienne[82]. L'importance de cette région, à la confluence du Rhône et de la Saône, et au départ de la Loire, est soulignée par la découverte récente d'un possible *emporion* à Lyon, rue du Souvenir[83]. Toutes ces pièces massaliètes proviennent de contextes La Tène D1 (fig. 2.9).

Si on intègre les monnaies romaines à l'analyse, on s'aperçoit qu'elles n'apparaissent en contexte qu'à la fin de La Tène D1b ou à la transition La Tène D1b/D2a (fig. 2.9 et 2.10). Il s'agit d'un denier daté de 101 av. J.-C. à Bibracte [L-007], dans une couche du secteur PCo 1 datée entre 120 et 80 av. J.-C., et d'un quinaire de 99 av. J.-C. dans la fosse A du sanctuaire de Gournay-sur-Aronde [B-046][84]. Il faut y ajouter un troisième contexte possible, sur l'établissement rural de Bazoches-en-Vesles, dans la vallée de l'Aisne[85]. L'occupation y est datée entre 150 et 110/110 av. J.-C. mais le fossé d'enclos a livré un denier romain de 90 av. J.-C. La publication ne précise pas sa position stratigraphique et il est impossible, en l'état, d'être assuré de la fiabilité du contexte (d'autant que le site connaît une occupation gallo-romaine). Comme on le voit, ces deux ou trois pièces ont été perdues ou déposées peu de temps après leur émission, ce qui indique une diffusion rapide depuis Rome. Les contextes ne sont pas indifférents. L'*oppidum* de Bibracte était le chef-lieu de la cité des Eduens, le site de Bazoches-en-Vesles un établissement à fort statut[86]. Le quinaire de Gournay-sur-Aronde a été déposé volontairement, puisque la fosse A est la fosse centrale du temple. Il y était associé à un bronze frappé de type Scheers 163 ; la couche immédiatement supérieure a livré 7 potins Scheers 192. Sans que leur position stratigraphique soit en doute, les monnaies viennent donc toutes du comblement supérieur de la fosse, qui semble avoir servi de pourrissoir pour les offrandes carnées[87]. On pourrait interpréter les dépôts monétaires de Gournay comme des dépôts d'abandon. Le choix d'une monnaie

---

6), tout en en regroupant certaines sur nos propres cartes pour une meilleure lisibilité, et en introduisant quelques modifications mineures (la zone Nord-Est a ainsi été étendue jusqu'à la rive gauche du Rhin).

[82] Carrara, Genechesi 2009 ; Genechesi 2012.

[83] *CAG* 69/2, p. 765-767 (avec bibliographie antérieure). Contexte L-024-27.

[84] Contextes L-007-031 et B-046-02. Ce dernier contexte, daté initialement de l'époque césarienne, a vu sa datation remonter au début du I^er^ s. av. J.-C. : Brunaux 1987, révisé dans Brunaux, Méniel 1997, p. 72-82 et 216-219.

[85] Contexte B-104-02.

[86] Gransar, Pommepuy 2005.

[87] Brunaux, Arcelin (dir.) 2003, p. 22.

romaine pour une telle pratique n'est pas anodin, d'autant plus que les importations sont absentes du site ; peut-être l'iconographie du type, assez classique, a-t-elle joué un rôle[88]. À côté de ces premières attestations de monnaies républicaines, on note également une obole massaliète à Epiais-Rhus [L-016] dans une fosse datée 120-80 av. J.-C.[89] Ceci pourrait indiquer une diffusion de ces monnaies méditerranéennes depuis la vallée du Rhône ; mais les exemplaires sont trop peu nombreux pour qu'on puisse conclure avec certitude.

La situation à La Tène D2a est très largement dans la continuité des décennies précédentes (fig. 2.11). Les monnaies massaliètes ne sont plus attestées, même chez les Ségusiaves, et semblent remplacées par les monnaies romaines républicaines, que l'on retrouve à Lyon [L-024], Roanne [L-029] et Bibracte [L-007]. On peut supposer que la disparition des monnaies massaliètes est une conséquence de la conquête de la Transalpine ; mais le Rhône continue à jouer un rôle dans la diffusion du numéraire méditerranéen. Lyon et Bibracte livrent chacune un denier, datés respectivement de 86 et de 77 av. J.-C. : comme à La Tène D1, ces monnaies circulent donc en Gaule peu de temps après leur émission[90]. Mais la plupart des monnaies républicaines sont en bronze, ce qui constitue une innovation importante. En effet, si les deniers s'insèrent facilement dans la circulation indigène[91], les as républicains (car il s'agit majoritairement d'as) sont très différents des potins et des bronzes gaulois, tant par le diamètre que par le poids.

Enfin, le territoire des Trévires, très septentrional par rapport aux autres points de découverte attestés, a livré un nombre remarquablement élevé de monnaies romaines, qui pose la question de la voie empruntée pour la diffusion de ces monnaies. La fosse 7 du secteur d'habitat central de l'*oppidum* du Titelberg a livré un dépôt de 8 as républicains, dont 4 moitiés[92]. La même fosse contenait deux monnaies gauloises, un bronze frappé indéterminé et un denier LT 9025 à légende *SOLIMA*. La céramique est malheureusement très peu abondante et fait peser un doute sur la datation de cette fosse. Néanmoins, aussi étonnante et sujette à caution qu'elle soit, cette découverte ne semble pas isolée. D'une part, les fouilles récentes du Titelberg ont livré un secteur occupé par des militaires romains

[88] Le quinaire est du type *RRC* 331/1 ; il porte au droit la tête barbue de Jupiter et au revers une Victoire couronnant un trophée.

[89] Contexte L-016-02. L'obole est du type OBM-9c, que les découvertes méridionales semblent placer au II^{ème} s. av. J.-C. : Feugère, Py 2011a, p. 43-44.

[90] Contextes L-024-16 (Lyon : dans un remblai de destruction sur le site du Musée Gadagne) et L-007-17 (Bibracte : dans une fosse de la demeure PC 1, horizon 2).

[91] D'une part grâce à la valeur intrinsèque du métal (bien que l'exemplaire lyonnais soit fourré), d'autre part grâce à l'alignement métrologique des deniers gaulois sur l'étalon romain dans une grande partie de la Gaule (voir *infra*).

[92] Contexte B-094-02.

après la guerre des Gaules, mais qui pourrait avoir été auparavant une sorte d'*emporion*[93]. D'autre part, D. Wigg-Wolf, dans le mobilier de fouilles du Martberg en cours de publication, a identifié un as d'étalon sextantaire, frappé entre 91 et 89 av. J.-C., dans un contexte contemporain ou de peu postérieur à la frappe[94]. De plus, une découverte ancienne de Mayence s'inscrit dans le même horizon chronologique : à la *Emeranstrasse* fut mise au jour, antérieurement à 1921, une petite bourse en cuir contenant 12 deniers, dont le plus récent est daté de 78 av. J.-C.[95] L'analyse du dépôt par K. Lockyear a montré une composition similaire aux dépôts contemporains et permis d'établir une date de déposition proche de 78 av. J.-C., antérieure à la guerre des Gaules[96].

Le couloir rhodanien n'est pas la seule solution possible ; tout en restant plus marginale, une diffusion par la voie alpine ne nous semble pas exclue[97]. En effet, le dépôt trouvé à Lauterach en Autriche, à la pointe du lac de Constance (à proximité d'une autoroute moderne) atteste du transit de monnaies romaines par les Alpes. On y trouve deux fibules en argent et de 26 monnaies, 2 monnaies à la croix d'Allemagne du sud (type LT 9288), 1 denier à légende *KAΛETEΔOY* et 24 deniers romains dont le dernier est daté de 117 av. J.-C.[98]. Sa composition est proche des dépôts italiens contemporains[99]. D'autre part, plusieurs monnaies romaines, toutes datées du II^{ème} s., proviennent de l'*oppidum* de Manching, dont l'occupation principale date de La Tène D1 ; la situation est similaire à Altenburg-Rheinau[100]. On peut se demander si ces monnaies sont arrivées par les Alpes ou depuis le Centre-Est de la Gaule, dont les monnaies sont particulièrement nombreuses à Manching[101]. Par ailleurs, des contacts diplomatiques sont attestés entre Rome et Arioviste, à qui César fit accorder le titre de « roi et ami du peuple Romain » en 59 av. J.-C.[102] : César rappelle à propos de M. Metius, qu'il envoie vers Arioviste, que les deux étaient liés par des liens d'hospitalité[103]. On peut supposer que ce

[93] Metzler, Gaeng 2009, p. 519-522.

[94] D. Wigg-Wolf (comm. pers.). Ces monnaies sont peu abondantes, et généralement absentes des découvertes de monnaies républicaines plus tardives, ce qui renforce l'idée d'une diffusion contemporaine de la frappe. Pour un premier aperçu des fouilles en question : Nickel 2012.

[95] Dépôt MNZ-01.

[96] Annexe 1.

[97] Une partie des importations méditerranéennes du premier âge du Fer a transité par les Alpes : Adam 2006.

[98] Overbeck 1982, p. 85-86. La monnaie terminale est du type *RRC* 284/2.

[99] Haselgrove 1999, p. 143, n. 149.

[100] Manching : Kellner, Overbeck 1990, monnaies n° 122-125 et 796-798. La monnaie la plus récente est du type *RRC* 278/2. Altenburg-Rheinau : Nick 2011, 2012 (avec bibliographie antérieure).

[101] Gruel 2009. Les monnaies gauloises et romaines sont du même horizon chronologique.

[102] César, *BG* I, 35, 2 et 43, 4.

[103] César, *BG* I, 47, 4. Ce personnage n'est pas connu par ailleurs ; on l'identifie généralement au monétaire de 44 av. J.-C., ce qui indique probablement qu'il était de rang équestre (bien que César ne le mentionne pas) : *RE*

citoyen romain servit d'ambassadeur aux alentours de 60 av. J.-C. et qu'il se rendit chez les Suèves ; le passage par les Alpes semble le plus rapide pour un tel voyage. Ainsi, même si le couloir rhodanien reste le passage privilégié des importations vers la Gaule, il ne faut pas exclure un transit plus oriental.

Le bronze républicain de Bibracte, une semi-once datée par M. Crawford entre 269 et 266 av. J.-C., mérite un commentaire plus développé[104]. Comme le denier mentionné plus haut, il vient de la résidence aristocratique du secteur PC 1, d'une couche d'occupation de la période 2 dont il est difficile de dire, à partir de la publication originale, si elle était située à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment[105]. La monnaie détonne par son ancienneté, près de deux siècles au moment de sa déposition archéologique. De plus, cette dénomination a été abandonnée à Rome lors du passage au système du denier, aux environs de la Deuxième guerre punique[106]. Des monnaies aussi, voire plus anciennes se rencontrent occasionnellement, le plus souvent sans contexte archéologique[107]. En Gaule méridionale, un nombre non négligeable de ces monnaies sont dans des contextes contemporains ou de peu postérieurs à leur émission[108], attestant de la réalité des contacts, sans qu'il soit forcément possible de les caractériser (échanges commerciaux suivis ? « importations accidentelles[109] » ?). Mais les monnaies romaines aussi anciennes, antérieures à la réforme du denier, semblent très rares[110]. De plus, le contexte de découverte de Bibracte (une couche d'occupation dans une demeure de l'élite, sur un site inoccupé avant La Tène D1b, dans une zone apparemment pauvre en monnaies étrangères contemporaines) incite à se pencher plus en détail sur la semi-once. L. Popovitch propose d'y voir la trace d'un contact direct avec Rome, peut-être lié au traité unissant les deux peuples[111]. On remarquera en outre l'iconographie particulière de cette monnaie, qui porte un gland sur chaque face ; il s'agit du

---

« Mettius » 2 ; Crawford 1974, p. 487-495 (types *RRC* 480/2, 3 et 23). Pour T. P. Wiseman, il pourrait même être devenu sénateur ; le *cognomen* est répandu en Cisalpine (Wiseman 1971, p. 241).

[104] Type *RRC* 21/7. La monnaie est illustrée dans Gruel, Popovitch 2007, p. 237 et 357.

[105] Paunier, Luginbühl (dir.) 2004, p. 51-63 pour la présentation des vestiges de cette phase. L'US 4972 d'où provient la monnaie est située dans le local U de la période 5.2, qui semble se situer entre les bâtiments A et B de la période 2. Elle semble correspondre à la couche 201 de la fig. 4.3, p. 42.

[106] Selon M. Crawford (1974), la dénomination est produite régulièrement jusqu'en 208 (*RRC* 106/10), puis de nouveau pour une unique émission en 179/170 av. J.-C. (*RRC* 160/5).

[107] Adam 2007, pour une synthèse sur la Gaule aux IV^{ème} et III^{ème} s., avec bibliographie. L'article ne prend cependant pas en compte les monnaies romaines.

[108] Py 2006, p. 665-707 ; Feugère, Py 2011a, p. 399-424.

[109] Selon l'expression de J.-J. Charpy citée par Adam 2007, p. 256.

[110] Toujours en Gaule du sud, la monnaie républicaine la plus ancienne est une *dilitra* datée entre 230 et 226 av. J.-C. (*RRC* 27/3) : Feugère, Py 2011a, p. 436. Un sextans type *RRC* 38/5 a été retrouvé dans un contexte contemporain de l'émission à Pontos, près d'Empúries en Espagne : *ibid*.

[111] Gruel, Popovitch 2007, p. 48.

seul type romain portant deux glands en motif principal[112]. Or les textes antiques nous ont conservé l'importance du chêne dans la religion gauloise[113]. On pourrait ainsi préciser l'hypothèse de L. Popovitch, en expliquant la présence de cette monnaie précise par le symbolisme et la signification religieuse de l'iconographie.

La rareté des monnaies romaines signifie certainement qu'elles ne circulaient pas mais cela ne veut pas dire qu'elles ne parvenaient pas jusqu'en Gaule. On peut très bien imaginer un contrôle très strict de la part des autorités gauloises afin de les immobiliser dès leur arrivée, à des fins de thésaurisation (pour avoir des réserves de devises) ou de refonte[114]. Néanmoins, la rareté des monnaies républicaines dans la zone étudiée correspond vraisemblablement à une réalité antique. Par ailleurs, même si l'interprétation qu'on peut faire de cette semi-once est très conjecturelle, elle permet de rappeler que la présence de monnaies romaines n'est pas forcément due à des contacts commerciaux et que les facteurs économiques ne doivent pas être surévalués.

2.1.4 La nature des pouvoirs émetteurs gaulois

Déterminer les pouvoirs émetteurs des monnaies gauloises reste un des grands problèmes de la discipline numismatique. Par analogie avec les mondes gréco-romain et contemporain, on a longtemps considéré que ces monnayages ne pouvaient qu'être l'expression d'une autorité politique forte et centralisée, identifiée pour la Gaule aux différents peuples dont le nom nous est parvenu. Les monnaies seraient donc d'abord des monnaies de cité. On est maintenant revenu sur cette vision un peu trop schématique[115]. En l'absence de textes et de légendes monétaires explicites, c'est en s'appuyant sur les cartes de répartition, qui montrent plus souvent qu'on ne le pense une mauvaise adéquation entre territoires de peuples (dont les limites ne sont vraiment connues qu'à partir de l'époque romaine) et zones monétaires, qu'on tente de progresser sur le sujet.

---

[112] La semi-once *RRC* 14/7 porte également ce motif mais sur une face seulement.

[113] Brunaux 1996, p. 39-40. L'importance du chêne n'est pas limitée au domaine celtique : pour le monde méditerranéen, *RE* « Eiche », col. 2013-2076. Voir également Dumas 1995, particulièrement p. 133-136.

[114] Comme pourraient l'attester les découvertes d'Altenburg-Rheinau , avec plusieurs exemplaires coupés (Nick 2012, p. 500) et, en Provence, sur l'*oppidum* de La Cloche, avec un victoriat en cours de martelage (Chabot 1985, p. 52-53, monnaie 7). En Grande-Bretagne, à partir du milieu du I^{er} s. av. J.-C., les deniers romains semblent constituer une source de métal majeure pour les productions indigènes : Farley 2012. Pour l'Europe centrale et la région rhénane, voir Bendall *et al*. 2009 : les productions monétaires du Rhin moyen semblent avoir utilisé des métaux d'origine méditerranéenne.

[115] Gruel 1989, p. 22-27 ; Delestrée 1996a, en particulier p. 104-114 ; Guihard 2012, p. 24-26.

Pour les années antérieures à la conquête césarienne, la situation observée est généralement la suivante : les principales séries connaissent soit une répartition bien supérieure à un territoire de peuple (deniers *KAΛETEΔOY*, potins à la grosse tête et au sanglier[116]), soit une répartition moins large (voir par ex. les séries en or traditionnellement attribuées aux Leuques et Médiomatriques[117]). Dans de tels cas, il est difficile de supposer qu'on ait affaire à des monnayages « civiques ». On postule donc que les émissions suprarégionales sont l'expression d'une fédération monétaire, tandis que les émissions localisées sont produites par une subdivision de la *civitas*, généralement le *pagus*[118]. Mais outre qu'on ne sait rien de telles entités politiques (notamment du *pagus* mentionné par César, qui a tendance à se multiplier dans la bibliographie[119]), c'est encore supposer que les émissions monétaires sont le fait d'une autorité publique. Or rien ne permet d'exclure la possibilité d'une production aux mains d'autorités privées, bien acceptée pour la période postérieure à la guerre des Gaules (en raison notamment des nombreux anthroponymes présents sur les monnaies et de l'état supposé de désorganisation sociale consécutif à la défaite militaire des Gaulois) mais beaucoup moins évoquée pour la période antérieure[120].

Les émissions suprarégionales pourraient être aussi bien le fait d'une fédération publique de peuples que d'une fédération privée d'aristocrates unis entre eux ; l'exemple de Dumnorix montre les liens entre les élites des différents peuples. Ceci pourrait expliquer la coexistence, chez un même peuple, d'émissions à iconographie gauloise et à iconographie romanisée (par ex., chez les Eduens, les deniers à la lyre et les deniers à tête casquée) ; ou encore, la multitude des lieux de production pour un même type, illustrée par la découverte de deux coins monétaires de la série *KAΛETEΔOY* au Mont-Vully, en Suisse actuelle, et sur le Donnersberg, en Allemagne, en dehors de la zone présumée de

---

[116] Pour les potins, voir la carte présentée dans Gruel, Popovitch 2007, fig. 35, p. 46, ainsi que Fichtl 2004b, p. 82-85. Pour les deniers *KAΛETEΔOY* : Gruel, Wigg-Wolf 2013, fig. 6, p. 697.

[117] Types Scheers 32, 33, 34. Voir en dernier lieu Féliu 2008, p. 42-44 et 46-48, avec cartes de répartition à jour. Pour d'autres ex., voir Gruel, Wigg-Wolf 2013.

[118] Sur ce problème, voir notamment Gruel 2002.

[119] Voir les travaux de M. Tarpin, notamment Tarpin 2006, p. 43-44, ainsi que Fichtl 2004. On trouvera l'essentiel de la bibliographie dans Fernández-Götz 2013. Parmi les rares cas probants de concordance entre faciès de culture matérielle et limites territoriales : Gruel, Lallemand 2009 (en Auvergne à l'époque laténienne), Schucany 2012 (en Suisse au Haut-Empire, plus hypothétique). Pour un exemple de surinterprétation des données : Dondin-Payre 2006, à propos du *pagus* des *Catuslogi*.

[120] Voir à nouveau Gruel 2002 pour une liste des pouvoirs émetteurs possibles (fig. 12, p. 211). Nick 2006, p. 233-237, pense que les frappes en métal précieux étaient aux mains des *nobiles*. En dernier lieu, Wigg-Wolf 2011, qui pense que « *individual members of the elites […] were in fact responsible for the issue of coinage, rather than the tribes as a whole*. »

production[121]. De même, on a trouvé des ratés de coulée de potins au sanglier sur plusieurs sites[122]. Seul un examen précis de la répartition des différentes classes et variantes de chacun de ces types suprarégionaux pourra apporter des éléments probants. L'enquête la plus avancée dans ce sens est celle sur les potins à la grosse tête, dont il est clair que les différentes classes n'ont pas la même dispersion ni la même chronologie[123].

À ce jour, nous ne connaissons, pour les années antérieures à la guerre des Gaules, qu'un cas convaincant de monnayage de cité, chez les Rèmes[124]. Sur ce territoire, les fouilles, qui ont livré un matériel stratifié abondant sur plusieurs sites, associées au mobilier de ramassage de surface, ont permis de montrer une nette succession dans le temps des types monétaires, depuis La Tène C jusqu'à la fin du I^er^ s. av. J.-C. Les types locaux sont en grande partie mutuellement exclusifs et dominent totalement dans les faciès de site, qui sont homogènes sur l'ensemble du territoire pour une période donnée. Par ailleurs, la différence avec les sites voisins mais en dehors du territoire rème est nette. Le mobilier numismatique donne donc l'impression d'une prise de décision centralisée en ce qui concerne la production monétaire (ce qui n'exclut pas, ensuite, une production décentralisée sur plusieurs ateliers). Encore faut-il mettre en regard ces données archéologiques avec le récit césarien qui nous parle de la soumission des Rèmes aux Suessions[125]. Si on pense, comme semble le faire S. Fichtl, que les textes nous font connaître une grande *civitas* suessionne, réunissant principalement Rèmes et Suessions et démembrée à partir de la guerre des Gaules[126], l'interprétation des émissions circulant sur la partie rème de cette entité change du tout au tout, puisqu'on aurait là une indication manifeste de la nature non civique des ces frappes. Il est toutefois impossible de trancher.

Comme nous l'avons vu plus haut, le Centre-Est se caractérise par une abondance de monnayages suprarégionaux, tandis que le nord et l'ouest de la zone étudiée montrent une situation plus morcelée. Est-ce à dire que la situation observée chez les Rèmes est typique de la Gaule Belgique ? Les données sont souvent moins abondantes, rendant les conclusions difficiles. Ainsi, chez les Suessions, on connaît les *oppida* principaux successifs (Condé-sur-Suippe, Villeneuve-Saint-Germain, Pommiers) mais on manque de données sur le reste du territoire. On observe par contre une

---

[121] Mont-Vully : Auberson, Geiser 2001 ; Donnersberg : Wigg-Wolf 2009. Pour les coins antiques, la majorité de la documentation est rassemblée dans Malkmus 2008, à compléter par les découvertes récentes présentées en majorité dans les *Cahiers numismatiques* (le plus souvent, il s'agit malheureusement de découvertes clandestines dont le lieu de découverte doit être accepté avec prudence).

[122] On connaît des ratés de coulée sur trois sites au moins, à Boviolles, au Col de Saverne (Fossé des Pandours) et à Etival-Clairefontaine (la Pierre d'Appel).

[123] Outre les thèses inédites de L. Jeunot (2007b) et J. Genechesi (2012), on pourra consulter Gruel, Popovitch 2007, p. 81-92 et Carrara, Genechesi 2009.

[124] Delestrée 1996a, p. 132-139 ; Doyen 2010, p. 25-89.

[125] Principalement César, *BG* II, 3-4.

[126] Fichtl 2013b, p. 299-302. L'analyse proposée dans *id.* 1994, p. 67-68 est plus prudente.

partition du territoire trévire en ce qui concerne les monnaies d'argent : Scheers 54 et 55 pour la rive gauche du Rhin, Scheers 56 pour la rive droite. Plus à l'ouest, les zones monétaires ne semblent pas se superposer aux territoires de peuples[127].

Ainsi, dans la zone étudiée, on observe une grande variété de situations. À cette époque précoce, on ne peut rejeter totalement l'idée de monnayages de cité, puisque cette solution pourrait avoir été adoptée au moins chez les Rèmes. Dans les autres cas, il est difficile de conclure mais les indices à l'appui de frappes civiques manquent. Tout au plus peut-on répéter que la circulation monétaire de Gaule Belgique est plus morcelée et que celle du Centre-Est est plus intégrée, avec de nombreux types suprarégionaux qui pourraient être la trace d'accords officiels. Mais rien ne permet *a priori* d'affirmer que ces derniers auraient été établis entre peuples. De même, le recours à des unités territoriales plus petites que la cité pour expliquer la diffusion restreinte de certains types est trop systématique et considéré comme acquis, alors que peu de sources peuvent être invoquées à l'appui. L'importante étude de L.-P. Delestrée sur le *Belgium* concerne principalement des frappes de La Tène D2b ; même si on accepte pleinement ses conclusions, il convient de rester prudent et de ne pas les transposer sans modifications aux périodes antérieures[128]. Dans la majorité des cas, pour les séries à diffusion large comme à diffusion locale, l'hypothèse de monnayages privés nous semble tout aussi recevable[129].

2.1.5 Conclusion sur l'état de la circulation monétaire

Les analyses qui précèdent ont montré que la zone d'étude pouvait être divisée en trois. Sur le Rhin inférieur, la circulation monétaire est quasiment inexistante avant la guerre des Gaules. On ne connaît jusqu'à présent aucune frappe locale avant La Tène D2b et les monnaies, uniquement en or, sont parfois associées à des torques, ce qui atteste certainement une forme non marchande de circulation de la richesse[130]. Les importations y sont également rares et on peut considérer cet espace comme étant en marge du monde méditerranéen.

Deux grands ensembles se partagent le reste du territoire. D'une part, le Centre-Est constitue le cœur de la « zone du denier ». Dès 150 av. J.-C., on délaisse les frappes en or pour adopter l'argent et émettre des pièces sur un étalon romain, correspondant au quinaire. Un nombre important de ces pièces adopte également une iconographie romaine. Dans les décennies qui précèdent la guerre des Gaules, la zone du denier s'étend progressivement vers l'est et le nord, mais de façon discontinue et sans uniformisation de l'iconographie, ce qui indique qu'à l'exclusion possible du noyau central, on ne

[127] Guihard 2012, p. 66-69 et 110-116 (où la situation est plus ambiguë).

[128] Delestrée 1996a.

[129] K. Gruel l'a développée à propos des potins : Gruel (dir.) 1995, p. 137-142.

[130] Situation résumée dans Roymans 2004, p. 11-12.

semble pas avoir affaire à une « fédération monétaire. » Néanmoins, du point de vue monétaire, la zone du denier constitue indubitablement un territoire assez fortement unifié, puisque la majorité des émissions en alliage cuivreux (presque uniquement des potins) appartiennent à des types à circulation suprarégionale. L'extrémité sud du Centre-Est (principalement les Ségusiaves) est caractérisée par une ouverture plus importante vers la vallée du Rhône. D'autre part, l'espace correspondant principalement au sud de la Gaule Belgique telle que César la décrit, se caractérise par une circulation plus morcelée, sans types suprarégionaux. À de rares exceptions près, les monnaies en argent suivent un étalon pondéral propre et ne sont pas alignées sur le quinaire romain. Les bronzes frappés y apparaissent dès le début du I^{er} s. av. J.-C., plus précocement que dans la zone du denier. La circulation des monnaies gauloises est très régionalisée et confirme la partition entre Centre-Est et Gaule Belgique, dont les types sont largement exclusifs.

La pénétration des monnaies méditerranéennes reste très marginale et s'observe tant en Gaule Belgique que dans le Centre-Est. À La Tène D1, la diffusion des monnaies massaliètes est liée de façon très claire au débouché de l'axe rhodanien. Au contraire, les rares monnaies romaines, qui apparaissent après 100 av. J.-C., se rencontrent en Gaule Belgique comme dans le Centre Est et la proximité avec la Transalpine ne semble jouer qu'un rôle marginal. Il est difficile de quantifier le nombre de monnaies romaines qui ont pu transiter en Gaule indépendante à cette époque mais leur circulation ne semble pas avoir été très importante. Plusieurs des exemplaires retrouvés en contexte ont probablement été conservés intentionnellement et ne reflètent donc pas un usage commercial.

2.2 Usage des monnaies dans la société gauloise

Cerner l'usage des monnaies, à la fois d'un point de vue qualitatif et quantitatif, reste un des enjeux majeurs de la numismatique archéologique. L'étude qualitative doit être menée à partir des contextes de découvertes ; en particulier, l'analyse de la répartition spatiale des monnaies, couplée à une réflexion sur la nature et le statut de l'occupation, apporte des éléments intéressants, en permettant d'aborder la question de l'usage quotidien de la monnaie et donc de la monétarisation de la société. Si une partie des pièces a pu être déposée intentionnellement, on peut penser que la majorité a été perdue et que leur distribution reflète donc les zones d'utilisation privilégiée. Quelques sites offrent les données nécessaires à une vision diachronique et permettent d'évaluer les changements.

2.2.1 Mesurer l'usage monétaire : un essai de quantification

La principale solution adoptée jusqu'à présent pour quantifier le stock monétaire à une époque donnée n'est pas entièrement satisfaisante. On la trouve employée principalement pour la vallée de

l'Aisne et pour la ville de Lattes, dans divers travaux des années 1990 et 2000[131] : elle consiste à calculer le ratio entre nombre de monnaies et nombres de tessons pour une période donnée. Mais elle ne prend pas en compte la fragmentation du mobilier céramique, qui peut être très variable selon la nature du site. Par ailleurs, ces informations ne sont pas toujours disponibles : il n'est pas rare que seuls des comptages partiels soient fournis. On peut également faire intervenir le volume de sédiment excavé mais il est presque impossible d'avoir ces données. Nous avons opté pour une troisième solution, en faisant intervenir trois critères d'obtention aisée[132] :

- le nombre de monnaies découvertes ;
- le nombre d'années couvert par la phase d'occupation étudiée ;
- la surface fouillée pour la phase d'occupation étudiée (même si le texte ne le précise pas, il est souvent possible de calculer cette donnée à partir du plan).

Nous utiliserons donc ici un indice, calculé comme suit :

$$\frac{\text{(nombre de monnaies / durée d'occupation en années)}}{\text{surface fouillée en ha}}$$

Le résultat correspond à un nombre théorique de monnaies par an et par ha. Il faut souligner un dernier facteur, de grande importance, mais souvent difficile à apprécier : les techniques de fouille employées. De manière générale, plus les fouilles sont récentes, plus les résultats sont précis. Mais l'utilisation systématique du détecteur à métaux ou le tamisage de certains remplissages peut augmenter de manière significative le nombre de monnaies découvertes. De même, une fouille manuelle fine et une fouille fortement mécanisée ne produiront probablement pas les mêmes résultats. Ainsi, il est évident que le calcul de cet indice ne permet pas d'arriver à une quantification précise, ni de déduire des règles immuables ; cependant, on peut espérer fixer des ordres de grandeur et dégager des tendances.

2.2.2 Les monnaies dans les habitats

À Acy-Romance, le secteur de la Warde 1 est occupé de La Tène C2 au début de La Tène D1a (fig. 2.12). Dans le découpage de l'espace mis en évidence par B. Lambot, on se trouve entre la

[131] Principalement Guichard *et al.* 1993 ; Pion 1996 ; Pion 2005 ; Py 2006.

[132] P. Pion (2005) a appliqué une méthode similaire aux sites de la vallée de l'Aisne mais qui différait sur plusieurs points : les sites étudiés ayant une occupation courte, il prenait en compte l'ensemble des monnaies récoltées (fouilles anciennes et récentes, prospections) ; de plus, pour la même raison, il ne faisait pas intervenir la durée d'occupation dans ses calculs. Enfin, la surface employée semble prendre en compte l'ensemble du site dans certains cas.

cour B au nord et la cour C au sud, dans un quartier qui semble avoir abrité des ouvriers. On se situe très clairement dans une zone d'habitat, organisée en bandes parallèles ; quatre phases ont pu être identifiées[133]. Les fosses sont presque totalement absentes du secteur et les niveaux de sol ne sont pas conservés. Dans ces conditions, il est difficile d'interpréter les 23 monnaies retrouvées dans au moins 15 trous de poteaux. Certaines d'entre elles y ont certainement été placées volontairement[134] mais une partie a également pu être perdue et se retrouver piégée dans les seules structures fossoyées du secteur, à savoir les trous de poteaux. La deuxième solution est maintenant privilégiée par le fouilleur mais nous continuons à croire que les deux sont possibles.

Au contraire, les monnaies de la grande fosse 388, au nombre de 24, semblent bien témoigner d'une circulation courante. En effet, rien dans la morphologie de la structure, ni dans son mobilier, ne permet de lui assigner une fonction particulière[135]. Le comblement a été progressif et ne s'est achevé qu'au I^{er} s. ap. J.-C., comme le montre la présence de monnaies de La Tène D2b et de monnaies romaines dans le comblement supérieur. À l'exception de ces quelques pièces, le faciès offert par la fosse 388 et les trous de poteau est identique ; le potin Scheers 191 domine à chaque fois. Ceci montre l'absence de sélection mais reste difficile à interpréter : en effet, comme nous l'avons vu plus haut, la circulation monétaire chez les Rèmes est très homogène. Les types s'y succèdent à un rythme régulier et ne circulent pas simultanément.

Les données de La Warde 1 sont donc compliquées à décrypter. Le quartier semble essentiellement « résidentiel » et se trouve à mi-chemin entre les deux grandes places B et C. L'absence de conservation des sols et de fosses dépotoirs rend difficile l'estimation de la circulation monétaire, dont la réalité est attestée au moins par les monnaies piégées dans la fosse 388 et probablement en partie par celles des trous de poteaux. Si on agrège l'ensemble des monnaies retrouvées (à l'exception de celles postérieures à l'occupation principale), on se retrouve avec 53 pièces pour 0,54 ha et 45 ans d'occupation, ce qui donne un indice de 2,19 monnaies par an et par hectare. Mais les monnaies ne sont pas réparties uniformément et proviennent presque toutes du secteur occupé par des bâtiments : est-ce seulement dû au piégeage des pièces dans les structures en creux, ou peut-on y voir un reflet des zones d'utilisation du numéraire ? Si on limite le calcul de l'indice à cette aire bâtie, qui couvre environ 2/3 de la zone décapée, l'indice monte à 3,22. En tout état de cause, il reste assez faible.

À La Tène D1b, sur l'*oppidum* de Condé-sur-Suippe, la répartition des monnaies appelle le commentaire suivant de la part des auteurs de l'étude : « Les monnaies […] ont une répartition préférentielle sur la rue et la travée d'îlots centrale ; leur cartographie par structure plutôt que par

[133] Lambot, Méniel 1993, p. 157-162.

[134] Sur ce point, voir *infra*.

[135] Lambot, Méniel 1993, p. 99 et fig. 90, p. 100.

secteur accentue le rapport avec la rue. On ne détecte aucun lien spatial privilégié avec les déchets domestiques ou métallurgiques, mais plutôt une distribution préférentielle sur et à proximité du principal axe de circulation : phénomène classique couramment observé sur les sites historiques (pertes accidentelles qui suggèrent un piégeage du sédiment de surface dans le comblement supérieur des fosses à remplissage stratifié simple)[136] ». La figure mentionnée ne donne pas la localisation précise des découvertes mais le nombre de monnaies dans chacun des îlots définis pour l'étude. De même, on ne sait pas précisément de quels types de structures fossoyées proviennent les monnaies (comme à Acy-Romance, les sols antiques ont disparu). Mais l'exemple d'Acy-Romance était connu lors de la rédaction de l'étude : il ne fait pas de doute que de possibles dépositions volontaires auraient été notées. L'interprétation privilégiée est donc celle d'une utilisation quotidienne dans le cadre d'échanges. Au vu de la surface fouillée et de la durée d'occupation, le nombre de monnaies est dérisoire : 17 monnaies pour deux ha fouillés et une durée d'occupation de 30 ans. Si on calcule le même indice que pour Acy-Romance, on obtient une valeur de 0,28 monnaie par an et par hectare, soit huit à 11 fois moins qu'à La Warde 1 (selon la surface utilisée) et alors que la quasi-totalité de la zone est bâtie ! Il ne nous semble pas qu'il faille mettre en cause la qualité de la fouille de Condé-sur-Suippe : même en considérant qu'il s'agit d'une fouille de sauvetage, sur laquelle l'urgence est plus grande, la différence reste trop importante. L'indice plus élevé à Acy-Romance est-il dû à ces pratiques de dépositions dans les trous de poteau ?

Toujours dans la vallée de l'Aisne, il est possible de proposer une carte de répartition pour les fouilles de l'*oppidum* de Villeneuve-Saint-Germain menées par l'université de Paris I (fig. 2.13). La période principale d'occupation du site se place à La Tène D2a mais certaines structures peuvent être attribuées à la fin de La Tène D1b et d'autres à La Tène D2b (soit une occupation d'une soixantaine d'années). On observe deux concentrations principales : au nord, entre le fossé de partition 5 et une double palissade qui lui est parallèle, et à l'ouest, au niveau d'un complexe de bâtiments. Or le mobilier des fosses montre que ce complexe était dédié à l'artisanat et la fosse 135 a livré un raté de coulée du type Scheers 188. Par ailleurs, dans le secteur nord, délimité par le fossé et la palissade dont l'orientation diverge de l'habitat environnant, les fosses ont livré un remplissage différent que J. Debord semble également attribuer à des activités artisanales[137]. C'est dans ce secteur qu'ont aussi été trouvés deux poinçons destinés, selon les fouilleurs, à la frappe monétaire. En l'absence d'étude systématique du mobilier, il est difficile de caractériser le statut de l'habitat mais on peut noter que les amphores y sont relativement bien représentées. L'architecture et l'occupation de l'espace indiquent également une certaine aisance. Ainsi, l'enclos bordé au nord par la double palissade comprend deux greniers sur poteaux porteurs, une cave (chacun de ses éléments mesurant approximativement 9 m²) et

[136] Pion *et al.* 1997, p. 296.

[137] Debord 1993, p. 94-95.

un bâtiment à deux pièces d'environ 100 m², qui comporte également un porche. La parcelle, qui a livré 8 monnaies et 10 fibules, peut être estimée à 900 m²[138]. Ainsi, artisans et habitants aisés semblent cohabiter dans le même secteur. Pour l'ensemble de la zone fouillée (environ 0,4 ha, pour 59 monnaies), l'indice est de 2,46, très proche donc de celui de La Warde 1. Comme sur ce site et comme à Condé-sur-Suippe, seules les structures en creux sont conservées à Villeneuve-Saint-Germain.

Les fouilles de l'*oppidum* du Fossé des Pandours au Col de Saverne ont également livré des données exploitables, particulièrement sur les secteurs 3 et 9 du *Barbarakopf* (Bbk 3 et 9). Les structures qui ont livré des monnaies sont datées de La Tène D2a dans le premier secteur, de La Tène D1b dans le second. Le secteur Bbk 3 (fig. 2.14) semble comporter une partie résidentielle aristocratique au nord-est, où se concentrent la céramique campanienne, les fibules, les monnaies et dans une moindre mesure les amphores, tandis que le sud-ouest paraît dévolu à l'artisanat et n'a livré que peu d'importations, mis à part dans le puits 1, dans lequel on a également trouvé des ratés de coulée de potins de type Scheers 186. Comme le souligne B. Bonaventure, cette cohabitation entre habitat de haut statut et zone artisanale, qu'on rencontre probablement à Villeneuve-Saint-Germain et qui est également connue à Corent, pose la question du contrôle de l'artisanat (y compris de la production monétaire) par l'aristocratie[139].

Dans le secteur Bbk 9, les monnaies sont beaucoup plus rares. De manière générale, les importations font presque défaut et le statut du secteur semble bien moins élevé qu'en Bbk 3. On ne trouve aucune trace d'artisanat en Bbk 9. La comparaison entre les deux secteurs d'une part, et entre les importations céramiques et les monnaies d'autre part, semble montrer une corrélation nette entre statut de l'habitat et nombre de monnaies : plus le premier est élevé, plus les secondes sont nombreuses[140]. En effet, sur le secteur Bbk 3, notre indice atteint une valeur de 15,5, alors qu'il n'est que de 2,1 sur le secteur Bbk 9. Il faut mentionner pour finir la présence d'un denier à légende *KALETEDOY* dans une fosse de La Tène D2a dans le secteur Bbk 7, qui a livré un four de potier. L'emprise de la fouille étant limitée et l'environnement du secteur mal connu, on s'abstiendra d'en proposer un commentaire.

À Besançon, sur la fouille du parking de la Mairie, on dispose d'une carte de répartition des monnaies pour la phase 1, qui va de La Tène D1b à La Tène D2b (120 à 40 av. J.-C.), avec plusieurs phases de reconstruction du bâti selon un parcellaire similaire (fig. 2.15). Malgré le manque de précision des données publiées (il est impossible de déterminer à quelle sous-phase appartiennent les monnaies cartographiées), on note une concentration des découvertes autour de la maison 3, dont les

[138] Toutes les estimations, dans ce chapitre comme dans les chapitre suivants, sont faites sur plan.

[139] Bonaventure 2011, p. 266-268.

[140] *Ibid*., p. 268-270.

occupants semblent avoir été de statut élevé[141]. Près de ce bâtiment, un des deux composant le groupe nord, on a retrouvé une fosse à fumier qui pourrait indiquer des activités d'élevage. Le groupe sud d'habitations assumait également une fonction d'artisanat du métal. Les analyses polliniques montrent que les zones à l'arrière des maisons étaient en friche[142]. Au vu de la durée d'occupation (80 ans, pour 0,4 ha et 27 monnaies), l'indice est extrêmement faible, à peine 0,84. Ceci est en partie dû à l'importance des zones non bâties : si on utilise pour le calcul les seules zones occupées (environ 0,094 ha), l'indice remonte à 3,59 ; on retrouve là le même ordre de grandeur qu'à Acy-Romance ou Villeneuve-Saint-Germain. À noter que l'indice est plus élevé pour le groupe nord (0,025 ha pour 14 monnaies, soit 6,97) que pour le groupe sud (0,069 ha pour 13 monnaies, soit 2,35).

À Bibracte, le plan des premiers états du secteur PC 1 est trop fragmentaire pour qu'une carte de répartition des découvertes monétaires soit réellement interprétable. On est frappé cependant par la densité des trouvailles, puisque pour la phase 1 (La Tène D1b) on trouve un indice de 32,75 monnaies par an par hectare, qui reste stable à la phase 2 (La Tène D2a) à 27,87. Le secteur, qui voit l'édification d'une *domus* à *atrium* après le changement d'ère, est interprété par les fouilleurs comme un habitat de fort statut dès les premières années[143].

Les indices sont un peu moins forts sur la Pâture du Couvent, dans les secteurs (A, B et C) fouillés par les universités de Leipzig et de Kiel entre 1989 et 1998[144]. À La Tène D1b, on semble avoir affaire à de l'habitat et on note des indices respectifs de 12,50, 27,17 et 13,89 pour les secteurs A, B et C. À la phase suivante, qui englobe toute La Tène D2 (de 80 à 40/30 av. J.-C.), le secteur B s'affirme à nouveau comme le secteur le plus riche en monnaies (indice de 37,04) tandis que le secteur C devient très pauvre (indice de 2,42) ; le secteur A n'a pas livré de monnaie pour cette période. La hiérarchie restera la même dans les dernières décennies du site.

Enfin, à la porte du Rebout, les indices sont très faibles. Les différentes phases datées de La Tène D2a (phases 4 et 5 du bastion sud et phase 4 du bastion nord) ont respectivement pour indice 4,2 et 4,8. Aucune structure d'habitat ou de production n'est apparue dans les tranchées de fouilles[145]. Le maniement de monnaies au niveau de la porte principale du site ne semble pas avoir été très important[146].

---

[141] Guilhot, Goy (dir.) 1992, p. 53.

[142] *Ibid*., p. 65.

[143] Paunier, Luginbühl (dir.) 2004.

[144] Fleischer 2007. Ici encore, les plans par phases sont trop lacunaires pour proposer une carte de répartition des monnaies.

[145] Buchenschutz *et al*. (dir.) 1999.

[146] Il faut noter que les travaux n'ont pas réellement touché la chaussée.

Que ressort-il de ces différents cas (fig. 2.16) ? Tout d'abord, les exemples de Bibracte, du Fossé des Pandours et, dans une moindre mesure, de Besançon, laissent penser que l'utilisation de la monnaie avait lieu de manière plus intensive dans les quartiers à fort statut. Il faut noter que sur ces sites, la stratigraphie était mieux conservée que dans la vallée de l'Aisne, où l'on ne retrouve que les structures en creux. Ceci peut expliquer en partie les plus fortes concentrations de numéraire. Mais les trois secteurs de Bibracte étudiés ici montrent la réalité de ces différences[147].

D'autre part, la proximité de l'habitat « riche » avec des traces claires d'activité artisanale, et peut-être de fabrication monétaire, est frappante. En commentant le secteur Bbk 9 du Fossé des Pandours, B. Bonaventure souligne les désagréments sonores et olfactifs, voire visuels, qu'entraînait la présence d'artisans dans le voisinage – sans parler, lorsqu'il s'agit de métallurgie, des risques d'incendie. Étant donné le statut du travail manuel dans l'antiquité gréco-romaine, on peut difficilement superposer aristocrates et artisans, même dans le monde celtique ; il s'agit bien de deux groupes séparés. Ces données renforcent l'hypothèse d'un contrôle étroit de l'aristocratie sur la production en général et sur les frappes monétaires en particulier. Néanmoins, il faut souligner que rien n'indique qu'il s'agissait là de « grande aristocratie » : le contraire est même plus probable.

Condé-sur-Suippe pourrait fournir un contre-modèle, puisque malgré la grande surface fouillée (2 ha pour la partie présentée ici), malgré la coexistence de zones artisanales et résidentielles, malgré une richesse certaine, matérialisée par la présence de métaux précieux et de 59 amphores vinaires, les monnaies sont extrêmement rares[148]. Peut-être un facteur chronologique est-il en jeu : ainsi, au Fossé des Pandours, les structures qui livrent le numéraire sont principalement datées de La Tène D2a, souvent de la fin de cette période. De même, la différence entre Condé-sur-Suippe et Villeneuve-Saint-Germain pourrait avoir une cause similaire, plutôt qu'une différence de statut[149]. Mais on notera qu'à Bibracte, les monnaies sont déjà abondantes dans l'horizon 1 de la PC1.

Il faut également se garder de surinterpréter la présence de monnaies dans les quartiers artisanaux. La séparation entre espaces de production et espaces d'habitation apparaît en effet beaucoup moins nette dans l'Antiquité qu'elle ne l'est maintenant et il n'est pas toujours aisé de distinguer entre production domestique et production marchande. La présence de monnaies dans ces secteurs n'est peut-être pas strictement liée à des échanges économiques mais pourrait témoigner tout simplement de la pénétration du numéraire dans la vie quotidienne. Il serait en effet singulier que l'utilisation des monnaies soit le seul fait des aristocrates, comme pourrait le laisser penser certains exemples étudiés plus haut. Même si un contrôle de la production monétaire par les élites, à des fins

---

[147] Leur exploration fut à peu de choses près contemporaine ; il semble donc difficile d'imputer la densité des découvertes monétaires uniquement à des techniques de fouille plus ou moins efficaces.

[148] Pour l'étude des amphores : Hénon 1995.

[149] C'est l'hypothèse qui semble privilégiée par B. Hénon pour expliquer la part plus importante d'amphores vinaires à Villeneuve-Saint-Germain (100/ha, contre 30/ha à Condé-sur-Suippe).

qui lui étaient propres, paraît certain, une fois mises en circulation, les monnaies pouvaient se répandre dans la population et commencer une « seconde vie »[150].

Par ailleurs, la répartition des trouvailles par type d'occupation semble montrer que le numéraire était utilisé par l'ensemble de la population (fig. 2.17). Ainsi, la majorité des découvertes vient de sites d'habitat groupé (agglomérations ouvertes, ainsi qu'*oppida* à partir de La Tène D1b). Inversement, les établissements ruraux livrent assez peu de monnaies. Cependant, le type d'occupation ne paraît pas avoir d'incidence majeure sur les métaux présents : les potins dominent partout et les métaux précieux sont attestés pour chaque type de site (la forte part d'or sur les établissements ruraux doit probablement être attribuée à la faiblesse de l'échantillon[151]). Au final, il ne semble pas que le volume de la circulation monétaire croisse de façon significative entre la fin de La Tène C2 et la fin de La Tène D2a. Les différences que l'on constate sur les quelques sites étudiés ici apparaissent d'abord sociales et non chronologiques ; l'abondance de monnaies dans un secteur peut être interprétée comme un signe de richesse.

2.2.3 Les monnaies en contextes cultuels et funéraires

Mais on peut se demander à quel point le numéraire incarnait, pour les Gaulois, la richesse. En effet, malgré son importance pour asseoir le pouvoir des aristocrates, César insiste d'abord sur leur rang et leur parenté[152]. Même s'il faut tenir compte du filtre romain appliqué à tout son texte, cela semble bien correspondre à une réalité : la richesse économique n'était pas la valeur la plus importante[153]. L'examen des pratiques de déposition antérieures à la conquête césarienne, en contextes cultuels et funéraires, permet d'aborder plus précisément la perception que les Anciens pouvaient avoir des monnaies et la part qu'elles représentaient dans l'expression de la richesse économique. En effet, les objets concernés par les phénomènes de déposition intentionnelle sont investis d'une signification particulière ; il n'est donc pas anodin d'essayer de déterminer la part du numéraire dans de telles pratiques[154].

---

[150] Wigg-Wolf 2011.

[151] Voir cependant, pour les Trévires, *ibid*., p. 309-310 (avec bibliographie antérieure) : l'or semble plus présent sur les établissements ruraux où, selon J. Metzler, résideraient les aristocrates.

[152] Ainsi, dans *BG* I, 2, 1, quand il parle d'Orgétorix, le décrit-il d'abord comme « le plus noble » et ensuite comme « le plus riche » : « *Apud Helvetios longe nobilissimus fuit et ditissimus Orgetorix.* » L'exemple de Dumnorix montre clairement que la richesse permet d'abord d'affermir et d'étendre les liens personnels (*BG* I, 18).

[153] Voir les textes rassemblés dans Perrin, Decourt 2002, surtout p. 357-359.

[154] Sur les dépositions, particulièrement à l'âge du Fer : Bataille, Guillaumet (dir.) 2006 (notamment la contribution de P. Pion) ; Barral *et al*. (dir.) 2007, vol. 2 ; Bonnardin *et al*. (dir.) 2009.

Dans les tombes, la déposition de monnaies est très rare et circonscrite à une région précise, qui recoupe les territoires des Rèmes et des Trévires[155]. Les premières monnaies en contexte funéraire apparaissent à La Tène D1b à Acy-Romance[156]. Le phénomène reste marginal, puisqu'il ne concerne qu'une incinération sur les 36 tombes de la phase 4, soit 2,77 % de l'ensemble. Le dépôt est néanmoins conséquent, puisqu'il s'agit de 7 potins de type Scheers 192. À la transition entre La Tène D1b et D2a, 5 monnaies non décrites sont attestées dans la tombe 57 de la nécropole orientale du Titelberg (pour 5 tombes datées entre La Tène D1b et La Tène D2a)[157].

Les données de La Tène D2a se situent dans la continuité. On trouve des dépositions dans les nécropoles d'Acy-Romance et du Titelberg, ainsi qu'un exemple possible à Feulen, en territoire trévire. À Acy-Romance (phases 5 et 6 des nécropoles), le phénomène concerne 6 tombes sur 37, soit 16,2 % de l'ensemble, pour 13 monnaies[158]. Deux tombes se détachent, l'incinération I.104 à la phase 5, avec un dépôt de 8 potins Scheers 191, et l'incinération I.7/32 à la phase 6 avec un statère en or (fourré) Scheers 9. À la nécropole de Lamadelaine du Titelberg, seule 1 tombe sur 16 (soit 6,25 % de l'ensemble) comportait une monnaie de type Scheers 195 : l'incinération 3 est une des tombes les plus riches de la nécropole, puisqu'elle est la seule de la nécropole à posséder la panoplie complète du guerrier et une des deux seules à avoir des perles d'ambre[159]. Enfin, la tombe 67 de Feulen, assez pauvre (seulement 4 vases en céramique non tournée), a livré un objet métallique indéterminé susceptible d'être une monnaie. 3 tombes de cette nécropole sont datées de La Tène D2a[160].

On note au fil du temps une certaine intensification des dépositions, sans jamais que ce type de dépôt devienne majoritaire. Les dépositions semblent d'abord concerner des tombes riches mais il ne s'agit pas du seul critère. Ainsi, M. Friboulet a montré, grâce à une sériation de 29 tombes riches d'Acy-Romance, que les monnaies se retrouvaient seulement dans les tombes féminines ; d'après

---

[155] De manière générale, en Gaule le phénomène n'apparaît pas antérieur au milieu du II^{ème} s. av. J.-C. : Polenz 1982 ; Haselgrove 2007, p. 724. Outre les tombes mentionnées par H. Polenz, deux tombes de Wederath datées La Tène D1 par J. Kaurin (2009) ont livré des monnaies : 1 potin Scheers 186 dans la tombe 1311, et 1 bronze frappé dans la tombe 196. Cependant, cette dernière monnaie semble être du type Scheers 145, pour lequel les deux contextes disponibles ne sont pas antérieurs à la fin de La Tène D2b. L'absence de phasage complet disponible pour la nécropole de Wederath rend l'utilisation de ces données malaisée ; c'est pourquoi nous ne l'avons pas intégrée dans notre corpus.

[156] Contexte B-001-06.

[157] Contexte B-094-14.

[158] Contexte B-001-07 et -08.

[159] Contexte B-094-12.

[160] Contexte B-041-02.

l'échantillon analysé, monnaies et fusaïoles sont mutuellement exclusives[161]. Aucune tombe masculine n'a livré de monnaies, ce qui indique bien qu'elles ne signifient pas seulement la richesse. Au Titelberg, si les monnaies apparaissent également dans les dépôts les plus riches, ils peuvent concerner des hommes, comme le montre l'incinération 3 de Lamadelaine[162]. Mais les monnaies ne semblent pas associées à un type particulier d'assemblage[163]. Ce qui ressort surtout, c'est que le mobilier numismatique, à cette période, n'est en rien privilégié pour les dépositions funéraires. Au contraire, il est sous-représenté, surtout si on prend en compte à la fois la taille des nécropoles et les volumes d'émission, qui ont pu être très importants (par ex. dans le cas du potin Scheers 191). Ainsi, les monnaies ne contribuent que très minoritairement à exprimer le statut du défunt.

Dans les sanctuaires contemporains, la situation semble similaire : dans les trop rares cas où on dispose de séquences stratigraphiques fines (ce qui limite nécessairement nos conclusions), les monnaies ne sont pas dominantes parmi le mobilier. Seuls trois sanctuaires ont livré des monnaies pour La Tène D1 : Bennecourt, Nitry et Mirebeau[164]. Excepté l'important dépôt de Mirebeau (320 pièces), les quantités sont assez faibles (3 monnaies à Nitry, 20 à Bennecourt). À La Tène D2a, la phase 1a du sanctuaire des Fougères à Mandeure a livré un unique potin à la grosse tête dans une fosse[165]. L'enquête de S. Izri a confirmé que les dépositions étaient assez rares avant La Tène D2b[166]. Par ailleurs, les monnaies sont absentes des phases anciennes de Ribemont, Gournay-sur-Aronde, Fesques, ainsi que de Montmartin[167]. Un passage du *Cynégétique* d'Arrien nous apprend que « quelques-uns des Celtes » constituaient un trésor en l'honneur d'Artémis en payant un écot pour chaque bête tuée, trésor qu'ils utilisaient une fois par an pour faire un festin[168]. Arrien, qui écrit au

---

[161] Friboulet 1997, p. 273. Le phénomène est peut-être caractéristique de l'aire celtique : Bergonzi, Piana Agostinetti 1987, p. 214-217 ; pour l'Europe centrale, voir les tombes répertoriées dans Polenz 1982. À la même époque, dans certaines nécropoles de Gaule Transpadane, les dépositions monétaires semblent associées prioritairement aux femmes ; de même, le type d'assemblage monétaire déposé varie selon le sexe : Piana Agostinetti 1985 ; Bergonzi, Piana Agostinetti 1987.

[162] Kaurin 2009, p. 153 (nécropole orientale) ; Metzler-Zens *et al.* 1999, p. 28-37 (Lamadelaine).

[163] Kaurin 2009, p. 138-139.

[164] Respectivement, contextes L-006-01, L-027-01, et B-062-02.

[165] Contexte B-057-02.

[166] Izri 2011, p. 643. Selon G. Bataille (2009, p. 657), c'est à La Tène D2a que les monnaies apparaissent massivement à La Villeneuve-au-Châtelot. Mais la publication du site, dans son état actuel, ne permet pas de trancher ; l'étude de la céramique, notamment, manque : Piette, Depeyrot 2008.

[167] Les découvertes de Ribemont-sur-Ancre, datées de La Tène C, restent exceptionnelles : Delestrée 2001 ; Lambot 2004 ; Brunaux, Delestrée 2005. Une utilisation occasionnelle de monnaies à cette période est probable pour C. Haselgrove, et pourrait être attestée par les découvertes non stratifiées : Haselgrove 2007, p. 723.

[168] Arrien, *Cynégétique*, 33 (traduit dans Cougny 1993, vol. 2, p. 189).

II[ème] s. ap. J.-C., utilise le terme *Keltoi* et ne précise ni le lieu ni l'époque de cette pratique : il est probable qu'il s'agisse bien des Celtes d'Europe plutôt que les Galates d'Asie mineure et on considère généralement qu'il traite bien de l'âge du Fer[169]. Si on accepte cette hypothèse, le texte atteste clairement l'utilisation rituelle de monnaies ; mais rien ne dit que l'opération se passait dans un sanctuaire bâti. De plus, il nous apprend clairement que la somme était récupérée et utilisée et pas du tout immobilisée. Ainsi, l'absence de monnaies dans un sanctuaire ne signifie pas qu'elle n'y a pas été utilisée…

De plus, il est probable que de nombreux dépôts, notamment dans le nord de la France, doivent être interprétés comme des dépôts votifs. Ces découvertes sont souvent anciennes, ce qui empêche une bonne compréhension du contexte ainsi que des références typologiques fiables ; fréquemment en or, ces dépôts ont généralement été dispersés. Tout ceci interdit une datation et une caractérisation précise mais on s'accorde pour y voir des dépositions précieuses, dans des lieux significatifs au moment de l'acte[170]. Par ailleurs, il n'est pas exclu que des structures environnantes aient échappé aux inventeurs de ces dépôts : les fouilles de sauvetage qui ont eu lieu, notamment en Grande-Bretagne, sur des lieux de découvertes récentes, ont montré un environnement complexe[171]. Si le dépôt de Mirebeau (320 monnaies, dont 9 en or et 311 en potin) est isolé dans la documentation récente par sa découverte dans un sanctuaire bien identifié, il n'est probablement pas unique[172].

Néanmoins, on note une différence fondamentale dans les dépositions entre le Centre-Est et l'ouest de la Gaule Belgique. La cartographie des dépôts datables entre La Tène D1 et La Tène D2a selon l'alliage dominant montre une forte concentration de dépôts en or en Belgique occidentale (fig. 2.18)[173]. Par ailleurs, la rareté des monnaies dans les sanctuaires de cette région semble montrer que l'utilisation rituelle des monnaies prend place en dehors des sanctuaires « monumentalisés ». Les dépôts en argent (principalement des deniers *KAΛETEΔOY*) et en potin sont typiques du Centre-Est et bien moins nombreux que les dépôts belges.

Les modes de déposition sur les trois sanctuaires comptabilisés ici font à nouveau apparaître la partition entre une zone nord-ouest et une zone sud-est. À Bennecourt, les monnaies proviennent du

---

[169] Brunaux 1987, p. 160-161 et note 13, p. 162 (avec bibliographie antérieure).

[170] Pour la Gaule Belgique, voir en particulier les contributions d'I. Wellington et J. van Heesch dans Haselgrove, Wigg-Wolf (dir.) 2005, ainsi que Haselgrove 2007. Il n'est bien entendu pas question d'attribuer à tous les dépôts monétaires une signification cultuelle : Gruel 2007 ; Gruel, Pion 2009.

[171] Voir en particulier la trouvaille d'Hallaton : Score 2011.

[172] Izri 2011, p. 644.

[173] La datation est proposée sur la base des types identifiés ; les mentions trop imprécises ont donc été exclues, de même que les types à perduration longue comme les potins à la grosse tête ou les potins au sanglier Scheers 186.La plupart des dépôts sont monométalliques ; seuls quelques dépôts d'argent contiennent également des potins, mais toujours en quantité très minoritaire. Il est donc légitime de les classer selon l'alliage dominant.

fossé d'enclos du sanctuaire laténien et semblent en position secondaire de rejet[174]. À Mirebeau, outre le dépôt en position primaire dans une fosse, on trouve 9 monnaies dans huit trous de poteau ; c'est également le cas pour 2 des monnaies de Nitry. À Bibracte, 3 monnaies proviennent d'autant de trous de poteau, dans des secteurs d'habitat. Pour autant, cette pratique n'est pas limitée au Centre-Est, et se retrouve en Belgique : ainsi, on trouve à Acy-Romance/La Warde 1 une série de monnaies dans des trous de poteaux, interprétés par C. Haselgrove comme des dépôts d'abandon du secteur[175]. On note une forte concentration de monnaies dans des trous de poteaux à Epiais-Rhus. 12 trous de poteaux d'un même secteur d'habitat (SP2) ont livré autant de monnaies, dont 11 sont du type LT 5284 et une seule du type LT 7417. On ne possède malheureusement pas de plan de la fouille[176]. Le nombre important de trous de poteaux et la grande uniformité typologique des monnaies interdisent d'y voir un effet du hasard : il s'agit clairement d'une pratique de déposition. On remarquera par ailleurs que les types déposés sont caractéristiques de la circulation ancienne (La Tène C2/D1) en Île-de-France. Il y a peut-être décalage entre la construction du bâtiment, qui a entraîné la déposition des monnaies, et son occupation, qui a livré du mobilier de La Tène D2a. Il est également possible qu'on ait choisi délibérément des monnaies « anciennes » pour cet usage particulier. Il est intéressant de noter que la nature de l'occupation du site n'est pas tranchée et qu'un sanctuaire n'est pas exclu[177]. L'*oppidum* du Fossé des Pandours au Col de Saverne a également livré une monnaie, dans une structure interprétée comme un trou de poteau isolé, avec deux fibules et une quantité non négligeable de céramique. La découverte est difficile à interpréter en l'état actuel des données, d'autant plus que l'analyse des céramiques n'amène aucun commentaire particulier[178]. Sur le même site, une monnaie de Bohême en or dite *Muschelstater* (LT 9444) a été retrouvée à la base du rempart et est interprétée comme un dépôt de fondation[179].

Cet usage rituel de la monnaie sur des sites d'habitats, de même que les dépôts monétaires sans contexte archéologique apparent, nous rappellent que la religion n'est pas cantonnée aux sanctuaires. Mais les dépôts ne sont pas non plus cantonnés aux monnaies ; de nombreux autres objets connaissent des dépositions : mobilier métallique, dont le répertoire se diversifie à partir de La Tène D1a[180], et céramique[181]. Hors des sanctuaires, on a également identifié de nombreuses dépositions non

---

[174] Bourgeois (dir.) 1999, p. 22-27, en particulier fig. 15B et 15C.

[175] Lambot, Méniel 1993, p. 127-131 ; Haselgrove 2007, p. 717. Selon P. Pion (1996), l'occupation de ce secteur couvre La Tène C2 et La Tène D1a.

[176] Wabont *et al.* 2006, p. 230-233, et particulièrement p. 231 pour la description du bâtiment de SP2.

[177] *Ibid*., p. 232-233.

[178] Bonaventure 2011, vol. 2, p. 172.

[179] Fichtl 2009, p. 85.

[180] Bataille 2009.

monétaires[182]. Le cas d'Acy-Romance est particulièrement intéressant, mais B. Lambot est revenu sur l'interprétation votive de plusieurs cas de déposition de mobilier métallique, de même qu'il ne pense plus que les monnaies provenant des trous de poteau aient fait l'objet de dépositions intentionnelles[183].

Il reste qu'un grand nombre de dépôts monétaires semblent avoir une signification rituelle, particulièrement les dépôts en or de Gaule Belgique[184]. Faut-il dénier à ces monnaies toute fonction économique, y voir d'abord des biens de prestige[185] ? Cela semble difficile. D'une part, ces dépôts ont forcément une signification économique, puisqu'ils immobilisent (temporairement ou définitivement) une quantité plus ou moins importante de métal précieux ; la ponction est forcément ressentie par les déposants. D'autre part, on a déposé ce métal sous forme de monnaies et pas d'autres objets. Or ces pièces sont indubitablement des monnaies, comme le montrent les études métrologiques, qui permettent d'identifier des divisions et des multiples. Le choix d'utiliser des monnaies dans les dépôts n'est pas anodin et témoigne à n'en pas douter d'une vraie monétarisation. Mais l'ampleur que le phénomène prendra dans les décennies suivant la conquête, qui pourra impliquer des milliers de monnaies dans un seul sanctuaire, invite à relativiser cette monétarisation : atteint-elle réellement l'ensemble de la société ? K. Gruel et P. Pion proposent d'interpréter les dépôts monométalliques comme renvoyant « *à des pratiques collectives dans un contexte à caractère politico-religieux et même ostentatoire*[186]. » Ainsi, la pratique de déposition ne serait pas accomplie par un individu privé mais par une communauté. Ceci change considérablement la nature du geste : dans le cadre d'une pratique collective, on peut supposer qu'elle était fortement encadrée et contrôlée par un clergé ou par l'aristocratie locale. On peut donc imaginer à bon droit que c'est à ces derniers que revenait le choix de l'objet déposé. Dans ce cas, la déposition de monnaies démontre d'abord un usage par les franges supérieures de la société. La déposition de monnaies précieuses, en particulier, peut être lue comme une marque de ce contrôle des élites ; il est en effet peu probable que l'ensemble de la population ait eu accès à un tel numéraire. En canalisant à leur profit une manifestation collective, par l'utilisation d'objets spécifiques, les monnaies, auxquelles elles seules étaient familiarisées et avaient accès, les élites renforçaient leur contrôle sur le corps social[187]. La déposition de monnaies prioritairement (si ce

---

[181] Par ex. à Mirebeau : Joly, Barral 2008 ; Barral, Joly 2011.

[182] Voir notamment diverses contributions dans Bataille, Guillaumet (dir.) 2006.

[183] Lambot 2006a et comm. pers. *Contra* Lambot, Méniel 1993, p. 129-132.

[184] La comparaison des faciès de sanctuaires et de dépôts pour le mobilier métallique montre une grande similitude dans la composition et l'évolution, ce qui laisse penser que les dépôts sont bien à attribuer au domaine religieux : Bataille 2009.

[185] Pion 2006, p. 20.

[186] Gruel, Pion 2009, p. 389 (souligné par les auteurs).

[187] K. Polanyi soulignait l'insertion des échanges monétaires dans les différentiations sociales en place (Polanyi 2001, p. 116-119). Voir aussi Andreau 2001, p. 13-15. Dans les années immédiatement postérieures à la conquête, sur le sanctuaire du Martberg, D. Wigg-Wolf a pu montrer que les quelques cas de mutilation reconnus

n'est exclusivement) dans les tombes riches est un élément qui conforte cette hypothèse. Mais on peut également penser que l'utilisation du numéraire lors de manifestations collectives supposait que l'ensemble de la population connaisse les objets déposés et s'y reconnaisse (peut-être le métal y suffisait-il ?). Par ailleurs, une utilisation répétée, même étroitement contrôlée par les élites, ne pouvait qu'en familiariser (si nécessaire) la présence aux autres couches de la population.

2.2.4 De la monnaie à la monétarisation

Ces différents éléments permettent de proposer, pour la période envisagée ici, une société dans laquelle l'usage du numéraire est bien enraciné, connu de l'ensemble de la population. On s'accorde maintenant à voir dans les *oppida* et dans certaines agglomérations ouvertes de vraies villes, dans lesquelles on trouve des quartiers artisanaux très développés dès La Tène C[188]. Les états gaulois, dont on fait remonter la constitution sensiblement à la même époque, sont de type oligarchique ou royal[189]. Dans les deux cas, le pouvoir est concentré dans les mains d'un petit groupe et la société semble fortement inégalitaire ; mais certains chercheurs pensent que le peuple a pu jouer un rôle politique fort dès cette époque[190]. Même en acceptant un contrôle très important de l'aristocratie sur l'ensemble du domaine économique, y compris celui de la production monétaire, il est indéniable que les monnaies mises en circulation devaient pour une large part entrer dans le circuit économique.

Pour autant, l'intensité de la circulation semble avoir été assez faible et l'emploi d'autres moyens d'échange et de stockage de la richesse est probable. Sans surprise, l'usage de la monnaie paraît plus développé dans les couches supérieures, qui en contrôlaient la production et les usages symboliques. C'est également à ces dernières qu'échoyait la perception des impôts et taxes ; ce sont elles qui étaient concernées au premier chef par les importations méditerranéennes – toutes opérations qui devaient s'exprimer au moins partiellement en termes monétaires. De plus, un passage de César indique l'existence d'opérations financières[191]. C'est un domaine qui nous reste malheureusement

---

font l'objet d'un rituel identique, bien contrôlé, alors qu'après le changement d'ère, les mutilations sont très variées et montrent l'absence de contrôle sur la procédure, laissée aux différents individus : Wigg-Wolf 2011 (avec bibliographie antérieure).

[188] Sur les *oppida*, Fichtl 2005 ; sur les agglomérations « ouvertes », Fichtl 2013a, qui propose une nouvelle typologie de l'habitat gaulois, toutes catégories confondues.

[189] Fichtl 2004b (p. 115-119 pour les différentes mentions textuelles de magistratures et d'assemblées) et 2005 ; Brun, Ruby 2008. Dans la typologie adoptée par ces derniers, les Etats gaulois sont de type « archaïque », encore dominés par les réseaux clientélaires mais avec une administration embryonnaire (p. 84-86 et 132-149).

[190] García Riaza, Lamoine 2008, notamment p. 139-140. Mais faut-il réellement parler d' « assemblées civiques » comme le font les auteurs ?

[191] César, *BG* VI, 19, 1-2 : « Les hommes, en se mariant, mettent en communauté une part de leurs biens équivalant, d'après estimation, à la somme d'argent [*pecunias*] apportée en dot par les femmes. On fait de ce

inaccessible : à quel point était-ce répandu ? Et quelle était la nature des opérations ? Pour les Gaulois, penser en termes monétaires devait donc être relativement familier mais les textes qui nous sont conservés, même si la réalité est passée au filtre gréco-romain[192], ne laissent jamais entendre que l'accumulation d'une richesse pouvait être une fin en soi, contrairement à l'aristocratie romaine, pour qui la fortune constituait depuis la fin du III^{ème} s. au moins un objectif affiché[193].

Tout ceci incite fortement à une appréciation nuancée du degré de monétarisation de la société gauloise, que la notion d'« équilibres duels », élaborée par A. Schiavone pour décrire l'empire romain, aide à dessiner[194]. Cet auteur note à propos de l'économie romaine qu'il faut renoncer tant à la vision primitiviste qu'à la vision moderniste, parce que la forme « archaïque » et la forme « avancée » de l'économie y ont coexisté de manière stable. Le « réseau ténu mais solide de production marchande et de commerce à grande échelle » flottait sur « un océan de pénurie » et d'économie dite « naturelle » ou « de substance. » Cette dualité se retrouve dans d'autres domaines et constitue pour lui un des traits marquants de l'histoire de Rome. La situation en Gaule nord-orientale devait être similaire : plus on montait dans la hiérarchie sociale, plus les contacts étaient importants et fréquents avec l'économie marchande et avec l'usage de la monnaie.

2.3 La présence de Rome

2.3.1 La zone du denier : chronologie, nature, raisons

Un des faits les plus marquants dans les décennies précédant la conquête est assurément l'adoption dans le Centre Est d'un système monétaire basé sur l'argent et utilisant une métrologie romaine, avec des frappes d'un poids équivalent à un demi-denier romain ou quinaire, soit 1,8 à 1,9 g[195]. De plus, l'iconographie employée est souvent inspirée par ces mêmes deniers. Depuis J.-B. Colbert de Beaulieu, on emploie couramment pour désigner ce phénomène (qui constitue le paradigme

---

capital un compte unique et les intérêts sont mis de côté [*Huius omnis pecuniae coniunctim ratio habetur fructusque servantur*] ; le conjoint survivant reçoit l'une et l'autre part, avec les revenus accumulés. » On peut supposer que la pratique concerne principalement les couches supérieures, disposant de biens suffisants.

[192] La majorité est rassemblée dans Perrin, Decourt 2002.

[193] Si l'on en croit l'oraison funèbre de L. Metellus prononcé par son fils en 221 : Pline, *HN* VII, 45. Parmi les « dix objectifs suprêmes, à la recherche desquels les sages passaient leur vie », on trouve « acquérir une grande fortune sans renoncer à l'honnêteté » : « *magnam pecuniam bono modo invenire*. » Le terme latin *pecunia*, s'il peut signifier « richesses » en général, est celui qui correspond le mieux au concept d'argent/*Geld*.

[194] Schiavone 2009, p. 103-112. La notion reprend la distinction entre vie matérielle et vie économique proposée dans Braudel 1979.

[195] Pour un denier à 1/84 de la livre romaine, soit 3,86 g, poids adopté selon M. Crawford à partir de 157/156 av. J.-C. : Crawford 1974, p. 594-595.

des « fédérations monétaires » dont nous venons de traiter) le nom de « zone du denier »[196]. Ses études ont été précisées et amendées par K. Gruel dans une série de contributions, la modification la plus importante portant sur la chronologie de la mise en place.

2.3.1.1 Les premières frappes de la zone du denier

Pour J. B. Colbert de Beaulieu, il était inconcevable que les Gaulois aient pu adopter une iconographie ou une métrologie romaine avant 121 av. J.-C.[197]. Les chercheurs étaient d'accord pour faire des monnaies à légende *KAΛETEΔOY SVLA* (fig. 2.19, n°2-4) les premières frappes de cette zone du denier. Mais pour J.-B. Colbert de Beaulieu, elles ne pouvaient que faire référence au dictateur Sylla, ce qui conduisait à les dater vers 80 av. J.-C. Ainsi, pendant plusieurs décennies, il était admis que la zone du denier ne pouvait être antérieure à 80, éventuellement 100 av. J.-C. Mais les contextes archéologiques ont montré que les monnaies à légende *KAΛETEΔOY* étaient attestées dès les environs de 120 av. J.-C., soit au début de La Tène D1b : outre le trésor de Lauterach en Autriche, où un denier gaulois de ce type est associé à 24 deniers romains, dont le plus récent date de 117 av. J.-C., on en connaît une dizaine dans des contextes La Tène D1b du Centre Est. Le plus ancien vient de Verdun-sur-le-Doubs (antérieur à 110/100 av. J.-C.) ; nous en répertorions également un à Mirebeau (phase 2), un à l'*oppidum* de La Pierre d'Appel, un à Bâle, un au Mont-Vully et cinq à Bibracte[198].

K. Gruel propose une datation proche du prototype romain de 151 av. J.-C. pour les frappes gauloises à légende *KAΛETEΔOY SVLA*, qui sont considérées unanimement comme les premières émissions de la série. J.-B. Colbert de Beaulieu en dénombrait 14 exemplaires en 1965, pour trois coins de droit et trois coins de revers tous liés entre eux, ce qui démontre que la frappe fut brève et porta sur des quantités limitées[199]. Aucune n'a pour l'instant été retrouvée en contexte. Bien que ces frappes fussent attribuées traditionnellement aux Lingons[200], K. Gruel y voit des frappes

---

[196] Principales références sur la zone du denier : Colbert de Beaulieu 1965, 1966 et 1973, p. 271-278 ; Gruel 1989, p. 41-43 (encore marqué par les théories colbertiennes) ; Gruel, Barrandon 2000 ; Gruel 2005a, 2006 ; Gruel, Popovitch 2007, p. 38-42 et 104. L'article de Y. Le Bohec (2010) sur les deniers *KAΛETEDOY SVLA* ignore les contextes archéologiques et une partie des publications récentes.

[197] Entre autres exemples, Colbert de Beaulieu 1973, p. 273 : « Cependant, le choix d'un denier romain comme modèle ne peut avoir précédé la conquête. » L'affirmation n'est jamais argumentée mais présentée comme allant de soi.

[198] Contextes B-100-02, B-062-01, B-051-02, B-010-02, B-065-01, L-007-30, L-007-41 et L-007-44.

[199] Colbert de Beaulieu 1965, p. 180.

[200] J.-B. Colbert de Beaulieu arrivait à cette conclusion en se basant sur la carte de distribution qu'il avait compilée : Colbert de Beaulieu 1965, 1966. Mais cette carte, qui mêle trésors et découvertes isolées, prend en compte la totalité des variantes, alors qu'il est clair que toutes ne sont pas contemporaines, puisque les frappes semblent s'étaler sur un siècle et non pas sur 30 ans comme on le croyait. On remarquera à cet égard que les

commémoratives de l'alliance entre Eduens et Romains, conclue à la même période : elle est en effet mentionnée dans une chronique qui s'arrête en 144 av. J.-C.[201]. Un argument fort est l'utilisation d'un même minerai argentifère pour ces monnaies et pour les deniers à la lyre (LT 4858-4867), dont la distribution spatiale est centrée sur le territoire éduen[202].

Les émissions postérieures de deniers *KAΛETEΔOY*, très abondantes, se caractérisent par l'abandon de *SVLA* dans la légende, puis la contraction progressive de *KAΛETEΔOY* par l'emploi de monogrammes divers. La chronologie des différentes classes est malheureusement mal connue. Le problème est compliqué par l'utilisation de plusieurs typologies, dont il est difficile de faire une concordance exacte[203]. On a donc du mal à savoir avec certitude si les monnaies trouvées dans les contextes La Tène D1b appartiennent à des émissions précoces ou déjà avancées, comme le suppose C. Haselgrove à propos de l'exemplaire de Lauterach[204]. La chronologie relative des émissions en métaux précieux du Centre-Est plaide toutefois pour un début des frappes de *KAΛETEΔOY* au cours de La Tène D1a. Comme nous l'avons noté plus haut, les analyses métalliques menées par K. Gruel et J.-N. Barrandon ont en effet montré que les deniers à légende *KAΛETEΔOY SVLA* et les deniers à la lyre ont employé le même minerai argentifère. Or plusieurs indices permettent de proposer une antériorité des deniers à la lyre sur les *KAΛETEΔOY SVLA*, bien que comme pour ces derniers, le contexte le plus ancien soit daté à la transition La Tène D1a/D1b[205]. D'une part, les *KAΛETEΔOY SVLA* sont frappés sur un étalon de 1,8 à 1,9 g, qui correspond à la moitié d'un denier romain de 3,86 g, alors que les deniers à la lyre ont un poids moyen de 2,05 g, qui renvoie à un denier romain plus lourd, antérieur selon M. Crawford à 157-156 av. J.-C.[206] Mais l'argument n'est pas décisif, car d'autres régions connaissent des émissions « lourdes » jusqu'à la conquête césarienne (par ex. l'Auvergne ou l'ouest de

---

contextes antérieurs à La Tène D2a ne se trouvent pas en territoire lingon, mais chez les Eduens, Helvètes et Séquanes.

[201] Roman 1991, p. 38. D'autres chercheurs retiennent la date de 138 av. J.-C. pour la fin de la *Chronique* d'Apollodore. En 121 av. J.-C., dans Tite-Live, *Periochae*, 61, 3, les Eduens sont qualifiés de « *sociorum populi Romani* ».

[202] Gruel, Barrandon 2000.

[203] Allen 1976 (trésor d'Houssen) ; Deyber, Scheers 1993 (trésor de Robache) ; Nick 2006. Cette dernière semble être la plus complète mais nécessite l'examen direct de la pièce ou d'un cliché précis, ce qui n'est pas toujours possible.

[204] Haselgrove 1999, p. 143 et note 149. La datation du site de La Tène qui, selon C. Haselgrove, a livré plusieurs *KAΛETEΔOY* des « *early and middle stages of the series* » (*ibid*.), reste problématique bien qu'apparemment centrée sur la fin du III^{ème} et le début du II^{ème} s. av. J.-C. : voir entre autres les différentes contributions réunies dans Barral *et al.* (dir.) 2007, p. 343-389. La reprise de la typochronologie de cette série mériterait une étude à elle seule.

[205] Dans la phase 2 de Verdun-sur-le-Doubs : contexte B-100-02.

[206] Crawford 1974, p. 594-595.

la Gaule). Plus importants sont les liens typologiques clairs entre les deniers à la lyre et les monnaies en or du type Chenôves dont une des classes se caractérise également par la présence d'une lyre au revers et d'une hampe sortant du poitrail du cheval[207]. On peut donc à bon droit considérer les deniers à la lyre comme contemporains ou immédiatement postérieurs aux monnaies de type Chenôves. Or un quart de statère de ce type a été retrouvé à Feurs dans un contexte daté de La Tène C2/D1a[208]. Sur la base de ces quelques éléments, on peut penser qu'à La Tène C2, on trouvait dans cette région du Centre-Est un système monétaire sur étalon statère (monnaies de type Chenôves : fig. 2.19, n°1 et 2), bimétallique soit dès l'origine, soit dans un second temps seulement (deniers à la lyre : fig. 2.19, n°3), dès La Tène C2 ou seulement à La Tène D1a. Durant cette dernière période, on abandonna l'étalon statère et les frappes d'or, pour adopter avec les deniers à légende *KAΛETEΔOY SVLA* (fig. 2.19, n°5) un étalon en argent correspondant à un quinaire romain, à partir d'un prototype romain (fig. 2.19, n°8) dont elle reprend la tête et le cheval à droite. Les monnaies à légende *KAΛETEΔOY SVLA* sont très rares ; sur les pièces qui suivent, qui restent peu abondantes, la légende s'abrège en *KAΛETEΔOY* et les motifs de droit et de revers s'inversent (fig. 2.19, n°6). Les frappes de *KAΛETEΔOY* continuent ensuite, probablement jusqu'à La Tène D2, avec une légende dégradée utilisant des monogrammes (fig. 2.19, n°7). La phase 2 de Verdun-sur-le-Doubs, antérieure à 110/100 av. J.-C. livre déjà des monnaies à monogrammes[209]. Par ailleurs, les deniers LT 5138 (fig. 2.19, n°4), également attestés dans le Centre-Est à partir de La Tène D1b, sont frappés sur un étalon quinaire et reprennent l'iconographie de la deuxième génération de *KAΛETEΔOY* ou des frappes postérieures (fig. 2.19, n°6 et 7), avec tête et cheval à gauche. Mais ils reprennent également le motif de la hampe sortant du poitrail du cheval, présent sur les deniers à la lyre dont ils prennent vraisemblablement la suite. On peut donc penser que les deniers à la lyre ont rapidement disparu de la circulation, après une brève phase de coexistence[210]. Beaucoup moins courants que les *KAΛETEΔOY*, ces pièces sont d'ailleurs absentes des grands dépôts d'argent de La Tène D1 et D2[211]. Pour toutes ces raisons, nous acceptons donc la chronologie haute proposée par K. Gruel pour les *KAΛETEΔOY SVLA*, à La Tène D1a, même si les preuves manquent encore pour en placer formellement le début de la production vers 150 av. J.-C.

---

[207] Classe I de Scheers 1980 ; type « à la lyre » de Fischer 1982.

[208] Contexte L-018-01. Vaginay, Guichard 1988, monnaie n°2. La monnaie est très usée mais l'identification est vraisemblable ; il s'agit peut-être d'un ex. de la classe IIIb ou IIIc de Scheers 1980.

[209] Contexte B-100-02.

[210] On trouve ensemble les deniers *KAΛETEΔOY* et à la lyre dans plusieurs contextes de La Tène D1 (Verdun-sur-le-Doubs : B-100-02 ; Bibracte : L-007-41 et -44). Dans les trouvailles du siège d'Alésia, on note un seul denier à la lyre pour 19 *KAΛETEΔOY* et d'innombrables deniers d'autres types (contextes L-001-01 à -11).

[211] Dans la zone d'étude, nous n'en avons trouvé qu'une attestation dans le trésor de Robache à Saint-Dié (dépôt SDR-02), dont le *terminus post quem* est donné par la présence d'un denier *TOGIRIX* (LT 5550).

2.3.1.2 Les relations diplomatiques entre Rome et l'est de la Gaule

Comme nous l'avons vu, les premières monnaies en contexte de la zone du denier apparaissent vers 120, mais les premières frappes doivent être datées entre 150 et 120 av. J.-C. et peuvent être mises en relation avec l'alliance entre Rome et les Eduens. Elles sont donc antérieures d'une génération à la conquête de la Transalpine, qui reste considérée encore aujourd'hui comme une date pivot dans les relations entre Rome et les Gaulois, la véritable première étape de la conquête achevée par César. Mais un faisceau convergent d'indices atteste clairement qu'entre la prise du Capitole par Brennus et la déduction de Narbonne, Rome et les Gaulois ont entretenu des contacts suivis.

On le sait, la guerre de 125-121 av. J.-C. ne constitue pas la première intervention romaine à l'ouest des Alpes. Dès 218, Rome envoie des ambassadeurs en Gaule du sud pour demander aux indigènes d'empêcher la progression des Carthaginois[212]. Peu de temps après, le père de Scipion l'Africain débarque près de Marseille[213] ; il ne reste que peu de temps dans la région, après avoir été pris de vitesse par Hannibal qui traverse les Alpes. En 207, Hasdrubal entraîne avec lui « les Arvernes et […] les autres peuples gaulois et alpins[214]. » En 189, le préteur L. Baebius Dives, agressé par des Ligures, se réfugie à Marseille pour y mourir ; Rome apprend l'événement par une ambassade des Marseillais[215]. En 181, une nouvelle ambassade se plaint de la piraterie ; comme le fléau concerne toute la côte tyrrhénienne et une partie de la côte adriatique, on confie une flotte de deux fois dix vaisseaux à des duumvirs stationnés en Campanie, dont le premier a mission de surveiller les rivages jusqu'à Marseille (il ne s'agit donc pas d'une opération terrestre)[216]. En 154, à la suite d'une ambassade malheureuse chez les Ligures qui attaquaient les possessions massaliètes, le consul Q. Opimius passe les Alpes avec une armée, sans toutefois s'avancer beaucoup à l'intérieur des terres[217]. Il est possible que Rome ait borné la voie côtière dès cette époque[218]. L'alliance entre les Eduens et Rome est contemporaine[219] et semble avoir motivé en partie la campagne contre les Allobroges de 122 av. J.-C.[220] Deux mentions de la fin du II^{ème} s. sont plus difficiles à interpréter : d'une part, un roi

---

[212] Tite Live, XXI, 19-20.

[213] *Ibid*., XXI, 26, 3.

[214] *Ibid*., XXVII, 39, 6.

[215] *Ibid*., XXXVII, 57, 1-2.

[216] *Ibid*., XL, 18, 4 et 8

[217] Polybe, XXXIII, 8-10.

[218] Roman 1991.

[219] Voir note 201.

[220] Tite-Live, *Periochae*, 61, 3 : « Si [le proconsul Cn. Domitius] leur avait fait la guerre, c'est parce qu'ils avaient recueilli Toutomotulus, roi des Salluviens, en fuite, et lui avaient apporté toute l'aide qu'ils pouvaient ; parce qu'ils avaient aussi ravagé le territoire des Eduens, alliés du peuple romain. »

gaulois séjourne à Rome et voit son pouvoir consolidé par les Romains à son retour[221]. D'autre part, Dion Cassius écrit qu'en 106, Toulouse était liée à Rome par un traité, sans la qualifier ni d'amie, ni d'alliée du peuple romain[222]. Enfin une lettre de Cicéron à Atticus datée de 60 av. J.-C. atteste l'intérêt de l'élite romaine pour les événements gaulois[223]. Ainsi, Rome était militairement et diplomatiquement présente non seulement en Gaule méridionale, mais aussi en Gaule centrale, deux à trois générations au moins avant la conquête de la Transalpine[224]. La création de la zone du denier n'est pas un événement isolé mais s'inscrit dans un contexte géopolitique marqué par l'implication grandissante de Rome en Gaule.

Dans le débat sur les amitiés romaines dans le Centre-Est, les sources concentrent notre attention sur les Eduens, au détriment des autres peuples. La rivalité entre les Eduens et les Séquanes documentée par la *Guerre des Gaules* a également contribué à faire apparaître les premiers comme une relation isolée au milieu de voisins hostiles – et donc hostiles à Rome. Mais les amitiés de Rome n'étaient pas exclusives et rien n'obligeait ses relations à être en bons termes entre elles ; qu'on se rappelle le titre d'ami du peuple romain donné à Arioviste. Certains chercheurs ont postulé un traité entre Rome et les Helvètes dès la fin du II^{ème} s., suite à leur participation à la guerre des Cimbres, mais le sujet reste controversé[225]. L'offre de négociation de Divico en 58 av. J.-C., qui propose, en échange de la paix avec les Romains, de s'installer à l'endroit choisi par César, nous semble s'inscrire dans une

---

[221] Diodore, XXXIV-XXXV, 36. Le Gaulois mentionné est donné comme roi d'Iontora, ville inconnue par ailleurs que Roman 1992, à la suite de C. Jullian, corrige arbitrairement en Lectoure. L'anthroponyme, Contoniatos, sonne indubitablement gaulois. Dans l'édition Loeb de 1966, F. R. Walton propose de l'identifier à Congonnetiacos, fils de Bituit roi des Arvernes, mentionné par Tite-Live, *Periochae* LXI, 7.

[222] Dion Cassius, XXVII, 90.

[223] Cicéron, *Ad Atticum* I, 19, 2. On remarque que Cicéron prend la peine de qualifier les Eduens de *fratres nostri*.

[224] Deux textes de Tite-Live, XXIX, 22, 54 et 55, 1-3, bien que parlant de *Galli Transalpini*, ne renvoient pas forcément à la Gaule telle que nous l'entendons ici. Ainsi, on admet généralement que Tite-Live, XXIX, 22, 54 et 55, 1-3, concerne des Taurisques, établis dans la Carinthie moderne : Sartori 1960 ; Adam 1989 ; Fichtl 2004b, p. 100-102. Il reste intéressant de noter que les contacts suivent les codes de la diplomatie : introduction d'une délégation de Gaulois au sénat par le préteur C. Valerius, envoi d'ambassadeurs de l'autre côté des Alpes, respect des biens gaulois. La résolution du conflit se situe en 183 av. J.-C. De même, en 169, dans Tite-Live, XLIV, 14, 1-2, ce sont probablement des peuples de la même région (*contra* Hostein 2012, p. 351, pour qui la présence d'un *Belenos* sur des monnaies de Gaule centrale pourrait indiquer l'origine du *Belenos* mentionné par Tite-Live. Mais l'argument onomastique n'est pas probant : on trouve par ex. le nom *Eccaios* sur des frappes de la région parisienne comme sur des monnaies du Norique, ainsi que sur une inscription gallo-grecque de Provence : *RIG* II, n°152 ; Lejeune 1983).

[225] Frei-Stolba 1976 et, 1999, p. 30-31 (avec bibliographie). À cause de la date de rédaction, en 56 av. J.-C., la mention d'un *foedus* entre Rome et les Helvètes dans le *Pro Balbo* de Cicéron (14, 32) ne permet pas de trancher.

tradition diplomatique bien établie, plutôt que de dépendre du seul rapport de force du moment[226]. On mentionnera également l'importante famille des *Camilli* attestée à Avenches[227]. Tous portent le prénom *Caius* ; la branche principale porte le gentilice *Iulius*, mais d'autres membres ont comme gentilice *Flavius* et *Valerius*. Or on connaît un C. Valerius Flaccus, proconsul de Transalpine de 85 à 81 av. J.-C. Faut-il supposer que la citoyenneté romaine a été accordée aux *Valerii Camilli* dès cette époque ? Ou bien les différentes branches ont-elles adopté différents gentilices pour se distinguer – puisque contrairement à ce qu'on observe ailleurs, le *cognomen* se transmet de génération en génération[228] ? On notera que les *Iulii Camilli* comme les *Valerii Camilli* sont inscrits dans la même tribu, *Fabia*, qui est celle des Julio-Claudiens[229]. Mais on ne connaît pas la tribu des *Valerii* pour la période républicaine[230].

Même si les sources ne le mentionnent pas explicitement, les Trévires semblent également avoir un lien privilégié avec Rome. La monnaie Scheers 56a porte la tête de Rome au droit ; son prototype, bien identifié, est daté de 136 av. J.-C.[231] Les découvertes de monnaies romaines sont particulièrement nombreuses sur ce territoire[232]. Enfin, ce peuple apparaît comme favorable à César au début de la guerre des Gaules, puisqu'il semble l'informer spontanément des mouvements suèves en 58 av. J.-C.[233], qu'il lui fournit de la cavalerie en 57 au plus tard[234] et que, lorsque les premiers troubles éclatent sur son territoire en 54, un des chefs trévires promet à César de ne pas trahir l'amitié du peuple romain[235]. La conjonction de ses éléments nous incite à croire que Rome entretenait depuis longtemps déjà des contacts avec les Trévires.

On sait avec certitude que les Séquanes, ou du moins des individus séquanes, ont aidé les Romains lors de la guerre des Cimbres et des Teutons, par une phrase de la *Vie de Marius* de Plutarque, indiquant qu'après la défaite des Teutons près d'Aix-en-Provence, leurs rois, « alors qu'ils fuyaient à travers les Alpes, […] avaient été pris par des Séquanes.[236] » Par ailleurs, un extrait du livre

---

[226] César, *BG* I, 13, 5. Pour des cas similaires de négociations territoriales avec Rome : Fichtl 2004b ; Bourdin 2012.

[227] *Stemma* et bibliographie dans Kaenel, Martin-Kilcher 2002.

[228] Puisque contrairement à ce que pensait E. Badian, les pérégrins devenus citoyens ne prenaient pas automatiquement le *nomen* de leur bienfaiteur : Pina Polo 2011, à partir de l'exemple des *Cornelii Balbi* de Gadès.

[229] Frei-Stolba 1999, p. 79.

[230] *RE* « Valerius », col. 2296, l. 9-15.

[231] Type *RRC* 239/2.

[232] Voir *infra*.

[233] César, *BG* I, 37.

[234] *Ibid*., II, 24.

[235] *Ibid*., V, 3, 3 : « *neque ab amicitia populi Romani defecturos* ».

[236] Plutarque, *Marius*, 25, 7.

I de la *Guerre des Gaules* mentionne « Casticos, fils de Catamantaloédis, Séquane, dont le père avait longtemps été roi dans son pays et avait reçu du Sénat romain le titre d'ami[237]. » Comme la chronologie concorde, on a supposé à bon droit que Catamantaloédis avait été récompensé de sa participation à la capture des Teutons. Par ailleurs, un texte de Plutarque qualifie les Séquanes, en 52 av. J.-C., de « peuple ami qui se situait face à l'Italie par rapport au reste de la Gaule »[238]. À la lumière de ces textes, il faut revenir sur une série de frappes dont la légende mentionne un *Q. DOCI* (fig. 2.20) et plus particulièrement sur le denier LT 5405-5411, qui présente la légende la plus développée : *Q. DOCI/Q. DOCI SAM F* (fig. 2.20, n°1)[239]. Sans qu'il soit possible d'attribuer ces pièces avec certitude aux Séquanes, c'est dans cette région que se concentrent les découvertes[240].

L'interprétation en *duo* ou *tria nomina* de cette légende bien connue dont l'intégralité est certaine, s'est imposée à juste titre[241]. On note en effet un point entre *Q* et *DOCI*, qui montre bien l'autonomie du premier ; d'autre part, la lettre F « n'est usitée d'ordinaire que pour la notation d'un son étranger à la langue [gauloise][242]. » On doit donc vraisemblablement restituer *Quintus* pour le *Q.* et *filius* pour le *F* ; quant à *SAM* (avec ligature *AM*), qui constitue de manière évidente une abréviation, il est impossible de le développer. La documentation épigraphique montre une claire prédominance des provinces gauloises dans la distribution des noms (presque exclusivement des *cognomina*) commençant par *Sam()*[243]. Les possibilités sont trop nombreuses pour proposer une hypothèse de restitution au *SAM* de notre légende mais il s'agit certainement d'un nom gaulois, qui cadrerait bien avec le contexte. Le *Quintus* en question est donc le fils d'un *Sam()* inconnu.

DOCI pose le plus de problèmes d'interprétation. En effet, les deux lectures possibles indiquent des degrés différents dans l'appropriation du système onomastique romain par ce *Quintus* gaulois. L'interprétation naturelle est de lire *DOCI* comme le gentilice. La forme *DOCI* incite à chercher un *nomen* de type *Docius* ; il est très possible qu'il s'agisse d'une abréviation, comme sur le type LT 5632, à légende *Q. IVLI TOGIRIX*. De plus, en épigraphie, l'abréviation du gentilice est

---

[237] César, *BG* I, 3, 4. Rien n'atteste un *foedus*, restitué pourtant par Scheers 1969, p. 105.

[238] Plutarque, *César*, 26, 6 : en relatant la retraite avortée de César vers la Transalpine en 52 av. J.-C., qui précède de peu le siège d'Alésia, Plutarque écrit que le Romain voulait gagner le territoire des « Séquanes, peuple ami [*philôn*] qui se situait face à l'Italie par rapport au reste de la Gaule ». Etant donné la participation des Séquanes à la grande révolte de 52, le terme renvoie plus probablement à un titre officiel qu'à leur attitude du moment.

[239] *RIG* IV, n°228, p. 358-359.

[240] Carte des découvertes jusqu'aux années 1960 dans Dayet 1964.

[241] Par ex : *ibid.* ; Fischer 1983, p. 232-233 ; Gruel, Popovitch 2007, p. 170.

[242] *Ibid.*, p. 359.

[243] *OPEL* IV, p. 46-47.

courante[244]. On peut éventuellement l'interpréter comme un génitif mais cela n'a pas d'incidence. Etant données la datation de ce type avant la guerre des Gaules et l'origine, vraisemblablement séquane, du personnage nommé, la citoyenneté n'a pu lui être accordée que par un magistrat romain, à son initiative ou à celle du Sénat, dans le cadre d'une procédure *viritim*[245]. Mais on ne connaît aucun magistrat romain portant un tel *nomen*, ni même un *cognomen* approchant[246]. On ne connaît pas non plus d'attestation épigraphique de *Docius* en tant que gentilice ; en tant que *cognomen*, il n'est connu que dans la péninsule ibérique[247]. Dans ces conditions, il faudrait alors interpréter *DOCI* comme un gentilice formé sur un nom local. Ce ne peut être un gentilice patronymique, puisque le nom du père est donné dans la filiation[248] ; on peut donc supposer qu'il s'agit de son propre nom. Cela signifierait que le *Quintus* en question s'est écarté des règles normales de l'onomastique romaine, bien qu'il affiche sa citoyenneté par la mention de son prénom.

Néanmoins, une autre interprétation est possible, qui a pour nous l'avantage de concilier respect de l'onomastique romaine et de l'onomastique gauloise. On peut en effet supposer que c'est le gentilice qui est ici omis et que *DOCI* représente un *cognomen*. Cette solution avait été proposée dès le XIX^{ème} s. par certains chercheurs, qui voyaient en *DOCI* l'abréviation de Docirix, effectivement attesté par l'épigraphie à Berthouville (Eure, F), mais beaucoup plus tardivement[249]. La pratique consistant à désigner une personne par son prénom et son *cognomen*, avec omission du gentilice, est en effet fréquente, non seulement dans les textes mais également dans les inscriptions officielles et dans les légendes monétaires[250]. La possible abréviation du *cognomen*, rare mais attestée en épigraphie[251], se retrouve fréquemment sur les deniers de la République romaine[252]. La taille des flans suffit à expliquer cette pratique. Ainsi, la lecture de *DOCI* en *cognomen* témoigne d'une maîtrise excellente des codes onomastiques et épigraphiques romains. De plus, le caractère indigène du nom ne pose plus de problème, au contraire. Ainsi, le personnage mentionné sur la légende se ferait appeler par son

---

[244] Lassère 2005, t. I, p. 100.

[245] Lassère 2005, t. I, p. 170-172.

[246] Broughton 1951-1952, *passim*.

[247] *OPEL* II, p. 104.

[248] De tels gentilices sont typiques des citoyens autochtones : Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier (éd.) 2001, p. V-VII.

[249] Dayet 1964, p. 254-258. Attestation épigraphique (la seule dans les provinces selon *OPEL* II, p. 104) : *CIL* XIII, 3183[19] et [20]. L'hypothèse n'est pas mentionnée dans le *RIG* IV.

[250] Lassère 2005, t. I, p. 101, note 72.

[251] *Ibid*., p. 100.

[252] Quelques exemples globalement contemporains de notre monnaie : *RRC* 324 (101 av. J.-C.) ; *RRC* 329 (100 av. J.-C.) ; *RRC* 331 (99 av. J.-C.) ; *RRC* 335 (96 av. J.-C. ?) ; *RRC* 345 et 346 (88 av. J.-C.) ; *RRC* 364 et 365 (83/82 av. J.-C.).

cognomen, reprenant son nom gaulois, et par sa filiation, ce qui semble correspondre à la pratique gauloise[253]. La légende serait donc à la fois parfaitement romaine dans sa forme et parfaitement intelligible pour l'utilisateur gaulois, à qui un gentilice romain devait être beaucoup moins parlant qu'une filiation à la mode indigène.

L'absence de gentilice empêche néanmoins de dater précisément l'octroi de la citoyenneté romaine au personnage évoqué par la monnaie. Le prénom, Quintus, est trop commun pour être réellement un indice quant au magistrat impliqué[254]. En outre, les monnaies nous font connaître Q. Iulius Togirix, dont la citoyenneté est sans aucun doute due à César et qui porte pourtant comme prénom Quintus et non Caius[255]. De plus, si le gentilice restait le même, il était toujours possible de changer de prénom d'une génération à l'autre[256].

Il faut mentionner à ce propos une petite série de potins qui porte la légende *Q. SAM* au droit, sans mention de *DOCI*[257]. Elle se distingue en cela des autres séries de potins à légende *DOCI* ou *Q. DOCI*[258]. Pour ces dernières, l'émetteur est très certainement le même que pour le denier à légende *Q. DOCI SAM F* et les contextes archéologiques d'apparition sont contemporains. Tous ces potins semblent assez rares et leur distribution concentrée sur les territoires séquane et rauraque[259]. Nous n'avons enregistré qu'une seule attestation de potin à légende *Q. SAM* dans un contexte bien daté, à Bibracte entre 50/40 et 10/5 av. J.-C.[260]. La relation avec le denier *Q. DOCI SAM F* est indéniable (les deux légendes comportent la même ligature *AM*) mais il y a deux manières d'interpréter la série de potins. Soit on estime que l'unique contexte archéologique est représentatif de la chronologie du type, qui est à ce moment postérieur au denier et aux autres potins. Dans ce cas, on pourrait identifier l'émetteur au fils de notre *Quintus*, qui aurait repris le nom du grand-père : *Q. Sam()*, fils de *Q. Doci()*, petit-fils de *Q. Sam()*. Soit on considère que la monnaie pourrait être plus ancienne, auquel cas il convient d'identifier l'émetteur comme le *Sam()* mentionné sur le denier. Les généalogies connues de notables gaulois pour cette période plaident plutôt en faveur de la seconde hypothèse, puisque les noms uniques puis *cognomina* changent à chaque génération[261]. Si on retient cette dernière

---

[253] Encore à l'époque impériale : Dondin-Payre 2001.

[254] On notera simplement que c'était le prénom de Q. Fabius Maximus Allobrogicus, consul puis proconsul en Transalpine de 121 à 117 av. J.-C.

[255] *RIG* IV, n° 229, p. 360-362 = LT 5632.

[256] Lassère 2005, t. I, p. 94-96.

[257] *RIG* IV, n° 230, p. 362-363 = LT 5393 = GT B 4.2 = Nick Sequaner B 2/3.

[258] *DOCI* : *RIG* IV, n° 137, p. 232-233 = LT 5542 = GT B 4.4 = Nick Sequaner B 3 ; *Q. DOCI* : *RIG* IV, n° 227, p. 357-358 = LT 5508.

[259] Données à jour dans Nick 2000 ; carte ancienne des découvertes dans Dayet 1964.

[260] Contexte L-007-57.

[261] César, *BG*, *passim* ; Drinkwater 1978, p. 818-823 : limité aux *Iulii*, mais ceux-ci forment la totalité du corpus connu pour la *Gallia comata*.

interprétation, cela signifie que *Sam()* était déjà citoyen et on remarquera que son fils *Doci()* a gardé le même prénom *Quintus*. La famille aurait donc acquis la citoyenneté au plus tard dans les premières décennies du I^er^ s. av. J.-C., peut-être dès la fin du II^ème^ s. av. J.-C. Etant donnée la distribution des types monétaires concernés dans l'aire séquane, il est impossible de ne pas rapprocher ce fait des deux textes bien connus mentionnés plus haut[262]. On pourrait imaginer que la famille de *Sam()* et *Doci()* a également été récompensée pour sa participation à ce même fait d'armes, peut-être par *Sam()* lui-même[263].

Qu'on attribue ou non la citoyenneté à *Sam()*, nous avons accepté pour l'instant, sur la base du formulaire de la légende, le statut civique de *Q. Doci()*, dont le gentilice resterait inconnu. Mais on ne trouve dans les textes aucune trace d'octroi de la citoyenneté romaine à des notables de Gaule indépendante avant César. Il est toujours question du titre d'ami donné par le Sénat mais jamais de citoyenneté (les deux statuts étant logiquement exclusifs)[264]. On pourra objecter que ces personnages n'étaient pas citoyens. En épigraphie, le cas se rencontre en effet[265]. Si cette objection est correcte, nos deux Gaulois afficheraient sciemment une citoyenneté romaine usurpée[266]. La proximité du formulaire

---

[262] Plutarque, *Marius*, 25, 7 ; César, *BG* I, 3, 4.

[263] Malgré la proximité des types et des légendes, rien ne permet de rattacher avec certitude le denier LT 5639 à la série *Q. DOCI*. Malgré ce qu'en dit le *RIG* IV, p. 299-300, la lecture *SAM* avec ligature *AM* pour la légende du revers ne semble pas s'imposer ; sur certains exemplaires (notamment le BN 5639), on lirait plus volontiers *SΔΛ*, avec *S* rétrograde. L'utilisation de l'alphabet grec (qu'on décèle également au droit dans la lettre interprétée comme un M, mais qui pourrait être un ω) serait d'ailleurs cohérente avec la datation de ce type à La Tène D1b, attestée par un contexte de Bibracte (L-007-28). Ce denier est donc antérieur aux frappes à légende *Q. DOCI*.

[264] Les mentions qui nous sont connues sont : Apollodore, *Chroniques*, frag. 60 (avant 144 av. J.-C., Eduens) ; Diodore, XXXIV-XXXV, 36 (épisode situé au II^ème^ s. av. J.-C., peut-être en Aquitaine) ; César, *BG* I, 3, 4 (vers 100 av. J.-C., Séquanes) ; *id*., I, 35, 4 (sénatus-consulte de 61 av. J.-C., enjoignant de « protéger les Héduens et les autres amis de Rome ») ; *id*., IV, 12, 4 (II^ème^ s. av. J.-C., Aquitaine ; l'absence de mention explicite du statut civique de Piso et de ses ancêtres, ainsi que l'absence de prénom de Piso, nous semblent bien montrer que ce dernier n'est pas citoyen) ; *id*., VIII, 26, 1 (51 av. J.-C., Pictons ; mais il ne s'agit peut-être pas d'un titre officiel) ; *id*., VIII, 44, 3 (51 av. J.-C., Arvernes ; mêmes réserves). On peut y ajouter Arioviste : César, *BG* I, 35, 2 et 40, 2. Dion Cassius, XL, 41 nous semble un cas d'amitié « personnelle », car César n'aurait pas manqué de le mentionner si Vercingétorix avait eu le titre d'ami du peuple Romain. Sur la place de l'*amicitia* dans la diplomatie romaine, voir les travaux du projet *Amici populi Romani* menés à Trèves puis Waterloo (On., Canada) sous la direction d'A. Coskun (présentation du projet, base de données, bibliographie sur http://wihs.uwaterloo.ca/node/17) ; voir en particulier Coskun, Heinz 2004, p. 48-61 pour un bilan historiographique ; voir aussi Burton 2003.

[265] Lassère 2005, t. I, p. 168, note 7. L'inscription commentée (*AE* 1988, n° 620, p. 153) semble devoir être datée de la fin du I^er^ ou plutôt du II^ème^ s. ap. J.-C. : Chastagnol 1995, p. 110.

[266] Une pratique que R. C. Knapp (1978, p. 188-193) pense avoir été fréquente sous la République, en s'appuyant notamment sur des exemples ibériques. Sur le même dossier, voir aussi Pina Polo 2011, p. 193.

avec celui qu'on rencontre sur les deniers romains pourrait également être la marque d'une copie servile des prototypes, sans qu'il y ait volonté d'usurpation. Mais nous ne croyons guère à cette solution, qui suppose que les Gaulois aient été complètement ignorants des réalités romaines et de la signification des images et légendes monétaires, ce que les sources nous interdisent de croire[267]. Quoi qu'il en soit, que *Q. Sam()* et *Q. Doci()* aient possédé ou non la citoyenneté romaine, il semble clair qu'ils l'affichent ostensiblement. Ce seul fait est extrêmement intéressant ; il suppose en effet que les intéressés espéraient en retirer un profit et donc que les utilisateurs des monnaies concernées s'attardaient sur la légende. Quels pouvaient être ces usagers ? Soit des Romains, pour qui cette mention aurait pu être, par ex., une garantie lors d'échanges commerciaux et la certitude de pouvoir trancher un différent selon le droit romain : auquel cas ils leur auraient été facile de vérifier la citoyenneté de *Q. Sam()* et *Q. Doci()* et il n'était pas dans l'intérêt de ces derniers de mentir[268]. Soit des Gaulois : que ces derniers aient été ou pas en mesure de vérifier la citoyenneté des deux personnages (et pourquoi imaginer que cela leur était impossible ?), l'affichage de ce statut montrait la puissance des émetteurs, probablement de grands personnages, que leur connexion avec Rome rendait encore plus puissants.

Ainsi, l'archéologie et la numismatique témoigneraient d'une réalité peu documentée par les textes et largement ignorée jusqu'ici[269], à savoir la forte implication de Rome dans la *Comata* indépendante, avant et après la conquête de la Transalpine, avec octroi possible de la citoyenneté romaine à des notables indigènes. Ces données montrent que Rome jouissait d'un grand prestige dans le Centre-Est et que son alliance semble avoir été revendiquée avec grand bruit. Quelle a pu être la part de liens personnels avec les *gentes* dominantes de Rome ? En Auvergne, F. Olmer a montré que les amphores vinaires Dressel 1 provenaient à 75 % d'ateliers situés en Etrurie, sur un territoire contrôlé par les *Domitii Ahenobarbi*, c'est-à-dire la *gens* du vainqueur des Arvernes en 121 av. J.-C.[270] Les proportions sont trop importantes pour être le fait du hasard et il faut donc supposer qu'en Gaule indépendante, avant la conquête césarienne, les *Domitii* ont fait jouer des liens de dépendance personnelle à leur profit[271]. Mais les peuples de la zone du denier n'ont pas été soumis par les armes :

---

[267] Rappelons entre autres que Diviciacos effectue un voyage diplomatique à Rome en 61 av. J.-C., soit sensiblement au moment des émissions en question. Sur l'onomastique romaine en Gaule et les questions de statut : Rapsaet-Charlier 2009.

[268] Mais voir, à nouveau, Knapp 1978.

[269] En témoigne par ex. le nombre très faible de références aux Gaulois transalpins dans le *Foreign clientelae* d'E. Badian (1958) : le traité avec les Eduens et la visite de Diviciacos à Rome n'y sont pas même mentionnés.

[270] Olmer 2003, p. 207 et 218-219.

[271] Toujours chez les Arvernes, rappelons à ce propos le texte de Dion Cassius (XL, 41) qui atteste d'un lien d'*amicitia* entre César et Vercingétorix.

dans le cas des Eduens, le traité lie le peuple romain et le peuple éduen sur un pied d'égalité[272]. Des liens de personne à personne ont également dû se tisser durant les négociations diplomatiques qui ont abouti au traité. On pourrait interpréter le monogramme *SVLA* sur les premières émissions de deniers *KAΛETEΔOY* dans cette optique : ce P. Cornelius Sulla, inconnu par ailleurs, a pu jouer le rôle d'envoyé ou d'ambassadeur[273]. Pourquoi, sinon, copier le denier émis lors de son triumvirat monétaire plutôt qu'un autre ? D'autant plus que le type du revers ne lui est pas spécifique.

On retrouve la même situation chez les Trévires orientaux : la variante *a* du type Scheers 56 (fig. 2.21, n°2) a pour prototype un denier de C. Servilius frappé en 136 av. J.-C.[274] (fig. 2.21, n°1). L'identification ne fait pas de doute, car le graveur gaulois a recopié une partie de la légende ((fig. 2.21, n°2bis); par contre, il n'a pas recopié le type monétaire du revers, assez particulier, mais s'est contenté de reprendre la tête casquée de Rome au droit. Ici encore, pourquoi mentionner le nom du monétaire ? Il n'y a pas copie servile mais sélection et arrangement d'éléments choisis avec soin. Comme pour les deniers *KAΛETEΔOY SVLA*, l'émission semble avoir été assez faible[275] ; la variante *b* (fig. 2.21, n°3), sans la tête de Rome et sans la légende, est beaucoup plus courante. L'interprétation de ces émissions comme des frappes commémoratives, rappelant le nom du négociateur romain avec qui les aristocrates gaulois devaient garder des liens forts, peut donc se justifier[276].

On notera enfin qu'à cette époque, le type copié semble unique : la tête de Rome au droit de façon quasi-systématique, parfois les Dioscures à cheval au revers (qui se réduisent à un unique cheval ou cavalier). Dès la fin du II^{ème} s., cette image est progressivement abandonnée à Rome, au profit d'une iconographie propre à chaque monétaire et à chaque émission. Pour autant, le Centre-Est y reste fidèle, et on ne décèle pas d'autre prototype romain avant la guerre des Gaules. Ceci reflète à notre avis le type de rapport entretenu avec Rome : il s'agit, comme nous l'avons dit, d'une alliance de

---

[272] Voir les remarques d'A. Giardina sur la notion de *consanguinitas* : Giardina 1997, p. 17-27. L'auteur souligne que les Eduens sont le seul peuple pour lequel on possède « *un riconoscimiento formale di consanguineità troiana pronunciato dal senato romano in circonstanze non belliche (escluso ovviamente il caso di Ilio)* » grâce au sénatus-consulte claudien de 48 ap. J.-C. (p. 20).

[273] Peut-être l'oncle, voire le grand-père, du dictateur : Crawford 1974, p. 250. Il ne peut plus être identifié au préteur homonyme de 186 av. J.-C., comme le proposait *RE* « Cornelius », col. 384.

[274] Type *RRC* 239/1, plutôt que le type *RRC* 327/1 proposé par S. Scheers. Cette dernière lisait au revers de la pièce gauloise *ERVEILLIv* (Scheers 1977, p. 503). Mais pour l'exemplaire 344, pl. XIII du même ouvrage, nous suggérons plutôt la lecture *(S?)ERVEILI.M*, qui nous oriente vers le denier *RRC* 239/2. Le S reste hypothétique ; nous voyons trois points formant un triangle. Cette légende a été oubliée dans le *RIG* IV.

[275] Cinq exemplaires répertoriés dans Scheers 1977, p. 504. Les trois exemplaires illustrés (*ibid*., pl. XIII, n°344, 344A et 345) semblent issus de trois paires de coins différentes.

[276] La *gens Servilia* fut surtout importante dans la deuxième moitié du III^{ème} s. av. J.-C., avec plusieurs consuls. Servilius Caepio, consul puis proconsul de Transalpine en 106/105, se fit battre par les Cimbres et les Teutons. Au I^{er} s., la famille, qui prit le parti de Sylla, regagna de l'influence (*stemma* dans Crawford 1974, p. 270).

peuple à peuple, pas d'une relation directe avec une ou plusieurs *gentes*. Les deniers au cavalier de la vallée du Rhône restent également très « impersonnels », alors même que les Allobroges, sur le territoire desquels circulent ces monnaies, ont été défaits à la guerre et que leur vainqueur a pris leur nom comme *cognomen* : Q. Fabius Maximus Allobrogicus. Mais comme le rappelle E. Badian, le général reçoit la reddition d'abord comme représentant du peuple romain, même si cela ne l'empêche pas de développer un lien personnel avec les vaincus[277]. Même dans la zone séquane, où aucun traité formel n'est attesté mais seulement des liens entre Rome et une partie des élites indigènes, les types frappés ne renvoient pas à une *gens* particulière, mais reprennent le type générique à la tête de Rome et au cheval. L'iconographie de ces monnaies témoigne d'abord du lien avec l'Etat romain, en tant qu'allié ou en tant que vainqueur.

2.3.1.3 Une création politique, un développement économique

Pour résumer notre position, l'adoption d'une iconographie et d'une métrologie romaine entre 150 et 120 av .J.-C. a d'abord servi à matérialiser le lien privilégié qui unissait les peuples du Centre-Est (au premier plan desquels les Eduens) avec Rome. Rappelons que dans la vallée du Rhône, les fameuses émissions de monnaies en argent « à l'hippocampe » (BN 2913-2934) et surtout de « deniers au cavalier » (BN 5715-5943), à l'iconographie très romanisée, ne semblent débuter qu'une fois le territoire intégré à la province de Transalpine[278]. Les premières émissions à légende *KAΛETEΔOY SVLA* sont donc les toutes premières monnaies à l'iconographie romanisée et frappées sur un étalon quinaire, pour l'ensemble du territoire gaulois. Par ailleurs, cet étalon n'a pas été adopté partout en Gaule, et s'est diffusé à des rythmes variés[279]. C'est seulement après la conquête césarienne qu'on le retrouve pour la quasi-totalité des frappes d'argent gauloises. Mais on remarque que dans l'état de nos connaissances, la diffusion de cet étalon ne se fait pas de proche en proche, en cercles concentriques à partir du noyer originel. Au contraire : jusqu'au début du I^{er} s. av. J.-C., l'étalon semble cantonné dans le Centre Est, d'abord dans la partie occidentale (Eduens) puis dans la partie orientale (Helvètes, Séquanes) où des types nouveaux sont attestés à La Tène D2a au plus tard (deniers à légende *IMIOCI/SAL*, *Q. DOCI SAM F*, quinaires au rameau). À la même période, l'étalon est adopté sur

[277] Badian 1958, p. 157-158.

[278] D'après les travaux de J. Genechesi (2012).

[279] Malgré ce qu'en dit J.-B. Colbert de Beaulieu et les contorsions qu'il fait pour montrer que le poids moyen des monnaies de la zone du denier était supérieur à celui des quinaires romains (1973, p. 273-276), il est difficile de croire qu'un denier gaulois avait la même valeur qu'un denier romain. Tout laisse à croire, au contraire, qu'il était tarifé comme un quinaire. On ne suivra pas K. Gruel (1989, p. 43) lorsqu'elle écrit que César fit un fort bénéfice en utilisant des deniers gaulois tarifés comme des deniers romains pour payer ses troupes : comment imaginer qu'une légion accepte une diminution de moitié de sa solde ?

l'*oppidum* de Villeneuve-Saint-Germain, chez les Suessions avec le type Scheers 50[280], et chez les Trévires, avec les types Scheers 54 et 56b. Entre le Centre Est, la vallée de l'Aisne et le territoire trévire, on ne trouve apparemment pas d'émissions locales de métrologie romaine avant La Tène D2b. Comment expliquer cette discontinuité, si on fait primer les facteurs économiques sur les facteurs politiques ? Il faut d'ailleurs dissocier l'adoption d'une iconographie romaine et l'alignement pondéral sur le quinaire romain, qui sont deux phénomènes distincts, bien que souvent contemporains. Ainsi, les frappes à légende *SEQVANOIOTVIOS*, datées fin La Tène D1b/La Tène D2a ont un style totalement indigène, tout en étant alignées sur le quinaire. Le cas de la série Scheers 56, qui circule chez les Trévires orientaux, est particulièrement clair. La première classe (Scheers 56a) présente un droit fortement romanisé ; pourtant, les cinq exemplaires répertoriés par S. Scheers en 1977 ont un poids compris entre 2,15 et 2,59 g, pour une moyenne de 2,38 g[281]. Les frappes postérieures de type Scheers 56b abandonnent toute référence iconographique à Rome. Mais dans le même temps, leur poids s'aligne sur celui du quinaire, entre 1,6 et 1,9 g. Ce n'est que dans le noyau de la zone du denier que les deux phénomènes coïncident dès l'origine, avec les séries à légende *KAΛETEΔOY*, *CONTE*, ainsi que celles à la tête casquée (LT 5138-5252) frappées sur le poids du demi-denier (fig. 2.22).

Pour autant, il ne s'agit pas ici d'exclure toute considération économique lorsqu'on considère la zone du denier. L'alignement sur un étalon romain comme l'adoption d'une iconographie romaine désignent tout naturellement l'Italie comme partenaire commercial privilégié, avec comme produit phare le vin. Mais les recherches sur les amphores républicaines en Gaule montrent que dans la zone du denier, les importations sont quasiment nulles avant le dernier quart du II^{ème} s., contrairement à d'autres régions[282]. Les amphores gréco-italiques, qui caractérisent La Tène C2 et La Tène D1a, sont quasiment absentes du Centre-Est ; leur diffusion semble se faire principalement par la Garonne et la Loire, et les quantités importantes retrouvées à Lyon n'étaient vraisemblablement pas destinées à remonter la Saône[283]. À Verdun-sur-le-Doubs, ce n'est que vers 130/120, soit au début de La Tène D1b, que les amphores apparaissent en masse[284]. À Roanne, la part d'amphores dans le faciès céramique est minime avant l'horizon 3, qui est centré sur la décennie 110/100 av. J.-C.[285] La

[280] Certains exemplaires sont surfrappés sur des monnaies à légende *Q. DOCI SAM F*, *KALETEDOY* et *SEQVANOTOVIOS* ; les premiers exemplaires sont attestés dans des contextes de la transition La Tène D1b/D2a (contexte B-101-01).

[281] Pour l'iconographie de ces frappes, voir *infra*.

[282] Loughton 2000, avec bibliographie.

[283] Poux 2004, fig. 114, p. 205. Sur la chronologie de ces amphores, voir toutefois Olmer 2012. Sur l'interprétation de ces changements sociaux, voir *infra*, chap. 6.

[284] Olmer 2003, p. 217.

[285] Lavendhomme, Guichard 1997, fig. 115, p. 133.

chronologie est similaire à Feurs, où les amphores sont presque absentes des phases 1 et 2 et apparaissent véritablement à la phase 3, datée de 120/110 à 80/70 av. J.-C., soit La Tène D1b[286].

Pour M. Poux, la conquête de la Transalpine a coïncidé avec un moment de profond changement social[287]. L'offre des marchands romains aurait coïncidé avec un besoin renouvelé en biens de consommation à forte valeur ajoutée qui permettait aux classes dirigeantes gauloises de satisfaire aux nouvelles conditions sociales tout en maintenant leur domination ; les cartes de répartition semblent d'ailleurs montrer que la redistribution des amphores s'est faite à partir des sites principaux de chaque peuple (*oppida* ou agglomérations ouvertes), ce qui pourrait indiquer une forme de contrôle sur leur diffusion, par ailleurs assez large dans le tissu d'habitat[288]. Si on suit cette ligne d'explication, la grande rareté d'amphores gréco-italiques dans le Centre-Est serait due à l'absence de demande indigène dans cette région, parce que les conditions socio-économiques n'y étaient pas assez « mûres ». L'arrivée des marchands romains aux portes de la région aurait précipité le changement et entraîné l'importation massive de vin. Par ailleurs, le caractère brusque du début de l'importation serait tout à fait compatible avec un changement politique, entraînant la valorisation de ce produit. Il faut d'ailleurs souligner que c'est vers la même époque qu'est fondé l'*oppidum* de Bibracte.

Mais la coïncidence frappante entre l'arrivée brusque et massive d'amphores vinaires et l'accroissement des frappes sur étalon quinaire (documenté par leur apparition dans les contextes archéologiques), pourrait inciter à préférer l'explication avancée par F. Olmer, à savoir un contrôle total du trafic par les Arvernes, rivaux des Eduens, qui aurait empêché les importations dans le Centre-Est[289]. Après la défaite des Arvernes et des Allobroges, le contrôle de la vallée du Rhône par Rome lui permet un accès presque direct à son allié éduen, qui devient un partenaire privilégié du commerce vinaire. Ce changement radical dans les courants économiques entraîne l'adoption, par les régions limitrophes, de l'étalon quinaire, et la multiplication des frappes tout au long de La Tène D1b et D2a. On notera à ce propos que sur ces nouvelles frappes, l'iconographie utilisée est tout à fait indigène et ne revendique aucun lien particulier avec Rome ; la figuration de la tête de Rome au droit reste limitée au noyau originel (fig. 2.23). Pour ces pouvoirs émetteurs, l'adoption de l'étalon quinaire revêt donc une signification purement économique. Par ailleurs, la limite septentrionale de la zone du denier correspond à peu près à celle de la diffusion maximale de produits italiques (céramique campanienne et surtout amphores), comme l'avait déjà noté K. Gruel[290].

---

[286] Vaginay, Guichard 1988, p. 87-92.

[287] Poux 2004, p. 374-378 (citation p. 376).

[288] Olmer 2008, p. 217-218. Une opinion peut-être à nuancer au vu des résultats d'Olmer *et al*. 2013.

[289] Olmer 2002, p. 296-297.

[290] Gruel 2005a, fig. 3, p. 37.

Ainsi, on peut vraisemblablement reconstituer le développement suivant : vers 150 av. J.-C., les Eduens signent avec Rome un traité d'alliance et frappent peu après une série de monnaies à légende *KAΛETEΔOY SVLA* pour commémorer l'événement. Ces pièces ont une métrologie et une iconographie romaines, ce qui constitue une première en Gaule. Toutefois, elles ne semblent pas jouer de rôle privilégié dans le commerce italique. En effet, jusqu'aux environs de 130/120 av. J.-C., l'essentiel des amphores vinaires destinées à la Gaule interne transite par la Loire et par le territoire arverne, et le Centre-Est reçoit très peu d'importations [291]. En l'état des données, les raisons politiques pour l'adoption de l'étalon quinaire semblent donc prévaloir sur les raisons économiques. De 125 à 121, Rome conquiert la Gaule Transalpine, future province de Narbonnaise à l'époque impériale. À la même époque, vers 130/120, les amphores vinaires apparaissent dans les contextes du Centre-Est. Si l'on en juge d'après les amphores de Bibracte et de la Saône, le trafic fut important[292]. En même temps, les frappes sur étalon quinaire se multiplient et la zone du denier s'étend vers le nord et vers l'est. C'est dans un second temps seulement, une génération après sa création, que la zone du denier acquiert une dimension économique forte, une fois l'axe Rhône-Saône ouvert aux importations italiques. Mais on notera que l'absence d'alignement sur l'étalon romain n'empêchait pas les importations, que ce soit avant la conquête de la Transalpine ou après : l'Auvergne et l'Ouest de la Gaule continuent à frapper des monnaies plus lourdes que le quinaire romain (sur un étalon qu'on rapproche généralement de celui de la drachme légère de Marseille) jusqu'à la Guerre des Gaules. Au-delà des considérations pratiques et économiques, l'adoption d'un étalon quinaire a jusqu'au bout été également un choix politique.

2.3.2 L'impact du commerce méditerranéen

Si la pénétration des monnaies romaines est très faible, ce n'est pas le cas des produits d'origine italique, massivement présents dans la majeure partie de la Gaule interne. On se concentrera ici sur les amphores, déjà évoquées plus haut, le reste du mobilier (principalement céramique « campanienne » à vernis noir et vaisselle métallique) n'ayant pas fait l'objet de synthèses récentes[293]. Les écrits sur les amphores vinaires républicaines ont probablement englouti autant d'encre que les Gaulois de vin italien… Sans régler le problème, un certain nombre de monographies ont cependant scandé la recherche et permis de poser des jalons sûrs. En 1986, l'ouvrage classique d'A. Tchernia

[291] Et dans une moindre mesure, pour l'ouest de la Gaule, par la Garonne. Pour les amphores en Auvergne dès le début du II^{ème} s. av. J.-C. : Loughton 2000.

[292] Même en modérant les estimations plus anciennes (Poux 2004, p. 201), les quantités retrouvées restent importante à l'échelle de la Gaule.

[293] Pour une présentation générale de la situation gauloise, on pourra se reporter à Olmer, Maza 2009, p. 147-163.

montrait combien le vignoble italien s'était métamorphosé à la fin de la République et combien la production avait augmenté[294]. Pour lui, il existait un lien entre la progression des conquêtes romaines et l'extension du commerce du vin ; la présence continue de Romains à l'étranger, soldats et magistrats, stimulait l'ouverture de nouveaux marchés qui, une fois établis, s'étendaient aux indigènes[295]. Au contraire, comme nous l'avons rappelé, pour M. Poux, l'ouverture du marché gaulois n'est pas due à une intervention romaine, mais à une demande indigène : ce marché s'est développé parce que les Gaulois voulaient du vin et non parce que les Romains voulaient leur en vendre. Sans entrer dans les raisons de cette demande, le renversement opéré par M. Poux est capital et permet de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre dans le commerce et la diffusion du vin italique : ni la présence ou l'absence de marchands, ni le degré de « romanité » des Gaulois concernés, ne sont les facteurs premiers de l'importation du vin. Ces derniers achètent ce produit romain pour en faire un usage indigène ; là où le vin est absent, c'est parce qu'il n'a pas de place dans les pratiques sociales et culturelles du peuple concerné[296].

Les travaux de F. Olmer permettent d'en compléter l'analyse[297]. L'étude de répartition des timbres amphoriques montre en effet des distributions différenciées selon les provenances des amphores, qui induisent un découpage du marché gaulois entre les différentes régions productrices, avec un faciès « occidental » et un faciès « oriental ». Ce dernier reçoit principalement les productions étrusques de l'*ager Cosanus*[298]. Dans le cas des Arvernes, le lien semble avéré entre leur statut de clients probables des *Domitii Ahenobarbi* et l'approvisionnement de leur territoire en amphores vinaires[299]. Il est donc clair que la demande gauloise n'a pas entraîné un approvisionnement désordonné du territoire, les propriétaires de vignobles et les négociants se ruant sur ce nouvel « Eldorado des marchands de vin[300].» Au contraire, les réseaux commerciaux apparaissent fortement structurés. Au vu de l'exemple arverne (qui reste pour l'instant isolé) et de l'implication probablement très forte de l'élite sénatoriale dans la production, voire le commerce de vin[301], on peut s'interroger sur l'implication de cette dernière : quel a été son poids et celui de ses probables relations avec les élites gauloises dans la structuration du marché gaulois ? Y a-t-il eu « partage du marché » ? Dans l'état des données, nous serions enclin à répondre de façon positive.

---

[294] Tchernia 1986, en particulier p. 41-123.

[295] *Ibid*., p. 98-100.

[296] Poux 2004, en particulier p. 192-212.

[297] Olmer 2003 (sur les amphores de Bibracte) et 2012 (sur les questions de chronologie des types) ; voir désormais Olmer *et al*. 2013 pour les distributions.

[298] *Ibid*., p. 209-226.

[299] Voir *supra*.

[300] Tchernia 1986, p. 99.

[301] Entre autres références dans une bibliographie abondante : Tchernia 1986, p. 118-119 ; Olmer 2003, p. 203-208 ; Olmer 2008 ; Andreau 2010, p. 26-34.

Si l'adoption du vin n'est pas un phénomène « économique », son importation a des conséquences économiques importantes : qui le commercialisait ? Comment étaient effectués les paiements ? Qui en profitait ? M. Poux a plaidé pour une faible présence marchande romaine en Gaule avant la conquête césarienne[302]. Selon lui, les *emporia* identifiés n'en sont pas, en dehors de celui de la rue du Souvenir à Lyon – auquel on peut ajouter la cave-entrepôt de Corent[303]. Tous les critères invoqués pour l'identification des *emporia* ne nous semblent pas nécessaires : la présence romaine pourrait très bien avoir été effective sans être fortement marquée dans le mobilier archéologique. Cependant, nous sommes d'accord avec lui pour supposer une implication forte de locaux dans ce commerce. Les Romains, dont la présence en Gaule interne fait peu de doutes[304], ne résidaient probablement que sur les sites les plus importants. Il n'est pas besoin de supposer une véritable colonisation avant l'heure. Si on peut être certain que le commerce du vin était très lucratif pour les Romains impliqués (propriétaires des vignobles ou intermédiaires), il est donc difficile d'estimer leur nombre.

Il est également indubitable que ce commerce a beaucoup profité à certains indigènes. Peut-être à une « classe de marchands [305]», certainement à l'aristocratie locale, comme pourrait l'indiquer un texte de Salluste[306]. Nous avons déjà vu que la redistribution des amphores semblait effectuée depuis les sites centraux de chaque peuple, hauts-lieux du pouvoir politique. Par ailleurs, si l'apparition massive du vin en Gaule est bien le signe d'un grand changement social, la *Guerre des Gaules* montre bien que l'aristocratie n'en est pas sortie affaiblie. Elle semble au contraire contrôler étroitement la société. L'importation massive de biens italiques a dû constituer une source d'enrichissement importante, qui a contribué à asseoir le pouvoir de certains aristocrates. Le cas de Dumnorix, qui nous est seul connu, reste emblématique[307]. Son contrôle des impôts et des douanes sur le territoire éduen lui donnait un important trésor qui contribuait à sa domination du jeu politique[308]. En ce sens, cet afflux de richesses qui ne profitait qu'à un petit nombre de personnes pourrait

---

[302] Poux 2004, p. 210-212.

[303] Lyon : Le Mer, Chomer 2007, notice 680, p. 765-768 (avec bibliographie) ; Corent : Poux (dir.) 2011a, p. 117-133.

[304] Voir l'exemple plus tardif (19 ap. J.-C.) des marchands installés chez les Marcomans : Tacite, *Ann*. II, 62, 4.

[305] Olmer 2008, p. 232.

[306] Salluste, *Catilina*, XL, 2 : « [P.] Umbrenus, qui avait fait du négoce en Gaule, était connu de la plupart des chefs de cités et les connaissait lui-même. » Il s'agit au moins de la Gaule transalpine (puisque le marchand dont il est question est chargé de rencontrer les émissaires allobroges à Rome), peut-être de la Gaule chevelue. Seul Salluste cite ce personnage.

[307] César, *BG* I, 18.

[308] À ce sujet : France 2001b, p. 216-222. Comme le souligne F. Olmer (2002), il est probable que les *portoria* mentionnés par César ne concernaient pas seulement la Saône.

correspondre, *mutatis mutandis*, à l'afflux de richesses consécutif à la conquête du monde grec par Rome. Elle a très certainement contribué à l'instabilité institutionnelle documentée par la *Guerre des Gaules* et aux tentations monarchiques d'un certain nombre d'aristocrates[309].

Il faut revenir rapidement sur le fameux texte de Diodore qui insiste sur le prix élevé d'une amphore vinaire, échangée contre un esclave[310]. Bien qu'assez proche dans le temps du phénomène qu'il décrit, le tarif qu'il donne est à l'évidence hyperbolique. Sans nier la réalité de l'esclavage en Gaule[311], on peut douter que le commerce vinaire ait drainé autant d'hommes vers le marché romain. L'archéologie et les textes ne donnent pas à voir un territoire pauvre et dégarni d'habitants. De manière générale, le coût des importations semble avoir été absorbé sans problème par l'économie indigène. L'archéologie agraire ne montre pas de déprise à cette époque, les émissions en argent se multiplient dans le Centre-Est à La Tène D2a et apparaissent dans des régions où elles n'étaient pas présentes[312]. Cela montre que l'aristocratie pouvait payer les amphores et en retirer probablement un bénéfice non seulement symbolique et social, mais aussi économique. Dans cette optique, le commerce esclavagiste pourrait avoir constitué un moyen de contrôle de la population (à la fois contrôle social et contrôle démographique) : encore une fois, c'est aux classes dirigeantes que le bénéfice en serait revenu. Mais il est difficile de penser qu'il ait été réellement aussi généralisé que le laisse entendre Diodore ; dans la « trilogie métaux-salaisons-esclaves », le dernier terme n'était certainement pas le plus important.

Il est difficile d'imaginer que ces transactions aient eu lieu dans un cadre non marchand et non monétarisé. Quelle qu'ait été la part de numéraire physiquement impliqué, on peut penser que les termes de l'échange étaient exprimés (mais dans quelle proportion ?) en termes monétaires. La forte part d'importations a-t-elle pour autant conduit à l'émergence d'une « classe de marchands qui devaient organiser les transactions pour le compte des puissants, de l'aristocratie guerrière[313] » ? On déduit clairement du texte césarien qu'à la fin de La Tène D2a, les marchands parcourent la Gaule[314]. Le mot employé, *mercatores*, ne souffre aucune interprétation : comme l'a montré C. Feuvrier-

[309] Le besoin de « tenir son rang » encourageant le processus et provoquant un cercle – ou plutôt une spirale – vicieuse, analogue à ce qu'on observe dans la Rome tardo-républicaine : pour la Gaule, voir Verger 2009.

[310] Diodore, V, 26, 3. Mais voir le commentaire d'A. Daubigney sur ce texte : Daubigney 1983.

[311] A. Daubigney pense qu'il fut introduit tardivement et le met en lien avec l'impérialisme romain : Daubigney 1983. Le sujet serait peut-être à reprendre, car ses études s'inscrivent dans un environnement historiographique maintenant en partie dépassé. On retrouve la même position dans un article récent : Barral, Daubigney 2012.

[312] Par ex. dans la Normandie actuelle : Guihard 2012, p. 102-106.

[313] Olmer 2008, p. 232.

[314] César, *BG* I, 1 : si les marchands ne vont que rarement chez les Belges, cela implique qu'ils se rendent beaucoup plus fréquemment dans les autres parties de la Gaule.

Prévotat, le *mercator*, « c'est un marchand[315]. » Le terme est attesté dans dix passages de la *Guerre des Gaules*[316]. L'origine des marchands n'est jamais précisée mais le contexte de certains passages permet de reconnaître à la fois des Gaulois et des Romains[317]. La plupart du temps domine toutefois l'impression qu'il s'agit plutôt de la cohorte de marchands qui suivaient l'armée romaine en campagne : il est donc difficile d'utiliser le texte césarien pour évaluer précisément la situation avant la conquête[318]. L'arrivée de marchands au long cours (gaulois ou romains) dans une ville semble au contraire constituer un événement, puisque César écrit que « dans les villes, la foule entoure les marchands et les oblige à dire de quel pays ils viennent et ce qu'ils y ont appris[319] », ce qui se conçoit mal si le flot de commerçants est incessant. Certes, l'existence de *portoria* en pays éduen suppose des flux conséquents. Mais cette circulation importante de biens n'implique pas forcément une circulation importante de personnes, surtout si on retient l'hypothèse de monopoles commerciaux évoquée plus haut.

Une fois le vin importé, que se passait-il ? La réponse dépend largement de l'idée qu'on se fait de la société gauloise. Imaginer une classe de marchands comme F. Olmer, c'est accepter que l'aristocratie se soit dessaisie de tout l'aspect commercial et n'ait acquis le vin que dans un second temps pour le redistribuer lors des banquets et autres cérémonies. Rien d'impossible à cela ; mais on peut également imaginer, vu la forte charge symbolique investie dans le vin, que l'aristocratie se soit occupée directement de son importation, certainement au moyen de dépendants. En fait, on touche ici au problème plus général de la monétarisation des rapports sociaux. Existait-il des gens qui « travaillaient pour eux-mêmes » et dont la rétribution dépendait d'un salaire, ou bien ces gens était-ils « contrôlé[s] par les élites au sein d'un système de redistribution traditionnel[320] » ? Le sujet a été abordé par A. Daubigney, au cours des années 1970 et 1980, à travers le thème de l'esclavage[321]. Le débat, alors fortement marqué par le courant marxiste, n'a guère été repris depuis, bien que le cadre

---

[315] Feuvrier-Prévotat 1981 (citation p. 382). Voir aussi Verboven 2007.

[316] César, *BG* I, 1, 3 ; I, 39, 1 ; II, 15, 4 ; III, 1, 2 ; IV, 2, 1 ; IV, 3, 3 ; IV, 5, 3 ; IV, 20, 3-4 ; IV, 21, 5 ; VI, 37, 2. La liste donnée dans Olmer 2008, p. 218-220, est incomplète et inclut les mentions de personnes qui sont en Gaule « *negotiandi causa* » (trois attestations, en VII, 3, 1 ; VII, 42, 5 et VII, 55, 5, dont deux concernent explicitement des citoyens romains). Voir aussi Buchsenschutz, Ralston 1987.

[317] Ainsi, en III, 1, 2, on peut supposer que c'est pour des marchands romains que César désire « ouvrir au commerce la route des Alpes. » Mais en IV, 21, 5, ce sont sûrement des Gaulois qui ébruitent la nouvelle de l'invasion romaine auprès des Bretons. La distinction entre « *Gallorum* » et « *mercatorum* » en I, 39, 1 laisse entendre que les marchands sont des Romains qui ont suivi l'armée.

[318] Roth 1999, p. 96-102.

[319] César, *BG* IV, 5, 3.

[320] Buchsenschutz, Ralston 1987, p. 168.

[321] Daubigney 1979, 1983, 1985, 1993 ; Daubigney, Guillaumet 1986 ; Daubigney, Barral 2012; Daubigney (dir.) 1984, 1993.

historiographique se soit profondément transformé : l'idée de l'hégémonie arverne a été abandonnée, la chronologie de la zone du denier remontée de plusieurs décennies, le marxisme a perdu de son influence. Mais le thème est absent des contributions les plus récentes, même lorsqu'elles intègrent les apports de l'anthropologie[322]. L'article de S. Verger, qui constitue à notre connaissance la tentative de reconstruction la plus récente de la société gauloise, montre bien l'interaction entre organisation sociale et phénomènes économiques, mais il ne traite pas de la part prise par Rome – directement ou au travers de ses exportations – dans les changements sociaux en Gaule[323].

Pour A. Daubigney, « les relations entretenues avec le commerce méditerranéen ont pesé sur l'évolution des rapports sociaux de production dans les Gaules[324]. » Il conclut que les formes de dépendance que l'on peut observer à travers le texte césarien et qui attestent l'emprise massive de l'aristocratie gauloise sur le reste de la société, ont évolué de rapports de type archaïque, tels que la corvée, « orientée vers la production de biens d'usages », à des rapports de types para-esclavagistes, où les dépendants deviennent outils de production, voire objets d'échange quand le stade esclavagiste est atteint. Cette évolution, bien entendu, n'a pu avoir lieu que dans des sociétés prêtes à l'accepter, où le contrôle par l'aristocratie des moyens de production, et notamment de la terre, était déjà effectif. A. Daubigney insiste également sur la fonction du numéraire comme symbole de la dépendance à l'aristocratie et sur la contribution de la monnaie à la subordination des individus : l'endettement permet de soumettre les personnes privées de l'accès à la terre « à un quasi esclavage[325]. » Mais pour lui, Rome a introduit « chez les Barbares ce concept que l'individu pouvait être en soi un bien négociable[326]. » C'est bien « l'insertion des Gaules dans « une économie de marché […] et dans une économie d'échanges […][327] » qui est cause de cette transformation. Cette dernière a certainement varié selon les peuples gaulois, leur système social et leur degré de contact avec la Méditerranée, et selon les formes d'échange avec Rome, qui n'étaient pas nécessairement identiques partout[328].

La cristallisation du débat autour de la présence ou non d'esclaves en Gaule se justifie : si on accepte qu'un individu soit vendu, on accepte *a priori* l'idée qu'un individu vende sa force de travail tout en restant libre. De ce point de vue, la présence de situations para-esclavagistes pourrait signifier

---

[322] Par ex. Haselgrove (dir.) 2006 ; Paunier (dir.) 2006 ; Verger 2009 ; Goudineau *et al*. (dir.) 2010 ; Reddé *et al*. (dir.) 2011.

[323] Verger 2009, notamment p. 66-70.

[324] Daubigney 1983, p. 682.

[325] *Ibid*., p. 680.

[326] *Ibid*., p. 682.

[327] *Ibid*.

[328] *Ibid*., p. 682-683.

que la société était prête à l'acceptation d'un rapport social de type salariat[329]. Mais le texte césarien montre bien que les liens de dépendance restent des liens personnels, puisque les pauvres endettés se livrent à des nobles (le texte ne précise pas s'il s'agit nécessairement des créanciers) et que les liens de clientélisme peuvent concerner des milliers de personnes[330]. Ainsi, même si la marchandisation de l'humain paraît acceptée à cette époque, dans la vision que le texte de César donne de l'organisation sociale gauloise, elle ne semble pas être généralisée. Les liens personnels semblent prédominer, dans une société très fortement stratifiée où les nobles sont contraints à la surenchère pour tenir leur rang et répondre à une certaine conception de l'honneur[331]. De même, l'usage que fait Luern du numéraire entre dans le cadre de la redistribution des richesses, afin de maintenir sa prééminence ; les monnaies ne sont en cela pas différentes du vin et de la nourriture qu'il offre[332].

Mais on peut objecter que César donne une vision quelque peu biaisée de la situation. Outre les informations disséminées tout au long de la *Guerre des Gaules*, notre principale source est le fameux « passage ethnographique » du livre VI[333]. Cette digression apparente est soigneusement placée dans son discours. Ce qu'on y trouve s'y apparente en quelque sorte à des observations faites sur le terrain, puisque l'excursus est placé tout entier alors que César est en pays germain[334]. Loin de rompre la narration générale, cette « immersion » dans la société indigène permet de souligner le caractère barbare des Gaulois, et encore plus des Germains[335]. Ceci n'est pas sans incidence sur la manière dont César traite de la structure sociale gauloise. Il s'attache surtout aux druides, qui étaient à n'en pas douter très exotiques pour les Romains, un peu aux chevaliers (à peine trois phrases), se

---

[329] Le terme « para-esclavagiste » n'est à notre connaissance pas explicité, mais on peut considérer que la principale différence avec la situation esclavagiste réside dans un statut juridique différent : le « para-esclave » doit conserver une forme de liberté.

[330] Endettement : César, *BG* VI, 13, 2. Clientélisme : *ibid*., I, 4, 2 (Orgétorix et ses suivants : on remarquera que César distingue « *familiam* », « *clientes* » et « *obaeratos* » et que le chiffre de 10000 personnes ne concerne que la *familia*, les deux autres catégories représentant un « *magnum numerum* ») ; VIII, 32, 2 (*Uxellodunum* dans la clientèle de Luctérios).

[331] D'après la lecture des données que propose Verger 2009 ; voir également Perrin 2006. Une société pyramidale très hiérarchisée semble être le modèle le plus répandu dans la zone qui nous intéresse, malgré les réserves salutaires de Hill 2006.

[332] Posidonios, fragment du livre XXIII, dans Athénée, IV, 37.

[333] César, *BG* VI, 11-28. Sur ce passage et sur la correspondance entre termes latins et réalités gauloises, voir Dunham 1995 (largement repris par Osborne-Martin 2002) qui a toutefois une vision trop unitaire de la situation gauloise.

[334] Passage sur la rive droite : *ibid*., VI, 9 ; retour sur la rive gauche : *ibid*., VI, 29.

[335] Validant ainsi le Rhin comme limite entre Gaules et Germanie. Sur l'ethnographie césarienne dans son contexte voir Riggsby 2006, p. 47-71 (en particulier p. 64 et 68-70 pour le point traité ici), avec bibliographie antérieure.

contentant d'insister sur la clientèle comme seul « signe du crédit et de la puissance » (à nouveau un caractère archaïsant pour un Romain). Ce laconisme montre vraisemblablement qu'il assimile les *equites* gaulois à la classe équestre romaine. De manière générale, les développements sur les institutions politiques gauloises sont assez maigres dans la *Guerre des Gaules* : César n'avait pas à fournir de grille de lecture à son lectorat, ce qui souligne que ces institutions s'inscrivaient sans problème dans un cadre de pensée gréco-romain. Enfin, C. Badel a montré que les chevaliers ne se confondent pas avec la noblesse et que « comme dans le système romain, la *nobilitas* est liée [à l'exercice des magistratures], sans que César cherche à affiner plus son système de comparaison[336]. » Tout ceci montre à l'évidence que dans ses caractères généraux, le mode de fonctionnement des classes supérieures gauloises était presque immédiatement intelligible pour les Romains.

César en dit encore moins sur la plèbe, deux phrases seulement sur lesquelles il est intéressant de s'attarder[337]. Il utilise tout d'abord le mot *plebs*. Puis, le mot *servus* ou *servitus* revient trois fois et toujours avec un effet de contraste : « *plebes paene servorum* », « *in servitutem nobilibus* », « *dominis in servos* ». Il souligne donc de façon appuyée la condition quasi-servile de la plèbe et la division entre plèbe et noblesse, avec un rapport de dépendance très marqué. Cela contraste assez fortement avec la situation de la plèbe romaine qui, bien que dépendante, reste en droit privé égale à la noblesse et n'est pas privée de sa liberté. Les causes du quasi-asservissement de la plèbe gauloise servent également à souligner le caractère différent, voire « arriéré », de la société gauloise par rapport à la société romaine : « accablés de dettes, ou écrasés par l'impôt, ou en butte aux vexations de plus puissants qu'eux ». Or à Rome, l'esclavage pour dette a été aboli en 367 av. J.-C., l'imposition directe (*tributum*) a été suspendue en 167 av. J.-C. et le droit privé romain reconnaît l'égalité de tous les citoyens[338].

Ainsi, tous les éléments choisis et développés par César visent à marquer la séparation entre la société romaine et la société gauloise. Dans ce cadre, l'absence de commentaires sur la monnaie est significative. Dans les sources conservées, les textes montrent que l'apparition de la monnaie, pour les Anciens, est liée à l'apparition et au développement des échanges marchands[339]. Quand les auteurs mentionnent l'usage pratique de la monnaie, c'est parce qu'il est « anormal », ou que les peuples décrits se caractérisent par l'absence de monnaie frappée[340]. Ainsi Strabon à propos des Lusitaniens : « En guise de monnaie, certaines peuplades se servent [*lacune des manuscrits*], tandis que celles qui sont situées trop à l'intérieur du pays pratiquent le troc des marchandises ou paient au moyen de lames d'argent découpées », ou à propos des Dalmates : « quant à leur ignorance de l'usage de la monnaie,

---

[336] Badel 2005, p. 50-53.

[337] César, *BG* VI, 13, 1-2.

[338] Un point de vue proche dans Brunt 1988, p. 392.

[339] Aristote, *Politique* I, 9 ; *id., Ethique à Nicomaque*, V ; Pline, *HN* XXXIII, 6-7 ; *Digeste*, XVIII, 1, 2.

[340] Howgego 1992, p. 16 et note 148.

elle ne les singularise que par rapport aux peuples qui habitent cette côte, mais c'est un trait qui leur est commun avec une foule d'autres peuples barbares »[341]. Dans la *Guerre des Gaules*, les deux seules occurrences de *nummus* se font à l'occasion d'un passage semblable sur les Bretons : « Pour monnaie on se sert de cuivre, de pièces d'or ou de lingots de fer d'un poids déterminé[342]. » Quant à *pecunia*, le mot n'apparaît pas avant le livre V et presque uniquement dans des contextes de troubles, où l'argent est utilisé pour convaincre les peuples de se révolter. À aucun moment il n'est fait mention de pratiques « hors normes » ; au contraire, César prend soin de citer les peuples qui refusent l'accès de leur territoire aux marchands. Ceci montre à l'évidence qu'à son arrivée en Gaule, les échanges économiques lui apparaissaient similaires à ce qu'il pouvait observer en Italie.

Que devient l'influence romaine dans ce cadre ? Le rôle primordial que lui faisait jouer A. Daubigney est peut-être à nuancer. Le caractère marchand de l'économie romaine tardo-républicaine était peut-être surévalué dans les années 1980 – la présence de marchés, indéniable, ne suffisant pas à faire une économie de marché[343]. L'introduction d'un commerce et d'échanges monétarisés importants avec la Méditerranée ne semblent pas avoir dissous les liens verticaux traditionnels au profit de liens plus horizontaux et plus marchands. Au contraire, à l'arrivée de César, le pouvoir des aristocrates semble extrêmement fort et se traduit par un clientélisme massif. Les relations accrues avec le monde méditerranéen jouent vraisemblablement en leur faveur, en leur permettant d'asseoir leur pouvoir économique et symbolique. Il est illusoire de prétendre déterminer avec précision la part des évolutions internes à la société celtique et la part des influences romaines. Mais ces dernières nous semblent marginales, en ce sens qu'elles n'ont pas modifié en profondeur la nature de l'organisation sociale préexistante.

2.4 Conclusion

Entre La Tène D1a et La Tène D2a, l'usage monétaire n'est pas uniforme dans l'ensemble de la zone étudiée. Plus on s'écarte du Centre-Est, plus la circulation monétaire conserve de caractères « archaïques ». La zone du denier adopte très tôt, peut-être dès 150 av. J.-C., un système monétaire

---

[341] Strabon, III, 3, 7 (Lusitaniens), VII, 5, 5 (Dalmates) et XI, 4, 4 (Albaniens). Nous remercions E. Lo Cascio d'avoir attiré notre attention sur ces textes.

[342] César, *BG* V, 12, 4 : « *Utuntur aut aere aut nummo aureo aut taleis ferreis ad certum pondus examinatis pro nummo*. » Les « lingots de fer » correspondent probablement aux *currency bars* ; sur ces dernières, Hingley 2005b (avec bibliographie antérieure).

[343] Même si ce point reste de nos jours sujet à de vifs débats, un consensus semble se dégager, au moins dans l'historiographie française, pour refuser de voir dans l'économie romaine une économie de marché : des marchés existent mais restent fragmentés et peu intégrés (Andreau 2010, notamment p. 171-178).

basé sur l'argent, qui s'étend progressivement de la Bourgogne actuelle vers le Rhin supérieur, le Rhin moyen et le bassin parisien. En Gaule Belgique, l'adoption de l'argent est généralement plus tardive ; les étalons pondéraux sont souvent différents de celui de la zone du denier, du moins dans un premier temps. Les frappes d'or n'y cessent pas ; les nombreux dépôts de monnaies en or qu'on trouve dans le *Belgium* témoignent de la persistance de pratiques extra-économiques. Sur le Rhin inférieur, la circulation monétaire est presque inexistante, les monnaies ont une circulation restreinte, semblable à celle des biens de prestige. À cette époque, cette région est à l'écart tant de la civilisation des *oppida* que des influences méditerranéennes. L'usage de la monnaie y est à l'évidence très faible, contrairement au Centre-Est et à la Gaule Belgique. Dans ces deux régions, en dépit de pratiques et de productions différentes, l'archéologie montre un usage de la monnaie d'intensité similaire.

Le rapprochement entre les données numismatiques, archéologiques et textuelles montre que les contacts avec Rome étaient répétés et importants avec un certain nombre de communautés, au premier plan desquelles les peuples du Centre-Est qui formaient le cœur de la zone du denier. Mais celle-ci ne se constitue pas comme une « zone de libre échange ». Ce sont d'abord les liens politiques qui expliquent l'adoption d'une iconographie et d'un étalon romains, comme le montrent la précision avec laquelle furent copiés les prototypes des premières émissions. Sans nier l'intérêt économique de l'opération, la zone du denier nous rappelle l'ancienneté des contacts entre la Gaule septentrionale et Rome, antérieurs de plusieurs décennies à la venue de César. Ce dernier événement ne constitue en rien une irruption dans un monde inconnu ; l'aristocratie gauloise, au contraire, était sans doute familière du monde romain, ou du moins de certains de ses aspects. Par ailleurs, les légendes monétaires pourraient témoigner de la présence de citoyens romains parmi les aristocrates gaulois, hors de la province de Transalpine : un *Quintus Doci()*, ainsi peut-être qu'un *Quintus Sam()*. De ce point de vue, on peut considérer que la Gaule interne s'était déjà placée à l'intérieur de l'orbite romaine à la fin du II^{ème} s. av. J.-C.[344]

Pour autant, cela ne signifie pas que Rome ait déterminé l'ensemble des évolutions de la société gauloise. Le paysage politique et social de la Gaule interne change bien avant les interventions romaines. Si la vague de fondation des *oppida* est globalement contemporaine de la conquête de la Transalpine, le phénomène d'urbanisation débute plusieurs décennies plus tôt[345]. Les modalités du contrôle de l'aristocratie sur la société ont pu évoluer, mais sans que celui-ci ait été remis en cause en profondeur. L'alliance des Eduens avec Rome dès le milieu du II^{ème} s. doit être replacée dans le cadre de cette recomposition du paysage gaulois, qui s'ouvre à nouveau au monde méditerranéen. Mais elle ne doit pas être vue comme une soumission de leur part, plutôt comme un « coup » politique et

[344] Dans Scheidel *et al.* (éd.) 2007, p. 513-514, W. V. Harris inclut la Gaule interne dans l' « *informal empire* » de Rome, mais sans développer ni donner de référence bibliographique.

[345] Avec les agglomérations dites « ouvertes » : Fichtl 2013a. Sur les *oppida*, voir Fichtl 2005 et 2012a.

diplomatique, dans le cadre des relations conflictuelles entre cités gauloises, destiné à assurer prestige et pouvoir. Par conséquent, dans les années qui suivent, l'extension de la zone du denier n'est pas non plus la reconnaissance de la suprématie romaine, mais une recomposition des réseaux commerciaux et politiques suite aux changements entraînés par la conquête de la Transalpine.

Nous avons tenté de synthétiser, pour cette période, la circulation des biens et de la monnaie dans le modèle suivant, qui essaie de rendre compte à la fois des relations entre les indigènes et le monde romain, et à l'intérieur d'un peuple gaulois (fig. 2.24).Entre aristocrates, romains ou gaulois, les échanges de biens ont lieu essentiellement sous forme de cadeaux diplomatiques et de biens de prestiges. Les sources ne nous permettent pas de dire avec certitude si l'aristocratie gauloise pratiquait des opérations financières telles que le prêt ; ces opérations n'ont donc pas été intégrées au modèle présenté. La majeure partie des échanges monétarisés, celle qui impliquait les sommes les plus importantes, concerne les importations depuis le domaine méditerranéen, et principalement italique. Comme nous l'avons écrit plus haut, nous pensons que les aristocrates devaient en grande partie exercer un contrôle direct sur un commerce aussi lucratif ; dans une société très hiérarchisée, on les imagine mal laisser ce domaine aux seuls marchands et laisser faire la « main invisible » du marché. Ainsi, la part de la population qui pratiquait des échanges monétarisés sur une grande échelle devait rester assez limitée.

À l'intérieur des couches inférieures de la société gauloise, les échanges devaient porter surtout sur des biens de faible valeur et, dans une société où beaucoup de personnes prenaient part à la production, les acquisitions étaient nécessairement plus limitées. La situation était bien entendu différente entre campagnes et villes ; dans ces dernières, les échanges devaient être plus intensifs et impliquer une part plus importante de numéraire. Entre les couches supérieures et inférieures, on peut restituer une économie essentiellement redistributive et on voit mal comment placer ici des échanges marchands. Une partie des biens, dont des monnaies, était également utilisée à des fins rituelles ; il est impossible d'estimer à combien elle a pu se monter.

L'établissement d'un modèle implique nécessairement une vue statique de la situation historique. Or il ne fait pas de doute que la société gauloise, à cette période, était encore en mutation et que la Gaule septentrionale de 58 av. J.-C. n'était pas la même que celle de 150 av. J.-C. Cependant, la comparaison avec la situation en Grèce et à Rome permet selon nous de valider notre modèle[346]. Dans les deux cas, l'utilisation de la monnaie y est mieux documentée ; outre le fait d'avoir à

[346] Les lignes qui suivent se basent essentiellement sur les travaux suivants. Pour la Grèce : Reden 1997, 2002 ; Bresson 2008, p. 44-72. Pour l'Italie et Rome en particulier : Crawford 1985 ; Alföldy 1991 ; Nicolet 1988, p. 43-116 ; Nicolet 2001 ; et dans une moindre mesure les contributions de J.-P. Morel (p. 487-510) et W. V. Harris (p. 511-539) dans Scheidel *et al.* (éd.) 2007.

disposition des sources littéraires, il nous semble que cela traduit une monétarisation beaucoup plus poussée de la société. Or, en Grèce, de nombreuses études ont montré le lien entre le régime politique de la *polis* et le développement d'un monnayage civique[347]. A. Bresson a rappelé combien la cité-état était incarnée dans les citoyens et s'y identifiait et comment l'échange entre égaux, qu'il s'agisse de la parole ou des biens, en était le « principe structurant. » Il prend comme contre-exemple deux sociétés fortement hiérarchisées, l'empire perse d'une part, où le roi détient le monopole des richesses comme celui de la parole politique, Sparte de l'autre, qui avait conservé « un système issu de la société grecque du haut archaïsme » : dans le premier cas, les monnaies circulent uniquement pour leur valeur métallique, dans le second, on note l'absence de frappes monétaires propres avant le III^{ème} s. av. J.-C. Au contraire, dans les cités classiques, l'échange marchand est la forme la plus répandue de l'échange et l'utilisation d'un monnayage civique le place, comme l'échange de parole politique, sous le signe et le contrôle de la cité – c'est-à-dire de l'ensemble de la communauté[348].

À Rome, la situation est différente. À bien des égards, on peut trouver de nombreux points communs entre la Gaule septentrionale et l'Etat romain du II^{ème} s. av. J.-C., où la *nobilitas* exerce un contrôle très fort, notamment par des liens personnels de type clientélaire, tandis qu'on assiste à une paupérisation certaine d'une frange importante de la population libre[349]. Mais ce serait oublier que Rome s'inscrit toujours dans le cadre de la cité-état. Tout en reconnaissant une inégalité entre ses membres, elle tente d'influencer la totalité de la communauté civique pour « organiser une répartition aussi harmonieuse que possible entre droits et devoirs, charges et avantages, pertes et profits, de façon que même les plus défavorisés se sentent solidaires d'une collectivité qui tend à rendre leur sort acceptable[350]. » Même au moment où la société républicaine connaît des changements drastiques, ses institutions restent celles formées aux IV^{ème} et III^{ème} s. av. J.-C.[351] C'est d'ailleurs dans ces mêmes décennies que Rome se dote finalement d'un monnayage civique, alors même qu'elle connaît la monnaie depuis longtemps[352]. Par ailleurs, le système censitaire de Rome témoigne d'une monétarisation importante de la société, puisque le classement des citoyens se fait selon une évaluation monétaire. Ce même système censitaire ne pouvait plus fonctionner correctement en cas d'une paupérisation trop importante du corps des citoyens. C'était particulièrement vrai pour les

[347] Reden 2002, p. 165-168, avec bibliographie.

[348] Bresson 2008, p. 52-56.

[349] Voir à ce sujet Motta, Terrenato 2006. Les échelles sont bien entendu complètement différentes. Rome était au centre d'un empire, beaucoup plus intégré aux points de vue politique, juridique et économique que ne le fut jamais la Gaule interne (en dépit des diverses « hégémonies » supposées rapportées par les textes, dont est bien en peine de savoir à quoi elles pouvaient consister pratiquement) et les aristocrates romains étaient à n'en pas douter incomparablement plus riches que leurs homologues gaulois.

[350] Nicolet 2001, p. 192.

[351] Alföldy 1991, p. 27-42.

[352] Crawford 1985, p. 17-51 ; Scheidel *et al.* (éd.) 2007, p. 496-497.

questions militaires et les distributions de terres et de blé visaient en partie à éviter qu'une partie trop importante de la population ne soit *infra classem*. L'abaissement des seuils censitaires, la professionnalisation progressive de l'armée (dans les faits mais pas dans le droit) comme les distributions de plus en plus importantes de blé, attestent l'échec rencontré. Néanmoins, tout ceci contribuait à entretenir le pouvoir d'achat d'une bonne partie de la population – surtout de la population urbaine, qui par définition ne pouvait produire sa propre subsistance et devait l'acquérir. De plus, le cadre juridique restait inchangé et, en droit privé, un citoyen pauvre et un citoyen noble étaient théoriquement égaux.

Au-delà des oppositions entre cité-état grecque et République romaine, on note des caractéristiques communes. D'une part, l'idée que l'Etat s'identifie à la communauté des citoyens, quelles que soient les différences entre eux. D'autre part, et les deux points sont évidemment liés, ce statut de citoyen est défini juridiquement et le droit est écrit. Ceci dégage largement (du moins en théorie) le citoyen de la gangue des liens personnels, en lui reconnaissant la légitimité d'une existence autonome. Or la monnaie, en tant que mesure quantifiable de la valeur, permet également de dépersonnaliser les relations et s'impose comme plus « démocratique » car plus transparente. Il est donc logique que son développement historique aille de pair avec celui du droit et d'institutions politiques impliquant des relations « égalitaires. »

Sans sous-estimer le sentiment d'appartenance communautaire qui existait en Gaule et dont on trouve certainement la trace matérielle dans les grands sanctuaires comme dans les ouvrages collectifs de type rempart, le texte césarien dit clairement qu'une large partie de la population ne participait pas aux décisions publiques, même de manière symbolique[353]. En outre, malgré la présence de régimes étatiques, qui atteste un début de formalisation juridique[354], le droit écrit n'y semble pas aussi développé que dans le monde gréco-romain et on peut douter que les couches inférieures de la population aient été bien protégées juridiquement. Surtout, malgré l'emploi de *civitates* pour désigner les peuples, malgré les évolutions indéniables de la fin de La Tène, qui voit l'apparition d'Etats, souvent oligarchiques[355], rien dans nos sources n'indique le développement en Gaule, dans le siècle qui précède la conquête, d'un réel modèle civique permettant la participation de toute la société. Au

[353] On notera d'ailleurs que les noms de peuple sont très rares dans les légendes monétaires et n'apparaissent pas avant la guerre des Gaules : Wigg-Wolf 2011. Voir également *infra*.

[354] Entre autres impôts et *portoria* des Eduens (César, *BG* I, 18, 3), recensement écrit des Helvètes (*ibid*., I, 29), utilisation de l'alphabet grec pour les « comptes publics et privés » (*ibid*., VI, 14, 3), existence de lois (*ibid*., I, 3, 2 ; VI, 20) et bien sûr présence de magistrats (*ibid*., *passim*).

[355] Parfois gouvernés par des « sénats » : A. Momigliano a noté que le nombre de sénateurs des Nerviens était le même que celui des timouques de Marseille (600), ce qui pourrait traduire une influence méditerranéenne dans le processus : Momigliano 1979, p. 68.

contraire, si communauté d'égaux il y a, elle semble plutôt restreinte aux couches supérieures (les *equites* de César).

Ainsi, le degré de la monétarisation en Gaule septentrionale ne doit pas s'expliquer par un retard technologique et économique, ni par une arriération consubstantielle à des peuples barbares, mais par la nature du système social en vigueur, qui explique une monétarisation moindre par rapport à l'Italie romaine. Antérieurement à la conquête de la Transalpine, le traité avec les Eduens, qui place les deux partis à égalité, est la seule trace certaine de contact entre Rome et la Gaule interne qui nous soit parvenue. Après 121 et jusqu'à l'épisode césarien, les seuls contacts connus sont diplomatiques et ils ont sans aucun doute permis à César de faire pénétrer ses troupes en 58, sans aucune protestation des Gaulois concernés. Ce seul fait démontre un enracinement romain bien plus précoce que ce qu'on a cru jusqu'à présent[356]. Pour autant, alors que les Eduens sont leurs alliés depuis un siècle, malgré la visite de Diviciacos à Rome et malgré l'ambassade de 60 en Gaule, César semble apprendre de la bouche de Liscos la situation politique intérieure des Eduens et les forces en présence[357]. Jusqu'à la guerre des Gaules, la présence de Rome reste ponctuelle et largement virtuelle, et les contacts directs limités aux classes dirigeantes ; comme l'a montré M. Poux à propos des amphores, la présence de mobilier italique ne présuppose pas l'adoption des usages correspondants, ni donc une consommation « romanisée ». C'est pourquoi, à cette époque, l'influence romaine n'apparaît pas centrale dans les transformations que connaît la Gaule orientale et septentrionale. En particulier, l'explosion du commerce italique sur l'axe Rhône-Saône, bien qu'il constitue à l'évidence un changement économique majeur, ne semble pas avoir entraîné une marchandisation et une monétarisation accrue des échanges.

[356] Et qui remet en perspective une grande partie de la bibliographie sur le déclenchement du conflit en 58 (voir *infra*).

[357] César, *BG* I, 17-19. L'ambassade était menée par Q. Metellus Creticus, L. Flaccus et Cn. Cornelius Lentulus Clodianus (Cicéron, *Ad Atticum* I, 19, 2).

3. La conquête militaire : la guerre des Gaules et La Tène D2b (60/50 – 30 av. J.-C.)

3.1 Les traces archéologiques de la guerre des Gaules

La transition entre La Tène D2a et La Tène D2b correspond à la guerre des Gaules. Malgré l'importance des campagnes, attestée par le texte de César, ce conflit a laissé très peu de traces archéologiques. Outre les structures des sièges d'Alésia, de Gergovie et d'*Uxellodunum* (Puy d'Issolud), on peine à attribuer des vestiges avec certitude à ces événements[358]. Pour l'identification des sites de la guerre des Gaules, nous restons largement tributaires des fouilles du Second Empire, publiées par Napoléon III. Outre les trois sites mentionnés, l'ouvrage de l'empereur présente les plans de trois autres sites : Mauchamp/Berry-au-Bac dans l'Aisne, le Petit Celland dans la Manche et Saint-Pierre-en-Chastres dans l'Oise[359].

Un rapide examen du mobilier publié montre qu'il est difficile d'être aussi catégorique. On date traditionnellement le camp de Mauchamp de 57 av. J.-C, avec de bons arguments historiques et archéologiques (morphologie précoce des fortifications)[360]. Il faut rappeler toutefois qu'une occupation plus longue n'est pas exclue, car les fouilles anciennes ont donné de la céramique sigillée et un des fossés a livré une monnaie de Tibère[361]. Seules de nouvelles fouilles permettraient d'affiner la chronologie du gisement. À Saint-Pierre-en-Chastres, attribué à la campagne contre les Bellovaques de 51 av. J.-C., la datation est centrée sur La Tène D sans plus de précision. Les fouilles des années 1970 ont mis en évidence l'existence d'une couche et d'un fossé de La Tène finale, datés par quelques tessons céramiques[362]. Les fouilles du XIX^{ème} s. ont livré notamment des pointes de flèche d'un type attesté à Alésia, ainsi que 31 monnaies gauloises, conservées au Musée d'Archéologie Nationale[363]. Ces dernières couvrent un arc chronologique important, qui ne permet pas de dater avec certitude l'occupation du milieu du I^{er} s. av. J.-C. : coexistent des types attestés dès La Tène D1 (Scheers 191,

---

[358] Reddé *et al*. (dir.) 2006, p. 24-25, 183-190, 371-373 ; Girault 2007. Ces deux derniers sites sont en dehors de notre zone d'étude et n'ont du reste pas livré un corpus significatif de monnaies.

[359] Napoléon III 2001, pl. 7-8, 12 et 27-28. On trouvera l'essentiel de la bibliographie sur le Petit Celland et Saint-Pierre-en-Chastres dans les notices qui leur sont consacrées dans la base de données en ligne www.oppida.org (consultées le 11/09/2012).

[360] Reddé *et al.* (dir.) 2006, p. 225-227.

[361] *Bulletin de la Société Académique de Laon*, 13, 1863, p.171-172 (sigillée) et 174 (monnaie de Tibère, type *RIC* 81).

[362] Jouve 1976.

[363] Pour les pointes de flèches : Duval 1970, type B ; cependant, Poux 2008, fig. 44, p. 363, n'exclut pas une datation antérieure à la conquête pour ces pointes, sans le justifier dans le texte. Pour les monnaies : Woimant 1995, p. 498.

Scheers 163/IIIa), des types de La Tène D2a ou connus à Alésia (Scheers 154, Scheers 196/II, Scheers 198) et des types clairement attribuables à La Tène D2b (Scheers 185/I et surtout Scheers 27a et Scheers 196/I). Le mobilier du Petit Celland livré par les fouilles de M. Wheeler dans les années 1930 semble compatible avec une datation césarienne mais le site se situe en dehors de notre zone d'étude[364].

À ces trois sites, deux publications récentes ont ajouté deux autres gisements qui pourraient être en rapport avec les campagnes césariennes. Un ouvrage consacré à huit dépôts monétaires de Gaule Belgique, propose d'identifier l'*oppidum* de Thuin à l'*oppidum* des Aduatuques détruit par César en 57 av. J.-C.[365] L'identification repose sur trois critères principaux : la taille du site (environ 13 ha) et sa topographie, conforme au texte césarien ; la présence de balles de fronde en plomb ; la présence de trois dépôts monétaires datés par les auteurs peu après 60 av. J.-C.[366] L'*oppidum*, ceint d'un rempart à talus massif, a livré peu de mobilier datant et son attribution à La Tène finale repose principalement sur l'analyse ^{14}C d'un charbon de bois provenant de l'intérieur du rempart, qui donne une date calibrée située entre 90 av. J.-C. et 60 ap. J.-C., avec 68,2 % de probabilité. Les balles de fronde, indubitablement romaines, sont réparties en deux concentrations, une à l'entrée et la seconde à l'extérieur de la fortification. La découverte est le fait d'un amateur équipé d'un détecteur à métaux et

[364] Wheeler, Richardson 1957, p. 38-54. Les monnaies ont été étudiées dans Colbert de Beaulieu 1954. Il s'agit d'une vingtaine de statères coriosolites des classes I (3 ex.), III (4 ex.) et II (12 ex.). Il faut y ajouter 4 exemplaires trouvés au XIX^{ème} s., qui semblent rattachables à la classe II (Le Héricher 1873, p. 340). Selon K. Gruel, les classes I, III et II (dans cet ordre) constituent les frappes les plus tardives des Coriosolites, datables de la guerre des Gaules (Gruel 1981 ; Gruel 1989, p. 53-63). Mais il faudrait déterminer précisément le rôle qu'a joué le site du Petit Celland dans l'établissement de la chronologie absolue. La composition du lot mis au jour par M. Wheeler est très semblable à celles de plusieurs dépôts de Jersey : Jersey-11 en particulier, et dans une moindre mesure Jersey-5, 6 et 9 (Gruel 1981, p. 11-12). Outre des monnaies armoricaines, Jersey-11 a livré une monnaie lamellaire Scheers 53, à la datation peu assurée, une monnaie d'argent au cheval galopant de la vallée du Rhône (LT 2621 ou 2630), qui apparaît dès La Tène D1b (Genechesi 2012, p. 403-404), un denier à la tête casquée (LT 5252) daté La Tène D1/D2a et un statère à la grue (LT 4072) datable à la transition La Tène D2a/D2b, ainsi que plusieurs monnaies de Bretagne insulaire dont la datation actuelle (d'après van Arsdell 1989 et Hobbs 1996) confirmerait une déposition de Jersey-11 au milieu du I^{er} s. av. J.-C. Les trois autres dépôts paraissent plus récents. En effet, Jersey-6, très proche dans sa composition de Jersey-5 et 9, semble avoir livré 14 monnaies romaines républicaines, dont la plus récente date de 42 av. J.-C. (type *RRC* 494 ; mais Colbert de Beaulieu 1957, p. 56, doute de l'appartenance des monnaies romaines au dépôt) ; les monnaies gauloises non armoricaines sont par ailleurs nombreuses et typiques de La Tène D2b et de l'augustéen précoce : on note en particulier 62 Scheers 41 et 15 Scheers 43. Pour la composition des trouvailles de Jersey : Colbert de Beaulieu 1957, 1959 ; Crawford 1969, n°431, p. 123 ; Scheers 1977, p. 885-887 ; de Jersey 1994, en particulier p. 142-144 (Jersey-11) et 168-170 (Jersey-6).

[365] Roymans *et al*. (éd.) 2012, p. 20-24 et 71-108, avec bibliographie complète.

[366] Dépôts THU-01 à -03 de notre catalogue.

leur nombre exact n'est malheureusement pas donné, pas plus que la distribution des balles entre les deux concentrations. La publication en illustre 14 exemplaires, tous anépigraphes, sans indiquer de quelle concentration elles proviennent. Le poids n'est pas donné et cela complique la comparaison avec les données publiées par M. Poux[367]. Mais les auteurs écrivent « *The size and weight of these lead projectiles - a little less than the average known for Republican slingshot - and the lack of stamps, seems to suggest a date in the Augustan-Tiberian period* », tout en associant les balles au siège césarien[368]. Par ailleurs, la datation très resserrée adoptée par les auteurs pour les dépôts monétaires ne se justifie pas nécessairement. Un *terminus post quem* aux environs de 60 av. J.-C. pour le dépôt le plus ancien est acceptable au vu des données dont on dispose (étude des prototypes, contextes archéologiques, sériation des dépôts). Mais pour des raisons similaires, nous ne voyons pas la nécessité d'adopter la date de 52 comme *terminus ante quem* strict[369] et il nous semble possible de dilater légèrement la chronologie des émissions considérées[370]. Si nos critiques sont fondées, la convergence des différents indices permettant d'identifier Thuin à l'*oppidum* des Aduatuques s'en trouve encore fragilisée. Afin de clarifier la situation, la reprise des fouilles, appelée de leurs vœux par les auteurs de l'étude, s'avère en effet souhaitable.

Enfin, récemment découvert, le camp romain d'Hermeskeil, près de Trèves, a livré un mobilier attribuable à La Tène D2b, ainsi qu'un as républicain entier[371]. Il pourrait se rapporter aux campagnes de la fin de la guerre des Gaules ; mais en l'absence de certitude en la matière, nous le traiterons plus loin, avec les autres contextes de La Tène D2b.

---

[367] Thuin : *ibid*., fig. 14, p. 23 et fig. 4, p. 76. Données comparatives : Poux 2008, p. 365-371.

[368] Roymans *et al*. (éd.) 2012, p. 23 et 84 (citation).

[369] *Ibid*., p. 7. On retrouve ici le supposé monopole romain sur les émissions en métal précieux à partir de la fin de la République postulé par T. Mommsen : Braund 1984, p. 123-128 a montré qu'il n'existe aucun argument numismatique pour soutenir cette position.

[370] Les dépôts étudiés dans Roymans *et al*. (éd.) 2012 sont essentiels pour la chronologie des types Scheers 29/I et II et Scheers 31/I, pour lesquels on ne connaît malheureusement pas d'exemplaires en contexte archéologique bien daté, hormis un Scheers 29/I en bronze à Estrées-Saint-Denis à La Tène D2b (contexte B-040-03). Si on se tourne vers les monnaies de type Scheers 29/III et IV, qui sont postérieures, les données sont plus abondantes. Ainsi, le dépôt de Kwaremont (dépôt KWA ; Scheers 1977, dépôt n°47) a livré des Scheers 29/IV (la dernière classe émise) avec des monnaies romaines, dont la plus récente porte l'effigie de Tibère. Par ailleurs, les Scheers 29/III et IV sont souvent associés aux monnaies Scheers 24/IV (par ex. dans le dépôt de Ledringhem : dépôt LED ; Scheers 1977, dépôt n°49). Or ces derniers sont bien représentés dans les niveaux augustéens du sanctuaire de Bois-l'Abbé (phase 1a, 35/30 av. J.-C. à 15 ap. J.-C., contextes B-016-01 et 02), ce qui contribue à tirer la production des Scheers 29/IV à la fin de La Tène D2b ou à l'augustéen précoce. Dans ces conditions, il ne nous semble pas invraisemblable que la production des Scheers 29/I et II ait pu se prolonger jusqu'au début des années 40 av. J.-C.

[371] Hornung 2012. Contexte B-047-01.

Au final, dans notre zone d'étude, seules les découvertes d'Alésia sont attribuables sans doute possible à l'épisode césarien. Elles sont très abondantes et le site est depuis longtemps un point de référence incontournable dans la datation du mobilier laténien et particulièrement des monnaies gauloises[372]. La publication des fouilles récentes a été l'occasion de donner le catalogue définitif des monnaies gauloises comme romaines[373]. Le caractère particulier du site nous conduit à le traiter à part : il est à la transition entre deux périodes, à la fois chronologiquement et par ce qu'il représente.

M. Reddé a souligné qu'il ne fallait pas considérer le mobilier du siège d'Alésia comme un ensemble clos, car les structures ont été largement emportées par les labours[374]. Sans tomber dans l'hypercritique, il faut donc reconnaître que des intrusions sont possibles ; ceci s'applique bien entendu également aux monnaies. Il est aisé d'écarter toutes les monnaies romaines postérieures au siège[375] ; il est plus difficile de faire le même travail pour les monnaies gauloises. Certaines séries sont clairement postérieures : ainsi, le bronze frappé Scheers 217[376] et le bronze à légende *GERMANVS INDVTILLI L* (*RPC* 506)[377] sont arrivés sur le site après la bataille. Pour quelques types, les contextes archéologiques font douter : le potin au rameau Scheers 190 trouvé à Alésia est l'exemplaire le plus ancien dont nous ayons connaissance[378]. De même, les bronzes à légende *REMO REMO* (Scheers 146), connus à deux exemplaires à Alésia dans les fouilles anciennes, sont sur d'autres sites absents de contextes archéologiques antérieurs à 30 av. J.-C., et ce malgré la grande diffusion de la série[379]. Le cas du statère à l'œil Scheers 30/IV est similaire[380] mais les monnaies en or étant beaucoup plus rares en contexte, il est plus difficile de trancher. Néanmoins, comme cet examen le montre, la grande majorité des découvertes est cohérente avec la chronologie du site. Le doute n'est permis que pour un petit nombre de types, attestés chacun par un ou deux exemplaires mais la distorsion produite est dans l'ensemble négligeable.

---

[372] Voir par ex. le catalogue de Gruel, Popovitch 2007, où les références à Alésia sont constantes.

[373] Reddé, Schnurbein (dir.) 2001, vol. 2, p. 11-103. Néanmoins, ce catalogue n'intègre pas certains apports de Scheers 1987, que nous avons choisi de prendre en compte.

[374] Reddé, Schnurbein (dir.) 2001, vol. 2, p. 3-9.

[375] *Ibid*., p. 93-94, n° 146-164.

[376] Mais selon J.-M. Doyen (comm. pers.), l'identification de cette pièce (n°677 dans le catalogue de Reddé, Schnurbein (dir.) 2001) est erronée.

[377] *Ibid*., p. 98, n° 677 et 679.

[378] *Ibid*., p. 98, n° 676.

[379] Deux exemplaires proviennent du camp de Mauchamp mais ils sont à nos yeux suspects pour les raisons invoquées plus haut. Par ailleurs, le site se trouvant en plein territoire rème, leur présence n'est pas anormale et pourrait témoigner d'une fréquentation postérieure à l'époque césarienne.

[380] Reddé, Schnurbein (dir.) 2001, vol. 2, p. 38, n° 678.

Les conditions des récoltes ont également été sujettes à débat. On peut ranger le mobilier dans trois catégories : celui trouvé au XIX^{ème} s. (602 monnaies), celui trouvé en prospection au XX^{ème} s. par R. Collot (252 monnaies) et celui trouvé stratifié dans les fouilles récentes (18 monnaies). Ce dernier lot ne pose pas de problème mais est malheureusement le moins abondant. Les différences entre les deux premiers lots sont significatives : 25 types ne sont attestés que dans les prospections récentes, alors que 33 types ne le sont que dans les fouilles anciennes. Pour un même type, les découvertes peuvent être très déséquilibrées : par ex., huit des dix oboles massaliètes viennent des prospections, une des fouilles anciennes, une des fouilles récentes. Inversement, seul un denier à légende *SEQVANOTOVIOS* sur 13 a été trouvé en prospection. Au niveau des alliages, les métaux précieux sont surreprésentés dans les découvertes anciennes par rapport aux prospections (fig. 3.1) : le faciès des découvertes anciennes est à 62,62 % composé d'argent, pour 35,88 % de bronze et de potin. Le faciès des prospections est inverse : 78,97 % de bronze et de potin pour 19,44 % d'argent.

Toutefois, nous sommes d'accord avec M. Reddé pour accorder une valeur égale au mobilier des fouilles du XIX^{ème} s. et à celui des prospections de R. Collot. Il est indéniable, comme le note B. Fischer, qu'il y a un biais dans les récoltes[381] ; mais elle ne semble pas considérer l'hypothèse d'un biais lors des récoltes de mobilier napoléoniennes, alors qu'elle soupçonne fortement le mobilier de prospection. Bien que moins franchement, L. Popovitch semble également dubitatif sur le résultat des prospections[382]. À notre sens, les biais sont aussi forts pour les deux récoltes et les rendent complémentaires : on peut supposer qu'au XIX^{ème} s., les monnaies en métaux précieux ont été privilégiées par les fouilleurs, monnaies qui sont par ailleurs moins sujettes à la corrosion. Au contraire, du fait des découvertes anciennes et des découvertes récentes fortuites et clandestines, il est probable que les prospections de R. Collot aient concerné un ensemble déficitaire en métaux précieux ; mais les monnaies en alliage cuivreux ont par contre été ramassées systématiquement. Ceci nous semble confirmé par l'examen des planches publiées en 2001 : les monnaies issues des prospections sont rarement les plus belles. Dans les monnaies non identifiables en bronze, 22 sont issues des prospections, contre huit pour les fouilles anciennes ; les trois potins non identifiables viennent des prospections et fouilles récentes. Les monnaies cassées proviennent souvent des prospections. De même, les monnaies les plus petites semblent avoir largement échappé aux fouilleurs du XIX^{ème} s. : ainsi les oboles massaliètes mentionnées plus haut , qui pèsent presque toutes moins de 0,5 g. En ce qui concerne les monnaies romaines, il est significatif que tous les as républicains, malaisément identifiables pour des non spécialistes car souvent complètement lisses, proviennent des prospections

[381] *Ibid*., p. 19.

[382] *Ibid.*, p. 83.

et fouilles récentes[383]. Leur absence dans l'abondante récolte de la plaine de Grésigny ne saurait donc étonner outre mesure ; comme le souligne M. Reddé, l'absence totale de monnaies impériales dans le mobilier du XIX^{ème} s. conservé à Saint-Germain-en-Laye montre qu'un tri a été effectué, sur le terrain ou au musée, entre le mobilier alors attribué au siège et celui considéré comme exogène[384]. On observe les mêmes biais sur d'autres catégories de mobilier, notamment le petit mobilier métallique, les ossements et la céramique, largement ignorés, rejetés ou non prélevés lors des fouilles napoléoniennes[385]. Ainsi, bien qu'un contexte stratigraphique précis manque presque toujours, il n'y a pas lieu de rejeter les découvertes de prospection plus que les découvertes anciennes. On peut estimer que le lot ainsi composé est hétérogène et que les biais dans sa composition sont difficiles à évaluer précisément ; les enseignements qu'on peut en tirer n'en restent pas moins précieux, car il ne fait pas de doute que la très grande majorité des données soit attribuable au siège de 52 av. J.-C. Pour finir, il faut noter que les prospections de R. Collot n'ont pas touché l'ensemble des structures au même degré, pour des raisons d'accessibilité : les champs labourés du camp C ont été plus touchés par ses travaux que le camp B (forêt) et que le Mont Réa (prairies)[386]. Dans une contribution récente, H.-M. von Kaenel a souligné que les faciès des camps étaient plus proches de trouvailles de sites (*Siedlungsfunde*) « normales », tandis que celui de Grésigny se rapprochait de celui de Kalkriese et pouvait être qualifié de *Katastrophenfunde*[387]. Il faut toutefois mettre ces conclusions en regard des considérations taphonomiques que nous venons de présenter.

Les monnaies d'Alésia ont déjà été commentées à de nombreuses reprises ; outre les problèmes dont nous venons de traiter, les discussions se sont concentrées sur trois aspects principaux : les peuples gaulois représentés par les monnaies ; la présence massive de numéraire gaulois dans les camps romains ; la concentration de deniers républicains dans la plaine de Grésigny. Mais à notre connaissance, les monnaies gauloises et romaines ont toujours été étudiées séparément, ce qui nuit à la bonne compréhension de l'ensemble. De même, on ne s'est pas assez attaché à la comparaison des différents gisements alisiens (y compris les niveaux de l'*oppidum* contemporains du siège)[388].

---

[383] Mais les manuscrits dépouillés dans Scheers 1987 font état d'une monnaie de ce type. L. Popovitch ne l'a pas reprise dans son catalogue car la pièce n'a pas été retrouvée : Reddé, Schnurbein (dir.) 2001, vol. 2, p. 73-74. Nous avons choisi de l'inclure dans nos inventaires.

[384] *Ibid*., vol. 2, p. 6-7. Ceci peut d'ailleurs expliquer que la monnaie mentionnée dans la note précédente ne soit pas reprise dans le cahier d'inventaire du Musée d'Archéologie Nationale.

[385] *Ibid*., vol. 2, p. 1 et 5 ; p. 303, sur les clous de chaussures, très abondants mais ignorés au XIX^{ème} s.

[386] M. Reddé (comm. pers.).

[387] Kaenel (H.-M. von) 2008, p. 241-243.

[388] Contrairement à celui des monnaies gauloises, le catalogue final des monnaies romaines (Reddé, Schnurbein (dir.) 2001, vol. 2, p. 85-95) ne donne pas la provenance des différentes monnaies. Pour l'établir, nous nous

Une carte de répartition des monnaies d'après leur point de découverte fait apparaître que les monnaies gauloises sont toujours présentes dans les gisements explorés (sauf pour la petite récolte ancienne de deux deniers sur les bords de l'Ozerain) (fig. 3.2).Comme nous l'avons noté, la présence systématique de monnaies gauloises sur les lignes romaines n'a pas manqué de susciter nombre de commentaires. M. Reddé et B. Fischer ont apporté des éléments de réponse importants : les peuples et régions les mieux représentés correspondent aux théâtres d'opération de 52 av. J.-C.[389] Même si on peut être moins catégorique que B. Fischer sur l'attribution de certains types à des peuples[390], ces conclusions restent valables. Ainsi, étant donnée leur provenance, on peut considérer que la plupart de ces monnaies ont été amenées par l'armée césarienne (légionnaires ou auxiliaires) (fig. 3.3)[391]. Sur l'*oppidum*, toutes les monnaies sont des espèces locales. Sur les lignes romaines, les monnaies du Centre-Est sont presque toujours dominantes ; celles du Centre-Ouest (Bituriges, Carnutes principalement) sont bien représentées et dominent sur le camp B. Considérer les monnaies exogènes comme l'indice des pillages des troupes césariennes explique, mieux que l'hypothèse de pièces apportées par l'armée de secours, la présence importante de pièces arvernes dans les camps romains[392]. Dans ces derniers, la part de bronzes frappés est très importante, alors que le potin domine dans la région, comme le montrent les découvertes de l'*oppidum*. Ce point met un peu plus en lumière le caractère particulier du faciès du siège.

Les autres provenances de monnaies non romaines sont marginales mais on note avec intérêt une série de frappes de Gaule méridionale et d'Italie du nord, concentrée sur les camps B et C (fig. 3.4 et 3.5). Le groupe le plus important est constitué par les oboles de Marseille, dont 8 proviennent du seul camp C qui a également livré une monnaie à la croix de groupe de Cuzance, généralement

---

sommes basé sur le catalogue proposé dans la thèse de L Popovitch (1996). L'image qui en ressort est différente de celle publiée en 2001 (Reddé, Schnurbein (dir.) 2001, vol. 2, p. 70-73). Il faut surtout mentionner la situation du pseudo-camp D de la plaine de Grésigny, qui concentre la majorité des découvertes. Sur les 122 exemplaires attribuables aux fossés de la plaine de Grésigny sur la base des inventaires du XIX^{ème} s., seuls 100 peuvent être donnés avec certitude à cet endroit.

[389] *Ibid*. (dir.) 2001, vol. 2, p. 9 et 18-19.

[390] La contestation la plus vive portant sur les potins, dont les séries les plus importantes (à la grosse tête, au sanglier) sont assurément suprarégionales et non séquanes ou leuques. Sur les émissions à légende *TOGIRIX*, voir Geiser, Genechesi 2011 et *infra*.

[391] Pour cette carte et les deux suivantes, les données du siège sont issues de Reddé, Schnurbein (dir.) 2001, vol. 2, p. 11-103, complétées par Scheers 1987 ; pour l'*oppidum* du Mont Auxois, les données sont celles de la phase 2a du centre public, datée 50/40 av. J.-C., issues de Bénard 1997.

[392] Sur les monnaies de l'armée de secours, on lira Deyber 2008, p. 330-331, avec prudence, car l'auteur n'y conteste pas les attributions de B. Fischer.

attribué aux Rutènes[393] (cette concentration est peut-être due à l'intensité des prospections). Outre une obole massaliète, le camp B a livré une drachme de la plaine du Pô à légende grecque *PIKOI* et un bronze *NAMAΣΣAT* frappé à Nîmes.

Les monnaies romaines sont réparties plus inégalement que les monnaies gauloises (fig. 3.6). La plupart viennent de la contrevallation : plaine de Grésigny, plaine des Laumes, bords de l'Ozerain. Seuls les camps B et C ont livré des monnaies républicaines, non seulement en argent (comme sur la contrevallation), mais également en bronze (1 seul as semble provenir de la plaine de Grésigny). Cette conjonction, en deux points seulement, de monnaies méridionales et de monnaies républicaines, en argent et en bronze, ne saurait être une simple coïncidence. Ces deux camps ont également livré une bonne partie du (maigre) mobilier céramique et de très nombreux clous de chaussure. En outre, la présence de légionnaires est assurée pour le camp C, puisque la présence de deux balles de fronde épigraphes l'identifie comme le campement probable de T. Labienus[394]. D'autre part, si le camp A est bien le camp de César, comme sa position et ses défenses le font supposer, il serait assez logique que le camp B tout proche accueillît des troupes légionnaires[395]. On sait que la plupart des légions dont dispose César au moment d'Alésia ont été levées en Gaule Cisalpine. Par ailleurs, bien que les textes ne soient pas totalement explicites sur le sujet, il semble que César ait mobilisé la totalité de ses troupes à Alésia, y compris les cohortes levées en Gaule Transalpine qui formèrent ensuite la légion *Alaudae*[396]. Il est donc tentant de faire le lien entre l'origine des troupes légionnaires et la provenance des monnaies « exotiques », qui correspondent parfaitement, d'autant plus que les pièces de la vallée du Pô sont extrêmement rares en Gaule[397].

Il reste à traiter de la très importante concentration de monnaies romaines provenant des fossés de la plaine de Grésigny. Outre quatre monnaies gauloises (un denier, un potin et deux bronzes), on compte 98 deniers (dont seulement deux fourrés) et un quinaire républicains, ainsi qu'un as en bronze[398]. Dans son analyse des monnaies d'Alésia, L. Popovitch s'est longuement interrogé sur l'interprétation de cette découverte et arrive à la conclusion qu'il s'agit vraisemblablement d'un dépôt, dispersé le long du fossé à un moment donné. En analysant la composition du lot, il détectait un

---

[393] Identification E. Hiriart. Une deuxième monnaie du même groupe est connue à Alésia, sans localisation précise ; des monnaies semblables proviennent du Puy d'Issolud : Girault 2007.

[394] Reddé, Schnurbein (dir.) 2001, vol. 2, p. 291.

[395] Pour M. Reddé (comm. pers.), il est plus probable que César ait occupé le camp B.

[396] César, *BG* VII, 45, 1.

[397] Martin 2013b.

[398] Contexte L-001-04. Pour les totaux utilisés, qui diffèrent des comptages publiés, voir *supra* notes 383, 388 et 391. L'as républicain est mentionné dans Scheers 1987, p. 748 mais n'a pas été repris dans l'inventaire final par L. Popovitch qui ne l'a pas retrouvé dans les collections du MAN.

certain archaïsme dans la structure et émettait l'hypothèse d'un premier noyau rassemblé dans les années 80 av .J.-C., puis « gelé » et complété par la suite[399].

Afin de déterminer s'il s'agit bien d'un dépôt dispersé ou si on doit plutôt considérer ce lot comme des monnaies « perdues », nous avons demandé à K. Lockyear de le comparer à des dépôts de deniers contemporains par le biais d'analyses multifactorielles ; les résultats complets sont exposés dans l'annexe 1[400]. Il s'avère que l'hypothèse d'un dépôt dispersé est extrêmement probante et conforte l'identification proposée par L. Popovitch, à savoir un dépôt privé, semblable à ceux retrouvés à Kalkriese. L'analyse a également montré un léger archaïsme dans la structure du dépôt mais la similitude avec les dépôts italiens contemporains infirme, à nos yeux, l'idée d'un dépôt constitué en deux temps. K. Lockyear conclut au contraire que « *the [...] assemblage has all the characteristics of a hoard withdrawn from the Italian coinage pool in the mid-50s BC* [401] ». C'est dans ce dernier point que se situe l'apport majeur de l'analyse. Cette dernière permet en effet d'établir que le dépôt a vraisemblablement été assemblé en Italie. Sans que cela constitue véritablement une surprise, l'analyse permet à nos yeux de préciser l'identité du propriétaire du dépôt, très probablement un membre de l'armée césarienne plutôt qu'un Gaulois[402].

Que déduire de tout ceci ? Les principales nouveautés viennent des faciès des camps B et C. Les as républicains sont pour nous à mettre en relation avec le siège, contrairement à ce qu'écrivait L. Popovitch ; il n'est pas fortuit que sur les 11 monnaies romaines en bronze trouvées en prospection, 5 soient les as en question et que les 6 autres soient datées entre le II^{ème} et le IV^{ème} s. ap. J.-C. Il semble donc certain qu'au milieu du I^{er} s. av. J.-C., les légionnaires transportaient avec eux du numéraire romain en bronze, qui reste sinon exceptionnel en Gaule à cette période[403]. La répartition du numéraire de Gaule méridionale et les drachmes padanes semblent également indiquer qu'elles sont parvenues à Alésia dans les bourses légionnaires.

Pour terminer, on se permettra un mot sur le déclenchement du conflit en 58 av. J.-C. Une opinion commune est que la migration des Helvètes fut un prétexte, qui permit à César de mettre à exécution son plan de conquête[404]. Grand tenant de cette thèse, M. Rambaud allègue notamment le fait

---

[399] Reddé, Schnurbein (dir.) 2001, vol. 2, p. 80-83.

[400] La méthode employée est présentée et testée dans Lockyear 2007a, qui analyse de manière systématique les dépôts de deniers républicains postérieurs à 157 av. J.-C.

[401] Annexe 1.

[402] Même si on peut toujours arguer de l'épisode du vol de la solde par les Eduens (César, *BG* VII, 55). Mais l'homogénéité du lot romain et notamment l'absence presque totale de monnaies gauloises, laisse songeur.

[403] Rappelons que la fosse datée La Tène D2a qui a livré les as républicains au Titelberg contenait très peu de céramique et que sa datation n'est donc pas absolument certaine (contexte B-094-01). Voir *supra*.

[404] La note 80, p. 1309 de l'édition des *Vies parallèles* de Plutarque dirigée par F. Hartog en 2001 (Paris, Gallimard, collection Quarto) est un bon exemple de la diffusion de cette interprétation que C. Goudineau

que les Helvètes avaient l'accord des Eduens pour passer sur leur territoire[405] ; mais c'est sans tenir compte du pillage dont sont responsables les premiers, mentionné par César comme par Dion Cassius[406]. À cet égard, les textes nous font connaître un précédent à cette intervention, que nous avons mentionné plus haut : l'abrégé de Tite-Live nous apprend qu'une des raisons de la guerre contre les Allobroges de 122 av. J.-C. sont les dommages infligés aux Eduens, parce que ces derniers sont alliés du peuple romain[407]. Par ailleurs, la lettre de Cicéron à Atticus citée plus haut, datée du 15 mars 60, montre que la menace d'une « guerre gauloise » était prise très au sérieux[408]. Sans préjuger des ambitions de César, il faut donc abandonner l'idée d'une guerre illégitime et déclenchée au mépris du droit romain[409].

---

réfutait dès 1990, dans la première édition de *César et la Gaule*. Rambaud 1966, p. 111-115, offre un exposé précis de cette thèse. Cette dernière s'appuie entre autres sur Dion Cassius, XXXVIII, 31, 1 mais il nous semble que, dans ce passage, c'est surtout le concours de circonstances et la guerre contre Arioviste, que les Séquanes et les Eduens appellent de leurs vœux (*ibid.*, 34, 1-3), qui lui permettent « comme il le désirait par-dessus tout, de soumettre complètement le pays par la guerre et de tout régler. » Ainsi, la légitimité de l'intervention césarienne est justifiée dans l'œuvre de Dion Cassius, sans que ce dernier fasse mystère des visées « impérialistes » du général.

[405] Rambaud 1966, p. 114.

[406] César, *BG* I, 11, 3-4 ; Dion Cassius, XXXVIII, 32, 1-2 (où les Helvètes ravagent aussi le territoire séquane). On sait que César n'est pas la source unique de Dion Cassius et il existe d'ailleurs quelques divergences sur cet épisode précis : César ne mentionne pas d'accord entre Helvètes et Eduens, ni le ravage du territoire séquane ; chez Dion, ce sont les Séquanes et les Eduens qui demandent à César d'intervenir (à ce propos, voir *supra* pour les liens probablement anciens et formalisés entre Séquanes et Rome). Rambaud 1966, p. 114, met en doute la possibilité même de ravager les terres, « puisqu'il n'y avait encore ni blé ni fourrage » ; mais le passage invoqué (César, *BG* I, 16, 2) dit seulement que le blé n'était pas mûr (et il en va certainement de même pour le foin) : on peut très bien ravager un champ avant maturité.

[407] Tite-Live, *Periochae*, 61, 3 : « parce qu'ils avaient aussi ravagé le territoire des Eduens, alliés du peuple romain. »

[408] Cicéron, *Correspondance*, 25, 2 (= *Ad Atticum* I, 19, 2) : « Quant aux affaires publiques, le plus grave pour le moment c'est la crainte d'une guerre avec les Gaulois [*Gallici belli*]. » Et plus loin : « les Helvètes – la chose est certaine [*sine dubio*] – sont en armes et se livrent à des incursions dans la Province. »

[409] Le sujet, somme toute relativement anecdotique, a suscité une bibliographie abondante, parmi laquelle on peut citer Walser 1998 (pour qui les Helvètes se déplaçaient dans le cadre d'une expédition de mercenaires et non d'une migration) ; Lieberg 1998 (pour qui César est intervenu au nom des intérêts de Rome) ; Hall 2000 (compte-rendu des deux précédents, rappelant que les ouvrages s'inscrivent dans de vieux débats, sans réellement les renouveler) ; Thorne 2007 (qui traite de la chronologie du conflit et de l'arrivée des trois légions depuis Aquilée). Williams 2001, même s'il ne concerne pas directement le sujet, n'en est pas moins éclairant. Lintott 1993, p. 25-26, souligne également que le mandat de César autorisait une telle intervention. Sur la

3.2 Etat de la circulation monétaire gauloise à La Tène D2b

Les données postérieures à la guerre des Gaules sont un peu plus abondantes que pour la période précédente ; même si les quantités absolues sont proches et qu'un site comme le Titelberg fournit une masse de données très importante, il faut se rappeler que la période considérée est plus courte. De même, la répartition des données est similaire, avec deux concentrations principales dans le Centre-Est d'une part et dans le sud de la Gaule Belgique de l'autre ; le *Belgium* est mieux représenté à la fin de la période.

3.2.1 Les alliages

De nombreuses caractéristiques observées avant la guerre des Gaules restent vraies dans les décennies qui suivent. La conquête ne semble pas introduire de changements perceptibles dans la structure des frappes ; les évolutions de La Tène D2b sont dans le prolongement de phénomènes déjà amorcés. Ainsi, les monnaies en argent se retrouvent principalement dans la moitié est de la zone d'étude, dans laquelle l'étalon romain a été définitivement adopté (fig. 3.7). Les monnaies en or restent rares et sont présentes uniquement en Gaule Belgique (Flavier [B-042], Martberg [B-058], Titelberg [B-094]), même si les dépôts de monnaies en or y ont une distribution bien plus réduite qu'à la période précédente (fig. 3.9, à comparer à la fig. 2.18). La partition du territoire étudié en deux zones distinctes reste donc valable ; on peut distinguer grossièrement un Nord-Ouest marqué par l'utilisation de l'or et du bronze frappé, et un grand Centre-Est unifié par l'adoption d'un étalon argent et en partie par un usage prolongé du potin.Le phénomène le plus marquant à La Tène D2b reste en effet l'abandon quasi-total du potin en dehors du Centre-Est[410] ; s'il est amorcé dès avant la conquête, on trouve pour la première fois des ensembles, parfois très importants comme au Titelberg, où les bronzes frappés sont majoritaires. Toutes ces tendances s'accentuent à la transition entre La Tène D2b et l'époque augustéenne (fig. 3.8). Si le bronze frappé gagne du terrain dans le Centre-Est, le rapport avec le potin reste au mieux de 1/3 en faveur de ce dernier, alors que la proportion est inverse en Gaule Belgique.

---

migration des Helvètes, dans une optique un peu différente, voir également Hiernard 1999, qui analyse les liens des Santons avec l'Europe centrale, explication possible de leurs liens avec les Helvètes.

[410] Seul l'horizon 1A du pseudo-sanctuaire de Cybèle à Lyon (contexte L-024-29) fait exception, mais les bronzes frappés sont « extérieurs » : 2 monnaies LT 2677 des Volques Arécomiques et 2 bronzes arvernes du type « *EPAD* au guerrier » (BN 3907).

3.2.2 L'alternative potin/bronze frappé : quelques raisons possibles

Les raisons de la transition du potin au bronze frappé restent peu claires. Des questions techniques sont peut-être en jeu mais ne nous semblent pas essentielles : il est certes plus facile de produire des potins, mais au vu du degré de sophistication de la métallurgie gauloise, la frappe de bronzes n'était guère complexe. Les bronzes à la gueule de loup du Berry sont d'ailleurs produits dès La Tène C2[411]. Pour la même raison, il est plus facile de contrefaire les potins que les bronzes frappés. Cependant, dans le Centre-Est, on note de nouveaux types de potin à la fin de La Tène D2b, ce qui montre clairement que le problème n'affectait guère les producteurs. Il faut donc chercher ailleurs les raisons de l'abandon du potin en Gaule Belgique et de son maintien dans le Centre-Est.

Une piste possible se trouve dans la fonction assumée par les potins, dont certains pourraient, selon K. Gruel, être assimilés à des jetons. Le même auteur rappelle également qu'on trouve des potins associés à des monnaies, notamment dans des dépôts, ce qui démontre qu'une partie au moins peut être considérée comme du numéraire. Cependant, les données manquent pour progresser dans cette voie et il nous semble plus prometteur d'explorer une autre. En effet, K. Gruel note que la fiduciarité du potin implique un pouvoir émetteur fort pour en garantir la valeur[412]. Il est à cet égard intéressant de noter que la Gaule Belgique, particulièrement sa partie occidentale, ne connaît pas le même type d'occupation du territoire que le Centre-Est. Les cités y ont une superficie plus réduite et ont peut-être été moins stables que celles du Centre-Est, notoirement plus grandes[413]. Par ailleurs, en Belgique, les sanctuaires semblent jouer un rôle plus structurant que les *oppida*, alors que ces derniers sont clairement la clé de l'organisation territoriale dans l'Est de la Gaule[414]. De plus, dans la zone d'étude, seul le Centre-Est connaît les potins à circulation suprarégionale, dont certaines classes sont émises après la conquête (potins à la grosse tête, classe GT A 10[415] ; probablement aussi certains potins au sanglier du type Scheers 186). Les émissions belges connaissent toujours une circulation plus limitée, les potins restant concentrés sur un site ou dans une région bien localisée ; ce type d'émission se rencontre également dans le Centre Est jusqu'à la fin de La Tène D2b (par ex. les potins LT 4628 autour de Bibracte). Dans ces conditions, le maintien du potin en Gaule orientale pourrait tenir à une

---

[411] Gruel *et al.* 2009.

[412] Gruel (éd.) 1995, p. 137-141. Contrairement à ce qu'en disent Brun, Ruby 2008, p. 127, une telle hypothèse ne conteste pas la monétarisation précoce de la Gaule ; au contraire, comme le souligne K. Gruel, la nature vraisemblablement fiduciaire des potins et leur possible rôle « paramonétaire » attestent des pratiques complexes. Ces trois auteurs soulignent d'ailleurs tous la nécessité de pouvoirs émetteurs forts que semble impliquer l'existence des potins.

[413] César, *BG* II, 3, 5 (Rèmes et Suessions) ; VI, 3, 4-5 (*Parisii* et Sénons), pour deux cas possibles de divisions en deux cités d'un ensemble plus grand.

[414] Fichtl 1994, 2004b ; Delestrée 1996a.

[415] Genechesi 2012, p. 433.

structuration politique différente dans cette région. Les entités politiques, disposant de l'autorité nécessaire pour appuyer la circulation du potin, auraient été plus nombreuses, avec un pouvoir politique, situé dans les *oppida*, plus développé et indépendant qu'en Gaule Belgique, où le lien entre pouvoir politique et pouvoir religieux (illustré par l'importance des sanctuaires comme lieux centraux) serait resté plus fort.

Deux autres pistes ont déjà été évoquées par I. Wellington dans sa thèse de doctorat, sans être réellement explorées. D'une part, le remplacement du potin par le bronze frappé en Gaule Belgique pourrait être lié à une raréfaction des sources d'étain disponibles, qui aurait amené les pouvoirs émetteurs à changer d'alliage monétaire[416]. En Europe de l'Ouest, l'étain est concentré dans trois régions principales : le nord-ouest de la péninsule ibérique, la Cornouaille et la Bretagne actuelle ; on trouve également des gisements mineurs en France dans le Massif central, ainsi que dans le Morvan[417]. La chronologie des exploitations est malheureusement très mal connue. Une exploitation d'époque romaine est attestée en Bretagne ; ses environs ont livré du mobilier protohistorique. À notre connaissance, il n'existe pas d'études permettant de faire le point sur la circulation de l'étain au deuxième âge du Fer pour la zone d'étude. Un passage de Diodore de Sicile désigne l'Angleterre actuelle comme une source majeure d'étain mais il est difficile de dire s'il décrit une situation contemporaine de la rédaction (vers le changement d'ère) ou s'il s'agit d'un emprunt à Posidonios, devenu anachronique[418]. Toutefois, la mise en relation entre la production des potins britanniques et celles des potins continentaux pourrait appuyer l'idée d'un changement des routes commerciales[419]. Dans le sud-est de l'Angleterre, les premiers potins apparaissent à la fin du II^{ème} s. av. J.-C. et sont très proches de potins que l'on trouve autour du bassin parisien (type LT 5284), imités de monnaies massaliètes. Ces potins britanniques ont un alliage comportant 17 à 18 % d'étain en moyenne, ce qui est proche de ce qu'on connaît pour les potins continentaux. Au début du I^{er} s., dans les années correspondant à La Tène D2a sur le continent, un nouveau type de potins (*flat-linear*) apparaît dans l'île ; l'alliage utilisé contient plus de 20 % d'étain, avec des pics à 30 %. Au même moment, les bronzes frappés se multiplient en Gaule Belgique, jusqu'à devenir dominants à La Tène D2b, alors que dans le Centre-Est les potins restent dominants. Par ailleurs, on note la production de potins jusqu'à l'époque augustéenne en Touraine[420]. Une hypothèse possible est donc l'arrêt d'une importation par la Seine, alors que la voie ligérienne resterait active et permettrait l'approvisionnement du centre de la

[416] Wellington 2005a, p. 107 et 284. Analyses de potins montrant la part importante d'étain : Geiser, Barrandon 1995 (type à la grosse tête) ; Sarthre 2000 (types du Centre-Ouest).

[417] Penhallurick 1986 ; Merideth 1998, p. 23-33.

[418] Diodore, V, 23.

[419] Pour les données britanniques : Haselgrove 1995.

[420] Type « à la tête diabolique » ; on trouvera la nouvelle chronologie des différentes classes dans Troubady 2011.

France actuelle, qui possédait de plus ses propres gisements ; l'utilisation accrue d'étain dans les alliages britanniques pourrait être la cause (demande plus importante de minerai) ou la conséquence (nécessité de trouver un débouché à la production régionale) de ces changements.

D'autre part, les alliages employés avaient nécessairement une influence sur la couleur des pièces produites. Or les analyses ont montré le soin que les Gaulois portaient aux alliages métalliques et l'importance qu'ils donnaient à la couleur : malgré ce que nous percevons comme des dévaluations (par ex. diminution du contenu en or), certaines émissions continuaient vraisemblablement à garder la même couleur. Plutôt que d'interpréter le phénomène comme une simple manipulation à but économique (voire une fraude), on peut donc se demander si le contenu en métal précieux était forcément la caractéristique la plus importante de ces monnaies[421]. Du point de vue métallurgique, les potins comme les bronzes frappés sont constitués d'un alliage cuivreux communément appelé « bronze » et dont les deux métaux principaux sont le cuivre et l'étain. Etant donnée leur composition, avec une part d'étain souvent proche de 20 %, les potins neufs avaient vraisemblablement une couleur argentée, alors que les alliages cuivreux des bronzes frappés ont une couleur plus chaude, entre le rose-rouge du cuivre non allié et une couleur très proche de l'or lorsque la part d'étain est de 15 %[422]. Il est donc intéressant de noter que les bronzes frappés s'imposent d'abord dans une région où se maintient un étalon or jusqu'aux lendemains de la guerre des Gaules, alors que le Centre-Est passe très tôt à un étalon argent et garde l'usage du potin. Malheureusement, il n'existe pour l'instant que très peu d'analyses disponibles sur les bronzes frappés, qui en outre ne concernent pas notre zone d'étude[423] ; il est donc difficile d'avoir des certitudes sur la couleur des bronzes frappés, qui nous parviennent généralement patinés. Cependant, d'après les analyses de C.-O. Sarthre sur des monnaies du Centre-Ouest, la différence ne semble pas avoir été « clairement visible » entre les bronzes (à 10/15 % d'étain) et les laitons (alliage cuivre/zinc) dont la couleur est souvent dorée[424].

---

[421] Creighton 2000, p. 37-40.

[422] Pernot 1994, p. 151 (voir aussi la contribution du même auteur dans Meyer-Roudet (éd.) 1999, p. 33). Les potins du Rhin moyen (territoire des Trévires) pourraient avoir eu une couleur dorée : Wellington 2005a, note 32, p. 78.

[423] La thèse de C.-O. Sarthre couvrait le territoire picton, celle de S. Nieto-Pelletier le territoire arverne. Cette dernière mène par ailleurs, en collaboration avec J.-M. Doyen, un programme d'analyses sur les monnaies attribuées aux Rèmes, toujours en cours au moment de la rédaction.

[424] Sarthre 2000. Les analyses montrent que le laiton apparaît en Europe de l'Ouest vers 60 av. J.-C. : Istenič, Šmit 2007 (qui contestent l'interprétation de trois objets en laiton provenant peut-être de niveaux datés 100-50 av. J.-C. au Titelberg avancée dans Hamilton 1996, à notre sens à juste titre). Les premières monnaies gauloises attestées sont contemporaines du siège d'Alésia (Nieto 2004 : monnaies au nom de Vercingétorix et Cas) et l'usage ne semble se répandre que dans les décennies qui suivent. Sur le zinc et le laiton en général : Craddock (éd.) 1998, en particulier les articles par P. Craddock et J. Bayley.

Les trois hypothèses présentées ici ne sont pas mutuellement exclusives et ont pu se combiner différemment selon les régions ou les pouvoirs émetteurs (avec d'autres raisons qui nous sont inconnues). Il est malaisé de déterminer quel a été le facteur premier, « logiquement » comme chronologiquement – à supposer qu'une hiérarchisation soit possible entre les raisons politiques, économiques et culturelles. Il semble en tout cas difficile de déceler ici une quelconque influence romaine.

3.2.3 Un brassage de la circulation ?

On a déjà montré au chapitre précédent que les zones monétaires définies par les principaux types restent largement inchangées entre La Tène D2a et La Tène D2b, avec une circulation plus intégrée dans le Centre-Est (malgré la présence de types locaux, plusieurs émissions suprarégionales renforcent l'unité de la zone) et plus morcelée en Gaule Belgique (fig. 2.4 à 2.7). L'adoption progressive d'un étalon argent basé sur le quinaire ne gomme que partiellement les différences, qui restent bien visibles. Les nouvelles émissions d'argent sont moins nombreuses après la conquête, alors que La Tène D2a s'était caractérisée par une floraison de types. La deuxième moitié du I^{er} s. av. J.-C. est surtout dominée par les deniers du Centre-Est à légende *TOGIRIX* (LT 5550), extrêmement abondants, alors que les monnaies plus anciennes continuent à circuler. En Gaule Belgique, on note plusieurs séries nouvelles, dont la circulation est plus restreinte et qui apparaissent pour la plupart à la fin de La Tène D2b (série à l'astre, Scheers 25, dans le *Belgium* ; série à légende *CRICIRV*, Scheers 27, dans le Soissonais ; Scheers 41, 42, 43 en Gaule Belgique).

En dehors du Centre-Est, les émissions de potin disparaissent. Les grandes émissions suprarégionales continuent (potin à la grosse tête, potin Scheers 186), à côté de séries souvent très localisées (LT 5538 et 5629 sur le Rhin supérieur, LT 4623 et 5083 en Bourgogne). Au contraire, le nombre d'émissions de bronze frappé explose, particulièrement en Gaule Belgique où nous recensons au moins une quarantaine de types nouveaux après la guerre des Gaules, à la circulation généralement restreinte. Comme l'ont montré plusieurs articles, les décennies postérieures à la conquête sont caractérisées par une régionalisation de la circulation monétaire, alors que pour J.-B. Colbert de Beaulieu, on assistait au contraire à un brassage complet des espèces[425]. Il est possible, en élargissant la zone considérée à l'ensemble de la Gaule septentrionale, de concilier les deux positions. Le *Belgium* constitue un cas particulier de morcellement des émissions mais le reste de la Gaule se caractérise également par une part très forte des émissions locales dans le stock monétaire. Il s'agit du reste d'une tendance amorcée dès La Tène D1 et surtout La Tène D2a, liée à l'augmentation du nombre d'émissions. Dans le même temps, il est vrai que la part de monnaies gauloises exogènes augmente sur

[425] Guichard *et al.* 1993 ; Delestrée 1996a et 1999. *Contra* Colbert de Beaulieu 1973, p. 323 *sqq*.

les différents sites à La Tène D2b et à la transition avec la période augustéenne, dans des proportions variables (fig. 3.10 et 3.11, à comparer à fig. 2.8). Ainsi, ces monnaies exogènes sont la trace de mouvements de personnes plutôt que d'un décloisonnement général de la circulation monétaire postérieure à la conquête.

Comme on le voit, tous les sites ne reçoivent pas de monnaies exogènes et les monnaies produites localement, ou du moins régionalement, sont toujours majoritaires. Il est intéressant de noter que les sites qui livrent des monnaies extra-régionales sont également ceux qui concentrent les monnaies romaines, que ce soit à La Tène D2b (fig. 3.12) ou à la transition avec l'époque augustéenne (fig. 3.13). À des degrés divers, les principaux sites concernés sont Pommiers [B-076], Bibracte [L-007], le Titelberg [B-094], La Chaussée-Tirancourt [B-050], Bois-l'Abbé [B-016] et Estrées-Saint-Denis [B-040][426]. Comme on le voit, il s'agit dans la plupart des cas d'*oppida* ou de sanctuaires importants et la présence de monnaies exogènes n'y est pas fortuite ; comme nous le verrons plus loin, le parallèle avec les monnaies du siège d'Alésia constitue une piste probante.

3.2.4 Les autorités émettrices

Comme à La Tène D1 et La Tène D2a, les légendes monétaires connues pour La Tène D2b documentent essentiellement des noms d'individus, sans mention de titre officiel : on peut citer pour notre zone *d'étude C. Iuli Teledhi en Gaule Belgique, Atesos et Atisios Remos (la même personne ?) chez les Rèmes, Atpili f. Orcetirix et (Q. Iulius) Togirix dans le Centre-Est, Arda chez les Trévires, et à la fin de La Tène D2b ou au début de l'époque augustéenne, Eccaios, Roveca et Venextos en région parisienne, Ateula/Ulatos, Caledu, Matugenos, Sutic(c)os en Gaule Belgique, Kraccus chez les Rèmes, Turonos Cantorix sur le Rhin supérieur, Criciru da*ns le Soissonnais[427].

Comme on l'a vu, la circulation apparaît plus régionalisée après la conquête qu'avant ; se multiplient notamment les frappes à circulation très restreinte, parfois concentrées autour d'un unique site. De telles productions sont bien attestées dans le *Belgium* : la distribution de plusieurs séries autour de certains sanctuaires a amené L.-P. Delestrée et I. Wellington à localiser les ateliers dans les sanctuaires mêmes (en proposant, par ex., que les bronzes Scheers 111 aient été frappés sur le sanctuaire de Digeon, où ils sont connus à près de 3000 exemplaires)[428]. Il n'est pas impossible que

---

[426] Comme à la période précédente, le faciès des sites ségusiaves (Feurs, Roanne, Lyon) doit s'expliquer principalement par leur position géographique, au débouché de la vallée du Rhône.

[427] Références au *RIG* IV dans l'ordre alphabétique : *Arda*, n°36-43 ; *Atesos*, n°53 ; *Ateula/Ulatos*, n°54 ; *Atisios Remos*, n°56 ; *Atpilli f. Orcetirix*, n°57 ; *Caledu*, n°88, 89 et 257 ; *C. Iuli Teledhi*, n°80 ; *Kraccus*, n°124 ; *Criciru*, n°125-127 ; *Eccaios*, n°152 ; *Matugenos*, n°206 ; *Q. Iulius Togirix*, n°229 ; *Roveca*, n°238-244 ; *Sutic(c)os*, n°271-275 ; *Turonos Cantorix*, n°291 ; *Venextos*, n°299.

[428] Delestrée 2005b ; Wellington 2005a, *passim* et en particulier p. 317-326.

certaines frappes belges aient été émises spécifiquement pour des pratiques de déposition : la situation n'est d'ailleurs pas particulière à cette région, et on la retrouve par ex. à Corent en Auvergne avant la conquête[429]. Mais il nous semble inopportun de généraliser la situation à la majorité des émissions de cette région, comme le fait I. Wellington (voir *infra*). Quelle qu'ait été la fonction de ces pièces, il reste indéniable que leur zone de circulation ne correspond pas à un territoire civique. La situation se retrouve hors de Gaule Belgique : les potins à légende *SELISV* (LT 4628) sont massivement concentrés sur Bibracte. Les monnaies à légende *TVRONOS CANTORIX* sont courantes entre Bâle et Besançon mais, alors que la chronologie est identique, les potins (LT 7011) semblent mieux représentés sur le premier site et les bronzes frappés (LT 7005) sur le second, tandis que la situation à Mandeure, situé à mi-chemin, est plus équilibrée. À l'inverse, on continue de trouver des émissions à circulation large, particulièrement en argent (le denier LT 5550 à légende *TOGIRIX* étant le plus courant de tous), et dont on peine parfois à déterminer la zone d'émission (Scheers 41 et 42, en particulier).

Dans le même temps toutefois, apparaissent les premières mentions ethniques dans les légendes monétaires. Alors qu'en Gaule intérieure, ces dernières apparaissent dès La Tène D1[430] et se multiplient à La Tène D2a, les émetteurs ne précisent jamais leur cité d'origine. Dans le demi-siècle qui suit, on trouve 28 mentions d'ethnique sur des légendes monétaires pour l'ensemble de la Gaule (hors Narbonnaise), dont la moitié au moins est datée de La Tène D2b (fig. 3.14). À de rares exceptions près, ces mentions ne font pas référence à la cité comme autorité émettrice (6 cas assurés et un possible pour quatre *civitates*) mais indiquent vraisemblablement l'origine des émetteurs (11 cas assurés et dix possibles pour 12 *civitates*), ce qui fournit un nouvel argument contre le caractère civique des émissions. L'ethnique ne correspond pas nécessairement à la zone d'émission (par ex., les monnaies à légende *TVRONOS/CANTORIX* qui circulent principalement autour de Bâle et, peut-être, les deniers *SANTONOS* et *ARIVOS/SANTONOS* dont la zone d'émission précise n'est pas localisée). La situation géographique ne semble pas être un facteur important, même si on remarque que les cités concernées forment des groupes d'au moins deux entités, ce qui pourrait être un signe d'émulation régionale (fig. 3.15).

Les cas où l'ethnique désigne sans ambiguïté la *civitas* comme puissance émettrice concernent les Lexoviens et les Aulerques Eburovices et ne semblent pas antérieurs à l'époque augustéenne précoce ; la proximité tant géographique que numismatique entre les deux peuples n'est certainement pas un hasard[431]. Plus à l'Est, on trouve plusieurs cas plus précoces mais moins nets : les

[429] Séries « cheval-cheval » et « au renard » (K. Gruel, comm. pers.).

[430] On ne compte pas ici les légendes copiées servilement sur les premières frappes imitées de Philippe II de Macédoine.

[431] Guihard 2012, p. 131-180. Voir *infra*, chap. suivant.

légendes *MEDIO/MEDIOMA* (*RIG* IV, n°207) pour les Médiomatriques et *REMO/REMO* (*RIG* IV, n°232) pour les Rèmes semblent bien faire référence aux peuples et non à des individus[432]. Le cas du bronze à légende *KRACCVS* (*RIG* IV, n°124) est plus difficile : on a lu au revers *SRM*, interprété comme *S(emissos) R(e)M(orum)*. Il est difficile de proposer une étude métrologique pour appuyer le développement de *S* en *semissos* (ou *semis*) (en 1977, S. Scheers recensait un unique exemplaire, pesant 3,93 g) et, sans être impossible, une telle abréviation de l'ethnique serait à notre connaissance unique. Par ailleurs, la distribution de certaines émissions semble centrée sur les territoires civiques d'époque romaine (par ex. la série Scheers 27 à légende *CRICIRV* pour les Suessions, et la série Scheers 28 à légende *ROVECA* pour les Meldes[433]) ; mais les inventaires disponibles sont déjà anciens et une telle répartition n'implique pas nécessairement une production civique.

La plupart des cités mentionnées dans les légendes ne sont ni *liberae* ni *foederatae* (d'après la liste de Pline l'ancien) ; *a priori*, il ne s'agit donc pas d'exalter un statut privilégié (mais on remarque qu'aucune unité auxiliaire de l'époque impériale n'est nommée d'après une de ces cités). Les raisons qui ont conduit les émetteurs à mentionner leur *origo* ou le nom de la cité responsable des frappes sont difficiles à restituer mais ces légendes monétaires constituent les premières traces explicites qui nous soient parvenues d'une « conscience civique ». La toponymie et l'archéologie permettent de reconnaître des noms et des sanctuaires de frontières, qui nous autorisent à restituer une certaine stabilité dans les divisions territoriales[434] ; dans le même temps, la *Guerre des Gaules* témoigne encore de la mobilité des groupes celtiques à La Tène finale et de l'autonomie relative de certains d'entre eux par rapport à leur « cité » (par ex. les Rauraques et les Séquanes, ou les Tigurins et les Helvètes). C'est pourquoi il n'est pas anodin que les premières mentions de cités gauloises sur les monnaies n'apparaissent qu'après la conquête et la réduction de la Gaule en province. À partir de ce moment (à vrai dire, dès la migration avortée des Helvètes), Rome devient l'arbitre des conflits territoriaux et des migrations, ce qui entraîne nécessairement une stabilisation des frontières. Par ailleurs, si on accepte que les cités constituent l'unité fiscale de base pour la collecte du *stipendium* et des autres impôts, ainsi que pour la levée des troupes auxiliaires (voir *infra*), on comprend qu'elles acquièrent une réalité nouvelle pour les indigènes et la mention de l'*origo* devient également une manière de se positionner par rapport à Rome.

En définitive, la situation à La Tène D2b est à bien des égards similaire à celle qui prévalait auparavant. On ne note pas de bouleversement dans la circulation du numéraire. Plutôt qu'un brassage général dans la circulation, on constate au contraire un certain recentrage sur l'échelon local, qui va

---

[432] On notera au passage la similitude entre *Remo* et *Roma*, et l'iconographie très romanisée de la frappe en question (Scheers 146).

[433] Données et cartes dans Scheers 1977.

[434] Fichtl 2004b.

contre l'idée d'une dissolution des structures indigènes. Quelques rares émissions peuvent éventuellement être qualifiées de civiques. La présence conséquente de monnaies gauloises exogènes et/ou de monnaies romaines reste limitée à quelques sites précis et doit probablement être attribuée au stationnement de troupes liées à l'armée romaine, légionnaires ou auxiliaires. En effet, tout laisse à penser que, jusqu'à l'organisation augustéenne des nouveaux territoires, la présence militaire joua un rôle structurant dans la nouvelle province.

3.3 L'administration de la nouvelle province

Les sources n'ont pas laissé la trace d'une organisation provinciale immédiatement postérieure à la guerre des Gaules. Le déclenchement de la guerre civile n'y est certainement pas étranger[435]. On ne connaît pas de proconsul de *Comata* pendant quatre ans, entre César et Hirtius (à l'exception du successeur désigné de César en 49, L. Domitius Ahenobarbus, qui ne prit jamais son poste)[436]. L'attention pour les Gaules n'en fut pas moins constante, en raison notamment de la réserve de soldats auxiliaires qu'elles constituaient et qui fut largement employée par les différents *imperatores*. Jusqu'à la réorganisation formelle de l'époque augustéenne, Rome exploita donc ces nouveaux territoires de manière plus souple, en laissant vraisemblablement une large autonomie aux communautés locales, comme il était habituel pendant la République[437].

3.3.1 Les contributions des provinciaux

La fiscalité dans les provinces à l'époque républicaine est un sujet central mais pour lequel les différences entre territoires sont énormes[438]. Sur la situation en Gaule entre la conquête césarienne et le premier cens augustéen[439], on dispose pour ainsi dire d'une mention unique : Suétone nous apprend

[435] Comme le dit explicitement Dion Cassius, LIII, 22, 5.

[436] Si on accepte la position de T. Broughton, selon qui D. Iunius Brutus Albinus n'avait pas ce titre. On trouvera la liste des magistrats dans Wightman 1974, p. 474-475, tab. 1 et 2.

[437] Richardson 1994, qui offre une présentation synthétique de l'administration de l'empire républicain que nous suivrons ici ; voir aussi Lintott 1993. Dans les publications plus récentes : Ferrary 2008 (entre autres travaux de cet auteur), Hurlet (dir.) 2009, ainsi que Barrandon, Kirbhiler (dir.) 2010 et 2011.

[438] Outre Lintott 1993, p. 70-96 et Richardson 1994, p. 585-589, Ñaco del Hoyo 2003 constitue probablement la discussion la plus récente et approfondie du sujet (avec historiographie et bibliographie jusqu'en 2002), notamment dans les premiers chapitres. Ses positions pour l'Hispanie ont notamment été réaffirmées dans Ñaco del Hoyo 2005 et 2010. Pour la Gaule, voir en particulier les travaux de J. France (1993, 2000, 2001b, 2001c, 2007b, 2009c).

[439] Que l'on place ce premier recensement dès 27, ou en 12 av. J.-C. seulement, comme le pense M. Reddé.

que César demanda à la Gaule un tribut annuel de 40 millions de sesterces[440]. Tout ce qu'on peut écrire sur le sujet reste donc très largement hypothétique et son appréciation dépend entièrement de la vraisemblance qu'on accordera ou pas à la reconstruction proposée. Le mot employé par Suétone est *stipendium*, terme normal pour désigner le tribut ou l'indemnité demandé au vaincu à l'issue d'un conflit[441]. Néanmoins, le caractère apparemment permanent de la mesure est une réalité que *stipendium* n'exprime pas dans les sources républicaines mais seulement dans les sources impériales, ce qui interdit un commentaire trop détaillé[442]. Les sources dont on dispose pour le reste de l'empire montrent que les communautés locales récoltaient la somme due pour le tribut et que Rome la récupérait auprès d'elles ; il est donc vraisemblable qu'il en était de même en Gaule à La Tène D2b. Si on songe à Dumnorix, il n'est pas impossible que le paiement du *stipendium* ait été confié à des aristocrates ; en l'absence de personnel romain spécialisé, on peut supposer que les modalités pratiques étaient laissées à chacune des cités concernées.

Aussi cruciale que soit la question des moyens de paiement, il est encore plus difficile d'avoir des certitudes et rien ne permet de dire si l'établissement de ces nouvelles taxes a entraîné une hausse du taux de monétarisation. Des paiements en espèces sont vraisemblablement attestés sous Auguste[443]. La situation antérieure pose un certain nombre de questions. Les monnaies romaines semblent avoir été peu répandues en Gaule à cette époque ; en cas de paiement en numéraire, on a donc probablement eu recours à des monnaies gauloises – ce qui ne devait pas constituer de problème, en particulier si l'alliage était de bonne qualité[444]. Mais rien n'indique que le paiement en pièces de monnaies ait été la norme[445] et il nous semble difficile de le déduire du fait que Suétone exprime le *stipendium* en sesterces. On pourrait en effet très bien imaginer un mécanisme inverse à celui de l'*aestimatio* décrit

---

[440] Suétone, *César*, 25, 2 : « *Omnem Galliam […] praeter socias ac bene meritas ciuitates in prouinciae formam redegit, eique quadringenties in singulos annos stipendii nomine inposuit* » (« Toute la Gaule […] fut, à l'exception des cités alliées et de celles qui avaient bien mérité de Rome, réduite par lui à l'état de province et il lui imposa un tribut annuel de quarante millions de sesterces »). Repris par Eutrope, VI, 17, 3 : « *Galliae autem tributi nomine annuum imperavit stipendium quadringenties* » (« Quant aux Gaules, il leur imposa à titre de tribut annuel une somme de quarante millions de sesterces »).

[441] Plus que Boren 1983, voir Ñaco del Hoyo 2003, p. 28-56 et France 2006.

[442] *Ibid.*, p. 50 ; France 2001c, p. 362-364.

[443] France 2001c, p. 372-373, à propos de Dion Cassius, LIV, 21.

[444] Les analyses métalliques de deniers gaulois de La Tène D1 et D2a montrent un taux d'argent rarement inférieur à 90 % : Gruel, Barrandon 2000. Cicéron, *Ad Atticum* II, 6, 3, montre que le Trésor stockait et utilisait du numéraire non romain (dans ce cas des cistophores asiatiques).

[445] France 2007, p. 180-181, insiste sur la variété des situations provinciales, à la suite notamment de Duncan-Jones 1990, p. 188-197.

par Cicéron en Sicile[446] : au lieu de recevoir du blé réquisitionné, les communautés concernées versaient une somme d'argent jugée équivalente, sur la base d'une estimation forfaitaire. Bien que nous n'en connaissions pas d'attestation, rien n'empêchait de percevoir en nature une somme exprimée en termes monétaires, toujours sur la base d'estimations. On sait que sous Auguste, Drusus imposa un tribut en nature aux Frisons qui devaient fournir des peaux tannées[447]. Faut-il vraiment y voir un cas exceptionnel ? Recevoir des taxes en nature n'était pas forcément un inconvénient, notamment pour les fournitures à l'armée (à qui les Frisons livraient leurs peaux directement).

En effet, le *stipendium* n'était qu'une des contributions demandées aux communautés locales. Rome pouvait exiger d'elles, de façon extraordinaire ou ordinaire, beaucoup d'autres services (par ex. loger le gouverneur avec sa troupe[448]) ou biens (le plus recherché étant le *frumentum*)[449]. L'entretien des troupes légionnaires stationnées en Gaule fut à n'en pas douter une lourde charge[450]. Mais dans le contexte des guerres civiles, la fourniture de troupes auxiliaires représentait certainement une contribution majeure. Il s'agissait, sous la République, d'une pratique normale envers les peuples soumis à Rome, qu'il s'agisse des *socii* italiens ou des *externae nationes* dont les troupes recevaient l'appellation d'*auxilia externa* (puis simplement d'*auxilia* après la guerre sociale)[451]. Tant les premiers que les secondes devaient en outre prendre en charge l'entretien complet de leurs troupes, y compris la solde[452]. Ces mobilisations étaient toujours temporaires, au gré des besoins romains : la *Guerre des Gaules* et le corpus cicéronien nous en font connaître de nombreux exemples[453]. Qui était concerné ? Après la conquête césarienne, virtuellement toutes les communautés gauloises. Toutefois, comme l'a

---

[446] Cicéron, *2ème Verrine* III, 188-226. À rapprocher de Tacite, *Agricola*, 19, 4-5. Pour la situation hispanique, voir Cadiou 2008, p. 601-609.

[447] Tacite, *Annales* IV, 73.

[448] Bérenger 2011b.

[449] Lintott 1993, p. 92-95 ; Richardson 1994, p. 588-589. Voir également la liste dressée par Herz 1992 pour le début de l'Empire.

[450] Voir *infra* pour la présence légionnaire sur le sol gaulois.

[451] Sur les auxiliaires d'époque républicaine, voir en dernier lieu les travaux de J. Prag (2007, 2010, 2011), ainsi que Hamdoune 1999 pour l'Afrique et Cadiou 2008 pour l'Hispanie.

[452] Pour les *socii*, voir Nicolet 1978. Le texte central pour les *externae nationes* est Cicéron, *2ème Verrine* V, 60. Sur le sujet, nous nous permettons de renvoyer à notre contribution à paraître dans les actes de la table-ronde « De l'or pour les braves. Soldes, armées et circulation monétaire dans le monde romain », tenue à Paris les 12 et 13 septembre 2013, intitulée « *Auxiliaria stipendia merere*. La solde des auxiliaires de la fin de la guerre sociale à la fin du Ier s. ap. J.-C. » On y trouvera en particulier une analyse détaillée des sources littéraires disponibles.

[453] Par ex., César, *BG* IV, 6, 5 ; *ibid*., V, 5, 3 et 58, 1. Nous n'avons pas connaissance d'envoi volontaire de troupes : *ibid*., II, 24, 4, n'implique pas que les Trévires aient envoyé de leur plein gré des cavaliers. Pernet 2010, p. 262-264 pour un dépouillement des mentions d'auxiliaires (dont les levées de troupes) dans la *Guerre des Gaules*. Chez Cicéron, on citera en particulier, pour la Gaule, *Ad familiares* X, 8, 4-6 et 21, 5.

montré R. Wolters, on ne connaît pas de livraisons de troupes de la part des peuples fédérés[454]. Mais ces derniers étaient peu nombreux. Le fameux passage de César dans la *Guerre civile*, qui décrit le paiement d'une unité allobroge sur des fonds romains, n'implique pas que ce fût alors la seule procédure en vigueur[455]. Au contraire, ce n'est qu'à partir d'Auguste que semble créé le système d'unités auxiliaires professionnelles et permanentes. Encore souffre-t-il de nombreuses exceptions au moins jusqu'au milieu du I^er^ s. ap. J.-C. Les principales sont d'ailleurs situées dans le domaine gaulois et germanique. Ainsi, Tacite nous dit des Ubiens qu'ils ont, « ayant jadis passé le fleuve […], après essai de leur fidélité, été installés sur la rive même du Rhin, pour la défendre, non pour y être surveillés[456]. » On situe l'épisode dans la seconde moitié du I^er^ s. av. J.-C. et on l'attribue généralement à un des deux séjours d'Agrippa en Gaule. Le même auteur nous rapporte le cas célèbre des Bataves et des Mattiaques, qui « conservent l'honneur et le privilège d'une antique alliance : ils ne subissent pas la honte des tributs et le publicain ne les pressure pas ; exempts de charges et de contributions et réservés seulement pour servir aux combats, comme des traits et des boucliers, on les garde en vue des guerres[457]. » Plusieurs chercheurs font précisément remonter « l'antique alliance » des Bataves à l'époque césarienne[458]. Que ces cas aient été dignes de mention pour Tacite, à un moment où les troupes auxiliaires étaient devenues définitivement professionnelles, n'implique pas qu'ils aient été étranges près d'un siècle et demi plus tôt. Ils ne faisaient que remplacer une des contributions attendues (le *tributum*) par l'extension d'une autre contribution, rendue permanente : la fourniture de troupes auxiliaires que les communautés continuaient sans aucun doute à entretenir (ce qui justifiait aussi l'absence de *tributum*). La plupart des cités voyaient peser sur elles à la fois le *tributum*, fixe et annuel, et la fourniture et l'entretien de troupes, certes temporaires, mais utilisés de manière récurrente par les généraux romains à partir de la guerre des Gaules.

---

[454] Wolters 1990, p. 111-116.

[455] César, *BC* III, 59, 3-4 : « Mais, tout fiers de la bienveillance de César, gonflés d'une vanité absurde et bien dignes de barbares, [les deux frères allobroges Roucillus et Ecus] regardaient de haut leurs camarades, s'appropriaient indûment la solde des cavaliers et détournaient tout le butin pour l'envoyer chez eux. Les cavaliers, outrés de cette façon d'agir, vinrent tous trouver César, et se plaignirent ouvertement à lui de l'injustice de leurs procédés ; ils ajoutèrent aux autres griefs que ces individus faussaient les situations d'effectifs qu'ils présentaient, pour pouvoir opérer des détournements sur la solde. »

[456] Tacite, *Germanie*, 28, 5.

[457] *Ibid*., 29, 2. Voir également *id.*, *Histoires* IV, 12, 2.

[458] Voir en dernier lieu Roymans 2004, p. 55-61 (avec bibliographie antérieure)

3.3.2 Le poids des élites

Les sources disponibles sur l'organisation politique des cités gauloises entre la guerre des Gaules et la réorganisation augustéenne sont quasiment inexistantes[459]. R. Wolters propose pour ces territoires une organisation proche de celles des Etats-clients[460]. Néanmoins, il ne s'agit pas des « royaumes amis et alliés[461] » tels qu'on les connaît ailleurs : la Gaule était bien une province, dirigée par un proconsul et soumise à un tribut[462]. Mais en l'absence d'une administration provinciale attestée, on peut supposer à bon droit que, pendant une trentaine d'années, la Gaule continua à être administrée essentiellement à travers les procédures indigènes et les aristocraties locales. La documentation disponible laisse en effet penser que le pouvoir de ces derniers resta important après la conquête.

3.3.2.1 Des prérogatives intactes

Selon toute probabilité, la mobilisation des troupes auxiliaires s'effectuait à travers les aristocrates. Deux passages de César attestent l'importance des relations personnelles. En 54, au moment de passer en Bretagne, il rassemble « la cavalerie de toute la Gaule […] forte de quatre mille chevaux, avec les chefs de toutes les nations », mais il ajoute immédiatement « [qu'il] avait résolu de n'en laisser en Gaule qu'un petit nombre, ceux dont il était sûr, et d'emmener les autres comme otages, parce qu'il craignait un soulèvement de la Gaule en son absence » ; en 49, il recrute « 3000 cavaliers […] provenant de la Gaule […] : tout ce qu'il y avait de plus brave dans toutes les cités avait été recruté individuellement »[463]. Suite aux propositions de C. Goudineau, on accepte maintenant que dans le second passage, « individuellement/*nominatim* » implique que César a recruté nominalement ces troupes, c'est-à-dire qu'il avait tissé des liens avec la majeure partie de l'aristocratie gauloise, qu'il connaissait personnellement[464]. Dans ces conditions, on peut supposer qu'il prend soin, lorsqu'il recrute 3000 cavaliers pour combattre les pompéiens en Hispanie, de laisser en Gaule ses plus fidèles soutiens et de s'adjoindre ceux dont l'attachement paraissait moins fort. On peut citer en outre deux

---

[459] Lamoine 2009.

[460] Wolters 1990, p. 77-108.

[461] Expression qui rend mieux la réalité antique que « royaumes-clients » : Braund 1984 ; Suspène 2009b, notamment note 1, p. 50.

[462] Sur les royaumes alliés et amis, voir la bibliographie de la note précédente. Dans la situation gauloise, un point commun avec les rois amis et alliés reste cependant les rapports personnels entre les dirigeants gaulois et leurs patrons romains.

[463] César, *BG* V, 5, 3-4 : « *equitatus totius Galliae […] numero milium quattuor principesque ex omnibus civitatibus* » ; *id.*, *BC* I, 39, 2 : « *equitum III milia […] ex Gallia […], nominatim ex omnibus civitatibus nobilissimo et fortissimo evocato* ».

[464] Goudineau 2000, p. 364 ; Hostein 2010, p. 64.

lettres de L. Munatius Plancus, qui laissent apparaître en 43 av. J.-C. leur implication dans les opérations : en mars, il écrit au Sénat qu'il a avec lui « une province on ne peut mieux disposée par l'accord unanime de toutes les cités, qui rivalisent de bons offices avec acharnement, des forces de cavalerie et de troupes auxiliaires aussi importantes que ces populations sont capables d'en mettre sur pied pour la défense de leur propre salut et de leur propre liberté[465] » ; en mai, il dit dans sa lettre à Cicéron qu'il ne peut rencontrer l'ennemi avec « une armée profondément loyale, des troupes auxiliaires très nombreuses, les premiers personnages de la Gaule, la province toute entière[466]. » Le premier passage montre que la procédure de recrutement est la même que durant la conquête, le second indique que les élites gauloises participent aux opérations, probablement à la tête des différents contingents[467]. Le commandement de troupes indigènes par les élites locales doit être vu comme une pratique normale[468]. D'une part, la fourniture de troupes militaires était une clause habituelle des traités entre Rome et les peuples conquis et les troupes d'un peuple donné étaient menées par des officiers issus du même peuple. D'autre part, le commandement militaire semble avoir été un des attributs du pouvoir en Gaule et il aurait été difficile d'en priver les élites sans saper leur autorité[469]. Durant la guerre des Gaules, on note d'ailleurs plusieurs cas de grande autonomie militaire chez les auxiliaires de César, une situation qui concerne principalement les troupes éduennes. Ainsi, en 57 av. J.-C., lors de la campagne contre les Bellovaques, César confie à Diviciacos et aux troupes éduennes le

---

[465] Cicéron, *Ad familiares* X, 8, 6.

[466] Cicéron, *Ad familiares* X, 21, 5.

[467] Deux séries monétaires du sud-ouest attestent des liens personnels de Plancus avec l'aristocratie gauloise : elles documentent un certain *L. Munatius Attalus*, à placer vraisemblablement chez les Rutènes (*RIG* IV, n°191 et 209 ; Feugère, Py 2011b).

[468] Toutefois leur place précise dans la hiérarchie est difficile à déterminer. Rappelons que nombre de postes étaient occupés par des Romains. Sans prétention à l'exhaustivité : César, *BG* I, 52, 7 : P. Crassus commande la cavalerie (« *equitatui* » : le terme peut désigner la cavalerie auxiliaire, comme le montre *ibid*., III, 20, 2) ; *ibid.*, V, 17, 2 : toute la cavalerie sous le commandement de C. Trebonius ; *ibid.*, VI, 29, 4 : L. Minucius Basilus commande toute la cavalerie. Plus ambigu : *ibid.*, III, 26, 1 : Crassus réunit les « *praefectos equitum* » : le titre est parfois appliqué à des indigènes – *ibid*., VII, 66, 3 (Vercingétorix convoque ses « *praefectis equitum* ») et VIII, 12, 4 (Vertiscos, qui combat pour les Romains) – mais on peut supposer qu'une partie au moins des personnes convoquées par Crassus sont des citoyens romains (d'autant plus que César indique juste avant que Crassus se défiait des auxiliaires « comme combattants » : *ibid*., III, 25, 1). Notons également le cas de C. Volusenus Quadratus, qui revient dans la *Guerre des Gaules* comme dans la *Guerre civile* et plusieurs fois en tant que *prafectus equitum* (César, *BG* VI, 41, 2 ; *ibid.*, VIII, 48, 1 ; *id.*, *BC* III, 60, 4). C'est vraisemblablement lui qui commande aux deux frères allobroges Roucillus et Egus, qui détournent une partie de la solde de leurs cavaliers et finissent par passer dans le camp pompéien après avoir tenté de l'assassiner : Yoshimura 1961, p. 473-474.

[469] Drinkwater 1978, p. 848-850 ; Lamoine 2009, p. 92-105.

soin de prendre l'ennemi à revers[470]. Selon toute vraisemblance, Diviciacos s'occupe seul du commandement des troupes, sans être assisté d'un officier romain[471]. Une fois la bataille de l'Aisne gagnée et la mission terminée, il revient auprès de César après avoir renvoyé lui-même ses troupes en pays éduen[472]. Déjà, l'année précédente, Diviciacos avait été chargé d'établir l'itinéraire pour aller de Besançon jusqu'à Arioviste[473]. Ceci signifie, nous semble-t-il, qu'il faisait partie du cercle des proches de César ; sans être nécessairement associé aux décisions, il en était en tout cas informé rapidement. Après s'en être servi comme ambassadeur en Bretagne, César fit également suffisamment confiance à l'Atrébate Commios pour le laisser garder le territoire des Ménapes à la tête de cavaliers[474]. À la fin du conflit, au moment de la grande révolte de 52, on trouve un nouvel exemple de troupes éduennes agissant seules. À la demande des Bituriges Cubes, encore fidèles à Rome et attaqués par les Rutènes rebelles, les Eduens leur envoient un contingent qui reviendra finalement sans avoir rempli sa mission, précipitant les Bituriges dans le camp adverse[475]. César note à cette occasion que les Eduens agissent « sur l'avis des légats que César avait laissé à l'armée »[476]. Ceci semble indiquer que malgré l'absence de légions sur le territoire éduen à l'hiver 53/52, le général romain y avait laissé des officiers – à moins qu'il ne s'agisse des légats stationnés chez les Lingons et Sénons voisins[477]. Quoi qu'il en soit, et bien qu'à leur retour elles semblent rendre compte de la mission aux légats, les troupes éduennes envoyées aux Bituriges ne sont accompagnées d'aucun officier ou soldat romain, ce qui explique le doute qui plane sur les raisons réelles de leur conduite[478]. Dans les deux cas cités, les Eduens agissent seuls, sans contrôle direct d'officiers romains. Un dernier épisode, toujours en 52 av. J.-C., témoigne d'une certaine autonomie militaire chez les Helviens et les Allobroges. Bien qu'on se trouve ici sur le territoire de la *Provincia*, il faut rappeler que la dernière révolte des Helviens date de la fin des années

---

[470] César, *BG* II, 5, 2-3.

[471] *Ibid.*, II, 10, 5.

[472] *Ibid.*, II, 14, 1. Le texte latin dit : « *[…] Diviciacus (nam post discessum Belgarum dimissis Haeduorum copiis ad eum reverterat) […]*. » En faisant usage de l'ablatif absolu, César ne dit pas explicitement que c'est Diviciacos qui a renvoyé les troupes éduennes. Mais la phrase implique que les troupes ont été renvoyées avant que le druide ne revienne vers César ; en l'absence vraisemblable d'officier romain, c'est donc Diviciacos qui a dû se charger de l'opération (même interprétation chez Lieberg 1998, p. 149).

[473] César, *BG* I, 41, 4.

[474] *Ibid.*, VI, 6, 4.

[475] *Ibid*., VII, V, 3.

[476] *Ibid*. : « *de consilio legatorum quos Caesar ad exercitum reliquerat* ».

[477] *Ibid*., VI, 44, 3.

[478] *Ibid*., VII, V, 6.

80 av. J.-C.[479] et que les Allobroges se sont rebellés dix ans seulement avant Alésia[480]. Pourtant, les Helviens se battent « spontanément » contre les Arvernes et les Gabales[481], tandis que les Allobroges « organisent avec soin et diligence la défense de leurs frontières[482] » ; dans les deux cas, César met l'accent sur l'initiative des peuples locaux et les vingt-deux cohortes de Transalpins commandées par L. César ne semblent pas intervenir directement. La situation de crise explique peut-être l'absence de militaires romains. Il est toutefois clair que certains peuples gardaient une autonomie militaire importante ; il s'agissait, à n'en pas douter, de « ceux dont [César] était sûr[483]. »

Autre attribut du pouvoir, la frappe monétaire semble également avoir été du ressort des aristocrates gaulois même après la conquête (*supra*). Si on accepte par ailleurs l'idée que ces mêmes personnes payaient la solde des troupes sous leurs ordres, on conçoit à quel point il était vital pour Rome de s'assurer l'appui de l'aristocratie indigène et de la contrôler : un réseau étendu de personnages fidèles était la meilleure garantie d'une stabilité politique et militaire et, peut-être, l'occasion de minimiser les coûts de la conquête, en faisant reposer l'entretien des troupes directement sur les vaincus. Enfin, comme nous l'avons vu, l'implication des élites dans le paiement de l'impôt est très vraisemblable, celui-ci étant récolté par l'intermédiaire des cités. Mais ceci n'empêchait probablement pas la perception « d'impôts locaux » à leur propre profit. En somme, la documentation disponible montre qu'après la défaite, l'aristocratie gauloise n'avait perdu que peu de ses prérogatives ; si l'on excepte la « politique extérieure » de leur cité, elle continuait à gérer les autres domaines de la vie publique. La hiérarchie de l'habitat et les pratiques funéraires montrent un pouvoir renouvelé, voire consolidé par l'appui de Rome : qu'on pense aux riches tombes trévires ou aux demeures aristocratiques de Bibracte. La principale différence avec les décennies précédentes tient dans un degré d'intégration beaucoup plus grand au monde romain.

---

[479] Au moment même où C. Valerius Flaccus, proconsul de Transalpine, accordait la citoyenneté à certains d'entre eux ; peut-être a-t-il récompensé les Helviens restés fidèles, que l'on retrouve chez César à la tête de la cité.

[480] Ferdière 2005, p. 64, avec références complètes aux sources antiques. On note au passage que les Italiens de Vienne vont se réfugier chez les Eduens, nouvelle attestation de la réalité des liens entretenus avec Rome avant la conquête.

[481] César, *BG* VII, 65, 2 : le texte dit « *sua sponte* ». Les Helviens étaient commandés par C. Valérius Domnotaurus, frère du Procillus mentionné plus haut et envoyé par César auprès d'Arioviste (*ibid*., I, 47, 4 et 53, 5). Un passage antérieur (*ibid*., VII, 7, 5) indique que César avait fait envoyé chez les Helviens des troupes de Transalpine et de Cisalpine ; mais en VII 65, 2, la phrase laisse clairement entendre que les Helviens sont seuls.

[482] *Ibid*., VII, 65, 3 : « *cum cura et diligentia* ».

[483] *Ibid*., V, 5, 4.

3.3.2.2 Une aristocratie intégrée

Les *Iulii* que nous ont conservés les sources littéraires, épigraphiques et numismatiques devaient former le cœur de cette aristocratie appuyée par Rome[484]. Quatre concentrations principales apparaissent, chez les Eduens, les Trévires, les Helvètes et les Santons ; un *Iulius* est également attesté pour les Bituriges Vivisques, les Lingons, les Rèmes, les Pictons et peut-être les Séquanes (fig. 3.16). Or, si l'on suit les indications de Pline l'Ancien, tous ces peuples sont libres ou alliés, à l'exception des Pictons et des Séquanes[485]. Dans ces deux derniers cas, attestés par la numismatique, il s'agit très certainement d'attribution viritane de la citoyenneté romaine à des alliés de la guerre des Gaules : Duratios chez les Pictons (mentionné dans la *Guerre des Gaules*[486]) et Togirix pour les Séquanes. Pour ce dernier, on connaît d'importantes frappes monétaires contemporaines de la conquête à son nom, sans mention de *tria nomina*, auxquelles font suite des émissions plus modestes à légende *Q. IVLIVS TOGIRI*[487]. Par ailleurs, en s'appuyant sur une relecture des sources et sur les nouvelles découvertes archéologiques, A. Hostein a récemment avancé l'hypothèse que le nombre important des *Iulii* éduens serait le signe de l'octroi du droit latin à la *civitas Haeduorum*, qu'il faudrait situer entre La Tène D2b et l'époque augustéenne[488]. Bien que cette dernière hypothèse soit à prendre avec beaucoup de prudence, on peut considérer que Rome avait à sa disposition un vivier relativement important, qui pouvait être augmenté et renouvelé à tout moment par l'attribution viritane, d'aristocrates fidèles à sa cause – qui était aussi devenue la leur lorsqu'ils avaient acquis la citoyenneté et celle de leur cité tout entière, exemptée de tribut.

Mais il serait faux de penser que par la seule vertu de sa conquête, Jules César s'était automatiquement attaché l'ensemble de la Gaule, dans une relation de patron à clients. Cette vue, qui doit beaucoup à l'œuvre d'E. Badian, a été remise en cause par des travaux récents[489]. Les exemples de

---

[484] Sur les *Iulii* antérieurs à l'époque flavienne : Drinkwater 1978, à compléter et corriger par Goudineau 2002 ; Kaenel, Martin-Kilcher 2002 ; Hostein 2009. Les *Iulii* connus par la numismatique sont *C. Iulius Teledhus* ou *–os* (Gaule Belgique), *Durat(ios) Iulios* (Centre-Ouest), *C. Iulius Agedomapatis* (Sud-Ouest)et *Q. Iulius Togirix* (Centre-Est) (respectivement *RIG* IV n°80, 145, 177 et 229), ainsi qu'un *G. Iulios Tatinius Anandgouumag* apparu récemment (il n'est pas certain que le dernier mot fasse partie du nom ; la monnaie est connue par un seul exemplaire provenant des alentours de Rouen : Guihard 2012, p. 139-141, avec une interprétation inutilement alambiquée du nom, et p. 399, type BAE-10h, n°139, avec bibliographie antérieure).

[485] Pline, *HN* IV, 106-109.

[486] César, *BG* VIII, 26, 1-2 et 27, 1.

[487] Sur toute cette série, Geiser, Genechesi 2011.

[488] Hostein 2009.

[489] Badian 1958, pour qui toutes les relations entre Rome et les peuples conquis étaient faites sur le modèle de la *clientela*. Entre autres travaux, Braund 1984 et Burton 2003, 2011 ont plaidé pour un nouveau modèle diplomatique, basé sur la notion d'*amicitia*. Une étude de cas sur les *Cornelii Balbi* de Gadès (Pina Polo 2011)

P. Crassus partant combattre les Parthes en 53 avec 1000 Gaulois, et des Gaulois attachés à Labiénus par des liens de fidélité, montrent que la situation était bien plus complexe[490]. Dans le chapitre précédent, nous avons présenté les arguments en faveur de contacts entre Rome et certains peuples gaulois plus anciens qu'on ne le croit généralement, attestés en particulier par le choix de prototypes romains précis pour des émissions gauloises[491]. À La Tène D2b, on observe une grande diversification des prototypes retenus, dont certains sont parfois copiés avec minutie.

L'exemple le plus étudié jusqu'à présent est celui des émissions au nom d'*Arda* (Scheers 30a) localisées chez les Trévires[492]. J. Metzler a récemment synthétisé l'ensemble des données et montré que les prototypes choisis indiquent vraisemblablement les choix politiques d'*Arda* durant la guerre civile. Les prototypes des premières émissions sont clairement liés au camp pompéien (Juba I, M. Terentius Varro) et on sait que Labiénus, qui fut plusieurs fois aux prises avec les Trévires pendant la guerre des Gaules, combattit pour Pompée. Mais à partir de la troisième émission de bronze, on passe à des prototypes césariens (L. Roscius Fabatus dans un premier temps, qui fut légat en Gaule en 54, puis César lui-même[493]), avant que les émissions au nom d'*Arda* ne cesse, pour être remplacées par des copies exactes du denier césarien à l'éléphant (*RRC* 443/1) portant les noms d'Hirtius et de Carrinas (Scheers 162/I et II). Ces émissions, qu'on date généralement vers 45 av. J.-C. (les émissions de Carrinas sont peut-être plus tardives), marqueraient un changement politique important à la tête des Trévires, *Arda* étant évincé pour ces choix malheureux. Non seulement la reconstitution, même si J. Metzler rappelle son caractère hypothétique, nous semble très vraisemblable, mais cette situation est loin d'être isolée.

Dans les lignes qui suivent, nous développerons quatre autres cas similaires, particulièrement significatifs pour notre propos. Le premier est en dehors de la zone d'étude mais nous semble digne d'être mentionné (fig. 3.17) ; il s'agit du denier frappé par Q. Cassius Longinus (70)[494] en 55 av. J.-C.,

---

souligne combien le modèle d'E. Badian n'est en réalité pas systématique. On notera cependant que le patron des Allobroges à Rome au moment de la conspiration de Catilina était un certain *Q. Fabius Sanga*, de la même *gens* (et portant le même prénom) que *Q. Fabius Maximus Allobrogicus*, le vainqueur de 121: Salluste, *Catilina*, 41, 4 ; Appien, *Guerre civile* II, 4.

[490] Crassus : Plutarque, *Crassus*, 17, 7 et 25, 7-11 ; Labiénus : Pseudo-César, *BAfr* , 40, 5.

[491] *Supra*, chap. 2.3.1.2

[492] Scheers 1969, p. 42-44 ; Weiller 1995 ; Loscheider 1995, 1997, 1998 (p. 173-183), 2005 ; Creighton 2000 (p. 117-125), 2005 ; Metzler, Gaeng 2009, p. 513-519.

[493] La représentation de cette déesse est généralement considérée comme une allusion à la cité de Lanuvium, et indiquerait l'origine des monétaires. Il n'est donc pas impossible que le choix de ce type par *Arda* fasse référence à la cité (pour signifier le lien avec un Romain originaire du lieu, ou à cause d'un lien direct avec *Arda* lui-même).

[494] Afin de faciliter la lecture, les noms des *Cassii* étudiés sont suivis de leur numéro de notice dans l'article « Cassius » de la *RE*.

portant au droit la tête du *Genius populi Romani* et au revers un aigle sur un foudre (*RRC* 428/3). Les deux faces ont été copiées par deux émissions gauloises : le bronze à légende *TASGETIOS* (LT 6306) reprend le droit, tandis que le bronze à légende *CATAL* (LT 6329) copie le revers. L'iconographie est particulièrement signifiante et son adoption par les Gaulois est un manifeste proromain clair. Il faut noter que les types sont tous les deux originaires sur Centre-Ouest (traditionnellement attribuées aux Carnutes[495]) et qu'il s'agit des seules monnaies gauloises connues ayant choisi ce denier comme prototype.

Q. Cassius Longinus (70), le frère ou le cousin du Caius (59) meurtrier de César, prit parti pour ce dernier dès 49, alors qu'il était tribun de la plèbe avec Marc Antoine. César lui confia ensuite le gouvernement de l'Hispanie ultérieure où il périt en 47. Ni Quintus (70), ni Caius (59) ou son frère Lucius (65) ne sont connus comme légats de César en Gaule, dont la liste est très incomplète ; la chronologie de leur carrière laisse la possibilité ouverte. Quoi qu'il en soit, la famille avait des liens avec la Transalpine : L. Cassius Longinus (62), consul en 107, périt la même année contre les Tigurins, peut-être près de Genève et un homonyme (63) servit d'intermédiaire entre Catilina et les Allobroges en 63. Les *Cassii Longini*, à la fin du II^{ème} et au I^{er} s. av. J.-C., sont une famille relativement puissante, qui compte plusieurs consuls et pas moins de cinq magistrats monétaires. Il n'est donc pas exclu qu'au cours d'un séjour en Gaule d'un *Cassius Longinus* ou d'un noble du Centre-Ouest à Rome, se soient développés des relations d'hospitalité et d'amitié, que reflèterait le choix du prototype. La sélection de cette émission particulière parmi les différentes frappes des *Longini* peut être attribuée soit à son iconographie, soit à l'implication personnelle de Quintus (70) dans les relations avec les nobles gaulois.

Le deuxième exemple concerne une *gens* encore plus prestigieuse, la famille des *Calpurnii Pisones*, qui livra un très grand nombre de consuls à la fin de la République et jusqu'au Haut-Empire (fig. 3.18). Malgré cela, on ne connaît que trois magistrats monétaires, L. Calpurnius Piso Frugi (98)[496], monétaire en 90 (*RRC* 340/1), son fils Caius (93), monétaire en 67 (*RRC* 408/1) et un Cn. Piso (95), issu d'une autre branche et qui frappe en tant que proquesteur de Pompée en 49 av. J.-C. (*RRC* 446/1). Seules les deux premières émissions nous concernent ici. Les *Pisones Frugi* frappent le même type monétaire, qui rappelle qu'un ancêtre fut le premier à rendre les *ludi Apollinares* permanents en 211 av. J.-C. : le droit porte une tête d'Apollon « aux cheveux calamistrés » et le revers un cavalier au galop. Les variantes et marques de contrôle sont nombreuses. On considère généralement que le droit a servi de prototype à de nombreuses émissions gauloises, bien qu'il soit le plus souvent difficile d'affirmer que ce sont bien les émissions des *Pisones* qui furent copiées ; on trouve en effet des droits

[495] *RIG* IV, n° 102 et 277, avec mentions des points de découvertes connus.

[496] Afin de faciliter la lecture, les noms des *Calpurnii* étudiés sont suivis de leur numéro de notice dans l'article « Calpurnius » de la *RE*.

proches sur d'autres frappes romaines et le droit du bronze LT 6370 a plutôt été copié du denier *RRC* 352/1[497]. Sur certaines monnaies gauloises, la tête du droit porte une coiffe (bonnet ou casque), qui ne se retrouve sur aucune monnaie romaine. Dans un cas (denier LT 7050-7055), l'émetteur gaulois a copié fidèlement un exemplaire du denier *RRC* 408/1b ; le cas du bronze LT 6295 est moins certain mais la feuille de vigne située derrière la tête apparaît comme marque de contrôle sur certains deniers *RRC* 408/1a. Par ailleurs, des émissions portant Apollon « aux cheveux calamistrés » au droit, les émissions des *Pisones* sont les mieux attestées en Gaule, de façon logique si on considère les volumes d'émissions, particulièrement importants pour les deniers *RRC* 340/1 (864 coins de droit répertoriés par M. Crawford)[498]. Les deux émissions sont représentées à Alésia, contrairement aux autres types[499]. Il peut donc paraître vraisemblable que les deniers des *Pisones* aient servi de prototypes à la majorité des émissions « à cheveux calamistrés »[500].

En Gaule, ce type de buste semble apparaître à la transition entre La Tène D2a et La Tène D2b en Picardie, sur les bronzes Scheers 59, et dans le Centre-Ouest sur les bronzes à légende *CAMBIL* (LT 6370), deux types présents à Alésia (fig. 3.18, n°1 et 6). Les autres monnaies apparaissent à La Tène D2b, à partir des années 40 av. J.-C. pour les bronzes *PIXTILOS* et *SVTICOS*, le potin *TVRONOS*/*CANTORIX* et le bronze *LIXIOVIATI* étant peut-être légèrement plus tardifs (fig. 3.18, n°3, 5 et 8). La zone d'émission de huit des dix types « aux cheveux calamistrés » est localisée et on remarque une concentration remarquable entre le *Belgium* et le Centre-Ouest. Le denier à légende *BIIINOC* (fig. 3.18, n°10) n'est pas localisé plus précisément qu'en Gaule chevelue (Centre-Ouest, Centre ou Centre-Est) et la monnaie LT 10381 (fig. 3.18, n°9) n'est connue que par un exemplaire trouvé à Jersey. Seul le potin LT 7011 (fig. 3.18, n°8) provient du Centre-Est ; on notera qu'il se distingue des autres frappes par une tête à gauche (comme sur le denier à légende *BIIINOC*).

Comme dans le cas précédent, une telle concentration géographique pourrait s'expliquer par le rôle particulier de *Calpurnii Pisones* dans ce secteur. Pas plus que pour les *Cassi Longini*, on ne connaît de légats césariens issus de cette famille, mais les liens de cette dernière avec la Gaule étaient réels : L. Piso Caesoninus (88) mourut en 107 contre les Tigurins en même temps que le consul L. Cassius Longinus, comme le rappelle César au début de la *Guerre des Gaules* ; C. Piso (63) fut proconsul de Cisalpine et de Transalpine en 66/65 av. J.-C. et combattit les Allobroges. Bien que L. Piso Caesoninus (90) ait été le beau-père de César, les *Calpurnii* prirent plutôt le parti des *optimates* et

---

[497] Autres frappes de deniers portant une tête d'Apollon « aux cheveux calamistrés » : *RRC* 346/2 (88 av. J.-C., qui est presque une copie conforme du 340/1), 352/1 (85 av. J.-C.), 353/1-2 (85 av. J.-C.), 369/1 (82-80 av. J.-C.), 410/1 (66 av. J.-C.), 474/1-3 (45 av. J.-C.), et 503/1 (43/42 av. J.-C.).

[498] Alors qu'on compte seulement pour les émissions citées à la note précédente entre 10 et 100 coins de droits, excepté pour le type *RRC* 352/1, pour lequel M. Crawford (1974) en recense 427.

[499] Contexte L-001-11 : 3 ex. du *RRC* 340/1 et 2 ex. du *RRC* 408/1.

[500] Mais voir *infra* pour des imitations claires de prototypes peu courants.

de Pompée pendant la guerre civile mais continuèrent à tenir leur rang sous le Haut-Empire. En tant que *gens* de première importance, il est tout à fait possible qu'elle ait pris part aux contacts diplomatiques, voire à l'administration et à l'exploitation de la nouvelle province.

L'intérêt des deux derniers exemples développés ici tient à l'identité des émetteurs. Contrairement aux exemples précédents, ils appartiennent en effet à des familles tout à fait mineures voire inconnues, qui ne jouèrent jamais de rôle politique important. Le denier *RRC* 361/1, qui porte le nom de P. Crepusius, est une des deux seules mentions de cette *gens*, avec une épitaphe romaine datée du I^{er} s. ap. J.-C.[501] Le revers de la monnaie a pourtant été imité très largement dans l'Occident romain, par Juba II en Maurétanie, par Tincomarus en Bretagne, probablement dans le Norique et en Gaule sur la classe II des deniers à légende *ARDA* (Scheers 30a). Pour J. Creighton, cette dispersion témoigne des liens tressés entre les différentes aristocraties méditerranéennes à partir de l'époque augustéenne, notamment à travers des séjours à Rome en tant qu'étudiant ou otage. L'iconographie du revers (un cavalier brandissant une lance) s'inscrit également dans les thèmes de la propagande d'Octave/Auguste[502]. Mais il faut noter, d'une part que les émissions d'*Arda* sont vraisemblablement antérieures à la mort de César, d'autre part que le droit du même denier a été vraisemblablement été copié sur deux émissions de l'Ouest de la Gaule : les deniers à légende *CAMBOTRE* (LT 4131), qui reprennent la disposition de la chevelure[503], et un bronze tardif du Centre-Ouest (LT 6385) qui a copié le sceptre placé derrière la tête (nous reviendrons plus loin sur ce bronze LT 6385). On ne peut donc exclure qu'un membre de la *gens Crepusia*, par ailleurs totalement absente des sources conservées, ait joué un rôle, même mineur, dans les dernières années de la République.

Pour terminer, nous nous attarderons plus longuement sur le cas des *Plaetorii*, un peu mieux documenté (fig. 3.19 et 3.20). La *gens Plaetoria* est une famille aristocratique plébéienne d'importance limitée, dont on connaît une vingtaine de membres, essentiellement aux II^{ème} et I^{er} s. av. J.-C., avant qu'elle ne disparaisse complètement des sources[504]. La confusion, fréquente dans les manuscrits, entre *Plaetorius* et *Laetorius*, complique les tentatives de reconstitution de l'histoire

[501] *CIL* VI, 16565, qui mentionne un *C. Crepusius C. f.* Dans les provinces, l'*OPEL* ne recense aucune attestation du nom.

[502] Références et analyse dans Creighton 2005.

[503] Scheers 2012. Selon cet auteur, ces deniers ont eux-mêmes servi de prototypes à d'autres monnaies qui ne font donc pas directement référence au denier de P. Crepusius. Les monnaies à légende *CAMBOTRE* semblent dater de La Tène D2b.

[504] A moins de considérer que les deux *Platorii*, consuls suffects de 119 et 160, n'en fassent partie : *PIR* VI, n°449 et 450, p. 179-183.

familiale[505]. Cette confusion touche le membre le plus ancien de la gens, un *M. Plaetorius* (ou *Laetorius* ?) (8), centurion primipile de 495 mentionné par Valère Maxime[506]. La famille semble originaire de *Tusculum*, comme l'attestent deux inscriptions[507]. Les premières attestations certaines dans la vie politique romaine datent du premier quart du II[ème] s., avec un ambassadeur, C. Plaetorius (4), et trois tribuns de la plèbe dont deux hypothétiques[508]. Le premier sénateur, L. Plaetorius L. f. (6), est connu en 129 av. J.-C. À partir des prénoms, on peut proposer l'existence d'au moins deux branches durant les deux derniers siècles de la République, résumé dans le *stemma* qui suit (fig. 3.19)[509].

A l'ambassadeur en Illyrie C. Plaetorius (4) est peut-être apparenté un questeur du même nom (5), attaché à Cn. Domitius Calvinus, gouverneur césarien d'Asie en 47 av. J.-C.[510] La branche la mieux connue utilise deux prénoms, Marcus et Lucius, ce qui incite à les relier à l'édile de *Tusculum* mentionné plus haut. L'existence d'un M. Plaetorius M. l. Flaccus (17) à Délos en 74 av. J.-C., tout autant que les différentes charges politiques exercées, atteste vraisemblablement d'une plus grande importance pour cette branche. Par ailleurs, au moins deux de ses membres portent le *cognomen Cestianus*, qui documente certainement l'adoption d'un *Cestius* dans la *gens Plaetoria*[511] et qui conditionne surtout le *stemma* que l'on peut proposer[512]. En effet, M. Plaetorius Cestianus (16) et L.

---

[505] Sur la *gens Plaetoria* : *RE* « Plaetorius », col. 1947-1953 (auquel il faut ajouter de nombreuses attestations épigraphiques non prises en compte) ; Broughton 1951-1952, *passim* (récapitulatif p. 601) ; Wiseman 1971, p. 251 (avec *stemma*) ; Crawford 1974, p. 408-409 et 418 ; Ryan 1996. La famille n'est mentionnée ni dans Münzer 1920, ni dans Syme 1967, ni dans Syme 1986, une seule fois dans le texte de Wiseman 1971 (p. 34). Sur les monnaies à leur nom : Champeaux 1987, p. 250-259 (avec bibliographie antérieure) ; García-Bellido 1989 ; Maestosi 1995 (que nous n'avons pu consulter) ; Pedroni 1997 ; Bisogno, Gianandrea 2010.

[506] Equivalent à *RE* « Laetorius » 8. Afin de faciliter la lecture, les noms des *Plaetorii* étudiés sont suivis de leur numéro de notice dans l'article « Plaetorius » de la *RE*.

[507] *CIL* I², 1442 (qui mentionne M. Plaetorius L. f. M. n. (7) édile de la cité) et 1443. Un M. Pletorius P. f. Sa(crum) (9) est également attesté à Pesaro, dans les actuelles Marches : *CIL* I², 367.

[508] Seul M. Plaetorius (10) est formellement connu (Crook 1984). Les deux tribuns de la plèbe restitués par T. R. S. Broughton le sont à partir des mentions de deux *leges Plaetoriae* distinctes : RE « Plaetorius » 1 et 2 ; Broughton 1951-1952, p. 473.

[509] Ne sont intégrés que les membres ayant joué un rôle politique à Rome ; les affranchis et les magistrats locaux n'ont pas été pris en compte.

[510] Pseudo-César, *BAl*, 35, 4. Le C. Plaetorius (5) est peut-être équivalent au Plaetorius (3).

[511] Sur les *Cestii*, vraisemblablement originaires de Préneste : *RE* « Cestius », col. 2004-2011 ; Broughton 1951-1952, p. 544 ; Syme 1964, p. 114 ; Wiseman 1971, p.223-224 ;

[512] Nous adoptons le *stemma* de Wiseman 1971, p. 251, avec quelques modifications mineures.

Plaetorius Cestanius (14) portent le même *cognomen* mais ne sont pas frères[513]. L'adoption remonte donc à deux générations au moins. Le *cognomen* pourrait avoir été porté par L. Plaetorius (6) et a nécessairement été porté par M. Plaetorius (11) si on accepte le *stemma* proposé. Enfin, un Plaetorius Rustianus ou Ruscianus (19), probablement de rang sénatorial, est attesté dans les rangs pompéiens ; il périt en mer en 46 av. J.-C. avec Scipion Nasica[514]. L'absence de prénom interdit de le rattacher à une branche particulière.

M. Plaetorius Cestianus (16) est le personnage le mieux documenté de la *gens*. Il attint la préture, peut-être en 64 av. J.-C., devint gouverneur de Macédoine en 63 et servit peut-être en Cilicie en 55 sous P. Cornelius Lentulus Spinther. Il est responsable de deux émissions monétaires dans les années 60 av. J.-C. : la première en 69, la seconde en 67 en tant qu'édile curule[515]. D'après les comptages de coins effectués par M. Crawford, ces émissions sont relativement importantes : 104 coins de droit pour la première, 107 pour la seconde (toutes variétés comprises). Quelques années plus tôt, en 74, son cousin L. Plaetorius Cestianus (14) avait eu la charge d'une petite émission de deniers pendant sa questure : 13 coins de droit seulement pour les deux variétés[516]. Si l'on excepte une émission monétaire de Brutus en 43/42 av. J.-C. nommant L. Plaetorius Cestianus (15), possible fils du précédent, il s'agit des seules attestations numismatiques de la *gens Plaetoria*.

De manière étonnante, plusieurs de ces types ont servi très clairement de prototypes à trois, peut-être quatre, séries de monnaies gauloises, datables de La Tène D2. Il s'agit des deniers *RRC* 396/1, 405/3-4 et 409/1. On compte respectivement 13, 23 et 58 coins de droit, ce qui en fait des émissions petites à moyennes. Les attestations en contexte archéologique dans la zone d'étude sont d'ailleurs peu nombreuses : nous avons relevé un seul denier *RRC* 405/3b à Haltern[517] et six *RRC* 409/1 (un à Alésia dans la plaine de Grésigny, deux à Haltern et trois à Kalkriese)[518]. Avec les dépôts sans contexte archéologique précis, on peut ajouter un *RRC* 409/1 au Mont-Souvance (*terminus post quem* numismatique de 19/18 av. J.-C.), un *RRC* 405/3 à Onna (*terminus* sous Tibère) et deux *RRC*

[513] Puisqu'ils portent chacun le prénom de leur père. Même si le surnom n'est pas formellement attesté *pour L. Plaetorius* (14), il faut le restituer, puisque le type monétaire qu'il frappe en 74 av. J.-C. est un jeu sur son *cognomen* : Crawford 1974, p. 408-409 (type *RRC* 396).

[514] Pseudo-César, *BAfr*, 96.

[515] Nous adoptons la chronologie de Crawford 1974 (types *RRC* 405 et 409), parfois discutée, notamment pour l'émission de 69 av. J.-C. Mais la marge d'ajustement semble minime et n'affecte pas notre propos.

[516] Crawford 1974, p. 408 (type *RRC* 396).

[517] Contexte G-008-01.

[518] Contextes L-001-04, G-008-01, G-008-04, G-012-01, G-012-06, G-012-17.

409/1 à Meussia (*terminus* sous Caligula)[519]. Seul l'exemplaire d'Alésia est donc contemporain des émissions gauloises. Dans les dépôts trouvés hors de la zone d'étude et dont le *terminus post quem* peut être placé entre 78 et 49 av. J.-C., les émissions des *Plaetorii* sont toujours marginales[520]. L'émission *RRC* 396 ne constitue jamais plus de 0,5 % du dépôt et seule l'émission la plus importante, *RRC* 409, dépasse plusieurs fois les 1 %[521].

Quatre séries gauloises sont concernées ; elles sont chronologiquement homogènes, contemporaines ou postérieures à la guerre des Gaules (fig. 3.20) :

1. Le bronze à légende *ARTOS* (LT 6385) circule en territoire turon. D'après la synthèse récente de M. Troubady, il s'inscrit dans un ensemble de bronzes épigraphes très tardifs, qui ne seraient pas antérieurs à 30 av. J.-C.[522]
2. L'émetteur du denier LT 5072 a été identifié à *Litaviccos*, un des meneurs des rebelles éduens de 52 av. J.-C. La chronologie des émissions et la répartition du type rendent l'identification très plausible.
3. On a également proposé d'identifier l'émetteur du denier LT 3900 à un personnage de la guerre des Gaules, l'Arverne *Epadnactos* (ou *Epasnactos*), qui livra le Cadurque Luctérios à César en 51 av. J.-C. Ce dernier le qualifie de « grand ami du peuple romain »[523]. Les contextes archéologiques montrent clairement que les monnaies LT 3900 sont postérieures à la guerre des Gaules et prennent la suite d'autres émissions monétaires au nom du même personnage, à l'iconographie moins romanisée[524].
4. Enfin, S. Scheers propose le droit du denier *RRC* 396/1 comme prototype du bronze à légende *TOGIANTOS/SODIVS*, mais le rapprochement ne nous semble pas évident[525] ; on trouve en effet d'autres têtes féminines similaires dans les émissions

[519] Respectivement dépôts MTS, ONN-02 et MES. On compte également deux *RRC* 405/3 et deux *RRC* 409/1 à Dombresson (*terminus post quem* de 54/55 ap. J.-C.) : S. Estiot et I. Aymar, dans Amandry (éd.) 2001/2002, p. 148-154.

[520] Crawford 1969, *table* XII, p. 28-29, qu'on peut compléter par Crawford 1974, *table* L, p. 654-657. La base de données *Roman Republican Coin Hoards*, qui a servi à compiler Crawford 1969, sera bientôt mise en ligne par l'American Numismatic Society dans une version mise à jour par K. Lockyear. Backendorf 1998 ne comprend que les données italiennes.

[521] Dans le dépôt d'Ancone (Crawford 1969, n°344), les émissions *RRC* 405 et 409 représentent plus de 6 % du total, mais pour 3 pièces : le dépôt comprend seulement 47 deniers.

[522] Troubady 2011, p. 187. Les contextes archéologiques manquent.

[523] César, *BG* VIII, 44, 3 : « *amicissimus populi romani* ».

[524] Voir Guichard *et al.* 1993 ; Deberge *et al.* 2007.

[525] Scheers 1969, p. 30-31.

républicaines[526]. Les diverses émissions au nom de *Togiantos* posent problème et sont mal localisées, puisqu'on en trouve dans la Vienne comme en Bourgogne[527]. S. Scheers note la parenté entre le lion représenté au revers et celui d'autres émissions de l'Ouest de la France, où il faut peut-être situer l'émission[528]. On peut proposer une datation à La Tène D2, sans plus de précision.

Etant donnée la rareté de leurs émissions, le choix de monnaies des *Plaetorii* comme prototypes ne peut être dû au hasard et il faut nécessairement postuler un choix réfléchi et délibéré de la part des émetteurs gaulois, qui ont respecté de façon très fidèle les motifs copiés. Deux émetteurs peuvent être identifiés à des personnages connus et sont issus de la haute aristocratie indigène arverne et éduenne[529]. Or nous avons pour ces deux peuples la preuve de contacts suivis avec Rome depuis le II^{ème} s. av. J.-C. Comme nous le proposions plus haut à propos d'émissions antérieures, on peut donc supposer des relations directes entre des membres de la *gens Plaetoria* d'une part et de diverses familles aristocratiques gauloises d'autre part, à l'occasion d'ambassades diplomatiques, voire comme otages à Rome pour les Arvernes[530].

Cette implication des *Plaetorii* dans les affaires gauloises apparaît beaucoup moins incongrue si on veut bien se rappeler que M. Plaetorius Cestianus (16) fut l'accusateur de M. Fonteius dans le procès que les Gaulois lui intentèrent pour concussion. La délégation gauloise, qui était dirigée par l'Allobroge Indutiomaros et qui comportait au moins des Volques, des Voconces et des Allobroges[531], dut se placer sous son patronage à cette occasion. Il est impossible de savoir pourquoi les Gaulois choisirent un *Plaetorius* : le procès marque-t-il le début de l'implication de la *gens* en Gaule ou bien s'insère-t-il dans des relations déjà bien établies[532] ? Toujours est-il que dans les années 50, celles-ci

---

[526] Entre autres exemples : *RRC* 366 ; *RRC* 393.

[527] Scheers 1969, p. 130-132 ; on peut y ajouter un exemplaire à Bibracte, dans un contexte daté La Tène D2b/augustéen moyen (contexte L-007-57).

[528] Scheers 1969, p. 131 ; Creighton 2005, p. 100-101.

[529] César le dit explicitement pour *Litaviccos* (*BG* VII, 37, 1). Dans le cas d'*Epadnactos*, on peut le supposer en raison des frappes monétaires à son nom antérieures à la guerre ; la capture de Luctérios n'a pu que rehausser son prestige.

[530] Une hypothèse avancée avec des arguments convaincants par J. Creighton pour l'aristocratie bretonne : Creighton 2000, 2002. De manière plus générale : Braund 1984, p. 9-21.

[531] Sur la composition de la délégation : Cicéron, *Pro Fonteio*, 26 et 46. La présence de Voconces peut être déduite du titre placé entre les paragraphes 20 et 21, où on peut lire entre autres « *DE BELLO VOCONTIORUM* ».

[532] Cicéron, *Pro Fonteio*, 36, qualifie les Gaulois de « nouveaux clients » de Plaetorius (« *suos novos clientos* ») ; mais cela n'exclut pas, à nos yeux, des relations d'un autre type (hospitalité notamment) avec d'autres Gaulois, de même que Cicéron a pu accueillir Diviciacos.

sont toujours vivaces et qu'au moins deux aristocrates gaulois de haut rang les revendiquent à travers l'iconographie monétaire.

Quelles étaient les opinions politiques des *Plaetorii* ? La branche principale a vraisemblablement penché du côté pompéien, bien que M. Plaetorius (11) semble avoir été marianiste. Dans une lettre de 55 av. J.-C., Cicéron dit clairement de M. Plaetorius Cestianus (16), qualifié d'ami dans le *Pro Fonteio*, que c'est un proche de Pompée, ce que semble confirmer l'iconographie de ses frappes[533]. Bien que le nom réapparaisse par la suite dans la correspondance cicéronienne, les mentions sont trop sibyllines pour être réellement interprétées[534]. Si L. Plaetorius (14) n'est connu que par ses frappes monétaires, son fils L. Plaetorius Cestianus (15) est engagé aux côtés de Brutus en 42 av. J.-C., tandis que Plaetorius Rustianus (19) combattait avec les pompéiens, comme nous l'avons noté plus haut. On connaît néanmoins un *Plaetorius* césarien, le C. Plaetorius (5) questeur en 47 av. J.-C. en Asie, mais il appartient à une autre branche de la famille. Le lien des *Plaetorii* avec le parti pompéien évoque la situation des frappes à légende *ARDA*, rappelée plus haut. Si *Litaviccos* disparaît dès 52 de la scène gauloise, on remarque que l'Arverne *Epadnactos*, qui s'était maintenu glorieusement, semble cesser assez rapidement ses frappes. Même cause, mêmes effets ?

Une telle interprétation suppose que les utilisateurs gaulois comprenaient le message véhiculé, un point que la documentation disponible ne permet pas d'aborder. Le problème a été discuté pour la période romaine et les chercheurs semblent s'accorder maintenant sur le fait que certaines émissions étaient destinées à un public particulier, avec un choix iconographique précis de la part des autorités émettrices – ce qui implique nécessairement que ces dernières supposaient (ou savaient) que le public ciblé comprenait le message[535]. Pour revenir à la Gaule césarienne, les émetteurs ne visaient vraisemblablement pas la totalité de la population mais plutôt la fraction grâce à laquelle ils maintenaient leur pouvoir : principalement les autres aristocrates et les soldats qu'ils commandaient. La majorité, sinon la totalité, devait être en contact avec les Romains à des degrés divers et ils étaient donc les plus à même de comprendre les références choisies pour les types monétaires. Pour le reste de

---

[533] Cicéron, *Pro Fonteio*, 36 : « *amicus meus, M. Plaetorius* » ; *id.*, *Ad familiares* I, 8, 1. Même si le *cognomen* n'est pas mentionné, il s'agit certainement du même personnage (mais certains commentateurs en doutent : Schackleton-Bailey 1977, vol. II, p. 306). Pour l'iconographie monétaire, voir en particulier Champeaux 1987, p. 250-259.

[534] Cicéron, *Ad Atticum* V, 20, 8 (51 av. J.-C.) mentionne un « *incendio Plaetoriano* » (commentaire de Schackleton-Bailey 1965-1970, III, p. 230) ; Cicéron, *Ad Atticum* XV, 17, 1 (44 av. J.-C.). L'absence de prénom comme de surnom rend l'identification hypothétique ; selon F. Münzer, le *Plaetorius* mentionné dans la lettre de 44 av. J.-C. serait C. Plaetorius (5) (Schackleton-Bailey 1965-1970, VI, p. 394).

[535] Bien que l'ouvrage porte sur le III^{ème} s. ap. J.-C., Manders 2012, p. 33-37 pour une discussion récente (avec bibliographie). Les deux livres de C. Pérez (1986 et 1989) sur la République romaine semblent considérer comme acquise la compréhension des types monétaires par le public.

la population, ce message devait rester inaccessible mais le seul fait d'avoir une iconographie fortement romaine plutôt qu'indigène était déjà un message en soi, qui confirmait l'implication des élites locales auprès du nouveau conquérant.

Le choix même de prototypes clairement identifiables et attribuables à une *gens* ou à un personnage particulier est une nouveauté par rapport à la période précédente. À La Tène D1 et D2a, c'est à Rome même qu'on fait référence sur les monnaies gauloises, en copiant son effigie, alors que c'est précisément à ce moment que l'iconographie des deniers romains se personnalise de manière irrémédiable[536]. On ne peut pas identifier de prototype précis, sauf dans le cas où un élément de la légende a également été copié, comme sur les premiers deniers *KAΛETEΔOY SVLA* ou les deniers Scheers 56a ; mais on ne copiait pas le type iconographique, seulement le nom d'un personnage. À partir de La Tène D2b, la situation est inversée ; l'iconographie choisie est très particulière et permet l'identification précise du prototype, alors que les têtes casquées de Rome tendent à disparaître. De même, on arrête de copier les légendes, qui ne sont plus nécessaires puisque remplacées par les types monétaires. Dans de nombreux cas, on passe donc de la référence à Rome en tant qu'Etat à la référence à des Romains bien individualisés. Il est clair que la conquête césarienne a complètement changé la donne. Rome, qui était auparavant un Etat partenaire, une alliée ou une simple référence distante, est maintenant la puissance conquérante et occupante. À l'occasion des rencontres avec les administrés et, en particulier, avec les classes supérieures, devaient se développer des liens d'hospitalité entre Romains et indigènes. Nous avons toutes les raisons de penser que ce fut également le cas en Gaule et cela fournissait une occasion supplémentaire pour des contacts avec l'aristocratie locale, qui assumait une partie de l'encadrement militaire des auxiliaires employés par le gouverneur. Les légats et les *amici* du proconsul étaient nécessairement impliqués dans de telles opérations, durant lesquelles ont dû se nouer des liens ; il suffit de rappeler ici les exemples cités plus haut de P. Crassus et T. Labienus pendant la guerre des Gaules.

Des contacts ont également pu prendre place à Rome même. D. Braund, et à sa suite J. Creighton, ont montré combien la pratique d'envoyer les jeunes issus de famille royale était importante[537]. Ces voyages pouvaient être volontaires ou contraints, sous la forme d'envois d'otages, mais D. Braund rappelle que, sur place, la différence de traitement semble avoir été minime. On prenait grand soin de ces personnes, tout comme de certains prisonniers, en les logeant chez des familles nobles, en les éduquant ; certains traités demandaient à ce que les otages soient renouvelés régulièrement, ce qui montre l'importance que Rome attachait à cette exposition à sa culture[538]. Or le nombre d'otages demandé par César était très important et si certains étaient envoyés chez les Eduens,

[536] Comme l'a bien montré Suspène 2008, qui lie le phénomène à l'introduction des lois tabellaires.

[537] Braund 1984, p. 9-21 ; Creighton 2000, 2005.

[538] Braund 1984, p. 12-17.

d'autres devaient arriver jusqu'à Rome[539]. Par ailleurs, Appien, à propos des Allobroges présents à Rome en 63 av. J.-C., écrit qu'il était normal pour chaque communauté d'avoir un patron dans la Ville[540]. Suite à la conquête, on peut penser que les différentes communautés gauloises qui n'en avaient pas prirent les contacts nécessaires, par une ambassade à Rome ou auprès des Romains se trouvant en Gaule. Ces derniers ne faisaient pas nécessairement partie de l'entourage du gouverneur mais pouvaient également être des commerçants[541].

3.3.2.3 Une classe dirigeante unie ?

Les liens qui unissaient entre eux les aristocrates des différentes cités étaient importants. Le cas de l'Eduen Dumnorix, uni à une Helvète et qui maria les femmes de sa famille dans diverses cités de Gaule, montre que ces relations étaient bien établies avant la guerre des Gaules[542]. Mais le conflit a très certainement rebattu toutes les cartes, en éliminant des pans entiers des élites locales pour les remplacer par des pro-Romains. Commios, vraisemblablement d'origine atrébate, reçoit également la souveraineté sur les Morins voisins[543]. Des nobles de second rang pouvaient devenir les premiers de leur peuple[544]. Les réseaux d'amitié et d'influence, dans ces années, ont dû se recomposer sur des lignes nouvelles, qui pourraient aussi être reflétées dans les choix de types monétaires[545]. J. Creighton

---

[539] *Ibid*., p. 16 (l'auteur rappelle, p. 11-12, que Sertorius faisait envoyer auprès de lui les fils de la noblesse locale et que Marc Antoine fit de même en Orient : César a-t-il adopté cette pratique ?) ; Moscovich 1979-1980 (qui note que César ne maltraite jamais ses otages gaulois).

[540] Appien, *Guerre civile* II, 4 (le mot grec employé est *prostatès* ; Salluste, *Catilina*, 41, 4, qui rapporte le même épisode, utilise le mot *patrocinium*).

[541] Comme le montre, toujours à propos des Allobroges, Salluste, *Catilina*, 40, 3.

[542] César, *BG* I, 9, 3 et 18, 6-7.

[543] *Ibid*., VII, 76, 1.

[544] *Ibid*., VII, 39, 1 (l'Eduen Viridomaros) ; *id.*, *BC* III, 59, 1-2 (les Allobroges Roucillus et Ecus).

[545] L'hypothèse proposée par I. Leins pour certaines régions de Bretagne insulaire ne nous paraît pas s'imposer ici. Notant la similitude entre certains types monétaires, il propose d'y voir la trace de graveurs et de monétaires itinérants, travaillant successivement pour plusieurs pouvoirs émetteurs. Une telle situation aurait été due à la rareté des artisans capables d'assurer ce type de travail (Leins 2012, p. 36-72). Toutefois, en Gaule continentale, les productions sont nombreuses et anciennes (mis à part sur le Rhin inférieur) et on est en droit de penser que les compétences techniques requises s'étaient répandues. Par ailleurs, la qualité des productions monétaires dès les premières émissions du III^{ème} s. av. J.-C., la multiplication des découvertes de « poinçons » monétaires à la fonction indéterminée et les expériences menées par K. Gruel et D. Lacoste sur les monnaies fourrées, sont autant de rappels de la grande maîtrise des métallurgistes gaulois et de notre ignorance partielle des procédés qu'ils employaient (sur l'utilisation de la fonte à la cire perdue pour fabriquer des monnaies fourrées, voir Gruel, Popovitch 2007).

a déjà noté qu'en Gaule Belgique, le motif du lion se retrouve dans la moitié sud, alors que dans la moitié nord la représentation d'un cavalier est plus fréquente[546]. Cette constatation s'applique à d'autres types monétaires. Ainsi, à la fin de La Tène D2b, on note en Gaule Belgique quatre émissions de deniers portant au droit un buste de trois-quarts face, tête à gauche, portant un torque (fig. 3.21). Les deniers à légende *CRICIRV* (fig. 3.21, n°1-2) proviennent du Soissonnais ; les autres émissions sont moins bien localisées mais les découvertes isolées des deniers *ATEVLA/VLATOS* (fig. 3.21, n°3-4) proviennent majoritairement de l'est de la Gaule Belgique et du Centre-Est, tandis que celles à légende *SENODON/CALEDV* (fig. 3.21, n°5) se retrouvent principalement dans l'ouest de la Belgique. Les types Scheers 41 à 43 sont tellement proches qu'ils pourraient, selon S. Scheers, avoir été produits par le même atelier[547].

Le quadrupède qui apparaît au revers des émissions *ATEVLA/VLATOS* (fig. 3.21, n°3-4) est également un motif qu'on retrouve sur d'autres émissions (fig. 3.22). Son identification reste imprécise, bien qu'on ait proposé de l'interpréter comme un taureau ou comme une chèvre selon les types. La représentation est toujours la même, à l'arrêt, avec une forte cambrure, la tête rejetée en arrière, une longue queue et deux cornes ou oreilles recourbées vers l'avant[548]. Le bronze *ARDA* « au profil allongé » (fig. 3.22, n°3) porte un animal en mouvement ; la forme des cornes/oreilles incite néanmoins à le rapprocher du quadrupède en question. Toutes les émissions concernées sont datées avec plus ou moins de certitude de La Tène D2b ; le bronze à légende *ATESOS* (fig. 3.22 n°2) est un *unicum* daté par rapprochement avec les types Scheers 147 et 149. La distribution du motif du quadrupède est plus dispersée, puisqu'on le trouve dans toute la Gaule Belgique, en Touraine et dans le Centre-Est. Toute interprétation reste fortement hypothétique mais on pourrait songer, dans ce cas précis, à des alliances matrimoniales entre familles de différentes cités (à la manière de Dumnorix), plutôt qu'à des alliances locales.

Les liens iconographiques peuvent être restreints à deux types seulement : on retrouve exactement le même cavalier au revers des bronzes *ARDA* « au cavalier » (Scheers 30a/II) et *ANDOBRV/GARMANOS* (Scheers 46/I), et le même taureau sur celui des bronzes *ARDA* « au taureau » (Scheers 30a/V) et *SVTICOS* (Scheers 164/I)[549]. Dans les deux cas, la similitude est frappante et les liens indéniables, même si on ne peut en préciser la nature.

Une lecture similaire est possible pour la carte de répartition des types « aux cheveux calamistrés » présentée plus haut (fig. 3.18) : la forte concentration géographique de ce type de portrait dans le Centre-Ouest et l'ouest de la Gaule Belgique pourrait témoigner d'alliances entre des

[546] Creighton 2005, p. 100-101.

[547] Scheers 1977, p. 111-113.

[548] Sauf sur le bronze à légende *EIVICIACOS*, fig. 3.22, n°1, mais la posture générale est très similaire.

[549] Comme l'ont déjà remarqué d'autres chercheurs, notamment J. Creighton.

aristocrates des différents peuples concernés. Cette interprétation n'est d'ailleurs pas incompatible avec l'hypothèse de liens privilégiés avec les *Calpurnii Pisones*. L'exemple analysé plus haut du denier de P. Crepusius, dont on retrouve l'iconographie du revers tant en Gaule et en Bretagne qu'en Numidie et dans le Norique, montre que des liens se tissaient entre les membres des diverses aristocraties au pouvoir dans les territoires contrôlés par Rome. Ce qui est vrai à l'échelle de l'Empire peut l'avoir été à un échelon régional. Il n'y aurait donc pas lieu de distinguer artificiellement les différents réseaux : les amitiés locales pouvaient influer sur les relations internationales et un rapport privilégié avec une *gens* romaine entraîner le rapprochement d'aristocrates gaulois. Les « services militaires » en tant qu'auxiliaires de l'armée romaine peuvent également avoir précipité les choses.

3.3.3 Armée et circulation monétaire

Jusqu'à la conquête de la Germanie, les guerres et révoltes furent assez régulières en Gaule, bien qu'elles ne concernassent que des régions relativement périphériques (la future Lyonnaise étant totalement épargnée) (fig. 3.23). Même si ces conflits n'apparaissent jamais dans nos sources comme particulièrement dangereux ni déstabilisants, ils supposent néanmoins la présence d'une force armée suffisante, de plus nécessaire dans une province conquise récemment.

On accepte maintenant l'idée que les troupes étaient cantonnées sur des sites indigènes préexistants et notamment les *oppida*[550]. En effet, les ouvrages militaires romains connus pour cette période sont peu nombreux. Mais il faut souligner que les fouilles de tels gisements sont trop rares et que les recherches récentes en ont révélé plusieurs (Arras/Actiparc, Mirebeau « La Fenotte », Hermeskeil, qui viennent s'ajouter au Petrisberg), bien datés par leur mobilier[551] : il n'est donc pas exclu que notre vision de l'occupation militaire évolue rapidement dans les prochaines années. Sur les *oppida*, s'il est rare de trouver des structures explicitement militaires, comme au Titelberg[552], la présence de soldats peut se lire dans le mobilier, qu'il s'agisse de marqueurs primaires tels que les *militaria* ou de marqueurs secondaires comme la céramique ou les monnaies[553]. Il faut cependant se garder d'interpréter tout site présentant une proportion plus importante de mobilier italique importé comme une garnison romaine[554]. Seule la conjonction des différents indices permet de proposer de façon crédible une telle hypothèse (fig. 3.24). Ainsi, à La Chaussée-Tirancourt, la présence de

[550] L'idée est déjà émise dans Wightman 1974 et 1985, p. 40 et 47. Mais les premières démonstrations sont plus tardives : Metzler 1995 ; Fichtl 1998 ; Reddé *et al.* (dir.) 2006 ; Reddé 2009a et 2011a.

[551] Actiparc : Jacques, Prilaux (éd.) 2003 et Chaidron, Dubois 2004 ; Mirebeau : Venault *et al.* 2003 et Reddé 2012 ; Hermeskeil : Hornung 2012 ; Petrisberg : Löhr, Trunk 2008.

[552] Metzler, Gaeng 2009, p. 519-528.

[553] Voir Poux (dir.) 2008, en particulier la synthèse finale par M. Poux, p. 299-433.

[554] Reddé 2009b ; voir aussi Gorgues, Cadiou 2008 (sur des exemples hispaniques).

militaria romains et de céramique fine italique sur un site fortifié postérieur à la conquête, associée à un faciès numismatique très particulier, composé majoritairement de monnaies exogènes (en particulier massaliètes), permet de postuler avec raison le stationnement prolongé de troupes[555]. Mais on trouve aussi des sites indubitablement militaires comme le fortin d'Arras-Actiparc où le faciès monétaire est presqu'entièrement indigène, ainsi que des ensembles très riches en *militaria* mais avec un faciès numismatique purement local, comme au sanctuaire de Ribemont-sur-Ancre[556].

Les monnaies comme marqueurs de la présence militaire peuvent être divisées en deux groupes. D'une part, les monnaies romaines et méditerranéennes (Italie, Gaule du Sud, autres provinces romaines) et, d'autre part, certaines monnaies gauloises. Nous avons déjà abordé les monnaies du premier groupe plus haut à propos d'Alésia[557]. La présence occasionnelle de monnaies romaines ou massaliètes en argent ne constitue pas forcément un indice ; sans être extrêmement communs, les deniers et quinaires sont attestés en Gaule depuis le début du I^er^ s. av. J.-C. au moins ; quant aux drachmes et oboles de Marseille, on a vu qu'au II^ème^ s., elles étaient loin d'être rares dans le sud du Centre-Est. Seule une concentration de ces pièces doit être considérée positivement : ainsi à La Chaussée-Tirancourt, où 13 oboles massaliètes ont été trouvées en stratigraphie[558]. Mais également Liercourt-Erondelle, à peu de distance du site précédent et dont le faciès est très proche (huit deniers, 19 oboles et une drachme massaliète trouvés en prospection), ainsi que Pommiers, où les fouilles du XIX^ème^ s. ont livré 23 deniers et quinaires républicains et un nombre égal d'oboles de Marseille[559]. Le camp de Folleville a livré un lot monétaire plus restreint mais qui mêle des monnaies républicaines et des monnaies gauloises exogènes : une seule pièce peut être attribuée à la circulation locale[560]. On peut aussi mentionner le sanctuaire de Bois-l'Abbé, où la première phase a livré de nombreuses dépositions monétaires riches en deniers républicains[561]. Ces observations concordent avec les autres indices archéologiques disponibles (fortifications, *militaria*) et sont vraisemblablement l'indice d'une fréquentation militaire[562].

3.3.3.1 Les monnaies romaines républicaines

---

[555] Brunaux *et al.* 1990 ; Fichtl 1995 ; Delestrée 1997 ; Delestrée *et al.* 2006.

[556] Arras : contexte B-004-01 ; Ribemont : contexte B-079-01 et -03. Sur les *militaria* de Ribemont : Viand *et al.* 2008.

[557] Sous un angle légèrement différent, nous avons également abordé le sujet dans Martin 2013b.

[558] Contexte B-050-01. Voir également les données de prospection : Delestrée *et al.* 2006.

[559] Liercourt-Erondelle : Delestrée, Boisard 2010. Pommiers : Guichard *et al.* 1993, p. 55.

[560] Delestrée *et al.* 2004.

[561] Contextes B-016-01.

[562] La Chaussée-Tirancourt : voir *supra* note 555 ; Liercourt-Erondelle : Reddé *et al.* (dir.) 2006, p. 314 ; Pommiers : Poux 2008, p. 361-365 ; Bois-l'Abbé : Mangard 2008, p. 86-87.

L'interprétation des monnaies républicaines en bronze, dont on a le plus souvent attribué la présence à une circulation augustéenne ou post-augustéenne, doit selon nous être réévaluée. Les données montrent en effet clairement que ces pièces sont déjà présentes de manière diffuse après la conquête (fig. 3.25 à 3.27). On ne connaît de contextes de découverte pour La Tène D2a que sur deux sites, alors qu'on en compte neuf pour La Tène D2b et à la transition vers l'époque augustéenne (en comptant Alésia)[563]. Parmi ces sites, on en retrouve plusieurs cités précédemment : le Titelberg et Bibracte, deux *oppida* qui ont accueilli des troupes romaines[564] ; Bois-l'Abbé, ainsi qu'un autre sanctuaire, Mirebeau, qui pourrait avoir été englobé à cette époque dans un camp militaire[565] ; le camp militaire d'Hermeskeil, ainsi que le gisement du Col des Etroits (peut-être un poste de contrôle, situé à 25 km d'Yverdon et de Sermuz, sur la route venant du lac Léman et se dirigeant vers la vallée du Doubs)[566] ; Lyon, colonie romaine, et Roanne, agglomération secondaire des Ségusiaves. Il faut y ajouter l'*oppidum* de Sermuz, dont les prospections ont livré 113 monnaies dont 44 as, six deniers et un quinaire républicains ; les quelques sondages faits sur le site (qui n'ont pas donné de monnaies) permettent de dater l'occupation entre 50/40 et 15/10 av. J.-C. Le site n'a pas livré de *militaria* mais la proportion de céramique importée et le caractère très atypique du faciès numismatique rendent plausible l'hypothèse d'une occupation militaire romaine[567]. Les fouilles anciennes de l'*oppidum* de Pommiers ont également livré deux as républicains[568].

Pour la période et la zone étudiée, la répartition des as républicains trouvés en contexte, selon les types d'occupation des sites, incite très fortement à les interpréter comme des marqueurs militaires En quantité absolue, les découvertes sont les plus abondantes sur les sites militaires (camps, agglomérations associées à des camps et sites de bataille), avec un pic à l'époque augustéenne et un second pic au milieu du I^{er} s. ; ces pics correspondent aux camps militaires édifiés sur le Rhin et dont l'occupation fut de courte durée, ce qui explique la concentration des données sur des périodes précises (fig. 3.28). Si on représente les mêmes données en pourcentages par période chronologique, on s'aperçoit que les sites militaires sont toujours bien représentés jusqu'au règne de Néron (fig. 3.29). Entre La Tène D2b et le règne d'Auguste, les as sont découverts en quantité similaire sur les sites

[563] La Tène D2a : contextes L-029-06 (Roanne) et B-094-01 (Titelberg) ; La Tène D2b : contextes L-001-02 à -04 et à -11 (Alésia), L-007-55 (Bibracte), L-024-09 (Lyon), L-029-08 (Roanne), B-047-01 (Hermeskeil), B-094-02, -03 et -08 (Titelberg) ; La Tène D2b/époque augustéenne : L-007-46 et -57 (Bibracte), B-016-01 (Bois-l'Abbé), B-026-01 (Col des Etroits), B-062-02 (Mirebeau).

[564] Pour le Titelberg, voir *supra*. César a séjourné au moins une fois à Bibracte, en 52 (*BG* VII, 90, 8) ; pour les traces archéologiques : Pernet *et al.* 2008.

[565] Bien que récemment remise en doute par P. Barral, cette interprétation continue d'avoir la faveur de M. Reddé (2012).

[566] Demierre 2009.

[567] Brunetti, Curdy 2007, p. 542-580 ; Deschler-Erb *et al.* 2008. Contexte B-087-01.

[568] Guichard *et al.* 1993, p. 55.

militaires et sur les *oppida* ; après l'abandon de ces derniers au début du I^er^ s., les découvertes en contexte militaire augmentent et sont majoritaires jusqu'à Néron. À nos yeux, ceci est un indice très fort en faveur d'utilisateurs militaires romains, stationnés sur les *oppida* dans les décennies qui suivent la conquête[569].

A la fin de La Tène D2b et, surtout, à partir des années 30, il est possible que les *dupondii* coloniaux, frappés notamment à Lyon (*RPC* 514-515) et Vienne (*RPC* 517), assument une fonction similaire. Leur circulation apparaît beaucoup plus concentrée : pour l'ensemble de la période concernée, 65 % des découvertes totales proviennent de sites militaires, un chiffre similaire à celui observé pour les as républicains (64 %). Mais 60 % des découvertes totales proviennent des seuls sites militaires augustéens. Après Auguste, les pièces disparaissent littéralement de la circulation. Ces monnaies, iconographiquement et métrologiquement proches des as républicains, leur sont fréquemment associées, dès la fin de La Tène D2b. Le fait qu'on observe à l'époque augustéenne une concentration de ces *dupondii* sur les camps rhénans, alors que les as républicains restent mieux représentés en Gaule intérieure, renforce l'hypothèse militaire (fig. 3.25 à 3.27 et 3.30).

Ainsi, encore plus que les monnaies romaines en argent, celles en bronze nous semblent constituer des marqueurs précieux d'une présence militaire légionnaire. En effet, par leur module, ces pièces apparaissent complètement étrangères à la circulation monétaire indigène de l'époque, contrairement aux deniers et aux quinaires. Il est donc vraisemblable qu'elles aient été manipulées par des utilisateurs habitués à un tel numéraire, c'est-à-dire romains ou italiques. De plus, si les *dupondii* coloniaux étudiés ici ont pour la plupart été frappés en Gaule, ce n'est pas le cas des as républicains, qui ont dû être importés d'Italie. Etant donné que les usagers semblent être des militaires, on peut émettre l'hypothèse qu'une partie de la solde était versée en bronze ; les ateliers de Vienne et Lyon pourraient avoir été installés afin de disposer d'une source d'approvisionnement sur place, réduisant ainsi les temps et les coûts de transport. L'emploi du bronze dans le versement de la solde à l'époque impériale est un sujet controversé ; pour la République, on considère généralement que le bronze est progressivement abandonné au II^ème^ s. av. J.-C.[570] Cependant, en Espagne, les monnaies en bronze restent relativement abondantes sur les sites militaires après cette période[571]. En Transalpine, malgré

[569] La forte représentation des nécropoles à l'époque augusto-tibérienne est due à un lot important trouvé à Avenches/En Chaplix, comme offrandes déposées sur une tombe féminine à l'origine du sanctuaire nord. Contexte B-008-17.

[570] Pour la République, voir en dernier lieu Cadiou 2008, p. 502-524 (avec bibliographie antérieure) ainsi que Wolters 2000/2001 ; pour le début de l'Empire, outre ce dernier article, voir Wigg-Wolf 2007.

[571] Par ex. à Numance (Hildebrandt 1979 ; Dobson, Hernández 2008) et à Cáceres el Viejo (Ulbert 1984, p. 257-297) ou sur le champ de bataille d'Andagoste, daté de la deuxième moitié du I^er^ s. av. J.-C. (Portilla, Larrondo 2006).

une conquête plus précoce, les as en contexte apparaissent généralement dans des contextes tardifs[572]. Parmi les sites qui livrent les contextes les plus précoces, on note avec intérêt que deux d'entre eux ont été le lieu de combats entre Romains et indigènes : l'*oppidum* du Cayla à Mailhac, où des combats semblent avoir lieu vers 75 av. J.-C. et qui a livré un nombre important de monnaies républicaines (38, dont 16 as, un semis et un quadrans), ainsi que l'*oppidum* de La Cloche, dont on pense qu'il fut détruit en 49 av. J.-C. par les troupes césariennes, au cours des opérations contre Marseille toute proche (sept as sur neuf monnaies romaines)[573].

Etant donnée la pratique romaine d'envoyer la solde depuis Rome sur les théâtres d'opérations, rien ne s'oppose à l'envoi de monnaies de bronze à côté des deniers qui devaient servir à régler la majorité de la somme due[574]. Une telle solution nous semble la plus simple pour expliquer la présence constante de bronze républicain, généralement sur des sites liés à l'armée romaine, plutôt que des arrivages liés à des mouvements commerciaux ; pour la Gaule interne, cette deuxième solution est d'autant plus improbable que la métrologie de ces pièces est totalement différente de celle des monnaies indigènes. L'arrivage par *coin-drift* n'a dû avoir qu'un impact très limité sur ce type de numéraire.

L'interprétation des dépôts de monnaies romaines (tous d'argent) est plus compliquée. Sur les 15 que nous avons recensés en Gaule du Nord pour La Tène D2b (dont cinq mixtes, combinant monnaies romaines et gauloises)[575], beaucoup sont des trouvailles anciennes mal documentées ou incomplètes (fig. 3.31). Dans l'état actuel des connaissances, le *terminus post quem* numismatique n'est jamais antérieur à 42 av. J.-C.[576] (quatre sur 15) et la plupart des dépôts datent de la fin des années 30 ou du début des années 20 av. J.-C. (11 sur 15). À cause de la mauvaise qualité des données, la plupart de ces ensembles ne sont pas pris en compte par K. Lockyear dans son étude des dépôts d'argent républicains[577]. Dans cette dernière, la position des dépôts français, allemands et suisses retenus par l'auteur (dont certains ne sont pas issus de notre zone d'étude) sur les graphiques issus de

---

[572] Py 2006, p. 710-718 ; Feugère, Py 2011a.

[573] Le Cayla : Py 2006 ; Feugère, Py 2001a ; Taffanel *et al.* 1979 ; La Cloche : Chabot 1985.

[574] Cadiou 2008, notamment p. 512-517. Il faut également citer un passage obscur de César (*BC* III, 103, 1), dont une des interprétations possibles est l'utilisation par Pompée de monnaies de bronze pour payer ses troupes : « *Quibus cognitis rebus Pompeius deposito adeundae Syriae consilio pecunia societatis sublata et a quibusdam privatis sumpta et* ***aeris magno pondere ad militarem usum in naves imposito*** *duobusque milibus hominum armatis, partim quos ex familiis societatum delegerat, partim a negotiatoribus coegerat, quosque ex suis quisque ad hanc rem idoneos existimabat, Pelusium pervenit* ». Mais rien ne permet de trancher réellement sur la signification à donner ici au mot *aes* (métal brut ou métal monnayé ?).

[575] Si on considère que les deux *quadrantes* augustéens ne font pas partie du dépôt de Bruggen.

[576] Date à laquelle ont lieu plusieurs émissions importantes, notamment du type *RRC* 494.

[577] Lockyear 2007a, p.107-145 pour la période étudiée ici.

l'analyse factorielle des correspondances montre qu'ils ont généralement une structure proche des dépôts italiens, mais souvent plus archaïque. La même constatation a été faite plus haut pour les deniers des fossés de la plaine de Grésigny à Alésia[578] et on pourrait proposer une interprétation similaire. En l'absence de contextes de découverte précis, il convient de rester prudent et de s'abstenir de les rattacher à des événements historiques particuliers, mais il reste intéressant de noter l'absence de dépôts dans les années 50 et durant la majeure partie des années 40. Il faut peut-être y voir un indice de la rareté relative des troupes légionnaires en Gaule dans les années qui suivent la conquête.

A Alésia, César dispose de 11 légions et des 22 cohortes de Transalpins levées la même année[579]. En 50 av. J.-C., il rend deux légions à Pompée[580]. En 49, huit légions sont stationnées en Gaule (car la XIII^{ème} est envoyée à Aquilée)[581]. Lorsqu'il franchit le Rubicon début 49, César demande à certaines de ses légions gauloises de le rejoindre[582]. Des troupes qui lui parviennent, on a connaissance au moins de la XII^{ème} puis de la VIII^{ème} accompagnée des 22 cohortes levées en Transalpine (c'est-à dire la future V^{ème} *Alaudae*)[583]. Un peu plus tard, il arrive à Brindes avec six légions[584] : parmi elles, les « trois de vétérans » représentent les VII^{ème}, XII^{ème} et XIII^{ème}, tandis que les 22 cohortes et les troupes pompéiennes ralliées et complétées forment probablement les trois autres. Sur ces six légions, il en donne quatre à deux légats[585]. Il se rend ensuite à Rome puis à Marseille, afin de mener la guerre en Hispanie. On ne sait pas avec combien de troupes il part d'Italie mais on peut supposer qu'il prend avec lui les deux légions qui lui restaient après l'épisode de Brindes. À Marseille, il laisse trois légions faire le siège de la ville[586] : peut-être trouve-t-on parmi elles une légion venue de Gaule interne mais rien ne permet de l'assurer. Pendant ce temps-là, trois des légions gauloises stationnées chez les Eduens avaient été transférées à Narbonne. Les légions qui hivernaient chez les Trévires reçoivent l'ordre de descendre[587].

---

[578] Voir *supra* et annexe 1.

[579] Que Keppie 1998, p. 98, compte comme une légion sous le nom de V^{ème} *Alaudae*.

[580] Sur la composition de l'armée césarienne en Gaule : Keppie 1984, p. 96-100.

[581] Sur les mouvements de troupes durant la guerre civile : *ibid.*, p. 103-144. Sur leur localisation, on dispose de Lucain, *Pharsale* I, v. 392-467, mais on se demande à quel point on peut s'y fier. Des fouilles récentes de Saintes pourraient faire écho au v. 422, mais cela reste très hypothétique : Maurin 2007, p. 62 et 85-86 ; http://www.adlfi.fr/SiteAdfi/document?base=base_notices&id=N2009-PO-0078 (consulté le 21/03/2013).

[582] César, *BC* I, 8, 1 : le nombre n'est pas précisé mais la suite montre qu'il ne s'agit pas de la totalité des légions.

[583] *Ibid.*, I, 15, 3 et 18, 5.

[584] *Ibid*., I, 25, 1.

[585] *Ibid*., I, 40, 2 ; on ne sait pas si les effectifs ont été augmentés entretemps.

[586] *Ibid*., I, 36, 5.

[587] *Ibid*., I, 37, 1-3.

En Hispanie, César se fait précéder par six légions (les chiffres des manuscrits sont douteux), dont les trois qui étaient à Narbonne[588]. Quant aux trois autres, on peut supposer qu'il s'agit des légions gauloises, puisqu'il leur avait donné l'ordre de suivre. Il reste donc vraisemblablement une ou deux légions seulement en Gaule interne à la fin de l'année 49, contre huit quelques mois auparavant. Avant mars 43, L. Munatius Plancus peut aligner quatre légions, pour la *Gallia comata* seule, auxquelles il en ajoute une recrutée par ses soins, en prévision de la guerre civile qui se profile[589]. Un peu plus tard dans l'année, une fois que Marc Antoine eut pris possession de la province de Plancus, il y laissa six légions[590]. Parmi les troupes présentes en 44, faut-il supposer qu'une partie avait été amenée récemment, pour la suppression de la révolte des Bellovaques en 46 par D. Brutus et pour les campagnes rhètes de Plancus lui-même en 44/43 ? Après 43, les sources sont beaucoup moins explicites et on ne se risquera pas à proposer un décompte ; on se contentera de rappeler qu'avec la paix de Brindes, en 40, les provinces gauloises sont officiellement attribuées à Octave, avec le reste de l'Occident romain. La Gaule cesse d'être un théâtre d'opération des guerres civiles[591].

3.3.3.2 Les monnaies gauloises

La présence légionnaire semble donc avoir été légère entre 49 et 43 av. J.-C. (et peut-être après), au regard des huit légions que César commandait dès 57. Même si les effectifs ont été épisodiquement augmentés, ce n'est qu'avec les campagnes de Drusus qu'on observe à nouveau une concentration équivalente de troupes légionnaires[592]. Il faut cependant se rappeler que les légions ne sont pas la seule composante de l'armée romaine à cette époque ; depuis longtemps déjà, l'usage de troupes auxiliaires (*auxilia*) est une constante dans tous les conflits et ces soldats sont généralement aussi, voire plus nombreux que les légionnaires. Nous avons déjà vu que les Romains firent un usage important des auxiliaires gaulois, pendant et après la conquête de la Gaule. Archéologiquement, ces soldats sont aussi difficiles à repérer que les légionnaires ; il est d'ailleurs pratiquement impossible de distinguer les deux à partir des marqueurs archéologiques, à moins de découvrir des structures ou du matériel particulièrement caractéristiques. Parmi le mobilier souvent mis en relation avec les troupes

---

[588] *Ibid.*, I, 39, 3.

[589] Cicéron, *Ad familiares* X, 8, 4-6 : « *aucto exercito auxilisque multiplicatis* ». Le nombre de légions pour l'année 44 est donné par *ibid.*, X, 24, 3, qui mentionne « trois légions de vétérans, une de recrues ». La cinquième légion a vraisemblablement était laissée en *Comata*. Sur l'armée de Plancus, voir également Botermann 1968, p. 200-201.

[590] Plutarque, *Antoine*, 18, 8.

[591] Un passage d'Appien témoigne de son importance dans le conflit entre César et Pompée, puisqu'Afranius conseille à ce dernier, entre autres, de prendre possession de la Gaule et de l'Hispanie : Appien, *Guerres civiles* II, 65.

[592] Reddé 2011a, p. 69. Les légions sont au nombre de huit.

auxiliaires, on trouve certaines monnaies gauloises, qui auraient servi au versement de la solde et qui constituent le deuxième groupe des marqueurs numismatiques de la présence militaire évoqués plus haut[593]. On a depuis longtemps associé certaines émissions gauloises à la solde des troupes auxiliaires. C'est vrai en particulier des deniers gaulois en argent, dont on sait maintenant qu'une bonne partie est antérieure à la conquête et que les chercheurs interprètent volontiers comme des émissions militaires[594], une hypothèse également avancée en Espagne pour les deniers ibériques[595]. Rien ne s'y oppose sur le plan juridique : nous avons vu plus haut qu'on attendait des communautés qui fournissaient des auxiliaires qu'elles en assurent l'entretien et la solde. À La Tène D2b, apparaissent des séries de deniers extrêmement abondantes, dont la diffusion est très large et très rapide (en particulier LT 5550 à légende *TOGIRIX*, Scheers 41 à légende *ATEVLA/VLATOS* et Scheers 42 à *SENODON/CALEDV*, auxquelles il faut ajouter les LT 5405-5411 à légende *Q. DOCI SAM F* un peu antérieures). De plus, on retrouve fréquemment ces monnaies dans des dépôts qui peuvent atteindre des tailles considérables : avec plus de 15000 pièces, celui de Lavilleneuve-au-Roi[596] est particulièrement impressionnant. Dans plusieurs cas, les monnaies gauloises sont associées à des deniers ou quinaires romains de la même époque (par ex. à Chantenay-Saint-Imbert[597] ou à Compreignac[598]). Ces dépôts sont souvent interprétés comme des encaisses militaires, servant à payer les nombreux auxiliaires gaulois attestés dans les sources de cette époque. Une récente découverte pourrait confirmer cette interprétation. La fouille d'un établissement rural à Bassing en Moselle a en

---

[593] Pour une présentation détaillée du problème, nous renvoyons à nouveau à notre contribution à paraître « *Auxiliaria stipendia merere*. La solde des auxiliaires de la fin de la guerre sociale à la fin du I^er^ s. ap. J.-C. »

[594] Par ex., Delestrée 1999 ; Gruel, Popovitch 2007.

[595] Voir en dernier lieu Cadiou 2008, p. 524-543 et Barrandon 2011, p. 57-66, avec bibliographie antérieure. Cadiou 2008, p. 539, rappelle qu'on ne sait rien des modalités pratiques de la fourniture et du paiement de la solde des auxiliaires hispaniques ; toute démonstration à ce sujet repose donc d'abord sur des arguments numismatiques et archéologiques. F. Cadiou reste d'ailleurs prudent sur la fonction de ces monnayages (*ibid*., p. 542-543), en précisant qu'un usage militaire n'est qu'une possibilité parmi d'autres. López Sánchez 2007, beaucoup plus catégorique, est justement critiqué par F. Cadiou (2008, p. 542, note 299) ; sa démonstration repose principalement sur une analyse iconographique : la représentation d'un cavalier au revers des deniers ibériques mettrait l'accent sur la capacité des autorités émettrices à recruter des corps de cavalerie importants. Il faut également signaler que F. López Sánchez appuie son analyse sur la situation gauloise (López Sánchez 2007, p. 289-290) : les deniers gaulois seraient presque tous contemporains de la conquête. Mais les travaux cités sont maintenant largement obsolètes, notamment sur la chronologie des émissions, beaucoup trop basse. Par ailleurs, l'auteur accepte sans discuter la thèse selon laquelle ces émissions auraient servi à payer les auxiliaires gaulois nécessaires à Rome, alors que les sources font tout autant défaut pour la Gaule que pour l'Hispanie.

[596] Dépôt LAR.

[597] Dépôt CSI.

[598] Crawford 1969, n°343 ; Scheers 1977, dépôt n° 27 ; Hiernard *et al.* 1982, Haute-Vienne, n°3.

effet livré un dépôt dispersé de 1111 deniers gaulois, datable des années 40-30 av. J.-C. En outre, le chantier a livré des *militaria* tardo-républicains : on attend donc avec intérêt la publication détaillée de ces recherches[599]. Dans les trouvailles isolées, plusieurs *oppida* déjà cités, occupés à La Tène D2b, attestent du lien privilégié entre ce numéraire et un environnement militaire : Sermuz, La Chaussée-Tirancourt, Liercourt-Erondelle, le Mont-Castel dans le Calvados et le Titelberg au Luxembourg. À Folleville, les découvertes mêlent monnaies républicaines (principalement des deniers) et 21 deniers gaulois sur 51 monnaies indigènes, dont une seule est locale. Les données archéologiques sont donc concordantes et on peut raisonnablement penser que ces pièces servaient à payer la solde de troupes auxiliaires employées sur le sol gaulois – ce qui ne signifie ni que tous les auxiliaires gaulois étaient payés, ni que les deniers gaulois n'aient pu avoir d'autre fonction. On se gardera donc d'interpréter les découvertes de deniers gaulois comme nécessairement liées à des mouvements de troupes auxiliaires[600] ; de même, les données sont actuellement trop lacunaires pour tenter de retrouver, à partir de l'identification des zones d'émission, les cités qui payaient elles-mêmes leurs troupes. Ceci supposerait d'ailleurs d'accepter que les émissions monétaires soient prises en charge par la cité, ce qui est loin d'être acquis, comme nous l'avons vu. C'est donc seulement en conjonction avec d'autres indices (quantité importante de deniers gaulois ; présence de monnaies romaines ou de marqueurs miliaires ; etc.) qu'il convient d'interpréter les cartes de distribution des monnaies d'argent en contexte et en dépôt (fig. 3.7 à 3.9). Bien que l'argent ait toujours été plus abondant dans le Centre-Est, il semble néanmoins exister une relation entre la présence de monnaies romaines (fig. 3.12 et 3.13) et la proportion de monnaies gauloises en argent sur un site donné (fig. 3.7 et 3.8), particulièrement à la transition entre La Tène D2b et l'époque augustéenne. Se distinguent Bibracte [L-007], Lyon [L-024], Bois-l'Abbé [B-016], La Chaussée-Tirancourt [B-050] (où les monnaies romaines sont remplacées par les monnaies massaliètes), dans une moindre mesure le Titelberg [B-094], c'est-à-dire une nouvelle fois les sites mentionnés précédemment pour leur relation particulière avec les forces romaines.

Si on se tourne vers les dépôts de monnaies gauloises (fig. 3.9), on constate qu'ils sont très rares dans le Centre-Est (seulement six, en argent), bien que la région connaisse des productions importantes. Au contraire, les dépôts sont abondants en Belgique occidentale Les dix dépôts dominés par les monnaies en argent sont situés le long d'axes fluviaux, dont cinq le long de la Seine. On peut proposer deux explications à cette concentration de dépôts de tous métaux en Gaule Belgique. Si on accepte la relation entre intensité de déposition et événements guerriers, cette concentration pourrait attester l'existence d'un « point de fixation » sur la Somme, dont témoigneraient des sites comme La

[599] Dépôt BAS. Premiers éléments dans Guihard *et al.* 2013.

[600] Voir à nouveau Cadiou 2008, p. 542-543, dont nous adoptons la position pour la Gaule.

Chaussée-Tirancourt et Liercourt-Erondelle[601]. Le maintien d'un climat guerrier dans le *Belgium* (révolte des Bellovaques en 46 et des Morins avant 30 av. J.-C.) aurait encouragé le phénomène de thésaurisation. De façon similaire, on constate que les dépôts de monnaies romaines sont situés sur les marges des territoires conquis, dans le *Belgium* mais aussi sur le Rhin. Ainsi, les regroupements de trésors indiqueraient, en quelque sorte, les zones d'opération ; la répartition plus uniforme des dépôts entre la Belgique et le Centre-Est avant la guerre des Gaules pourrait aller dans ce sens (fig. 2.18). Toutefois, une autre lecture plus « culturelle » semble préférable car les données montrent que la déposition monétaire a conservé ou acquis une importance plus grande en Gaule Belgique. Comme à La Tène D1 et La Tène D2a, les dépôts de monnaies en or se retrouvent uniquement en Belgique (deux des trois dépôts de monnaies romaines en or en proviennent aussi) ; au I^er^ s. ap. J.-C., la région continue à livrer plus d'*aurei* que la moyenne[602]. Par ailleurs, il faut rappeler qu'en Belgique occidentale, c'est également à La Tène D2b que débutent les phénomènes de déposition monétaire massive dans les sanctuaires, qui impliquent souvent des monnaies de bronze[603] ; or les dépôts dominés par le bronze frappé sont tous situés dans cette zone (fig. 3.9). La concentration des dépôts en Gaule Belgique peut s'expliquer principalement par ce « fond culturel » (signification votive des dépôts monétaires), le phénomène ayant peut-être été accentué par des opérations militaires plus fréquentes qu'ailleurs.

3.3.3.3 Monnaies et occupation du territoire

Les différents sites étudiés plus haut ont généralement livré, comme nous l'avons déjà noté, une quantité plus ou moins importante de monnaies exogènes (y compris romaines), c'est-à-dire dont la zone de production est éloignée du lieu de découverte. Folleville, où une seule monnaie gauloise est locale, est un cas limite, presque unique. La définition de monnaies exogènes changeant pour chaque région, il serait fastidieux de dresser ici un catalogue des différents types. Pour les sites de Gaule Belgique, on note en particulier les monnaies en argent du Centre-Est (notamment les deniers *TOGIRIX*) qui peuvent être très nombreuses, comme à Empel dans les Pays-Bas actuels[604]. Plus visibles encore pour l'ensemble de la zone d'étude, les monnaies de Gaule méridionale ou de Marseille, qu'on retrouvait déjà à Alésia, se rencontrent en plus ou moins grande quantité sur les divers gisements cités, avec ou sans monnaies républicaines et coloniales. On peut très certainement appliquer à ces monnaies « exotiques » des contextes de La Tène D2b la grille de lecture élaborée par

[601] Brunaux *et al.* 1990. Nous évitons à dessein d'employer le concept de « proto-*limes* » avancé par J.-L. Brunaux, contesté et contestable, car il renvoie à une conception plus tardive de la guerre.

[602] Haselgrove 2006.

[603] Wellington 2005a, p. 245-303.

[604] Roymans 2004, p. 59-60 ; Roymans, Aarts 2005.

M. P. García-Bellido pour les monnaies hispaniques présentes dans les camps augustéens, reprise par F. Kemmers pour les monnaies gauloises retrouvées dans ces mêmes camps[605]. Selon ces auteurs, ces différentes pièces exogènes, apparaissant comme des « anomalies » dans le faciès monétaire, sont pour certaines révélatrices de la provenance des corps de troupes, pour d'autres du chemin emprunté pour rejoindre leur cantonnement.

Pour La Tène D2b, quelles conclusions en tirer ? Les monnaies exogènes non gauloises sont, sans surprise, majoritairement romaines. Si les as républicains en bronze sont la trace, selon nous, d'une présence légionnaire, certains *dupondii* plus tardifs attestent explicitement de l'arrivée de troupes italiennes. Il s'agit de la série à légende *DIVOS IVLIOS* (*RPC* 620-621), rare en Gaule mais représentée par trois exemplaires à Sermuz[606]. On situe généralement la zone d'émission en Italie du Nord. En bruit de fond, on trouve les monnaies massaliètes et plus généralement méridionales. Sans être extrêmement courantes, elles reviennent toutefois régulièrement[607]. Témoignent-elles seulement du chemin emprunté par les militaires qui les ont vraisemblablement apportées ? Ou bien signalent-elles la présence, difficile à quantifier, de soldats de Transalpine ? A partir d'Auguste, G. Forni a montré que cette région formait un des principaux bassins de recrutement légionnaire[608]. Faut-il faire remonter cette tradition aux lendemains de la conquête césarienne ? Comme il est difficile, voire illusoire, de vouloir distinguer cantonnements légionnaires et auxiliaires, on ne peut savoir qui a apporté ces pièces. Si ce sont des auxiliaires, faut-il y voir un indice d'une méfiance envers les troupes locales ? A-t-on sciemment cantonné les auxiliaires hors du territoire de leur communauté d'origine ? Bien que ce soit probable, il est impossible de répondre avec certitude.

L'analyse des trouvailles numismatiques menée jusqu'ici s'accorde avec la répartition des marqueurs militaires tardo-républicains en Gaule, présents sur l'ensemble du territoire, y compris dans des contextes indigènes, avec quelques concentrations qui pourraient signaler des points de fixation, ainsi qu'une attention particulière au contrôle des grands axes fluviaux et routiers. Ceci laisse penser que la forme d'occupation du territoire était très différente de ce qu'on connaît plus tard sur le *limes*. On a en effet l'impression que les troupes légionnaires sont fractionnées en petites unités, dispersées dans toute la province, dans des campements de petite taille ou situés dans des sites fortifiés

[605] García-Bellido 2004 ; Kemmers 2009.

[606] Contexte B-087-01. Un peu plus tard, on retrouve ces pièces au camp de la Hunerberg à Nimègue (contexte B-069-01).

[607] Dans les exemplaires en contextes : Bibracte (L-007-33), Lyon (L-024-09), La Chausse-Tirancourt (B-050-01), Mirebeau ? (B-062-02bis), Sermuz (B-087-01), le Titelberg (B-094-01).

[608] Forni 1953 et 1992.

préexistants[609]. Le complexe d'Arras-Actiparc, pour lequel tout l'environnement a été fouillé, montre un poste d'une taille très modeste, dont la garnison était forcément réduite. Etant donné la faiblesse relative du corps légionnaire à cette période, un tel dispositif ne peut se comprendre que s'il est appuyé sur un fort contingent de troupes indigènes fidèles : on imagine mal Rome, en effet, prendre le risque de contrôler l'ensemble de la Gaule avec des légions éclatées en unités de quelques dizaines ou centaines d'hommes.

Si le tableau dressé jusqu'ici est correct, il faut selon nous inverser la perspective. Plutôt que de voir dans les troupes indigènes des *auxilia* (au sens premier) des légions romaines, ces dernières constituant l'ossature du dispositif de maintien de l'ordre, il est peut-être plus juste de voir dans les légions stationnées en Gaule une force d'appoint et de contrôle, sur un territoire défendu en premier lieu par des troupes gauloises, commandées et entretenues par des officiers gaulois, gardant une certaine indépendance par rapport à l'armée romaine ; cette situation n'est d'ailleurs pas inédite[610]. Comme l'a montré P. A. Brunt, Rome ne pouvait matériellement désarmer l'ensemble des peuples soumis et n'y avait pas réellement intérêt ; il était plus productif d'intégrer les élites locales à l'exercice du pouvoir et de leur déléguer une partie des opérations de défense[611]. En Gaule, malgré les épisodes de désarmement documentés par le texte césarien, le nombre important de sites livrant de l'armement indigène, et ce jusqu'au début de l'Empire, montre bien qu'une partie au moins de la population restait armée[612] ; de plus, comme le rappelle P. A. Brunt, les révoltes gauloises de 21 et 68/69 ap. J.-C. montrent que des armes étaient encore en circulation. C'est pourquoi, si on peut assurément supposer que Rome a d'abord favorisé les peuples alliés et libres, notre lecture des données diffère de celle de M. Poux, pour qui la conquête a entraîné une démilitarisation du territoire et qui ne conçoit pas les porteurs d'armes connus par les tombes autrement que comme des

---

[609] Poux 2008, p. 424-428. La fig. 74, p. 425, donne une idée du réseau ainsi constitué mais doit être prise avec beaucoup de précautions, car elle mêle des éléments de nature et de chronologie différentes. Ainsi, les tours du Walensee, malgré la découverte d'éléments tardo-républicains, restent jusqu'à preuve du contraire datées à l'époque augustéenne ; les structures de Melun sont antérieures à Tibère, sans plus de précision ; rien ne permet d'attester, à notre connaissance, d'une occupation militaire à Alésia après le siège ; quant à Mirebeau, on a récemment remis en cause la nature militaire des fossés tardo-laténiens. Enfin, la carte unit sans distinction les sites ayant livré des structures potentiellement ou certainement militaires avec des sites ayant livré uniquement des éléments mobiliers – qui ne sont parfois que des éléments de parure.

[610] Braund 1984, p. 91, citant Cicéron, *Ad Atticum* VI, 1, 14.

[611] Brunt 1990, p. 255-266 (publication originale en 1975). L'article porte sur le début du principat mais ses conclusions nous semblent valides pour les décennies qui précèdent.

[612] Pernet 2010 (liste exhaustive des désarmements p. 262-264) ; à compléter avec Poux (dir.) 2008 pour l'armement légionnaire, dont une petite partie a pu être détenue par des indigènes (notamment les parures) ; Braund 1984, p. 115-116, rappelle qu'on connaît plusieurs cas de rois hellénistiques amis de Rome qui lèvent des troupes entraînées et armées à la romaine.

auxiliaires[613]. Au contraire, nous sommes enclin à penser que les autorités romaines ont laissé une large autonomie aux élites gauloises, tout en les contrôlant par l'octroi de la citoyenneté et par la présence de contingents légionnaires réduits.

Les fluctuations dans le nombre de légions stationnées en Gaule à cette période sont difficiles à cerner après 43 av. J.-C., et il est possible que nous en sous-estimions les effectifs. De plus, il faut se rappeler que de nombreux Gaulois ont pris part à la guerre civile[614]. César donne lui-même le chiffre de 3000 Gaulois avec lui en Hispanie ; plus tard, Appien parle de 10000 Gaulois du côté césarien et d'un nombre indéterminé du côté pompéien, une présence attestée également par Lucain[615]. En Afrique, Labienus a avec lui 1600 Gaulois et Germains[616]. En 42 à Philippes, Brutus a sous ses ordres 4000 cavaliers gaulois et Crassus 2000 Gaulois et Ibères[617]. Même si les sources deviennent ensuite moins explicites, il n'y a pas de raison de penser que la pratique cessa ensuite. Toutes ces campagnes ont donc drainé un nombre considérable de combattants hors de Gaule, ce qui diminuait d'autant le risque de révoltes armées[618].

3.4 Usage des monnaies dans la société gauloise

3.4.1 La monnaie dans les habitats

A La Tène D2b, les données disponibles pour mesurer l'intensité de l'usage monétaire sur les sites d'habitats sont moins nombreuses. Cela tient en partie à la durée plus courte de la période étudiée ici (30 ans, contre 100 ans au chapitre précédent), mais les publications permettant de localiser les découvertes sur un plan sont également moins nombreuses. Toutes les données étudiées ici proviennent de quatre *oppida* et l'étude de la répartition spatiale n'est possible que pour le Titelberg.

Malgré l'exiguïté du corpus, il semble que les indices soient globalement plus élevés après la guerre qu'avant (fig. 3.32). L'augmentation générale de la production monétaire qu'on constate à cette époque (lisible entre autres dans les quantités importantes de pièces découvertes sur les sanctuaires, voire *infra*) en est une raison majeure ; mais on peut supposer que la disponibilité accrue du numéraire

---

[613] Poux 2008, p. 430-433.

[614] Déjà, Plutarque rapporte que 1000 Gaulois combattaient en 53 contre les Parthes sous les ordres de P. Crassus : Plutarque, *Crassus*, 17, 7 et 25, 7-11.

[615] César, *BC* I, 39 ; Appien, *Guerres civiles* II, 49 ; Lucain, *Pharsale* VII, 231. Yoshimura 1961, p. 477 parle de 3000 Gaulois avec Pompée.

[616] Pseudo-César, *BAfr*, 19, 4.

[617] Appien, *Guerres civiles* III, 88.

[618] Même si on n'arrive pas aux totaux présentés par César pour Alésia, ces nouvelles ponctions devaient être non négligeables pour un pays sortant de dix ans de guerre.

en a stimulé l'utilisation et que l'accroissement des découvertes en contexte correspond à une certaine intensification de l'usage monétaire.

Comme à la période précédente, les monnaies sont plus nombreuses dans les secteurs d'habitat. À Bibracte, le secteur de la porte du Rebout reste pauvre, alors que la demeure aristocratique de la PC1 a un indice dix fois plus élevé[619]. À Pommiers, les sondages pratiqués en 1987/1988 ont touché une portion du rempart et l'occupation située à l'intérieur ; si la publication des monnaies ne permet pas de préciser le type d'occupation, les fouilleurs ont relevé la trace de bâtiments, séparés du rempart par une voie de 3 m de large. Sans que la localisation précise en soit donnée, les monnaies proviennent de la couche d'occupation située à l'intérieur du rempart[620]. À Besançon, l'indice de la phase 2 reste assez bas, mais considérablement plus élevé que celui de la phase 1 (6,75 contre 0,84), alors même que l'occupation est très diffuse, avec un habitat presque absent et de vastes enclos (peut-être pour du bétail). Mais la composition du faciès montre que les types identifiés précisément sont majoritairement retrouvés à La Tène D2b, ce qui exclut une résidualité trop importante[621]. La publication ne permet pas de savoir si les monnaies sont concentrées en un point particulier.

Le secteur central du Titelberg livre l'indice le plus important pour La Tène D2b, avec une valeur de 62,73. L'étude de la répartition spatiale est particulièrement intéressante (fig. 3.33 ; seules les monnaies marquées par un point noir sont ici prises en considération). La zone explorée est située en bordure de la voie principale de l'*oppidum*, que les fouilles ont partiellement touchée. Les bâtiments sur poteaux et sablière, de taille voisine, sont alignés perpendiculairement à la voirie et semblent avoir été le lieu d'activités artisanales. 133 des 345 monnaies (dont un dépôt de 17 pièces) ne sont pas localisées précisément et proviennent de deux couches d'occupation. Néanmoins, on est frappé par la rareté des monnaies à l'intérieur des bâtiments et la concentration le long de la chaussée est particulièrement marquée (56 pièces dans le fossé 4 ; 144 dans la couche *a* du fossé bordier). On pourrait objecter que ces structures en creux ont piégé l'essentiel du matériel numismatique (ce qui est en partie vrai), mais il faut noter que les fosses et fossés situés au milieu des bâtiments, bien que relativement nombreux, n'ont livré aucune pièce. La quantité très importante de monnaies retrouvées dans ces fossés pose question ; malgré la présence d'un sanctuaire sur l'*oppidum* même, à une très faible distance, une interprétation votive de l'ensemble nous semble peu vraisemblable. Sans qu'il soit possible d'apporter une réponse assurée, on notera que dans le fossé bordier (*Hauptstrassengraben*), une couche de bois *b* (datée de 31 av. J.-C. par dendrochronologie) a dû préserver la couche *a* sous-jacente et empêcher la récupération du mobilier. Par ailleurs, toute personne ayant participé à une fouille archéologique sait combien il est difficile de trouver une monnaie de petit module dans un

[619] Contextes L-007-05, -08 (porte du Rebout), et -18 (PC1).

[620] Brun, Debord 1991, p. 44-45. Contexte B-076-01.

[621] Contexte B-014-04.

terrain boueux ; or il ne fait guère de doute que le fossé bordier de la voie principale devait être relativement boueux, étant donné le taux de pluviométrie plutôt élevé du Luxembourg actuel. Il nous semble possible de reconnaître ici, comme à Acy-Romance ou Condé-sur-Suippe à la période précédente, un cas de concentration des trouvailles le long des axes de communication.

3.4.2 Les monnaies en contextes cultuels et funéraires

Si les découvertes sur les habitats semblent indiquer une intensification dans l'usage de la monnaie, il en va de même dans les sanctuaires. Le cas des nécropoles est plus difficile à juger en raison de la faiblesse du corpus. En effet, à La Tène D2b, les dépositions monétaires dans les tombes restent confinées aux territoires rème (Acy-Romance) et trévire (Titelberg). Sur le premier site, on note un potin Scheers 191 dans une incinération de la phase 7[622], soit 10 % des tombes, contre 16,2 % pour les phases 5 et 6. La contraction de l'occupation du village à cette époque est cependant à prendre en compte. Au contraire, les dépositions monétaires sont plus importantes à La Tène D2b au Titelberg : neuf monnaies pour trois tombes à Lamadelaine[623] (soit 23 % de l'ensemble) mais seulement une monnaie pour une tombe dans la nécropole orientale[624] (soit 5,3 % de l'ensemble), ce qui donne une moyenne de 14,3 % de tombes avec dépôt de monnaies pour cette période. À Lamadelaine, les monnaies identifiées sont toutes des Scheers 162, qui ne sont pas antérieures à 45 av. J.-C. ; une des tombes est mal conservée mais les deux autres sont relativement riches. À Wederath, les dépositions semblent rares ou inexistantes[625]. Comme à La Tène D1 et D2a, ces dépositions restent confinées à des territoires bien particuliers et la conquête n'introduit pas réellement de rupture ; on se situe plutôt dans la continuité de pratiques antérieures.

Pour les sanctuaires, on possède grâce à plusieurs travaux récents des éléments de synthèse pour la majeure partie de la zone étudiée[626]. Avec I. Wellington, il faut rappeler la grande variabilité des pratiques d'un site à un autre ; en l'état actuel de nos connaissances, il est presque impossible de procéder à des généralisations. Même si certains sites ne livrent pas ou peu de monnaies, il reste vrai que les années postérieures à la conquête voient sur un nombre important de sites le début ou l'explosion des dépositions monétaires. C'est particulièrement vrai dans le *Belgium*, où l'on trouve de

---

[622] Contexte B-001-09.

[623] Contexte B-094-12.

[624] Contexte B-094-15.

[625] Comme nous le signalions au chap. précédent, l'absence de phasage complet disponible pour cette nécropole rend l'utilisation de ces données difficile. Mais les dépositions monétaires semblent totalement marginales, si ce n'est absentes, avant l'époque augustéenne.

[626] Haselgrove, Wigg-Wolf (éd.) 2005 ; Wellington 2005a (centré sur Gaule Belgique occidentale) ; Izri 2011 (centré sur Centre-Est).

nombreux « sanctuaires à monnaies » : les fouilles livrent parfois plusieurs milliers de pièces, qui ne constituent cependant qu'une petite partie de l'ensemble en raison des pillages au détecteur à métaux. Souvent, la continuité d'occupation depuis La Tène moyenne, ou le début de La Tène finale, jusqu'à l'époque romaine, brouille considérablement la stratigraphie, entraînant d'importants problèmes de résidualité. Ainsi, I. Wellington considère que sur de nombreux sites belges, il existe déjà des dépôts importants dès avant la conquête, même lorsqu'ils ne sont stratigraphiquement attestés qu'à partir de La Tène D2b[627]. Mais il ne fait pas de doute qu'on assiste à ce moment, sur les sites « à monnaies », à un changement d'échelle important. Il est par ailleurs vraisemblable que dans cette région, les sanctuaires aient pu être le lieu de frappes monétaires, dont certaines ne semblent pas quitter le site (*supra*).

Dans les Pays-Bas et la Belgique modernes, on continue à trouver à cette époque des dépositions de monnaies en or, souvent isolées de contextes archéologiques connus[628]. Lorsque ces dépôts sont liés à un site bien identifié, ils sont généralement tardifs et postérieurs à la conquête, comme c'est le cas à Empel sur le Rhin inférieur[629]. Dans le Centre-Est et en Belgique orientale, les dépositions sont souvent moins spectaculaires que dans le *Belgium*, mais les données sont également moins précises. Ainsi, les paléosols postérieurs à La Tène D2a ne sont pas conservés à Mirebeau ; au Martberg, l'occupation très longue a perturbé les dépôts et les monnaies retrouvées en stratigraphie ne constituent qu'un maigre échantillon des monnaies déposées à chaque période. En se basant sur la date de frappe, D. Wigg-Wolf a néanmoins pu tirer d'importantes conclusions sur le site, où les trouvailles sont extrêmement abondantes[630]. Le site est implanté à la transition entre La Tène D2a et La Tène D2b, vers 60 av. J.-C., et les offrandes monétaires sont abondantes dès le début. Pendant les premières années, les monnaies sont généralement poinçonnées et entaillées de manière systématique, ce qui implique des rituels collectifs et un strict contrôle des offrandes par le personnel du sanctuaire. Tous les temples du sanctuaire ne font pas l'objet de dépositions monétaires ; jusqu'à l'époque augustéenne, les trouvailles sont groupées autour du temple K.

Des sites comme Imphy et la Villeneuve-au-Châtelot n'offrent pas non plus la stratigraphie nécessaire à une bonne compréhension du phénomène. Néanmoins, pour ce dernier site, l'analyse du faciès des monnaies gauloises (1887 exemplaires) montre qu'environ une moitié des exemplaires identifiables peut être datée de La Tène D2b, contre un tiers pour une période allant de La Tène C2 à La Tène D2a (avec des types appartenant surtout à La Tène D1) : il est donc indubitable que le phénomène prend une ampleur jusqu'alors inconnue sur le site[631]. À l'exception des Scheers 152, les

[627] *Contra* Delestrée 2005b.

[628] Par ex. Roymans *et al.* 2012.

[629] Roymans, Aarts 2005.

[630] Wigg-Wolf 2005 ; Nickel *et al.* 2008, p. 605-626.

[631] Données dans Piette, Depeyrot 2008.

monnaies ne sont pas marquées avant l'époque augustéenne, contrairement au Martberg. À Villes-sur-Lumes, la déposition semble augmenter légèrement à La Tène D2b. À partir des monnaies locales, dont la chronologie est assez bien établie, J.-M. Doyen distingue deux phases pour le sanctuaire, la première couvrant La Tène D1 et La Tène D2a (environ 70 ans) et la seconde La Tène D2b (environ 30 ans). Les monnaies de la première phase sont au nombre de 351, soit une moyenne de 5 monnaies par an ; on compte 211 monnaies pour la seconde phase, soit une moyenne de 7 monnaies par an. À Nitry, où on dispose de la séquence stratigraphique depuis La Tène C2, les dépositions ne sont jamais massives, mais atteignent leur apogée à La Tène D2b. À Mandeure/Champs des Fougères, au contraire, les dépositions ne sont attestées en stratigraphie qu'à partir d'Auguste.

Comment expliquer le rôle que prennent les monnaies dans les dépositions votives à cette époque ? Même s'il est impossible de proposer des généralisations pour l'ensemble de la zone d'étude, il faut noter que l'essor des monnaies comme offrandes va de pair avec le déclin des dépositions d'armes et d'amphores vinaires, que l'on continue par ailleurs à trouver en contexte funéraire, parfois de façon accrue[632]. On y voit généralement l'indice d'ajustements dans les structures de pouvoir, avec l'affaiblissement des structures guerrières traditionnelles et la mutation du pouvoir aristocratique, dont la base se ferait plus économique et plus personnelle. Avec les monnaies, il semble que les fibules et la vaisselle se fassent plus abondantes après la conquête (mais ces deux classes d'objets sont déjà présentes dès les premières phases à Nitry)[633]. Ces différents éléments pourraient laisser penser qu'on passe de rites collectifs à des rites plus individuels. Mais pour I. Wellington, les grands sanctuaires du *Belgium* et les frappes monétaires qui pourraient y avoir eu lieu sont propres à exalter et renforcer une identité communautaire locale et elle pense que les rituels impliquaient l'ensemble de la population[634]. L'exemple du Martberg montre que les dépositions semblaient strictement contrôlées et D. Wigg-Wolf favorise l'hypothèse d'offrandes collectives[635]. À Mirebeau, les monnaies sont rares mais les pratiques collectives semblent bien attestées à La Tène D2b (étape 3)[636]. Même dans les cas où les monnaies semblent avoir été déposées individuellement ou par petits groupes, comme à Bois-l'Abbé, on ne peut exclure que ces dépositions aient eu lieu de façon périodique lors de grands rassemblement. Il est donc difficile de penser que la dimension communautaire s'affaiblit de manière générale. Mais dans les sanctuaires où la monnaie devient l'offrande dominante, on passe peut-être à des pratiques moins spectaculaires, moins bruyantes : déposer des monnaies implique probablement un rituel plus sobre que sacrifier des armes ou boire des litres de vin. La taille même des monnaies est plus discrète et le

[632] Bataille 2011 (armes) ; Poux 2004, fig. 191, p. 379 (amphores).

[633] Cazanove, Joly 2011, p. 666 ; Nitry : Nouvel 2011, p. 591.

[634] Wellington 2005a, p. 303-328.

[635] Wigg-Wolf 2005, p. 375-376.

[636] Barral, Joly 2011, p. 553.

caractère ostentatoire moins marqué, même si la valeur (dans le cas des dépôts de métaux précieux) n'est pas forcément moindre.

Pour I. Wellington, il faut arrêter d'attribuer une fonction purement économique au numéraire ; à partir des sanctuaires de Belgique occidentale, elle propose que certaines émissions aient été spécialement émises pour des rites de dépositions[637]. Même si c'est bien le cas, il est difficile d'abstraire complètement les monnaies en question de tout signifiant économique. On peut difficilement nier que les frappes, dès leur apparition, aient eu une fonction économique ; la présence de divisionnaires dans les émissions en or précoce, dont les poids sont parfois très variables alors que les diamètres sont constants (ce qui montre que les pièces étaient comptées et non pesées) en est une preuve[638]. À La Tène D2b, on note plusieurs séries trimétalliques or/argent/bronze (Scheers 27 et 28, notamment). Il est impossible que les dévots, en décidant d'offrir des monnaies plutôt qu'autre chose, n'aient pas investi ces objets de cette dimension économique. Même en considérant les émissions produites sur les sanctuaires comme des jetons ou des médailles, leur forme et leur poids les assimilaient nécessairement à des monnaies. Par ailleurs, on a noté que les sanctuaires « à monnaies » du *Belgium* semblaient remplacer les *oppida* dans l'organisation du territoire. Il ne faut donc pas écarter la possibilité que ces lieux de culte aient assumé des fonctions traditionnellement attribuées aux *oppida*, dont les fonctions économiques. Au I^er^ s. av. J.-C. la multiplication des offrandes par destination, qu'il fallait bien acquérir[639], l'approvisionnement en aliments pour les sacrifices, entre autres choses, pouvaient entraîner le développement d'un marché, au sens abstrait comme au sens physique. On rappellera ici la découverte de quatre fours de potiers à l'intérieur du péribole au sanctuaire de Mandeure/Champ des Fougères, précisément à La Tène D2b[640].

En raison de cette dimension économique, le choix d'offrir des monnaies (ou des objets tellement monétiformes qu'ils en sont archéologiquement identiques) peut être interprété comme une nouvelle manière de faire participer l'ensemble de la communauté aux rituels religieux. Parce que la valeur de chacune des pièces était vraisemblablement faible, tout le monde pouvait s'en procurer et participer ainsi aux rituels, créant ou renforçant un sentiment communautaire, que l'adoption d'un rite similaire pour tous (déposition individuelle ou collective, ou marquage des monnaies) pouvait encore exalter. Il n'y a pas lieu pour autant d'y voir une « démocratisation ». Les sources contredisent toute perte de pouvoir des élites ; mais au lieu de souder la communauté par de grandioses manifestations d'ostentation et de gaspillage de denrées diverses, la classe dirigeante pouvait promouvoir des formes

---

[637] Wellington 2005a, p. 317-326.

[638] C'est particulièrement net en Normandie : voir *infra*, chap. 6, et notre compte-rendu de Guihard 2012 (pour ce qui nous occupe ici, p. 64-65) sur http://histara.sorbonne.fr/cr.php?cr=1637. Sills 2003 fournit le catalogue d'une partie des émissions en or de Gaule Belgique, avec analyses métrologiques.

[639] Bataille 2011.

[640] Nouvel, Thivet 2011.

de déposition plus discrètes mais qu'elle contrôlait tout autant (par l'exercice des sacerdoces, par le contrôle des approvisionnements en métaux, voire par la fourniture des monnaies elles-mêmes). L'implication d'une partie plus importante de la population est peut-être le reflet d'une évolution similaire dans le domaine politique, où la « plèbe » gauloise pourrait avoir joué un rôle plus important qu'on ne le suppose[641]. Le caractère plus personnel d'une offrande monétaire, sans pour autant cesser d'avoir une dimension collective, est peut-être un indice d'une conception plus civique de la communauté, dont on peut penser que l'apparition des ethniques dans les légendes monétaires constitue une autre trace (*supra*).

La rareté des émissions monétaires avant La Tène D1 ne permet pas de trancher la question avec certitude : l'apparition des monnaies dans les sanctuaires ne correspond-elle pas tout simplement à l'apparition d'émissions abondantes ? C'est probablement en partie vrai, mais il reste que certaines séries de La Tène D1 sont très courantes (par ex. les potins à la grosse tête ou les séries Scheers 186 et 191), et que l'on constate néanmoins une intensification des dépositions à La Tène D2b. Par ailleurs, si on accepte que certaines émissions soient produites dans et pour les sanctuaires, l'argument devient tautologique. Comme le notent I. Wellington et G. Bataille, on assiste plutôt à la mutation de pratiques de déposition qui remontent au moins à La Tène moyenne, si ce n'est plus haut[642]. S. Izri accepte l'idée d'une influence italique mais adopte une position nuancée qui ne fait pas jouer de rôle prépondérant à la guerre des Gaules ; il préfère y voir un processus, amorcé dès le II^{ème} s. av. J.-C., qui se greffe sur les changements sociaux que connaît la Gaule à cette époque[643]. Il faut insister, à nos yeux, sur la continuité avec des pratiques plus anciennes et refuser l'idée d'une rupture consécutive à César, sans fermer la porte à l'arrivée d'influences nouvelles.

Quoi qu'il en soit, il est difficile de dissocier totalement cette intensification des dépositions monétaires d'une monétarisation accrue de la société. Pour que le numéraire s'impose (ou soit imposé) comme offrande de premier choix, il faut que les utilisateurs y soient suffisamment familiarisés et en acceptent l'idée. Selon nous, la monnaie était déjà une réalité bien connue du public dès le II^{ème} s. av. J.-C.[644]. Cette familiarité n'a pu que s'accroître avec le temps et, selon un phénomène circulaire, plus on acceptait la monnaie, plus on était enclin à l'utiliser dans tous types de contextes, et plus on l'utilisait, plus on l'acceptait. Une offrande monétaire, comme l'ont souligné S. Estienne et O. de Cazanove pour l'Italie, permettait de moduler son don en fonction de ses ressources et de ses attentes (si une telle modulation était permise par le rite), parce qu'il était possible d'en estimer précisément la

[641] García Riaza, Lamoine 2008.

[642] Wellington 2005a ; Bataille 2011.

[643] Izri 2011.

[644] Voir chapitre précédent.

valeur – en termes monétaires[645]. Ainsi, l'accroissement parfois spectaculaire des dépositions monétaires témoigne bien, selon nous, d'une monétarisation accrue. Mais par ailleurs, l'absence de monnaies sur certains sanctuaires de la même période montre qu'il ne s'agit pas d'un phénomène général et univoque : mentionné plus haut, le sanctuaire de Mirebeau conserve des traces de consommation collective de viande mais pas de monnaies (peut-être pour des raisons taphonomiques, puisque les sols ne sont pas conservés), alors qu'à Fesques, la consommation de viande semble beaucoup moins importante au moment où les monnaies deviennent majoritaires et que les restes osseux du sanctuaire de Bois-l'Abbé ne constituent qu'un petit ensemble par rapport aux sanctuaires voisins de l'âge du Fer[646]. Les pratiques de déposition locales comme les conditions socio-économiques de chaque région sont des facteurs primordiaux dans le rôle conféré aux monnaies dans des contextes religieux et il faut récuser toute interprétation simplificatrice, qui verrait dans ces dépositions le témoignage de la marche du progrès de la société gauloise, vers une économie monétarisée, grâce à la puissance civilisatrice de Rome.

3.4.3 Rôle négligeable du commerce italique

Il paraît d'ailleurs opportun de rappeler, comme l'ont noté de nombreux chercheurs, que l'arrivée massive de Romains en Gaule interne correspond au moment où le commerce du vin italien décline de façon très significative. Il est difficile de dater le phénomène très précisément ; il est bien attesté dans les années 40 av. J.-C. mais pourrait être plus précoce. La part d'amphores résiduelles dans les contextes archéologiques est difficile à estimer pour cette période[647]. Pour M. Poux, cette situation paradoxale (un commerce déclinant alors même que la situation politique pourrait le favoriser) indique clairement que, pour les Gaulois, les échanges ne répondaient pas à des considérations économiques, mais purement culturelles. Au I^{er} s. av. J.-C., on serait passé d'une consommation collective dans un cadre public, à une consommation plus restreinte, qui serait réservée aux élites, illustrée par l'augmentation des dépôts d'amphores en contexte funéraire, et constituerait l'indice d'une personnalisation croissante du pouvoir. Par ailleurs, il émet l'hypothèse d'une interdiction des réunions publiques qui constituaient une occasion privilégiée de consommation de vin ; cette interdiction du conquérant romain serait liée à la démilitarisation de la nouvelle province qui aurait suivi la conquête. Par la suite, en s'intégrant aux nouvelles institutions romaines, les

[645] Estienne, Cazanove 2009, en particulier p. 17-27.

[646] Mirebeau : Barral, Joly 2011 ; Fesques : Mantel (dir.) 1998, p. 81-105 (étude de P. Méniel) ; Bois-l'Abbé : annexe de P. Méniel dans Mangard 2008, p. 291-294.

[647] Poux 2004, p. 196-200 et 378-385 (avec bibliographie antérieure, qu'on pourra compléter à partir d'Olmer 2011).

aristocrates auraient d'eux-mêmes arrêté les distributions de vin pour d'autres formes d'ostentation[648]. Si le passage d'un mode de consommation à un autre est très probable, on peut être plus sceptique sur la seconde hypothèse. En l'absence de séquences stratigraphiques très fines, l'idée est difficile à démontrer à partir des données archéologiques. Si l'on accepte que le déclin des importations est antérieur à la guerre des Gaules[649], faut-il penser que l'accélération du phénomène après la conquête est la simple continuité d'un processus déjà entamé, ou bien la marque d'une nouvelle législation ? Par ailleurs, même si l'argument est loin d'être décisif, l'interdiction des rassemblements dès après la conquête n'est pas attestée, alors que les textes rapportent, pour les décennies postérieures, la lutte contre les druides[650]. Surtout, l'idée d'une démilitarisation de la province nous semble devoir être abandonnée ; l'élément militaire indigène apparaît au contraire relativement important (voir *infra*).

Quoi qu'il en soit, la baisse réelle des importations montre bien, à nos yeux, combien la pénétration du numéraire romain et la monétarisation de la société indigène sont largement indépendantes du commerce italique. Il serait faux de dire que la conquête n'a aucun effet mais on aurait tort d'imaginer qu'elle a profondément bouleversé la vie quotidienne de millions de Gaulois. En raison des événements politiques à Rome même, puis tout autour de la Méditerranée, bannir la consommation de vin et encourager une économie monétarisée ne comptait certainement pas parmi les préoccupations majeurs du gouverneur de la *Comata*. C'est plutôt dans la modification de la position des aristocrates gaulois, qui doivent maintenant en référer à une autorité supérieure, qu'il faut chercher l'origine des changements. En modifiant même légèrement leur façon d'exercer le pouvoir, la présence romaine a pu enclencher, ou précipiter, une série de réactions, qui ont pu avoir un effet sur la monétarisation de la société gauloise. Mais le poids laissé aux potentats locaux, même inféodés à Rome, et l'absence d'une réorganisation provinciale jusqu'à Auguste, a limité l'ampleur de ces changements et font que La Tène D2b s'inscrit très largement dans les tendances des années antérieures.

3.5 Conclusion

Les continuités importantes qu'on observe dans le mobilier archéologique après la guerre des Gaules et sur lesquelles nous avons beaucoup insisté, ne doivent pas occulter le fait majeur que constitue la conquête. À partir du milieu du I^er^ s. av. J.-C., la Gaule est officiellement une province romaine, ce qui entraîne nécessairement des modifications dans la vie des nouveaux sujets. Mais le fait même que la conquête ne soit pas détectable archéologiquement (comme le nom de La Tène D2b l'indique, le mobilier reste dans la tradition du dernier âge du Fer) témoigne que de nombreux aspects

[648] Poux 2004, p. 378-385.

[649] Comme le fait M. Poux lui-même : *ibid.*, p. 199.

[650] Pline, *HN* XXX, 13 ; Suétone, *Claude*, 25.

de la vie quotidienne ne connaissent pas de bouleversements. Du point de vue de la circulation monétaire, les changements observés constituent les derniers développements de tendances amorcées dès avant la conquête, selon des processus régionaux qui ne s'estompent pas : le Centre-Est continue de produire des potins alors que la Gaule Belgique se convertit complètement au bronze frappé. Pour la première fois, on note une production monétaire sur le Rhin inférieur, mais les modalités d'usage et de déposition restent très proches de celles que l'on observait avant la conquête : cette région connaît un développement similaire au reste de la Gaule mais avec un « retard » de 50 à 100 ans. Les différents pouvoirs émetteurs restent difficiles à appréhender, mais les données disponibles vont dans le sens d'une multiplicité d'émetteurs et les indices d'émissions civiques sont peu nombreux. Loin d'être centralisée, la production semble aux mains de centres de pouvoir plus localisés, sanctuaires importants ou aristocrates éminents.

Le pouvoir de ces derniers semble inchangé. La guerre des Gaules a sans aucun doute provoqué un certain renouvellement des classes dirigeantes dans les différentes cités, mais elle n'a pas affaibli leur pouvoir. Elle a cependant introduit un changement de taille : si ces classes dirigeantes restent au sommet de la hiérarchie à l'échelon local, elles se situent maintenant à un échelon nettement inférieur à l'échelle de l'empire[651]. En Gaule, le nouveau maître, c'est Rome, représentée par un proconsul. L'absence de révolte d'envergure, la faible présence légionnaire et le recours important à des troupes locales montrent que le nouveau pouvoir est relativement incontesté. Il apporte une stabilité nouvelle à la situation politique qui oblige les aristocrates à modifier leur façon d'exercer et de sécuriser leur pouvoir. La faible intervention des autorités provinciales dans les affaires locales entraîne peu de modifications de ce côté-là. Grâce au besoin de troupes indigènes pour le maintien de l'ordre, troupes qui permettent dans le même temps de diminuer la présence légionnaire, l'aristocratie continue à exercer le commandement militaire, qui constituait avant la conquête une dimension importante de sa domination. Mais le contact prolongé avec l'appareil militaire romain, à des degrés divers, pouvant aller d'une grande autonomie jusqu'à une véritable incorporation en tant que troupes auxiliaires payées par le questeur romain, quelquefois pour de lointaines campagnes ultramarines, a nécessairement modifié l'organisation militaire indigène. Sur le plan tactique, l'influence semble indéniable (une grande partie des succès de Vercingétorix peut être attribuée à l'adoption de pratiques romaines) et le seul fait d'être subordonné à un état-major romain constitue un premier pas vers l'uniformisation. Mais on peut également supposer que la pratique de la solde, dont on connaît l'importance et l'aspect symbolique pour les Romains[652] mais que rien ne permet réellement d'attester en Gaule avant la conquête, a dû se répandre dans ces mêmes années : en 47, avant Pharsale, les Allobroges de Roucillus et Ecus y sont très attachés[653]. Il s'agit là d'une unité dont la solde est versée

[651] Comme le note Woolf 2002.

[652] Cadiou 2008, p. 502-513.

[653] César, *BC* III, 59.

par le questeur (donc sur des fonds romains) aux chefs indigènes, afin qu'ils la redistribuent : il ne fait guère de doute que ce mode de paiement a concerné une partie des auxiliaires stationnés en Gaule. Si on accepte l'idée que certains d'entre eux étaient entretenus sur des fonds indigènes, par les aristocrates qui les commandaient ou par la cité dont ils étaient originaires, on peut supposer qu'ils étaient rétribués de manière similaire. Ceci nous semble d'autant plus vraisemblable pour les auxiliaires stationnés hors de leur cité d'origine, dont la présence pourrait être documentée par la présence de monnaies gauloises exogènes sur certains sites[654]. Ainsi, de la même manière que l'armée civique de la Rome républicaine était largement devenue, dans les faits, une armée de professionnels, le métier des armes en Gaule a dû progressivement se dégager du réseau des obligations sociales et des fidélités personnelles[655]. Il n'est certainement pas question de dire qu'une telle évolution était déjà très avancée à La Tène D2b, mais elle était sans aucun doute amorcée. Ces troupes indigènes et les contingents légionnaires qui les accompagnaient semblent avoir quadrillé le territoire, stationnant dans un nombre important de sites déjà existants (*oppida* notamment) ou créés pour l'occasion (comme le fortin d'Arras/Actiparc). Cette population très particulière devait être particulièrement propice aux développements d'échanges marchands, d'une part car la solde leur donnait un accès régulier à du numéraire, d'autre part parce que leur stationnement loin de leur lieu d'origine (au moins pour les légionnaires) devait créer des besoins particuliers, que seul le marché pouvait satisfaire. Ceci a pu favoriser le développement ou le renforcement d'une économie monétaire dans les régions concernées, qui devait toucher à des degrés divers l'ensemble de la population civile.

En ce sens, la présence romaine a contribué à la hausse du taux de monétarisation dans l'ensemble de la zone concernée et les contextes archéologiques dans les habitats et sur les sanctuaires semblent montrer une augmentation de la masse monétaire et une intensification de son utilisation. Mais il ne s'agit pas d'une politique délibérée qui viserait à modifier les structures économiques existantes. Comme on l'a vu au chapitre précédent, l'usage de la monnaie était déjà bien ancré en Gaule, un fait illustré par l'absence de remarque à ce sujet chez les auteurs antiques. On a plutôt affaire à un « effet secondaire » de la conquête, dû à la présence permanente de « consommateurs » ayant à leur disposition une quantité importante de numéraire et un « pouvoir d'achat » conséquent. À nos yeux, l'imposition d'un tribut n'a pas réellement constitué un facteur important dans cette monétarisation croissante. En effet, en supposant que les versements en numéraire aient été importants, cela ne signifie pas que la population ait contribué en monnaies, encore moins en

[654] Comme c'est peut-être le cas au sanctuaire d'Empel : Roymans, Aarts 2005.

[655] Si on peut certainement caractériser le mercenariat celte (notamment à La Tène moyenne) comme un métier, le rôle du chef reste très important dans la cohésion du groupe. Par ailleurs, ces bandes de mercenaires se louaient le temps d'une campagne, alors que l'occupation romaine introduit une continuité et une stabilité dans l'exercice des armes. Sur le mercenariat celte et antique, voir en particulier Péré-Noguès 2007 et Pion 2012 (avec bibliographie antérieure).

monnaies romaines. Seules les autorités civiques auraient eu à se procurer la somme nécessaire. Ceci explique la distribution restreinte des monnaies romaines sur les sites de La Tène D2b, qui semble limitée aux lieux de cantonnements de troupes légionnaires. En effet, le versement de leur solde, en monnaies romaines d'argent et de bronze, constituait à cette époque la seule injection de numéraire romain dans la circulation.

Différents chercheurs ont proposé de reconnaître plusieurs circuits de circulation monétaire pour cette époque. L.-P. Delestrée insiste sur une division entre civils et militaires, tandis qu'I. Wellington pense qu'il surestime l'importance de l'élément militaire et considère que d'autres facteurs peuvent expliquer la circulation large de certains types[656]. Il faut faire ici deux distinctions : entre les monnaies romaines et les monnaies gauloises et, pour ces dernières, entre les raisons de leur production et les raisons de leur circulation. La distribution des monnaies romaines suggère bien que la majorité d'entre elles appartiennent à une circulation militaire, pour la simple raison, déjà énoncée, que seuls les soldats romains avaient un accès courant à de telles pièces. En ce qui concerne les monnaies gauloises, il est difficile d'identifier des « productions militaires » ; les deniers gaulois à circulation suprarégionale, dont on a vu qu'ils pourraient avoir servi à régler la solde de certains auxiliaires, n'ont pas nécessairement été frappés dans ce but, ou uniquement dans ce but. Etant donné qu'à cette époque, la métrologie des frappes en argent est largement standardisée et alignée sur le quinaire romain, toutes les productions, quelle que soit leur origine, pouvaient être utilisées ensemble. Les dépôts de monnaies en argent de cette période sont d'ailleurs très mélangés et attestent du brassage. Néanmoins, la distribution de ces dépôts, comme celles des monnaies gauloises exogènes, semblent correspondre souvent à celles des monnaies romaines. Il est donc probable que les militaires jouent un grand rôle dans la circulation de ces monnaies. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils aient été les seuls à véhiculer ces pièces ; leur présence sur des sanctuaires où l'élément militaire n'est pas apparent (par ex. Vendeuil-Caply et Estrées-Saint-Denis) en témoigne peut-être.

Les données archéologiques attestent sans aucun doute de différents niveaux de circulation mais il reste difficile de modéliser l'ensemble de façon adéquate. Un premier problème tient à la question militaire : faut-il considérer que la circulation « militaire » de certaines monnaies gauloises correspond à la circulation des monnaies romaines ? Même en répondant par l'affirmative, cela ne résout pas le problème de la production de ces monnaies. Par ailleurs, l'impossibilité de parvenir à des certitudes concernant les pouvoirs émetteurs gaulois rend difficile toute modélisation, d'autant plus que les différentes émissions des différents pouvoirs ont pu circuler côte à côte. On pourra objecter avec raison que malgré la nature tout aussi incertaine des pouvoirs émetteurs pour La Tène D1 et D2a, nous avons tout de même proposé un modèle au chapitre précédent (fig. 2.24). C'est que la situation était néanmoins plus simple, car la part jouée par les acteurs romains était tout à fait minimale, pour ne pas dire inexistante. Il y a peut-être aussi un biais de la documentation : les données archéologiques

[656] Delestrée 1999 ; Wellington 2005a, p. 258-259 et 326-329.

comme les textes concernant la deuxième moitié du I^{er} s. av. J.-C. sont plus nombreux et nous font connaître des détails et des acteurs que nous ne pouvons ignorer. Nous renonçons donc à proposer un modèle général de circulation monétaire pour La Tène D2b en Gaule nord-orientale, pour nous contenter d'un modèle de circulation des seules monnaies romaines (fig. 3.34).

Ce dernier fait apparaître deux aspects que nous avons déjà soulignés. D'une part, l'étroitesse de la circulation des monnaies romaines, auxquelles la majorité de la population n'a probablement pas accès, pour de simples raisons de disponibilité. D'autre part, la réalité de la domination romaine : si les affaires locales et internes restent largement du ressort des cités et se règlent certainement selon des règles déjà en vigueur avant la conquête, si la présence légionnaire est beaucoup moins marquée que pendant les années de guerre, Rome n'en est pas moins l'autorité suprême en matière judiciaire, fiscale et militaire, à laquelle même les aristocrates les plus importants sont soumis. La reconduction par le conquérant des classes dirigeantes et l'absence d'organisation immédiate de la nouvelle province permettent d'expliquer que ce changement majeur dans la structure du pouvoir en Gaule ne soit pas réellement perceptible dans la documentation : non pas à cause d'une certaine inertie dans nos données (archéologiques ou textuelles) mais parce qu'à l'époque-même, ce changement n'a pas dû avoir de répercussions majeures dans la vie quotidienne de la majorité de la population.

4. La période augustéenne (30 av. J.-C. – 15/20 ap. J.-C.)

L'époque augustéenne occupe une place particulière dans la périodisation archéologique. Elle est à la fois relativement aisée à reconnaître et difficile à saisir finement. En Gaule, les marqueurs augustéens sont assez abondants et bien caractérisés : nouveaux types d'amphores, de céramique fine, et surtout apparition de la sigillée italique, dont la diffusion en Gaule correspond presque exactement au règne d'Auguste. La commercialisation massive de la sigillée sud-gauloise (produite principalement à La Graufesenque) à partir de 15/20 ap. J.-C. permet de bien distinguer les contextes augustéens, qui en sont dépourvus, des contextes tibériens.

D'un autre côté, les rythmes et les canaux de diffusion de ces produits ne sont pas les mêmes partout et l'on mesure mal les décalages temporels qui peuvent exister entre différentes régions. La chronologie de ces années repose principalement sur les importations, les productions locales restant généralement de piètres marqueurs. Les principaux sites de référence sont encore, de nos jours, les camps militaires augustéens sur le Rhin. En raison de la nature très particulière de ces sites, il existe une tendance de plus en plus forte à essayer de s'en détacher, pour trouver de nouveaux points de référence plus proches de la réalité civile[657]. Les contextes lyonnais s'imposent comme une de ces références et sont l'objet d'âpres débats chez les céramologues sur la datation de la sigillée italique, principalement pour les années 40 et 30 av. J.-C., rendant flottante la chronologie de cette époque[658]. On pourra toujours arguer que ces batailles concernent des intervalles relativement courts sur le plan archéologique, de l'ordre de 5 à 10 ans, et qu'il ne sert à rien de « pinailler ». Rien de plus faux, quand on sait combien cette période a été riche en mutations ; la plus grande précision est requise dans les datations, si l'on veut intégrer de façon satisfaisante les données archéologiques à la discussion historique.

Comme nous le notions plus haut, il est aujourd'hui illusoire de vouloir s'affranchir des camps rhénans comme points fixes de la chronologie augustéenne[659]. Ces sites ne vont pas sans poser de problèmes mais leur chronologie relative est bien assurée et l'on dispose de plusieurs dates dendrochronologiques qui permettent d'ancrer solidement la datation (30 av. J.-C. au Petrisberg, 11-8/7 av. J.-C. à Oberaden, 4/3 av. J.-C. à Waldgirmes, 4/5 ap. J.-C. à Anreppen, ainsi que la fin probable de l'occupation principale de Haltern et Waldgirmes en 9 ap. J.-C.[660]). La succession rapide

---

[657] Voir par ex. Hanut 2000 et 2004b.

[658] Parmi les publications récentes, Barral, Fichtl (dir.) 2012 fait le point sur La Tène finale et la transition vers l'époque augustéenne, avec en particulier la publication la plus complète à ce jour des contextes lyonnais du pseudo-sanctuaire de Cybèle par A. Desbat (2012, qu'on pourra compléter par Desbat 2005).

[659] Chap. 1.3.1.2. On remarque d'ailleurs que F. Hanut, dans les articles cités, retombe sur le découpage chronologique des « horizons militaires », avec quelques aménagements à la marge.

[660] Sur ce dernier point, voir Schnurbein 2013.

des établissements permet d'avoir, pour la région concernée, une bonne idée de l'évolution du vaisselier en sigillée italique. À bien y regarder, les contextes lyonnais ne sont pas moins problématiques : la lecture des données est orientée par la date de fondation de la colonie en 43 av. J.-C. ; le statut même de l'occupation, une colonie de droit romain, est très particulier (et l'on peut se demander si les réseaux d'approvisionnement, voire l'identité des occupants, sont très différents de ceux des camps militaires) ; il n'est pas dit, vue la position « méridionale » du site, qu'il soit plus représentatif pour la Gaule du nord que les camps rhénans.

Quoi qu'il en soit, il faut bien rappeler ici que ces débats ne s'appliquent qu'à un petit nombre de sites, pour lesquels on possède suffisamment de données archéologiques et historiques pour espérer arriver à un découpage fin de la période augustéenne. Dans l'immense majorité des cas, le problème ne se pose pas, car les importations sont trop peu nombreuses pour autoriser une grande précision. On doit alors se contenter d'une datation augustéenne large, souvent comprise entre 20/15 av. J.-C. et 15/20 ap. J.-C., qui correspond à la diffusion exclusive de sigillée italique en Gaule interne[661].

Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre longuement sur ces débats. Il était néanmoins nécessaire de répéter sur quoi se fonde la périodisation adoptée dans ce travail. Comme nous l'avons déjà rappelé, nous avons fait le choix de nous appuyer en premier lieu sur des données archéologiques stratifiées ; il est donc logique d'utiliser une périodisation basée sur des critères archéologiques. Les années étudiées ici correspondent à un horizon archéologique caractérisé par un certain nombre de marqueurs dont le principal est la céramique sigillée italique. Il se trouve que dans l'état actuel de la recherche, les bornes chronologiques de cet horizon correspondent presque exactement au règne d'Auguste, ce qui explique que nous parlions ici, par facilité, de période ou d'époque augustéenne.

Nous avons retenu dans ces pages un découpage qui doit beaucoup aux camps rhénans, pour les raisons exposées plus haut. La date de 30 av. J.-C. a été choisie par ce qu'elle est généralement acceptée comme le début de la diffusion des formes précoces de sigillée italique dans la zone étudiée, ce qui semble confirmé par les datations dendrochronologiques du Titelberg (31 av. J.-C.) et du Petrisberg voisin (30 av. J.-C.). Les années 15/20 marquent le début de la diffusion de la sigillée sud-gauloise ; il est impossible d'être plus précis et, sur le plan archéologique, la fin du règne d'Auguste se confond avec le début du règne de Tibère. Entre ces deux bornes, la période augustéenne a été divisée en trois, de façon classique : l'augustéen précoce de 30 à 15 av. J.-C., l'augustéen moyen de 15 à 5/1 av. J.-C. et l'augustéen tardif de 5/1 av. J.-C. à 15/20 ap. J.-C.

Cependant, il faut le répéter, les contextes sont rarement attribuables de façon claire à une de ces trois sous-périodes. Pour cette raison, il nous a semblé nécessaire de mener les analyses en deux

[661] Dans les *Actes de la SFECAG*, on trouvera plusieurs articles faisant le point sur différentes régions et qui illustrent la difficulté d'arriver à un découpage fin de l'augustéen en Gaule interne. Voir également Delor 2006 et Delor Ahü, Mouton-Venault 2011.

temps. D'abord en prenant en compte l'ensemble des contextes augustéens, afin de définir les tendances générales de la période étudiée et, dans un second temps seulement, en distinguant les contextes de manière plus fine, afin de dégager les rythmes d'évolution. S'attacher uniquement aux contextes les mieux datés aurait conduit à se priver d'une masse très importante de données ; c'était se condamner à appuyer les démonstrations sur une base matérielle réduite et beaucoup plus fragile, en courant le risque de passer à côté de certains phénomènes – d'autant plus que les contextes les mieux datés sont essentiellement militaires et les moins bien datés essentiellement civils. Procéder en deux temps permet une analyse plus équilibrée sur tous les plans.

4.1 Etat de la circulation monétaire à l'époque augustéenne

Les données recueillies sont très abondantes pour cette période, pour plusieurs raisons. D'une part, on dispose avec la sigillée italique d'un marqueur bien reconnaissable et typique de ces décennies, dont la typologie et la chronologie sont globalement bien connues[662]. Par conséquent, il a été plus facile de vérifier et d'intégrer des données de publication ancienne à notre travail, ce qui est presque impossible pour la période protohistorique. Phénomène qui va de pair avec le précédent, les importations sont plus abondantes à partir de la période augustéenne. D'autre part, la répartition géographique des données change considérablement et le centre de gravité (en nombre de monnaies par contexte) se déplace sur le Rhin. On note aussi l'apparition de contextes stratifiés en Belgique et aux Pays-Bas (dans ce qu'on appelle en anglais les *Low Countries*). Ce sont là deux marques de l'installation romaine dans ces régions et de leur militarisation massive, avec pour la première fois l'implantation de camps légionnaires occupés sur de longues périodes et par conséquent très riches en mobilier. Il faut donc avoir à l'esprit que si, d'un point de vue quantitatif, les données sont déséquilibrées vers le nord et vers l'armée, cela reflète avant tout l'état de la recherche.

4.1.1 L'irruption du numéraire romain

4.1.1.1 Quelles monnaies romaines ?

Une mise au point préliminaire sur ce que nous avons enregistré ici comme monnaies romaines s'avère nécessaire. Si l'expression « monnaies romaines » ne pose pas de problème pour certaines émissions, d'autres cas sont plus complexe. Les métaux précieux font peu débat ; à l'époque républicaine comme impériale, l'iconographie, les légendes, la métrologie distinguent clairement frappes romaines et frappes indigènes. D'autre part, en Occident, nous ne connaissons pas de frappes

[662] Nous avons choisi de suivre Ettlinger *et al*. 1990, parfois complété par diverses publications postérieures.

locales en métaux précieux après la réforme monétaire augustéenne[663]. La question se pose en revanche pour les émissions en alliage cuivreux (que les numismates désignent improprement par le terme de « bronze ») (fig. 4.1). Les frappes de l'atelier de Rome sont bien sûr les moins problématiques : il s'agit de la totalité des monnaies républicaines et de monnaies augustéennes clairement identifiables[664]. Mais la majorité des exemplaires trouvés dans la zone d'étude a été frappée sur le territoire gaulois. Le statut des différentes émissions concernées est plus ou moins clair[665]. Une première vague de production prend place à la fin des années 40 et surtout dans les années 30 av. J.-C. dans plusieurs colonies romaines : Narbonne, Toulouse et surtout Vienne et Lyon[666]. Etant donnée leur métrologie, on a proposé de les identifier comme des *dupondii*. L'iconographie est proche de celle des as républicains : proue de navire au revers et portrait double au droit (sauf pour Narbonne). Pour Narbonne et Toulouse, l'attribution se base sur la distribution des découvertes, tandis que Vienne et Lyon sont identifiées par la légende de revers. On s'accorde à voir ces émissions comme des frappes coloniales[667] et on y rattache généralement les premiers *dupondii* au crocodile de l'atelier de Nîmes (*RPC* 522, dite Nîmes Ia ou Nîmes I lourd), proches par le poids et le module, bien que l'on date ces deniers des environs de 27 av. J.-C.

Le débat a été plus vif pour les émissions postérieures. Des frappes extrêmement abondantes reprennent à Nîmes puis à Lyon, alignées sur la nouvelle réforme monétaire augustéenne. À Nîmes, se succèdent trois groupes de *dupondii* au crocodile à l'iconographie très proches (*RPC* 523 à 525, de Nîmes Ib, ou Nîmes I léger, à Nîmes III), tandis qu'à Lyon, les monnaies sont frappées en deux vagues, une première avant le changement d'ère (*RIC* 229 et 230, série dite Lyon I) et une seconde

---

[663] Sur cette réforme, Kunisz 1976 reste important, à compléter par Wolters 1999. Sur sa genèse, Amandry 2008. Dans les publications récentes, voir en particulier celles d'A. Suspène, notamment Suspène 2009a et c.

[664] Ces émissions augustéennes sont appelées « monnaies des Monétaires » (l'expression est plus usitée en anglais et en allemand qu'en français). On les trouve répertoriées dans le *RIC* sous les numéros 323-336 et 341-349 (série I) 370-389 (série II) et 426-442 (série IV) ; les séries III (*RIC* 420-425) et V (*RIC* 443-468), composées uniquement de *quadrantes*, ne sont presque pas présentes en Gaule. Leur chronologie fait débat : de nombreux chercheurs considèrent que celle proposée dans le *RIC* et reprise de K. Kraft, largement adoptée depuis, n'est pourtant pas la plus vraisemblable : voir le résumé des débats dans *RIC*, p. 31-34, le long appendice de Kunisz 1976, p. 122-153, ainsi que Suspène 2009a. Si la question est en elle-même d'importance, elle reste annexe pour l'étude de la circulation monétaire en Gaule, où la plupart de ses monnaies arrivent très longtemps après leur émission.

[665] Sur ce sujet, on pourra compléter les pages correspondantes du *RIC* et du *RPC* par Doyen 2007, p. 44-62, Amandry 2008, Besombes 2008 et Suspène 2012 (avec bibliographie antérieure).

[666] Types *RPC* 518 (Narbonne), 533 (Toulouse), 517 (Vienne) et 514-515 (Lyon). Nous ne prenons en compte ici que les frappes qui ont eu un impact important sur la circulation monétaire de la zone étudiée. Le type *RPC* 533, autrefois attribué à Orange, a été rendu à Toulouse par V. Geneviève (2008).

[667] Un consensus illustré par le fait qu'elles ne sont répertoriées que dans le *RPC* et pas dans le *RIC*.

entre 9/10 et 14 ap. J.-C. (*RIC* 231 à 245, série dite Lyon II). Cette dernière série est la seule datée intrinsèquement par les légendes de droit. Les ateliers sont identifiés, pour Nîmes par la légende de revers (*COL NEM*), pour Lyon par l'iconographie du revers (l'autel du Confluent dédié à Rome et Auguste). On s'est beaucoup demandé quel était le statut de ces ateliers : colonial ou impérial ? Peu de chercheurs mettent en doute le caractère impérial de l'atelier de Lyon, qui frappait également des métaux précieux, mais le débat continue pour l'atelier de Nîmes[668]. Le principal argument pour un statut colonial réside dans la légende du revers, *COL NEM*, qui rappelle sans ambiguïté le statut de Nîmes à cette époque. Les partisans d'un statut impérial s'appuient sur la très large diffusion de ces *dupondii*, en particulier les Nîmes Ib (*RPC* 523) que l'on retrouve par centaines dans les camps militaires augustéens du Rhin, dont on peut difficilement supposer qu'ils n'étaient pas approvisionnés par l'administration centrale (l'argument est également valable pour les monnaies de Lyon ; voir toutefois *infra*). À vrai dire, la documentation archéologique récente montre qu'il faut également se poser la question pour les *dupondii* de Vienne et Lyon frappés dans les années 30 (*RPC* 517 et 514-515). En effet, ces monnaies sont très présentes dans les camps augustéens précoces et l'on peut maintenant identifier une phase d'approvisionnement antérieure à la diffusion des monnaies nîmoises[669]. Il faut donc se demander si le statut de la ville qui accueille l'atelier détermine vraiment le statut de l'atelier et de ses productions : la mention de la *C(olonia) I(ulia) V(iennensis)* (*RPC* 517) ou de la *Col(onia) Nem(ausus*) (*RPC* 522-525) peut-elle être interprétée dans ce sens ou ne s'agit-il en quelque sorte que d'une mention topographique[670] ? Il nous semble difficile de trancher le débat. Au-delà des frappes monétaires, c'est toute une conception de l'administration de l'Empire qui est en jeu : quelle était l'autonomie des cités ? Quel était le degré d'intervention de Rome dans les affaires locales ? Selon qu'on privilégie une large autonomie locale ou un contrôle étatique ferme, on adoptera des positions différentes, sans que les données permettent réellement de choisir avec certitude. La

[668] Les frappes à l'autel de Lyon sont présentes seulement dans le *RIC*, contrairement à celles de Nîmes qui figurent à la fois dans le *RPC* (n°522 à 525) et dans le *RIC* (n°154 à 161). R. Wolters (2000/2001) est à notre connaissance le seul chercheur à mettre sérieusement en doute le caractère impérial de l'atelier de Lyon. Il propose notamment de déconnecter les frappes en métaux précieux (impériales) de celles en alliage cuivreux (locales). Mais les spécialistes de l'atelier lyonnais ont noté depuis longtemps que les mêmes graveurs de coins ont travaillé sur l'or, l'argent et le bronze, ce qui plaide fortement pour un atelier unique (voir Doyen 2007 pour un rappel des différents travaux, en particulier p. 52-53).

[669] Bien mise en évidence pour Nimègue/Hunerberg (contexte B-069-01) par F. Kemmers (2006) et que l'on retrouve sur un nombre non négligeable de sites, notamment sur les camps du Petrisberg (B-075-01), de Dangstetten (B-032-01) et d'Holsterhausen (G-011-01), sur les *oppida* de Sermuz (B-087-01) et du Titelberg (dans les contextes qui couvre la fin de La Tène D2b et le règne d'Auguste : B-094-02, -03, -05,-08 et -09), ainsi que dans les niveaux anciens de la colonie de Lyon (en particulier L-024-09 et -10). Voir *supra*, chap. 3.3.3.

[670] Suspène 2012, sur les frappes au crocodile de Nîmes, adopte une position nuancée, montrant l'implication selon lui indubitable des autorités locales, aussi bien que la marque évidente d'une intervention impériale.

présence importante (et souvent presque exclusive) des émissions concernées sur les sites militaires indique, sans doute possible, une intervention de l'administration impériale à un moment donné. Même si on préfère considérer ces monnaies comme des frappes provinciales, le fait est qu'elles semblent avoir été distribuées prioritairement à des « fonctionnaires » (voir *infra*).

Ainsi, les frappes nîmoises, lyonnaises et viennoises peuvent être considérées comme « romaines » à plus d'un titre : non seulement leur iconographie et leur métrologie s'intègrent au système romain républicain, puis augustéen, mais leur utilisation semble d'abord concerner des usagers italiques ou très romanisés. Il est au contraire beaucoup plus difficile de caractériser un ensemble de petits bronzes, parfois qualifiés de « gallo-romains », et que l'on retrouve à la fois dans le *RIC*, dans le *RPC* et, pour l'un d'entre eux, dans les ouvrages de numismatique gauloise. J.-M. Doyen leur a consacré une étude récente et très poussée[671]. Les trois émissions concernées sont en laiton, avec un poids moyen compris entre 2,5 et 2,8 g. Deux d'entre elles portent au droit le portrait d'Auguste et le citent également dans la légende : le type *RPC* 508 montre une aigle éployée au revers, tandis que le revers du *RPC* 509 représente un sanglier à gauche. L'émission la plus répandue (*RPC* 506) est iconographiquement proche du *RPC* 509, mais le portrait du droit n'est pas identifié et les personnages mentionnés au revers ne sont pas connus par ailleurs : *Germanus Indutilli l(ibertus)*. Les trois émissions se succèdent dans le temps, vraisemblablement dans les deux dernières décennies avant notre ère, en commençant par les *RPC* 506 pour finir par les *RPC* 508. La distribution des *RPC* 506 et 509 semble indiquer un atelier situé en Gaule Belgique (Reims selon J.-M. Doyen), tandis que les *RPC* 508 auraient une provenance plus méridionale.

La parenté métrologique et chronologique peut justifier qu'on les étudie ensemble. Néanmoins, il faut distinguer le *RPC* 506 à légende *GERMANVS INDVTILLI L* des autres émissions. En effet, le *RPC* 508 comme le *RPC* 509 mentionnent et désignent explicitement Auguste et rien dans l'iconographie ou les légendes ne permet d'attribuer les monnaies à un émetteur autre que le pouvoir impérial. Nous les avons donc comptabilisées avec les autres monnaies romaines. Au contraire, les deux personnages mentionnés dans la légende du *RPC* 506, *Germanus* et *Indutillus*, sont vraisemblablement des indigènes qui ne possèdent pas la citoyenneté romaine. Il semble donc logique de considérer cette frappe comme une frappe indigène, malgré le caractère très romanisé de l'iconographie et l'emploi du laiton[672]. La datation augustéenne de ce type ne permet pas d'en faire

[671] Doyen 2007, p. 62-93 ; voir aussi Beliën 2009a.

[672] Bayley 1998 a émis l'hypothèse, pour la Bretagne insulaire, d'une restriction de l'usage du laiton, qui aurait été réservé à des usages « officiels » (en particulier monnaies et équipement militaire). Mais l'interdiction, si elle a existé, semble être entrée en vigueur à la fin du I^er^ s. ap. J.-C., moment où l'on voit disparaître les fibules en laiton. En Gaule, cet alliage apparaît avec les monnaies de Vercingétorix (Nieto 2004) et est utilisé pour quelques frappes gauloises postérieures à la conquête, notamment dans l'Ouest (Sarthre 2000).

une monnaie « romaine » et elle sera pour cette raison incluse dans les décomptes de monnaies gauloises. Il en sera de même pour les bronzes Scheers 217, extrêmement fréquents sur les camps militaires, au point que l'on a pu se demander s'ils n'avaient pas été commandités par les Romains[673]. Malgré tout, il reste impossible de trancher et le caractère très indigène de ces pièces nous a conduit à les laisser au nombre des monnaies gauloises[674].

4.1.1.2 Une circulation localisée

Le phénomène le plus marquant de cette période est assurément l'irruption, pour la première fois dans la circulation monétaire gauloise, de numéraire romain en grandes quantités (fig. 4.2). Pour indéniable qu'il soit, il appelle un certain nombre de commentaires. La première nuance à apporter à la diffusion du numéraire romain est son caractère très partiel, déjà sensible sur la fig. 4.2, où l'inégale répartition de la documentation ne permet toutefois pas de faire ressortir pleinement le phénomène. Si l'on s'attache uniquement à la proportion entre monnaies gauloises et monnaies romaines, il est immédiatement apparent que les monnaies romaines sont concentrées dans les régions qui deviendront ensuite les provinces de Germanie : dans la Suisse actuelle, le long du Rhin jusqu'à son embouchure (fig. 4.3). On note une pénétration vers la Gaule interne le long de la Meuse et de la Moselle et, dans une moindre mesure, par la trouée de Belfort.

Cette concentration à la périphérie septentrionale de la zone d'étude est bien entendu liée à l'installation de nombreux camps militaires dès le début du règne d'Auguste et, en particulier, de la grande offensive de 12 av. J.-C. jusqu'à la défaite de Teutoburg en 9 ap. J.-C. (fig. 4.4). Il existe une tradition de recherche sur ces sites, qui explique en partie l'abondance de la documentation disponible. La rareté relative de la documentation en Gaule civile ne doit toutefois pas occulter la réalité de l'opposition entre zone militaire et zone civile ; elle la souligne au contraire de manière éclatante et nous tenterons d'expliquer plus loin les raisons d'une dichotomie aussi marquée.

4.1.1.3 Une pénétration tardive

En outre, il faut noter que la pénétration du numéraire romain en Gaule intérieure semble avoir pris un certain temps. On peut essayer d'en mesurer le rythme à partir des contextes les mieux datés,

---

[673] Aarts, Roymans 2009.

[674] Les toutes premières frappes (classe I) semblent prendre place dans les années 30/20 av. J.-C. (Scheers 1996) ; le camp de Nimègue/Hunerberg livre les exemplaires stratifiés les plus anciens (contexte B-069-01, avec deux ex. de la classe I et un de la classe II. L'exemplaire d'Alésia issu des prospections récentes sur le siège nous semble intrusif : contexte L-001-11).

en examinant successivement l'augustéen précoce, l'augustéen moyen, l'augustéen tardif et enfin, les contextes à cheval sur les époques augustéenne et tibérienne (fig. 4.5 à 4.8).

Il faut lire la fig. 4.5 (contextes de l'augustéen précoce) en conjonction avec la fig. 3.13 (contextes datés La Tène D2b/augustéen) présentée au chapitre précédent. Entre 30 et 15 av. J.-C., les monnaies romaines sont rares ou absentes de la plupart des sites et les quelques concentrations que l'on observe sont dues à une présence militaire romaine importante : c'est le cas pour le Petrisberg [B-075] comme pour le Titelberg [B-094]. Quant à Lyon [L-024], son statut de colonie romaine implique certainement un apport de population italique, dans laquelle la composante militaire a pu être importante.

L'augustéen moyen (15 à 5/1 av. J.-C.) voit l'installation de nombreux camps militaires, où le numéraire romain représente au moins trois quarts du total (fig. 4.6). En Gaule interne, le rapport est inverse : quand les monnaies romaines sont présentes, elles ne représentent jamais plus d'un quart du total. La situation évolue lentement à l'augustéen tardif (5/1 av. J.-C. à 15/20 ap. J.-C.), où l'on note une proportion plus élevée à Arras [B-004], Besançon [B-014] et Mirebeau [B-062] (fig. 4.7). Mais ce n'est pas avant les dernières années du règne d'Auguste ou les premières du règne de Tibère que le numéraire romain pénètre réellement dans les contextes civils (fig. 4.8) : trois quarts des monnaies de Reims [B-077], deux tiers de celles de Feurs [L-029], tandis que les monnaies indigènes sont absentes d'Autun [L-002], dont la trame urbaine définitive semble être installée vers 10-15 ap. J.-C. seulement (avec une occupation plus légère dans les années qui précèdent).

Ainsi, si l'époque augustéenne marque à n'en pas douter un tournant dans le renouvellement du stock monétaire, il est important d'avoir à l'esprit que l'on a affaire à une évolution lente, qui touche d'abord la périphérie du monde gaulois et ne devient tangible en Gaule interne qu'à partir de la fin du règne d'Auguste. Tout au long des cinq décennies étudiées dans ce chapitre, la circulation monétaire est dominée par les frappes indigènes et reste de ce point de vue très gauloise.

4.1.2 La circulation des frappes indigènes

4.1.2.1 Chronologie des dernières monnaies gauloises

Il faut se garder de l'idée que la circulation des monnaies gauloises serait résiduelle à partir de l'époque augustéenne, parce que celle-ci verrait la diffusion importante de frappes romaines. D'une part, comme nous venons de le voir, ce numéraire nouveau ne pénètre pas réellement en Gaule interne avant les années 10/20 ap. J.-C. D'autre part, si l'on s'attache aux structures dans lesquelles ont été découvertes les monnaies, on note que 10,59 % des monnaies romaines et 15,71 % de monnaies gauloises proviennent de remblais ou de nivellements (considérés comme les contextes secondaires par excellence), mais que seuls 2,77 % des romaines viennent de sols ou de couches d'occupation

(considérés au contraire comme des contextes primaires), contre 15,88 % pour les gauloises[675]. Ceci tient en partie à la nature des sites fouillés : les niveaux de sols ont souvent disparu dans les camps militaires, peu stratifiés, tandis qu'ils sont mieux conservés sur les sites civils, qui ont dans de nombreux cas connus une occupation plus longue. Cela n'en témoigne pas moins de l'utilisation, au sens fort du terme, des monnaies gauloises durant ces décennies. Par ailleurs, les données archéologiques montrent de façon indubitable que les frappes locales se sont poursuivies jusqu'au règne d'Auguste, une idée maintenant bien acceptée par tous les chercheurs[676]. Mais la situation est diverse selon les métaux et selon les régions, à l'intérieur même de la zone d'étude. Nous avons rassemblé dans la fig. 4.9 les données dont nous disposons pour cette dernière.

D'après les contextes archéologiques dont nous avons connaissance, les années 40/30 av. J.-C. sont les dernières à voir des frappes importantes et variées. On se situe à la charnière entre La Tène D2b et l'époque augustéenne et il est pour l'instant impossible de déterminer précisément quand débutent et s'achèvent ces émissions. La production de potin ne semble pas se poursuivre au-delà de La Tène D2b, en particulier pour les grandes séries « à la grosse tête » et Scheers 186 « au sanglier ». De fait, la production monétaire n'est plus attestée dans le Centre-Est, à l'exception de la série *TVRONOS/CANTORIX* en bronze et en potin, dont la diffusion est limitée aux environs de Bâle et à la Franche-Comté actuelle. Au contraire, les émissions belges sont abondantes, bien que localisées essentiellement dans la partie occidentale de la province (Picardie, Île-de-France, Soissonnais, Belgique actuelles). Quelques frappes en argent sont attestées, dont certaines sont très abondantes (Scheers 41 et 42).

Les émissions datables avec précision de l'époque augustéenne précoce sont beaucoup plus rares et limitées au bronze. Il s'agit des séries Scheers 109 à légende *VIIRICIVS* dans le *Belgium*, Scheers 143 à légende *ΕΠΕΝΟΣ* en Île-de-France, Scheers 162/II à légende *CARINAS* chez les Trévires[677]. Les dernières émissions sont à dater de l'époque augustéenne moyenne, avec le type *RPC* 506 à légende *GERMANVS INDVTILLI L.*, et les abondants bronzes Scheers 217, dont les classes II et III sont produites dans la dernière décennie du I^{er} s. av. J.-C. et peut-être quelques années encore après le changement d'ère. Les *Regenbogenschüsselsen* en bronze, de type Bochum, sont datables de

[675] Sur un total de 614 monnaies romaines et 573 monnaies gauloises dont les sources permettent de préciser le type de structure de découverte. Ces totaux ne concernent que l'époque augustéenne.

[676] En témoignent diverses contributions dans Metzler, Wigg-Wolf (éd.) 2005. Les travaux de L.-P. Delestrée (notamment Delestrée 1996a) ont contribué de façon importante à l'imposer, bien qu'ils concernent principalement le *Belgium*.

[677] On considère généralement que la légende fait référence à C. Carrinas en tant que gouverneur en 31/30 av. J.-C. Mais certains pensent qu'elle est contemporaine des Scheers 162/I à légende *A. HIRTIVS* : Metzler, Gaeng 2009, p. 518-519. De fait, les contextes archéologiques ne permettent pas de trancher réellement.

l'augustéen précoce ou moyen[678]. Il n'existe à notre connaissance aucune émission datable avec certitude de l'augustéen tardif. L'absence de contexte archéologique pour les séries Scheers 214 et 215, dont la distribution est centrée sur l'Oise, interdit de les dater précisément ; elles ont pour prototypes respectifs les as à l'autel de Lyon et les bronzes *RPC* 508 et 509. Pour la série Scheers 214, on peut se demander si nous sommes vraiment fondés à la détacher des autres imitations à l'autel de Lyon, dont certaines sont postérieures de plusieurs décennies au prototype.

On peut donc considérer qu'au changement d'ère, la production de monnaies gauloises a totalement cessé dans la zone étudiée, parfois depuis plusieurs décennies. Il faut noter qu'au-delà des disparités régionales, cette chronologie semble commune à l'ensemble du territoire gaulois. Ainsi, dans la Normandie actuelle, les dernières frappes débutent vers 30/20 av. J.-C. et ne dépassent pas le tournant du siècle[679]. Sur la façade atlantique, les dernières frappes sont des petits bronzes épigraphes qui peuvent être datés de l'augustéen précoce et ne sont pas connus dans des contextes antérieurs à 30 av. J.-C.[680] Dans le Centre-Ouest, certaines émissions ne sont attestées qu'à l'époque augustéenne (y compris des potins), qui marque également la fin des frappes[681]. En Auvergne, dans la vallée du Rhône et même en Gaule Narbonnaise, la production cesse au plus tard à l'époque augustéenne, exceptées certaines frappes coloniales (principalement Nîmes) ainsi que Marseille dont la tradition monétaire est beaucoup plus ancienne et s'inscrit dans un cadre civique de type grec[682]. Malgré ses particularités, la zone d'étude semble donc s'inscrire dans un cadre plus large, dont il faudra tenir compte. Quelles que soient les raisons de ce phénomène, il faut souligner une nouvelle fois combien l'époque augustéenne précoce et moyenne représente, dans plusieurs régions, une période de frappe monétaire amoindrie mais néanmoins vivace.

4.1.2.2 Les alliages

Comme on vient de le voir, les dernières émissions de monnaies gauloises concernent principalement le bronze ; la frappe de l'argent ne semble pas dépasser les années 20 av. J.-C. et les potins ne sont plus produits après La Tène D2b. On constate donc de façon logique une diminution de la part de potin dans les contextes augustéens (fig. 4.10), en Gaule Belgique comme dans le Centre-

---

[678] Roymans 2004, p. 67-101.

[679] Guihard 2012, en particulier p. 131-148. Voir également *infra*, chap. 4.2.4.

[680] Comme nous l'a confirmé E. Hiriart, dont les recherches portent sur la circulation monétaire dans la vallée de la Garonne. Il s'agit des types à légende *CONTOVTOS* (LT 4316), *ANNICOIOS* (LT 4326), *LVCCIOS* (LT 4340), *VRIDO RVF* (LT 4335) et *ATECTORI* (LT 4349).

[681] Gruel *et al.* 2009 ; Troubady 2011, fig. 222, p. 196 et fig. 226, p. 201.

[682] Respectivement Deberge *et al.* 2007 ; Genechesi 2012 ; Feugère, Py 2011a.

Est, phénomène encore plus marqué dans les contextes à cheval sur les règnes d'Auguste et Tibère (fig. 4.11). Néanmoins, cela ne change pas l'équilibre général déjà observé pour les périodes précédentes, caractérisé par une partition entre une Belgique plus riche en bronze frappé depuis La Tène D2a et un Centre-Est marqué longtemps par un usage quasi-exclusif du potin, couplé à une meilleure représentation de l'argent (se reporter aux fig. 2.1 à 2.3 pour La Tène D1 et D2, et aux fig. 3.7 et 3.8 pour La Tène D2b).

On peut légitimement se demander la part que joue la résidualité dans la persistance de cette partition. Les sites du Centre-Est d'où viennent la majorité des potins contextualisés sont pour la plupart des *oppida* occupés depuis La Tène D1. En effet, les bronzes frappés provenant de sols ou de couches d'occupation sont plus nombreux que les potins (12,85 % contre 6,55 %). Mais la part provenant de remblais ou de couches de nivellement est sensiblement la même (11,90 % de potins contre 9,15 % de bronzes frappés)[683]. Il faut en conclure selon nous que l'utilisation du potin persiste bel et bien à l'époque augustéenne, malgré l'arrêt des émissions. La production abondante de chacun des grands types suprarégionaux (type à la grosse tête, Scheers 186, mais aussi Scheers 191) permet d'expliquer en partie leur présence dans le stock monétaire mais il ne faut pas non plus sous-estimer l'habitude qu'avaient les populations d'utiliser ces pièces depuis des décennies.

4.1.2.3 Les provenances

L'époque augustéenne correspond à une régionalisation accrue de la circulation des monnaies indigènes (fig. 4.12, à comparer aux fig. 3.10 et 3.11). Dans le Centre-Est, la plupart des monnaies exogènes sont des frappes belges, ce qui s'explique par la vitalité de la production monétaire de Gaule Belgique au début du règne d'Auguste. Au contraire, les monnaies du Centre-Est ne circulent presque plus en Belgique, à l'exception notable de Bois-l'Abbé [B-016], où l'on soupçonne une fréquentation militaire qui pourrait également expliquer la part très importante du numéraire d'argent sur le sanctuaire (fig. 4.10). Les pièces provenant d'autres régions sont peu nombreuses. La mise en place d'un cadre politique unitaire dans la zone étudiée et la construction d'infrastructures viaires sont loin d'avoir favorisé un brassage de la circulation monétaire, qui apparaît encore plus locale qu'auparavant. Comme pour la répartition des alliages monétaires, on se situe pleinement dans la continuité de La Tène D2b.

L'examen de la circulation des monnaies gauloises et romaines à l'époque augustéenne permet donc d'affirmer que le changement majeur, constitué par l'apparition massive de numéraire romain et la fin des frappes locales, s'inscrit dans le cadre d'une circulation indigène héritée directement de La

[683] Sur un total de 168 potins et 459 bronzes frappés dont les sources permettent de préciser le type de structure de découverte. Ces totaux ne concernent que l'époque augustéenne.

Tène D2b et qui apparaît bien vivante. Mais dans ce domaine également, le règne d'Auguste constitue assurément un tournant, comme le montre bien l'étude des dépôts comportant des monnaies gauloises (fig. 4.13). Sur les cinq dépôts contenant uniquement des monnaies augustéennes, ceux de Saint-Beuve-en-Rivière [SBR] et de Bâle [BSL] concernent des émissions précoces, tandis que ceux de Nimègue [NIJ-01] et Cologne [KOL-02] sont composés de Scheers 217, ce qui n'est pas surprenant au vu de leur position géographique et de leur occupation militaire. On note également deux dépôts composés uniquement de *RPC* 506, à Amiens [AMI-02] et Cocheren [COC]. Tous les autres dépôts comportent également des monnaies romaines. Il faut rappeler que les ensembles cartographiés ici sont d'abord datés du point de vue de leur composition interne, et pas par un contexte archéologique. Il est donc possible que nous ayons sous-estimé le nombre de dépôts augustéens (et par conséquent surestimé le nombre de dépôts de La Tène D2b aux fig. 3.9 et 3.31). Mais le sens de la carte reste clair : on ne thésaurise presque plus le numéraire gaulois à l'époque augustéenne et on ne le thésaurise plus du tout à partir de Tibère.

L'arrêt de la production monétaire semble progressif et les données archéologiques vont contre l'idée d'une interruption brusque. De même, la pénétration des monnaies romaines se fait progressivement, avec un possible « coup de fouet » dans les dernières années du règne. Il faut garder cette dimension présente à l'esprit pour tenter d'interpréter les évolutions mises en évidence : on a plus l'impression d'assister au « changement dans la continuité » qu'à un grand chambardement. Les explications sont donc à chercher dans le domaine structurel plutôt que dans un événement précis.

4.1.3 Type et chronologie des occupations

La concentration des monnaies romaines dans la zone rhénane semble indiquer qu'à l'époque augustéenne, la part de monnaies romaines et gauloises sur un site donné était liée au type d'occupation. Afin de tester cette hypothèse, nous avons décidé d'analyser les données au moyen d'une analyse factorielle des correspondances (abrégée AFC). On soumet à l'analyse un tableau croisé qui est ici celui des faciès de différents sites (les individus analysés correspondant aux lignes) selon les différentes autorités émettrices (les variables correspondant aux colonnes). Pour avoir une vision plus fine de la situation, nous avons distingué sept autorités émettrices (donc sept variables) : trois pour les monnayages indigènes (gaulois, grecs ou massaliètes, ibériques) et quatre pour les monnayages romains (républicain, colonial, impérial et indéterminé). Les monnaies dont l'émetteur reste indéterminé n'ont pas été prises en compte. Chaque ligne représente un site (donc un individu). Ce tableau est trop complexe ; il comprend trop d'individus et de variables pour être traduit tel quel dans un graphique en deux dimensions. Le but de l'AFC est de permettre une telle représentation

graphique, en réduisant cette complexité[684]. L'AFC dégage les principes organisateurs du tableau de données, qui sont les axes factoriels. Le premier axe factoriel est celui qui permet de rendre compte du maximum de diversité et les axes vont ensuite décroissant. Chaque individu et chaque variable reçoit une valeur pour chaque axe factoriel. On cartographie ensuite les résultats sous la forme d'un graphique en semis de points, en utilisant deux axes factoriels pour les valeurs x et y. On utilise généralement les deux premiers axes (x = premier axe factoriel, y = deuxième axe factoriel), car ils sont les plus représentatifs de la diversité des données d'origine. Le principe de lecture du graphique est simple : plus les points sont proches, plus les données sont similaires. Ceci est vrai pour les individus (dans notre cas, les sites voisins sur le graphique ont un faciès monétaire similaire), pour les variables (dans notre cas, les autorités émettrices voisines sur le graphique sont souvent découvertes ensemble sur les sites) et, enfin, pour les individus comparés aux variables (dans notre cas, les sites voisins sur le graphique de telle autorité émettrice se caractérisent par un faciès monétaire riche en monnaies de cette autorité). La principale difficulté de l'interprétation consiste à comprendre le principe organisateur de chaque axe factoriel : chronologique, géographique, typologique, social…[685] La lecture du graphique peut être facilitée par l'utilisation de symboles pour représenter les individus, selon des variables annexes non prises en compte dans l'analyse : c'est ce que nous avons choisi de faire dans les graphiques qui suivent, en « coloriant » les individus selon le type d'occupation de chaque site. Pour une meilleure lisibilité, nous avons également distingué la carte des variables et les cartes des individus : tous les graphiques sont à la même échelle, ce qui permet une comparaison aisée.

Les résultats ont été cartographiés selon les premier et second axes factoriels, qui représentent respectivement 57,22 % et 18,17 % des données, des valeurs élevées qui attestent de la fiabilité des résultats. Si l'on analyse la carte des variables (fig. 4.14), on remarque que l'axe 1 est très fortement structuré par l'opposition entre monnaies romaines d'une part (x négatif) et monnaies gauloises de l'autre (x positif). Les monnaies grecques ou massaliètes sont associées aux monnaies gauloises mais pèsent peu dans l'analyse. Les monnaies ibériques, quant à elles, ont des coordonnées très proches des monnaies romaines républicaines. Ceci confirme l'analyse de M. P. García-Bellido, selon laquelle la présence de ces monnaies dans les camps militaires est liée aux transferts de troupes depuis la péninsule ibérique vers la région rhénane[686]. L'axe 2, moins structurant, est organisé sur une

[684] Nous ne rentrons pas ici dans les aspects techniques ; voir la bibliographie fournie par les travaux cités à la note suivante.

[685] L'AFC est employée régulièrement en archéologie, moins en numismatique (à l'exception des analyses de composition). Pour une présentation générale appliquée à l'archéologie, on pourra consulter Cool, Baxter 1999 et 2002. Pour une présentation des applications numismatiques : Lockyear 2007a, 2007b et 2012. Pour des applications à la Gaule : Gruel 2005b, Gruel *et al.* 2009.

[686] Voir principalement la monographie consacré au sujet : García-Bellido 2004.

opposition chronologique : les variables qui caractérisent les phases les plus anciennes de la circulation sont à droite (y positif) et l'on avance dans le temps en allant vers la gauche (y négatif). La présence anecdotique des monnaies grecques et massaliètes semble donc être un souvenir du rôle qu'elles ont joué dans la circulation jusqu'à La Tène D1. Les monnaies gauloises ont une position médiane, qui s'explique aisément par leur abondance et par la poursuite de la production monétaire jusqu'au milieu du règne d'Auguste. La position des monnaies romaines coloniales, avec une valeur plus élevée que celles des monnaies républicaines, s'explique selon nous par une circulation plus restreinte dans le temps, caractérisant l'augustéen précoce. Les monnaies républicaines, quant à elles, étaient déjà présentes à la période précédente et constituent en quelque sorte un bruit de fond permanent tout au long de l'époque augustéenne.

La carte des individus (fig. 4.15), coloriée selon le type d'occupation des différents sites, fait clairement apparaître certaines corrélations. Comme indiqué plus haut, l'axe 1 structure fortement les données : l'opposition principale est bien entre monnaies gauloises et monnaies romaines. Pour simplifier la lecture, nous avons éclaté la fig. 4.15 en trois graphiques séparés (fig. 4.16 à 4.18), en distinguant les sites et les types d'occupation selon leur place sur le premier axe factoriel. Sans surprise, tous les camps militaires sont caractérisés par un faciès très romain. C'est également le cas des colonies (Lyon, Augst) et des fondations romaines récentes (Trèves et Waldgirmes) (fig. 4.16). À l'opposé, on trouve un faciès très indigène pour les sanctuaires, les établissements ruraux et les *oppida* dont l'occupation cesse sous Auguste (fig. 4.17). Enfin, les sites urbains civils (agglomérations secondaires et chefs-lieux, comprenant les *oppida* dont l'occupation se prolonge à l'époque impériale), ainsi que les rares sites funéraires, n'offrent pas de caractérisation claire et sont répartis sur la totalité de l'axe 1 (fig. 4.18).

L'analyse par type d'occupation semble donc lier circulation monétaire et « mode de vie » : très romanisé dans les camps et les colonies, très indigène dans le monde rural et sur les sanctuaires et mixte sur les sites urbains, avec une certaine variété de situation. La disparité observée pour les chefs-lieux et agglomérations secondaires laisse toutefois entendre qu'un autre facteur est à l'œuvre. Si l'on reprend les résultats de l'AFC et que l'on examine de nouveau tous les sites civils (colonies, chefs-lieux, agglomérations secondaires, *oppida*, établissements ruraux et sanctuaires) en les coloriant non plus par type d'occupation, mais en fonction de l'existence ou non d'une occupation préaugustéenne, on note un lien indubitable (fig. 4.19) : les sites où les monnaies gauloises sont dominantes ont majoritairement été fondés avant le règne d'Auguste, tandis que les fondations augustéennes sont plus riches en monnaies romaines. Ceci semble nuancer fortement l'usage prolongé du monnayage indigène que nous avons défendu plus haut et accréditer plutôt l'idée d'une résidualité importante. Il convient ici de regarder plus précisément la chronologie du phénomène et les sites concernés.

Les fondations augustéennes dont il est question ici ne sont pas antérieures à l'augustéen moyen. À l'exception de Lyon, les premiers niveaux archéologiques attestés sur les sites les plus

romanisés sont de la dernière décennie avant notre ère ; Augst et Waldgirmes ont livré des bois datés respectivement de 6 et 4 av. J.-C. et le mobilier le plus ancien de Trèves est attribuable à l'horizon de Haltern. Dans la Belgique actuelle, Liberchies et Tongres ne sont pas antérieures à 15/10 av. J.-C. En Suisse, le développement de Baden et Oberwinterthur est lié aux installations militaires de l'augustéen moyen et surtout tardif. La date précise de la fondation d'Autun est sujette à discussion mais le mobilier des fouilles récentes est au mieux de l'augustéen moyen, tandis que la mise en place de la trame urbaine définitive n'intervient que dans les dernières années du règne d'Auguste. À Avenches, bien que l'on connaisse des structures de La Tène finale, la continuité d'occupation n'est pas réellement attestée.

Sur tous ces sites, les monnaies gauloises sont effectivement très rares et montrent qu'elles ne faisaient pas partie du stock monétaire en usage au moment du changement d'ère. Mais il ne faut pas oublier non plus l'implication probable ou certaine de l'armée dans la construction de Waldgirmes, Liberchies et Tongres, ainsi qu'un apport possible de population extérieure dans les différentes colonies. La date de fondation, tardive, induit une rupture dans la continuité d'usage, certainement renforcée par un type de population moins familier des monnayages indigènes.

Il est difficile de trouver un site civil fondé à l'augustéen précoce. C'est peut-être le cas de Paris, dont le mobilier stratifié ne permet pas, selon nous, de remonter avant 40/30 av. J.-C., à l'exception d'une tombe trouvée aux jardins du Luxembourg et datable de La Tène D2b[687]. Le cas est incertain mais les monnaies gauloises sont très abondantes sur le site parisien, ce qui tendrait à montrer que dans les années 30/20 av. J.-C. (alors qu'il existait des monnayages coloniaux romains), le numéraire indigène constituait encore la totalité du stock en circulation, sur un site de fondation récente. Il semble donc que ce ne soit qu'à partir de 15/10 av. J.-C., c'est-à-dire dans les années où cessent les productions locales et où débutent les grandes émissions à Nîmes puis à Lyon, que les monnaies gauloises arrêtent d'être diffusées dans les nouvelles fondations urbaines. Outre la coïncidence temporelle, le type de population concerné joue selon nous un grand rôle. Comme nous l'avons noté plus haut, sur les sites occupés depuis l'époque laténienne, ces monnaies devaient rester très nombreuses, qui plus est entre les mains d'usagers habitués à leur aspect et à leur métrologie.

Par ailleurs, la fig. 4.19 montre que le facteur chronologique ne permet pas de tout expliquer, puisque l'on trouve des fondations augustéennes avec une forte proportion de monnaies gauloises et des sites occupés depuis plusieurs décennies riches en monnaies romaines. La fig. 4.3 présentée plus haut fait clairement apparaître un facteur géographique important : plus on est proche de la zone rhénane, plus la proportion de monnaies romaines est importante. L'influence des camps est ici très sensible. La cartographie des sites en fonction de leur date de fondation montre que ce facteur géographique joue également pour les fondations augustéennes, qui sont situées pour la plupart à la

[687] Contexte L-028-17. Poux 1999 ; Poux, Robin 2000 ; Martin 2011a.

marge de la zone d'étude, le long des voies de communications (Meuse, Moselle, coude du Rhin) (fig. 4.20). Ceci correspond également à la valorisation par les Romains de territoires devenus essentiels et dont certains étaient auparavant peu urbanisés (notamment la Belgique actuelle).

La proportion entre monnaies gauloises et monnaies romaines dépend donc d'un ensemble de critères qui se recoupent tous en partie. Le premier critère est le type d'occupation, c'est-à-dire probablement le type de population concernée. Les camps et les colonies, où la population est italique ou très exposée aux usages romains, constituent un pôle privilégié d'usage du numéraire romain. Les populations rurales semblent être les moins exposées à ce dernier, ce qui se reflète également dans les trouvailles des sanctuaires catalogués ici. Le cas des populations urbaines est divers : plus que leur cadre d'habitat (qui n'est cependant pas neutre), deux autres critères sont ici en jeu : le degré d'éloignement des camps d'une part et l'existence d'une occupation préaugustéenne de l'autre. La continuité de l'occupation explique la présence de nombreuses monnaies indigènes et des utilisateurs associés, tandis que les camps agissent comme centres de diffusion de numéraire romain. Logiquement, beaucoup des fondations augustéennes sont proches des camps : les créations spontanées bénéficient de leur dynamisme économique, tandis que les créations planifiées répondent à des considérations stratégiques liées au contrôle des voies de communication et à l'approvisionnement de la zone militaire.

Les différentes analyses montrent sans détour l'impact de Rome sur la circulation monétaire de cette époque. Mais qu'il s'agisse de la fin des frappes indigènes ou de la diffusion des monnaies romaines dans la zone civile, on ne retire jamais l'impression d'une volonté d'agir directement sur cet aspect des choses, on ne voit pas la trace d'une intervention directe sur les questions monétaires – si ce n'est, bien sûr, l'approvisionnement des camps pour permettre le versement de la solde. La cause de ces changements doit donc être cherchée ailleurs.

4.2 La marque de l'empire

L'étude de l'administration provinciale gauloise à la période augustéenne est difficile à mener, mais on sait qu'il ne faut pas l'imaginer dès l'origine comme une imposante machine bureaucratique ; P. Garnsey et R. Saller utilisent l'expression de « gouvernement sans bureaucratie », tandis qu'A. Bowman souligne au contraire la grande flexibilité des gouvernements provinciaux de cette époque[688]. Les sources sur la réorganisation de la *Comata* en trois provinces distinctes (Aquitaine, Lyonnaise et Belgique) sont assez peu explicites et il est difficile de proposer une chronologie précise de ces changements. On les place généralement aux dates auxquelles Auguste se rendit en Gaule, c'est-à-dire

[688] Garnsey, Saller 1994, p. 40-68 (avec une vision peut-être trop « minimaliste ») ; Bowman 1996.

en 27 puis en 16-13 av. J.-C.[689] Les témoignages les plus explicites des changements administratifs ne sont pas antérieurs au milieu du règne d'Auguste[690] : épisode de Licinius vers 15 av. J.-C.[691], puis, en 12, recensement et mise en place d'une assemblée fédérale, le concile des Gaules sis à Lyon (qui suppose que les cités aient été organisées)[692]. L'existence d'une province de Germanie à l'époque augustéenne est une question très débattue ; on considère généralement que les deux districts militaires de Germanie, attestés à la fin du règne d'Auguste[693], furent constitués en province sous Domitien seulement mais W. Eck soutient qu'Auguste créa une province de Germanie, abandonnée par Tibère[694].

Jusqu'à Tibère, les Trois Gaules semblent avoir été placées sous l'autorité d'un unique légat propréteur, qui fut souvent un membre de la famille d'Auguste[695]. (Le légat propréteur était cependant entouré de légats subordonnés, souvent choisis parmi ses proches[696].) De même, les finances étaient gérées à l'origine par un seul procurateur. La Belgique en sera détachée sous Claude et le découpage sera pérennisé par Domitien avec trois postes de procurateurs : la Narbonnaise, la Lyonnaise avec l'Aquitaine et la Belgique avec les deux Germanies nouvellement crées[697]. Cette division des tâches

---

[689] Sur le voyage de 27, Dion Cassius, LIII, 12 et 22 ; ce dernier passage est à mettre en relation avec Tite-Live, *Periochae* CXXXIV. Sur le voyage de 16-13, Dion Cassius, LIV, 22. Strabon, IV, 1, 1, attribue la division de la Gaule à Auguste mais sans en préciser la date. Sur les capitales de province et les sièges des procurateurs financiers, voir Haensch 1997, p. 65-76 (Germanie inférieure), 130-138 (Trois Gaules) et 149-153 (Germanie supérieure).

[690] Parmi les synthèses récentes sur l'organisation des Gaules, outre celle de M.-T. Rapsaet-Charlier dans Lepelley (éd.) 1998, on pourra consulter Ferdière 2005, p. 93-95 et 133-166 et Goudineau 2007, p. 324-381.

[691] Dion Cassius, LIV, 21. Sur cet épisode, voir *infra*.

[692] Strabon, IV, 3, 2 ; Tite-Live, *Periochae* CXXXVII ; *CIL* XIII, 1668.

[693] Tacite, *Annales* I, 31, 2.

[694] Voir en dernier lieu Eck 2011. Par ailleurs, le découpage des provinces tel que nous le connaissons semble remonter au début du règne de Tibère. Sous Auguste, les régions qui formèrent plus tard la province de Germanie supérieure paraissent avoir été rattachées à la Lyonnaise, comme l'ont montré E. Wightman puis C. Goudineau : Wightman 1977 ; Goudineau 2007, p. 472-493.

[695] Szramkiewicz 1975 et 1976 et Thomasson 1984. Plus généralement, Hurlet 2011.

[696] Bérenger 2011a.

[697] Pflaum 1974, p. 9-45, pour l'évolution générale. Pour cet auteur, l'Aquitaine avait été rattachée à la Narbonnaise de Tibère jusqu'à Domitien ; il se fondait pour cela sur les inscriptions *CIL* X, 3871 et *CIL* XI, 6011, dont la lecture et la chronologie ont depuis été revues. Pour la première, voir Demougin 1992, n°424 ; pour la seconde, *ibidem*, n°234, qui ne tient cependant pas compte de la nouvelle lecture proposée en 1985 (*AE* 1985, 375), dans laquelle l'Aquitaine disparaît au profit de la Pannonie. La création de la circonscription financière de Belgique est déduite des carrières de P. Graecinus Laco et Cornelius Tacitus (respectivement, Demougin 1992, n°429 et 531), dont il faut toutefois noter qu'elles nous sont parvenues par des sources

montre que l'organisation financière augustéenne reposait sur un personnel trop restreint qu'il fut nécessaire d'élargir, notamment en individualisant la Belgique où était stationné l'ensemble des troupes.

4.2.1 La fiscalité

Nous avons déjà évoqué plus haut l'organisation financière des provinces, l'existence d'une caisse provinciale et les alternatives qui pouvaient exister au *tributum*. La mise en place d'une véritable organisation fiscale est en effet un des traits marquants du début du principat[698]. La principale contribution que doivent les provinces gauloises à Rome sont les *tributa*, que J. France propose de traduire par « impôt provincial ». Ils sont « au cœur du système d'exploitation des provinces et [constituent] le prélèvement le plus significatif[699] ». Les *tributa* sont de deux types, le *tributum soli* (impôt foncier) et le *tributum capitis* (capitation). Contrairement à l'impôt actuel, il n'y a pas de relation directe entre les contribuables et l'administration responsable de la perception. Une somme globale est définie puis répartie entre les différentes entités qui composent le district financier : entre les différentes provinces le cas échéant, puis entre les différentes cités, en fonction de leur statut et des exemptions éventuelles. L'assemblée provinciale de Lyon semble jouer un rôle dans cette répartition, du moins au II^{ème} s.[700] Un tel mode de prélèvement implique d'une part que les territoires concernés soient précisément bornés, d'autre part que l'on dispose de recensements suffisamment précis. Une fois prélevés, les impôts sont versés à la caisse provinciale, qui se trouve sous la responsabilité du procurateur financier.

Si l'on n'a pas trace de bornage en Gaule, il est néanmoins certain qu'il accompagna les différentes opérations de recensement attestées par les textes en 27 et 12 av. J.-C. par Auguste puis Drusus, puis par Germanicus en 14 ap. J.-C. On sait qu'Auguste avait nommé un procurateur financier pour ces provinces avant 15 av. J.-C., un affranchi du nom de Licinius, probablement établi à Lyon, dont le nom nous est parvenu à cause de ses malversations[701]. Les sources concernant directement l'époque augustéenne sont maigres et le personnel est mal connu. Outre Licinius et les agents du

---

littéraires et non par un cursus épigraphique. Le procurateur financier de Belgique et des Germanies siège à Trèves ; celui de Lyonnaise et d'Aquitaine à Lyon : Haensch 1997, p. 74-76 et 135.

[698] Sur la fiscalité en Gaule, nous suivons l'exposé général dans Ferdière 2005, p. 156-159, que nous complétons par les travaux de J. France (1993, 2000, 2001a, b et c, 2003a et b, 2006, 2007b, 2009), dont certains concernent spécifiquement la Gaule et d'autres sont plus généraux.

[699] France 2009, p. 142.

[700] France 2003a.

[701] Principale source : Dion Cassius, LIV, 21. Sur ce personnage : France 1993, p. 925-926 et 2001c, p. 372-373 (avec bibliographie antérieure).

Quarantième des Gaules, on connaît avant Claude quatre personnages ayant exercé en Gaule leurs fonctions sous les ordres du procurateur. Les deux *exactores tributorum* mentionnés par des inscriptions d'Avenches et de Bologne étaient chargés de recouvrer les arriérés auprès des cités[702]. Le *dispensator ad fiscum* de Lyon est un « trésorier-payeur-receveur » ; c'était donc lui qui recevait des cités les sommes dues au titre du tribut[703]. Une découverte récente nous fait connaître un nouveau *dispensator* anonyme à Cologne, qui exerça ses fonctions sous Auguste et Tibère[704]. Pour W. Eck, il s'agit d'un indice supplémentaire pour restituer une province de Germanie sous le règne d'Auguste[705]. La datation du monument est obtenue par le croisement des données architecturales, épigraphiques et historiques ; on notera toutefois que l'inscription est très lacunaire (la précédente restitution la datait de l'époque néronienne), comme celles qui servent de parallèle[706].

Quelle forme prenaient les impôts ? On considère qu'Auguste doubla la somme de 40 millions de sesterces annuels fixée par César mais les sources sont particulièrement confuses à ce sujet ; un changement sous Tibère semble plus certain, si l'on considère qu'il supprima certaines exemptions[707]. Pour le reste, malgré des sources peu abondantes, les prélèvements demandés paraissent avoir été les mêmes que ceux décrits à la période précédente. R. Duncan-Jones a montré qu'on avait probablement surestimé la part d'impôts en espèces[708]. Si certaines contributions remplaçaient le *tributum* (comme dans le cas des Bataves), d'autres venaient s'y ajouter, que P. Herz a détaillées[709]. Parmi elles, les fournitures aux armées pesaient très lourd, comme l'a montré M. Reddé qui a repris la question d'un point de vue plus archéologique [710]. En effet, les infrastructures de la zone de stationnement militaire furent pendant plusieurs décennies impropres à subvenir aux immenses besoins de l'armée ; il fallait donc faire venir d'ailleurs le ravitaillement et l'équipement nécessaires. Deux citations de Tacite, non reprises dans son travail, viennent à l'appui de sa démonstration : à propos de la révolte de 14 ap. J.-C., Tacite écrit que « l'armée de Germanie […] s'appuyait sur les ressources des Gaules[711] » ; un peu

---

[702] France 2000, n°35 (*CIL* XIII, 5092) et 36 (*CIL* XI, 707) du catalogue, et p. 202. On a proposé une datation augustéenne pour l'inscription d'Avenches : France 2000, p. 376 ; Lieb, Bridel 2009 ; Pury-Gysel 2011, p. 76. Sans être impossible, il s'agirait d'un exemple très précoce pour la région.

[703] France 2000, n°11 du catalogue (*CIL* VI, 5197) et p. 201-209.

[704] *AE* 1984, 664 = *AE* 2004, 969 = Galsterer, Galsterer 2010, n°267. Voir en dernier lieu Eck, Hesberg 2003.

[705] Eck 2011.

[706] *CIL* XIII, 8266 et 8376.

[707] France 2001c, p. 365-366 et notes 32-34.

[708] Duncan-Jones 1990, p. 188-197.

[709] Herz 1992.

[710] Reddé 2011b.

[711] Tacite, *Ann*. I, 47, 1 : « *ille* [= *per Germaniam exercitus*] *Galliarum opibus subnixus* ». *Subnixus* signifie « appuyé sur » au propre comme au figuré.

plus tard, en 16, on lit que « les Gaules se lassaient de fournir des chevaux[712] ». Les envois spontanés de l'an 15, qui viennent des Gaules, des Espagnes et d'Italie et qui sont à l'évidence des contributions exceptionnelles[713], contrastent avec le caractère systématique des affirmations précédentes et montrent bien que l'approvisionnement des troupes rhénanes reposait largement sur les capacités productives des provinces gauloises. Dans le cas de ces prélèvements comme dans celui des *tributa*, c'est la cité qui constituait le cadre de référence ; dans les deux cas, le pouvoir romain s'appuyait certainement sur les mêmes documents officiels. Ainsi, même si elles étaient juridiquement distinctes, toutes ces charges doivent en réalité être considérées en même temps. On voit donc tout l'intérêt que pouvaient avoir pour les cités des contributions en nature, surtout si le système très injuste décrit par Tacite pour la Bretagne d'Agricola s'appliquait également aux Gaules[714].On peut imaginer que les contributions financières aient été prises en charge prioritairement par les notables dont les avoirs en numéraire devaient être les plus importants, tandis que les contributions en nature pesaient davantage sur les producteurs et le monde rural. La part des notables n'étant pas moins grande dans ce dernier, ceci pourrait expliquer le rôle moteur de deux nobles éduen et trévire dans la révolte de 21 et réconcilier partiellement les deux hypothèses rappelées par M. Reddé, celle de J. F. Drinkwater pour qui la révolte était due à un manque de liquidité et à la ruine des *Iulii* gaulois et celle de P. Herz qui a sa faveur[715].

Pas plus que dans les années précédant la réforme augustéenne, le lien entre fiscalité romaine et accroissement de l'usage monétaire n'est donc établi. Au plan archéologique, il se heurte à la faible représentation du numéraire romain en Gaule, déjà évoquée. Il n'est pas interdit de penser qu'on pouvait utiliser des monnaies indigènes mais on bute à nouveau, à partir de l'époque médio-augustéenne, sur l'amenuisement puis la disparition des frappes locales. Il ne semble donc pas que l'administration fiscale ait dynamisé la circulation monétaire mais elle a pu contribuer à la monétarisation dans des domaines moins concrets. D'une part, le témoignage de Suétone pourrait indiquer que les *tributa* étaient exprimés en sesterces ou en deniers. Même si on les réglait avec des frappes indigènes ou des versements en nature, il fallait donc en exprimer la valeur dans une unité monétaire romaine, ce qui a nécessairement contribué à familiariser une partie au moins de la population avec le nouveau système (rappelons que la réforme monétaire augustéenne était encore très récente). D'autre part, l'importance des sommes a pu contribuer au développement d'instruments financiers. C'est là une hypothèse très difficile à démontrer. On ne sait rien de la finance gauloise mais

---

[712] *Ibid*., II, 5, 3 : « *fessas Gallias ministrandis equis* ».

[713] *Ibid*. I, 71, 2 : « D'autre part, pour réparer les pertes de l'armée, on vit rivaliser les Gaules, les Espagnes, l'Italie, chacune offrant ce qu'elle avait, des armes, des chevaux, de l'or. »

[714] Tacite, *Agricola*, 19, 4-5, ainsi que 31, 2.

[715] Reddé 2011b, p. 505-508, discutant de Drinkwater 1983, p. 28-30 et Herz 1992. Voir également *infra*, chap. 5.3.

rien ne s'oppose à son existence sous une forme rudimentaire[716]. Deux inscriptions précoces du début de l'époque impériale sont ici d'un intérêt particulier. Il s'agit de deux épitaphes d'*argentarii* retrouvées aux environs de Mayence[717] et à Bonn[718]. Les historiens divergent sur leur datation. Pour la première, J. Andreau propose le I^er^ s. ap. J.-C., plus particulièrement les Julio-Claudiens, à partir du formulaire, tandis que, dans le *CSIR*, W. Boppert la date plus précisément du milieu du I^er^ s. La seconde semble plus précoce : deux premiers tiers du I^er^ s. pour J. Andreau, Tibère pour le *CSIR*. Les attestations épigraphiques de banquiers (*argentarii*, *nummulari* et *coactores argentarii*) dans les provinces gauloises et germaniques sont peu nombreuses : J. Andreau en relève 13, auxquelles il faut peut-être ajouter une inscription de Narbonne[719]. La chronologie des inscriptions citées est remarquablement précoce en regard des autres monuments des Trois Gaules, qui datent tous des II^ème^ et III^ème^ s. Seules Nîmes et Narbonne offrent des attestations antérieures ou contemporaines. Leur localisation, à proximité de deux camps légionnaires, n'est pas anodine et atteste l'importance économique de l'armée, bien qu'il faille prendre en compte la rareté des inscriptions contemporaines en Gaule civile.

On ne sait rien du banquier de Mayence, sinon qu'il s'agit d'un affranchi originaire de Pannonie[720]. Le banquier de Bonn (dont la fin de l'inscription est malheureusement perdue) est un Rème de statut pérégrin, ce qui atteste de la maîtrise par des indigènes de techniques financières romaines (ou similaires). Il est vraisemblablement venu exercer son métier sur le Rhin inférieur, plutôt qu'à Reims qui était pourtant la capitale provinciale. Selon J. Andreau, les *argentarii* sont des banquiers de métier, qui prennent des dépôts et prêtent de l'argent. Ils sont « spécialisés dans la finance privée » et sont ancrés localement ; leurs opérations sont donc « effectuées sur place ou à brève distance » : nouveaux indices que c'est dans la zone militaire qu'avait lieu le gros des opérations économiques[721]. La relative sophistication du monument de Sulla le Rème témoigne d'ailleurs de sa réussite.

---

[716] On peut supposer que César aurait mentionné un système financier complexe chez ces peuples barbares. À l'inverse, il ne les dépeint jamais comme « arriérés ». Voir *supra*, chap. 2.3.2.

[717] *CIL* XIII, 7247 = *CSIR* Deutschland II, 6, 40 : *Capito / Arri l(ibertus) / argentarius / natione Pan/nonius anno(rum) / natus XXXV / hic situs est / Diomedes Arri / ser(vus) posuit*. Voir aussi Andreau 1987, p. 289.

[718] *CIL* XIII 8104 = *CSIR* Deutschland III, 2, 2 : *Sullae Senni f(ilio) / Remo argentar/io […* Voir aussi Andreau 1987, p. 290.

[719] Andreau 1987, tab. 31, p. 320, avec ajout de *AE* 2002, 936.

[720] Faut-il le rapprocher d'Arrius Varus, qui était en 69 ap. J.-C. primipile de la III^ème^ légion *Gallica* à *Poetovio* en Pannonie (Tacite, *His.* III, 6, 1) ? Auquel cas l'inscription se révèlerait trop tardive pour notre discussion mais constituerait un témoignage intéressant (bien qu'indirect) de l'implication de chevaliers romains dans les provinces.

[721] Andreau 1987 (citations p. 652 et 668) et 2001, p. 65-99.

4.2.2 Le poids de l'armée

La conquête de la Germanie a entraîné le stationnement permanent de huit légions le long du Rhin, soit un effectif théorique de 44000 citoyens romains (pour une légion de 5500 hommes). De plus, l'armée semble avoir été le principal réservoir de « fonctionnaires » dans les provinces impériales[722]. On a reconnu l'action de l'armée dans de nombreux travaux de Gaule interne[723], preuve que la distinction entre zone civile et zone militaire ne doit pas être comprise de façon trop tranchée. Ainsi, le poids de l'administration romaine à cette époque, c'est d'abord celui de l'armée. Poids pour les provinciaux, comme nous l'avons vu plus haut, mais également poids pour l'Etat qui devait rémunérer les soldats de manière régulière : au II^{ème} s. ap. J.-C., R. Duncan-Jones estime que l'armée représentait environ 75 % du budget impérial, contre 7 à 9 % pour les fonctionnaires civils[724]. La part militaire était peut-être moindre à l'époque augustéenne (puisque c'est sous Domitien seulement que le quartum stipendium fut attribué), mais l'armée n'en restait pas moins le premier poste de dépense. Par ailleurs, il faut se garder d'oublier la présence d'auxiliaires de statut pérégrin mais plus ou moins familiarisés avec les pratiques romaines, en nombre au moins égal à celui des légionnaires. Comme on le voit, la présence militaire concerne de multiples domaines qu'il est impossible de traiter ici : nous nous contenterons d'aborder les aspects concernant la circulation monétaire.

4.2.2.1 La solde légionnaire

Le problème de la solde de cette armée est évidemment crucial. Nous laissons de côté ici les questions des salaires et des mécanismes administratifs, bien traités ailleurs[725]. De plus, les auxiliaires posent des problèmes spécifiques qui justifient qu'on les examine à part. Les lignes qui suivent ne concernent donc que les légions. Comme le rappelle R. Wolters, le développement du système bancaire romain rendait nécessaire le paiement du *stipendium* en pièces de monnaies métalliques[726]. Ceci représentait des sommes extrêmement importantes, puisque la paie d'un simple légionnaire était à l'époque de 225 deniers et que la somme augmentait fortement lorsqu'on montait dans la hiérarchie.

---

[722] Rossignol 2009, p. 84-88.

[723] Voir différentes contributions dans Hanoune (éd.) 2007.

[724] Duncan-Jones 1994, p. 33-46. Le calcul prend en compte les troupes auxiliaires.

[725] Sur la première question, Speidel 2009, p. 349-380, à compléter par la contribution du même auteur à la table-ronde « De l'or pour les braves. Soldes, armées et circulation monétaire dans le monde romain » ; sur la seconde, voir la contribution de B. Rossignol dans cette même table-ronde.

[726] Wolters 2000/2001, p. 580. Plusieurs contributions récentes ont proposé de réévaluer le degré de développement de la vie financière dans le monde romain, qui aurait été beaucoup plus sophistiqué qu'on ne le pense habituellement : bibliographie et discussion dans Andreau 2010, p. 145-167, qui met en garde contre une modernisation excessive. Par ailleurs, la discussion concerne principalement les transactions privées.

La paie annuelle d'une légion entière a été estimée à 1 642 000 deniers. Sur cette somme, une partie importante, peut-être les deux tiers, était gardée en retenues diverses ; il restait un peu plus de 547 000 deniers à verser en trois fois. Il faut toutefois noter que la majorité des soldats laissait cet argent dans les coffres du camp, ce qui pouvait réduire d'autant la quantité de numéraire nécessaire[727]. Après retenues, il fallait verser tous les ans à l'armée du Rhin un peu moins de 4 379 000 deniers, correspondant au tiers de la solde des huit légions.

Le transport de telles sommes pose en effet de sérieux problèmes logistiques qui dépendent largement du métal utilisé pour verser la solde : utilisait-on des monnaies en bronze, en argent, en or[728] ? L'emploi des métaux précieux fait peu débat ; ce dernier porte plutôt sur l'emploi du bronze : servait-il à la solde ? Si oui, dans quelles proportions ? Le numéraire mis au jour par les fouilles étant massivement en alliage cuivreux, la plupart des chercheurs accepte qu'une partie au moins de la solde était versée en bronze. R. Wolters est au contraire fortement opposé à cette idée, inconcevable pour deux raisons. La première est juridique : les monnaies de Nîmes et de Lyon, qui constituent l'immense majorité des découvertes, seraient des frappes locales, échappant à la juridiction impériale[729]. Mais on ne peut suivre R. Wolters sur ce point. Nous avons déjà traité plus haut du statut des frappes au crocodile et à l'autel du Confluent : il est difficile de supposer un statut local/colonial à l'atelier de Lyon, notamment en raison de l'emploi des mêmes graveurs pour les métaux précieux et cuivreux.

---

[727] Wolters 2000/2001, p. 580-581, à compléter par la contribution de P. Herz dans Erdkamp (éd.) 2007, p. 306-322 (avec bibliographie), ainsi que Speidel 2009, p. 349-380 (*passim*).

[728] Il faut préciser ici que le débat dérive pour une grande part des questions d'identification du site de la bataille de Teutoburg en 9 ap. J.-C. La plupart des chercheurs accepte que les découvertes de Kalkriese sont bien les restes du désastre de Varus ; quelques-uns, cependant, préfèrent les rattacher aux campagnes de Germanicus. R. Wolters et P. Herz ont été les principaux défenseurs de cette seconde hypothèse. En l'absence de céramique, la datation de Kalkriese dépend presque exclusivement de ces monnaies. Afin de démontrer que Kalkriese ne correspondait pas à la bataille de 9 ap. J.-C., il était donc nécessaire de prouver que les découvertes monétaires ne permettaient pas une datation aussi précise. Bien que certains des arguments proposés à cet effet par R. Wolters et P. Herz soient fondés d'un point de vue méthodologique, ils se heurtent néanmoins à la réalité archéologique. En effet, ils remettent en cause la chronologie absolue et relative des sites militaires rhénans. Or la mise en évidence d'un horizon céramique postérieur à 9 ap. J.-C., correspondant peut-être aux campagnes de Germanicus, interdit cette dilatation. Les fouilles récentes de Windisch (Hagendorn 2003, Flück 2007, Benguerel, Engeler-Ohnemus 2010) sont centrales pour ce problème ; nous avons également proposé de dater les premiers niveaux de Strasbourg de cette époque (Martin 2013a).
La plupart des contributions à ce débat se trouvent dans les actes de trois colloques consacrés à Kalkriese : Schlüter, Wiegels (éd.) 1999, Wiegels (éd.) 2000, Lehman, Wiegels (éd.) 2007. Les monnaies ont été publiées par F. Berger (1996 et 2000).

[729] Wolters 2000/2001, p. 584-585.

Quant à Nîmes, l'analyse de l'iconographie par A. Suspène montre une intervention impériale[730]. La répartition des découvertes plaide également en faveur d'un approvisionnement centralisé. En effet, les faciès des sites militaires contemporains ne présentent aucune différence majeure : en général, selon la chronologie, le stock monétaire est constitué en grande majorité de Nîmes I ou de Lyon I, avec une proportion plus ou moins grande de deniers et de quinaires romains. Les seules variations portent sur les monnaies « exotiques », le plus souvent gauloises ou ibériques. Mais ces dernières constituent toujours une part très faible des découvertes. Les monnaies de Lyon, et encore plus celles de Nîmes, ont donc été importées en bloc ; les cartes de répartition interdisent une diffusion de proche en proche (*coin-drift*). On peut avancer une autre hypothèse : on sait, depuis les travaux de G. Forni, que la Gaule du Sud constitue au début de l'Empire un important vivier de recrutement[731]. Peut-on considérer les monnaies de Nîmes comme des marqueurs de l'origine des soldats, de même que les monnaies ibériques retrouvées sur le Rhin indiquent l'origine hispanique de certains corps de troupes[732] ? C'est à nos yeux hautement invraisemblable. En effet, ces monnaies ibériques, comme nous l'avons noté, sont peu nombreuses dans la zone rhénane, alors que les monnaies de Nîmes ont circulé par milliers, si ce n'est par dizaines de milliers : il faudrait donc supposer à la fois que les recrutements en Narbonnaise furent très importants, et que les soldats arrivaient sur le Rhin en apportant une quantité énorme de pièces nîmoises (rappelons qu'un dupondius entier pèse en moyenne 12 à 13 g). À supposer qu'on accepte une telle idée, on se retrouverait face à de nouveaux problèmes. On sait en effet, toujours grâce à G. Forni, que nombre de soldats venaient également d'Italie du Nord ; or les monnaies de bronze frappées à Rome sont peu nombreuses sur le Rhin avant les années 14-16, quand elles sont importées depuis l'Italie. D'autre part, que faire des frappes à l'autel de Lyon ? Des levées massives de légionnaires en Lyonnaise sont difficiles à envisager à cette époque. Il faudrait donc trouver une autre explication, alors que du point de vue archéologique, les monnaies de Nîmes et de Lyon se comportent de façon identique. Enfin, si on sort de la sphère publique, l'hypothèse d'importations de numéraire par des agents privés pose des problèmes encore plus insolubles à nos yeux, y compris sur le plan pratique.

Or ce dernier point constitue le deuxième argument avancé par R. Wolters : le volume de numéraire en bronze à transporter poserait des problèmes logistiques trop importants[733]. En effet, les pièces retrouvées sont majoritairement des as et des *dupondii* : il faudrait 3600 as (soit environ 36 kg de bronze monnayé) ou 1800 *dupondii* (environ 24 kg) pour régler un an de solde sans retenues, soit 225 deniers (le calcul proposé ici est purement illustratif ; à notre connaissance, personne ne prétend que la solde aurait été versée ainsi). La même somme versée intégralement en deniers équivaudrait à

[730] Suspène 2012.

[731] Forni 1953, mis à jour dans Forni 1992.

[732] García-Bellido 2004.

[733] Wolters 2000/2001, p. 580-581.

moins de 900 g d'argent ; en *aurei*, à environ 70 g d'or. Comme on le voit, même si l'estimation de la capacité d'une charrette à bœufs proposée par R. Wolters semble assez basse (seulement 250 kg), son argumentation garde un certain poids[734]. On peut toutefois lui opposer deux séries de contre-arguments. La première porte sur la possibilité physique du transport et sur la réalité de ses difficultés, la seconde sur la structure et l'interprétation des découvertes archéologiques qui, nous l'avons dit, ont surtout livré des monnaies de bronze.

Pour compliqué qu'il ait pu être, le transport de sommes importantes sur de grandes distances n'en était pas moins tout à fait possible[735]. Dans son article, R. Wolters ne mentionne pas la possibilité du transport maritime ou fluvial, pourtant attesté par les textes[736]. Lors de la Seconde guerre punique, Rome expédiait la solde en Espagne depuis l'Italie[737]. De même pour la guerre contre Jugurtha ou vraisemblablement pour la guerre en Judée en 70 ap. J.-C.[738] Lorsque c'était nécessaire, l'Etat romain n'hésitait pas à organiser le transport de pondéreux de manière régulière, comme il le fit pour le blé[739]. Dans le cas de la Gaule, on sait l'importance de l'axe Rhône/Saône et du Rhin et de ses affluents (Meuse, Moselle mais aussi Lippe) dont les rives accueillaient l'immense majorité des établissements militaires augustéens et post-augustéens.

D'autre part, nous surestimons peut-être la difficulté et les moyens nécessaires à de tels transports de fonds, comme le montrent différents exemples postérieurs. Dans les derniers siècles du Moyen Âge, ils étaient extrêmement courants et la logistique pouvait être très légère en temps de paix ; il semble même qu'on ait dans de nombreux cas préféré un transport physique de monnaies à l'utilisation de moyens financiers tels que la lettre de change[740]. En 1812, César Lavirotte fut chargé d'acheminer deux tonnes d'argent de Turin à Varsovie, soit 1850 km incluant la traversée des Alpes, effectués du 22 juin au 4 septembre, à une moyenne de 24,5 km/jour. Pour ce faire, il disposait de

---

[734] *Ibid*., p. 581, à comparer par ex. à Roth 1999, p. 211-212, pour qui 500 kg semble une charge normale.

[735] Wolters 2006 fait le point sur les transports de fonds sous la République et le Haut-Empire. Cet article fait partie d'un dossier publié dans la *Revue belge de numismatique et de sigillographie* 152, qui constitue le meilleur recueil disponible sur les transports de monnaies depuis la Grèce antique jusqu'à l'époque contemporaine.

[736] Le plus explicite étant Salluste, *Jugurtha*, 86, 1 :

[737] Cadiou 2008, p. 502-524.

[738] Jugurtha : Salluste, *Jugurtha*, 36, 1 et 86, 1 (ce dernier passage est particulièrement explicite : « Après ce discours, Marius, voulant profiter de l'enthousiasme de la plèbe, se hâte de faire embarquer les vivres, la solde et tout le matériel (*propere commeatu, stipendio, armis aliisque utilibus navis onerat)* ; il donne ordre à son lieutenant A. Manlius de partir avec le convoi ») ; Jérusalem : Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs* V, 348-355.

[739] Comme nous l'a fait remarquer J. Andreau, que nous remercions. Voir Roth 1999, p. 198-202, pour des exemples de transport terrestre sur de longues distances (jusqu'à 320 km) lors de campagnes militaires.

[740] Bompaire 2006.

seulement 22 fourgons et cent chevaux et de 170 soldats comme escorte et conducteurs de fourgon[741]. Jusqu'à une époque tardive, l'acheminement en numéraire des sommes nécessaires est donc resté la norme. Pour l'Antiquité, des travaux récents sont venus rappeler que les transports terrestres pouvaient être relativement performants[742]. De plus, les distances à parcourir, sans être négligeables, n'étaient pas forcément très longues. Comme le note R. Wolters lui-même, il existait une caisse pour chaque province, d'où l'on prélevait les sommes nécessaires au *stipendium*[743]. Un mécanisme de transfert de fonds entre deux caisses provinciales permettait, le cas échéant, d'éviter un envoi depuis l'*aerarium* de Rome. Le transport des monnaies depuis les ateliers restait inévitable mais la caisse jouait un rôle d'intermédiaire et de redistribution qui facilitait le processus. À cet égard, le passage d'un approvisionnement nîmois pour les campagnes de Drusus à un approvisionnement lyonnais pour les campagnes postérieures, qui raccourcissait le trajet de 250 km, n'est pas anodin. Mieux encore, J.-M. Doyen a récemment montré que l'atelier auparavant identifié comme « atelier auxiliaire de Lyon », qui a frappé une grande partie des monnaies de Lyon I distribuées dans les camps, devait vraisemblablement être situé en Gaule Belgique. Il propose de le localiser à Cologne, où l'on avait installé, comme à Lyon, un autel à Rome et à Auguste[744]. Quelle que soit la localisation précise, on a cherché de manière évidente à rapprocher le lieu de production des monnaies en bronze de la zone de distribution. Il ne peut s'agir ici que d'une décision publique, qui ne se comprendrait pas si les monnaies de bronze ne rentraient pas dans le versement de la solde. Par ailleurs, ces différentes émissions utilisent un minerai gaulois, alors qu'on aurait plutôt attendu du minerai de la péninsule Ibérique, principal pourvoyeur en métal à cette époque : seules les dernières émissions de Lyon en firent usage[745]. Nîmes et Lyon ne semblent pas s'approvisionner aux mêmes sources, bien que dans les

---

[741] Meissonnier 2010.

[742] Voir en particulier les travaux de G. Raepsaet (2002, 2008).

[743] Wolters 2000/2001, p. 587 ; *id.* 2006, p. 44-49. Le camp d'Aulnay-de-Saintonge semble offrir une illustration de cette situation. Il est daté de l'époque tibérienne et a probablement été établi après la révolte de 21 ; il est abandonné au plus tard en 43, probablement avant. Son faciès monétaire est totalement différent des camps rhénans contemporains ; il y manque notamment les as des Monétaires frappés à Rome, alors que les monnaies de Lyon II y sont beaucoup mieux représentées, conformément à ce qu'on observe sur les sites civils de la région. Les monnaies d'Aulnay sont publiées dans Tassaux *et al.* 1983 ; une publication prenant en compte les monnaies trouvées dans les campagnes postérieures est prévue.

[744] Doyen 2007, p. 51-57. Cependant, rien n'exclut formellement l'hypothèse d'une officine spécialisée à Lyon, dont la production aurait été entièrement exportée sur le Rhin. Notons qu'on a également trouvé des fragments d'autel à Trèves (Goethert, Breitner 2008 ; Goethert 2009), où fut vraisemblablement installé le procurateur financier de Belgique à partir de Claude.

[745] Les analyses ont été menées par deux laboratoires différents, dont les résultats concordent parfaitement : Orléans d'une part (Besombes, Barrandon 2000 et 2001 ; J.-N. Barrandon dans Amandry *et al.* 2003, p. 150-153

deux cas, le minerai vienne vraisemblablement du sud du Massif central[746]. Dans l'état actuel des données, on ne peut localiser plus précisément les mines concernées et connaître en particulier la distance qui les sépare des ateliers. Quoi qu'il en soit, cette utilisation de minerai gaulois s'inscrit dans une volonté augustéenne de valoriser les ressources locales, mais on peut également y voir la volonté de raccourcir les circuits d'approvisionnement : à la même époque, certaines émissions de Rome utilisent du minerai italien ou sarde[747]. Une nouvelle fois, l'explication la plus satisfaisante nous semble être une décision prise au sommet de l'Etat[748]. On a donc cherché à optimiser les différentes étapes de la production et de la distribution de numéraire en Gaule. Le transport des fonds était en réalité un obstacle beaucoup moins important que ne le pense R. Wolters. De plus, comme il le note lui-même, le *stipendium* était payé en trois fois (janvier, mai et septembre), ce qui laissait la possibilité de convois plus petits, plus maniables, éventuellement plus rapides, tout en limitant les risques de perte et de vol[749].

La structure des découvertes numismatiques est également très parlante. On dispose pour les camps rhénans d'une succession très rapide, qui montre sans ambiguïté qu'à cette époque le stock monétaire était complètement renouvelé en dix à quinze ans. Malgré les remarques critiques de R. Wolters et P. Kehne, le modèle d'approvisionnement et de circulation des monnaies romaines proposé

---

et dans Besombes 2003/2004, p. 179-185), et Francfort de l'autre (Klein, von Kaenel 2000 ; Klein *et al.* 2004 et 2012).

[746] Besombes, Barrandon 2001, p. 318 et fig. 5, p. 319 ; Klein *et al.* 2012, p. 22-26.

[747] Klein *et al.* 2004 et 2012.

[748] Le problème se pose aussi pour les métaux précieux, dont on ne connaît pas avec précision les ateliers : seulement Rome et Lyon, ou bien d'autres ateliers gaulois ou hispaniques ? On compte en effet un certain nombre de coins monétaires retrouvés loin de tout atelier connu (inventaire dans Malkmus 2008). Pour les découvertes gauloises, voir la contribution de M. Amandry, dans Chew, Beck (éd.) 1991, p. 88-102 (inventaire à compléter par Malkmus 2008). Mais les coins augustéens sont peu nombreux et peu ont des provenances gauloises (deux à Nîmes, deux à Creissels dans l'Aveyron et un à Liberchies en Belgique). Les coins authentiques trouvés à Nîmes ont été étudiés récemment dans Suspène *et al*. 2011 ; ceux de Creissels étaient considérés comme des faux antiques par J.-B. Giard. Celui de Liberchies semble authentique et vient d'un contexte qui n'est pas antérieur au III^{ème} s. (Boffa 2010, avec bibliographie antérieure). La question d'ateliers gaulois « auxiliaires de Lyon » concerne surtout les règnes postérieurs et le problème sera discuté en détail *infra*, chap. 5.2.1.

[749] Voir à ce propos la communication de P. Cosme, intitulée « Les comptes du procurateur de Syrie », à la table ronde « De l'or pour les braves. Soldes, armées et circulation monétaire dans le monde romain ». À partir des papyrus de Doura, l'auteur y montre qu'au III^{ème} s., chaque garnison envoyait un détachement (jusqu'à 30 hommes) auprès du procurateur afin de récupérer les fonds nécessaires au versement de chaque *stipendium*, estimés sur la base du *stipendium* précédent. Il s'agit selon lui de la procédure normale sous le Haut-Empire.

par D. Wigg-Wolf reste le plus solide. La dernière présentation qu'il en a faite avait pour but principal d'en montrer la validité chronologique, mais le modèle acquiert plus de cohérence si l'on considère que le bronze était employé pour régler tout ou partie de la solde[750]. Dans l'état actuel des données, on peut restituer la succession des types de la manière suivante. Entre 30 et 20/15 av. J.-C., on trouve principalement les *dupondii* coloniaux de Lyon et Vienne. À partir de 20/15 et jusqu'aux environs de 5 av. J.-C., ce sont les *dupondii* de la première série de Nîmes qui dominent. Après le changement d'ère, la situation est un peu moins claire : on attend ici avec impatience la publication des trouvailles d'Anreppen, dont l'occupation est datée de 4/5 ap. J.-C. Les données partielles publiées pour l'instant semblent indiquer qu'avant l'arrivée massive des as de Lyon I, existerait une phase caractérisée par la présence en grande quantité de petits bronzes gaulois Scheers 217[751]. Outre les problèmes que cela pose quant au statut de ces émissions et quant à la datation des émissions de Lyon I, on pourrait y voir l'indice d'une correspondance entre guerres de conquête et approvisionnement en numéraire. Après les campagnes de Drusus continuées par Tibère entre 12 et 6 av. J.-C. et marquées par la circulation des Nîmes I, une période de calme relatif aurait vu un approvisionnement moins important. Le retour de Tibère en 4 ap. J.-C. marquerait un nouvel apport, cette fois-ci en monnaies de Lyon (correspondant à l'établissement de l'atelier auxiliaire ?), qui ne serait pas encore apparent à Anreppen, à cause d'une durée d'occupation trop courte, mais bien visible par contre à Haltern et surtout à Kalkriese, où les Scheers 217 ont presque totalement disparu. Un tel schéma renforce encore l'idée d'un approvisionnement officiel en numéraire de bronze. Après 9 ap. J.-C., la circulation reste dominée par les Lyon I ; les Lyon II apparaissent avec parcimonie. Ce n'est qu'en 14/15 que s'effectue un autre renouvellement, avec l'importation massive depuis l'Italie d'as des Monétaires, qui pourrait correspondre aux legs d'Auguste prévus dans son testament[752]. Comme l'a bien montré D. Wigg-Wolf, la rapidité du changement, alors que les ateliers peuvent être relativement distants, ne peut pas s'expliquer par *coin-drift*, par diffusion de proche en proche depuis les lieux de production (en supposant qu'ils correspondent également aux lieux de mise en circulation). Il s'agit d'un phénomène tout à fait « artificiel », d'une importation planifiée d'un numéraire mis en circulation dans les camps, à des centaines de kilomètres de son lieu de production. Vu leur nombre, il nous semble compliqué de supposer, à un moment où le pouvoir se centralise et se concentre autour de la famille impériale, que ces monnaies nîmoises et lyonnaises auraient été importées de façon privée par des « *army leaders* » pour être distribuées aux troupes[753]. Une telle hypothèse laisse d'ailleurs totalement irrésolus les

[750] Voir en dernier lieu Wigg-Wolf 2007, avec bibliographie antérieure.

[751] *Ibid*., fig. 1, p. 124.

[752] *Ibid*., p. 126-129.

[753] Une explication proposée d'abord pour certaines monnaies contremarquées, comme le rappelle R. Wolters (2000/2001, p. 585). Les mêmes questions se posent à leur sujet mais le problème est atténué par un nombre d'exemplaires beaucoup moins important.

problèmes de logistique : faut-il supposer qu'il était plus simple à de (très) riches particuliers qu'à l'Etat de faire venir ces monnaies depuis leurs ateliers ?

A l'idée d'une solde réglée prioritairement en bronze, on peut encore opposer la part de numéraire en argent, généralement beaucoup plus importante sur les sites rhénans que dans l'intérieur de la Gaule (fig. 4.21 et 4.22). Ceci pourrait appuyer l'idée que la part des métaux précieux dans la solde avait été sous-estimée, à cause d'une surreprésentation du bronze dans les découvertes archéologiques. H.-M. von Kaenel a comparé les trouvailles de Kalkriese et celles de Pompéi, pour montrer que si les monnaies de bronze sont majoritaires en nombre, elles sont très minoritaires en valeur : à Kalkriese, seulement 2% de la valeur en as (contre 49 % pour l'or et 49 % pour l'argent), 3 % à Pompéi (contre 61 à 69 % pour l'or et 28 à 32 % pour l'argent)[754]. Pour R. Wolters, cela prouve que les découvertes archéologiques sur les sites « normaux » ne sont pas représentatives et que les métaux précieux constituaient en fait la majeure partie du stock monétaire (du moins en valeur)[755]. Il ne fait aucun doute que ce dernier aspect est vraisemblable, voire même probable. Mais la démonstration pêche selon nous sur plusieurs points. D'une part, parce que ces sites ont été touchés par des catastrophes, Kalkriese et Pompéi ne sont en rien plus « normaux » que Haltern, Oberaden ou Bibracte ; simplement, d'autres processus de sélection ont été à l'œuvre, qui sont à vrai dire autant, sinon plus difficiles à quantifier. Sur des sites occupés « normalement », le biais est évident et reconnu de longue date : les archéologues auront tendance à retrouver d'abord les petites dénominations, celles dont on ne remarquait pas (ou dont on ne se souciait pas de) la perte, alors que les monnaies de forte valeur étaient recherchées assidûment[756]. Si nous ne connaissons pas la situation initiale, nous savons néanmoins que les monnaies de fouilles nous donnent une vision complètement écrêtée du stock monétaire. Pour Kalkriese et Pompéi, nous ne connaissons pas plus la situation initiale mais il nous est impossible de connaître précisément les perturbations contemporaines et postérieures, notamment les récupérations[757]. L'interprétation de ces données est donc fort complexe, d'autant plus qu'elles sont de qualité inégale, notamment à Pompéi où les découvertes anciennes sont nombreuses ; or on sait que les monnaies de bronze ont longtemps été de peu d'intérêt pour les antiquaires et les pilleurs[758].

---

[754] Kaenel 1999, p. 370-375, et 2008, p. 237-240. Les deux contributions utilisent des données différentes pour Pompéi, ce qui explique la fourchette proposée.

[755] Wolters 2000/2001, p. 586 (avec bibliographie).

[756] Voir les deux textes souvent cités de Pétrone, *Satyricon*, 43, 1 (« Il est parti d'un as, et il aurait mordu dans la merde pour y ramasser un quart d'as ») et de la Bible (Luc, 15.8-9).

[757] Pour Pompéi, voir sur ce point Allison 2004, p. 179-198. Les travaux récents montrent de plus en plus qu'une partie de la cité campanienne était abandonné ou faisait l'objet d'une occupation légère.

[758] Selon D. Wigg-Wolf (comm. pers.), H.-M. von Kaenel aurait inclus dans ses calculs sur Kalkriese les trouvailles anciennes, qui concernent uniquement des monnaies en or et argent. Si cela ne remet pas en cause son analyse, cela nuance les chiffres proposés.

D'autre part, du point de vue de la solde, on a jusqu'ici considéré la légion comme une entité unique. Mais il faut bien entendu différencier entre les soldats du rang, les officiers et l'état-major[759]. Plus on montait dans la hiérarchie, plus les salaires étaient élevés et plus le besoin de recourir aux métaux précieux pouvait être important. Les résultats des fouilles récentes d'Oberaden sont à cet égard tout à fait révélateurs[760]. Elles ont principalement touché, d'une part un quartier de baraquements situé au nord-ouest du camp, d'autre part le *praetorium* et les *principia*. Rappelons que les niveaux de sols ne sont pas conservés et que le mobilier retrouvé a été piégé dans les différentes structures en creux. La répartition des découvertes monétaires entre ces trois secteurs fait apparaître deux phénomènes intéressants (fig. 4.23) : d'une part, l'indice d'usage monétaire est plus fort dans les baraquements que dans les *principia* ou le *praetorium*. Bien que le premier secteur soit plus riche en fosses, il serait faux d'y voir la seule explication : l'étude de la répartition spatiale montre que les découvertes se concentrent sur la moitié sud de la zone fouillée, alors que la moitié nord, fouillée en même temps, n'est pas moins riche en structures excavées ; on note également la rareté des découvertes autour des logements de centurions (fig. 4.24). D'autre part, 40 % des monnaies découvertes à l'emplacement du *praetorium* sont en argent, alors que leur part ne dépasse pas 10 % sur les *principia* et les baraquements (fig. 4.23). Le phénomène n'est à vrai dire pas étonnant : le niveau socio-économique des occupants du *praetorium* était beaucoup plus élevé. Par ailleurs, pour la même raison, l'usage des monnaies devait y être beaucoup plus rare : la plupart des biens n'avait pas à être acquis et les achats devaient concerner principalement des denrées coûteuses. Au contraire, chez les soldats du rang, on devait améliorer le quotidien par divers menus achats, ce qui entraînait une circulation beaucoup plus intense – sans oublier les probables jeux d'argent. Il semble que l'usage quotidien des monnaies ait été inversement proportionnel au salaire versé.

Quant à l'armée qui fut battue à Kalkriese (dont nous acceptons l'identification avec le *saltus Teutoburgensis*), elle comprenait trois légions complètes, accompagnées non seulement des auxiliaires, mais également de l'état-major complet, conduit par le légat d'Auguste propréteur en personne. Par conséquent, le train de bagages (qui comprenait sûrement la caisse) devait être à l'avenant et l'armée devait transporter beaucoup plus de biens et de numéraire que dans une situation ordinaire. Ceci explique, selon nous, la part importante des métaux précieux dans le faciès monétaire du site, qui ne reflète pas la circulation quotidienne parmi les soldats du rang.

Nous considérons donc que la quasi-totalité des monnaies retrouvées sur les sites militaires y sont parvenues de manière officielle, par le biais du versement du *stipendium*, ainsi que d'éventuels *donativa*. En termes de valeur, les paiements effectués en or et en argent étaient certainement plus

[759] Pour les différents salaires : Speidel 2009, p. 349-380.

[760] Les fouilles postérieures à 1990 et à la publication de J.-S. Kühlborn (1992) ne sont pas prises en compte ici, par manque de données utilisables dans notre optique.

importants. En termes de nombre, les monnaies en alliage cuivreux étaient sans conteste très largement majoritaires. Il est d'ailleurs logique que l'Etat se soit préoccupé également de l'approvisionnement en numéraire divisionnaire. Sans avoir développé de théorie économique au sens moderne, les Romains pouvaient toutefois déduire de manière empirique certains mécanismes de la circulation monétaire. Les soldats n'étant par définition pas des producteurs, il était évident qu'outre ce qui leur était fourni contre des retenues de salaire, ils dépendaient pour leur approvisionnement du marché libre, ce qui ne faisait que renforcer la nécessité de numéraire. D'autre part, dans une économie monétarisée, comme l'était forcément celle des villes et des camps, le manque de petite monnaie se faisait rapidement ressentir, ce que prouve en Italie le phénomène de découpe des as républicains, dont les contextes archéologiques montrent qu'il est beaucoup plus ancien que ne le supposait T. Buttrey[761]. Même s'il est possible de se passer de petite monnaie (par ex. en pratiquant un système d'enregistrement et de crédit, comme on « ouvre un compte » dans un bistrot), assurer un approvisionnement de divisionnaires permet d'éviter ce genre d'arrangements qui d'une part pouvaient devenir complexes, d'autre part étaient des sources potentielles de troubles entre soldats et marchands civils. Le pouvoir romain avait donc tout intérêt à inclure, dans ses envois de numéraire vers les camps, suffisamment de monnaies en alliage cuivreux. Du fait de leur faible valeur faciale, ces monnaies représentaient nécessairement une quantité importante des envois.

4.2.2.2 La solde des auxiliaires

Jusqu'à présent, nous avons uniquement traité le cas des légionnaires. Ces derniers étaient cependant loin de former la totalité des troupes disponibles. Le rôle des *auxilia* restait très important. En 23 ap. J.-C., Tacite écrit que les « trirèmes alliées, les ailes et les cohortes auxiliaires […] ne comptaient guère moins de force [que les troupes légionnaires][762]. » On sait qu'à l'époque impériale, à partir de Claude au plus tard, les troupes auxiliaires sont devenues « professionnelles », c'est-à-dire permanentes et rémunérées par Rome[763]. Après 25 ans de service, les pérégrins qui s'étaient enrôlés individuellement recevaient la citoyenneté[764]. Pendant le service, ils percevaient une solde ; pour son

[761] Buttrey 1972. Voir par ex. les contextes TJ et D du *Capitolium* de Cosa, datés entre 100 et 75 av. J.-C. (trois demi-as : Buttrey 1980, Scott 2008), le contexte CM I/E de la zone au sud du *forum* de Luni, daté entre 100 et 50 av. J.-C. (une fraction d'as : Frova (éd.) 1977) et la phase 3 de l'atelier de Jesi, daté entre 100 et 40 av. J.-C. (deux demi-as : Brecciaroli Taborelli (éd.) 1996/1997).

[762] Tacite, *Annales* IV, 5, 4.

[763] Saddington 1982 ; Keppie 1998, p. 154-156.

[764] L'octroi de la citoyenneté à la fin du service est attesté dès Auguste pour les auxiliaires et les marins (voir Speidel, Lieb (éd.) 2007 pour les premiers, Reddé 1986 pour les seconds), mais on considère généralement que la pratique ne devint systématique qu'avec Claude (voir références à la note précédente).

montant, on accepte le plus souvent la proposition de M. A. Speidel, pour qui elle s'établirait à 5/6 de la solde légionnaire[765]. Toutefois, on s'est assez peu interrogé jusqu'à présent sur les étapes qui ont mené à cette situation[766]. En effet, nous avons vu au chapitre précédent qu'à l'époque républicaine, les pratiques étaient toutes différentes : il était attendu que les communautés indigènes entretiennent intégralement les troupes fournies à Rome. Certains auxiliaires étaient payés sur des fonds romains durant la guerre civile[767] mais il est difficile de dire s'il s'agit ou non d'une pratique courante pour l'époque ; il faut garder à l'esprit le contexte politique particulier de ces années. On considère généralement qu'Auguste réforma les troupes auxiliaires en même temps que les légions. On se fonde pour cela sur Suétone, qui écrit que « pour toutes les troupes de l'empire, il fixa de manière précise la durée du service et l'importance des primes »[768]. Mais Dion Cassius, rapportant le même épisode, précise que les mesures concernaient les citoyens (*oi politai*)[769]. Dans les sources littéraires, plusieurs passages des *Annales* de Tacite attestent du versement de *stipendia* à des auxiliaires après le changement d'ère[770] (les occurrences manquent pour les années antérieures, sans qu'on puisse en tirer aucune conclusion).

Toutefois, plusieurs textes nous incitent à penser qu'il y avait des auxiliaires autres que « professionnels » et que ces derniers étaient loin d'être majoritaires. On trouve au moins deux instances où les auteurs antiques avouent avoir du mal à quantifier le nombre des auxiliaires : Dion Cassius pour Auguste en 6 ap. J.-C.[771] et Tacite pour Tibère en 23[772]. Pourtant, ce même Tacite écrivait qu'à sa mort, Auguste avait laissé un *libellum*, dont lecture fut faite au Sénat sur ordre de Tibère ; on y trouvait, entre autres, « le nombre des citoyens et des alliés sous les armes[773] ».

---

[765] Speidel 2009, p. 349-380.

[766] Les lignes qui suivent constituent dans une large mesure une version resserrée de l'argumentation développée dans notre communication « *Auxiliaria stipendia merere*. La solde des auxiliaires de la fin de la guerre sociale à la fin du I^er^ s. ap. J.-C. », présentée à la table-ronde « De l'or pour les braves. Soldes, armées et circulation monétaire dans le monde romain ». Nous nous permettons d'y renvoyer pour les détails de la démonstration.

[767] César, *BC* III, 59 ; Pseudo-César, *BAfr* 8, 5 et 9, 1.

[768] Suétone, *Auguste*, 49, 3 : « *quidquid […] ubique militum esset, ad certam stipendiorum praemiorumque formulam adstrinxit* ».

[769] Dion Cassius, LIV, 25. Le discours de Mécène (*ibid*. LII, 27) est difficilement utilisable, car on sait ce qu'il doit au contexte de sa rédaction.

[770] Tacite, *Annales* II, 9, 3 ; II, 52, 1 ; XIII, 55, 1 et peut-être IV, 73, 8. Strabon, IV, 5, 3, à propos de la Bretagne, est d'interprétation plus difficile.

[771] Dion Cassius, LIII, 24 : « mais je ne saurais en dire le chiffre exact » (trad. E. Gros, 1865).

[772] Tacite, *Annales* IV, 5, 6 : « mais il serait hasardeux d'entrer dans le détail, vu que, suivant les circonstances, [les troupes auxiliaires] faisaient mouvement d'un endroit à l'autre, augmentaient et parfois diminuaient en nombre. »

[773] *Ibid*. I, 11, 4 : « *quantum civium sociorumque in armes* ».

Cependant, il n'y a contradiction que si l'on considère que les auxiliaires sont alors composés uniquement, ou même majoritairement, de troupes professionnelles. Que ces dernières existent, on peut l'admettre et les identifier avec les *auxilia* qu'Auguste *provinciatim distribuit* en même temps que les légions, comme le rapporte Suétone (*Aug*. 49. 1). Mais il est instructif d'analyser le vocabulaire employé par Tacite, comme l'a fait D. B. Saddington, qui note que « Socius *is much more common* » dans les *Annales* que dans les *Histoires*[774]. Plutôt que d'invoquer la date de composition des œuvres ou la *variatio* tacitéenne, on peut se demander si le caractère plus imprécis des descriptions dans les *Annales* ne reflète pas également une organisation militaire encore en gestation et si les nombreuses occurrences de *socii* ne trahissent pas la permanence de pratiques républicaines au début du I^er^ s. ap. J.-C., comme c'est le cas dans la marine[775]. En particulier, l'emploi de « citoyens et alliés » plutôt que « légions et auxiliaires » dans la description du *libellum* laissé par Auguste, nous semble signifiant. On peut supposer qu'existait, pour chaque communauté soumise, une liste des mobilisables qui aurait servi à faire des levées selon les besoins de chaque province et de chaque campagne, ce qui expliquerait l'incapacité de Tacite comme de Dion Cassius à donner des effectifs précis pour les auxiliaires de la fin du règne d'Auguste et du début du règne de Tibère. Et, comme sous la République, on peut imaginer que ces levées faisaient partie des réquisitions demandées par le pouvoir romain et qu'elles restaient à la charge des communautés concernées. Des levées temporaires sont d'ailleurs attestées en Gaules et dans les Germanies au début du règne de Tibère[776].

Il est donc impossible, en l'état actuel des données, de tenter une évaluation du poids financier représenté par les auxiliaires « professionnels » à la solde de Rome, car on ne peut évaluer leur nombre par rapport aux autres types de troupes non-légionnaires. Ce poids devait selon nous rester assez faible et la mise en place du système impérial ne fut vraisemblablement achevée que dans la seconde moitié du I^er^ s. ap. J.-C. Le principal changement de cette période réside plutôt dans le transfert de l'ensemble des troupes, légionnaires et auxiliaires, de la Gaule interne vers le Rhin. Sans nécessairement que les militaires aient été complètement absents de l'arrière-pays, la nécessité de faire intervenir les troupes rhénanes lors de la répression de la révolte de 21 montre toutefois que les éventuelles garnisons y étaient très faibles.

4.2.2.3 Circulation militaire, circulation civile

Les troupes dont Rome assurait la solde la recevaient de manière régulière. Nous savons par les textes que le *stipendium* légionnaire était versé en trois fois durant l'année ; par ailleurs, il aurait été suicidaire pour le pouvoir romain de manquer à ses devoirs : la révolte des armées du Rhin et du

---

[774] Saddington 1982, p. 27-45 (citation p. 45).

[775] Reddé 1986, p. 492-502.

[776] Tacite, *Annales* I, 56, 1 et (moins assuré) III, 41, 3.

Danube en 14 ap. J.-C. en est une illustration. Il ne faut pas non plus sous-estimer le caractère symbolique de l'opération, bien rappelé par F. Cadiou pour l'époque républicaine et encore très présent à l'époque impériale[777]. Il est facile d'imaginer les conséquences que de tels versements ont pu avoir sur le stock monétaire régional : l'abondance des découvertes de monnaies sur les sites militaires en atteste. Sur le plan économique, la solde offrait aux légionnaires un pouvoir d'achat important et l'implantation d'un camp était un facteur de développement économique indéniable, dont l'expression la plus manifeste sur le plan archéologique est la création d'agglomérations civiles autour des camps[778]. Il est difficile de quantifier les parts respectives du marché et de l'Etat dans l'approvisionnement, mais nous suivrons ici l'opinion dominante, exprimée entre autres par L. Wierschowski et A. Tchernia, qui veut que « l'approvisionnement de l'armée ait été organisé dans le cadre d'un commerce libre[779]. » La similitude qu'on observe souvent entre le mobilier des camps et celui des agglomérations liées montre l'intégration économique des deux milieux, qui se comprend d'autant mieux dans le cadre d'un approvisionnement libre, les civils profitant « forcément […] un peu de ces courants commerciaux[780]. »

Malgré l'importance des versements aux militaires, le faciès monétaire des sites de Gaule civile, y compris de Reims, capitale de la Gaule Belgique, prouve que la zone civile a été très peu affectée (fig. 4.2) Les cartes montrent très nettement que l'approvisionnement en numéraire a touché

---

[777] Cadiou 2008, p. 502-524 pour le versement de la solde à l'époque républicaine. Pour l'époque impériale, voir l'épisode fameux du siège de Jérusalem déjà cité.

[778] Sur ce point, voir notamment Wierschowski 1984, Erdkamp (éd.) 2002, ainsi que Tchernia 2011, p. 133-155.

[779] Selon la formule d'Andreau 2010, p. 194. Il s'agit bien entendu du débat entre les auteurs cités (ainsi que E. Lo Cascio ou B. Liou) et J. Remesal Rodríguez, dont les travaux portent principalement sur l'importation de l'huile de Bétique en Germanie. Outre sa monographie de 1986, on retrouvera les thèses de ce dernier dans Remesal Rodríguez 1999, 2002a et b. Le dernier article cité répond à Wierschowski 2001, qui constitue la réfutation la plus développée de Remesal Rodríguez 1986, suivie par Tchernia 2011, p. 323-334. Selon cette école de pensée, le blé était fourni par l'Etat mais pas le vin ni l'huile, dont l'importation et la commercialisation étaient laissées à des négociants privés. La présence massive d'amphores vinaires et oléaires sur les sites rhénans serait donc la trace d'un commerce florissant dû à l'ouverture du marché militaire. Pour J. Remesal Rodríguez, au contraire, les amphores de Bétique démontrent l'existence d'un approvisionnement étatique pour l'huile, mais pas pour le vin, qui aurait été exclu du système annonaire parce que la vigne constituait la principale source de revenus de l'élite italienne et qu'Auguste n'aurait pas osé y toucher (Remesal Rodríguez 2002a, p. 252-253) ; un des avantages de ce système, qui obligeait les soldats à accepter l'approvisionnement de l'Etat, aurait été de réduire encore davantage la part de numéraire nécessaire pour régler la solde : Remesal Rodríguez 1990. Mais le débat concerne principalement des périodes postérieures à celles étudiées ici.

[780] Voir par ex. plusieurs contributions dans Rivet, Saulnier (éd.) 2009, sur le thème « Sites militaires, sites civils : échange, influences et contrastes entre Strasbourg et Windisch. » La citation est d'A. Desbat, à la p. 283 du volume cité.

directement les camps ; seule une petite partie des monnaies s'est ensuite diffusée aux alentours, mais dans un périmètre somme toute restreint. De même, les dépôts de l'époque augustéenne sont très clairement concentrés sur le *limes* (fig. 4.13 et 4.25). Il faut selon nous en tirer une conclusion claire : Rome ne se préoccupait en rien d'alimenter la masse monétaire en circulation dans les zones civiles, son seul souci était de payer ses troupes. Il faut donc nuancer la contribution de l'armée au développement des marchés et d'une économie monétarisée. Son pouvoir économique est indéniable mais sa zone d'influence est restreinte à la périphérie immédiate des camps et à quelques grands axes de circulation. Par ailleurs, l'absence d'approvisionnement monétaire dans les zones non militarisées semble montrer que la politique économique de l'Etat romain se limitait aux domaines qui le touchaient directement. À moins de dysfonctionnements importants mettant en péril la machine impériale, le reste n'entrait pas dans son domaine de compétence ; de nombreux aspects de la vie économique et sociale étaient ainsi du ressort des *civitates*, comme le montre l'organisation de la fiscalité à cette époque.

4.2.3 Municipalisation et frappes monétaires

Les développements qui précèdent ont déjà fait apparaître le caractère central du cadre civique dans les différents processus à l'œuvre. L'organisation des communautés en *civitates* est en effet la pièce maîtresse de l'administration du territoire provincial. Cette situation, que l'on désigne parfois sous le terme de municipalisation, n'est pas propre à la Gaule mais concerne la totalité de l'empire : comme l'ont souligné de nombreux auteurs, la *civitas*, qu'on pourrait définir comme une communauté humaine (le corps civique), inscrite dans un territoire bien délimité et organisé autour d'un centre urbain principal (le *caput civitatis*)[781], est la cellule de base de l'administration provinciale[782].

A l'époque augustéenne, et à l'exception des colonies de Lyon, Nyon et Augst, toutes les cités des Trois Gaules semblent avoir été de statut pérégrin, la plupart étant stipendiaires et quelques-unes

[781] Le Roux 2012 rappelle toutefois que « l'existence du *territorium* était une simple nécessité pratique et les limites ou *fines* n'étaient pas des frontières symbolisant l'indépendance de la cité. En quelque sorte, l'existence des citoyens précède l'existence de la cité et justifie qu'elle prenne corps. Elle ne possède pas un territoire et n'agit que par l'intermédiaire des citoyens » (p. 33).

[782] Sur la cité et son importance dans l'organisation de l'empire, la synthèse la plus commode est Mann 2009 (avec son appendice historiographique, Dondin-Payre 2009), avec Dondin-Payre 2012, p. 55-56. Parmi les autres contributions sur la municipalisation, on citera Jacques 1990 ; Lintott 1993, p. 129-153 ; Garnsey, Saller 1994, p. 49-68 ; Le Roux 1998, p. 245-317 ; Inglebert (dir.) 2005, p. 63-75 ; Jacques, Scheid 2010, p. 219-272 ; Le Roux 2012. Sur le « quotidien municipal », on dispose maintenant de nombreuses publications issues du programme de recherche initié par M. Cébeillac-Gervasoni. Pour la Gaule, on trouvera la majorité de la bibliographie dans Ferdière 2005 ; rappelons seulement le volume fondamental de Dondin-Payre, Rapsaet-Charlier (dir.) 1999.

libres ou fédérées[783] (bien que très argumentée, la récente proposition d'A. Hostein, pour qui les Eduens auraient bénéficié du *ius latinum* dès l'époque augustéenne précoce, n'emporte pas encore l'adhésion des chercheurs et nous ne la retiendrons pas ici[784]). Il est difficile de dire à partir de quand

[783] Contrairement à ce qu'écrit Dondin-Payre 2012, p. 55, toutes les cités de Gaule ne sont pas libres ou fédérées.

[784] Hypothèse présentée dans Hostein 2009 et 2012, p. 379-419. Outre le fait que ni Pline l'ancien ni Strabon ne leur attribuent ce statut, les deux arguments archéologiques invoqués ne semblent pas assez solides, comme l'a noté pour le premier d'entre eux M. Reddé (2011c, p. 948). D'une part, l'identification du bâtiment à plan basilical de la Pâture du Couvent à Bibracte fait débat et il ne faut peut-être pas y voir un bâtiment public (Marc 2011, avec bibliographie antérieure ; nous n'avons pas pu consulter Szabó 2012). De plus, on se heurte à un problème chronologique important : le bâtiment est remplacé par une *domus* privée autour de 20/15 av. J.-C. (ce qui pose en soi un problème. Il existe un parallèle possible à Glanum, à l'emplacement du *forum* romain : ce dernier remplace une place publique construite dès le II^{ème} s. av. J.-C. Mais les fouilles ont montré l'existence vers les années 40 av. J.-C. d'une phase intermédiaire, où une partie de la place est privatisée, avant que ne commence la construction du *forum*. L'évolution est bien établie par les recherches d'H. Rolland et A. Roth-Congès (Gateau, Gazenbeek (éd.) 1999, p. 310-316), mais elle a été précisée dans la thèse inédite d'E. Sagetat-Basseuil, *Caractérisation de l'architecture publique pré-augustéenne à Glanum (Bouches-du-Rhône)*, soutenue en 2011, qui propose la chronologie que nous suivons ici). Or l'occupation contemporaine d'Autun, si elle existe, reste légère et non monumentale ; la mise en place de la trame urbaine définitive ne semble pas intervenir avant les années 10/15 ap. J.-C. (données encore inédites de la fouille du Faubourg d'Arroux, dirigée par S. Alix (INRAP). Voir pour l'instant Labaune *et al*. 2011 ; Mouton-Venault, Delor-Ahü 2012 ; Martin, Burgevin 2012). Il nous semble donc difficile de placer la construction d'un *forum* à Autun dès 20/15 av. J.-C., d'autant plus que la datation des portes, communément placée dans les mêmes années, est loin d'être assurée (Maligorne 2011 ; Brunet-Gaston 2011. Pour ces auteurs, toutes les portes ne sont pas contemporaines ; la porte d'Arroux semble la plus ancienne, celle de Saint-André serait postérieure, peut-être post-augustéenne. Nous n'avons pas pu consulter la thèse de V. Barrière, *Les portes de l'enceinte antique d'Autun et leurs modèles (Gaule, Italie, provinces occidentales de l'Empire romain)*, soutenue en décembre 2012, mais son auteur nous a écrit que son étude allait dans le sens d'une contemporanéité des portes, celle de Saint-André connaissant des réfections sous les Julio-Claudiens). D'autre part, A. Hostein écrit que « la cité des Éduens serait, sous Auguste, la seule cité fédérée de tout l'Empire entourée d'une enceinte coloniale » (Hostein 2009, p. 65). Outre qu'il faille vraisemblablement déconnecter statut d'une cité et présence d'une enceinte (V. Barrière, comm. pers.), il semble cependant que cela soit inexact, puisque les Lingons présentent un cas similaire avec les portes de Langres, qui semblent contemporaines des plus anciennes portes d'Autun ; V. Barrière nous fait toutefois remarquer qu'il s'agit d'arcs honorifiques qui ne seront intégrés que beaucoup plus tard dans une enceinte urbaine et pas de portes *stricto sensu* (sur Langres, la synthèse la plus récente est Barral *et al.* 2013. Par ailleurs, R. Neiss propose de dater l'enceinte romaine (non pétrifiée) de Reims (autre capitale d'une cité fédérée) de l'époque augustéenne, une datation qu'il déduit de l'adéquation entre la trame urbaine et le tracé de l'enceinte mais qui ne repose toutefois pas sur du mobilier archéologique stratifié (Neiss *et al*. 2007 ; Neiss 2010 ; Chossenot *et al.* 2010, p. 66-67). Sans nier le caractère particulier de la cité, il y a peut-être un effet des sources qui font apparaître Autun et le

les communautés gauloises furent organisées en cités, même si c'est vraisemblablement pendant le séjour d'Auguste de 16-13 av. J.-C. qu'il faut placer l'organisation définitive. César emploie déjà le terme de *civitas* pour les désigner, mais il ne faut probablement pas prendre le terme dans son sens juridique strict[785]. Néanmoins, on le voit déjà réorganiser des territoires dans la *Guerre des Gaules* et il ne fait pas de doute que ces communautés étaient fortement structurées. On peut penser que le *tributum* de 40 millions de sesterces était réparti entre elles dès la fin du conflit. La structuration en *civitates* était achevée dans les premières années de notre ère, comme l'a noté M. Reddé[786]. Par ailleurs, il faut en partie déconnecter la question de la municipalisation de celles de l'urbanisation et de la monumentalisation des chefs-lieux de cité. Le fait que pour les Anciens, la *polis* grecque et la *civitas* latine soient fortement liées à un idéal urbain, a obscurci le débat contemporain qui n'a pas suffisamment dissocié « les approches politico-institutionnelles » et « les aspects urbanistiques »[787]. Cela s'est traduit entre autres par l'établissement de chronologies trop hautes de quelques années (voire de quelques décennies) pour la plupart des villes de Gaule et par la prolifération de datations augustéennes[788]. Notre vision du phénomène et notamment de ses rythmes en a été fortement affectée. Mais on admet désormais plus volontiers, d'une part, qu'il existe très souvent un décalage entre la fondation ou refondation d'une ville, son occupation effective et sa monumentalisation, d'autre part, que le lien entre statut juridique de la communauté et monumentalisation du chef-lieu n'est pas mécanique[789]. Bien qu'une synthèse reste à faire sur le développement des capitales de cité, lorsque l'archéologie atteste d'une création ou d'une restructuration augustéenne, celle-ci n'est pas antérieure à l'augustéen moyen et doit souvent être attribuée à l'augustéen tardif.

Ceci semble confirmer l'importance du séjour d'Auguste en Gaule dans les années 16-14. On peut répartir les mesures prises à ce moment en deux ensembles. Le premier grand volet concerna la réorganisation de l'occupation militaire des provinces gauloises. Plus que la division de la *Comata* en

---

dossier des Eduens comme plus exceptionnels et isolés qu'ils ne le sont. Sur le plan archéologique, il faudrait en tout cas reprendre le problème de façon systématique, au moins à l'échelle de la Gaule toute entière.

[785] Voir Fichtl 2004b ; les occurrences de *civitas* sont listées aux p. 165-166.

[786] Reddé 2011c, p. 948.

[787] Lafon *et al.* 2011, p. 21-25 (citations p. 24).

[788] Consacrées par le colloque de 1985 (Goudineau, Rebourg (éd.) 1991) et les bimillénaires variés (par ex. Schnitzler (dir.) 1988 pour Strasbourg). Les nouvelles fouilles et la révision des opérations anciennes permettent une vision plus juste de la réalité

[789] Sur l'urbanisation, outre Lafon *et al*. 2011, on pourra voir Inglebert (dir.) 2005, p. 67-76 et surtout la contribution de P. Gros aux p. 155-232 (en plus des informations contenues dans Gros 1996 et 2001). Sur la Gaule en particulier : Lafon 2006 ; Hanoune (dir.) 2007 ; différentes contributions dans le premier volume de Reddé *et al*. (dir.) 2011. Le volume récent édité par A. Bouet (2012) et consacré au *forum* permet de faire le lien entre les questions de municipalisation et d'urbanisme.

trois provinces (puisqu'elles restèrent dans un premier temps sous le gouvernement d'un seul légat et d'un seul procurateur), le second volet correspond à la municipalisation définitive des communautés gauloises. Toutes ces mesures forment un système, dont la cohérence est d'autant plus grande si on accepte que le ravitaillement de l'armée rhénane dépendait largement des cités de Gaule interne. L'installation de *civitates* et la définition précise du statut et des obligations de chacune permettaient de simplifier et de rationaliser leur exploitation. Cela permettait également un meilleur contrôle de ses communautés, en désignant clairement qui parmi les notables pouvait être l'interlocuteur du pouvoir romain ; le conseil des Gaules installé à la même époque à l'autel du Confluent regroupait les dirigeants des différentes cités des Trois Gaules en une structure unique (ce qui montre à nouveau que la division en trois provinces était d'importance secondaire). Les colonies d'Augst et de Nyon pourraient également avoir été fondées à cette époque et non dans les années 40 av. J.-C.[790]. On suivra donc X. Lafon lorsqu'il écrit que les Trois Gaules sont largement une « construction romaine »[791].

4.2.3.1 Adhésion des élites aux modèles impérial et civique

Sans sous-estimer la lourdeur des contributions fiscales diverses au pouvoir romain ou l'apparition d'une architecture monumentale, il nous semble toutefois que ce ne sont pas là les conséquences principales de la municipalisation des Gaules. Plus fondamentalement, la mise en place de *civitates* au plein sens du terme a constitué un tournant majeur dans la façon d'exercer le pouvoir. En effet, bien que nous ayons affaire à des cités pérégrines, il ne fait pas de doute que le modèle était bien celui de la cité gréco-romaine. Sur le plan « physique », le territoire était précisément borné, organisé autour d'un chef-lieu urbanisé unique. Par ailleurs, au début de notre ère, peu de Gaulois étaient citoyens romains ; les attributions étaient majoritairement viritanes et le droit latin ne fut attribué que graduellement aux cités des Trois Gaules[792]. Or la possession de la citoyenneté romaine entraînait des privilèges non négligeables et bien identifiables. Ceci devait donc provoquer une émulation dans les élites locales, afin d'obtenir un meilleur statut juridique non seulement pour elles, mais également pour les communautés dont elles faisaient partie et dont elles constituaient la classe dirigeante.

Il est certain qu'il y eut une grande continuité entre La Tène finale et l'époque romaine dans les familles qui exercèrent le pouvoir. Les généalogies dont nous disposons pour le début de notre ère

---

[790] Contribution de M. Poux dans Desbat (éd.) 2005, p. 7-25. Pour Nyon, voir toutefois les derniers travaux parus, qui montrent la présence d'une occupation à La Tène D2b, sans qu'il faille automatiquement l'identifier à la colonie césarienne : Brunetti, Henny 2012.

[791] Lafon 2009.

[792] En dernier lieu, Kremer 2006, p. 159-167, qui s'appuie largement sur Chastagnol 1995, p. 181-190 et Dondin-Payre 1999 et 2001.

remontent à l'époque césarienne et Caius Iulius Rufus ne craignait pas d'afficher les noms gaulois de leurs aïeux sur l'arc de triomphe de Saintes, dédié à Tibère et Germanicus[793]. L'opinion de J. F. Drinkwater, selon laquelle la guerre des Gaules avait profondément renouvelé l'aristocratie indigène, doit donc être sérieusement nuancée[794]. Le fait que certaines cités aient conservé une nomenclature gauloise pour leur magistrature suprême est également révélateur[795]. Néanmoins, les conditions avaient complètement changé.L'autonomie de la *civitas* ne signifiait pas son indépendance et il y avait désormais un échelon supérieur auquel elle était clairement subordonnée, à savoir Rome, désormais bien incarnée dans son empereur, et plus uniquement dans un gouverneur. Par conséquent, l'exercice du pouvoir ne se déroulait plus seulement à l'échelon local/régional. S'y surimposait un horizon impérial, qu'on pouvait choisir ou non de viser ; la seconde option était évidemment souhaitable si l'on voulait consolider son emprise sur « son » territoire. Il n'y a pas lieu, à notre avis, de mettre en doute la fidélité des élites gauloises au nouveau pouvoir impérial : l'absence de révolte en Gaule interne à l'époque augustéenne suffit à l'attester. Le « service militaire » dans l'armée romaine ou comme commandant d'une troupe indigène n'était pas uniquement la perpétuation d'une idéologie martiale laténienne. Les nobles gaulois qui choisissaient cette voie étaient en dernier lieu subordonnés à des officiers romains. Aux époques césarienne et triumvirale, peut-être encore augustéenne, leurs troupes furent employées sur tout le pourtour méditerranéen et ils firent l'expérience physique de « l'horizon impérial ». Par ailleurs, l'exercice de certaines fonctions permettait une forte promotion sociale, en particulier l'accession à l'ordre équestre. C'est le cas notamment de la *praefectura fabrum* et du tribunat militaire, attestés épigraphiquement à l'époque augustéenne ou proto-tibérienne pour les *Iulii* de Saintes[796]. À vrai dire, il devenait impossible de se contenter de l'échelon local ; cela aboutissait immanquablement à un déclassement aux profits des aristocrates qui avaient fait le choix d'une carrière « internationale ». L'évolution des carrières des *primores* étudiés par Y. Burnand montre la part grandissante des fonctions municipales entre l'époque tardo-républicaine et le milieu du I^er^ s. ap. J.-C. (fig. 4.26)[797]. Si la proportion de notables exerçant les *militiae* reste à peu près constante, celle des notables exerçant des magistratures civiques dans leur communauté augmente fortement entre la fin de la République et le I^er^ s. ap. J.-C. Ceci s'explique en partie par nos sources, qui croissent avec le temps, mais reflète bien, à nos yeux, l'importance du moment augustéen dans la structuration

[793] *CIL* XIII, 1036 = *ILA* Santons, 7.

[794] Drinkwater 1978.

[795] Comme le notait déjà Goudineau 2007, p. 375-376. Pour les différentes attestations, Dondin-Payre 1999 et Lamoine 2009.

[796] *CIL* XIII, 1036 et 1042-1045 = *ILA* Santons 7 et 8. Les personnages sont étudiés dans Burnand 2006 aux notices 17 et 18.

[797] Données : Burnand 2006, notices 1 à 56.

du territoire gaulois en cités, y compris en Narbonnaise, et l'adaptation rapide (parce que nécessaire) des aristocraties locales à ce nouveau modèle.

4.2.3.2 Cadre civique et frappe monétaire

C'est bien dans l'adoption d'un cadre civique et les modifications qu'il suppose dans l'exercice du pouvoir qu'il nous faut chercher les raisons de la fin des frappes monétaires en Gaule. Les contributions les plus récentes sur le sujet se trouvent dans deux volumes publiés en 2005, le premier traitant spécifiquement du domaine celtique, le second des monnayages provinciaux en général[798]. Le premier point qui ressort de ces lectures est un consensus des chercheurs contre l'idée d'une intervention impériale, qui aurait mis fin aux monnayages d'Occident. En effet, on s'expliquerait mal les différences entre Orient et Occident ; au contraire, si la persistance de frappes monétaires locales avait constitué un problème, celui-ci aurait été plus important en Orient où les émissions monétaires étaient un symbole clair d'autonomie civique (voir *infra*). De plus, dans les provinces occidentales, la fin des frappes locales fut étalée dans le temps. Il est donc difficile de restituer une interdiction générale de la part du pouvoir romain, qu'aucun texte littéraire ou épigraphique ne vient soutenir. Le pouvoir impérial n'y avait d'ailleurs pas vraiment intérêt : P. Weiss a souligné que les monnayages civiques, par l'expression des valeurs civiques et des valeurs impériales, avaient « *a very strong stabilizing effect* » et que les bénéfices politiques pour Rome étaient très grands[799]. On s'accorde donc à penser que les monnayages locaux sont « morts de leur belle mort ».

Pour quelles raisons internes aux sociétés provinciales ces dernières ont-elles cessé de battre monnaie ? C. Howgego et A. Burnett ont proposé une raison culturelle, qui expliquerait la différence entre Orient et Occident et qui tiendrait précisément à la tradition civique des provinces grecques[800]. Il y avait dans ces dernières la volonté de s'enraciner dans la tradition, dans l'histoire de sa cité, qui n'était pas étrangère à la conscience d'une certaine supériorité culturelle et à la mentalité agonistique, qui se traduisait par la compétition entre cités. On valorisait donc tout ce qui soulignait l'autonomie civique, entre autre la frappe monétaire qui en était un symbole puissant dans la tradition gréco-romaine. Ceci explique le maintien d'émissions jusqu'au III^{ème} s. ap. J.-C. Au contraire, dans les

---

[798] Metzler, Wigg-Wolf (éd.) 2005 ; Howgego *et al.* (éd.) 2005.

[799] Weiss 2005, p. 68. En 1976, A. Kunisz pensait pour sa part que le pouvoir impérial augustéen avait en quelque sorte « délégué » l'approvisionnement en numéraire divisionnaire aux ateliers locaux (Kunisz 1976, p. 33-36). Si l'on considère son opinion comme fondée (car elle pose notamment le problème du degré d'intervention de l'Etat), les considérations économiques qu'elle introduit sont tout à fait compatibles avec la volonté de « propagande » notée par P. Weiss.

[800] Howgego 2005 ; Burnett 2005.

provinces occidentales, on cherchait à s'intégrer dans l'empire en se fondant dans les modèles romains et en recherchant des promotions à l'intérieur du système (accès à la citoyenneté pour les individus, accès à un statut privilégié pour les cités). Les traditions pré-romaines étaient, notamment dans le domaine celtique, entachées des préjugés gréco-romains sur les barbares et l'on était encore moins enclin à en faire la promotion du fait de l'absence d'un modèle civique, au sens où l'entendait les Romains[801]. Ceci se traduisait donc par l'adoption des modes d'expression de la romanité des Romains eux-mêmes, y compris pour le numéraire. De fait, sur le plan numismatique, on note une tendance très sensible à l'utilisation d'une métrologie et d'une iconographie très proches des monnaies romaines contemporaines. Pour la Gaule en particulier, J. van Heesch propose au même moment un modèle identique, liant « ce phénomène au degré de romanisation des élites gauloises » et insistant sur le lien avec le développement contemporain de l'urbanisation[802].

Mais ce modèle ne peut être appliqué que très partiellement aux provinces gauloises. Celles-ci n'ont en effet pas développé de monnayage provincial à la même échelle que l'Espagne ou que l'Afrique ; il suffit pour s'en rendre compte de consulter le premier volume du *RPC* : pour la période allant de 44 av. J.-C. à 69 ap. J.-C., on compte 84 pages pour la péninsule ibérique, 34 pour l'Afrique mais dix seulement pour la Gaule (avec une majorité de frappes en Narbonnaise). Dans les Trois Gaules, le monnayage provincial n'a pas disparu, il n'a en réalité jamais débuté. Comme nous l'avons vu, les noms de cités n'apparaissent dans les légendes qu'après la conquête césarienne[803]. Mais les frappes explicitement civiques sont rarissimes et se trouvent uniquement chez les Lexoviens et les Aulerques Eburovices[804]. Ce sont d'ailleurs celles qui se rapprochent le plus des frappes ibériques ou

---

[801] C'est l'hypothèse développée dans Woolf 1996 (nous remercions C. Howgego de nous avoir signalé cet article), qui est néanmoins à nuancer sérieusement, notamment pour les périodes précoces, car G. Woolf s'appuie en priorité sur des sources de l'Antiquité tardive. D'une part, les quelques généalogies d'aristocrates dont nous disposons, déjà mentionnées plus haut, ne rechignent pas à remonter aux ancêtres d'époque césarienne ou pré-césarienne. D'autre part, l'entretien, voire la (re)construction de *muri gallici* jusqu'à l'époque tibérienne sont attestés dans plusieurs villes (Alésia, Vertault, Besançon). Au début du I^er^ s. ap. J.-C., le pouvoir des aristocrates comme l'expression de la communauté s'ancraient donc explicitement dans le passé laténien.

[802] Van Heesch 2005b. Delestrée 1999 (republié à l'identique en 2005a) comme Wigg 1999 ne font pas de proposition dans ce domaine. Une solution analogue à celle de J. van Heesch est adoptée par J. Alexandropoulos pour l'Afrique : Alexandropoulos 2000, p. 347-349 ; *id.* 2005 (p. 212 : « le processus de romanisation des émissions montre une tendance à l'identification au modèle romain dont l'aboutissement est évidemment l'utilisation par les notables africains de la même monnaie que les habitants de Rome. »)

[803] Voir *supra*, chap. 2.4.2.4.

[804] Guihard 2012, p. 131-157., types BAE-9a et BL/M-16a. Le cas des monnaies, vraisemblablement tibériennes, aux types *RPC* 537, 538 et 5431, reste très problématique. Au revers du dernier type cité, on trouve la légende *T A*, pour laquelle les auteurs du *RPC* avancent prudemment un nouveau développement : *T(reverorum) A(ugusta)*. Ce dernier est accepté sans réserve par D. Gricourt, qui place un atelier monétaire officiel « belgo-romain » dans

africaines contemporaines, par la métrologie, par la présence d'une légende développée en latin nommant la communauté émettrice, par la mention de magistrats ; la légende va jusqu'à préciser la dénomination, ce qui est beaucoup plus rare. L'iconographie des bronzes lexoviens est fortement romanisée : une aigle de face, parfois combinée à une fleur qui peut évoquer l'âge d'Or augustéen, comme le souligne P.-M. Guihard. Ce dernier date les émissions des Aulerques entre 40/30 et la fin du I^er^ s. av. J.-C., tandis que celles des Lexoviens seraient légèrement postérieures, entre 30/20 et la fin du I^er^ s. av. J.-C. Les contextes archéologiques sont malheureusement peu nombreux ; sur la base de la métrologie, nous aurions tendance à placer les émissions aulerques en dernier. En effet, la classe III du bronze BAE-9a indique en légende qu'il s'agit d'as, tandis que les bronzes lourds lexoviens BL/M-16a sont des *semisses*. Or les deux présentent le même poids moyen, autour de 6,9 g, ce qui donne pour un as lexovien un poids théorique proche de 14 g, qui pourrait être rapproché des émissions de Narbonne et des *dupondii* lourds de Nîmes[805]. L'as aulerque à 6,9 g est quant à lui plus proche des émissions postérieures de Lyon, bien qu'un peu léger[806]. Si notre raisonnement, très hypothétique, est correct et que les trois classes du bronze BAE-9a sont contemporaines, cela ferait de ces pièces une des toutes dernières émissions gauloises, de peu antérieure au changement d'ère.

Cependant, ces séries exceptées, les dernières frappes locales d'époque augustéenne ne montrent pas de différences fondamentales avec celles de La Tène D2. Les frappes des Lexoviens et des Aulerques Eburovices[807] laissent plutôt l'impression d'une expérimentation avortée des tout premiers temps de la municipalisation. À cette occasion, quelques communautés auraient pu mettre en place des frappes monétaires publiques de caractère civique. Mais la greffe ne prit pas et toutes les émissions cessèrent quelques années plus tard. C'est pour nous une indication que, jusqu'à la fin, la plupart des émissions furent des émissions privées, aux mains d'individus et non de communautés[808]. Surtout, il faut remarquer que la fin des émissions locales est contemporaine de la municipalisation augustéenne. Loin d'avoir stimulé la production, l'adoption d'un statut civique semble au contraire

---

cette ville (Gricourt *et al*. 2009, p. 558-559). Il convient d'être prudent car ces monnaies sont très rares. Le lien entre *RPC* 537 et 538 est prouvé par des liaisons de coins, mais c'est uniquement sur des arguments stylistiques et iconographiques qu'on en rapproche le *RPC* 5431. Or l'attribution géographique repose sur la découverte d'un unique exemplaire du *RPC* 538 aux environs de Trèves. L'édifice est donc très fragile. Si toutefois le raisonnement de D. Gricourt est juste, on ne se trouve plus en face de frappes provinciales. S'il est erroné, il reste à déterminer leur statut exact (impérial ou provincial) et leur origine géographique, qu'on ne peut tenir pour assurée en l'état.

[805] Respectivement *RPC* 518 et 522 ; le rapprochement est fait par Scheers 2005, p. 78-79.

[806] Si la lecture de la légende est correcte, ce qui semble être le cas ; le cliché publié (Guihard 2012, n°125, p. 374) est peu lisible mais l'auteur est catégorique sur la lecture.

[807] Comme le montre la légende *AS PVBLICVS EBVROVICO* (Guihard 2012, classe III du bronze BAE-9a).

[808] L'hypothèse de L. Lamoine, qui restitue dans toute la Gaule un magistrat monétaire (l'*arcantodan*) uniquement attesté par quelques légendes monétaires, ne nous semble pas probante (Lamoine 2009, p. 198-225).

l'avoir achevée, dans tous les sens du terme. Pourquoi ? Précisément parce qu'en Gaule, les frappes monétaires n'étaient pas des frappes civiques au sens gréco-romain. Pour cette raison, on ne peut pas adopter tel quel le modèle Howgego/Burnett/van Heesch. Il faut d'ailleurs noter qu'en Gaule, la majorité des frappes locales cesse bien avant que les monnaies nîmoises et lyonnaises n'irriguent l'ensemble du territoire. Les monnaies gauloises ne se sont pas effacées devant les monnaies romaines, qu'on aurait massivement adoptées précisément pour leur caractère romain. Arrêter de considérer les émissions gauloises comme des émissions civiques permet de résoudre cette difficulté. Avec l'adoption du statut civique, les notables durent adapter la façon dont ils exerçaient le pouvoir[809]. Bien qu'ils aient gardé une tradition militaire, celle-ci s'exprimait désormais dans le cadre de l'armée romaine ou, du moins, en rapport avec cette dernière et le versement de la solde aux troupes qu'ils commandaient leur a progressivement été retiré, ce qui a certainement constitué un motif d'abandon des frappes. Par ailleurs, sans que les réseaux de clientèle aient nécessairement disparu, la mise en place d'une communauté civique supposait que les actions des notables à la tête de la cité profitassent à tous les membres de cette communauté. On peut donc imaginer que ces aristocrates, au lieu de consacrer une partie de leurs richesses à la frappe monétaire, la redirigèrent vers d'autres formes plus proches de l'évergétisme hellénistique et romain – sans compter sur les *tributa* qu'il fallait désormais verser et qui durent peser sur leurs capacités financières. La monumentalisation des nouveaux chefs-lieux (parfois des anciens) a dû demander des ressources importantes car tout ne fut pas subventionné par le pouvoir impérial. Que l'on songe seulement aux demeures luxueuses de Bibracte, à la réfection des *muri gallici* mentionnés plus haut ou à l'arc honorifique de Saintes, daté de 18/19 ap. J.-C.

La comparaison avec les domaines hispanique, africain et britannique fait bien apparaître le lien très fort entre statut civique et maintien des frappes monétaires. La péninsule ibérique a vu la constitution d'une des premières provinces ultramarines romaines ; par ailleurs, les peuples indigènes avaient fait pour s'organiser « le choix ancien de la cité de type méditerranéen », comme le rappelle N. Barrandon[810]. Les frappes d'époque romaine prennent la suite d'importantes frappes indigènes, la plupart initiées au II^{ème} s. av. J.-C., en toute autonomie vis-à-vis du pouvoir romain (mais sans doute avec son accord tacite)[811]. Etant donnée l'organisation politique en vigueur, il est probable que ces émissions prenaient déjà place dans un cadre civique. Or c'est précisément dans la péninsule ibérique

[809] Nous rejoignons en cela Woolf 2002, en nuançant, comme pour Woolf 1996 cité plus haut, sa vision « discontinuiste » : si les pratiques changent bien, il y a pour nous une forte continuité dans les familles qui exercent le pouvoir entre La Tène D2 et l'époque romaine.

[810] Barrandon 2011, p. 25-27.

[811] Bien que la perspective soit un peu différente, on trouvera un résumé commode, accompagné de la bibliographie jusqu'en 2006, dans Barrandon 2011, p. 57-66. Dans les travaux antérieurs, voir en particulier García-Bellido 1998.

que les frappes provinciales se maintinrent le plus longtemps en Occident, jusque dans les années 40 ap. J.-C., avec la production la plus abondante.

En Afrique, la tradition est différente[812]. Les monnayages antérieurs à la constitution de la province en 146 av. J.-C. sont dus à Carthage ou à des royautés hellénistiques. Entre 146 et l'époque césaro-augustéenne, les émissions sont peu abondantes : quelques frappes définies par J. Alexandropoulos comme poliades et, surtout, celles des rois numides plus à l'ouest. C'est seulement sous Auguste qu'on observe un développement, au demeurant très limité, de monnayages civiques. Mais, outre des volumes d'émission qui paraissent faibles voire très faibles, dans la moitié des cités concernées les frappes s'arrêtent également au cours du règne d'Auguste. Dans les autres, elles n'excèdent pas le règne de Tibère. Avant l'époque césarienne, tout le territoire provincial appartenait à l'*ager publicus*, à l'exception de sept *civitates liberae et immunes*. Le statut civique était donc peu répandu mais néanmoins connu depuis le milieu du II^{ème} s. av. J.-C. Parmi ces sept cités libres, seule Hadrumète semble avoir frappé monnaie avant l'époque impériale. La situation changea radicalement avec Auguste, qui continua l'œuvre entamée par César : il déduisit plusieurs colonies, attribua le statut de municipes à aux moins trois cités et celui de cité pérégrine à de nombreuses communautés. Il est donc tentant de voir là la cause de la brève floraison des monnayages civiques africains, qui ne concerne apparemment que des cités au statut privilégié (cités libres, municipes ou colonies). La promotion ou la confirmation du statut civique aurait été marquée par des émissions monétaires, qu'on ne peut qualifier de commémoratives[813] mais qui, de fait, ne durèrent pas. En effet, dans l'optique gréco-romaine, frapper monnaie est un signe de cette autonomie civique nouvellement acquise. Cependant, précisément parce qu'il ne s'agissait pas là d'une habitude profondément ancrée, la pratique cessa rapidement.

En Bretagne enfin, la situation est encore différente. Les dernières frappes indigènes étaient fortement romanisées dans leur iconographie, à tel point que J. Creighton considère qu'elles témoignent de séjours en Italie des rois responsables des frappes (ce qui en fait de véritables rois-clients, contrairement à l'opinion exprimée par le *RPC*)[814]. Mais les émissions monétaires semblent avoir cessé complètement avec la conquête claudienne[815]. Or l'organisation en communautés civiques était inconnue dans la région, au point que certains chercheurs britanniques ont pu – à tort et pour des

---

[812] Nous nous fondons pour les données numismatiques sur Alexandropoulos 2000 et le *RPC* I. Sur l'Afrique républicaine, on dispose désormais de la thèse de B. Pasa (2011) ; pour la période impériale, nous nous en sommes tenu aux pages de C. Lepelley dans le volume qu'il dirigea (Lepelley (dir.) 1998, p. 74-86 en particulier).

[813] Sauf dans de rares cas, comme à Zilil : *RPC* 866.

[814] Creighton 2000, déjà cité plus haut.

[815] Historiographie et état de la recherche dans Leins 2012.

raisons souvent extra-scientifiques – prétendre qu'elles n'y avaient jamais existé durant l'occupation romaine[816].

Les Trois Gaules présentent une situation intermédiaire. D'une part, il est certain que certaines communautés avaient adopté un système politique dont certains traits pouvaient faire penser à une organisation civique. Cette dernière n'était donc pas complètement étrangère, bien que moins familière qu'en Afrique ou surtout en Hispanie. Pour ces communautés, la transition vers la municipalisation dut entraîner moins de changements. D'autre part, la production monétaire ne cesse pas avec la conquête et nous avons noté plus haut quelques séries qui se rapprochent d'un monnayage provincial et dont il faut rappeler qu'elles semblent plutôt antérieures aux réformes augustéennes. Mais frapper monnaie n'était pas associé à la condition civique ; aucune monnaie gauloise ne commémore d'ailleurs explicitement l'accession au rang de cité ou l'obtention d'un statut privilégié. Les émissions cessèrent dès lors que leurs responsables jugèrent meilleur de faire leur promotion et d'asseoir leur pouvoir sur d'autres fondements.

4.2.4 Le désastre de Varus, moteur de la provincialisation ?

Nous avons souligné à plusieurs reprises qu'il était difficile d'arriver à une périodisation fine de la période augustéenne. À la suite de nombreux chercheurs, nous voyons un tournant important dans la deuxième décennie avant notre ère, lié au séjour d'Auguste de 16-13 av. J.-C., qui marque une réorganisation profonde de l'occupation militaire ainsi que les débuts réels de la municipalisation. Toutefois, il nous semble que les sources archéologiques permettent d'identifier un deuxième moment important, un « coup de fouet » dans l'intégration des Gaules au monde romain.

En 9 ou 10 ap. J.-C., des émissions monétaires en bronze à Nîmes et surtout à Lyon reprennent, après plusieurs années d'interruption (fig. 4.1)[817]. Dans les deux cas, l'iconographie du revers reste identique ; au droit, les légendes sont mises à jour. Mais les émissions lyonnaises se distinguent par deux traits importants. D'une part, elles ont une distribution beaucoup plus large que les *dupondii* nîmois, dont la circulation n'excède guère la province de Narbonnaise, alors que les monnaies lyonnaises couvrent les Trois Gaules. D'autre part, alors que Nîmes conserve la double

[816] Mann 2009 ; Dondin-Payre 2009.

[817] Nîmes III : *RPC* 525. Lyon II : Auguste, *RIC* 231-246. On considère que la reprise est concomitante dans les deux ateliers. La datation est fondée sur les acclamations impératoriales de Tibère, mentionnées par les frappes lyonnaises (de la cinquième à la septième) mais dont la chronologie précise fait débat (à un an près) : Kienast 1996, p. 78. Les différences de composition métallique avec les émissions antérieures prouvent l'arrêt des frappes pendant quelques années (bibliographie *supra*, à la note 745).

effigie d'Agrippa et d'Auguste[818], les monnaies que Lyon met en circulation sont dans leur grande majorité à l'effigie de Tibère[819]. Sans surprise, ces monnaies de Lyon II constituent une part très importante du stock monétaire d'époque tibérienne en Lyonnaise, en Aquitaine et, dans une moindre mesure, en Belgique. Toutefois l'étude des données archéologiques permet de montrer qu'on en rencontre déjà neuf exemplaires dans des contextes antérieurs à 15/20 dans une grande partie de la zone d'étude, de Zurzach en Suisse à Bois-l'Abbé en Normandie[820]. Après cette date, leur nombre explose littéralement, puisque l'on compte 55 ex. supplémentaires dans des contextes antérieurs à 35. Cette distribution très large et très précoce est à notre connaissance sans parallèle, qu'il s'agisse des émissions contemporaines ou postérieures. Seules les Lyon I finissent par connaître une diffusion conséquente en Gaule interne, mais plusieurs décennies seulement après leur émission, tandis que les Nîmes I, les monnaies au nom des Monétaires et les frappes tibériennes au nom du *DIVVS AVGVSTVS PATER*, pourtant très abondantes, restent concentrées sur le Rhin (fig. 5.26).

Comment expliquer cet intérêt inédit et de courte durée pour l'approvisionnement de la Gaule civile ? Il faut pour cela le replacer dans un contexte plus large. En effet, durant les dernières années du règne d'Auguste et le tout début du règne de Tibère, qu'il est malheureusement presque impossible de distinguer archéologiquement, on constate dans plusieurs villes un fort dynamisme dans le processus d'urbanisation, qui concerne autant les « villes nouvelles » que les anciens centres[821]. Dans la première catégorie, on peut mentionner Amiens. La première occupation est datable de l'augustéen précoce ou moyen mais il semble y avoir une phase de travaux importants vers 15 ap. J.-C.[822] Une chronologie similaire peut être proposée pour Tongres, fondée à l'horizon d'Oberaden, mais avec implantation d'un bâti structuré « entre la fin du règne d'Auguste et celui de Tibère », bien reconnu sur le site de la Kielenstraat[823]. On note un schéma semblable à Troyes sur le site de la place de la Libération, avec une chronologie peut-être légèrement différente : la première occupation est datée vers 20 av. J.-C. mais la trame urbaine n'est pas antérieure à 5/10 ap. J.-C. au plus tôt[824]. À Autun, la

---

[818] Nous ne suivons pas P.-A. Besombes sur l'iconographie et la datation des Nîmes III (Besombes, Barrandon 2001).

[819] Le type le plus courant est le *RIC* 245, daté de 13-14. Les émissions contemporaines de Rome introduisent également le portrait de Tibère (*RIC* 469-470), précisément en 10-11 ap. J.-C.

[820] Les contextes concernés sont : B-003-03 (Amiens) ; B-004-06 (Arras) ; B-016-02 (Bois-l'Abbé) ; B-019-01 (Braives) ; B-077-22 (Reims) ; B-102-09 (Vindonissa) ; B-107-01 (Zurzach, deux ex.) ; L-028-15 (Paris).

[821] Comme le note rapidement P. Barral (2011, p. 211).

[822] Bayard 2007. On possède des dates dendrochronologiques vers 10 av. J.-C. pour le franchissement de la Somme sur le chantier de la ZAC Cathédrale ; des occupations antérieures ou contemporaines sont connues à la rue Haute des Champs et au square Jules Bocquet (faciès céramique pré-Oberaden).

[823] Vanderhoeven 2007.

[824] Delor-Ahü, Roms 2007.

fouille du Faubourg d'Arroux, encore largement inédite, a montré que la trame urbaine définitive de la ville n'était implantée qu'aux environs de 10/15 ap. J.-C., après une occupation augustéenne plus légère dont le début est mal fixé (dès 15/10 av. J.-C. ? à partir du changement d'ère seulement ?)[825]. À Paris (dont la création à l'époque laténienne ou proto-augustéenne fait encore débat), l'analyse du mobilier, appuyée sur des datations dendrochronologiques, permet de dater la mise en place du parcellaire de la fin du règne d'Auguste[826].

Dans les agglomérations déjà existantes à l'époque laténienne ou pré-augustéenne, ces années constituent également une charnière. À Reims, la « deuxième partie du règne d'Auguste » est un moment important dans le développement de la ville[827]. À Besançon, on note vers 15 ap. J.-C. un changement assez spectaculaire dans les modes de construction et d'occupation du sol, particulièrement visible sur les chantiers du parking de la Mairie et du collège Lumière[828]. À Lyon, les années 10/20 correspondent à une monumentalisation accrue : construction du pseudo-sanctuaire de Cybèle vers 10, du sanctuaire du Verbe incarné vers 20 et aménagement dans le secteur de l'autel du Confluent, avec notamment la construction de l'amphithéâtre qui semble avoir débuté très tôt dans le règne de Tibère[829]. L'essor d'Augst semble correspondre au déclin de Bâle à la fin du règne d'Auguste[830]. Le phénomène ne concerne pas seulement les colonies ou les capitales de cité. À Jouars-Pontchartrain, juste en dehors de notre zone d'étude, le « premier réseau d'urbanisme [date] au plus tôt de la fin du règne d'Auguste »[831]. Les bâtiments publics d'Alésia subissent vraisemblablement des interventions à la même époque[832]. L'agglomération de Lausanne semble également connaître des remaniements importants à cette période[833]. À Mandeure, S. Blin a identifié un programme architectonique tardo-augustéen (mais il faut souligner qu'il s'agit d'une datation purement stylistique)[834]. Le sanctuaire des Bolards à Nuits-Saint-Georges est pétrifié vers 15/20 ap. J.-C.[835]

---

[825] Voir *supra* note 784.

[826] Busson 2007 ; Robin, Marquis 2007.

[827] Neiss *et al.* 2007 ; Neiss 2010 ; Chossenot *et al.* 2010, (par ex., p. 70 : « Nous pouvons donc considérer que nous disposons d'un repère chronologique acceptable daté dans la deuxième partie du règne d'Auguste, pour ce qui présente toutes les caractéristiques apparentes d'une nouvelle fondation urbaine »).

[828] Barral *et al.* 2011b.

[829] Le Mer, Chomer 2007, en particulier p. 185-187 ; Desbat 2012.

[830] Deschler-Erb 2011a et b.

[831] Blin 2007 (citation p. 192).

[832] Grapin 2011, en particulier p. 188-189.

[833] Berti Rossi, May Castella 2005.

[834] Blin 2011.

[835] Pommeret (dir.) 2001, phase II.

Enfin, le phénomène ne semble pas limité à la Gaule septentrionale et orientale. Ainsi, les années 10/15 ap. J.-C. voient l'implantation d'une nouvelle trame urbaine à Fréjus[836]. En Aquitaine, mentionnons seulement Saintes, dont le fameux arc honorifique date de 18/19 ; l'étude des *membra disjecta* a toutefois permis de montrer l'existence de monuments décorés dans la décennie précédente[837]. Par ailleurs, en Gaule, la majorité des hommages impériaux concernant Auguste, Tibère ou leurs héritiers peuvent être datés de la fin du règne d'Auguste ou du début du règne de Tibère[838].

Ce bouillonnement urbanistique et architectural et la reprise des frappes nîmoises et lyonnaises constituent pour nous deux faces d'un même phénomène et signalent une forte implication du pouvoir impérial dans les provinces gauloises. Nous proposons d'y voir les répercussions de la défaite de Teutoburg en 9 ap. J.-C. Le choc que constitua la *clades Variana* est bien attesté par les textes antiques. On connaît le fameux « Quintilius Varus, rends-moi mes légions ! » rapporté par Suétone, qui n'est pas l'auteur le plus utile sur les conséquences du désastre ; il précise toutefois qu'Auguste « fit placer des sentinelles dans [tout Rome], afin de prévenir tout désordre et prolongea le commandement des gouverneurs de province, jugeant l'expérience et la pratique nécessaires pour contenir les alliés.[839] » Velleius Paterculus, pour sa part, insiste principalement sur l'action militaire de Tibère ; la première action de ce dernier, « envoyé en Germanie », fut selon lui de « [renforcer] les Gaules », preuve de l'importance qu'il y avait à « assurer ses arrières ». L'année suivante, Velleius écrit qu'il eut à « [rétablir] une situation très difficile en Gaule et [apaiser] par des mesures énergiques plus que par des châtiments les dissensions nées parmi les habitants de Vienne »[840]. C'est Dion Cassius qui offre le compte-rendu le plus long des réactions à la défaite mais le texte présente malheureusement des lacunes[841]. Il note qu'Auguste nourrissait des craintes pour les provinces germaniques et gauloises. La première peur était évidemment celle de l'invasion, de la Gaule mais surtout de l'Italie. Cependant, le texte de Velleius montre bien que la nouvelle de la défaite fut

---

[836] Rivet 2000, p. 361-362 et 474-475.

[837] Tardy 1989 et 1994 ; Maurin 2007, p. 63-64.

[838] Rosso 2006 et 2009. On peut y ajouter l'inscription de Narbonne *CIL* XII, 4333 = *AE* 1980, 609, datée de 12-13 ap. J.-C. et adressée au *numen Augusti*. Mais dans la majorité des cas, une datation aussi précise est impossible.

[839] Suétone, *Auguste*, 24. Le passage correspondant dans la vie de Tibère n'apporte pas grand-chose à notre propos : *id.*, *Tibère*, 17-19.

[840] Velleius Paterculus, II, 120-121 (première citation en 120, 1 : « *Mittitur ad Germaniam, Gallias confirmat* » ; seconde citation en 121, 1 : « *cum res Galliarum maximae molis accensasque plebis Viennensium dissensiones coercitione magis quam poena mollisset* »).

[841] Dion Cassius, LVI, 23-24.

également l'occasion de troubles en Gaule et jusqu'en Narbonnaise. Sans en surestimer l'ampleur[842], il est certain que le pouvoir romain avait quelque raison de nourrir des craintes sur les provinces gauloises.

Les mesures prises pour stabiliser la situation furent de deux ordres. D'une part, on déclencha une nouvelle série de campagnes sous la direction de Tibère puis de Germanicus, qui durèrent de 10 à 16. Les auteurs insistent beaucoup sur cette dimension militaire et Dion Cassius consacre plusieurs lignes à l'effort de recrutement décidé par Auguste. La sévérité qu'il montra à cette occasion atteste de l'importance qu'il lui accordait. Néanmoins, il ne s'agissait plus de campagnes de conquête mais uniquement de représailles. En conséquence, Tibère empereur décida de l'abandon de la rive droite et fortifia la totalité du cours du Rhin et non plus le seul Rhin inférieur, dès 14 ap. J.-C., comme le montrent les dernières études sur Vindonissa, Oedenburg et Strasbourg[843]. Une des fonctions des nouvelles émissions lyonnaises fut peut-être de financer cet important recrutement[844].

D'autre part, la destruction de trois légions avec ses contingents auxiliaires, comme la pression que le nouvel « effort de guerre » n'a pas manqué de faire peser sur les populations locales[845], nécessitaient de renforcer la légitimité du pouvoir romain à gouverner la Gaule et de renouveler la confiance des élites dans le système auquel on cherchait à les faire adhérer. De ce point de vue, la mise en circulation massive, dans la zone civile comme dans la zone militaire, de monnaies portant l'effigie de l'empereur régnant et surtout celle de son successeur désigné, personnellement en charge de la guerre en cours, n'est pas anodine. Le revers des monnaies de Lyon, de son côté, continuait à répandre l'image de l'autel du Confluent et la légende *ROM ET AVG*, symboles s'il en est de l'adhésion des Trois Gaules à l'ordre romain. Parallèlement, on pourrait avoir encouragé la propagation du culte impérial et le développement des centres urbains, dont la fonction de « vitrines de la romanité » devenait centrale. Rien n'atteste que l'urbanisation et la monumentalisation bénéficièrent systématiquement de financements impériaux. Au contraire, le Santon C. Iulius Rufus et son fils entreprirent la construction de l'arc de Saintes et de l'amphithéâtre de Lyon « *de sua pecunia* »,

---

[842] Les recherches à Waldgirmes ont été l'occasion de réévaluer l'impact qu'a pu avoir le désastre de Varus. En effet, le site n'a pas livré de traces d'abandon précipité. Les archéologues responsables de la fouille, A. Becker et G. Rasbach, pensent que le retentissement fut surtout important sur le Rhin inférieur, où avaient lieu les combats (comm. pers.). Les changements qu'on peut observer ailleurs, loin d'être dictés par la panique, semblent au contraire avoir été raisonnés.

[843] Hagendorn 2003 ; Reddé (éd.) 2009 ; Martin 2013a ; Reddé à paraître. Faut-il attribuer le redécoupage des provinces de Belgique et de Lyonnaise, proposé par C. Goudineau (2007, p. 472-493), au même mouvement de réorganisation ? Certains chercheurs proposent une chronologie similaire pour la partition de l'Illyrie en deux provinces (Dzino 2010, p. 160).

[844] Comme nous l'a suggéré M. Reddé.

[845] Herz 1992 ; voir également *supra*.

comme le précisent bien les inscriptions[846]. Toutefois, les monnaies de Lyon II pourraient être l'indice de subsides impériaux. En effet, le pouvoir romain n'avait qu'un nombre limité de possibilités pour mettre son numéraire en circulation. La paye de ses fonctionnaires et de ses soldats était le principal mais on a vu que les Lyon II sont comparativement peu répandus sur le *limes* et rien ne permet de supposer une augmentation importante des fonctionnaires civils dans les Trois Gaules, pas plus que des distributions d'argent à la population, qui restent possibles[847]. Le pouvoir pouvait également « subventionner » des grands travaux, en réglant tout ou une partie du salaire des ouvriers. Au vu des éléments analysés plus haut, c'est l'hypothèse que nous privilégions ici.

Le caractère impressionniste de nos sources confère un caractère tout à fait hypothétique à ces propositions. À défaut d'en avoir établi la vérité, nous espérons en avoir montré la vraisemblance. La défaite de Varus, en forçant le pouvoir impérial à une « campagne de promotion » destinée à assurer l'adhésion des populations provinciales, constituerait en tout état de cause une étape essentielle dans la municipalisation des Gaules[848]. En donnant un visage méditerranéen aux grands centres urbains, en incitant les aristocrates locaux à l'évergétisme, en diffusant pour la première fois à grande échelle un numéraire romain, elle pourrait avoir marqué l'affirmation définitive du modèle civique dans un grand nombre de cités[849].

---

[846] Saintes : *CIL* XIII, 1036 = *ILA* Santons, 7. Lyon : *AE* 1959, 81 = *ILTG*, 217.

[847] Il est tentant de faire le lien entre le congiaire attesté à Rome en 13 ap. J.-C., distribué par Auguste au nom de Tibère (Suétone, *Tibère*, 20, 3), et les émissions de Lyon II aux types *RIC* 245 et 246, datés par leur légende de 13/14 ap. J.-C. Mais le bénéficiaire des congiaires est le peuple romain, or la citoyenneté romaine était vraisemblablement encore rare en Gaule à la fin du règne d'Auguste. À moins de supposer une distribution de numéraire aux rares citoyens, nécessairement membres des élites locales, qui auraient eux-mêmes redistribué ces pièces au reste de la population, en salaires ou en dons ? Sur les congiaires : Berchem 1939.

[848] L'exemple d'Agricola en Bretagne montre bien l'importance que l'adhésion des élites indigènes revêtait pour Rome : Tacite, *Agricola*, 21.

[849] On note peut-être un mouvement similaire en Illyrie après la grande révolte de 6-9 ap. J.-C., qui semble toutefois de moindre ampleur. En effet, dans la région qui deviendra la province de Pannonie, l'urbanisation reste balbutiante avant les Flaviens. Au contraire, plusieurs inscriptions documentent des chantiers importants sur la région côtière, future Dalmatie, entre 10 et 20 ap. J.-C. (liste donnée dans Dzino 2010, p.169-171) : constructions de routes (*CIL III*, 3198 à 3201 et 10156 à 10159), d'un *campus* (*ILJug* 257), d'un temple (*ILJug* 123). C'est peut-être dans les mêmes années que la grande province d'Illyrie fut divisée en deux, plutôt que sous Claude ; était-ce là l'objet du voyage de Tibère à la mort d'Auguste (Dzino 2010, p. 160) ? Ces « grands travaux » trouvent un écho dans la région de Ljubljana/*Emona* (Tacite, *Annales* I, 20, et inscriptions *ILJug* 303 et 304, commentées en dernier lieu dans Šašel Kos 2012) : bien que la cité ait été rattachée à la *regio X* d'Italie, et non à la Pannonie, elle constituait un point de passage obligé vers la Dalmatie et sur son territoire, l'agglomération de *Nauportus* pourrait avoir joué un rôle dans l'approvisionnement militaire (Mušić, Horvat 2007, avec bibliographie antérieure). Les données numismatiques sont plus difficiles à traiter. En effet,

4.3 Usage des monnaies dans la société gauloise

4.3.1 Le stock monétaire disponible : une situation de pénurie ?

L'arrêt des frappes indigènes au cours du règne d'Auguste et l'approvisionnement notoirement pauvre en numéraire romain pose la question des espèces en circulation. Depuis un article de J.-B. Giard, on trouve couramment l'idée que la Gaule aurait connu dès la toute fin du I[er] s. av. J.-C. une pénurie de petite monnaie, palliée par des expédients de toute sorte : utilisation prolongée de monnaies gauloises, fractionnement et imitation des monnaies romaines[850]. Néanmoins ces affirmations ne se fondent pas sur les contextes archéologiques et il convient d'en vérifier l'exactitude.

Les données soutiennent l'avis exprimé par D. Nash dès 1978, pour qui le fractionnement des monnaies romaines était principalement dû aux Romains eux-mêmes, tandis que les imitations sont d'abord un phénomène claudien[851]. En effet, nous avons vu que la présence de numéraire romain en quantité importante était largement conditionnée par la présence de militaires et de fonctionnaires impériaux, à qui il était destiné en priorité. Il est difficile d'interpréter les différences de fractionnement entre les sites, dont les effectifs varient grandement. Le phénomène va décroissant, puisque les 120 *dupondii* des années 30 av. J.-C. provenant de contextes augustéens présentent un taux de fractionnement de 67,50 %, contre 38,77 % pour les 828 *dupondii* de Nîmes I, et 27,26 % des 1669

---

l'approvisionnement monétaire dépend presque entièrement de l'atelier de Rome et il n'y a pas, comme en Gaule, d'ateliers à diffusion provinciale. Toutefois, les monnaies augustéennes frappées entre 10 et 12 ap. J.-C., dont la plupart portent l'effigie de Tibère (*RIC* 469 à 471), contemporaines des Lyon II, y semblent moins diffusées qu'à Rome. Dans le Tibre, on compte 181 *RIC* 469-471, pour 718 monnaies des Monétaires, toutes séries comprises (soit un rapport d'1 à 4 ; données : Kaenel 1999), alors qu'on n'en dénombre que 18 à Ljubljana, pour 244 monnaies des Monétaires (soit un rapport d'1 à 13 ; données : Kos 1986). Sur l'*Illyricum* : Dzino 2010, en plus des volumes anciens de J. Wilkes (1969) et A. Mócsy (1974). Pour les données archéologiques, on trouvera pour le Norique et la Pannonie des synthèses dans Šašel Kos, Scherrer (éd.) 2002, 2003 et 2004. La Dalmatie est moins bien couverte : Davison *et al*. (éd.) 2006 ; Sanader 2009. Pour la circulation monétaire, la synthèse reste Kos 1986, dont il faut compléter les données par les publications plus récentes, en particulier les différents volumes des *Fundmünzen der römischen Zeit* consacrés à la Croatie et à la Slovénie. Nos remerciements à A. Tonc pour nous avoir orienté dans la bibliographie sur cette région.

[850] Giard 1975. Dans les publications récentes, voir par ex. Delmaire 1994. L.-P. Delestrée mentionne régulièrement des « flans non empreints » (par ex. Delestrée 1999, p. 38) mais il est presque certain qu'il s'agit d'as républicains usés mal identifiés.

[851] Nash 1978a, p. 25-26. Nous ne pensons pas, toutefois, qu'il faille considérer les imitations comme des monnayages civiques.

monnaies de Lyon I[852]. Quant aux imitations, elles restent à l'époque augustéenne un phénomène marginal, quel que soit la localisation ou le type d'occupation des sites étudiés ; on ne peut donc les considérer comme la réponse à un problème d'approvisionnement.

Nous avons vu plus haut qu'il fallait fortement nuancer l'idée que les monnaies gauloises retrouvées dans des contextes de l'époque augustéenne étaient largement résiduelles[853]. De même, si on répartit par périodes de frappe les 1746 monnaies gauloises dont on peut préciser la chronologie et qui viennent de contextes augustéens, on constate que les monnaies de La Tène D2b et postérieures dominent très largement (fig. 4.27). Même si l'on ne tient pas compte des 909 ex. de Scheers 217, frappés à époque augustéenne et retrouvés essentiellement sur les camps militaires, les monnaies les plus récentes continuent à être largement majoritaires. Si une prolongation de circulation est envisageable pour les pièces les plus anciennes, il n'y a toutefois pas lieu de supposer un recyclage généralisé du vieux numéraire.

Rien ne permet à nos yeux de supposer une pénurie monétaire à l'époque augustéenne. Une telle conception suppose que l'introduction des monnaies romaines devait automatiquement faire sortir de la circulation le numéraire indigène, une idée que rien ne soutient. Au contraire, les besoins de la Gaule civile ne semblent pas avoir été pris en compte lors de la mise en circulation du numéraire romain (à l'exception possible des monnaies de Lyon II). Par ailleurs, si les émissions indigènes de grande ampleur cessent après l'augustéen moyen, il faut rappeler à quel point certaines ont pu être massives, continuant à alimenter le stock en circulation pendant de nombreuses années[854]. De plus, les dépositions dans les sanctuaires ne montrent pas de baisse sous le règne d'Auguste, au contraire (*infra*). Il faut donc considérer que les quantités de monnaies en circulation répondaient aux besoins de la population.

4.3.2 La monnaie dans les habitats

C'est pour l'époque augustéenne que les données permettant d'apprécier l'intensité de l'usage monétaire sont les plus nombreuses (fig. 4.28). Malheureusement, comme au chapitre précédent, les études de répartition spatiale ne sont possibles que dans un petit nombre de cas, pour Waldgirmes et pour deux sites déjà analysés : le secteur central du Titelberg, ainsi que la fouille du parking de la Mairie à Besançon. L'interprétation est compliquée par l'histoire des sites étudiés ici. En effet, des *oppida* comme Bibracte, Pommiers et le Titelberg entrent en déclin, tandis que de nombreux sites

[852] Nous n'avons pas pris en compte ici les as républicains, dont beaucoup ont dû arriver en Gaule déjà fractionnés, ni les monnaies d'Octave frappées en Italie ou dans la péninsule ibérique.

[853] *Supra*, chap. 4.1.1 et 4.1.2.

[854] Pour prendre un exemple contemporain, il était encore courant, juste avant le passage à l'euro, de trouver en circulation des pièces de 1 franc frappées en 1960, quarante ans plus tôt, à plus de 400 millions d'exemplaires.

commencent au contraire une phase de croissance. Dans le premier cas, l'activité a tendance à décroître, alors qu'elle est encore balbutiante sur les sites nouveaux. Il faut aussi prendre en compte, après l'abondance qui caractérisait La Tène D2b, l'arrêt progressif des frappes gauloises et l'approvisionnement très modéré en monnaies romaines.

Au Titelberg, sur le secteur fouillé au centre de l'*oppidum*, les découvertes sont moins abondantes qu'à La Tène D2b. La structuration du secteur est beaucoup moins évidente mais on note à nouveau une très forte concentration dans les fossés bordant les voies (fig. 4.29). Il est malheureusement impossible de dégager une évolution entre les phases GR1 (augustéen précoce) et GR2 (augustéen moyen et tardif). Cette répartition en bord de voie se retrouve sur le site de Waldgirmes, pour lequel la situation est cependant particulière, puisqu'il semble avoir été détruit par ses occupants avant d'être abandonné ; les monnaies des fossés sont pour la plupart « *in den oberen 30 cm der Zerstörungsschicht* » (fig. 4.30)[855].

Au parking de la Mairie à Besançon, les phases 3 et 4 sont dans la lignée de la phase 2 (La Tène D2b), bien que moins riches en monnaies, mais l'indice connaît un pic à la phase 5, qui voit la pétrification du quartier et l'implantation d'un grand bâtiment dont la vocation semble publique (fig. 4.31). La répartition des monnaies à la phase 3 est très similaire à celle de la phase 1 (fig. 2.15), organisée autour des deux groupes de maisons nord et sud[856]. Le secteur continue à avoir également une vocation artisanale (métallurgie).

A Bibracte, trois secteurs différents sont étudiables. À la Porte du Rebout, l'indice plus élevé que l'on relève à la phase 7 du secteur nord doit être mis en rapport avec l'installation d'un habitat à vocation artisanale. Sur les fouilles allemandes de la Pâture du Couvent (PCo1), le secteur B reste le plus riche en monnaies. Situé en bordure de voie, il semble combiner à la fin de l'occupation fonction d'habitat et fonction commerciale. Le secteur A, où l'on trouve uniquement de l'habitat, a un indice moins élevé, tandis que le secteur C, uniquement artisanal, a un indice quasi-nul. Enfin, sur la *domus* de la PC1, on peut invoquer plusieurs explications pour la baisse de l'indice et, en premier lieu, le déplacement de l'essentiel des activités sur le site d'Autun. Mais nous ne pensons pas que cela soit le motif principal : rappelons que c'est à ce moment précis que l'on construit la *domus* à proprement parler. L'extension de la surface bâtie en dur ne favorise pas la préservation d'un mobilier abondant ; par ailleurs, nous avons affaire aux dernières phases du bâtiment, plus exposées aux pillages et aux récupérations antiques et postérieures.

Les données des autres sites ne s'inscrivent pas réellement dans une série, ce qui accroît la difficulté. À Lausanne/Chavannes 11 toutefois, on constate une augmentation régulière de l'indice depuis la phase 1, qui débute vers 40 av. J.-C., jusqu'à la phase 4. À Arras, l'indice est plus important

[855] Becker, Rasbach 2001, p. 598-601 (citation p. 601).

[856] Nous ne voyons pas de changement radical comme Guilhot, Goy 1992, p. 69.

entre 20 av. et 10 ap. J.-C. qu'entre 10 et 20 ap. J.-C. ; les fouilleurs supposent une occupation militaire à la première phase mais le chantier n'a pas été publié de manière exhaustive. Enfin, à Augst, les fouilles du théâtre sont très riches en monnaies mais l'exiguïté de la fenêtre empêche toute interprétation satisfaisante des vestiges. La première phase de l'*insula* 36 dans la même ville est un habitat de statut moyen, avec des traces d'activités artisanales.

Sans prétendre en faite une règle universelle, il semble que la présence d'une activité commerciale ou artisanale dans ou à proximité de la zone d'habitat entraîne un usage plus important de numéraire. Contrairement aux périodes précédentes, il est difficile de lier statut de l'occupation et richesse en monnaies. En restant très prudent, on pourrait avancer qu'après une intensification de l'usage à La Tène D2b, on observerait à l'époque augustéenne une « démocratisation », c'est-à-dire un élargissement du nombre d'utilisateurs. L'intensité de l'usage monétaire est plus élevée dans les camps militaires (fig. 4.32), avec toutefois des variations sensibles qui tiennent aussi à la taphonomie : les sols des sites à occupation courte ont souvent disparu et le mobilier retrouvé dépend de la profondeur de conservation des structures en creux. Cet usage plus systématique des monnaies ne semble avoir d'incidence que sur les agglomérations limitrophes, puisque le numéraire romain ne pénètre pas de manière significative dans la zone civile. Pour l'époque augustéenne, on manque toutefois de données sur les *canabae*, dont l'installation est souvent légèrement postérieure[857].

4.3.3 Les monnaies en contextes cultuels et funéraires

On se situe ici très clairement dans le prolongement de La Tène D2b. Les nécropoles qui livrent des monnaies sont un peu plus nombreuses mais le développement est indépendant d'une hypothétique propagation du rite de « l'obole à Charon ». On retrouve trois nécropoles du pays trévire, où la déposition de monnaies est implantée de longue date : Lamadelaine au Titelberg, le Sampont et Hoppstädten-Weiersbach. Au Titelberg, on trouve à l'augustéen précoce un bronze gaulois dans une tombe féminine riche[858], pour 13 sépultures à cette phase, soit 7,69 %. À Hoppstädten-Weiersbach, il s'agit d'un as de Lyon dans une incinération vraisemblablement masculine[859] ; la phase compte 11 tombes, ce qui donne un pourcentage de 9,09 % pour la représentation du phénomène. Au Sampont, on trouve à nouveau deux as augustéens dans deux incinérations[860], pour neuf tombes datées des phases GR1-GR2, ce qui donne une représentation plus importante, à 22,22 %. À Wederath, les dépositions se font plus importantes sous Auguste, mais il est difficile de dater précisément le phénomène à la phase GR1 (30 à 15 av. J.-C.) ou à la phase GR2 (15 av. à 15 ap. J.-C.), voire au début

[857] Martin 2009, p. 153-154.

[858] Contexte B-094-13.

[859] Contexte B-083-01 et -02.

[860] Contexte B-048-01.

de la phase R1 (15 à 40 ap. J.-C.). Nous utilisons ici la sélection d'ensembles et le phasage effectués par J. Kaurin pour sa thèse de doctorat soutenue en 2009[861]. Or dans ce travail, de nombreuses tombes attribuées aux phases GR1 ou GR2 sur la base du mobilier céramique et métallique doivent être rajeunies sur la base des monnaies, qui fournissent souvent un *terminus post quem* plus récent, soit à cause du type identifié, soit à cause de la présence d'une contremarque. On est donc en droit de se demander si les marqueurs céramiques et métalliques des phases GR1, GR2 et R1 en pays trévire oriental ne doivent pas faire l'objet d'une révision et d'un affinage. Pour le sujet qui nous concerne ici, on notera simplement que, si on suit le phasage de J. Kaurin sans le modifier, sur les 170 tombes qu'elle a sélectionnées, 31 ont livré une ou plusieurs monnaies. Sans commenter longuement cette proportion de 18,23 %, on se contentera de noter qu'elle est assez proche de celle observée au Sampont.

Des dépositions concernent des tombes importantes et isolées. Il s'agit du tumulus de Namur, inhumation d'un individu mâle jeune avec un bronze Scheers 217[862], et de la tombe féminine de Dury, où la défunte a été enterrée avec un ensemble d'objets très proches de ceux qui caractérisent les tombes féminines d'Acy-Romance, dont quatre monnaies gauloises et un as de Nîmes[863]. Ces deux cas sont donc à interpréter, selon nous, dans la continuité des exemples protohistoriques. À Autun, dans la nécropole de Pont-l'Evêque, on a retrouvé un denier dans un épandage d'ossements, situé à l'intérieur d'un enclos funéraire qui regroupe la majorité des tombes augusto-tibériennes[864]. Pour Epiais-Rhus, le nombre total de tombes n'est pas connu, nous sommes donc dans l'impossibilité de dire si le phénomène de déposition monétaire était courant, bien que cela ne paraisse pas être le cas[865]. Ces deux derniers sites sont situés dans des régions où la pratique ne semble pas attestée antérieurement ; comme on le voit, ces exemples restent néanmoins isolés. Ainsi, à l'époque augustéenne, la déposition monétaire en contexte funéraire reste un phénomène très limité. Le statut du défunt en est vraisemblablement un des critères majeurs, peut-être également le sexe puisqu'on trouve plusieurs dépositions dans des tombes féminines riches.

---

[861] Kaurin 2009.

[862] Contexte B-067-01.

[863] Contexte B-036-01. Dans notre souvenir, le rapprochement était fait dans une publication dont nous avons malheureusement perdu la référence. L'opinion de J.-M. Doyen (2012, p. 102-104), pour qui il s'agit d'une tombe mérovingienne, ne peut être retenue. On trouve un autre exemple de tombe isolée, associée à un établissement rural et ayant livré une monnaie, à Conchil-le-Temple (Lemaire, Rossignol 1996 ; non enregistré dans le corpus à cause du manque de précision chronologique).

[864] Contexte L-002-04.

[865] Contexte L-016-08.

Dans les sanctuaires, la meilleure synthèse reste celle de S. Izri, sur laquelle nous fonderons nos observations[866]. L'importance des dépositions monétaires de La Tène D2b n'est pas remise en cause et S. Izri souligne « l'intensification et la diversification des pratiques rituelles » à La Tène D2b et l'époque augustéenne ; on observe cependant un certain nombre de modifications dans les rites. Comme les dépôts isolés (fig. 4.13 et 4.25), les dépositions primaires en fosse semblent disparaître, tandis qu'apparaît le « truffage » des sols, c'est-à-dire la déposition de numéraire, avec ou sans contenant, dans la couche superficielle du sol de sanctuaire. Le phénomène est attesté pour deux monnaies ou plus mais doit être restitué également pour des monnaies isolées[867]. Ces dernières ne sont donc peut-être pas toutes à attribuer au rite de *jactatio*, qui semble débuter à La Tène D2 et devient un mode de déposition majeur dès La Tène D2b sur de nombreux sites. L'apparition de dépôts de monnaies courantes, dont celui de La Villeneuve-au-Châtelot constitue en quelque sorte le modèle, nous semble peut-être à nuancer[868]. En effet, depuis la publication de l'ensemble des monnaies du site, il n'est pas interdit d'y voir le regroupement d'offrandes dispersées. On y opposera avec raison le caractère systématique des mutilations ; cependant, celui-ci prouve le caractère centralisé de l'opération de burinage mais pas forcément une déposition massive en un épisode unique[869]. Au-delà de la diversité des pratiques, l'époque augustéenne semble caractérisée par une individualisation beaucoup plus marquée des pratiques rituelles : fin ou du moins baisse des dépositions collectives, affirmation de la *jactatio* et du « truffage »[870]. D. Wigg-Wolf a noté un phénomène similaire dans les mutilations du Martberg, entre La Tène D2b et l'époque tibérienne[871].

Plus qu'une éventuelle romanisation des pratiques (réelle mais dont S. Izri souligne qu'il faut l'aborder avec prudence et surtout en l'inscrivant dans une chronologie longue), c'est d'abord le caractère individuel des gestes qu'il faut selon nous retenir comme l'évolution majeure. Sans sous-estimer les facteurs pratiques, comme l'accès à un numéraire abondant, nous n'hésitons pas à la mettre en relation avec l'affirmation progressive du cadre civique étudiée plus haut. Si ce dernier contribue indubitablement à mieux circonscrire les communautés gauloises, dont le territoire devient figé, il suppose également, pour citer à nouveau les mots de M. Dondin-Payre, que « dans chaque cité, quel que soit son statut, les hommes libres [soient] enregistrés officiellement, *quelle que soit leur condition*

[866] Izri 2011, avec bibliographie antérieure.

[867] Il a été observé à Baâlons-Bouvellemont, en cours d'étude par J.-M. Doyen (comm. pers.).

[868] Zehnacker 1984 (publication du dépôt) ; Piette, Depeyrot 2008 (publication de l'ensemble des monnaies du site).

[869] Izri 2011 interprète d'ailleurs les mutilations « comme une pratique de régulation des actes individuels dans les sanctuaires » (p.648).

[870] Izri 2011 note bien cette individualisation, notamment p. 649, mais ne s'y attarde pas assez à notre sens.

[871] Wigg-Wolf 2005a et b.

civique individuelle[872]. » Il n'est pas question d'identifier un lien causal entre les deux phénomènes, d'abord pour des raisons chronologiques (puisque l'individualisation des rituels semble précéder la municipalisation), mais il s'agit de deux manifestations contemporaines de changements sociaux amorcés dans la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C.

Il faut faire un sort particulier aux sanctuaires et autres sites dont les dépôts sont constitués majoritairement de monnaies romaines : en premier lieu La Villeneuve-au-Châtelot déjà citée et l'ensemble du puisard de Bourbonne-les-Bains, malheureusement de découverte ancienne, auxquels on peut ajouter les monnaies du gué de Condé-sur-Aisne et, hors de notre zone d'étude, les deux dépôts de Port-Haliguen (I et II, trouvés sur la même parcelle), avec ceux de Saint-Léonard et de la Vilaine à Rennes[873]. Seule La Villeneuve-au-Châtelot est un sanctuaire au sens strict, c'est-à-dire avec des structures en creux ou bâties matérialisant l'espace consacré. Le site est utilisé depuis La Tène moyenne sans interruption et le nombre de monnaies gauloises datables de La Tène D2b (environ la moitié du numéraire indigène) montre que les dépositions augustéennes sont dans la continuité de pratiques antérieures. Mais les monnaies nîmoises et lyonnaises sont particulièrement abondantes, notamment si on les compare aux bronzes *RPC* 508 et *RPC* 509, en principe beaucoup plus fréquents dans la zone civile. Leur déposition à l'époque augustéenne ne fait pas débat : d'une part, une bonne partie des monnaies a été trouvée groupée, dans un dépôt dont étaient exclus les bronzes Lyon II, pourtant courants[874] ; d'autre part, l'étude de la répartition spatiale des découvertes par carré de fouille isole assez nettement les monnaies de Nîmes et de Lyon I des monnaies postérieures, qui tendent à se concentrer à l'intérieur de l'espace fossoyé, alors que les premières sont davantage présentes sur les bordures de la zone fouillée (fig. 4.33). La plupart des monnaies ont été mutilées, comme pour le dépôt de Port-Haliguen I. On donnait à l'origine une interprétation politique à ces déformations, maintenant abandonnée. Il semble plutôt qu'elles avaient pour but de consacrer définitivement les monnaies burinées ; leur enfouissement va dans le même sens.

Les ensembles de Condé-sur-Aisne, Saint-Léonard et la Vilaine sont des dépôts aquatiques, vraisemblablement des monnaies jetées par les voyageurs au passage du gué. Ils couvrent donc un arc chronologique large mais leur composition permet de dire que la déposition avait certainement commencé avant ou à partir d'Auguste. Quant à Bourbonne-les-Bains, les monnaies ont été trouvées au XIX^{ème} s. dans un puisard ; le contexte archéologique est donc inexistant, mais à nouveau la composition du dépôt est très clairement centrée sur l'époque augustéenne.

---

[872] Dondin-Payre 2012, p. 55.

[873] Respectivement : Piette, Depeyrot 2008 ; Sauer 2005 ; Giard 1968 et 1969 ; Giard 1967 et Goulpeau 1985 ; Besombes 2003/2004 ; Besombes, Morin 2005/2006.

[874] Il s'agit du dépôt étudié dans Zehnacker 1984.

Comment expliquer cette présence massive de numéraire lyonnais et nîmois, presque totalement absent dans les sites alentours ? Nous sommes hostile au recours systématique à l'hypothèse militaire pour expliquer toute manifestation inexpliquée de « romanité », mais il faut bien reconnaître qu'il s'agit ici de la meilleure solution disponible. Comme nous l'avons vu plus haut, les monnaies de Nîmes I et de Lyon I n'ont pas été diffusées directement dans la zone civile ; au contraire, les découvertes sont concentrées sur le *limes*. Quand elle est connue, la nature des sites que nous venons de mentionner (sanctuaire, gués) ne justifie pas un approvisionnement monétaire particulier. Il faut donc supposer que les monnaies sont arrivées avec leurs utilisateurs, c'est-à-dire des militaires ou des fonctionnaires impériaux. La présence de contremarques, un peu plus importante que sur les autres sites civils, soutient l'hypothèse militaire[875]. E. Sauer interprète d'ailleurs Bourbonne-les-Bains comme une station thermale destinée au repos des militaires rhénans, mais il faut préciser que sa proposition repose principalement sur le faciès monétaire du site[876]. L'absence de contexte archéologique précis pour la plupart des dépôts interdit toute certitude. Si toutefois la solution militaire était la bonne, elle montre que même dans le domaine cultuel, les numéraires indigène et romain gardaient des utilisateurs différents – une publication précise et complète du sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot fait ici cruellement défaut. Cette possible séparation reste difficile à interpréter, mais nous y verrions volontiers une simple question de disponibilité des monnaies romaines, plutôt qu'un quelconque « interdit culturel » que rien ne vient réellement soutenir.

4.4 Conclusion

Nous avons souligné à de nombreuses reprises combien la documentation numismatique reflétait le rôle charnière du règne d'Auguste en Gaule, dont on a depuis très longtemps reconnu l'importance. Il faut retenir deux évolutions principales, selon nous indépendantes mais qui ont entraîné une modification radicale du stock monétaire : d'une part la mise en circulation de quantités très importantes de numéraire romain, d'autre part la fin des frappes indigènes.

La Gaule civile ne faisait pas partie des destinataires de ces monnaies romaines, émises pour la plupart dans les ateliers de Nîmes et de Lyon. Au contraire, Rome se souciait uniquement d'assurer la solde de ses fonctionnaires et surtout des soldats de ses huit légions rhénanes. En cela, le pouvoir romain variait peu par rapport à la période précédente. Ses interventions dans la vie locale étaient limitées au minimum nécessaire pour asseoir son pouvoir et assurer paix et stabilité aux nouvelles provinces. La municipalisation était nécessaire, parce que le cadre de la cité définissait les obligations de chaque communauté envers Rome ; mais à moins qu'on ne le lui demandât, celle-ci n'intervenait

[875] Outre les publications d'origine, on consultera Werz 2009 pour les identifications, et Doyen 2007, p. 92-97, pour les comparaisons.

[876] Sauer 2005.

pas dans les questions administratives. De même, les seules questions économiques auxquelles s'intéressait le pouvoir romain concernaient l'exploitation des territoires conquis, dont il tirait les ressources nécessaires à l'entretien de ses agents. Quant à l'armée, même si elle « gardait un œil » sur les Trois Gaules, elle se concentrait sur les tâches proprement militaires de conquête et de pacification de la Germanie. Cette politique laissait une large autonomie aux élites gauloises déjà en place. Les quelques données disponibles confirment la continuité du pouvoir dans ce domaine. La municipalisation, loin de bouleverser les équilibres existants, tend à les figer. Tout laisse d'ailleurs à penser que les notables gaulois en avaient bien conscience et manifestaient une grande loyauté envers le pouvoir impérial, qui en avait partiellement organisé le cadre en fondant des autels à Rome et Auguste à Lyon et à Cologne.

D'autre part, comme nous l'avons vu, rien ne permet d'imputer l'arrêt des émissions indigènes à une décision romaine, nouvelle illustration de cette « neutralité » envers les affaires internes des communautés indigènes. Au contraire, il faut plutôt y voir un effet secondaire de la nouvelle organisation civique : en modifiant les relations de pouvoir à l'intérieur de la communauté (que les détenteurs du pouvoir ne changent pas n'implique pas qu'ils continuent à exercer le pouvoir de la même manière), la cité rendait obsolètes, pour les aristocrates gaulois qui en étaient responsables, les émissions monétaires comme moyen d'asseoir leur domination. Il n'existait pas en Gaule une tradition ancienne de monnayage civique, ce qui explique la rapidité de la disparition des frappes indigènes.

Nous avons tenté de modéliser la circulation des biens à l'augustéen moyen, en mettant l'accent sur la circulation monétaire (fig. 4.34). Notre proposition reprend en l'enrichissant un modèle proposé en 1999 par D. Wigg-Wolf pour une partie de la zone d'étude et que nous avons préféré à d'autres modèles qui en dérivaient[877]. Nous avons essayé de rendre compte de l'existence de deux sphères de circulation dont l'interpénétration est restée très faible tout au long du règne d'Auguste. D'un côté, le numéraire romain touchait principalement la zone rhénane militarisée ; de l'autre, la Gaule civile utilisait principalement le monnayage indigène qui restait très abondant. Les monnaies gauloises qu'on retrouve en abondance sur les camps militaires sont d'un type particulier et leur circulation fut d'ailleurs relativement brève : si on fait abstraction des bronzes Scheers 217, la part de numéraire indigène dans les camps est très limitée. Par ailleurs, la modélisation est compliquée par les difficultés d'identification des autorités émettrices indigènes, que l'on sait plurielles.

Le cycle des monnaies romaines est assez clair. La caisse provinciale, sous l'autorité du procurateur financier des Trois Gaules, reçoit périodiquement du numéraire du ou des ateliers concernés. Ce numéraire sert presque exclusivement à payer le salaire des soldats et fonctionnaires. Ces derniers le dépensent auprès des marchands qui peuplent les abords des camps (ou les villes).

[877] Wigg 1999. Ce modèle a notamment inspiré J. Heinrichs et J. Aarts : Aarts 2003. Les différents modèles proposés dans Harl 1996 concernent des périodes plus tardives.

Eux-mêmes peuvent en faire passer une petite partie dans les zones plus éloignées mais les découvertes archéologiques montrent qu'il ne s'agit que d'une part minime du stock. Comment ces monnaies reviennent-elles dans la caisse provinciale ? Vraisemblablement par le biais des impôts réglés par les *civitates*, dont rien n'indique cependant qu'ils devaient être réglés exclusivement en numéraire, ni en numéraire romain. Les flux sont ici très difficiles à quantifier. Le cycle des monnaies gauloises est un peu différent, à cause de la multiplicité des émetteurs et de l'absence de centralisation financière. Les différents émetteurs mettent le numéraire en circulation (salaires ? distributions ?), principalement dans les zones civiles, bien qu'une partie des monnaies ait pu arriver directement dans les camps (bronzes Scheers 217). La circulation de ces monnaies semble principalement locale, ce dont on ne s'étonnera pas étant donnée la diversité des autorités émettrices et de la métrologie. Comme à La Tène D2b, on se retrouve donc avec deux sphères de circulation bien distinctes, monnaies gauloises d'un côté, romaines de l'autre. C'est là une illustration très nette de la manière dont le pouvoir romain s'impliquait dans la vie économique des provinces : seulement lorsque cela le concernait directement. Par conséquent, s'il prenait à cœur de payer ses serviteurs, l'état de la circulation monétaire lui importait peu tant qu'elle n'était pas en crise.

Par ailleurs, il est normal que la création et la dynamisation des marchés dues à l'installation d'une armée permanente n'aient pas entraîné un afflux massif de monnaies romaines vers la zone civile. Comme nous l'avons vu, la région du Rhin ne possède pas à cette époque les infrastructures adéquates pour nourrir les milliers de soldats qui y sont cantonnés. Il fallait donc importer les marchandises nécessaires, soit dans le cadre d'un approvisionnement public, soit dans le cadre du marché libre. Quelle qu'ait été la part de ce dernier, on peut penser qu'il s'agit d'un commerce important, qui a très certainement entraîné des déplacements de capitaux vers les régions productrices mais pas la dissémination rapide de monnaies depuis les camps[878]. Ce dernier phénomène serait compréhensible dans le cadre d'un petit commerce avec de nombreux intermédiaires, dont il nous semble peu vraisemblable qu'il ait joué un rôle important dans l'approvisionnement des armées. Comme le montre la présence d'activités artisanales dans les *canabae*, pour le petit commerce, c'étaient certainement les artisans qui se déplaçaient plutôt que les marchandises[879].

L'intensité de l'usage monétaire variait selon les contextes. Dans les camps, il était forcément élevé, puisque les soldats n'avaient pas d'autre choix que de passer par le marché. Les agglomérations civiles installées aux alentours présentaient un cas similaire ; leur situation dépendait aussi du développement des infrastructures productives, notamment agricoles, de la région. En Gaule civile, il faut très certainement distinguer villes et campagnes. Cela étant, la situation des différents centres

[878] Les tablettes de Vindolanda sont interprétées en ce sens par C. R. Whittaker (2002).

[879] Voir par ex., pour les décennies postérieures, le cas de l'atelier de métallurgie d'Oedenburg au sortir du camp (Reddé (éd.) 2011), ou des productions céramiques de Vindonissa (intervention de C. Schucany dans Rivet, Saulnier (éd.) 2009, p. 283).

urbains devait aussi changer selon le degré d'intégration des habitants avec les campagnes alentours ; en cas de lien fort, un certain nombre de personnes pouvait se passer du marché. À l'inverse, la présence importante de monnaies dans les différents sanctuaires, sans que ces derniers soient forcément liés à des agglomérations, montre une bonne pénétration du numéraire dans le monde rural, malgré la rareté des découvertes sur les sites d'habitat. Il n'en reste pas moins que le degré d'utilisation devait décroître à mesure que l'on s'éloignait des camps et des villes.

Les dernières années du règne d'Auguste voient la mise en circulation de la deuxième série de monnaies à l'autel de Lyon (dites Lyon II), qu'il faut peut-être considérer, selon notre analyse, comme une des mesures prises en réaction au désastre de Varus. La situation que l'on observe durant cette courte période confirme et nuance l'analyse que nous venons de mener. D'une part, la diffusion de ces pièces montre que, contrairement aux autres frappes augustéennes, elles furent mises en circulation prioritairement dans la zone civile, probablement à partir des centres urbains. Cette rupture illustre bien le désintérêt qu'avait jusqu'alors le pouvoir romain pour l'approvisionnement en numéraire des régions non militarisées – désintérêt qui semble réapparaître dès Tibère. D'autre part, le choix iconographique (reprise du motif de l'autel de Lyon, droits majoritairement à l'effigie de Tibère) montre l'importance idéologique que le pouvoir accordait aux monnaies. La diffusion de cette série tardive permet d'éclairer les choix précédents (monnaies « au crocodile », première série à l'autel de Lyon) : bien que ces pièces aient été destinées en premier lieu aux militaires (leur distribution ne laisse aucun doute à ce sujet), leur iconographie renvoie à une double réalité, impériale au droit et locale au revers, tandis que les monnaies contemporaines de Rome insistent au revers sur le rôle du Sénat et des magistratures républicaines et que le droit est également dévolu à l'empereur[880]. Par ailleurs, les zones de circulation de ces différents types sont bien distinctes : les monnaies de Nîmes et Lyon sont très rares en Italie et, inversement, les monnaies de Rome au nom des Monétaires ne seront courantes sur le Rhin qu'à partir de Tibère.

Tout cela montre que si Rome n'avait qu'un souci modéré de la gestion du stock monétaire, elle accordait au contraire une grande importance à l'impact que pouvait avoir l'image monétaire, tant dans les camps que dans les régions démilitarisées. Même si les monnaies nîmoises et lyonnaises servaient principalement à des militaires italiens, leurs revers faisaient référence à la situation gauloise. Le caractère exclusif des aires de circulation est également frappant : le rôle des Alpes comme barrière est bien entendu déterminant. Mais les responsables des frappes et de la mise en circulation en avaient-il conscience lors de la conception des types monétaires ? Les monnaies frappées à Rome illustrent le partage du pouvoir entre le prince et les institutions héritées de la République ; cela se justifie par le thème de la *Res publica restituta*, qui impliquait un cadrage sur l'Italie, centre de l'empire et surtout siège de la communauté civique. Etendre ce thème iconographique aux monnayages frappés en Gaule

[880] Voir Suspène 2009a pour Rome et 2012 pour Nîmes.

aurait sûrement été déplacé (d'autant plus que les ateliers concernés ne semblent pas avoir été placés sous les mêmes autorités que celui de Rome). Pour autant, il est impossible de considérer les types monétaires de Nîmes et Lyon comme des pis-aller : le choix dut au contraire être très discuté, afin de coller au plus près à la situation gauloise, de même que les types de Rome s'inscrivaient pleinement dans l'action politique d'Auguste.

L'archéologie montre de réelles différences entre les districts de Germanie et le reste des provinces gauloises, qui traduisent à n'en pas douter un vécu différent pour les populations concernées. Il faut cependant garder à l'esprit que la politique militaire menée sur le Rhin est indissociable de l'organisation en provinces et de la municipalisation de l'espace gaulois. Ensemble, elles forment le fil qui relie les différents phénomènes étudiés dans ce chapitre, qui pourraient sembler indépendants au premier abord mais qui ne sont que les diverses facettes d'une histoire commune. Le pouvoir impérial ne se désintéressait pas de la zone civile ; simplement, son attention portait en priorité sur les régions « à risque » et pendant la majeure partie du règne d'Auguste, la Gaule interne n'en fit pas partie.

5. De Tibère à Claude (15/20 – 50/55 ap. J.-C.)

Les décennies qui suivent le règne d'Auguste voient le numéraire indigène sortir progressivement de la circulation. L'évolution est néanmoins assez rapide, puisqu'on peut la considérer achevée au milieu du I^er^ s. Par ailleurs, le choix d'étudier conjointement les règnes de Tibère, Caligula et Claude se justifie par la chronologie des « fossiles directeurs » de cette période. La plupart des auteurs introduisent une césure vers 40 ap. J.-C. qui marque, sur le plan archéologique, la fin de la période tibérienne et le début de la période claudienne (voir fig. 1.2 ; le règne de Caligula est trop bref pour être saisi dans la documentation archéologique, sauf dans des cas très particuliers, comme certains camps militaires[881]). Comme pour l'époque augustéenne, le site de référence est un camp militaire rhénan, le « camp de terre » (*Erdlager*) d'Hofheim am Taunus, dans la Hesse actuelle. On continue donc à utiliser, pour la céramique, la vieille publication d'E. Ritterling[882]. Le camp est daté traditionnellement entre 40 et 69/70 ap. J.-C. : il aurait été fondé au moment des campagnes contre les Chattes et détruit lors des événements consécutifs à la mort de Néron[883]. Mais un nombre croissant de chercheurs pense qu'il aurait pu être établi dès le règne de Tibère[884]. Aux dernières nouvelles, le mobilier des fouilles anciennes, conservé au *Landesmuseum* de Mayence, reste inaccessible pour des questions de gestion et de réorganisation des collections. Il est donc très difficile de vérifier cette hypothèse ; néanmoins, si elle s'avérait juste, cela aurait vraisemblablement pour conséquence de modifier de cinq à dix ans les chronologies utilisées actuellement[885]. Il nous a donc semblé plus prudent d'adopter une solution proche de celle de X. Deru, qui place son horizon IV entre 15/20 et 45/50 ap. J.-C., en abaissant légèrement la borne inférieure pour prendre en compte une quinzaine de contextes, civils comme militaires, ce qui permettait de couvrir également les dernières années du règne de Claude. À côté des cartes et graphiques synthétiques, couvrant la quarantaine d'années étudiées dans cette partie, nous en présenterons d'autres où nous distinguerons les contextes strictement tibériens ou strictement claudiens (c'est-à-dire, sur le plan archéologique, antérieurs ou postérieurs à 40 ap. J.-C.) d'une part et les contextes tibéro-claudiens d'autre part (c'est-à-dire chevauchant les deux règnes), qui ne sont pas rares. La documentation est un peu moins abondante que pour le règne d'Auguste.

---

[881] Par ex. Albaniana : Kemmers 2004.

[882] Ritterling 1913. On trouvera pour certaines catégories des équivalences typologiques avec des publications récentes : en particulier, pour la sigillée sud-gauloise, voir Py (éd.) 1993 (*DICOCER*) et Genin 2007 ; pour la céramique gallo-belge, Deru 1996.

[883] Schönberger 1985, p. 349 et notice B29, p. 442 (avec bibliographie antérieure).

[884] A. Heising, comm. pers.

[885] Mais l'opération récente de la place de la Libération à Troyes a montré une grande cohérence entre données céramologiques et dendrochronologiques : Delor Ahü, Roms 2007.

5.1 Un renouvellement total du stock monétaire

5.1.1 La disparition des monnaies indigènes

Nous avons vu au chapitre précédent que tout au long du règne d'Auguste, les monnaies gauloises continuaient à jouer un rôle majeur dans la circulation monétaire de Gaule interne (fig. 4.3). C'est seulement dans les contextes augusto-tibériens que l'on pouvait entrevoir l'amorce d'un déclin (fig. 4.8). La comparaison avec la situation tibéro-claudienne est éloquente : les pièces gauloises ne représentent plus que la portion congrue du stock monétaire, même dans la zone civile (fig. 5.1 et 5.2). Si l'on s'attache à une chronologie plus fine, on voit que dans les contextes tibériens, les monnaies gauloises sont encore majoritaires sur quelques sites, les plus éloignés de la zone militaire (fig. 5.3). Mais les contextes tibéro-claudiens et claudiens montrent clairement que la pénétration du numéraire romain est achevée dans le deuxième quart du I^er^ s. (fig. 5.4 et 5). La circulation des monnaies indigènes reste très régionalisée dans ces années (fig. 5.6). La localisation des dernières émissions gauloises en Gaule Belgique (Nord-Est) explique la part plus importante de ces frappes dans le Centre-Est : il s'agit principalement des bronzes Scheers 217 (dits « atuatuques ») et *RPC* 506 (à légende *GERMANVS INDVTILLI L*).

La fig. 5.1 fait apparaître quelques sites qui semblent encore riches en monnaies gauloises. Deux régions sont concernées : d'une part l'Île de France et la Picardie actuelle, d'autre part une série de sites du Centre-Est, alignés sur un axe qui va de la Bourgogne à la Suisse. Cette impression est à nuancer. Dans le premier groupe, les quantités sont souvent faibles : une seule monnaie à Arras (B-004), Amiens (B-003), Estrées-Saint-Denis (B-040), Tigery (L-033), deux à Bennecourt (L-006) et Epiais-Rhus (L-016). À Paris (L-028), la majorité des pièces gauloises viennent des contextes tibériens ; l'unique contexte tibéro-claudien, daté entre 25/30 et 45/50, a livré deux monnaies romaines pour une gauloise (et encore s'agit-il d'un exemplaire du *RPC* 506 à légende *GERMANVS INDVTILLI L*)[886]. Dans le second groupe, si l'on se concentre sur les contextes de la Suisse actuelle, on voit bien la diminution progressive de la proportion de monnaies indigènes (à partir d'un nombre déjà réduit) et leur disparition complète des contextes claudiens. Dans le Centre-Est français, bien que les données soient moins abondantes pour les contextes tibéro-claudiens et claudiens, il semble également que les monnaies gauloises disparaissent progressivement. Ainsi, à Alésia (L-001), si l'on suit l'évolution du stock monétaire à partir des fouilles les mieux documentées (le centre public et le théâtre), on note la progression du numéraire romain sous Tibère (phase 2c du centre public) et la disparition du numéraire indigène dans le deuxième tiers du I^er^ s. (phases 2 et 3 du théâtre) (fig. 5.8).

[886] Contexte L-028-13.

Au sanctuaire des Bolards (L-023), si les monnaies gauloises sont encore abondantes dans les phases de construction et d'occupation de la période II (entre 15/20 et 60/70), elles ont presque disparu dans la phase de destruction, datée 60/65 à 70/75, avec deux pièces sur 12[887]. Par ailleurs, si l'on regarde les contextes des zones périphériques du sanctuaire (habitat, voirie) pour la même période II (entre 15/20 et 70/75), les monnaies gauloises n'y représentent que 11 pièces sur 64, contre 51 monnaies romaines et deux indéterminées[888]. Il n'est donc pas interdit de penser que les monnaies gauloises présentes à la période II sur le sanctuaire sont en partie résiduelles, provenant des remaniements des structures de la période I. À la fin du deuxième tiers du I^er^ s. au plus tard, peut-être plus tôt au vu des contextes d'habitat, les monnaies gauloises ne sont plus utilisées sur le site.

A Besançon (B-014), les données publiées de la fouille du parking de la Mairie ne permettent malheureusement pas de connaître les contextes précis de découverte des monnaies. Toutefois, une sériation sur les types monétaires gaulois identifiables dans les phases 1 à 6 montre un mélange assez important dans les phases les plus tardives, que nous interprétons comme le signe d'une forte résidualité (fig. 5.9)[889]. Ainsi, si on laisse de côté les monnaies locales qui forment le gros du stock (potin à la grosse tête, potin LT 7011 et bronze LT 7005 à légende *TVRONOS CANTORIX*), on constate que les monnaies présentes dans les contextes tibériens et claudiens ne sont pas forcément les plus récentes : le potin LT 8319 peut être daté La Tène D1b/D2a et le potin Scheers 187, attesté à la phase 5, de La Tène C2/D1a.

Nous avons volontairement laissé à part le sanctuaire de Bois-l'Abbé (B-016), qui demande une analyse plus poussée car les quantités de monnaies gauloises y sont très importantes, même dans l'horizon 4 de la phase 1, daté entre 30/35 et 45/50[890]. Durant toute la phase 1, le rapport entre monnaies gauloises et monnaies romaines reste à peu près constant (autour de 80 % de monnaies gauloises, excepté à la phase 2 où le pourcentage monte jusqu'à 94 %). Nous avons essayé de déterminer le degré de similitude des quatre horizons de la phase 1, en nous demandant en particulier si les monnaies gauloises des derniers horizons, post-augustéens, pouvaient être résiduelles. En effet, si la minutie de la fouille du sanctuaire ne fait pas de doute (la mise en évidence de nombreux dépôts groupés le démontre), il reste vrai que les dépositions de la phase 1 viennent d'une épaisse couche de terre noire, dans laquelle M. Mangard a pu distinguer quatre horizons grâce à la stratigraphie mais surtout à l'étude du mobilier[891]. Dans ces conditions, des remaniements et des mélanges antiques ne

[887] Contextes L-023-003 à -005.

[888] Contexte L-023-006 à -015.

[889] Les sériations présentées ici ont été réalisées avec le logiciel *PAST* (Hammer *et al*. 2001 et Hammer 2012).

[890] Contexte B-016-05.

[891] Mangard 2008.

sont pas à exclure et pourraient expliquer cette forte proportion de monnaies gauloises dans les horizons tardifs.

Nous avons procédé à deux sériations, la première sur les types de monnaies romaines, la seconde sur les types de monnaies gauloises[892]. L'analyse des monnaies romaines montre une bonne cohérence avec les datations proposées par M. Mangard pour ces quatre horizons (fig. 5.10). L'as de Lyon I de l'horizon 1 est peut-être intrusif, à moins qu'il ne faille abaisser légèrement le *terminus post quem* choisi par l'auteur[893]. La part des Lyon I augmente ensuite régulièrement dans les contextes. On observe la même situation pour les Lyon II, dont le premier exemplaire en contexte apparaît dès l'horizon 2, avant qu'ils ne deviennent plus courants dans les horizons 3 et 5. Enfin, les monnaies de Claude apparaissent dans l'horizon 5. L'absence de monnaies de Tibère et Caligula n'est pas surprenante ; sous leurs règnes, les monnaies d'Auguste semblent avoir constitué la majorité des pièces en circulation (voir *infra*).

La sériation sur les types de monnaies gauloises fait clairement apparaître deux phénomènes (fig. 5.11). D'une part, dans les quatre horizons, la majorité des dépositions est constituée par un noyau de monnaies locales (Scheers 109, 110, 111, 163 ainsi que des bronzes ambiens dont la typologie est mal définie dans la publication, probablement des Scheers 80) : 45 % du total des monnaies dans les horizons 1 et 2, 68 % dans l'horizon 3, 56 % dans l'horizon 5. Les proportions de chaque type varient sans qu'il soit vraiment possible de dégager une tendance. D'autre part, le nombre de types déposés décroît avec le temps : 36 types à l'horizon 1, 26 à l'horizon 2, 14 et 15 aux horizons 3 et 5. Si l'on regarde les provenances des types, les différences sont assez claires (fig. 5.12). Dans l'horizon 1, les provenances sont plus variées et plus « exotiques », avec notamment une monnaie d'outre-Manche et une autre de la rive droite du Rhin (Allemagne actuelle). À l'horizon 2, on note un groupe important de pièces du centre de la Gaule, en particulier du Centre-Est. Au contraire, les horizons 3 et 4 sont très proches, la quasi-totalité des monnaies venant de Gaule Belgique.

Si l'on revient sur les résultats de la sériation en se concentrant plus particulièrement sur les types présents aux horizons 3 et 4, leur similitude est à nouveau apparente, avec huit types en commun (fig. 5.11). Cependant, alors que les types de l'horizon 3 sont presque tous présents à l'horizon 2 (seulement trois nouveaux types et un type présent à l'horizon 1 mais pas à l'horizon 2), on note à l'horizon 4 deux types nouveaux, mais trois présents aux horizons 1 ou 2 mais pas à l'horizon 3. Cela est d'autant plus frappant que les monnaies sont beaucoup moins abondantes dans l'horizon 4 et que les types qui ont « sauté » l'horizon 3 sont courants (Scheers 41 et 42, LT 5550 à légende *TOGIRIX*)

[892] Nous ne présentons pas ici la sériation combinant monnaies gauloises et romaines : les résultats en sont similaires mais la lisibilité est moindre, en raison du plus grand nombre de types analysés.

[893] Rappelons que jusqu'à van Heesch 1993, les Lyon I étaient traditionnellement datés entre 15 et 10 av. J.-C. (on continue à trouver parfois cette vieille datation). Il n'est pas exclu que le *terminus post quem* de l'horizon 1 (contexte B-010-001) ait été fixé en 10 av. J.-C. pour cette raison.

et, pour l'un d'entre eux au moins (Scheers 41), très abondant à l'horizon 2 (30 ex., soit près de 15 % des monnaies gauloises de l'horizon 2).

Comment interpréter ces résultats ? Il y a très probablement un changement dans la population qui fréquente le sanctuaire entre les horizons 1-2 et 3-4 ; M. Mangard regroupe d'ailleurs les premiers sous une phase 1a et les seconds sous une phase 1b. À partir de l'horizon 3, la déposition concerne essentiellement des types locaux et semble montrer moins de dynamisme. Si les monnaies romaines montrent incontestablement une continuité des pratiques de déposition jusqu'au milieu du I^er^ s., il nous semble qu'une partie des monnaies gauloises des phases tardives peut être considérée comme résiduelle, attribuable à des remaniements dans le sol antique : ainsi les monnaies en argent Scheers 41, 42 et LT 5550 présentes aux horizons 2 et 4 mais pas à l'horizon 3. La grande permanence du noyau dur des monnaies gauloises (Scheers 109, 110, 111, 163, bronzes ambiens) tout au long de la phase 1 ne permet pas de déterminer si les monnaies présentes dans les horizons 3 et 4 sont résiduelles ou si elles ont réellement été déposées à ce moment ; la réalité se situe probablement entre les deux. Il faut aussi souligner le mode de déposition, vraisemblablement un sol « truffé », pour reprendre l'expression de S. Izri[894] : les monnaies étaient enfoncées de quelques centimètres dans le sol, isolées ou par petits groupes. Ainsi, l'importance quantitative des monnaies gauloises dans les horizons tardifs de la phase 1 du sanctuaire de Bois-l'Abbé s'explique en partie par des raisons taphonomiques et ne reflète pas, à nos yeux, leur importance réelle dans la circulation monétaire contemporaine. Dans toute la zone d'étude, l'époque tibérienne apparaît bien comme un moment de transition, qui voit la fin de la circulation des nombreuses pièces gauloises encore présentes dans le stock monétaire augustéen. Le dernier dépôt mixte, contenant monnaies gauloises et monnaies romaines, peut d'ailleurs être daté du règne de Tibère (fig. 4.13).

Les données archéologiques ne permettent pas de penser que l'usage des monnaies gauloises s'est prolongé jusqu'aux environs de 70, comme on le trouve parfois dans la bibliographie[895]. À l'appui de cette idée, on cite parfois la dernière phase du sanctuaire de Chilly, dans la Somme[896]. En effet, on a retrouvé une fosse S. 0, ovalaire, assez étendue en plan (250 x 180 cm) mais profonde de 25 cm au plus. Le remplissage est semblable au limon en place et l'on trouve au centre un trou de poteau

---

[894] Izri 2011. Dans le Centre-Est, le rite est attesté à Mirebeau et Mandeure.

[895] De manière plus ou moins explicite ; on lit souvent que c'est seulement sous Néron (avec la réouverture de l'atelier de Lyon) ou sous les Flaviens que les monnaies romaines s'imposèrent vraiment dans la circulation, ce qui implique qu'auparavant, le stock monétaire était constitué principalement de monnaies indigènes et/ou d'imitations. Voir par ex. Giard 1975, p. 91 ; Nash 1978a, p. 27 ; Delestrée 1999, p. 38 ; van Heesch 2005b, p. 243-245.

[896] Contexte B-023-04 : Collart 1987 ; Delestrée 1996a, p. 73 (« On est donc en présence d'un témoignage important de la circulation gauloise dans la deuxième moitié du I^er^ siècle apr. J.-C. »).

de 1 m de profondeur et 15 cm de diamètre. La partie supérieure a été arasée par les labours et c'est la concentration de monnaies en surface qui en a permis la découverte. On compte en tout 38 monnaies (en comptant les monnaies de surface, qui ne sont pas distinguées dans la publication), toutes gauloises. Or la céramique, peu abondante, semble bien caractérisée et postérieure à Claude[897]. Il semble donc logique d'en déduire que les monnaies gauloises étaient encore utilisées sur le site pendant le règne de Néron. Pourtant, un examen plus précis nous semble montrer le contraire. Il faut noter tout d'abord que la chronologie des phases anciennes a été révisée depuis la publication de 1987. Le sanctuaire semble implanté dès La Tène D1a et non vers 75 av. J.-C.[898] Se pose donc un problème de continuité, bien que la phase 3 soit datée de l'époque augustéenne. Si l'on examine la chronologie des pièces retrouvées dans la fosse, on note une chronologie assez dilatée, de La Tène D1 à l'époque augustéenne (fig. 5.13).

Les monnaies de La Tène D2b sont majoritaires mais les monnaies de la transition La Tène D2a/D2b sont également nombreuses. Les monnaies augustéennes sont rares (deux bronzes à légende *GERMANVS INDVTILLI L.*), alors que c'est précisément dans le *Belgium* que la frappe monétaire connaît une phase augustéenne assez vigoureuse. La comparaison avec les différentes phases de Bois-l'Abbé est à cet égard très parlante : les monnaies postérieures à la conquête césarienne y sont massivement représentées et les frappes augustéennes en forment une grande partie, y compris dans la phase 2, datée entre 60 et 100 (sur les cinq monnaies gauloises identifiables, deux de La Tène D2b et trois de l'augustéen moyen)[899]. Pour toutes ces raisons et en se rappelant que la stratigraphie a été perturbée par les labours, nous avançons deux hypothèses : soit il s'agit d'un mélange de comblements (par ex., un comblement inférieur, d'où viendraient les monnaies, attribuables à la phase précédente, et un comblement supérieur d'où proviendrait la céramique[900]), soit on a balayé dans cette fosse, vers la fin du I^er^ s., divers vestiges du sanctuaire. En effet, la céramique est « très fragmentée, et plusieurs tessons portaient des traces de feu[901] » et rien n'indique que le poteau ait encore été en place à cette époque. J.-L. Collart envisageait lui-même la possibilité d'un mobilier résiduel et c'est bien l'hypothèse que nous retenons.

---

[897] Collart 1987, fig. 8, n°23-24 (non numérotés sur la planche), p. 81. Les recherches récentes ont confirmé que ces jattes carénées, caractéristiques de la céramique commune à Amiens dans la seconde moitié du I^er^ s., sont absentes du faciès de la première moitié : Dubois, Binet 1996 (notamment p. 343 et fig. 13, n°115-116, p. 344) et 2000.

[898] Brunaux, Arcelin (dir.) 2003, p. 54-55.

[899] Contexte B-016-01 à -05.

[900] Collart 1987 ne donne aucune précision sur la stratigraphie de la fosse.

[901] *Ibid*., p. 85.

5.1.2 La transition vers le numéraire romain

L'analyse des contextes montre clairement que, dans la période étudiée, les monnaies romaines remplacent les monnaies indigènes d'une manière qui semble « naturelle ». Les remblais et nivellements, ainsi que les sols et couches d'occupation, deux catégories de structures que l'on retrouve sur tous les types de sites, livrent ainsi des pourcentages très proches de monnaies gauloises et romaines (et, pour ces dernières, quelle que soit leur datation) (fig. 5.14).

Dans les habitats, nous ne disposons pas de données permettant de suivre l'évolution de la répartition des monnaies sur un site, de La Tène finale jusqu'aux Julio-Claudiens. On observe toujours une concentration des trouvailles le long des voies et à l'avant des unités d'habitation. À Petinesca, pour la phase A (du tout début du règne de Tibère jusqu'en 50/60), la carte dressée par S. Frey-Kupper répond tout à fait à ce schéma (fig. 5.15). Pour la phase A du faubourg d'Arroux à Autun, les concentrations existent mais sont moins marquées (fig. 5.16). De plus, des considérations topographiques ont pu jouer, puisque la zone vide de vestiges dans la moitié ouest du chantier forme une petite éminence où l'érosion a pu être plus importante. Par ailleurs, une petite partie des monnaies vient des rares structures augustéennes ; mais la majorité des découvertes est attribuable à l'occupation tibérienne. Malgré le peu de données utilisables pour la période étudiée ici et en tenant compte des considérations taphonomiques, la récurrence de cette distribution spatiale traduit à nos yeux un lieu privilégié d'utilisation du numéraire. Il est toutefois préférable de se tourner vers les contextes religieux et funéraires, mieux caractérisés, pour aborder le problème.

Dans les sanctuaires du Centre-Est, S. Izri a montré la continuité des pratiques tout au long du I^{er} s.[902] Bien que le faciès des horizons 3 et 4 de la phase 1 soit en partie résiduel, nous avons vu que, sur le site de Bois-l'Abbé, les dépositions sont attestées avec certitude jusque sous Tibère (deux dépôts de deux monnaies romaines chacun dans l'horizon 3) et probablement jusqu'au milieu du I^{er} s. (présence de quatre monnaies de Claude dans l'horizon 4). Sur le sanctuaire du Martberg, les offrandes monétaires sont bien attestées jusqu'à la même période, avec un déplacement des lieux privilégiés pour la déposition (entrée orientale de l'enclos et temple K jusque sous Auguste ou Tibère, alors que les monnaies de Caligula et Claude sont regroupées sur l'air L/M), qui accompagne vraisemblablement une individualisation du rituel à l'époque romaine[903]. En effet, alors que les monnaies gauloises présentaient des déformations et des marques identiques, signe d'un rituel bien

[902] Izri 2011. Pour La Villeneuve-au-Châtelot, voir également *supra* notre fig. 4.33 : si les monnaies des successeurs d'Auguste sont moins abondantes, elles présentent toutes la même concentration à l'intérieur des enclos laténiens, attestant ainsi d'une continuité dans les dépositions.

[903] Wigg-Wolf 2005a et b ; Nickel *et al.* 2008, p. 605-626.

contrôlé et peut-être centralisé[904], les marques sur monnaies romaines, que l'on retrouve également coupées en quatre, ne sont nullement uniformisées. Par delà ces différences, le numéraire reste un objet privilégié pour les dépôts.

La continuité est également visible dans les dépositions de monnaies en contexte funéraire. Toutes les monnaies identifiables provenant de contextes funéraires sont romaines[905]. À cette époque, le phénomène reste marginal en Gaule ; seul le territoire des Trévires en livre, comme aux périodes précédentes, plusieurs attestations, sous Tibère comme sous Claude. Dans la phase R1 à Feulen, on compte quatre monnaies pour trois tombes sur un total de 15, (soit 20 % des sépultures) : deux pièces dans la riche tombe 118 (vraisemblablement masculine puisqu'on y trouve une pointe de lance et une dolabre), une dans la tombe 132 (où l'on ne compte que sept vases et des clous en fer dans le mobilier déposé) et une dans la tombe 159, incinération d'un adulte de 50-70 ans qui a livré trois vases, une fibule et deux miroirs en bronze, soit à nouveau un assemblage assez riche[906]. À Briedel, dans la phase 1, une monnaie dans un tumulus sur 13 (soit 7,69 %)[907]. À Matzerath, une monnaie dans le tumulus 1[908]. À Nospelt-Krëckelbierg, deux as de Lyon I dans la très riche tombe 1, qui a livré entre autres un dépôt de 49 vases en sigillée italique[909]. À Wederath, le phénomène semble apparaître à la transition entre les phases GR2 (15 av. à 15 ap. J.-C.) et R1 (15 à 40 ap. J.-C.), alors qu'il était peu attesté à l'époque latènienne[910].

Ces dépôts apparaissent également dans deux autres zones. Le groupe situé en Suisse actuelle est assez important mais toutes les tombes ne répondent vraisemblablement pas à la même logique. Ainsi, les dépôts retrouvés à Avenches. Une ces tombes constitue le noyau du sanctuaire nord du lieu-dit « En Chaplix » ; les offrandes monétaires, qui sont postérieures à l'inhumation, y sont particulièrement abondantes[911]. La défunte, accompagnée d'un enfant, pourrait être originaire de Rhétie[912]. Les deux dépôts viennent du même secteur, de l'autre côté de la route. Il s'agit des restes de

---

[904] D. Wigg-Wolf a pu, pour plusieurs monnaies gauloises, retrouver les deux moitiés d'une même pièce, fait rarissime qui atteste une découpe sur place.

[905] A l'exception de trois bronzes ou potins à Avenches, sur la tombe du sanctuaire nord d'En Chaplix (contexte B-008-17) ; mais les dépositions y ont probablement débuté dès l'époque augustéenne.

[906] Contexte B-041-02.

[907] Contexte B-020-01.

[908] Contexte B-059-01.

[909] Contexte B-070-01.

[910] Nous utilisons ici les deux thèses récentes de N. Geldmacher (2004) sur les tombes romaines et surtout de J. Kaurin (2009) sur les tombes latèniennes et du julio-claudiennes. Nous reprenons la sélection de tombes et le phasage de cette dernière.

[911] Voir un cas similaire à Goeblange-Nospelt (contexte B-044-01) : Metzler, Gaeng 2009.

[912] C'est ainsi que les auteurs interprètent l'assemblage de fibules associé à la crémation (deux à ailettes, une à disque) : Castella, Flutsch 1990. Contexte B-008-17.

bûchers funéraires, retrouvés dans le cadre d'une nécropole, qui ont livré respectivement un as de Lyon I (st. 233) et trois monnaies de Caligula au nom d'Agrippa (st. 241)[913]. Dans les trois cas, il s'agit très clairement d'individus privilégiés, dont une, voire deux femmes, ce qui rappelle les dépôts d'Acy-Romance et de Dury aux périodes précédentes et surtout la situation dans certaines nécropoles dans la région alpine (au nord comme au sud) avant le changement d'ère, où les dépositions monétaires (surtout les plus importantes) sont très souvent une caractéristique des tombes féminines[914]. C'est bien la tradition indigène qu'évoquent les auteurs de la publication pour interpréter ces dépôts[915]. Le phénomène semble d'ailleurs se retrouver à Wederath ; toutefois, l'absence de publication d'un phasage exhaustif de la nécropole empêche une trop grande précision. Si l'on se fonde sur la sélection de tombes faites par J. Kaurin pour sa thèse, qui prend en compte les ensembles les mieux préservés, on constate que pendant les phases GR1, GR2 et R1 (de 15 av. à 40 ap. J.-C.) les dépositions monétaires sont plus fréquentes dans les tombes féminines. À la phase R2 (40 à 70 ap. J.-C.), la pratique se banalise et les différences entre tombes féminines et masculines disparaissent (fig. 5.17).

Pour trois autres sites suisses comme pour l'unique attestation enregistrée pour le Rhin inférieur, les dépositions pourraient s'expliquer par la présence militaire. À Neuss, on trouve une monnaie dans la tombe 405 de la période 1b (pour deux tombes de la même période et un total de sept tombes pré-claudiennes)[916]. À Vindonissa, pour la première phase d'occupation de la nécropole sud (*Zeitstufe* A), on a trouvé des monnaies dans deux tombes sur 19 (soit 10,53 % du total) : une dans l'incinération 94-276, deux dans l'incinération 98-1[917]. À Bâle, les fouilles au Sankt Alban-Vorstadt 62 ont livré deux tombes du milieu du I^er^ s., dont une incinération d'un jeune homme de 16-18 ans contenant une pièce de harnachement de cheval, un manche de rasoir, deux dés en os et deux monnaies, dont un quadrans de Caligula peu courant en Gaule[918]. Enfin, deux tombes de la nécropole « Römermatter » de Petinesca : une probable bourse de cinq as des Monétaires et un as *DAP* de Tibère du type *RIC* 72 dans la tombe 125, et deux sesterces de Caligula (*RIC* 36) dans la tombe 139[919]. Comme à Bâle, il s'agit de monnaies assez rares en Gaule et que l'on peut vraisemblablement associer

---

[913] Contextes B-008-23 et -24 (Castella *et al.* 2002 ; sur les monuments, Flutsch, Hauser 2012).

[914] Acy-Romance : contexte B-001-06 à -09 ; Dury : B-036-01. Pour la Transpadane, voir Piana Agostinetti 1987 ; dans la zone étudiée par cette auteur, les dépositions sont particulièrement fréquentes dans la région des Grands Lacs. En Transpadane, le phénomène perdure sous l'Empire : Bonnet 2004, p. 361. Dans la Suisse actuelle, la plupart des inhumations sont répertoriées dans Polenz 1982 (tombes 1 à 3, 10 et 19 sont féminines ; la tombe 8 est masculine) (à compléter pour le Valais par Curdy *et al*. 2009, en particulier les remarques d'A. Geiser aux p. 213-214).

[915] Castella *et al*. 2002.

[916] Contexte B-068-01.

[917] Contexte B-102-30.

[918] Contexte B-010-37.

[919] Contextes B-074-10 et -11.

à une circulation militaire : on sait que les as des Monétaires sont importés au début du règne de Tibère pour l'armée[920] et les autres contextes enregistrés pour les sesterces et *quadrantes* de Caligula de mêmes types sont presque tous militaires[921]. G. Forni a montré qu'au début de l'Empire, les deux principaux bassins de recrutement légionnaire étaient la Gaule Narbonnaise et l'Italie du Nord[922]. L'essentiel des soldats connus pour les légions stationnées à Neuss (*legiones I* et *XX Valeria Victrix*) et à Vindonissa (*legio XIII Gemina*) jusqu'à la conquête de la Bretagne, viennent de cette dernière région[923]. Or A. Bonnet, et à sa suite J. Kaurin, ont récemment rappelé dans leurs thèses de doctorat respectives qu'en Italie, loin d'être systématique, la déposition monétaire dans les tombes est sujette à une grande variabilité géographique et se rencontre principalement au nord du Pô, quel que soit le rite employé[924]. Par ailleurs, il semble y avoir une forte continuité dans les pratiques entre l'époque républicaine et l'époque impériale, comme le montrent les dépositions multiples, associant argent et bronze, caractéristiques du nord de l'Italie, ainsi que l'incidence plus forte des monnaies dans les tombes féminines[925]. Ainsi, si les dépositions monétaires de Neuss, de Vindonissa et de ses environs sont probablement à interpréter comme une pratique importée par les militaires, il ne s'agit en aucun cas d'un marqueur ancien de romanité, comme l'historiographie ancienne a eu tendance à l'affirmer. Au contraire, il faut vraisemblablement considérer cet usage comme un « régionalisme » typique des anciennes régions celtisées du sud des Alpes.

5.2 Problèmes d'approvisionnement monétaire

Pour être réelle, la domination des monnaies romaines pose deux grandes séries de problèmes. Tout d'abord, comment cette situation s'est-elle mise en place ? Pour que le changement se fasse de manière harmonieuse, il était nécessaire de mettre en circulation suffisamment de monnaies romaines, afin d'éviter tout situation de pénurie. À la suite de J.-B. Giard, on suppose généralement qu'il y eut « une pénurie de petite monnaie en Gaule au début du Haut-Empire »[926], dont nous avons vu

---

[920] Wigg-Wolf 2007.

[921] Camps d'Albaniana, Hofheim, Valkenburg et Rheingönheim (contextes G-001-01, G-010-01, G-019-01 et B-078-01), ainsi qu'un exemplaire à Avenches sur le sanctuaire de la Grange des Dîmes (période 2), que S. Frey-Kupper interprète comme un dépôt votif (contexte B-008-16 ; Bossert *et al.* 2007).

[922] Forni 1953, mis à jour dans Forni 1992 ; pour Vindonissa, à compléter par Speidel 1996, p. 47-50.

[923] D'après Forni 1992, pour les règnes d'Auguste à Caligula : *legio I*, cinq italiens et six gaulois ; *legio XX Valeria Victrix*, 17 italiens ; *legio XIII Gemina*, dix italiens.

[924] Bonnet 2004, vol. 1, p. 347-376 et vol. 2, p. 139-150 ; Kaurin 2009, p. 203-205 (avec bibliographie antérieure).

[925] Bonnet 2004, p. 356-359 ; sur le caractère féminin des dépositions, voir *supra*, note 914.

[926] Giard 1975 ; la citation est le titre de l'article.

cependant qu'elle n'est pas attestée dans les données archéologiques à l'époque augustéenne[927]. Si l'on regarde l'évolution du stock monétaire de monnaies impériales d'après l'empereur responsable de l'émission, on constate que les monnaies augustéennes sont majoritaires tout au long de la première moitié du I^er^ s. (fig. 5.18 à 20). Il s'agit principalement des émissions de Lyon, en particulier des Lyon II frappés à la toute fin du règne d'Auguste. Dans les contextes tibériens, les monnaies de Tibère et de Caligula semblent apparaître d'abord dans la zone militaire et ne se sont pas encore diffusées en Gaule interne (fig. 5.18). Cependant, les cartes des contextes tibéro-claudiens et, dans une moindre mesure, claudiens montrent au contraire une bonne diffusion de ces monnaies dans la zone civile (fig. 5.19 et 20).

Quel modèle adopter ? Celui d'un approvisionnement aux camps militaires, avec diffusion de proche en proche depuis ces derniers (tel qu'on le connaît pour la majeure partie de l'époque augustéenne), ou celui d'un approvisionnement de la zone militaire comme de la zone civile (tel que nous l'avons proposé pour les monnaies de Lyon II) ? Poser cette question conduit nécessairement à aborder le problème des ateliers monétaires : la production était-elle très centralisée comme on le suppose généralement (les métaux précieux frappés à Lyon, le bronze à Rome), ou faut-il au contraire imaginer un système plus souple, comme semblent le suggérer un certain nombre d'indices ?

Par ailleurs, si l'on ne trouve pas vraiment trace d'un usage différencié entre monnaies gauloises et monnaies romaines, qu'en est-il des différentes monnaies romaines ? Il semble que les différentes dénominations ne circulaient pas de la même façon (fig. 5.21 à 5.23). L'as constitue la dénomination de base, présente de manière universelle dans toute la zone d'étude (fig. 5.22). Au contraire, les multiples circulent plutôt dans la zone militaire (fig. 5.21). C'est particulièrement vrai pour le sesterce ; la meilleure représentation du dupondius dans le Centre-Est s'explique peut-être par la proximité avec la vallée du Rhône et la Narbonnaise, où les *dupondii* nîmois sont plus courants dans la circulation que les monnaies lyonnaises. À l'inverse, les divisionnaires sont surtout présents dans la zone civile (fig. 5.23). La rareté des *quadrantes* s'explique par des volumes d'émission très faibles ; par ailleurs, cette dénomination n'est pas frappée à Lyon, contrairement au semis. Les bronzes augustéens à l'aigle et au taureau (*RPC* 508 et 509), dont la valeur fait débat, ont une répartition très semblable à celle des *semisses*. À nouveau, comment expliquer ces différences ? On peut certainement restituer une préférence des utilisateurs indigènes pour les petites dénominations, métrologiquement proches des derniers bronzes gaulois[928]. Mais à quel niveau de décision faut-il placer la prise en compte de cette préférence ? La zone civile a-t-elle drainé « naturellement » la petite monnaie ? Ou bien a-t-on sciemment organisé l'approvisionnement monétaire des zones civiles et militaires en

[927] *Supra*, chap. 3.3.1

[928] Sans être équivalents et sans qu'il soit vraiment possible, par la métrologie, de proposer une équivalence avec une dénomination romaine (voir les données présentées dans Scheers 1977).

fonction de besoins distincts et à quel échelon administratif ? On le voit, les questions de production, d'approvisionnement et d'usage se recoupent. On se penchera d'abord sur l'organisation de la production, qui conditionne en partie les problèmes de distribution, avant d'étudier une possible prise en compte des préférences indigènes.

5.2.1 Quels ateliers monétaires en Gaule ?

L'organisation de la production monétaire impériale au I^er^ s. de notre ère est un sujet qui fait débat parmi les chercheurs. Si on exclut les quelques frappes orientales pour se concentrer sur les ateliers occidentaux, on peut résumer comme suit le débat[929] : à la suite d'une période d'expérimentation, Auguste décide de transférer l'ensemble de la production d'or et d'argent à Lyon, Rome gardant uniquement la frappe du bronze mais de manière non exclusive, puisque Lyon émet également des monnaies de bronze, avec une typologie qui lui est propre. Sous Tibère, Lyon arrête d'émettre le bronze, à l'exception d'une série très limitée de divisionnaires. On sait ensuite qu'après la réforme monétaire de 64, Lyon et Rome frappent toutes les deux des monnaies de bronze avec une typologie semblable, les monnaies lyonnaises se distinguant par un globe à la base de l'effigie impériale. L'emplacement de l'atelier pour les métaux précieux est discuté : pour certains, l'atelier aurait été transféré de Lyon à Rome au début du règne de Caligula[930] ; pour d'autres, la production serait restée à Lyon jusqu'à Néron[931]. Mais on reste dans une alternative, Lyon ou Rome : quel que soit l'atelier choisi, on se trouve dans une conception très centralisée de la production monétaire.

Deux éléments jettent le doute sur cette reconstruction. D'une part, les découvertes de coins monétaires, assez abondantes en Gaule mais jamais à Lyon, tandis qu'on ne connaît qu'un seul coin monétaire en Italie (à Ostie), pour une émission que tout le monde s'accorde à attribuer à Lyon[932]… D'autre part, pour le bronze, les analyses métalliques de J.-N. Barrandon, combinées aux analyses stylistiques de P.-A. Besombes, semblent avoir confirmé ce que plusieurs auteurs suspectaient déjà, à savoir l'existence d'ateliers monétaires impériaux dans les provinces occidentales sous Tibère,

---

[929] Qu'on retrouve par ex. dans les introductions aux différents règnes du *RIC* et dans Giard 1983 et 2000. Voir aussi la contribution de M. Amandry dans Beck, Chew (éd.) 1991.

[930] Position adoptée dans le *RIC*.

[931] Position défendue entre autres par J.-B. Giard (1983 et 2000).

[932] Inventaire des coins antiques dans Malkmus 2008. Le coin d'Ostie porte le numéro V-27a dans le catalogue (revers d'un *aureus* ou denier à légende *PONTIF MAXIM*) ; M. Amandry s'interroge sur son authenticité. M. Peter, que nous remercions, nous a signalé l'existence d'un coin de Tibère proposé à la vente par le Comptoir Général Financier (Paris), qui proviendrait également de Paray-le-Monial.

Caligula et Claude[933]. Ces découvertes remettent en question les monopoles lyonnais et romains et invitent à une vision beaucoup plus décentralisée de la production.

5.2.1.1 Les coins monétaires d'or et d'argent

En Gaule et pour la période qui nous intéresse ici, seul l'atelier de Lyon est attesté de manière certaine, par une inscription et par Strabon qui nous apprend que l'on y frappe l'or et l'argent[934]. Encore n'en connaît-on pas l'emplacement exact dans la ville, comme c'est le cas pour la plupart des ateliers d'époque romaine[935]. Par ailleurs, les découvertes de coins en Gaule sont particulièrement nombreuses si on les compare au reste du monde romain (fig. 5.24).

Ces trouvailles posent aux chercheurs de sérieux problèmes d'interprétation, d'autant qu'on s'accorde sur l'authenticité de presque tous les objets concernés. Soit on considère que les coins étant des objets de petite taille, aisément transportables, leur lieu de découverte ne donne pas nécessairement d'indication sur la présence d'un atelier. Même si on laisse ce dernier point en suspens, il reste à expliquer l'existence de ces coins. Soit on pense au contraire que le lieu de découverte signale la présence, dans un rayon plus ou moins important, d'un atelier monétaire. C'est la position adoptée par J.-B. Giard : la majorité des coins provenant de Gaule, il y voit le signe de la prééminence de l'atelier lyonnais pour l'or et l'argent. Pour expliquer la découverte des coins en Espagne et en Gaule, il accepte l'idée d'ateliers secondaires : le premier sous Auguste, pour frapper une partie des abondantes émissions au type des *Caesares* (*RIC* 206-210), le second sous Tibère, pour les émissions à légende *PONTIF MAXIM* (*RIC* 25-30)[936]. (A la même époque, A. Kunisz, s'appuyant sur des travaux plus anciens, reproposait également l'hypothèse d'ateliers secondaires, dépendant d'un atelier principal dont ils auraient obtenu les coins[937].) Toujours selon J.-B. Giard, les différents coins nous seraient parvenus parce qu'ils auraient été volés dans les ateliers ; les coins de Tibère, en particulier, viendraient d'un pillage d'atelier (plutôt du supposé atelier secondaire que de celui de Lyon) durant la révolte de 21. S. Estiot et I. Aymar reprennent l'hypothèse du pillage de l'atelier central de Lyon, qu'elles placent plutôt autour de 40[938]. De même, le coin d'Ostie aurait été pour Giard « emporté dans les bagages de quelque marchand italien peu scrupuleux qui avait noué des relations commerciales

---

[933] Voir *infra* pour la bibliographie

[934] *CIL* XIII, 1499 = *ILS* 2130, épitaphe d'un soldat de la cohorte XVII « *ad monetam* » (sur le sens de ce qualiticatif, voir en dernier lieu Le Bohec 1997) ; Strabon, IV, 3, 2.

[935] Voir Serafin 2001 et Burnett 2001 sur le sujet.

[936] Giard 1983, p. 30-31 et 45.

[937] Kunisz 1976, p. 30-32 (avec bibliographie antérieure).

[938] Estiot, Aymard 2001/2002, p. 89-92.

avec la Gaule[939]. » S. Estiot met en doute son authenticité comme sa provenance, remarquant que le coin a été vendu en Suisse à un musée suisse[940].

On remarquera que J.-B. Giard ne traite pas explicitement, dans la discussion, des coins de Caligula de Paray-le-Monial, dans lesquels il a pu rengréner des monnaies, et qu'il n'émet pas l'hypothèse d'un atelier secondaire pillé sous Caligula[941]. Quant aux coins claudiens de Soissons, il remet en doute leur caractère officiel. Toutefois, ces coins ont été perdus lors de la Première guerre mondiale et sont connus uniquement par des dessins. L'argument principal de J.-B. Giard serait la légende fautive sur le coin de Claude (*TR POT* final au lieu de *TR P*) ; mais le dessin ne nous semble pas assez précis pour pouvoir trancher. Alors même que l'on semble bien lire *TR POT* sur le dessin, O. Vauvillé, qui avait vu les deux coins et les considérait comme authentiques, donnait comme lecture *TR P*. On ne peut exclure, comme le remarque W. Malkmus, une mauvaise lecture de la légende. Le contexte archéologique ne permet pas de trancher, puisque les coins ont été trouvés dans une gravière, à 50 m d'une nécropole romaine qui semble en usage à partir de la fin du I^{er} s.[942]

L'hypothèse du vol des coins nous semble particulièrement peu satisfaisante. On connaît presque 30 coins en Gaule, d'Auguste à Néron : faut-il supposer que la chaîne de production était à ce point peu surveillée ? Car si les émissions d'Auguste au type des *Caesares* et de Tibère au type *Pontif Maxim* sont extrêmement abondantes (justifiant, aux yeux de J.-B. Giard, l'existence d'ateliers secondaires et un relâchement dans leur organisation), ceci est moins vrai des émissions d'*aurei* et de deniers de Caligula, frappés avec les coins de Paray-le-Monial.

Les rares contextes archéologiques suffisamment documentés vont contre l'idée de coins dérobés. Peut-on vraiment croire que le soldat du Chassenard, enterré avec ses armes et son casque de parade vers 40/50 ap. J.-C., avait volé les quatre coins monétaires présents dans le mobilier funéraire[943] ? Quant au coin de Windisch récemment découvert, dans le camp légionnaire, il nous

---

[939] Giard 1983, p. 31.

[940] Estiot, Aymard 2001/2002, n. 85, p. 90.

[941] Giard 1983, p. 30-31 et 49-53.

[942] Sur les coins de Soissons, la publication initiale est Vauvillé 1908 (qui écrit p. 562 : « En tout cas, ils ne paraissent pas être l'œuvre d'un faux monnayeur. »). Pour l'historiographie, Malkmus 2008, n° V-43 et V-44, p. 141-142. L'opinion de J.-B. Giard est exprimée en dernier lieu dans Giard 2000, p. 23-25. Sur la nécropole du lieu-dit « Les Longues-Raies » : Pichon 2003, commune 722, notice 325, p. 451-453.

[943] Le *terminus post quem* est donné par deux deniers de Caligula à l'effigie du *Divus Augustus* ; mais cette date reste un *terminus post quem* et on ne peut exclure un enterrement un peu plus récent, d'autant plus que l'inventaire de cette découverte ancienne n'est pas exhaustif (voir les incertitudes sur les monnaies présentes dans la tombe : Amandry 1991, p. 94). Sur la découverte : Chew, Beck (éd.) 1991 ; Kaenel 2002 ; Pernet 2010, p. 235. C'est à M. Amandry que l'on doit l'identification d'une paire de coins comme étant gravés au type tibérien *Pontif Maxim*, l'autre paire restant illisible. Ces coins ne sont donc pas mentionnés dans Giard 1983.

semble difficile de considérer qu'il a pu servir à frapper de la fausse monnaie[944]. Sa datation à l'époque tibérienne est absolument certaine, puisqu'il provient de la deuxième phase de construction en bois du secteur *Römerblick*, datée entre 24 (dendrochronologie) et 47 (épigraphie), plus précisément de la couche d'incendie qui marque la fin de la phase et qui peut donc être placée vers 45 ap. J.-C. On se trouve par ailleurs à peu de distance d'une habitation d'officier. Mais tous les chercheurs ne s'accordent pas sur la nature des coins du Chassenard et de Windisch : en effet, ces derniers sont entièrement en fer et se présentent, pour les coins de revers, sous la forme de longs cylindres d'une quinzaine de cm, alors que tous les autres coins romains de la République et du Haut-Empire sont en bronze et que les coins de revers sont des petits objets tronconiques de 4 ou 5 cm, qui étaient fixés dans une châsse en fer[945]. Ainsi, pour H.-M. von Kaenel (qui écrivait avant la découverte du coin suisse), les objets du Chassenard ne doivent pas être considérés comme des coins, mais comme de purs « *Prestigeobjekte* » décernés à un officier, n'ayant jamais servi à frapper monnaie, sans qu'il soit possible d'en déterminer précisément la raison[946]. Au contraire, H. Doppler et M. Peter, qui ont publié le coin de Vindonissa, pensent qu'il s'agit bien d'un coin monétaire, car leur objet porte des traces d'écrasement sur la face non gravée, ce qui atteste une utilisation assez courte[947]. Ils tirent deux conclusions principales de cette découverte : premièrement, qu'il existe à cette époque deux types de coins dans les ateliers officiels (en bronze et en fer), deuxièmement, que la frappe des métaux précieux était décentralisée sous Tibère. Ils n'excluent pas que les coins du Chassenard et de Vindonissa proviennent du même atelier, qui aurait pu être situé dans le camp légionnaire, pour une production de courte durée. En effet, les décorations du ceinturon de la tombe du Chassenard pourraient avoir été produites à Windisch, peut-être en lien avec la révolte de 21[948].

Le caractère officiel des objets du Chassenard et de Windisch nous semble assuré. Celui de Windisch porte des traces d'utilisation et peut être identifié sans problème comme un coin monétaire. On peut supposer à bon droit qu'il en est de même de ceux du Chassenard : si les clichés publiés ne permettent pas de distinguer de traces d'utilisation, cela semble bien être le cas sur les dessins publiés par J. Déchelette, pour au moins un des coins[949]. Dans les deux cas, on note un lien avec les officiers de l'armée romaine. Si l'on se tourne vers les coins en bronze, il s'agit pour la plupart de découvertes anciennes, sans contexte archéologique précis. Faut-il rapprocher les coins du Chassenard de ceux de

---

[944] Doppler *et al.* 2004.

[945] Voir l'inventaire et les descriptions de Malkmus 2008.

[946] Kaenel 2002.

[947] La découverte de nombreux coins celtiques en fer, ainsi que de coins romains tardo-antiques, montrent qu'il n'y a aucun obstacle technique sérieux à l'utilisation de coins en fer : voir à nouveau Malkmus 2008.

[948] Voir en dernier lieu Künzl 1996. Les objets concernés dans la tombe sont numérotés 24 (a à d) dans Chew, Beck (éd.) 1991, p. 59-61.

[949] Déchelette 1903, fig. 8 p. 249.

Soissons, trouvés à très peu de distance d'une nécropole ? Les coins de Paray-le-Monial ont été trouvés dans un champ, sous un « large fragment de tuile romaine », au lieu-dit Comblettes ; aucun autre mobilier n'est mentionné[950]. Parmi les coins augustéens, les découvertes de Cresseil dans l'Aveyron et de Calahorra en Espagne apparaissent également isolées de tout environnement archéologique immédiat. Celui de Liberchies provient du comblement du *castrum* du III^{ème} s.

Les coins augustéens de Nîmes, découverts dans la fontaine dite de Diane, permettent peut-être d'interpréter les autres découvertes. Le dossier en a récemment été repris par A. Suspène, M. Blet-Lemarquand et M. Amandry[951]. L'authenticité des coins ne fait aucun doute, puisque P. Le Gentilhomme et M. Dhénin ont pu y rengréner des monnaies. Les analyses métalliques des monnaies d'or augustéennes ont montré que ces deux coins, malgré leurs similitudes, avaient chacun servi dans deux ateliers différents, le premier identifié avec Lyon, le second avec un atelier espagnol indéterminé (Patricia ?). Ces différences de composition permettent *a priori* d'écarter l'hypothèse d'un atelier monétaire à Nîmes pour les métaux précieux. C'est le lieu de découverte qui permet de proposer une hypothèse satisfaisante sur leur présence dans cette cité : en effet, la fontaine de Nîmes faisait partie d'un vaste complexe identifié par P. Gros comme un *Augusteum*. Les auteurs proposent une déposition volontaire de ces objets portant l'effigie d'Auguste, vers 15 av. J.-C., dans un lieu dédié au Prince ; le lien avec le voyage de l'empereur dans les provinces hispaniques et gauloises en 16-13 av. J.-C., qui fut l'occasion de profondes réorganisations, y compris sur le plan monétaire, semble probable. Les coins, encore fonctionnels, auraient donc été volontairement consacrés.

Notons que les autres coins antiques qui nous sont parvenus sont également fonctionnels et n'ont pas été rendus inutilisables par martelage ou limage, ce que la plupart des chercheurs supposent être la pratique normale une fois l'émission terminée, afin de se prémunir du risque de frappes frauduleuses[952]. Puisqu'il faut, à notre avis, écarter l'hypothèse de coins volés (du moins éviter de la généraliser à l'ensemble du corpus), on peut se demander si les coins romains qui nous intéressent ici n'ont pas été conservés intentionnellement. Les coins de Nîmes sont un cas très clair de déposition en contexte religieux. C'est également le cas d'un coin athénien, déposé dans une fosse au sanctuaire de Poséidon au cap Sounion[953]. On pourrait interpréter de manière similaire le coin trouvé isolé dans une grotte en Bulgarie, à Cerikovo, enregistré comme un coin de revers de tétradrachme de Philippe II de Macédoine mais qu'il faut peut-être rapprocher des imitations de ce type par les Celtes du Danube[954].

---

[950] *Ibid*., p. 251.

[951] Suspène *et al.* 2011.

[952] Un doute subsiste pour les coins du Chassenard, mais leur mauvais état pourrait être dû à la corrosion du fer.

[953] Malkmus 2008, n° V-1e, p. 90.

[954] *Ibid*., n° V-6, p. 95.

En effet, la pratique des dépôts en grottes est connue ailleurs[955]. Peut-être faut-il imaginer qu'il en est de même pour les coins julien-claudiens qui nous sont parvenus : ainsi, la découverte de Paray-le-Monial, isolée de tout contexte archéologique, ou bien celle des coins augustéens de l'aven de Creissels, qu'il faut peut-être voir à la lumière des dépositions protohistoriques en grottes, plutôt que comme un dépôt de faux-monnayeur[956].

On pourra objecter que les coins appartenaient à l'atelier monétaire, donc au domaine public, et qu'il faut alors soit envisager des dépositions officielles, soit supposer une cession des coins à des individus qui les auraient déposés en leur nom. Si l'hypothèse d'une déposition officielle dans la fontaine de Nîmes ne pose pas de réel problème, la même idée appliquée à l'aven de Creissels est plus difficile à accepter. Mais l'exemple du Chassenard, si l'on accepte qu'il s'agisse bien de coins, montre que ces objets pouvaient devenir des possessions privées. On peut donc tout à fait imaginer qu'après utilisation, les coins pouvaient être cédés à certaines personnes soigneusement choisies, comme « *Prestigeobjekte* », ce qui expliquerait leur déposition en contexte funéraire ou religieux. La concentration de ces objets en Gaule pourrait signifier que les coins dont on n'avait plus l'utilité étaient octroyés à des Gaulois fortement intégrés, afin de contribuer à entretenir leur prestige et à maintenir leur ancrage local. On remarquera que la très grande majorité des découvertes se trouve dans le Centre-Est, sur les territoires des Eduens (dix ou 11 ex., sans compter la mention manuscrite de sept coins à Autun) et des Lingons (sept ex.), deux cités fédérées. Ceci expliquerait aussi les continuités possibles avec des pratiques de déposition de l'âge du Fer.

Malgré son caractère hautement hypothétique, si l'on accepte cette interprétation des découvertes de coins en Gaule, quelles indications peut-on en tirer sur l'organisation de la production monétaire ? Tout d'abord, la grande rareté des coins julio-claudiens en Italie plaide plutôt pour une production organisée autour d'un atelier principal à Lyon. Ensuite, on ne peut plus réellement s'appuyer sur la répartition des découvertes pour identifier des ateliers secondaires. La majorité, voire

---

[955] Voir par ex., dans Barral *et al.* (dir.) 2007, les contributions de L. Jeunot, G. Kaenel et F. Carrard, ainsi que E. Warmembol, dans le vol. II.

[956] Sur Creissels : Labrousse, Vernhet 1973. La présence de plusieurs squelettes humains, d'une épée laténienne et d'un couteau dont la forme, selon les auteurs, « s'apparenterait plutôt à celle des couteaux de sacrifice » pourraient être des indices dans ce sens. À l'appui d'une officine de faux-monnayeurs, M. Labrousse et A. Vernhet invoquent d'une part l'existence d'ateliers similaires, mais bien postérieurs (époques modernes et contemporaines), dans les cavités du Larzac, d'autre part les caractéristiques des coins, dont ils proposent seulement des dessins. En effet, le champ autour de la partie gravée n'est pas plan et, surtout, ils interprètent ces pièces comme des coins mobiles (tenus par le monnayeur) plutôt que dormants (enchâssés dans l'enclume), ce qui est pourtant la norme pour les coins de droit. Seuls un examen précis et des analyses, à la fois métallographiques et de composition, permettraient toutefois d'établir avec certitude la nature et l'utilisation de ces coins.

la totalité des coins pourrait provenir de l'atelier central, où il n'est pas nécessaire que tous leurs futurs bénéficiaires aient gravité. En espérant la publication précise du contexte de découverte et du mobilier associé, même la découverte de Windisch ne peut pas être interprétée comme la preuve indubitable d'ateliers secondaires : le coin ne semble pas être associé à des traces claires du travail du métal et la belle décoration sur argent, faite à la main, du fourreau de *pugio* trouvé à 6 m de distance, pourrait être interprétée comme un marqueur social (puisqu'on est proche d'un casernement d'officier) plutôt que comme un indice d'artisanat. On ne peut donc exclure que le coin ait été amené à Vindonissa par un officier qui l'aurait obtenu ailleurs, une fois l'émission monétaire terminée[957].

Rien ne permet, à nos yeux, de résoudre le problème une fois pour toutes : les deux organisations restent possibles, à savoir un atelier unique, que nous placerions plutôt à Lyon, suivant en cela J.-B. Giard, ou plusieurs ateliers, peut-être organisés autour d'un atelier principal. Mais si l'on adopte la position de J.-B. Giard sur les ateliers secondaires, il faut aller au bout de son raisonnement, ce qu'il ne fait pas : si les coins augustéens et tibériens sont l'indice d'ateliers secondaires, pourquoi pas ceux de Caligula, comme le suggéraient récemment M. Amandry et déjà en 1903 J. Déchelette[958] ? Et pourquoi pas ceux de Soissons, pour lesquels il nous semble préférable de s'appuyer sur l'article du seul à les avoir vus, à savoir O. Vauvillé ? Si l'on suit cette idée, on ne peut manquer de noter l'environnement militaire de plusieurs découvertes. Dès 1977, M. Reddé rapprochait les coins de Soissons du camp d'Arlaines[959]. Les coins du Chassenard, comme nous l'avons vu, proviennent de la tombe d'un officier, probablement auxiliaire. La trouvaille de Windisch, à l'intérieur d'un camp légionnaire, est tout aussi explicite. La concentration des découvertes gauloises sur le territoire de cités fédérées peut également être interprétée dans ce sens.

Il serait utile d'essayer de déterminer l'existence de plusieurs productions grâce à des analyses métalliques, telles que celles menées sur les monnayages d'or évoquées plus haut[960]. Quelques monnaies du trésor de Meussia ont été analysées en ce sens par activation protonique : sept deniers au type des *Caesares* et sept au type *PONTIF MAXIM*, à côté de sept autres monnaies augustéennes et d'une monnaie de Caligula[961]. Les analyses distinguent plusieurs groupes dans les deniers au type des

---

[957] Rappelons que le coin de Windisch, comme ceux du Chassenard, viennent de contextes post-tibériens, datés entre 40 et 50, donc après la fin des émissions au type *PONTIF MAXIM*.

[958] Déchelette 1903, p. 255-256 ; Chew, Beck (éd.) 1991, p. 92.

[959] Reddé 1977, p. 65.

[960] Suspène *et al.* 2011. À l'IRAMAT, G. Sarah a mis au point un protocole d'analyse des monnaies d'argent par LA-ICP-MS (spectrométrie de masse couplée à un plasma inductif avec prélèvement par ablation laser) longuement présenté dans sa thèse (Sarah 2008, p. 20-185). À notre connaissance, les applications sur les monnaies antiques sont très peu développées ; à noter cependant une thèse de doctorat en préparation sur la République romaine, par C. Parisot que nous remercions, ainsi que C. Sillon, pour leurs éclairages sur le sujet.

[961] Estiot, Aymard 2001/2002, p. 159-160.

Caesares. Les pièces n°296-297 sont frappées dans un argent presque pur, les pièces n°310, 311 et 327 ont des traces d'or plus importantes, tandis que les pièces n°333-334 ont un pourcentage de cuivre élevé (environ 2,5 %). Les deniers tibériens au type *PONTIF MAXIM* ont une composition plus homogène, avec un taux d'argent supérieur à 99 % et très peu de cuivre dans six cas sur sept ; on note une variation dans les traces d'or. Mais comme le soulignent S. Estiot et I. Aymard, il est difficile de conclure en l'état à l'existence de plusieurs ateliers : il faudrait élargir l'enquête et multiplier les analyses pour vérifier si ces groupes correspondent à une réalité ou s'ils ne sont dus qu'à un hasard d'échantillonnage.

5.2.1.2 Les ateliers de monnaies de bronze

C'est précisément grâce à de telles analyses de composition que la question des ateliers a pu progresser pour le monnayage de bronze, car on ne connaît pour la période qui nous intéresse aucun coin ayant servi à frapper ces pièces. Pour autant, ce sont les analyses charactéroscopiques qui ont prouvé l'existence sous Auguste d'un atelier dit auxiliaire pour les monnaies de Lyon I[962]. En effet, les deux ateliers (Lyon et « auxiliaire ») forment deux groupes stylistiques cohérents et bien identifiés. À partir de Tibère, les émissions à l'autel de Lyon se font très rares et on considère donc que la frappe du bronze se trouve à nouveau concentrée à Rome, dans la continuité des dernières émissions augustéennes (*RIC* 469-471). Cependant, les émissions très abondantes de Tibère (au nom du *Divus Augustus Pater*, ou *DAP*, et notamment l'as *RIC* 81 au type *PROVIDENT*), Caligula (en particulier les as *RIC* 38 à légende *VESTA* et *RIC* 58 au nom d'Agrippa) et Claude, présentent une très grande variété stylistique, dont on a déduit une multiplicité de centres d'émissions, en contradiction avec l'idée d'une centralisation de la production à Rome[963]. En conséquence, les chercheurs se sont beaucoup interrogés sur le statut de ces monnaies : si certaines pièces sont clairement, par le style et par la métrologie, des imitations locales (dont nous traiterons plus loin), d'autres respectent tous les critères permettant d'identifier les émissions officielles (correction de la légende et du type, utilisation du métal adéquat, métrologie conforme au modèle théorique) mais sont d'un style plus brut, moins soigné, que les émissions attribuées à Rome. L'idée d'ateliers officiels situés dans les provinces a été avancée depuis longtemps[964] mais n'a pas été retenue par les catalogues de référence d'usage courant, qui ont continué à attribuer la totalité des émissions de bronze à Rome[965]. La discussion s'est concentrée principalement

---

[962] Voir *supra*, chap. 4.2.2.1

[963] Pour l'historiographie de la question, on pourra se reporter aux pages correspondantes dans Besombes 2003/2004.

[964] Par ex. Grant 1956, p. 108.

[965] Voir par ex. le *RIC* et le *BNC*. Kaenel 1986 ne remet pas en cause ces attributions, sans exclure totalement la possibilité d'un autre atelier.

sur les monnaies au nom de Claude, car il a été très vite établi (notamment par l'analyse charactéroscopique) que la plupart des imitations, même de types plus anciens, n'étaient pas antérieures à son règne. Si la définition des monnaies officielles, basée principalement sur des arguments stylistiques, ainsi que leur datation, pouvaient varier selon les chercheurs, leur attribution au seul atelier de Rome faisait toujours consensus.

Pour la Gaule, ce sont les études de J.-B. Giard qui ont fait et continuent à faire autorité[966]. Selon lui, les provinces gauloises ont souffert, jusqu'à la fin du I^er^ s., d'une pénurie chronique de petite monnaie à partir du moment où « les Gaulois furent contraints de cesser leur monnayage pour adopter la monnaie romaine », moment qu'il place à la fin du I^er^ s. av. J.-C. [967] Afin de pallier le manque de numéraire, les populations locales eurent recours à la pratique de l'imitation, qui connut un pic sous le règne de Claude, avant que ce dernier ne rouvre l'atelier de Rome en 50, pour remettre de l'ordre dans une situation devenue chaotique[968]. La situation se serait ensuite progressivement assainie, à part un nouvel « abcès » en 68/69, avant de se rétablir sous les Flaviens. Sur les imitations claudiennes, son analyse n'est pas exempte de paradoxes. Les monnaies de bon poids et de style correct sont interprétées comme le produit d'officines locales tolérées voire autorisées par le pouvoir officiel à cause de la situation de pénurie. J.-B. Giard écrit que « certaines imitations sont en effet si bien faites qu'on en a déduit que le gouvernement impérial dut s'en remettre alors à des officines locales du soin de fabriquer des monnaies divisionnaires de cuivre et d'orichalque (sesterce, dupondius, as, quadrans). Plusieurs de ces officines auraient appartenu à l'armée romaine, mais, en dernière analyse, il n'est pas impossible que l'atelier impérial de Lyon ait lui-même frappé des monnaies qui, s'écartant des normes officielles, ressemblent à s'y méprendre aux imitations[969]. » Ainsi, l'alternative proposée implicitement par J.-B. Giard est paradoxale : soit des imitations en quelque sorte officielles, puisque frappées par des officines militaires ou dont le pouvoir autorisait presque l'existence, soit la production d'un atelier impérial situé à Lyon, dont l'organisation aurait été à ce point relâchée qu'on y

---

[966] Outre les indications que l'on trouve dans les publications de découvertes ou dans les pages introductives des volumes du *BNC*, J.-B. Giard a exprimé le plus clairement ses positions dans Giard 1970 et surtout 1975 (Giard 1985, malgré son titre général, se concentre en réalité sur un groupe de sesterces lié par le coin de droit).

[967] Giard 1975, p. 83.

[968] Giard 1970, p. 42 : « Dans l'immédiat, sa politique [d'acceptation des imitations] eut sans doute d'heureux effets, mais à la longue, il est probable que la fausse monnaie finit par mettre en danger les imitations autorisées et qu'une réforme profonde s'imposa. L'année 50 marque, semble-t-il, la fin du monnayage local. »

[969] *Ibid.*, p. 85. Dans Giard 1970, il allait plus loin en écrivant (p. 40) « Il se peut toutefois que les monnayeurs de l'armée aient été secondés dans leur tâche par des communautés ou de simples particuliers, changeurs et manieurs d'argent, officiellement reconnus par l'empereur. Celui-ci aurait sans doute trouvé son profit à se décharger du soin de battre monnaie sur des financiers capables non seulement d'ouvrir des ateliers, mais aussi de créer un marché monétaire actif. »

frapperait directement, pour ainsi dire, des imitations. J.-B. Giard lui attribue pourtant toute la production julio-claudienne d'or et d'argent.

Les analyses métalliques de J.-N. Barrandon et numismatiques de P.-A. Besombes ont permis de clarifier la situation[970]. Les imitations manifestes sont caractérisées par un taux de zinc plus élevé que pour les autres productions[971]. Ces dernières se répartissent en plusieurs groupes très cohérents, qui permettent d'isoler très clairement les productions de Rome d'une part (riches en nickel) et d'ateliers provinciaux de l'autre (riches en argent), dont on peut considérer l'existence comme certaine[972] (fig. 5.25a). Pour ces derniers, P.-A. Besombes propose d'identifier deux ateliers hispaniques où travailleraient plusieurs graveurs (l'atelier I avec les graveurs A à D et l'atelier II, qu'il propose de placer à Tarragone, avec les graveurs E, F, G et « autres ») et un atelier gaulois qui serait à Lyon, avec deux ensembles de monnaies (« à la grosse tête » et « à la petite tête »)[973]. Son classement repose principalement sur une analyse stylistique. Mais il faut noter que du point de vue métallique, un autre classement semble se dessiner. Seules les monnaies du graveur A sont clairement distinctes de toutes les autres ; les monnaies du groupe B sont assez proches des monnaies attribuées à la Gaule ; les groupes C à G et « autres » forment un même massif dont seul le groupe D pourrait être disjoint (fig. 5.25b). Les attributions géographiques s'appuient sur la proportion entre les différents groupes sur un échantillon de site ; celui-ci reste toutefois assez limité, pour des raisons pratiques évidentes (en particulier l'absence d'illustrations dans la plupart des publications) et il faut donc garder à l'esprit le caractère hypothétique des attributions proposées, qui demandent à être confirmées par des études futures. Les productions des ateliers occidentaux sont pour P.-A. Besombes toutes attribuables aux années 41-42, peut-être pour l'approvisionnement de l'armée. L'arrêt de ces émissions en 42 aurait provoqué l'arrêt de la vague d'imitations claudiennes[974] ; outre le caractère paradoxal de cette

---

[970] Besombes, Barrandon 2000, complété et modifié par Besombes 2003/2004. Malgré la richesse de ses apports, l'article contemporain de S. Klein et H.-M. von Kaenel est moins utile pour le problème que nous abordons ici (Klein, Kaenel 2000). En effet, l'intégralité de l'échantillon a été choisi dans les trouvailles du Tibre et presque toutes les pièces ont été frappées à Rome, comme le montrent les analyses (dont les résultats ont été confirmés et complétés par les études menées indépendamment à l'IRAMAT d'Orléans).

[971] Besombes, Barrandon 2000, fig. 1 p. 165.

[972] Klein, Kaenel 2000 avaient bien détecté des monnaies à la composition différente et donc classées comme imitations, dont quatre plus riches en argent : c'est précisément une des caractéristiques des ateliers provinciaux. Il s'agit des monnaies TM 442, 447, 448, 452 du groupe 4 de Claude (correspondant aux monnaies n°184, 230, 232 et 307 dans Kaenel 1984).

[973] Dans Besombes, Barrandon 2000, il proposait deux ateliers gaulois ; dans Besombes 2003/2004, il revient sur cette idée et pense plutôt à une succession chronologique (« grosse tête » puis « petite tête »). En 1992, D. Mac Dowall suggérait déjà la localisation d'un atelier en Espagne ou en Gaule, qui aurait approvisionné les provinces occidentales, comme le rappelle Wigg 1996, p. 429.

[974] *Ibid*., p. 186.

affirmation, on peut se demander, au vu de la quantité et de la variété des imitations, si elle n'est pas contredite par des considérations pratiques.

Les monnayages de Tibère et Caligula n'ont pas fait l'objet de programmes d'analyses aussi poussés que celui de Claude. Un article récent de J.-N. Barrandon, A. Suspène et A. Gaffiero a permis de montrer que la frappe des as tibériens au nom du *Divus Augustus Pater* était étalée sur la totalité du règne et que certaines pièces avaient vraisemblablement été émises dans un autre atelier que Rome, sans qu'il soit possible pour l'instant de le localiser[975]. Pour Caligula, F. Koenig avait émis, sur la base d'analyses stylistiques et métrologiques, l'hypothèse d'un second atelier, qu'il situait toutefois à Rome[976]. Les analyses de J.-N. Barrandon et P.-A. Besombes ont montré l'existence d'un groupe cohérent de monnaies, dont la composition métallique est semblable à celles des ateliers provinciaux claudiens (proportion plus élevée d'argent) et qui se distingue très bien des productions romaines[977]. P.-A. Besombes propose d'attribuer ces frappes à Lyon, à cause de la présence d'éléments-trace d'antimoine et d'arsenic, comme dans les dernières frappes augustéennes et tibériennes à l'autel de Lyon. Les auteurs du récent ouvrage sur Bliesbruck-Rheinheim proposent l'existence de deux ateliers en Gaule, le premier à Lyon et le second, qualifié de « belgo-romain », peut-être situé à Trèves[978].

A la lumière des différentes analyses résumées ici, on peut considérer comme acquise la présence d'ateliers monétaires officiels dans les provinces occidentales. La vague d'imitations du milieu du I^er^ s. n'a rien de la déferlante identifiée auparavant[979]. La comparaison entre les analyses des monnaies du Tibre d'une part et celles de plusieurs gisements gaulois de l'autre (Oedenburg pour Tibère, Saint-Léonard et La Vilaine pour Caligula et Claude), montre sans ambiguïté que Rome était approvisionnée exclusivement par son atelier, tandis que les provinces occidentales l'étaient de façon préférentielle par le ou les siens. Le stock monétaire gaulois est cependant plus hétérogène que le stock

---

[975] Barrandon *et al*. 2010. Les monnaies analysées par Klein, Kaenel 2000 forment un groupe homogène, frappé à Rome. Dans le dépôt de Saint-Léonard, une monnaie au type *RIC* 81 présentait un profil différent des as romains ; P.-A. Besombes proposait de l'attribuer à un atelier gaulois, mais il n'y a pour l'instant aucun argument décisif (Besombes 2003/2004, p. 21-22 et tableau p. 180, monnaie n°149).

[976] Koenig 1988, p. 30-32.

[977] Besombes, Barrandon 2000 et surtout Besombes 2003/2004, p. 23-27. Un as au nom d'Agrippa (*RIC* 58) retrouvé dans le Tibre et analysé par S. Klein et H.-M. von Kaenel, présente les mêmes caractéristiques (Klein, Kaenel 2000, monnaie TM 375, correspondant à la monnaie n°356 dans Koenig 1988).

[978] Gricourt *et al*. 2009, p. 556-562 et 566-567 (le texte semble avoir été rédigé avant la parution de Besombes 2003/2004, qui est absent de la bibliographie). La localisation de l'atelier « belgo-romain » reste très hypothétique : voir *supra* note 804.

[979] Le site de Colchester est un exemple très parlant : alors que R. Kenyon (1987) voyait presque toutes les monnaies claudiennes comme des imitations (y compris celles retrouvées dans les contextes contemporains de la conquête), celles-ci sont en réalité rares.

romain : les monnaies de Rome semblent trop nombreuses pour être toutes arrivées par *coin-drift* et il y a vraisemblablement eu des envois depuis la capitale. Le problème de la localisation des ateliers provinciaux n'est pas résolu. Une partie de la production vient vraisemblablement de Gaule : on observe en effet une continuité dans le métal employé entre certaines frappes augustéennes, tibériennes et néroniennes dont l'attribution à cet atelier est assurée, et les frappes provinciales de Caligula et Claude dont la localisation est incertaine[980]. Faut-il pour autant tout attribuer à Lyon ? En effet, les monnaies de Lyon I de l'atelier auxiliaire utilisent exactement le même métal que celles de l'atelier lyonnais[981]. Quant aux productions attribuées à deux ateliers espagnols par P.-A. Besombes, nous avons vu que les analyses stylistiques et métalliques conduisaient à deux classements différents, même si l'existence de productions ibériques ne semble pas devoir être remise en cause.

5.2.2 Un approvisionnement différencié ?

Les analyses (à la fois métalliques et stylistiques) sont malheureusement concentrées sur trop peu de sites pour que l'on puisse déterminer finement les mécanismes de distribution : l'approvisionnement de l'armée continue-t-il à jouer le rôle principal ? Ou bien certaines productions étaient-elles destinées aussi, voire prioritairement, à la zone civile ? Pour tenter d'aborder le sujet, il faut se contenter pour l'instant de la distribution des différents types iconographiques et des différentes dénominations. En raison des bornes chronologiques choisies dans ce travail, nous nous concentrerons sur le règne de Tibère ; en effet, ce n'est généralement qu'après plusieurs années de circulation que les monnaies nouvelles deviennent visibles dans les contextes archéologiques.

Au sein des frappes tibériennes, les as au nom du *Divus Augustus Pater* forment l'immense majorité des découvertes, mais nous avons vu qu'il est impossible, en l'état, d'en déterminer les provenances ; les autres as, frappés à Rome, se concentrent sur les sites militaires (fig. 5.26). On peut donc supposer qu'une partie des *DAP* sont de production romaine mais sans pouvoir en déterminer la proportion.

Quant aux productions lyonnaises à l'autel de Lyon, elles sont peu abondantes sous Tibère ; cependant, alors qu'on ne reconnaissait jusqu'à présent que des *semisses* ou *quadrantes* (*RIC* 32), la publication des dépôts de Saint-Léonard et de la Vilaine a définitivement prouvé l'existence d'as au nom de Tibère Auguste (*RIC* 31), souvent remise en doute[982]. Il s'agit vraisemblablement d'une

[980] Besombes, Barrandon 2000, fig. 2 p.167, fig. 3 p. 170 et fig. 4 p. 173.

[981] Klein *et al.* 2012 (avec bibliographie antérieure) ; dans cet article, les auteurs utilisent cet argument contre l'idée de deux ateliers distincts, mais les données synthétisées dans Doyen 2007 démontrent l'existence de deux productions totalement séparées et étanches, dont la distribution n'est pas similaire, ce qui rend hautement probable la présence de deux ateliers.

[982] Besombes 2003/2004 et Besombes, Morin 2005/2006.

production très restreinte : à Saint-Léonard, il y a 2982 as au nom de Tibère César, pour seulement 5 as au nom de Tibère Auguste, à la Vilaine, 1740 pour 5 également, soit un rapport d'environ 470 Tibère César pour 1 Tibère Auguste[983]. La proportion est plus équilibrée pour les divisionnaires : à Saint-Léonard, on compte 278 *semisses* au nom de Tibère César contre 24 au nom de Tibère Auguste, dans la Vilaine, 253 contre 33 (imitations exclues), soit plus ou moins un rapport de 10 à 1 entre Tibère César et Tibère Auguste[984]. Il est certain que certaines monnaies, as ou *semisses*/*quadrantes*, identifiés comme des Lyon II augustéens, à l'effigie de Tibère César (principalement du type *RIC* 245/246), sont en réalité des monnaies de Tibère Auguste. Par ailleurs, comme on le voit, les *semisses* de Tibère Auguste sont beaucoup moins rares qu'on ne l'a cru. Il est intéressant de constater que l''on a produit beaucoup plus de divisionnaires que d'unités ; à notre connaissance, cette situation n'a pas de parallèles dans les frappes julio-claudiennes. Or la comparaison, sur un échantillon de sites gaulois, des différentes dénominations de Lyon II (qui englobent vraisemblablement les monnaies à l'autel de Tibère Auguste mal identifiées[985]), montre très clairement que les *semisses* sont beaucoup plus courants dans la zone civile que dans la zone militaire (fig. 5.27[986] ; voir également la fig. 5.23). En Gaule interne, seules les trouvailles de Saint-Léonard et de la Vilaine présentent un profil similaire à celui des sites rhénans ; la comparaison renforce l'hypothèse militaire, évoquée par P.-A. Besombes pour expliquer le profil particulier de ces gisements. Pour notre zone d'étude, les monnaies en contexte archéologique donnent une image similaire (fig. 5.28).

L'interprétation d'une telle répartition nous met face à une alternative : doit-on l'expliquer par un approvisionnement différencié, ou bien le choix des utilisateurs a-t-il « fait le tri » ? La majorité des indices nous semblent en faveur de la première hypothèse. Ainsi on note, en valeur absolue, plus de *semisses* à La Villeneuve-au-Châtelot et à Alésia qu'à Windisch, alors même que l'échantillon de Lyon II est environ quatre fois plus important sur ce dernier site (seulement 65 *semisses* sur près de

---

[983] *Ibid*. Pour la Vilaine, les calculs ne prennent en compte que les monnaies actuellement conservées au musée de Bretagne, au musée du Mans et à l'Amelycor.

[984] Voir note précédente.

[985] De plus, si l'on se rappelle que les monnaies de Lyon II sont majoritairement des types *RIC* 245 et 246, frappés en 13/14 ap. J.-C., leur diffusion est très largement tibérienne et contemporaine des frappes au nom de Tibère auguste (*RIC* 31 et 32).

[986] Données de la fig. 5.27 : Saintes : Surmély 1990 ; Aulnay-de-Saintonges : Tassaux *et al.* 1983 ; Tours : Schiesser 2003 ; Corseul : Kérébel 2001 ; Alésia : Popovitch 1996 ; Autun : Chardron-Picault, Pernot (dir.) 1999 et données inédites ; Bibracte : Gruel, Popovitch 2007 ; Besançon : Guilhot, Goy 1992 ; Mandeure : données inédites de P. Nouvel et S. Izri ; La Villeneuve-au-Châtelot : Piette, Depeyrot 2008 ; Condé-sur-Aisne : Giard 1968 ; Saint-Léonard : Besombes 2003/2004 ; la Vilaine : Besombes, Morin 2005/2006 ; Reims : Doyen 2007 ; Bliesbruck : Gricourt *et al.* 2009 ; Strasbourg : Martin 2013a ; Oedenburg : Reddé (éd.) 2011 ; Avenches : Kaenel 1972 ; Lausanne : Martin 1965 ; Augst : Peter 2001 ; Windisch : Kraay 1962 ; Mayence : Gorecki 2006 ; Neuss : Chantraine 1982 ; Asberg : Gorecki 1981 ; Tongres : van Heesch 1998.

900 monnaies). À l'inverse, les grosses dénominations sont peu présentes en Gaule interne, même sur un des échantillons les plus importants comme celui d'Alésia (266 monnaies dont seulement huit *dupondii*, alors qu'on en dénombre 23 à Augst pour un échantillon comparable de 293 monnaies et trois à Reims pour seulement 22 Lyon II). Sur le camp militaire d'Aulnay-de-Saintonge, on compte 33 *semisses* pour 29 as : le profil y est tout à fait semblable à celui des sites civils voisins et nullement à celui des camps militaires rhénans contemporains. Le mobilier du camp est tibéro-claudien ; on considère généralement qu'il a été fondé suite à la révolte de 21, occupé par des vexillations de l'armée de Germanie supérieure et qu'il a été abandonné en 43 au plus tard[987]. Malgré les incertitudes sur la fin de l'occupation, Aulnay offre donc un bon repère chronologique : aux environs de 40, dans le nord de l'Aquitaine, les *semisses* sont extrêmement bien représentés. Etant donnés leur nombre et leur proportion (40 à 50 % des Lyon II sur de nombreux sites), peut-on envisager une diffusion de proche en proche très rapide depuis l'atelier, qui en 20 ans aurait drainé la majorité des *semisses* sur la Lyonnaise, le nord de l'Aquitaine et le sud de la Gaule Belgique, tandis que la zone militaire en aurait été privée ? Cela nous semble improbable. D'une part, la circulation monétaire de l'âge du Fer est très régionalisée, comme nous l'avons vu plus haut[988]. D'autre part, la comparaison avec la diffusion d'autres types dont la distribution initiale était exclusivement rhénane, comme les Nîmes I ou les monnaies frappées à Rome au nom des Monétaires, montre qu'elles ne pénètrent jamais réellement dans la circulation de Gaule intérieure[989]. Or l'hypothèse d'une diffusion de proche en proche suppose

[987] Voir en dernier lieu la synthèse de P. Tronche dans Reddé *et al.* (éd.) 2006, p. 205-207. Une nouvelle étude des monnaies est en cours, mais le faciès semble similaire à celui des seules monnaies publiées en 1983 (Tassaux *et al.* 1983). Les monnaies les plus récentes sont d'après P. Tronche les as *DAP* de Tibère (*RIC* 81), qu'il date du début des années 30. Mais comme on l'a vu plus haut, ce type est frappé durant tout le règne de Tibère. Par ailleurs, la contradiction apparente entre un faciès monétaire tibérien précoce et un faciès céramique allant jusqu'au début du règne de Claude n'en est pas une si l'on replace Aulnay dans son contexte régional. En effet, si l'on compare le faciès d'Aulnay avec celui des couches 3 (datée entre 15/20 et 30/40) et 2 (datée entre 30/40 et 50/70) de Ma Maison à Saintes (Maurin (éd.) 1989), et des phases 2-1b (datée 20-40) et 2-2 (datée 40-70) du quartier à l'ouest des thermes de Barzan (Bouet (éd.) 2010), on note que les phases contemporaines d'Aulnay livrent principalement des monnaies de Lyon I et II et que les monnaies de Caligula et de Claude n'apparaissent que dans les phases postérieures à 30/40. L'absence de monnaies de Claude et surtout de Caligula n'est pas un argument fort pour remonter la date d'abandon et il vaut mieux s'en remettre aux données céramologiques. Par ailleurs, si la stratigraphie montre une occupation courte, il faut tenir compte du soin apparemment apporté à la construction et de la présence de trois stèles funéraires inscrites (*CIL* XIII, 1121, 1122 et 1123), qui interdit de restituer un séjour « éclair ».

[988] *Supra*, chap. 1 à 3.

[989] Le cas des Lyon I est compliqué par l'existence des deux ateliers, dont la distribution est différente : si l'atelier dit auxiliaire a clairement servi à alimenter les camps, comme l'a montré J.-M. Doyen, qu'en est-il des

une circulation monétaire très fluide et des déplacements de monnaies sur des distances assez importantes. Nous n'avons aucune trace de banquiers ou de changeurs qui auraient pu faciliter ou accélérer le processus[990].

On pourrait justifier la concentration des multiples (*dupondii*, sesterces) dans la zone rhénane, alors que les sous-multiples (*semisses*, *quadrantes*) sont mieux représentés en Gaule intérieure, par des prix plus élevés dans la zone militarisée, dus à la présence d'une population non productrice, au pouvoir d'achat plus important que la moyenne et régulièrement approvisionnée en numéraire. Bien qu'il n'existe aucune source écrite pour la région qui nous occupe, le phénomène est possible[991]. Si l'on accepte sa réalité, on pourrait donc supposer un besoin moindre en petite monnaie dans les zones de stationnement des militaires, reflété par la rareté des *semisses* et *quadrantes*. Il faut cependant tenir compte du fractionnement des monnaies, dont nous avons vu qu'il était déjà attesté en Italie à partir du deuxième quart du I^er^ s. av. J.-C.[992] Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le fractionnement est beaucoup moins attesté en Gaule interne que sur le Rhin. Il est difficile de dire si l'on a affaire à une pratique importée ; on connaît des cas de monnaies gauloises coupées, et il semble assez naturel de couper un objet dont la valeur est connue afin d'obtenir des objets de valeur moindre. Quoi qu'il en soit, si l'on compare la carte de répartition des monnaies romaines impériales en bronze par dénomination (fig. 5.29), avec la carte de répartition par valeur réelle (la valeur de la dénomination concernée étant pondérée selon le fractionnement observé) (fig. 5.30), il est clair qu'on y coupait fréquemment des as et des *dupondii*[993]. Par ailleurs, la confrontation entre la répartition des sous-multiples de l'as et celle des monnaies fractionnées semblent montrer deux distributions largement exclusives (fig. 5.23 et 5.31). Dans notre zone d'étude, à l'époque tibéro-claudienne, les monnaies coupées sont très rares en Gaule interne, contrairement aux *semisses* ; la situation semble inverse sur le

---

frappes proprement lyonnaises ? L'absence d'illustrations ou de références suffisamment précises dans nombre de publications empêche une approche fine du phénomène.

[990] Mais absence de preuve n'est pas preuve d'absence. Il semble toutefois qu'on puisse, dans l'état actuel de la documentation, exclure une situation analogue à celle de l'Antiquité tardive, où les manieurs d'argent étaient « officiellement chargés d'acheter à la Monnaie les pièces nouvelles, et de les faire circuler », comme l'a montré J. Andreau (1987, p. 86-91 et à nouveau p. 518) – une idée qu'on retrouve pourtant dans Harl 1996, p. 209.

[991] Contrairement à celles de Vindolanda, les tablettes de Vindonissa ne nous livrent aucune donnée de ce genre (Speidel 1996). La base de données en ligne de W. Scheidel ne prend en compte que les sources littéraires (http://www.stanford.edu/~scheidel/NumKey.htm, consulté le 14/05/2013).

[992] Voir *supra*, note 761.

[993] Nous n'avons pas pris en compte les monnaies républicaines et coloniales, dont la valeur à l'époque impériale n'est pas connue précisément (surtout pour les premières) ; mais on les retrouve généralement fractionnées. Pour la même raison, nous n'avons pas tranché, pour les bronzes « gallo-romains » (*RPC* 508 et 509), entre *semisses* et *quadrantes*.

Rhin. Comme on pouvait s'y attendre, le fractionnement était donc motivé par une présence insuffisante de petit numéraire, dont le besoin se faisait ressentir aussi sur les sites rhénans[994].

Si la distribution des monnaies divisionnaires, principalement des *semisses* à l'autel de Lyon, avait touché la zone militaire à la même échelle que la zone civile, on devrait donc retrouver ces pièces dans des proportions similaires. En effet, puisqu'elles répondaient à une demande réelle, elles auraient dû rester en circulation dans leur région de distribution. Dans ces conditions, il nous semble préférable de supposer que les *semisses* ont été diffusés prioritairement dans les zones civiles plutôt que dans les zones militaires, selon des circuits officiels. À nouveau, si l'on refuse cette solution, il faut restituer des flux monétaires de grande ampleur, qui nous semblent difficiles à envisager au vu de notre documentation. Il reste à poser le problème d'une possible préférence des Gaulois pour des petites dénominations, qui sous-tend l'hypothèse selon laquelle la concentration des *semisses* dans la zone civile est due à une demande des usagers, mais qui est également présente dans l'hypothèse d'un approvisionnement par l'Etat. Pourquoi en effet inonder la Gaule civile de *semisses* plutôt que d'as ? Si l'on pense à des congiaires, était-ce une manière de faire des économies[995] ? Ou bien a-t-on pris en compte la situation régionale en mettant en circulation des monnaies dont la métrologie était proche de celle des derniers bronzes gaulois ? L'étude des imitations d'époque claudienne est ici nécessaire, afin de déterminer quel rôle ont pu jouer les préférences locales.

5.2.3 La persistance de pratiques indigènes

Bien que les dernières monnaies gauloises cessent d'être utilisées dans le premier tiers du I^er^ s. ap. J.-C.[996], plusieurs chercheurs ont noté, au-delà de cette période, une continuité avec l'âge du Fer dans les usages monétaires en Gaule et en particulier une préférence pour les petites dénominations. S'appuyant entre autres sur un important article de D. Nash et sur ses propres travaux sur la Gaule du Nord-Est, D. Wigg-Wolf a récemment synthétisé les différentes données disponibles[997]. Pour l'argent, il a pu montrer que les quinaires romains, dont la métrologie est semblable à celles des deniers gaulois,

---

[994] On semble retrouver une situation similaire au sud des Alpes : si les *quadrantes* sont fréquents dans certaines régions (d'Italie mais aussi d'Illyrie), ce n'est pas le cas sur tous les sites et le fractionnement est proportionnellement inverse à leur présence (Kos 1986, p. 32-35). Pour la Gaule, Gricourt *et al*. 2009, p. 555, insiste également sur la demande en petite monnaie et sur l'importance du *semis*, mais les conclusions auxquelles arrivent les auteurs sont trop imprécises sur le plan géographique et nous semblent erronées sur plan chronologique (voir *infra*).

[995] Sur ce point, voir *supra*, note 847.

[996] Voir *supra*.

[997] Nash 1978a ; Wigg 1996 et 1999.

étaient beaucoup plus abondants sur les sites civils ou indigènes que sur les sites militaires[998]. Nos données pour les règnes de Tibère à Claude sont peu abondantes mais semblent confirmer ses conclusions : les quelques quinaires comme les derniers deniers gaulois se retrouvent plutôt en Gaule interne que le long du Rhin (fig. 5.32).

Son attention s'est surtout concentrée sur le bronze, particulièrement sur les imitations claudiennes dont il a été question plus haut. Pour le problème qui nous intéresse ici, le monnayage de bronze présente en effet plus d'intérêt que celui en argent : le second n'est plus produit localement, contrairement au premier. Déterminer qui produit les imitations en bronze et pourquoi est donc d'un intérêt majeur. Avant de commenter les résultats auxquels D. Wigg-Wolf est parvenu, il faut rappeler les limites qui existent à la discussion. L'idée qu'après Auguste la frappe du bronze était concentrée à Rome a conduit les numismates à classer toute monnaie « déviante » comme imitation. Malheureusement, les publications sont souvent dépourvues de clichés, ce qui rend toute vérification impossible sans revoir la pièce – si c'est encore possible et si l'état de la monnaie le permet. Par ailleurs, les données métrologiques ne sont généralement pas précisées ; or elles peuvent constituer un critère déterminant pour juger de la réalité du phénomène même sans photographie. Mais même lorsqu'on dispose de tous les détails requis, l'identification des imitations n'est pas toujours aisée. Ainsi, dans la publication récente et abondamment (mais non exhaustivement) illustrée des trouvailles de Bliesbruck-Rheinheim, certaines monnaies de Claude, voire de Lyon II, classées comme telles d'après leur métrologie, présentent à nos yeux un style tout à fait adéquat pour des frappes officielles[999]. Toutes les conclusions auxquelles nous pouvons aboutir sont donc fortement conditionnées à la fois par la quantité et la qualité des données disponibles, très variables selon les sites, et par la façon dont les auteurs des publications envisagent la production monétaire julio-claudienne.

David Wigg-Wolf a pu travailler sur deux ensembles où ne se posait aucun de ces problèmes[1000]. D'un côté, les monnaies de Claude trouvées dans le Tibre, dont on est sûr qu'elles ont presque toutes été frappées à Rome[1001]. De l'autre, des imitations « barbares » provenant principalement de la région rhénane et qu'il a en grande partie eues entre les mains : le style est tel qu'aucun utilisateur antique n'aurait pu les confondre avec des frappes officielles[1002]. Il commence par rappeler que, sur le Rhin moyen, la plupart des imitations au type de l'autel de Lyon sont attribuables à

[998] Wigg 1999, p. 116-117.

[999] Gricourt *et al*. 2009 : voir par ex. les monnaies n°120, 128 (Lyon II) et 174, 180 (Claude).

[1000] Wigg 1996.

[1001] Kaenel 1984 ; Klein, Kaenel 2000.

[1002] Un échantillon est illustré dans Wigg 1996, p. 435-436.

l'époque claudienne, comme le montrent les liaisons de coins avec des copies d'as de Claude[1003]. Puis, à partir de la distribution des poids de ces deux ensembles, il montre que malgré le soin moyen apporté à leur aspect, leur métrologie est étroitement contrôlée. Son échantillon de 54 pièces présente un poids moyen de 3,81 g, et la majorité des pièces pèse entre 3,5 et 4,5 g. Récemment, les auteurs de l'ouvrage sur Bliesbruck sont arrivés à des conclusions similaires, comme J.-M. Doyen pour Reims, qui propose de qualifier cette production de « pseudo-as »[1004]. L'opinion de D. Nash, qui constatait vingt ans plus tôt que « *a large proportion of barbaric asses of Claudius fall around or above the weight of the semis*[1005] », semble donc se vérifier. Enfin, à nouveau grâce à l'étude des coins, D. Wigg-Wolf montre qu'il faut supposer une origine civile plutôt que militaire à cette production[1006]. Sur ce point, il rejoint à nouveau D. Nash, qui allait jusqu'à interpréter ces pièces comme les dernières frappes gauloises indigènes[1007]. Il se demande donc, en conclusion de son article, comme interpréter le phénomène : faiblesse de l'offre en petite monnaie ou hausse de la demande ? Ou bien les deux à la fois ?

Comme on le voit, une bonne compréhension des imitations claudiennes est donc indispensable pour mieux saisir les dynamiques économiques et culturelles à l'œuvre au milieu du I^er^ s. Quelle est tout d'abord son extension géographique ? D. Nash pensait que les imitations légères, alignées sur un demi-as, circulaient principalement « *in areas nearer [than Central Gaul] to the army*[1008] ». Les travaux de D. Wigg-Wolf sont trop concentrés sur le Rhin moyen pour vérifier la justesse de l'hypothèse. La chronologie de leur apparition, jusqu'à présent fondée sur des critères numismatiques, doit également être confrontée aux données archéologiques. Il faudra enfin aborder la question des producteurs : civils ou militaires ? Comme D. Wigg-Wolf, nous nous limiterons aux seuls as ; c'est en effet, dans leur immense majorité, la dénomination copiée par les imitations claudiennes.

Les quelques imitations en contexte archéologique pour lesquelles nous disposons du poids confirment la chronologie généralement acceptée. En effet, si les imitations que nous appellerons ici « lourdes » (poids supérieur à 5 g, pour une pièce entière) sont présentes de façon continue dès l'époque augustéenne[1009], les imitations « légères » (poids inférieur à 5 g) n'apparaissent pas avant la

---

[1003] Les imitations néroniennes constituent un phénomène distinct, comme le montre l'absence d'hybridation typologique ainsi que les données métrologiques rassemblées par J.-M. Doyen : Giard 1976 ; Wigg 1996, p. 428-429 ; Doyen 2007, p. 143-148.

[1004] Doyen 2007, p. 120-124 ; Gricourt *et al*. 2009, p. 561-562.

[1005] Nash 1978a, p. 26. D. Nash se fondait sur les travaux de J.-B. Giard.

[1006] C'est d'autant plus probable que son principal point de comparaison était la Bretagne ; or, comme nous l'avons vu plus haut à partir de l'exemple de Colchester, les imitations dites « militaires » sont en fait des productions des ateliers provinciaux. Voir également *infra*.

[1007] Nash 1978a.

[1008] *Ibid*., p. 27.

[1009] Contextes à *terminus ante quem* augustéen : un as des Monétaires à Lausanne (contexte B-053-14), trois Lyon I à Kalkriese (G-012-01) et un à Bois-l'Abbé (B-016-02). Contextes à *terminus ante quem* tibérien : un as à

fin du règne de Tibère. L'exemplaire le plus précoce est une imitation de Lyon II de 4,04 g au camp B d'Oedenburg, occupé entre 18/19 et 30/35 ap. J.-C.[1010] On trouve ensuite une imitation d'as de Tibère (*RIC* 81) à Augst, dans un contexte daté entre 20 et 50[1011]. Il est difficile de conclure à partir de deux exemplaires ; si le gros des imitations « légères » doit indubitablement être placé sous Claude, il faut néanmoins envisager, sur la base de la monnaie d'Oedenburg, que le phénomène ait débuté dès la fin du règne de Tibère. Pour les exemplaires retrouvés en contexte, la comparaison entre la distribution des poids selon la datation du contexte et selon le prototype copié, montre que ce dernier n'a pas d'incidence : on trouve des imitations légères d'Auguste, Tibère et Caligula comme de Claude (fig. 5.33 et 5.34)[1012]. Ainsi, il est bien légitime d'étudier les imitations « légères » comme un groupe particulier et bien cerné chronologiquement ; les imitations « lourdes » regroupent, quant à elles, des exemplaires issus de plusieurs époques différentes. Pour ce dernier groupe, un exemplaire de Colchester, issu des mêmes coins que des pièces de Saint-Léonard, la Vilaine, Saint-Maur-des-Chaussées et Condé-sur-Aisne, a été trouvé dans un contexte daté 44/49 ap. J.-C., ce qui prouve que la production et la circulation des pièces du groupe « lourd » sont intervenues très tôt dans le règne de Claude[1013].

L'étude de la répartition géographique des imitations « légères » ne peut se faire qu'à partir d'ensembles importants. En effet, la consultation des publications montre qu'elles sont presque toujours présentes mais dans des effectifs très variables. Il faut donc disposer de données pondérales suffisamment nombreuses pour mener une étude statistique et déterminer si les imitations « légères » ont réellement un poids sur le site étudié. Les analyses qui suivent ne prétendent pas à l'exhaustivité et cherchent seulement à cerner, dans ses grandes lignes, l'extension du phénomène. Nous avons examiné la répartition des poids des pièces identifiées comme imitations sur six sites localisés dans la zone d'étude (Alésia, Condé-sur-Aisne, Reims, Bliesbruck-Rheinheim, Oedenburg et Albaniana), que nous avons complétés avec trois sites extérieurs (Colchester, Toulouse et Saint-Bertrand-de-Comminges)[1014]. Nous ferons également référence à d'autres sites, à l'intérieur comme à l'extérieur de

---

l'autel à Liberchies (B-055-02), deux autres à Bois-l'Abbé (B-016-03). Contextes à *terminus ante quem* claudien : un as des Monétaires à Avenches (B-008-03), un as à l'autel et un as claudien à Bois-l'Abbé (B-016-04), et un as à l'effigie d'Agrippa à Estrées-Saint-Denis (B-040-06).

[1010] Contexte B-073-01.

[1011] Contexte B-006-13.

[1012] Afin d'avoir une meilleure vision du problème et également d'élargir le corpus disponible, nous avons aussi pris en compte les contextes antérieurs à 70 ap. J.-C.

[1013] Crummy (éd.) 1987, pl. 1, pièce n°3 = pl. 5, n°1. La pièce est liée aux monnaies répertoriées dans Giard 1970, sous les n°256 à 261 (Giard 1970, n°261 = Crummy (éd.) 1987, pl. 5, n°3).

[1014] Données pour Alésia : Popovitch 1996 ; Condé-sur-Aisne : Giard 1968 ; Reims : Doyen 2007 ; Bliesbruck-Rheinheim : Gricourt *et al*. 2009 ; Oedenburg : catalogue de L. Popovitch disponible sur CD-ROM avec Reddé

la zone d'étude, dont le corpus est trop restreint pour faire une étude détaillée, ou pour lesquels l'ensemble des données n'est pas présenté. Les monnaies prises en compte sont toutes celles classées comme imitation (parfois « fabrique locale » ou « atelier local »), ayant comme prototypes des monnaies d'Auguste à Claude. La fig. 5.35 et le diagramme en boîtes associé, communément appelé « boîte à moustaches » (fig. 5.36), laissent d'emblée apparaître la variété de situations[1015].

A Bliesbruck et Oedenburg, les deux sites les plus proches de la région étudiée par D. Wigg-Wolf, les données se distribuent comme dans l'échantillon étudié par ce dernier[1016] (fig. 5.37). La moyenne est plus élevée mais le mode, autour de 3,5/4 g, est identique, avec le même étalement vers les valeurs hautes. Comme nous le verrons plus loin, les liaisons de coins confirment que l'on a affaire au même type de production.

Plus on s'éloigne de la région rhénane, plus les imitations « légères » se font rares. À Alésia et à Condé-sur-Aisne, le mode se situe entre 5 et 6 g (fig. 5.38). Sur le premier site, on note plus de pièces au poids élevé (supérieur à 9 g) : on peut penser que ce sont des productions des ateliers provinciaux, encore considérées au moment de l'étude comme des imitations. Ceci explique une moyenne et une médiane plus élevées à Alésia qu'à Condé, alors que le graphique souligne la similitude de la distribution. Les imitations en général semblent absentes à La Villeneuve-au-Châtelot (à cause de la nature du site ?)[1017]. Au contraire, dans le secteur d'habitation de Ville-sur-Lumes, les imitations légères semblent mieux représentées, mais l'échantillon est très réduit (cinq pièces seulement)[1018]. A Reims, malgré la proximité avec Condé-sur-Aisne, les données ressemblent à celles de Ville-sur-Lumes et du groupe rhénan. L'échantillon est plus restreint (18 pièces) mais la distribution est très cohérente et montre une domination indiscutable du groupe « léger » (fig. 5.39).

Sur les trois sites les plus éloignés de la Gaule du Nord-Est, les données pondérales font clairement apparaître l'absence d'imitations légères (fig. 5.40 et 41). À Saint-Bertrand-de-Comminges, les imitations sont vraisemblablement rarissimes, même si l'absence de clichés ne permet pas de se faire une opinion définitive. À Colchester, la majeure partie des pièces classées comme imitations sont en fait des productions officielles mais provinciales, comme le montrent les illustrations. Les

---

(éd.) 2011 ; Albaniana : données inédites de F. Kemmers ; Colchester : Kenyon 1987 ; Toulouse : Geneviève 2000 ; Saint-Bertrand-de-Comminges : Bost, Namin 2002. Nous remercions F. Kemmers de nous avoir fourni et autorisé à utiliser ses données sur Albaniana.

[1015] Le graphique en « boîte à moustache » permet de visualiser les principaux indicateurs de statistique descriptive. La « boîte » centrale contient 50 % des données (entre le premier et le troisième quartile), la « moustache » inférieure matérialise les valeurs inférieures au premier quartile, la « moustache » supérieure les valeurs supérieures au troisième quartile. Plus la « boîte » est petite et les « moustaches » courtes, plus la dispersion autour de la médiane est faible et plus l'homogénéité du groupe selon la variable étudiée est forte.

[1016] Wigg 1996, fig. 1 p. 428.

[1017] Piette, Depeyrot 2008.

[1018] Doyen 2010. Il s'agit des pièces n°942 (3,17 g), 953 (2,82 g), 954 (5,32 g), 955 (6,21 g) et 956 (3,18 g).

« vraies » imitations sont relativement lourdes et certaines présentent des liaisons de coins avec des trouvailles gauloises de l'Ouest de la Gaule[1019]. Les imitations de Saint-Léonard et de la Vilaine ont également un poids moyen et une médiane beaucoup plus élevés que sur le Rhin (fig. 5.42). À Toulouse, la distribution des poids est proche de celle de Colchester (fig. 5.41) ; l'absence d'illustrations ne permet pas de juger de la proportion respective des imitations et des productions provinciales officielles.

Les imitations « légères » semblent bien avoir une zone de distribution circonscrite à une région rhénane étendue. Les différences entre Condé-sur-Aisne et Reims, distantes seulement d'une quarantaine de km, illustrent la part décroissante des imitations « légères » lorsqu'on s'éloigne du Rhin. Les données pondérales d'Oedenburg, de Bliesbruck et du Rhin moyen forment un tout cohérent ; il faut également inclure le Rhin inférieur, mais les données d'Albaniana y montrent une situation plus contrastée (fig. 5.43). On note en effet deux pics : le premier entre 6,5 et 9 g, comme à Colchester, et le second, moins important, autour de 3,5/4 g, comme sur le Rhin supérieur et moyen. Les liaisons de coins donnent une image similaire. Nous avons pu compléter la distribution pour l'un des groupes de coins identifié par D. Wigg-Wolf (fig. 5.44 et 5.45). On compte au total 11 pièces, toutes liées par le coin de droit mais présentant trois coins de revers différents, probablement issus du même graveur : on remarque en effet, sur les coins de revers R2 et R3, le même *S* rétrograde[1020]. Le poids, connu pour cinq exemplaires, oscille entre 1,89 et 4,13 g, pour un poids moyen de 3,19 g. Dix monnaies sont localisées, toutes le long du Rhin, entre Xanten au nord et Biesheim au sud, avec une concentration sur le Rhin moyen, peut-être due à une meilleure couverture de la région par D. Wigg-Wolf (fig. 5.46). Les trois revers semblent avoir des distributions différentes, mais l'échantillon est faible. À notre connaissance, aucune ne vient d'un contexte archéologique bien daté, mais le prototype du revers R3 place la production à l'époque claudienne.

Il faudrait reprendre l'étude des monnaies d'Alésia et de Condé-sur-Aisne, afin de déterminer à quoi correspond le groupe de pièces pesant entre 5 et 6 g : s'agit-il d'une production d'imitations sur un étalon pondéral différent ? Si cette hypothèse est correcte, l'échantillon de monnaies de Condé illustré dans la publication montre une production très différente : les pièces les plus « barbares » ont souvent des poids qui les rattachent au groupe « léger », tandis que les pièces les plus lourdes respectent beaucoup mieux l'iconographie officielle. A-t-on essayé de faire de la fausse monnaie, destinée à tromper l'utilisateur ? Ou bien les mêmes motivations ont-elles guidé les producteurs, mais avec une situation régionale et des besoins différents ?

[1019] Giard 1970 et 1975.

[1020] Nous remercions D. Wigg-Wolf de nous avoir communiqué ses données inédites pour trois des exemplaires catalogués ici.

En rassemblant les études de coins de D. Wigg-Wolf et celles de J.-B. Giard[1021], il apparaît que les différentes productions identifiées ont des aires de distribution distinctes. Nous n'avons pas trouvé de recoupements entre les productions « légères », centrées sur le Rhin, et les productions « lourdes », que l'on retrouve en Bretagne, dans l'Ouest de la France et jusqu'à Condé-sur-Aisne[1022]. Les différents groupes semblent donc circuler assez largement, mais de façon exclusive. Qui sont les agents de leur dissémination ? Les militaires jouent vraisemblablement un rôle important, pour le groupe « lourd » (que l'on retrouve de part et d'autre de la Manche dès le début de la conquête de Bretagne) comme pour le groupe « léger » (sur les dix exemplaires localisés à la fig. 5.46, six viennent de camps ou d'agglomérations d'origine militaire). Pour autant, l'existence d'un lien avec l'armée ne la désigne pas comme productrice : comme avec les bronzes Scheers 217 à l'époque augustéenne, les soldats peuvent avoir utilisé massivement des imitations produites localement dans leur vie quotidienne. Par ailleurs, l'incompréhension manifeste des producteurs devant les légendes des prototypes est un argument fort pour les identifier à des indigènes peu ou pas alphabétisés plutôt qu'à des soldats, en tout cas des légionnaires[1023].

A nos yeux, les données numismatiques et archéologiques permettent de circonscrire les imitations « légères » à une période et à une zone précise : les bords du Rhin pendant les années 40 et 50. On ne peut pas considérer le phénomène comme typique de la population gauloise dans son ensemble ; au contraire, il répond aux besoins d'une région bien délimitée, occupée à la fois par des militaires et des civils, ce qui nous interdit toute identification définitive des producteurs de ces pièces, bien qu'une origine civile et indigène soit plus probable. Comment l'expliquer ?

Il faut selon nous revenir à l'approvisionnement des différentes régions en monnaies divisionnaires. Nous avons vu plus haut que les *semisses* et *quadrantes* se trouvaient surtout dans la zone civile et que le zone militarisée semblait avoir compensé leur absence en recourant au fractionnement. Or, sur les sites militaires où il est possible de suivre l'occupation de façon continue entre Tibère et Néron, la proportion d'imitations semble varier en fonction du nombre de monnaies

---

[1021] Giard 1968, 1970 et 1975.

[1022] A l'exception possible d'une monnaie de Condé-sur-Aisne (Giard 1968, n° 1418), liée à deux monnaies de Vindonissa (Kraay 1962, n°3448 et 3449). Ces pièces sont classées comme imitations car, bien que du type *RIC* 58 de Caligula, à l'effigie d'Agrippa, le portrait du droit est celui de Claude. Cependant, la gravure est de très bonne qualité. S'il s'agit bien d'imitations, elles sont à classer dans le groupe lourd, puisque la pièce de Condé pèse 8,97 g.

[1023] Si on suit l'opinion de W. Harris (1989, p. 253-255). M. Reddé a attiré notre attention sur la variété des situations possibles – et encore observées il y a quelques décennies lors du service militaire. Pour un dossier géographique et chronologiquement éloigné, mais néanmoins révélateur sur les degrés de *literacy* et les stratégies d'adaptation, dans un milieu qui mêle civils et militaires, voir Fournet 2003. La copie d'une légende monétaire n'en suppose pas la compréhension ; elle sera toutefois mieux réussie si on sait la déchiffrer, surtout s'il s'agit de fabriquer un coin en gravure directe, c'est-à-dire en inversant l'image.

fractionnées[1024] (fig. 5.47 et 5.48). Sur le Rhin supérieur, c'est particulièrement net entre Trebur-Geinsheim et Wallerstädten d'une part, daté par le mobilier numismatique entre Tibère et Caligula, et Hofheim et Rheingönheim d'autre part, fondés vers 40 au plus tard et abandonnés vers 70. Sur le Rhin inférieur, la comparaison entre Velsen 1, occupé sous Tibère, et Albaniana et Zwammerdam, occupés à partir des années 40, est également très parlante, tout comme les données issues des différents chantiers du camp d'Alteburg à Cologne.

Nous faisons donc l'hypothèse que les imitations d'époque claudienne répondent aux mêmes motivations que les monnaies fractionnées et visent à combler un manque de petite monnaie. Les as de Lyon II sont beaucoup moins coupés que ceux de Lyon I : sur les 238 ex. que nous avons enregistrés, le fractionnement en touche moins de 8 %, contre un peu plus de 25 % des 1983 Lyon I. La plupart de ces derniers furent vraisemblablement coupés à l'époque augustéenne. Par ailleurs, les contextes archéologiques montrent que la part des Lyon I dans le stock monétaire, qui reste stable sous Tibère et Claude, décline après le milieu du siècle (fig. 5.49). On peut donc penser qu'à partir de cette période, les monnaies fractionnées ne furent plus assez nombreuses pour répondre à la demande et que les utilisateurs durent chercher d'autres solutions, puisque la production et l'approvisionnement en *semisses* ou *quadrantes* officiels restaient nuls. On peut se demander pourquoi la pratique du fractionnement ne s'est pas perpétuée au-delà du règne d'Auguste ; bien que nous n'ayons aucune réponse à apporter pour l'instant, il faut noter que son arrêt n'est pas propre à la Gaule et semble général dans les provinces occidentales[1025].

Dans ces conditions, il faut se demander si l'on peut réellement considérer l'importante production d'imitations claudiennes comme « *the last Celtic coinages* », pour reprendre l'expression de D. Wigg-Wolf. Comme il le supposait, on peut vraisemblablement en attribuer la production aux populations civiles, bien que les données archéologiques ne permettent aucune certitude à ce sujet. Mais l'équation « civil = indigène » pose problème, car au milieu du I^{er} s., les *canabae* sont déjà bien implantées (voir par ex. à Oedenburg, où l'agglomération civile se développe presque dès la fondation du camp) ; sans en exagérer la romanité, la population y était certainement plus mixte qu'ailleurs, et on ne peut exclure que certaines pièces y aient été produites. Par ailleurs, la métrologie des imitations « légères » s'inscrit pleinement dans le système monétaire romain et sa production semble répondre au besoin en petite monnaie de la zone la plus militarisée de tout l'Empire. Sont-ce réellement les préférences indigènes qui ont dicté le choix de la métrologie ? Le goût pour des dénominations de faible valeur a dû jouer, comme le montre la forte proportion de quinaires sur les sites non militaires[1026]. Mais nous serions enclin à penser que c'est principalement le besoin de petite monnaie,

[1024] Une idée déjà avancée par Nash 1978a, p. 25-26, mais sans y voir un lien aussi fort.

[1025] Voir par ex. Kos 1986, p. 37-39 pour la Slovénie actuelle.

[1026] Wigg 1999, p. 116-117.

généré par un approvisionnement inadéquat, qui a entraîné la production de ces pièces, rendue nécessaire par une monétarisation importante des échanges dans cette région. Les fig. 5.31 et 5.50 font d'ailleurs apparaître que le fractionnement comme les imitations sont plus courants sur le Rhin supérieur que sur le Rhin inférieur. Est-ce la trace d'une habitude d'échanges monétaires mieux ancrée et plus ancienne dans la première région ? En effet, il faut rappeler que le Rhin inférieur ne semble pas connaître de production monétaire propre avant la conquête césarienne.

Enfin, faut-il penser que ces émissions ont été commandées par des entités publiques (villes ou *civitates*), comme le pensent D. Nash et J.-M. Doyen[1027] ? Le fait que les imitations se concentrent dans la zone militaire et semblent prendre la suite du fractionnement plaide contre cette hypothèse. Par ailleurs, au-delà d'éventuels problèmes juridiques, pour lesquels les sources ne permettent pas réellement de trancher[1028], nous avons vu que les frappes civiques n'ont jamais réussi à s'implanter en Gaule sous Auguste. Peut-on alors en imaginer une résurgence après 40 ans d'interruption, ou plutôt de non-existence, au moment-même où ces frappes cessent définitivement dans le reste de l'Occident romain ? Cela nous semble difficilement envisageable, tout comme la solution proposée par J.-M. Doyen (en quelque sorte, une « externalisation » des frappes par les villes) à nos yeux assez acrobatique. Dans l'état actuel des données, nous ne chercherons pas à identifier précisément les responsables de ces émissions, qui nous paraissent toutefois ressortir d'initiatives privées plutôt que de frappes ou de commandes publiques.

5.2.4 Contre une vision primitiviste

Les analyses qui précèdent posent plus de questions qu'elles n'apportent de réponses. Quels étaient les ateliers monétaires ouverts entre Tibère et Claude ? Lyon fut probablement chargé de la majorité de la production d'or et d'argent, mais il pourrait y avoir eu d'autres ateliers. Rome n'était certainement pas la seule à approvisionner les provinces occidentales en monnaies de bronze mais on ne sait pas vraiment où placer les autres lieux de productions : vraisemblablement un atelier gaulois et au moins un atelier espagnol sous Claude. Mais où situer l'atelier gaulois ? A Lyon ? Ailleurs ? Ou les deux ? Comment les différents ateliers se partageaient-il l'approvisionnement des différentes

[1027] Nash 1978a ; Doyen 2007, p. 123-125.

[1028] S'il est clair que les *civitates* pouvaient officiellement frapper monnaie, qu'en est-il des villes en tant que telles ? J.-M. Doyen, citant Grierson 1956, rappelle qu'on ne connaît pas de législation contre la fausse monnaie de bronze avant le IV^{ème} s. Mais faut-il vraiment penser que tout le monde pouvait impunément produire de la monnaie en bronze ? Pourquoi alors ces productions ne sont-elles pas plus fréquentes ? Pourquoi observe-t-on, sous Claude, l'apposition (non systématique) des contremarques BON ou PRO sur certaines imitations, à l'égal des pièces usées au point d'être lisses ?

provinces ? On ne dispose pour l'instant que de données très lacunaires et surtout pour le règne de Claude : sans surprise, le ou les ateliers gaulois semblent s'être chargés de la Gaule, tandis que les frappes espagnoles circulaient surtout en Espagne. Les productions de Tibère et Caligula sont trop mal caractérisées pour qu'on se prononce, même si un consensus se fait jour pour un ou des ateliers gaulois.

Outre la localisation de l'atelier, peut-on identifier d'autres facteurs qui régissaient la distribution ? Dans la zone d'étude, la répartition des différentes dénominations est en effet hétérogène : les « grosses coupures » sur le Rhin, la petite monnaie en Gaule interne. La réponse à cette question est très fortement conditionnée par la vision qu'on adopte de la circulation monétaire. Soit on adopte une vision « libérale » : la distribution a été homogène et c'est dans un second temps que les besoins des usagers ont conditionné la circulation monétaire et ont séparé les petites pièces des grosses. Cette solution suppose une grande vitalité économique et une circulation monétaire très dynamique qui contraste avec la forte régionalisation de la circulation monétaire à l'âge du Fer. Soit on préfère une vision « étatiste » : la distribution a été décidée en amont et les différentes pièces envoyées dans les régions choisies d'où elles ne sont plus sorties, en raison d'une circulation monétaire limitée et peu dynamique. Notre préférence va sans conteste à cette seconde solution, qui s'accorde à nos yeux beaucoup mieux avec les données. Elle n'est cependant pas sans problème : comment expliquer, par ex., la distribution des Lyon II et en particulier des *semisses* ? On ne trouve aucune correspondance avec les limites de provinces (fig. 5.51)[1029]. L'opposition entre les deux districts de Germanie et le reste des provinces gauloises semble assez nette, mais brouillée cependant par les dépôts de Saint-Léonard et de la Vilaine, ainsi que par la différence de faciès entre Reims et Condé-sur-Aisne, pourtant très proches. De même, Besançon et Mandeure se distinguent nettement de sites suisses et rhénans tout proches. Est-ce là l'indice que les districts de Germanie jouirent très tôt d'une autonomie administrative de fait ou de droit ? Seule une enquête plus précise et de plus grande ampleur permettrait d'aborder correctement le problème.

On se retrouve au final devant une alternative. Soit on accepte que Rome ait à un moment pris en compte les réalités locales pour organiser l'approvisionnement monétaire. Aussi empirique qu'ait été la démarche, peut-être motivée par des considérations extra-économiques, on aurait là un démenti à l'idée traditionnelle (et vraisemblablement justifiée dans nombre de cas) que le pouvoir romain ne se souciait pas de l'état de la circulation monétaire, sauf en cas de crise majeure. Soit on juge que c'est la « main invisible du marché » qui a fait le tri, ce qui suppose des échanges monétaires vigoureux et bien enracinés. L'intervention de manieurs d'argent, qui auraient pris en charge la distribution des pièces (pour l'Etat ou pour leur propre compte), n'est pas attestée ; mais elle ne réglerait en rien le problème et serait au contraire un nouveau témoignage en faveur d'une organisation économique

[1029] Données : voir *supra* note 986.

complexe. Quelle que soit la solution adoptée, elle nous oblige à renoncer à une vision trop primitiviste de l'économie de cette époque.

5.3 Monétarisation de la société

Le récit de Tacite constitue l'unique source qui nous soit parvenue sur la révolte de 21, souvent dite « de Florus et Sacrovir »[1030]. Revenir sur ses causes permet d'introduire le problème de la monétarisation de la Gaule sous Tibère et sous Claude. En effet, les motivations économiques sont explicitement mises en avant par Tacite. Plus particulièrement, l'hypothèse d'une crise de liquidités, c'est-à-dire d'une pénurie de numéraire directement accessible, qui aurait empêché les paiements et notamment le remboursement des dettes, revient régulièrement dans la bibliographie. Bien qu'on se situe à une échelle différente, cette idée rejoint celle avancée par J.-B. Giard, d'une pénurie de petite monnaie en Gaule jusque sous les Flaviens, dont nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'elle nous semblait fausse pour le règne d'Auguste[1031]. Il nous faut maintenant analyser les données à notre disposition pour les règnes suivants.

5.3.1 Les causes économiques de la révolte de 21 : hypothèses traditionnelles

Des différentes hypothèses sur les motifs du soulèvement de 21 avancées depuis la fin du XIX^{ème} s., l'idée d'une révolte « nationaliste » a été abandonnée et on ne retient plus guère désormais que les causes économiques[1032]. Comme le note M. Reddé dans un article récent, la version qu'en a donnée le célèbre article de J. Drinkwater sur les *Iulii* gaulois a connu une grande postérité[1033]. En réalité, ce dernier auteur y reprend une vieille idée développée par A. Grenier dès 1936[1034]. Dans cet article, le savant français interprétait la crise de 21 comme un prodrome provincial à la crise italienne de 33, que venait d'étudier T. Frank[1035]. C'est à l'occasion de cette dernière que Tacite parle d'une

---

[1030] Tacite, *Annales* III, 40-47.

[1031] Voir *supra*, chap. 4.3.1.

[1032] Sur les autres causes invoquées : Bessone 1978, p. 143-145 (avec bibliographie antérieure) ; Ferdière 2005, p. 173-175.

[1033] Reddé 2011b, p. 505, citant Drinkwater 1978 (voir également Drinkwater 1983, p. 28-30).

[1034] Grenier 1936, repris l'année suivante dans sa contribution à Frank (éd.) 1933-1940, vol. 3, p. 514-518.

[1035] Frank 1935, dont la thèse est reprise à l'identique dans Giacchero 1979. Lo Cascio 1978b, p. 242, souligne le contexte historique dans lequel s'inscrivait T. Frank (la crise des années 1930) ; il est intéressant de noter que c'est dans les années 1970 que le sujet fut à nouveau étudié. Il nous a été impossible de consulter l'article publié sur le sujet en 1987 par R. Wolters.

« *inopia rei nummariae* », conséquence et non cause de la crise[1036]. Au contraire, T. Frank soutient que le déclenchement de la crise serait dû à une contraction de la masse monétaire en circulation, causée par un volume insuffisant de nouvelles émissions et de dépenses publiques à partir de 10 ou 9 av. J.-C. Pour A. Grenier, qui souscrit à cette thèse, la Gaule se transforme profondément à l'époque augustéenne, sous l'impulsion du pouvoir romain qui finance énormément de constructions, pousse les cités à en faire autant, incite les aristocrates à vivre « à la romaine », en particulier en se faisant construire des *domus*, « de même que Louis XIV invitait sa noblesse à quitter ses châteaux forts pour se construire des hôtels soit à Paris, soit dans les capitales de province[1037]. » La contraction de la masse monétaire disponible aurait commencé à détériorer cette situation de « boom économique », qui se serait transformée en crise avec une mesure de Tibère rapportée par Suétone. Ce dernier écrit que « dans les Gaules, dans les Espagnes, en Syrie et en Grèce, de grands personnages se virent confisquer leurs biens sur les accusations les plus impudentes et les plus futiles : par exemple, le seul crime reproché à certains d'entre eux fut qu'ils gardaient en argent une partie de leur avoir ; on retira même à un très grand nombre de villes et de particuliers leurs anciennes franchises, le droit d'exploiter leurs mines et d'utiliser librement leurs revenus ; mieux encore, Vonones, le roi des Parthes, qui, chassé par son peuple, s'était réfugié à Antioche avec ses immenses richesses, comme sous la protection du droit romain, fut, contre le droit des gens, dépouillé et mis à mort[1038] ». Selon A. Grenier, l'impossibilité pour les cités d'utiliser leurs propres revenus pour rembourser leurs dettes aurait reporté la charge sur les élites locales et les aurait ruinées, d'autant plus que le taux d'intérêt, bas sous Auguste, serait remonté à un niveau élevé. Les *Iulii* gaulois auraient également perdu leur *immunitas*, ce qui les aurait poussés à se soulever contre le pouvoir romain.

Il convient en premier lieu de déterminer l'ampleur de la révolte. Prévaut généralement l'idée d'un soulèvement général, coordonné par deux citoyens romains d'origine gauloise, le Trévire Iulius Florus et l'Eduen Iulius Sacrovir[1039]. L. Bessone a remis en cause le caractère organisé et systématique

---

[1036] Un point souligné en dernier lieu dans l'étude qu'a consacré A. Tchernia à ce sujet (2011, p. 229-246). L'expression apparaît dans Tacite, *Annales* VI, 17, 1.

[1037] Grenier 1936, p. 377.

[1038] Suétone, *Tibère*, 49, 2. Le texte latin de la totalité du paragraphe : « *Procedente mox tempore etiam ad rapinas conuertit animum. Satis constat, Cn. Lentulum Augurem, cui census maximus fuerit, metu et angore ad fastidium uitae ab eo actum et ut ne quo nisi ipso herede moreretur ; condemnatam et generosissimam feminam Lepidam in gratiam Quirini consularis praediuitis et orbi, qui dimissam eam e matrimonio post uicensimum annum ueneni olim in se comparati arguebat ; praeterea Galliarum et Hispaniarum Syriaeque et Graeciae principes confiscatos ob tam leue ac tam inpudens calumniarum genus, ut quibusdam non aliud sit obiectum, quam quod partem rei familiaris in pecunia haberent ; plurimis etiam ciuitatibus et priuatis ueteres immunitates et ius metallorum ac uectigalium adempta ; sed et Vononem regem Parthorum, qui pulsus a suis quasi in fidem p. R. cum ingenti gaza Antiochiam se receperat, spoliatum perfidia et occisum.* »

[1039] Voir par ex. Ferdière 2005, p. 173-175.

de l'épisode[1040]. Il a pointé les inconsistances du récit de Tacite, s'appuyant entre autres sur le contraste entre le paragraphe 40, où l'historien latin décrit une rébellion généralisée, et le paragraphe 44, où il rapporte les réactions à Rome en semblant indiquer qu'il s'agit de troubles mineurs ; il a également rappelé que Tacite est le seul à nous faire connaître l'épisode, auquel ni Suétone, ni Dion Cassius, ni les Tables claudiennes ne consacrent une ligne. Pour L. Bessone, il faut restituer un enchaînement de soulèvements de peu d'ampleur : d'abord les Andécaves, suivis des Turons, puis les Trévires et enfin les Eduens. La déconstruction du texte de Tacite est peut-être un peu trop poussée, car une inscription au moins semble confirmer que le mouvement a touché un grand nombre de cités. On connaît en effet pour la Gaule deux inscriptions d'*exactores tributorum,* toutes deux julio-claudiennes. La première concerne la seule cité des Helvètes et provient d'Avenches[1041] ; la seconde provient de Bologne et mentionne un *exac(tor) tribut(orum) civitat(ium) Galliarum* de rang équestre, dont S. Demougin date le cursus avant Claude[1042]. J. France rappelle que l'*exactor* est chargé de percevoir les arriérés d'impôts et fait remarquer que leur datation rapproche les deux inscriptions, qu'il propose de mettre en rapport avec la révolte de 21. Il note que la seconde offre un rare cas d'*exactor* non servile, qui plus est avec une juridiction très étendue, ce qui montre vraisemblablement qu'un grand nombre de cités était fortement endetté[1043]. Même si on accepte que la révolte ne fût pas généralisée, ses causes, sur lesquelles nous reviendrons, semblent bien l'avoir été. Il n'y a donc pas lieu de douter de la réalité de la crise gauloise de 21, peut-être minime à l'échelle de l'empire mais importante dans l'histoire provinciale.

5.3.2 « *Inopia rei nummariae* » ?

Si cette révolte est souvent considérée comme un signe précurseur de la crise de 33, c'est que la plupart des chercheurs ont accepté l'idée d'une raréfaction généralisée du numéraire disponible. Pour appuyer son idée, T. Frank se fondait sur le décompte des émissions monétaires d'Auguste et de Tibère d'après les travaux qui lui étaient disponibles, à savoir les catalogues des monnaies du *British Museum*. M. Giacchero, sous une forme plus développée mais utilisant en réalité exactement les mêmes données, arrivait logiquement aux mêmes conclusions[1044]. Malheureusement, le seul décompte

---

[1040] Bessone 1978.

[1041] *CIL* XIII, 5092 ; France 2000, n°35 ; Lieb, Briedel 2009.

[1042] *CIL* XI, 707 = *ILS* 2705 ; Demougin 1992, n°373 ; France 2000, n°36.

[1043] France 2001c, p. 376-378. L'interprétation de la *mensa Galliarum* mentionnée par l'inscription *CIL* VI, 8581 (France 2000, n°37) est beaucoup plus hypothétique : on pourrait y voir « un fonds spécial affecté à l'amortissement des dettes », mais l'inscription est datée par l'onomastique du début du II^{ème} s. et la création de la *mensa* pourrait être postérieure à 21.

[1044] Frank 1935 ; Giacchero 1979.

des émissions est notoirement insuffisant pour évaluer le volume de pièces émises, ce que n'a pas manqué de développer C. Rodewald, qui réfute l'idée d'une grande crise de liquidités[1045]. Cependant, tout en acceptant les critiques contre la méthode de T. Frank, E. Lo Cascio a lui-même combattu les conclusions de C. Rodewald et argumenté en faveur d'une « *fame di moneta* » qui se serait développée progressivement à partir de la fin du règne d'Auguste[1046]. En dernier lieu, A. Tchernia en accepte également l'idée, en rappelant qu' « on ne peut cependant évaluer le degré [de ce resserrement monétaire][1047]. » Toute évaluation est soumise à un travail numismatique fastidieux, qui n'a pas été réalisé pour la période qui nous intéresse. Il convient toutefois d'en présenter ici à la fois la théorie et les quelques données disponibles.

Malgré ses défauts, la seule méthode disponible, et la seule valable à l'heure actuelle, consiste à faire la recension la plus complète possible des coins monétaires utilisés pour la série étudiée. Une fois cette étape réalisée, on estime, à partir du nombre de coins trouvés et du nombre d'exemplaires frappés par chaque coin, le nombre total de coins utilisés pour l'émission (en général, on compte prioritairement les coins de droit, moins nombreux). Pour arriver au volume de l'émission, on multiplie ce total par le nombre moyen de monnaies frappé par chaque coin ; on dispose pour ce dernier de plusieurs estimations et le volume restitué de l'émission dépendra de l'estimation choisie, dans la partie basse ou dans la partie haute de la fourchette[1048]. Le processus est très long, car le meilleur outil pour déterminer des identités de coin reste l'œil humain ; les procédés de classements automatiques à partir d'images (en deux ou en trois dimensions) restent pour l'instant expérimentaux et ne se sont pas généralisés. Par conséquent, les études de coins restent souvent partielles. Dans la pratique, on sait que le travail de recension s'achève lorsqu'on découvre de moins en moins de nouveaux coins et que l'on retrouve des exemplaires frappés avec des coins déjà enregistrés.

Comme le notaient justement T. Frank et M. Giacchero, les frappes en métaux précieux de la fin du règne d'Auguste et du règne de Tibère sont marquées par une grande pauvreté de types, puisqu'on en compte principalement deux, attribués à Lyon. Pour Auguste, les frappes au nom de Caius et Lucius César, dont on date le début de 2 av. J.-C. tandis que la fin est moins bien établie : soit dès 4 ap. J.-C., à la mort de Caius, soit en 14 seulement, car les émissions apparaissent très importantes[1049]. Sous Tibère, la quasi-totalité des frappes sont au type *PONTIF MAXIM*, qui avait été introduit par Auguste à la toute fin de son règne[1050]. Ce bref décompte cache en réalité des émissions

---

[1045] Rodewald 1976.

[1046] Lo Cascio 1978a et b (citation p. 251).

[1047] Tchernia 2011, p. 241.

[1048] Sur les questions de quantification en numismatique, on pourra consulter Callataÿ 2006 (recueil d'articles publiés jusqu'en 2004) et plus récemment Callataÿ (éd.) 2011.

[1049] Auguste, *RIC* 206-212.

[1050] Tibère, *RIC* 23-30.

extrêmement abondantes, comme n'ont pas manqué de le noter plusieurs travaux[1051]. Les articles les plus récents omettent toutefois de mentionner les études de coins réalisées par J.-B. Giard et publiées dans l'ouvrage consacré aux frappes de l'atelier de Lyon, des origines à Caligula[1052]. Malgré son ampleur, il est vite apparent que pour les émissions citées, très abondantes, le décompte des coins est loin d'être exhaustif. Ainsi, pour les émissions augustéennes au nom des *Caesares*, J.-B. Giard a examiné plus de pièces en or que de pièces en argent, alors que nous conservons beaucoup plus d'exemplaires de ces dernières. Pour autant, son travail reste très instructif. Pour ces mêmes monnaies, son catalogue répertorie 54 monnaies, chacune étant issue d'une combinaison de coins différente (soit 54 coins de droit et le même nombre de coins de revers). Pour les monnaies de Tibère au revers *PONTIF MAXIM*, il a trouvé 122 combinaisons pour 124 pièces étudiées (la combinaison D83/R75 est attestée deux fois et le coin de droit D125 est utilisé avec deux coins de revers différents). Dans les deux cas, il est évident que le travail déjà impressionnant de J.-B. Giard n'a produit qu'un catalogue des coins embryonnaire et que ces deux séries ont connu un volume d'émission gigantesque. Même en tenant compte de l'exportation d'une partie de la production en dehors de l'empire[1053], les quantités en circulation devaient rester assez importantes et il ne faut peut-être pas surestimer l'ampleur de l'*inopia rei nummariae*, dont A. Tchernia, à la suite de R. Wolters, souligne qu'elle n'est pas donnée comme une des causes de la crise de 33[1054]. Par ailleurs, il faut tenir compte des différentes situations régionales. Même en acceptant que Tibère ait moins dépensé que son prédécesseur et donc mis en circulation une quantité moindre de monnaies, la « politique d'austérité » ne touchait pas tous les domaines. Si Tibère espérait faire des économies sur la prime de congé[1055], la solde de l'armée continuait à être versée de manière régulière : passée la révolte de 14, les textes ne mentionnent aucun grief sur le sujet. On peut donc supposer que les provinces militarisées, comme la Gaule Belgique, étaient moins sujettes à la pénurie de numéraire que les provinces *inermes*[1056]. Bien que leurs stèles soient sûrement postérieures à 21, les deux *argentarii* de Bonn et Mayence pourraient aussi en être l'indice.

Les contextes archéologiques nous donnent quelques indications sur la situation gauloise. Il faut préciser immédiatement que l'archéologie ne permet pas de documenter l'ensemble des transactions monétaires ; toutes les opérations financières qui n'impliquent pas de support pérenne sont pour nous perdues. Les contextes nous donnent accès principalement aux manipulations

---

[1051] Rodewald 1976, p. 8-11 ; Lo Cascio 1978b, p. 247.

[1052] Giard 1983.

[1053] En particulier vers l'Inde actuelle : Tchernia 2011, p. 289-315.

[1054] *Ibid*., p. 240.

[1055] Suétone, *Tibère*, 48, 5.

[1056] Ce que semblent indiquer, pour l'or, les calculs de R. Duncan-Jones à partir des trésors : Duncan-Jones 1994, p. 113-125, en particulier p. 120-122 et tab. 8.6.

quotidiennes de numéraire, quelle que soit la richesse des contextes, et pas aux finances des aristocrates ou des cités qui sont, du moins d'un point de vue quantitatif, les premières concernées en tant de crise. On peut supposer toutefois qu'une contraction sévère de la masse monétaire se reflèterait dans les découvertes, en particulier pour le monnayage d'or et d'argent. De plus, nous traiterons ici l'époque tibéro-claudienne comme un bloc, car il est impossible de distinguer avant/après 21 ou avant/après 33. À l'exception de quelques valeurs très élevées à Augst, l'indice d'usage monétaire pour les périodes tibérienne et claudienne est un peu plus faible que celui de la période augustéenne (fig. 5.52, à comparer à la fig. 4.28). Il s'agit presque exclusivement de contextes d'habitat, d'un niveau socio-économique bas ou moyen. D'autre part, la pétrification et l'installation de sols maçonnés sur certains sites (par ex., le Parking de la Mairie à Besançon) sont des facteurs défavorables à la perte de monnaies. Néanmoins, il s'agit toujours de contextes urbains, milieu propice à une monétarisation plus élevée. L'idée d'une décroissance de la masse monétaire semble donc justifiée, appuyée par un nombre de dépôts moindre sous les règnes de Tibère et de Claude (fig. 5.53, à comparer à la fig. 4.25).

La distribution des monnaies romaines par alliage (or/argent/bronze) et par type de site montre également une proportion de métaux précieux moins élevée qu'à l'époque augustéenne (fig. 5.54). On fera abstraction ici de la catégorie « site de bataille » dans les contextes augustéens, qui regroupe les seules découvertes de Kalkriese. De même, le pourcentage important de monnaies d'argent dans les contextes tibéro-claudiens d'agglomérations secondaires est dû à un dépôt de deniers retrouvé à Melun[1057], tandis que les dépositions de Bois-l'Abbé expliquent l'abondance d'argent dans les contextes de sanctuaire. Toutefois, si l'or et l'argent sont moins courants dans les contextes tibéro-claudiens que dans les contextes augustéens, la structure des découvertes reste parallèle : l'or se retrouve en priorité dans les camps et dans les capitales de cité, et l'argent est présent dans des proportions similaires quel que soit le type de site. Ainsi, si les métaux précieux se raréfient, la baisse n'est pas spectaculaire. Paradoxalement, c'est sur les sites militaires qu'elle est le plus marquée, alors que le pourcentage d'or et d'argent reste constant sur les sites civils, qui devraient logiquement être les plus touchés (fig. 5.54). De même, nos développements sur les imitations claudiennes nous semblent montrer que la masse de bronze en circulation jusque dans les années 40 ap. J.-C. répondait aux besoins. En effet, si nos analyses sont justes, la production de ces imitations serait consécutive à un approvisionnement insuffisant en petite monnaie, jusque là pallié par la présence de pièces fractionnées. La disparition de ces fractions semble avoir déclenché la vague d'imitations dans un délai assez bref. Si la réaction à un besoin de petites dénominations a été aussi vive, n'en aurait-il pas été de même pour un manque de monnaies en général ? Les imitations « légères » sur lesquelles nous nous sommes attardé semblent concentrées dans la zone rhénane. Mais nous avons également vu qu'il existait des imitations « lourdes », courantes dans l'Ouest de la Gaule, que l'on retrouve également en

[1057] Contexte L-025-01.

Bretagne et dont la chronologie est similaire. Partout, les imitations antérieures à Claude sont relativement rares, ce qui, au vu de la situation postérieure, serait paradoxal dans une période de pénurie comme de monétarisation croissante. Tous ces indices invitent à relativiser l'ampleur de la contraction monétaire, qui ne peut être considérée comme la seule cause des événements de 21. Le réexamen des autres sources affaiblit encore la thèse défendue par J. Drinkwater à la suite d'A. Grenier.

5.3.3 Situation financière des cités gauloises

Comme nous l'avons vu, ce dernier éclairait le récit tacitéen par un passage de la *Vie de Tibère* de Suétone[1058]. Cependant, ce texte est d'usage difficile car il reste très vague. Comme le notait A. Grenier lui-même, Suétone ne donne aucun repère chronologique ; seule la mort de Vonones peut être placée en 19 ap. J.-C., mais il est impossible d'en tirer quelque indication sur les autres mesures. La géographie est tout aussi vague. Sur le plan grammatical, rien ne permet de rapporter le « très grand nombre de villes et de particuliers » aux différentes provinces énumérées à la phrase précédente. On note d'ailleurs un *crescendo* dans tout le paragraphe 49 : d'abord un personnage romain « des plus riches » ; puis une femme « de la plus haute naissance » ; puis les « grands personnages » des provinces ; puis les villes et les particuliers, atteints dans leur privilèges publics et non plus pour leur patrimoine privé, et, enfin, un roi, c'est-à-dire un personnage singulier mais que sa fonction rend public, qui était « comme sous la protection du peuple romain » et dont le meurtre doit presque être considéré comme un sacrilège, achevant ainsi l'énumération sur une nuance religieuse. Cette montée en déshonneur est bien marquée par les conjonctions qui articulent les différents segments de la phrase : rien entre le premier et le second, puis *praeterea*, suivi d'*etiam*, pour finir sur *sed et*. De même, on notera l'opposition bien marquée entre Occident et Orient, chacun caractérisé par deux termes liés par *et*, tandis que les deux moitiés sont disjointes par le *–que* : « *Galliarum et Hispaniarum Syriaeque et Graeciae* ». L'opposition est encore renforcée par l'usage de pluriels dans le premier segment, de singuliers dans le second ; le balancement est si net qu'on peut se demander à quel point il est purement rhétorique. Il nous semble donc impossible de tirer un tableau précis de la situation provinciale à partir de la phrase de Suétone. Si l'on accepte que la réalité des mesures qu'il décrit (et qui ne touchent pas toutes les cités ni tous les particuliers), il n'y a aucune raison d'en exclure les Gaules. Mais parce que ces dernières sont citées dans la phrase qui précède, il ne faut pas en conclure qu'elles ont été plus durement touchées que les autres ou l'ont été de manière systématique. Rien n'assure, en particulier, que toutes les cités gauloises aient perdu leur *immunitas* fiscale sous Tibère, comme on le pense souvent[1059]. Par ailleurs, dans le texte de Tacite, la mention de la « foule des

[1058] Suétone, *Tibère*, 49 (texte latin cité *supra* à la note 1038).

[1059] Par ex., Jacques, Scheid 2010, p. 229-230 ; Ferdière 2005, p. 157.

débiteurs et des clients[1060] » doit être lue à la lumière de César, qui utilise la même formule pour qualifier les dépendants d'Orgétorix : « il fit venir aussi tous ses clients et ses débiteurs, qui étaient en grand nombre[1061]. » On ne peut donc faire une lecture purement économique du terme d'*obaeratus*, qui doit être replacé dans le contexte social gaulois, héritier des pratiques laténiennes[1062].

De même, les recherches récentes ont rendu caduques les données sur lesquelles s'appuyaient A. Grenier. D'une part, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, le développement et la monumentalisation des villes gauloises ne sont généralement pas antérieurs aux années 15/10 av. J.-C. et doivent plutôt être attribués aux toutes dernières années du règne, dans les années 10/15 ap. J.-C.[1063] La pétrification elle-même est souvent encore postérieure. Il faut donc fortement minimiser l'accroissement de la masse monétaire qu'aurait connu la Gaule à l'époque augustéenne : s'il a eu lieu, c'est d'abord dans les zones militarisées et la Gaule interne n'a été touchée que très tardivement. D'autre part, rien n'accrédite l'idée d'une ruine des *Iulii* gaulois au I^er^ s. ap. J.-C., comme l'a montré A. Hostein[1064]. L'exemple de Iulius Sacerdos, mis à mort par Caligula à cause de son homonymie avec un autre gaulois très riche, montre que les *Iulii* n'avaient perdu ni le pouvoir politique, ni le pouvoir économique[1065]. Pour le I^er^ s., le seul sénateur issu des Trois Gaules qui est répertorié par Y. Burnand et dont on connaisse le nom, est C. Iulius Vindex, originaire d'Aquitaine[1066]. Il fallait d'ailleurs, pour entrer au Sénat, disposer du cens nécessaire ; les mesures de Claude, qui ont concerné en premier lieu les Eduens, s'expliqueraient mal si toute l'aristocratie gauloise fidèle à Rome avait été ruinée[1067].

[1060] Tacite, *Annales* III, 42, 2 : « *vulgus obaeratorum aut clientum* ».

[1061] César, *BG* I, 4, 2 : « *omnes clientes obaeratosque suos, quorum magnum numerum habebat, eodem conduxit*. » Voir également *ibid*., VI, 13, 2 (« *Plerique, cum aut aere alieno aut magnitudine tributorum aut iniuria potentorirum prementur, sese in servitutem dicant nobilibus* ») et 15, 2 (« *atque eorum ut quisque genere copissque amplissimus, ita plurimos circum se ambactos clientesque habet* »).

[1062] Textes commentés dans Lo Cascio 2009, p. 71-89, en particulier p. 77-83 (avec bibliographie antérieure à 1982, date de première publication de l'article ; l'auteur ne prend donc pas en compte Daubigney 1983, 1985 et 1993, qui sont toutefois dans la lignée de Daubigney 1979). E. Lo Cascio note que le texte césarien (César, BG VI, 13, 2, cité à la note précédente) ne permet pas de dire que les *obaerati* gaulois se donnent *in servitutem* à leurs créanciers.

[1063] Voir *supra*, chap. 4.2.4.

[1064] Hostein 2010.

[1065] Episode rapporté par Dion Cassius, LIX, 22, 4. Caligula, séjournant à Lyon, avait choisi ses victimes sur les listes censitaires de Gaule.

[1066] Burnand 2006, n°82.

[1067] Les sources antiques ne mentionnent pas d'aide financière de Claude aux élites gauloises, même dans un texte aussi défavorable à l'empereur que l'*Apocoloquintose* de Sénèque.

Pour toutes ces raisons, l'explication avancée par P. Herz et reprise par M. Reddé, que nous avons déjà évoquée au chapitre précédent, semble mieux rendre compte de la réalité de la crise[1068]. En plus du *tributum* au sens strict, les cités gauloises devaient assurer une série de contributions en nature, destinées en particulier à alimenter la pléthorique armée du Rhin. Les recherches archéologiques ont en effet montré que les régions où stationnait cette dernière ne disposaient pas des infrastructures permettant d'assurer son ravitaillement, dont la charge retombait donc sur les provinces gauloises. On comprend mieux ainsi la phrase de Tacite : « Il n'y eut presque pas de cité où ne fussent jetés les germes de cette rébellion[1069] », alors même que la suite du texte montre une révolte limitée sur le plan militaire. L. Bessone pensait que les mesures claudiennes témoignaient de la fidélité des élites à Rome[1070] ; on notera aussi que la cité des Turons est qualifiée de *libera* sur une inscription datée du règne de Claude, alors qu'elle est stipendiaire dans les listes de Pline[1071]. Cette solution permet aussi d'écarter toute une série de problèmes. Celui de la supposée faiblesse de la somme du tribut (40 millions de sesterces annuels), même si on admet qu'elle fut doublée sous Auguste (ce qu'aucun texte ne dit clairement[1072]) : le tribut ne constituait qu'une partie des contributions dues. Celui des communautés imposées : comme on l'a vu, la perte générale de l'*immunitas* par les cités gauloises n'est pas attestée explicitement par nos sources et repose sur une construction qui nous semble fragile. Chaque cité était traitée comme une entité singulière et deux cités privilégiées comme celles des Eduens et des Trévires ont pu être exemptes de tribut, mais lourdement mises à contribution pour le reste, précisément à cause de leur statut particulier. Celui, enfin, de la monétarisation généralisée que suppose l'idée d'une crise de liquidités. Les données archéologiques ne permettent pas d'affirmer, comme le faisait A. Grenier, qu'une forte expansion économique à la période augustéenne aurait vu les cités dépenser et s'endetter massivement ; la situation fut certainement contrastée d'un peuple à l'autre. De plus, si la constitution des communautés indigènes en *civitates* implique une modification dans l'exercice du pouvoir par les aristocrates, les cadres sociaux restent imprégnés des réalités préromaines, même dans les communautés les plus ouvertes à l'influence romaine. Dans ces conditions, le rôle de la monnaie a dû rester sensiblement identique, ce qui semble confirmé par les contextes archéologiques. Par ailleurs, même si l'idée est communément acceptée, il n'est pas prouvé que l'ensemble des impôts dût être réglé en numéraire. R. Duncan-Jones pense que la part des impôts en nature a été sous-évaluée[1073]. L'exemple breton, cité par M. Reddé, montre bien comment une

---

[1068] Herz 1992 ; Reddé 2011b. Voir supra chap. 4.2.1.

[1069] Tacite, *Annales* III, 41, 1 : « *Haud ferme ulla civitas intacta seminibus eius motus fuit* ».

[1070] Bessone 1978, p. 160-161.

[1071] *CIL* XIII, 3076-3077.

[1072] L'idée semble remonter à C. Jullian, mais nous semble difficile à déduire des textes de Velleius Paterculus (II, 39, 2) et de Dion Cassius (LIV, 21) cités à l'appui.

[1073] Duncan-Jones 1990, p. 188-197.

imposition en nature pouvait entraîner des dettes importantes[1074]. En conclusion, l'hypothèse d'une *inopia rei nummariae* en Gaule doit être rejetée pour l'époque tibérienne. S'il semble bien y avoir eu une contraction de la masse monétaire en circulation, elle est restée limitée et ne saurait justifier les mouvements de révolte de l'année 21. Les monnaies en circulation, telles qu'on les perçoit à travers les découvertes archéologiques, semblent avoir correspondu aux besoins de la population. La multiplication des imitations à partir de Claude oblige toutefois à se demander si la situation n'a pas évolué au milieu du I^er^ s.

5.3.4 Des besoins accrus en numéraire sous Claude ?

Nous avons déjà évoqué ce problème plus haut, ainsi que l'alternative posée par D. Wigg-Wolf : faut-il expliquer les imitations claudiennes par une pénurie de monnaie (donc par une nécessité de reconstituer le stock monétaire) ou par un besoin accru de la part des populations (donc par un besoin d'augmenter le stock monétaire disponible) ? Du reste, les deux ne sont pas incompatibles, les deux mouvements ayant pu se produire de manière simultanée. Nous avons vu que le groupe des imitations « légères » semblait correspondre plutôt à la première branche de l'alternative, à savoir compenser un manque de petite monnaie, causé à la fois par un approvisionnement trop faible et par la fin du « cycle de vie » des monnaies augustéennes fractionnées. La zone de circulation des imitations « légères », par ailleurs, est en principe bien approvisionnée en numéraire grâce à la solde militaire[1075]. Mais la production des imitations « lourdes », courantes en Gaule occidentale, est contemporaine de la production et de la mise en circulation de ses prototypes, à tel point que P.-A. Besombes pense que l'ampleur de la production officielle a suscité la vague d'imitations[1076]. Mais une brusque mise en circulation de monnaies nouvelles aurait-elle pu entraîner immédiatement un accroissement des besoins en numéraire ? Cela semble peu probable : on attendrait plutôt que la « *fame di moneta* » se fasse ressentir après quelques années, une fois entamée la décroissance du stock en circulation. Les imitations « lourdes » sont-elles la manifestation de la contraction de la masse monétaire sous Tibère, que l'apport claudien n'aurait pas suffi à compenser ? Nous aurions alors tort de soutenir, comme nous l'avons fait plus haut, l'ampleur modérée de l'*inopia rei nummariae* tibérienne, à laquelle nous continuons de croire. Faut-il tout simplement penser que les imitations « lourdes » sont un travail de faussaires, au sens plein du terme ? La qualité d'une partie de la production, dont la métrologie est proche des pièces officielles, le laisse en effet penser. Les producteurs auraient donc cherché à réaliser un profit, en copiant les dernières monnaies mises en circulation, auxquelles les utilisateurs étaient

[1074] Reddé 2011b, p. 505, citant Tacite, *Agricola*, 19, 4-5.

[1075] Les approvisionnements de l'armée sous Claude semblent d'ailleurs différenciés, selon qu'on se trouve dans les districts de Germanie supérieure, de Germanie inférieure ou en Bretagne : Kemmers 2004.

[1076] Besombes, Barrandon 2000, p. 186.

moins habitués ; de plus, les imitations auraient pu se fondre « dans la masse » des nouvelles monnaies officielles. Il est difficile, et sûrement illusoire, de choisir définitivement une des solutions, car les imitations constituent des productions variées, souvent régionales, voire locales, et qui ont pu répondre à des motivations variées.

Les autres sources ne sont guère plus explicites. On pourra évoquer à nouveau les deux banquiers rhénans mais leurs stèles sont justement localisées dans la zone militaire et pas dans la zone civique. L'épigraphie religieuse offre un dossier intéressant. Bien qu'hors de la zone d'étude, car situé dans la cité de Vienne, il est nécessaire de le présenter rapidement. En effet, sa richesse en fait un cas rare, et il est à ce titre utilisé par O. de Cazanove dans deux articles, pour illustrer la mutation des pratiques religieuses, en Gaule mais également dans le monde romain en général[1077]. Il s'agit des *graffiti*, retrouvés dans la couche de destruction de la phase 1 du sanctuaire de Châteauneuf en Savoie, sur des enduits peints qui venaient vraisemblablement des parois extérieures de la *cella*[1078]. C'est principalement le *graffito* 1, B (*ILN* V, 2, 471), un des plus complets, qui a retenu l'attention. B. Rémy le traduit ainsi : « … Une fois que j'aurai … deniers …, alors je déposerai un don à l'aide de douze deniers et demi … je sacrifierai à Mercure cinq deniers et à Maia, je sacrifierai deux deniers et demi. » La datation du *graffito* 1, B, que S. Estienne et O. de Cazanove placent au début du I^er^ s. ap. J.-C., nous semble un peu haute. En effet, le début de la phase 1 est daté par un dépôt votif au centre de la *cella*, qui a livré un *dupondius* de Nîmes III (*RPC* 525), frappé entre 10 et 14 ap. J.-C.[1079] La construction du site remonte donc à la toute fin du règne d'Auguste ou au début du règne de Tibère. La fin de la phase 1 est fixée à partir des 11 monnaies provenant de la couche de destruction, dont les plus récentes sont de Titus et Domitien (deux ex. chacun, malheureusement non décrits). La destruction n'est donc pas antérieure à 81 mais a pu intervenir plus tardivement. En tout état de cause, le *graffito* 1, B se situe dans cette fourchette. Il nous semble toutefois peu probable qu'il date des premières années du sanctuaire. En effet, on trouve sous notre texte un premier texte A (*graffito* 1, A = *ILN* V, 2, 490), qui a vraisemblablement été barré au moment de la rédaction du texte B, étant donné la disposition de ce dernier (qui commence au-dessus du texte A et finit à côté). On peut émettre deux hypothèses pour expliquer la situation : soit ce fragment d'enduit était à un endroit particulièrement prisé du mur ; soit la paroi était déjà chargée de *graffiti* et l'on devait écrire dans les interstices, ce qui nous semble plus probable. Si nous avons raison, le *graffito* 1, B doit plutôt être daté vers le milieu ou la fin de la phase 1, ce qui nous place au mieux au règne de Claude.

[1077] Estienne, Cazanove 2009, p. 23 ; Cazanove, Joly 2011, p. 666.

[1078] Première publication complète du dossier : Mermet 1993. Les inscriptions, commentées par Rémy 1999 et par les articles cités à la note précédente, ont été intégrées aux *ILN* V,2 sur la cité de Vienne. Nous utiliserons ici la numérotation de Mermet 1993 (en indiquant la concordance avec les *ILN*) et le texte des *ILN*.

[1079] Dans Mermet 1993, la pièce est dite « à fleur de coin » malgré la corrosion, à cause de certains détails très fins et bien préservés. En l'absence de cliché, nous préférons de pas donner trop de poids à cette précision.

Comme C. Mermet, B. Rémy interprète ce texte comme la preuve de dépositions en numéraire, qui semble attestées par d'autres *graffiti* plus lacunaires, mentionnant des dénominations ou des chiffres[1080]. On aurait là une illustration intéressante d'un besoin relativement important de numéraire car, sans être très élevées, les sommes ne sont pas négligeables et peuvent nécessiter beaucoup de pièces si elles sont payées en bronze (12,5 deniers équivalent à 50 sesterces ou 200 as). En 2009 cependant, S. Estienne et O. de Cazanove tiennent comme plus probable que les sommes mentionnées indiquent seulement la valeur monétaire de l'offrande, que le dédicant aurait par ailleurs déposée en nature[1081]. Une telle interprétation invite à dissocier monétarisation et besoin de numéraire : le dédicant a pu amener, par ex., un chevreau, dont la valeur, évaluée par lui-même ou par un membre du clergé de Châteauneuf, était équivalente à la somme promise. Le processus peut se dérouler complètement dans la sphère de « l'économie naturelle », tout en faisant référence à la monnaie et sans que celle-ci intervienne physiquement dans l'échange. D'autres *graffiti* mentionnent d'ailleurs des offrandes en nature[1082]. Sans qu'on puisse tenir cette seconde hypothèse comme assurée, elle remet également en cause l'idée d'un accroissement des besoins gaulois en numéraire au milieu du I^{er} s.

5.4 Conclusion

Le dossier épigraphique de Châteauneuf nous met face à une difficulté majeure. Rien ne permet vraiment de choisir entre les deux interprétations des *graffiti*. Paradoxalement, c'est certainement la seconde qui témoignerait d'une société profondément monétarisée, où la monnaie est un instrument constant d'évaluation de la valeur, sans nécessité de recourir à ses manifestations physiques. La première hypothèse, celle de dépositions en numéraire, fait des inscriptions la simple traduction épigraphique de pratiques qui existaient déjà à l'âge du Fer. Nous touchons là aux limites de notre documentation, qui reste essentiellement archéologique et qui ne permet d'aborder que de manière partielle une réalité comme la monnaie. Au II^{ème} et au I^{er} s. av. J.-C., quand la frappe monétaire prend réellement son essor en Gaule, l'archéologie permet de restituer le développement de l'usage de la monnaie. Autour du changement d'ère, l'arrivée des monnaies romaines et leur cohabitation avec les monnaies gauloises permettent d'identifier des dynamiques, des flux de circulation. Après Auguste, nous devons faire face à la fois à la discontinuité d'occupation sur nombre

[1080] *Graffiti* mentionnant des espèces monétaires : 57 = *ILN* V, 2, 465 (?) ; 38 = *ILN* V, 2 482 ; 16 = *ILN* V, 2 494 ; 60 = *ILN* V, 2 511 (?). *Graffiti* mentionnant des chiffres : 14 = *ILN* V, 2 472 ; 19 = *ILN* V, 2, 489 ; 40 = *ILN* V, 2, 491; 75 = *ILN* V, 2, 492 ; 74 = *ILN* V, 2, 493 ; 61 = *ILN* V, 2, 495 ; 45 = *ILN* V, 2, 502 (?) ; 60 = *ILN* V, 2, 511.

[1081] Estienne, Cazanove 2009, p. 23.

[1082] Rémy 1999.

de sites et à la disparition des monnaies gauloises, qui emportent avec elles certaines possibilités d'observation. On se retrouve avec des sites nouvellement occupés, au faciès monétaire composé uniquement de monnaies romaines, qui offre moins de prises, sans qu'une documentation écrite nouvelle vienne nous éclairer. Comment évaluer alors les progrès (ou les reculs) de la monétarisation ? Voir si elle s'accompagne d'un besoin croissant de numéraire ? Comme nous l'avons vu, les pistes d'études existent, mais la documentation est rarement univoque, d'autant plus que le savoir numismatique qui fonde l'étude de cette période connaît depuis une décennie de profonds renouvellements. Pour le domaine qui nous intéresse, essayons toutefois de cerner, dans ses grandes lignes, l'évolution que connaît la Gaule entre Tibère et Claude. Un fait est certain, c'est dans ces décennies que les monnaies gauloises cessent d'être utilisées et non sous Néron ou sous les Flaviens. En l'état actuel des données, on peut affirmer qu'au milieu du I^{er} s., les monnaies gauloises ne jouent plus de rôle dans la circulation monétaire en Gaule du nord et en Gaule de l'est, et que l'on n'utilise plus que des monnaies romaines, républicaines, coloniales et surtout impériales. Les monnaies augustéennes constituent encore les frappes les plus communes et les plus utilisées, particulièrement les émissions de Lyon II dont la diffusion s'est largement faite sous le règne de Tibère.

S'ouvre ici le royaume des conjectures, ce qui explique qu'on ne propose pas, comme au chapitre précédent, de modèle de circulation monétaire. Où étaient frappées ces monnaies ? Vraisemblablement dans plusieurs ateliers, dont la localisation reste incertaine sauf pour l'atelier de Rome. La Gaule semble avoir été approvisionnée par au moins un atelier, qu'il semble logique de placer à Lyon, mais peut-être plus. L'approvisionnement des provinces occidentales semble avoir été partagé entre différents centres de production, utilisant tous la même typologie, et diffusant leurs pièces en priorité dans la province où ils étaient implantés. A-t-on approvisionné uniquement les militaires et les fonctionnaires, comme cela semble avoir été le cas à l'époque augustéenne ? Plusieurs indices laissent penser le contraire, mais ils peuvent également être interprétés comme la marque d'une circulation monétaire très dynamique. Rien n'indique d'ailleurs que la contraction du stock monétaire sous Tibère, qui paraît plus faible qu'on ne l'a pensé, ait profondément affecté la vie économique des provinces gauloises. Dans ces conditions, il est évidemment périlleux de tenter une évaluation du degré de monétarisation de la zone d'étude. Le degré d'usage du numéraire, qui n'en recouvre qu'un aspect, semble similaire à celui de la période augustéenne ; on peut certainement exclure une baisse de la monétarisation. On se heurte pour le reste à un problème de sources, d'autant plus qu'on ne peut rien déduire de l'apparition d'inscriptions concernant notre sujet (*argentarii* de Bonn et Mayence, *graffiti* de Châteauneuf) car dans nos régions, l'épigraphie est pour ainsi dire inexistante sous Auguste. Malgré les différences selon les communautés, il faut rappeler que l'espace étudié connaît une urbanisation précoce (agglomérations ouvertes et *oppida*) et que chez certains peuples existait un

système fiscal dont rien n'interdit de penser qu'il était développé[1083]. Ce sont là des facteurs favorables, bien que non suffisants, à une économie monétarisée et il faut récuser la vision « primitiviste » que l'on trouve des Gaulois dans certains travaux récents[1084]. Bien que ce soit un point difficile à prouver, nous sommes d'avis que la Gaule du Nord-Est connaissait déjà un taux de monétarisation relativement élevé dès la conquête césarienne, que l'occupation romaine a vraisemblablement fait progresser. C'est pourquoi une stagnation plutôt qu'une hausse de ce taux dans la première moitié du I^er^ s. ne devrait pas être vue comme un coup d'arrêt au développement de ces provinces mais plutôt comme la stabilisation d'une situation de croissance amorcée plusieurs décennies plus tôt.

Enfin, peut-on reconnaître des traces de pratiques indigènes persistantes qui viendraient nuancer la domination du numéraire romain ? La continuité d'usage avec les décennies précédentes semble totale mais on se place dans une évolution qui prend en grande partie racine dans les années postérieures à la conquête césarienne. Et si l'on semble trouver quelques traces d'une préférence pour les petites dénominations, on a peut-être surévalué la part indigène sur le sujet. Il est possible que les Gaulois n'aient pas donné une trop grande valeur identitaire et culturelle à la monnaie, ce dont témoignerait l'abandon des frappes, apparemment volontaire, dès le règne d'Auguste, alors que les usages restent identiques : les Trévires, par ex., sont passés de monnaies indigènes aux monnaies romaines pour leurs dépositions funéraires, sans solution de continuité. Malgré toutes ces hypothèses, on peut se risquer à avancer, en guise de conclusion, une affirmation : au milieu du I^er^ s., du point de vue de la circulation monétaire, et au-delà de leurs particularismes régionaux, les contrées gauloises étudiées ici apparaissent pleinement intégrées à l'Empire.

[1083] Une des raisons du conflit entre Eduens et Séquanes sur le contrôle de la Saône était la perception des droits de passage (Strabon, IV, 3, 2). Chez les premiers, César mentionne explicitement la présence de *vectigalia* (César, *BG* I, 18, 3). Le recensement des Helvètes auquel il eut accès montre qu'il n'y avait aucun « obstacle technique » à la réalisation de listes de contribuables (*ibid*., I, 29).

[1084] Par ex. Lo Cascio 1978a, p. 244, reprenant une opinion de A. H. M. Jones ; Delestrée 1999, p. 35 ; France 2001c, p. 375.

6. De la monnaie gauloise à la monnaie romaine

« mais il ne faut pas craindre les détours. »
J. Andreau[1085]

Dans les pages qui précédent, nous avons essayé de comprendre, à travers le prisme de la documentation numismatique, les changements à l'œuvre en Gaule septentrionale et orientale, de 150 av. J.-C. à 50 ap. J.-C. Ces deux siècles ont été segmentés en quatre périodes d'inégale longueur, que nous avons traitées tour à tour dans quatre chapitres « monographiques ». C'est donc une approche diachronique qui a été privilégiée jusqu'à présent. En effet, au-delà des raisons pratiques, une appréhension aussi fine que possible des évolutions chronologiques est nécessaire. Nous voulons toutefois rassembler dans cette dernière partie les idées et arguments dispersés dans les chapitres antérieurs et aborder de manière plus thématique une série de questions auxquelles l'étude des monnaies apporte des éléments de réponses. Avant toutefois de se lancer dans cette entreprise, il nous faut récapituler les acquis des chapitres précédents, proposer à partir de nos analyses un récit, nécessairement partiel et orienté, des deux siècles étudiés.

6.1 La Gaule du Nord et de l'Est de La Tène D1a à Claude : résumé des chapitres précédents

En Gaule, la production monétaire débute bien avant la date de 150 av. J.-C., que nous avons choisie comme *terminus post quem* pour notre étude. Les premières frappes, qui copient typologiquement et métrologiquement les statères en or hellénistiques, semblent apparaître dans le deuxième tiers du III^{ème} s. av. J.-C.[1086] Certaines régions connaissent des frappes en argent précocement, notamment dans l'ouest de la Gaule qui subit l'influence de la péninsule ibérique, en particulier des villes grecques de Rhodè et Emporion ; mais il n'est pas exclu que les deniers à la lyre du Centre-Est voient le jour avant 150. De même, plusieurs émissions de potin peuvent être attribuées à La Tène C2, qui voit également l'apparition des bronzes à la gueule de loup dans le Centre-Ouest. Nous sommes pourtant fondés à considérer 150 av. J.-C., plus largement La Tène D1a (150 à 130/120), comme un point de rupture dans l'histoire numismatique de la Gaule[1087]. Pour la première

[1085] Andreau 2010, p. 249.

[1086] Voir *infra*.

[1087] Chap. 2.

fois, en effet, une région, le Centre-Est, abandonne l'étalon statère et les frappes d'or, pour passer à un étalon argent aligné sur une métrologie romaine, avec des frappes utilisant une iconographie romaine et dont le prototype est identifié. Avec les premiers deniers gaulois à légende *KAΛETEΔOY SVLA*, le Centre-Est pose les premières pierres de la zone du denier qui finit, aux lendemains de la conquête césarienne, par couvrir la quasi-totalité du territoire gaulois[1088]. Le phénomène n'en fut par pour autant rectiligne. Il fut au contraire très progressif, beaucoup de régions ne se convertissant à l'étalon romain qu'après la guerre et sans qu'il y eut jamais de véritable continuité spatiale. Dans plusieurs cas, on ne constate aucune romanisation de l'iconographie et on connaît au moins une occurrence de « retour en arrière » avec les monnaies Scheers 56 du Rhin moyen, dont la classe *a* comporte une référence claire au prototype romain, alors que la classe *b*, plus tardive et plus abondante, porte un type complètement indigène (fig. 2.21). Dans le même temps, les découvertes de monnaies romaines (et plus généralement méditerranéennes) sont rares : si certaines pièces atteignent le Centre-Est et même la Belgique occidentale, on ne peut pas réellement parler de circulation monétaire à leur égard[1089].

Même au plus fort de l'extension de la zone du denier, on constate dans la zone étudiée une partition claire en deux secteurs : d'une part le Centre-Est, caractérisé par un emploi plus important de l'argent et du potin, d'autre part la Gaule Belgique telle que la définit César, où l'or domine jusqu'à une date tardive et où le bronze frappé apparaît et se répand plus précocement (fig. 2.1 à 2.3, 3.7 et 3.8, 4.11 et 4.12). Les traditions de ces deux zones se mêlent dans la Gaule du Nord-Est, au niveau de la Champagne-Ardenne, de la Lorraine, de l'Alsace et de la Rhénanie-Palatinat actuelles. Dans les *Low countries* (correspondant *grosso modo* à la Belgique et aux Pays-Bas actuels), les frappes semblent inexistantes et l'utilisation de monnaies importées très restreinte. De manière générale, jusqu'à la fin des frappes indigènes, la production et la circulation restèrent très régionalisées. On pourrait même interpréter la multiplication des types au cours du I^er^ s. av. J.-C. comme un renforcement de cette régionalisation. Contrairement à une tradition bien ancrée (mais de plus en plus mise en doute), les données sont maigres pour interpréter ces frappes comme des monnayages civiques. En l'état actuel, pour la majorité des émissions antérieures à la guerre des Gaules, il nous semble plus probant de considérer la production monétaire aux mains des aristocrates des différentes communautés. En effet, sans qu'une grande précision soit jamais permise, les différents peuples considérés ici semblent avoir connu des sociétés et des régimes politiques très hiérarchisés (monarchiques ou aristocratiques), où le pouvoir était détenu par une fraction peu étendue de la population[1090].

Durant le siècle qui précéde l'intervention de César, Rome semble avoir eu en Gaule interne une action diplomatique beaucoup plus importante qu'on ne le suppose généralement. Les deniers à légende *KAΛETEΔOY SVLA*, antérieurs à la conquête de la Transalpine, matérialisent peut-être

[1088] Chap. 2.3.1.

[1089] Chap. 2.1.3.

[1090] Chap. 2.1.4. Sur ces différents sujets, voir *infra*.

l'alliance conclue vers le milieu du II[ème] s. avec les Eduens. D'autres types (Scheers 56, LT 5405-5411 à légende *Q. DOCI SAM F*) pourraient documenter des liens similaires avec les Trévires et les Eduens[1091]. Les raisons économiques n'expliquent pas, à elles seules, la création et le développement de la zone du denier, qui apparaît avant le développement du commerce d'amphores sur l'axe Rhône/Saône[1092]. Les campagnes césariennes ne doivent pas se lire comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Elles ne marquent pas moins la deuxième grande rupture pour la période étudiée[1093].

Les continuités sont pourtant très nombreuses avec les décennies antérieures à la guerre. Les communautés indigènes gardent une large autonomie et leur organisation interne ne semble pas bouleversée : si les hommes changent, les structures restent. Les indices en faveur de monnayages civiques sont plus sérieux, sans être décisifs. Comme nous l'avons noté, la circulation monétaire s'intensifie mais reste très régionalisée ; on note l'apparition de nombreux types, en particulier en Gaule Belgique. La conquête ne se traduit pas par un afflux massif de monnaies étrangères, qui deviennent toutefois plus fréquentes (fig. 3.12 et 3.13). L'étude de leur distribution, en conjonction avec d'autres indices archéologiques, montre l'importance de l'armée dans leur circulation. Elle permet de restituer une présence militaire diffuse sur l'ensemble de la zone étudiée, avec des corps mixtes souvent stationnés sur des sites indigènes déjà existants. Les légionnaires semblent avoir été relativement peu nombreux, contrairement aux auxiliaires indigènes[1094]. Si de telles pratiques doivent sûrement au contexte troublé de la guerre civile, elles montrent également que Rome savait tirer parti, dans son exploitation de la nouvelle province, des structures existantes et qu'elle avait garde de saper les bases du pouvoir indigène, dans lequel l'aspect militaire était très important.

La troisième et dernière grande rupture observée doit être placée à l'époque augustéenne[1095]. Avec l'organisation de la *Comata* en trois provinces et une soixantaine de *civitates*, le premier empereur impose un modèle civique gréco-romain aux communautés gauloises et introduit des modifications fondamentales dans la façon d'exercer le pouvoir des aristocraties indigènes. L'absence d'une tradition civique forte explique selon nous la fin de la production monétaire indigène qu'on observe dans le dernier quart du I[er] s. av. J.-C. C'est ce qui explique la particularité gauloise par rapport aux autres provinces occidentales et orientales, où les frappes continuent, pour les premières jusque dans les années 30/40 ap. J.-C., pour les secondes jusqu'au III[ème] s. Mais dans ces territoires, exposés plus tôt au modèle civique, la frappe monétaire était un attribut de la *civitas* et de son autonomie. Ce n'était pas le cas en Gaule, où les responsables des frappes décidèrent de les

[1091] Chap. 2.3.1.2.

[1092] Chap. 2.3.2.

[1093] Chap. 3.

[1094] Chap. 3.3.3.

[1095] Chap. 4.

abandonner progressivement[1096]. Dans le même temps, la conquête de la Germanie ramenait les provinces gauloises au même niveau de militarisation que la guerre des Gaules, bien que la totalité des troupes ait été massée le long du Rhin. La solde légionnaire entraîna l'afflux de milliers de monnaies romaines, principalement en bronze, dont l'immense majorité fut produite en Gaule même. Pour la première fois de l'histoire gauloise, le numéraire romain circulait en abondance sur son territoire. Toutefois, sa distribution resta confinée dans un premier temps à la zone militarisée et à son arrière-pays immédiat, preuve que le pouvoir romain ne se souciait pas de l'approvisionnement monétaire des zones civiles (fig. 4.1 et 4.3). On observe donc, jusqu'à la fin du règne d'Auguste, une circulation bipartite : des monnaies romaines dans les camps et dans quelques villes très romanisées, des monnaies gauloises à l'intérieur du pays et sur les sites déjà occupés durant l'âge du Fer[1097].

La situation change à partir de la deuxième décennie de notre ère[1098]. D'une part, certaines monnaies romaines frappées à Lyon à partir de 9/10 (la seconde série des monnaies à l'autel, ou Lyon II) semblent avoir été distribuées directement, et peut-être de manière préférentielle, aux régions non militarisées. Nous avons proposé, à titre d'hypothèse, d'y voir une conséquence du désastre de Varus en 9. Le pouvoir romain aurait à ce moment ressenti le besoin de consolider son assise ; on observe en effet, de manière contemporaine, une phase importante d'urbanisation dans toute la Gaule[1099]. D'autre part, la part des monnaies gauloises dans le stock monétaire décroît fortement sous Tibère, au point qu'on peut les considérer comme résiduelles à partir du deuxième tiers du I^{er} s. (fig. 5.1 à 5.6)[1100]. Contrairement à une opinion répandue, les découvertes ne permettent pas de parler d'une forte contraction du stock monétaire à cette époque[1101]. La transition du numéraire indigène au numéraire romain semble s'effectuer sans problème majeur, au niveau quantitatif comme au niveau qualitatif, et aucune rupture franche n'est observable. Au contraire, les phénomènes généralement considérés comme des indices d'approvisionnement inadéquat ou comme des réminiscences indigènes, à savoir le fractionnement et l'imitation, se rencontrent en premier lieu dans la région rhénane, la mieux irriguée en numéraire du fait de la présence militaire. Il est presque certain qu'un ou plusieurs ateliers monétaires, installés sur le territoire gaulois, avaient pour but premier de l'approvisionner en bronze, peut-être aussi en métaux précieux[1102]. Il est toutefois difficile de dire si ces productions étaient destinées en premier lieu aux militaires, comme sous Auguste, ou si l'alimentation des zones civiles était également prévue. Ainsi, au-delà des particularismes régionaux qu'on peut trouver dans tous les

[1096] Chap. 4.2.3.

[1097] Chap. 4.2.2.3.

[1098] Chap. 4.2.4 et chap. 5.

[1099] Chap. 4.2.4

[1100] Chap. 5.1.

[1101] Chap. 5.3.

[1102] Chap. 5.2.

territoires, les Gaules apparaissent comme des provinces « normales », dont la circulation monétaire s'intègre bien au système mis en place par les réformes augustéennes.

Comme nous l'avons dit, les quatre chapitres brièvement synthétisés ici constituent une étude de cas, celui de l'évolution de la Gaule nord-orientale, du point de vue de la documentation numismatique et archéologique, entre 150 av. et 50 ap. J.-C. Il va sans dire que pour une interprétation satisfaisante, les résultats auxquels nous sommes arrivés doivent être replacés dans un cadre plus large. Du point de vue géographique, d'abord : nous avons déjà commencé à le faire dans les pages qui précèdent, car il est vite apparu qu'au-delà des spécificités régionales, certaines tendances observées dans le Nord et le Centre-Est peuvent être étendues à la majeure partie de l'espace gaulois. Mais l'étude des interactions entre l'empire romain et la Gaule exige également de prendre plus de recul chronologiquement. Jusqu'à présent, nous avons volontairement laissé de côté le problème de l'apparition du numéraire indigène. En effet, les données pour une telle étude, déjà rassemblées par J. Sills il y a peu[1103], ne se prêtaient pas à la méthode utilisée ici, à cause de l'extrême rareté des découvertes en contexte. Il est toutefois difficile de bien comprendre les évolutions que nous avons retracées sans se pencher à nouveau sur le problème. Pour bien comprendre les fonctions de la monnaie dans l'espace gaulois et mesurer l'impact du passage à la monnaie romaine, il est nécessaire d'opérer un long détour vers La Tène ancienne et La Tène moyenne. Long détour, car les données sont moins explicites et il est plus difficile de rentrer dans le détail. Comme l'ont bien vu J. Sills et les chercheurs qui l'ont précédé, on ne peut comprendre l'apparition de la monnaie en Gaule qu'en la replaçant dans un contexte méditerranéen. Toutefois, les recherches se sont concentrées presque exclusivement sur le rôle du mercenariat dans l'introduction de la monnaie frappée en Europe continentale, faisant souvent trop peu de cas du contexte social nécessaire. Afin de pallier le manque de données, il faut prendre un peu de hauteur, passer à un niveau d'analyse plus global et replacer le monde celtique occidental dans une perspective plus large. Une analyse en termes de système-monde peut nous y aider : dès 1987, P. Brun l'a appliquée au le premier âge du Fer (période du Hallstatt), tentative qui a eu un écho certain mais sans entraîner d'autres analyses similaires[1104]. Il nous semble toutefois que l'analyse de P. Brun est trop rigide, et qu'il est possible de proposer une application plus féconde des systèmes-monde à notre zone d'étude. C'est une fois ce cadre tracé que nous pourrons nous pencher à nouveau sur la situation gauloise. Ce qui pourra apparaître comme une digression, permettra en réalité de replacer dans son contexte social et dans son contexte historique l'apparition de la monnaie en Gaule. Plus que d'un préambule, les pages qui suivent font donc pleinement partie de notre raisonnement sur l'intégration des provinces gauloises à l'empire romain.

[1103] Sills 2003.

[1104] Brun 1987.

6.2 L'apparition du numéraire en Celtique occidentale : l'apport de l'analyse des systèmes-monde

6.2.1 L'adoption de la monnaie frappée en Gaule : un état de la recherche

Comme on le sait de longue date, la monnaie frappée constitue une invention méditerranéenne[1105]. L'apparition d'un numéraire indigène peut donc être considérée, sous cet angle, comme une importation de pratiques méditerranéennes. L'étude des prototypes grecs (statères de Philippe II de Macédoine et statères de Tarente) et de leur distribution en Méditerranée occidentale a permis de fixer la route empruntée par ces pièces pour arriver en Gaule ainsi que sa chronologie. Pour J. Sills, qui suit en cela l'opinion de S. Scheers, les statères de Philippe II ne proviennent pas directement de Macédoine, à travers l'Europe centrale, mais sont parvenus en Gaule par l'Italie du sud et la Sicile[1106]. Pour cette raison, même si l'étude des prototypes macédoniens donne un *terminus post quem* aux environs de 320/315[1107], J. Sills place plutôt l'arrivée des « Philippes » en Gaule entre 300 et 280/270 av. J.-C. Avec quelques variations, cette fourchette (320 à 270 av. J.-C) est adoptée par tous[1108]. De même, tous les chercheurs acceptent depuis plusieurs décennies de lier les premières importations de « Philippes » au phénomène bien attesté du mercenariat celte et en particulier, selon J. Sills, à leur service en Grande-Grèce[1109]. Toutefois, cette innovation est le plus souvent présentée comme un simple emprunt, sans que les auteurs cherchent à la replacer dans son nouveau contexte d'adoption[1110] : en quelque sorte, les Gaulois auraient fait chez eux ce qu'ils avaient vu faire chez les Grecs et cela jusque dans l'usage de ces pièces, puisque, pour certains chercheurs, les premières frappes indigènes sont de caractère militaire[1111]. Cette vision est fondamentalement insatisfaisante, comme l'a noté récemment P. Pion. Il est, à notre connaissance, le premier à proposer un scénario articulé de l'adoption du numéraire en Gaule, en cherchant à restituer le contexte social qui a permis cette innovation majeure[1112]. Il commence par noter le caractère singulier et original des premières frappes gauloises qui font des choix précis en matière de métal (l'or), de métrologie (l'étalon attique)

[1105] Sur les premières frappes de « créséides », Le Rider 2001.

[1106] Scheers 1978, 1991 ; Sills 2003, p. 87-124.

[1107] Fischer 1991.

[1108] Guihard 2012, p. 53-60, privilégie la moitié haute de la fourchette et place les premières imitations de sa zone d'étude entre 300 et 270 av. J.-C. ; Pion 2012 suit Sills 2003.

[1109] Sans prétention à l'exhaustivité : Colbert de Beaulieu 1973, p. 198-201 ; Schers 1978 ; Gruel 1989, p. 15-17 ; Sills 2003, p. 87-124 ; Guihard 2012, p. 53-60 ; Buchsenschutz *et al.* 2012, p. 319-322 ; Pion 2012.

[1110] Malgré Gruel 1989, p. 22, qui fait la liste des conditions nécessaires à la monétarisation d'une société.

[1111] Sills 2003, p. 87-124 ; Guihard 2012, p. 70-85.

[1112] Pion 2012.

et d'iconographie (représentation humaine, valorisation du char, symbolique solaire). Puis il note que l'expérience du mercenariat a mis en contact les Celtes avec un principe qui leur était probablement inconnu : la monnaie comme substitut matériel à la bravoure humaine. Cette valeur structurante de nombreuses sociétés se trouve pour la première fois quantifiée de manière précise, en prenant en compte les différents statuts sociaux (puisque les chefs sont payés plus que les soldats). Les mercenaires qui rentraient en Gaule revenaient donc à la fois avec des ressources et un prestige accrus, d'autant plus que ces guerriers pourraient être assimilés, selon P. Pion, à des cadets de familles nobles, déjà insérés dans les couches sociales supérieures. Par ailleurs, l'association fréquente dans les dépôts de ces monnaies précoces avec les torques permet d'éclairer la signification du numéraire. Les deux sont des biens de prestige, des *valuables*, mais les monnaies servent dans la sphère des hommes, tandis que les torques servent aux échanges avec les dieux, comme le montrent les déformations qu'ils reçoivent avant enfouissement[1113]. Pour P. Pion, l'apparition de la monnaie frappée et son association avec le torque sont une des réponses aux changements sociaux des IV^{ème} et III^{ème} s. qui voient l'apparition, qualifiée de « révolution politique », d'une classe dirigeante aux valeurs martiales très affirmées : « C'est dans ce cadre qu'il faut essayer de penser nature et fonction(s) des premières monnaies celtiques, en parallèle de l'autre bricolage majeur de la tradition que constitue sans doute l'apparition vers la même époque des grands sanctuaires guerriers[1114]. » P. Pion fait donc sienne l'idée courante que ces premières pièces n'avaient pas de vraies fonctions monétaires et doivent être considérées comme les autres biens de prestige, c'est-à-dire des objets à circulation restreinte,

[1113] Hautenauve 2005 (qui n'est pas citée par Pion 2012) aboutit à des conclusions similaires sur la signification du torque : d'un objet personnel jusqu'à La Tène ancienne, à un objet signifiant une relation privilégiée avec le divin à La Tène finale (voir en particulier p. 44-45). Voir également Guihard 2012, p. 81-85, qui pense que les premières monnaies étaient refondues pour fabriquer des torques ; dans le cas précis étudié par P.-M. Guihard, la présence de plusieurs monnaies fourrées dans son corpus rend selon nous cette hypothèse délicate. Plus généralement, on manque d'analyses comparées de monnaies et de torques. Le dépôt de Snettisham en Angleterre est interprété comme un dépôt de fondeur, réunissant diverses sources de métal (monnaies mais aussi bijoux et anciens torques) en vue de la fabrication de nouvelles parures (Hautenauve 2005, p. 49-50). Si les monnaies ont effectivement pu servir à fabriquer des torques, il s'agit de monnaies importées de Gaule Belgique et elles ne constituent pas la source unique de métal. En Europe continentale, on notera la similitude de composition dans le trésor de Tayac entre certaines monnaies et le torque, qui forment avec un lingot et des flans un premier groupe de composition. Selon J.-N. Barrandon et C. Sarthre (1999), des objets de ce premier groupe de composition ont servi à la fabrication des monnaies du second groupe, qui sont en or allié d'argent. Si on accepte que le torque et les monnaies du premier groupe étaient destinés à la fonte, on aurait donc un exemple du processus inverse (le torque comme lingot pour la production monétaire). Mais le problème de la fabrication du torque reste entier.

[1114] Pion 2012, p. 158

n'entrant pas dans la sphère marchande, et dont une fonction essentielle est de permettre, par leur circulation ou leur immobilisation, la reproduction de l'ordre social[1115].

Même si son auteur ne manque pas d'en souligner la nature conjecturale, le modèle proposé par P. Pion constitue à n'en pas douter une étape importante dans l'étude des premiers monnayages gaulois, qui restitue au phénomène toute sa charge sociale. Il permet de lier avec une grande cohérence données numismatiques, archéologiques et anthropologiques et nous souscrivons en grande partie à la méthode et aux conclusions. Toutefois, l'article, dont ce n'est pas le but, laisse dans l'ombre les raisons des mutations sociales des IV^{ème} et III^{ème} s. dont deux manifestations sont l'apparition de la monnaie frappée et la fondation des grands sanctuaires. Comment, dans ces conditions, bien interpréter ces phénomènes, d'une grande importance pour l'histoire postérieure de la Gaule ? C'est ici qu'il nous semble utile de faire intervenir la perspective des systèmes-monde.

6.2.2 L'analyse des systèmes-monde et son application à l'âge du Fer

6.2.2.1 Brève historiographie de l'analyse des systèmes-monde

L'analyse des systèmes-monde est une approche qui a vu le jour dans les années 1960 et 1970, dont la popularité et la visibilité ont été assurées par la publication en 1974 du premier volume de *The modern world-system* par I. Wallerstein[1116]. Comme le titre de l'ouvrage l'indique, les concepts phares de cette « perspective intellectuelle », comme la définit lui-même I. Wallerstein, ont été pensés pour une analyse de la période moderne, à partir du XVI^{ème} s. Pour les tenants des systèmes-monde, la division artificielle entre les différentes sciences sociales conduit à une vision « myope » de la réalité, qui se traduit notamment par le choix d'unités d'analyses géographiques et chronologiques inappropriées. Plutôt que les Etats nationaux et les temps courts traditionnellement privilégiés, ils choisissent comme unité d'analyse les systèmes-monde, qui « désignent chaque fois une zone spatiale/temporelle qui traverse nombres d'unités politiques et culturelles et qui constitue une zone intégrée d'activités et d'institutions régies par certaines règles systémiques[1117]. » Les changements observés dans les différentes entités participant au système doivent être interprétés à la lumière de ce

[1115] Dans le même ordre d'idée : Nick 2006 ; Brun, Ruby 2008, p. 123-126 ; Guihard 2012, p. 81-85.

[1116] Ce travail comporte désormais quatre volumes, publiés respectivement en 1974 (traduit en français en 1980), 1980 (traduit en 1984), 1989 et 2011. Les trois premiers ont été réimprimés avec de nouveaux prologues en 2011, à l'occasion de la publication du dernier volume (Wallerstein 2011, vol. 1 à 4). Du même auteur, voir aussi Wallerstein 2000 (recueil de ses principaux articles) et l'introduction théorique et dernière synthèse en date de ses travaux, sur laquelle nous nous appuierons largement dans les lignes qui suivent : Wallerstein 2009.

[1117] *Ibid.*, p. 34. Voir aussi Wallerstein 2000, p. 71-105 et le chap. 7, p. 347-357 de Wallerstein 2011, vol. 1, deux textes parus initialement en 1974. Voir également Chase-Dunn 1998 pour une présentation d'autres auteurs.

dernier et pas uniquement par des causes internes aux entités. Seule l'économie-monde capitaliste actuelle, dont la plupart des analystes place la naissance au XVI^{ème} s. en Europe, couvre le globe terrestre dans sa totalité. Les limites du système-monde sont définies par la nature des relations entre les parties : celles qui ne sont pas de nature systémique, c'est-à-dire qui peuvent disparaître sans remettre en cause le fonctionnement du système, montrent qu'on a affaire à des relations entre deux systèmes indépendants. Selon lui, le commerce des biens de luxe doit être rangé dans cette dernière catégorie, de liens non-systémiques, un point qui a été précocement critiqué par J. Schneider[1118]. I. Wallerstein reconnaît deux types de systèmes-monde[1119] : les empires-monde, dans lesquels les facteurs d'unité sont d'ordre politique et bureaucratique, et les économies-monde dont l'unité est assurée par des liens économiques, ce qu'il nomme la « division axiale du travail », c'est-à-dire le fait que les différentes parties de l'économie-monde ont des rôles économiques différents mais complémentaires et peuvent être hiérarchisées en trois zones (centre/semi-périphérie/périphérie). L'économie-monde actuelle est la seule qui a réussi à durer ; les économies-monde anciennes se sont transformées en empires-monde. C'est le cas par ex. de l'Empire romain[1120].

Comme il le reconnaît lui-même, la pensée d'I. Wallerstein doit beaucoup à F. Braudel. C'est probablement à ce dernier qu'il a emprunté le concept d'économie-monde, que F. Braudel avait lui-même traduit de l'allemand *Weltwirtschaft*[1121]. Sans surprise, c'est la version de l'économie-monde définie dans *Civilisation matérielle et capitalisme* qui s'est imposée en France, plutôt que celle d'I. Wallerstein[1122]. Mais il faut souligner à quel point il s'agit d'une construction commune : le chercheur américain s'est largement appuyé sur les travaux du français, qui a en retour lu le manuscrit du premier tome de *The modern world-system* avant sa parution, ainsi que des extraits du manuscrit du deuxième volume[1123]. La présentation de l'économie-monde par F. Braudel, très imprégnée d'I. Wallerstein, n'en reste pas moins personnelle. Elle est d'ailleurs plus théorique et plus figée. F. Braudel énonce trois ensembles de « règles tendancielles » qui définissent une économie-monde[1124]. Première règle : une économie-monde est délimitée spatialement, « au long d'une ligne ou mieux

---

[1118] Schneider 1977, réimprimé dans Chase-Dunn, Hall (éd.) 1991, chap. 2.

[1119] Tous les analystes des systèmes-monde n'ont pas conservé cette division, ni la tripartition centre/semi-périphérie/périphérie (du moins sous cette forme). Voir entre autres Chase-Dunn, Hall 1997.

[1120] Wallerstein 2011, vol. 1, p. 16.

[1121] Présents dès la première édition de *La Méditerranéen au temps de Philippe II* (Braudel 1949, par ex. p. 320 et 328), les concepts de *Weltwirtschaft* et d'économie-monde sont beaucoup plus développés dans la seconde édition (Braudel 1966 : comparer par ex. la nouvelle rédaction du chap. I de la partie II avec celle de 1949), qui est celle utilisée par I. Wallerstein.

[1122] Braudel 1979, vol. 3, p. 11-70. Comme nous le verrons, P. Brun fait constamment référence à F. Braudel mais moins systématiquement à I. Wallerstein.

[1123] Wallerstein 2001, vol. 1, p. xi ; Braudel 1979, vol. 3, p. 55 et note 5, p. 549.

[1124] *Ibid*., p. 14-33

d'une zone que, d'un côté comme de l'autre, il n'y a avantage, économiquement parlant, à franchir que *dans des cas exceptionnels*[1125]. » Deuxième règle : une économie-monde est articulée autour d'un pôle urbain dominant, qui change avec le temps. Troisième règle : l'économie-monde est organisée en diverses zones hiérarchisées selon « des zones à la Thünen », c'est-à-dire de manière concentrique, bien que criblées de « zones neutres », c'est-à-dire en-dehors des échanges internationaux.

Chez F. Braudel, ces trois règles sont posées, plus ou moins explicitement, comme valables universellement, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'application qu'on peut en faire[1126]. En effet, I. Wallerstein a souligné que l'appareil conceptuel qu'il avait développé était approprié pour l'analyse du système-monde moderne, mais que rien ne garantissait son adéquation à d'autres situations historiques[1127]. Il est évident que les premières analyses des systèmes-monde conditionnent fortement les analyses suivantes, qui les prennent nécessairement pour modèles. Sans s'interdire les comparaisons, c'est toutefois dans le choix de l'unité d'analyse que doit résider la parenté entre les études, pas dans l'application *a priori* d'un ensemble de concepts à une réalité sociale et historique différente (et pour lesquels l'étude doit d'abord déterminer s'ils sont pertinents)[1128].

6.2.2.2 « L'économie-monde archaïque » de P. Brun

C'est à notre sens ce qui explique certaines faiblesses de la modélisation en termes d'économie-monde proposée par P. Brun pour le domaine celtique occidental[1129]. Comme nous l'avons noté plus haut, P. Brun reprend le modèle d'économie-monde tel qu'il est présenté par F. Braudel[1130] et l'adapte au monde méditerranéen et occidental du premier âge du Fer. Selon lui, le

---

[1125] *Ibid*., p. 16 (souligné par l'auteur).

[1126] *Ibid*., p. 14-16. Il cite la Phénicie, Carthage, l'univers hellénistique, « Rome à la rigueur » comme exemples « d'esquisse[s d']économie[s]-monde ».

[1127] Wallerstein 2000, p. 149-159, en particulier p. 153.

[1128] Les critiques de G. Woolf (1990 et 1998, p. 27-28) à l'égard de cette approche dérivent également, selon nous, d'une compréhension trop étroite de l'analyse des systèmes-monde et d'un « placage » trop artificiel des concepts d'I. Wallerstein sur la réalité antique.

[1129] Une analyse proposée en premier lieu dans Brun 1987 et développée depuis sans changements fondamentaux dans une série d'articles (Brun 1993a et b, 1994, 1995, 1999, 2001, 2007) et dans la synthèse récente sur l'âge du Fer en Gaule écrite avec P. Ruby (Brun, Ruby 2008). P. Brun fait l'historiographie de cette approche appliquée à la protohistoire européenne dans Brun 1993b p. 275-276. D'autres chercheurs ont adopté une approche similaire dans les années 1980 mais seul P. Brun, à notre connaissance, l'a conservée et l'a développée avec une grande constance sur plus de 20 ans.

[1130] Tous les articles mentionnés à la note précédente, à l'exception de Brun 2007, cite Braudel 1979, alors que les deux premiers volumes de *The modern world-system* d'I. Wallerstein n'apparaissent que dans Brun 1993a et b et 1995. Toutefois, ceci ne semble entraîner aucune différence dans le modèle proposé.

système qui s'était mis en place tout au long de l'âge du Bronze connaît une restructuration à partir du IX^{ème} s. av. J.-C.[1131] Les complexes techno-économiques existants se hiérarchisent alors en se centrant sur la Méditerranée. Se met en place une économie-monde qui atteint son sommet au VI^{ème} s. et dure jusqu'à la fin du V^{ème} ou au début du IV^{ème} s.[1132] De l'économie-monde braudélienne, P. Brun adopte l'organisation concentrique stricte en zones de Thünen : « Sur le terrain, trois « aires », trois catégories au moins, se dessinent : un centre étroit, des régions secondes assez développées, pour finir d'énormes marges extérieures[1133]. » Il l'adapte en mettant au centre du système-monde méditerranéen l'ensemble des « centres-moteurs urbains de Grèce et d'Etrurie », qui forme le premier cercle (la zone centrale dans la terminologie d'I. Wallerstein). Le complexe celtique « occupe une portion importante du deuxième cercle » (la semi-périphérie). « Au-delà, c'est la périphérie extrême du système[1134] ». Au plus fort de son existence, la colonisation grecque a multiplié les centres urbains autour du bassin méditerranéen et les Etrusques font preuve d'un grand dynamisme. La demande en matières premières est accrue. En Europe occidentale, les principaux gisements étant situés dans le complexe atlantique, le complexe celtique se retrouve en position d'intermédiaire obligé. En mesure de capter une partie des richesses qui transitent par elle, cette zone connaît un épisode de complexification sociale, avec l'émergence du « phénomène princier » du Hallstatt final. À partir du V^{ème} s., la réorganisation des routes commerciales partant de la Méditerranée (ouverture de la Méditerranée orientale avec l'hégémonie athénienne, essor du Tessin et/ou élargissement de la zone centrale qui a pour effet de court-circuiter le rôle d'intermédiaires des « résidences princières ») entraîne la chute de la civilisation hallstattienne. Dans la seconde moitié du V^{ème} s., on constate alors l'émergence dans le domaine celtique d'une nouvelle culture matérielle, dite de La Tène, et une organisation territoriale et politique moins centralisée, avec une idéologie martiale beaucoup plus marquée. Pour P. Brun, on entre alors dans une « période de transition majeure en Europe », qu'il situe toutefois entre la fin du IV^{ème} et le début du II^{ème} s. (de 325 à 130/120 environ)[1135]. Dans son schéma, des facteurs internes aux sociétés nord-alpines, et notamment une trop forte pression démographique, provoquèrent l'expansion celtique dont les principales manifestations se placent au IV^{ème} s. (invasion de l'Italie). Cette dernière n'est pas un indice de la transition mais une des causes de la déstructuration définitive du système-monde du premier âge du Fer, qui entraîna la désorganisation des routes commerciales avec la zone centrale méditerranéenne[1136]. Selon l'auteur, la transition est postérieure et se traduit, dans le domaine celtique,

---

[1131] Nous laissons ici de côté la question de l'existence d'un système-monde dès l'âge du Bronze. Bien que le concept ne soit pas utilisé, voir Kristiansen, Larsson 2005 pour une analyse en ce sens.

[1132] Les lignes qui suivent s'appuient principalement sur Brun 1987 et 1993a.

[1133] Braudel 1979, p. 28, cité par Brun 1987, p. 17.

[1134] Brun 1987, p. 26.

[1135] Brun 2007 (la citation est extraite du titre de l'article).

[1136] Brun 1993b, p. 279-280.

par une nouvelle étape de complexification sociale et la mise en place de structures étatiques. L'apparition des *oppida* à la fin du II^{ème} s. est une des manifestations les plus visibles que la transition est alors achevée. Comme le montre le renouveau des importations, le système-monde s'est restructuré autour de la zone méditerranéenne, Rome en constituant le nouveau pôle urbain. L'empire-monde que constitue l'*Urbs* s'appuie largement sur les restes de l'économie-monde protohistorique, comme le montre la coïncidence entre sa frontière nord-occidentale et les zones concentriques mises en évidence pour le VI^{ème} s.[1137]

La fécondité de l'analyse de P. Brun n'est pas à démontrer. En replaçant les évolutions des sociétés celtiques dans un cadre temporel et géographique large, il offre une histoire de la Gaule qui intègre facteurs internes et facteurs externes de façon harmonieuse. Toutefois, la reconstitution qu'il propose pose plusieurs problèmes. Paradoxalement, elle fait la part trop belle à la zone centrale méditerranéenne et elle minore le rôle du domaine celtique dans la restructuration du système-monde entre les deux âges du Fer : les sociétés celtes sont et restent les « brillants seconds », derrière les « jeunes premiers » méditerranéens[1138]. Selon nous, c'est là une conséquence de l'adoption du modèle de F. Braudel, qui organise strictement l'économie-monde en zones concentriques : il ne peut y avoir qu'une seule zone centrale. Notre connaissance rétrospective des faits, notre tradition culturelle, tout pousse alors à l'identifier à la Méditerranée ; l'Europe continentale, à cette période, ne saurait avoir joué un rôle central. Dans l'optique d'I. Wallerstein, même si elle se traduit spatialement, la division en centre/semi-périphérie/périphérie est d'abord une division *fonctionnelle* entre différents procès de production[1139]. Elle n'implique pas une division géographique en zones concentriques. Dans le même ordre d'idée, on retiendra en particulier l'œuvre de J. Abu-Lughod sur l'espace eurasien au Moyen Âge[1140]. Cette sociologue de formation a pu montrer l'existence d'une économie-monde pré-moderne sur les restes de laquelle se bâtit le système-monde moderne étudié par I. Wallerstein. Le système-monde médiéval est constitué de trois grands ensembles : l'ensemble européen occidental, futur cœur de l'économie-monde moderne mais acteur de second plan à cette époque, le Moyen-Orient, qui constitue la plaque tournante de l'économie-monde médiévale, et l'Extrême-Orient, le véritable cœur du système selon l'auteur[1141]. Aucun des sous-systèmes ne possède l'hégémonie politique sur l'autre, mais le niveau d'intégration atteint à la fin du XIII^{ème} s. est suffisant pour que les événements d'un sous-système se répercutent sur les autres et sur le système tout entier (par ex., le déclin de la domination mongole sur l'Asie, qui avait permis l'ouverture et l'intégration des différentes routes

[1137] Brun 1993a.

[1138] Brun 1987, p. 25.

[1139] Wallerstein 2009, p. 34-35.

[1140] En premier lieu la monographie (Abu-Lughod 1989), ainsi que trois articles (1987, 1990 et 1991, le dernier répondant à Nielsen 1991, compte-rendu critique de la monographie de 1989).

[1141] Abu-Lughod 1989, fig. 1 p. 34.

commerciales vers la Chine). J. Abu-Lughod a réussi à saisir l'économie-monde médiévale dans sa spécificité et à mettre au jour une organisation très différente de l'économie-monde moderne, avec une pluralité de zones centrales. Pourquoi ne pas imaginer une situation similaire à un certain moment de la protohistoire européenne ?

La structuration spatiale rigide du modèle de P. Brun est liée à un certain évolutionnisme, dont l'intéressé ne se cache pas[1142]. Mais bien qu'il rappelle que les différents stades définis ne constituent ni des paliers immuables, ni forcément des progrès sociaux, l'idée d'une complexification progressive des formes sociales au fil du temps[1143] comporte implicitement l'idée d'une supériorité des sociétés plus complexes sur les autres et donc des sociétés méditerranéennes sur les autres. L'emploi de typologies sociales ne manque pas d'utilité et s'explique parfaitement par l'intérêt porté par P. Brun à la question fondamentale de la genèse des Etats[1144]. Mais elle a précisément l'inconvénient de focaliser le débat sur l'apparition des sociétés étatiques et de masquer les solutions alternatives[1145].

Enfin, le découpage chronologique proposé par P. Brun doit, selon nous, être révisé. Pourquoi placer la période de transition à partir de la fin du IV^{ème} s. ? Ne faut-il pas plutôt considérer que l'expansion celtique, dont la première manifestation est l'invasion de l'Italie aux alentours de 400, un demi-siècle au plus après la fin des résidences princières, constitue le signe majeur de la restructuration de l'économie-monde du premier âge du Fer[1146] ? Par ailleurs, l'émergence des *oppida* à La Tène D1 doit être mise en perspective avec l'apparition d'agglomérations présentant une organisation urbaine au plus tard à La Tène C2 (voire antérieurement dans le cas de Bobigny)[1147]. La chronologie des potins, qui sont pour P. Brun des monnaies fiduciaires et donc le signe d'un pouvoir politique fort[1148], a également évolué, puisque l'apparition de certaines séries peut être fixée à La Tène C2 grâce aux contextes archéologiques[1149]. C'est donc au plus tôt au début du II^{ème} s. av. J.-C. qu'il faut situer la fin de la transition dans le domaine celtique occidentale.

Dans les pages qui suivent, nous nous attacherons donc à réviser le modèle proposé par P. Brun pour la partie consacrée au second âge du Fer, à la lumière des travaux récents sur La Tène

---

[1142] Brun 2001, p. 30.

[1143] Exprimée très clairement par le tab. 11.10, p. 197, dans Demoule 1999, qui adopte une perspective proche.

[1144] Brun 1999.

[1145] Comme le soulignent Buchsenschutz *et al.* 2012.

[1146] C'est d'ailleurs ce qu'il semble faire lui-même dans Brun 2007, en plaçant les invasions celtiques dans le paragraphe 2.2 intitulé « La période de transition » (p. 380).

[1147] Fichtl 2013a.

[1148] Brun, Ruby 2008, p. 127.

[1149] Sans prétention à l'exhaustivité : potins à la grosse tête, potins au sanglier Scheers 186, potins Scheers 187, potins à l'ange Scheers 193, potins LT 7388/7405 et Scheers 203, potins LT 5284 à légende MA. Hors de la zone d'étude, les potins Nash 592 et les bronzes frappés à la gueule de loup dans le Berry, les potins à la tête diabolique autour de la Loire, apparaissent dès La Tène C2.

moyenne[1150]. Nous essaierons de tempérer le « méditerranéo-centrisme » qui marquait la conception de cette période et portera en particulier sur la chronologie adoptée. Le nouveau cadre que nous voulons tracer à cette occasion permettra de mieux comprendre l'adoption de la monnaie frappée en Gaule et ses évolutions postérieures.

6.2.3 La place de la Gaule dans le système-monde du second âge du Fer

6.2.3.1 La restructuration du système-monde occidental au second âge du Fer

Comme l'a montré P. Brun, l'économie-monde du premier âge du Fer est marquée par une grande connexion entre la zone des « résidences princières » du Hallstatt et la zone méditerranéenne, matérialisée par de nombreuses importations. Malgré le changement des routes commerciales[1151], ce système eut cours tout au long du VI^{ème} s., jusqu'aux environs de 450 dans l'ensemble du domaine nord-alpin, occasionnellement jusqu'en 425 comme à Bourges[1152]. La rupture des routes commerciales semble consommée dès cette époque, à la transition entre La Tène A1 et A2, puisque les importations se font rares au cours des deux siècles qui suivent[1153]. L'étude de la documentation archéologique montre une organisation du territoire moins hiérarchisée et la coexistence de communautés de plus petite taille. Dans l'optique de P. Brun et J.-P. Demoule, on revient à un degré de complexité sociale moindre, semblable à celui qu'on observait avant les « résidences princières » du Hallstatt final. Pour L. Baray et P.-Y. Milcent, on observe alors un élargissement de la base du pouvoir, détenu par un plus grand nombre de guerriers. L. Baray met ce phénomène d'ouverture de la classe dirigeante en rapport avec ce qu'on observe au même moment dans le domaine italique, chez les Etrusques mais également à Rome[1154]. On assiste donc à la mise en place d'une nouvelle forme d'exercice du pouvoir, hiérarchisée mais non centralisée, multicéphale mais pas éclatée, puisqu'elle permet l'organisation de

[1150] On citera en particulier Mennessier-Jouant *et al.* (dir.) 2007, dont les contributions font le point sur les IV^{ème} et III^{ème} s. av. J.-C., deux siècles pour lesquels O. Buchsenschutz, K. Gruel et T. Lejars ont récemment proposé une synthèse (Buchsenschutz *et al.* 2012). Sur la transition entre les deux âges du Fer, on dispose désormais de plusieurs synthèses régionales récentes : Baray 2003 ; Milcent 2004 ; Marion 2004. Sur les Celtes en Italie, voir désormais Bourdin 2012.

[1151] Verger 2008.

[1152] Milcent 2004.

[1153] Adam 2007.

[1154] Baray 2003, p. 389-391 ; Milcent 2004, p. 330-331. À Rome, les années 451-449 marquent une étape importante dans le conflit patriciens/plébéiens, avec la rédaction des lois des Douze Tables par les décemvirs.

coalition et l'invasion de la péninsule italique[1155], comme l'ont souligné plusieurs chercheurs, et comme le rapportent les textes antiques. Par ailleurs, si on suit S. Bourdin, l'arrivée de groupes laténiens en Italie (« l'invasion » du IV^{ème} s.) peut être datée dès la fin du V^{ème} s., c'est-à-dire très peu de temps après la fin des importations méditerranéennes en Gaule : témoignage éclatant de l'efficacité de cette nouvelle organisation[1156]. Le même chercheur, étudiant l'épisode de la rencontre entre les *Fabii* et les Gaulois Sénons à Chiusi en 391, prélude au sac de Rome l'année suivante, souligne le degré d'organisation des Gaulois et leur parfaite connaissance du droit de la guerre contemporain[1157]. Il serait donc réducteur de penser que la chute des « résidences princières » a entraîné une régression de la complexité sociale. Au contraire, la nouvelle organisation, qui s'est mise en place en seulement 20 ou 30 ans (fin des résidences princières entre 450 et 425, invasion de l'Italie dès 400 environ), fait preuve d'une vitalité insolente : pour les IV^{ème} et III^{ème} s., il faut véritablement parler d'expansion celtique, comme l'ont écrit O. Buschenschutz, K. Gruel et T. Lejars[1158]. Ces mêmes auteurs rappellent aussi l'unité culturelle du domaine latènien à cette époque, dont témoigne notamment la production artistique. L'homogénéité est très marquée pour les armes et les ornements, ce qui atteste à la fois de croyances communes et de relations suivies entre les élites des différentes régions[1159], marquées notamment par une idéologie fortement martiale[1160]. Des pratiques de déposition communes se retrouvent dès La Tène B1 en Europe occidentale et centrale[1161]. À La Tène moyenne, le monde latènien est donc à la fois uni et en pleine expansion. Comment interpréter ce phénomène ?

Il s'agit bien, comme l'a identifié P. Brun, d'une période de transition importante ; plus précisément, d'une restructuration de l'économie-monde « archaïque » dont la fin est matérialisée par l'arrêt des importations méditerranéennes entre 450 et 425 av. J.-C. Mais la période de l'expansion

---

[1155] Milcent 2004, p. 322-324 et 330. Dans les sources antiques, citons Tite-Live, V, 34-35 (invasion de l'Italie sous Tarquin l'ancien ; les Gaulois de la deuxième vague sont aidés par ceux qui ont déjà traversé les Alpes) ; Polybe, II, 22, 1-7 (migration négociée des Gésates) ; César, *BG* I, 10 (migration des Helvètes chez les Santons ; sur ce sujet, voir Hiernard 1999). Sur les liens entre les différents peuples celtiques, voir aussi Bourdin 2007 et 2011.

[1156] Bourdin 2012, p. 592-604. Cette installation a par ailleurs été précédée de contacts durant l'époque hallstattienne. Elles permettent de relire les lignes de Tite-Live, qui datait l'invasion celtique du règne de Tarquin l'ancien (sur ce texte, voir aussi Peyre 2007 et Peyre, Buchsenschutz 2008). M. Schönfelder (2007b) a également montré la présence dans le domaine celtique, dès La Tène A, de talons de lance inspirés de modèles grecs.

[1157] Bourdin 2007.

[1158] Buschenschutz *et al.* 2012.

[1159] En témoignent notamment deux fourreaux d'épée, trouvés respectivement à Epiais-Rhus en Île-de-France et à Moscano di Fabriano en Italie, décorés avec la même estampille (Rapin 2007, fig. 6 p. 249 et p. 251).

[1160] Bien mise en évidence, au-delà des particularités locales, par Bataille 2008 et 2011.

[1161] Bataille 2008, p. 239.

celtique est partie intégrante de cette période de restructuration, qui ne commence pas à la fin mais au début du IV^{ème} s. Selon I. Wallerstein, les économies-monde pré-modernes n'ont jamais réussi à se maintenir dans la longue durée ; elles se sont soit décomposées en systèmes plus petits, soit transformées en empires-monde unifiés par un pouvoir politique[1162]. Il est difficile de dire s'il s'agit là d'une « loi historique » mais le cas étudié ici semble se conformer à ce schéma : pour finir, Rome capta à son profit les restes de l'économie-monde « archaïque ». Mais il n'y avait aucune nécessité historique à ce qu'il en fut ainsi. La période de transition qui débuta autour de 400 av. J.-C. fut une période de compétition entre différents pôles, dont Rome émergea vainqueur dans le courant du III^{ème} s. En 400, même si elle dominait depuis plusieurs décennies la Ligue latine, Rome n'était pas le seul acteur d'importance en Méditerranée occidentale. Carthage, avec qui elle avait passé un accord dès 509, était un concurrent sérieux ; les cités de Grande-Grèce et de Sicile témoignaient d'une grande vitalité, comme le montrent les victoires de Syracuse face aux Carthaginois en 480 et face aux Etrusques en 474. Ces derniers restent encore puissants au V^{ème} s. Mais on a certainement sous-estimé, jusqu'à présent, l'acteur de premier plan qu'a constitué le domaine celtique. C'est en partie un effet des sources antiques pour qui les Celtes ne peuvent être que des barbares. S. Péré-Noguès a noté avec justesse que « reconnaître leur influence dans les conflits qui agitèrent la Méditerranée occidental au cours [des IV^{ème} et III^{ème} s.] revenait à leur accorder un rôle politique inacceptable dans la mentalité grecque.[1163] » Au contraire, comme l'a montré J. Williams, les Romains gardaient en mémoire l'ancienne puissance celtique qui avait mis leur ville à sac en 390. Conscients de la finitude de leur propre hégémonie et habités par une conception cyclique de l'histoire (la succession des empires), les Gaulois continuèrent à être perçus comme les agents du déclin futur et comme leurs successeurs possibles dans la domination du monde habité[1164]. Au-delà du caractère irrationnel que prit le *metus Gallicus*, on peut reconnaître dans ces croyances le rôle de premier plan joué par les Gaulois dans la restructuration du système-monde méditerranéen. Il faut donc prendre au sérieux, plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, l'histoire des ambassades celtes auprès d'Alexandre le Grand, d'abord sur le Danube en 335, puis à Babylone en 323[1165]. Il faut également abandonner l'image d'invasions barbares visant uniquement à piller et à accumuler du butin. Au contraire, les Celtes se sédentarisèrent très rapidement en Italie, dès le milieu du IV^{ème} s. et plusieurs épisodes, rappelés par S. Bourdin, les montrent à la recherche de terres, qu'ils cherchaient souvent à obtenir par des négociations[1166].

[1162] Wallerstein 2009, p. 45 et 2011, vol. 1, p. 348.

[1163] Péré-Noguès 2007, qui renvoie à Eckstein 1995, p. 119-129 (qui traite plus précisément de la vision des barbares et des mercenaires par Polybe).

[1164] Williams 2001, p. 140-184.

[1165] Arrien, *Anabase* I, 4, 6-8 (également rapporté par Strabon, VII, 3, 8) et VII, 15, 4.

[1166] Bourdin 2011 et 2012, p. 601-604.

Toutefois, la stratégie d'expansion adoptée par le monde laténien ne permit pas à ce dernier de s'imposer durablement sur la « scène internationale ». Si l'émigration en Italie a durablement déstabilisé le domaine étrusque et certainement contribué à l'annexion de ce dernier par Rome, on peut placer dans le premier quart du III^{ème} s. la fin de l'expansion celtique, avec l'échec de la grande expédition de 280/279 dans les Balkans et, en Italie, la victoire romain de *Sentinum* en 295 et la fondation de la colonie de *Sena* en 283. Il est difficile de déterminer avec précision les raisons qui empêchèrent la réussite de l'expansion celtique ; la structure étatique de Rome et Carthage leur a peut-être fourni un avantage dans la compétition, en leur permettant une meilleure mobilisation de leurs ressources. L'échec de l'expansion et la domination nouvelle de Rome sur la Méditerranée nord-occidentale entraîne, chez les Celtes, un recentrage et une phase de stabilisation dans une zone correspondant au cœur du domaine laténien, élargi vers l'ouest.

6.2.3.2 La transition gauloise de La Tène B2/C1 dans le cadre du système-monde

A nos yeux, la « période de transition majeure » en Gaule s'achève dans le premier quart du III^{ème} s. av. J.-C., à la transition entre La Tène B2 et La Tène C1. Outre la fin de l'expansion vers le domaine méditerranéen, cette période correspond en effet à plusieurs changements majeurs en Gaule[1167]. Bien évidemment, ces derniers n'ont pas échappé à P. Brun : il s'agit d'une part de la création des grands sanctuaires, d'autre part des premières productions monétaires indigènes[1168]. À juste titre, il interprète ces phénomènes comme les indices de l'évolution vers des régimes politiques étatiques, pleinement formés à La Tène D1 avec l'apparition des *oppida*. Mais La Tène B2/C1 marque, précisément pour cette raison, la fin de la période de transition et le début d'un nouveau cycle qui s'achèvera avec la conquête romaine. L'échec de l'expansion vers les contrées méridionales a fermé au monde celtique un débouché important. C'est particulièrement clair à partir de 225 et de la conquête de la Cisalpine par Rome. En 186, les Romains peuvent se permettre de renvoyer au nord des Alpes, sans combat, 12000 Gaulois qui avaient tenté d'émigrer près de la future colonie d'Aquilée[1169].

Dans une phase d'expansion visant à la conquête de nouveaux territoires, l'existence de classes dirigeantes guerrières peut se justifier plus aisément auprès des couches sociales inférieures. À l'aube du III^{ème} s., lorsqu'il devient impossible d'acquérir de nouvelles terres et que s'engage un nécessaire processus de stabilisation dans l'espace déjà occupé, le contexte change : comment faire accepter un pouvoir politique fondé sur une idéologie martiale ? La réponse a vraisemblablement été double. D'une part, on remarque que l'âge d'or du mercenariat celte correspond au III^{ème} s. : les mentions littéraires sont beaucoup plus abondantes pour cette période, surtout après la grande

[1167] Comme le montre bien les différentes contributions réunies dans Mennessier-Jouannet *et al.* (dir.) 2007.

[1168] Déjà cités plus haut : Fischer 1991 ; Sills 2003 ; Gruel, Haselgrove 2006 ; Guihard 2012.

[1169] Tite-Live, XXXIX, 22, 6-7 ; 45, 6-7 et 54-55, 1-4.

expédition de 280/279 dans les Balkans[1170]. Pour les groupes qui pratiquent la guerre de manière professionnelle, l'idéologie martiale est toute naturelle : le mercenariat permet d'éviter toute contradiction entre la « vie quotidienne » et l'auto-justification du pouvoir des élites. D'autre part, La Tène B2 et C1 voient la fondation de plusieurs grands sanctuaires, dont les offrandes sont très souvent caractérisées par le dépôt de pièces d'armement et de fourniment[1171]. Les recherches ont montré qu'il ne s'agissait pas d'un phénomène propre au *Belgium* et que l'adoption de cette pratique ne peut être liée aux invasions belges du III^{ème} s.[1172] Ces dépôts d'équipement militaire ne sont pas antérieurs à la fin de La Tène B2 et s'éteignent généralement à La Tène D1[1173]. Ils sont généralement interprétés comme le signe d'un pouvoir accru des guerriers à partir de La Tène B2[1174]. Sans aucun doute l'élément militaire reste au premier plan pour les membres des classes dirigeantes. Toutefois les dépôts d'armements nous paraissent montrer, au contraire, que les pratiques guerrières perdent de leur importance à partir de La Tène B2 et durant La Tène C[1175]. Comme le notent plusieurs contributions sur les IV^{ème} et III^{ème} s., si la charnière entre les deux siècles est caractérisée par une effervescence du point de vue technologique et par de nombreuses dépositions d'armes en contexte funéraire, le phénomène cesse à partir de 270/260 av. J.-C., quand commencent les dépositions dans les sanctuaires[1176]. La floraison de tombes à armes à partir de La Tène D2b et jusqu'à l'époque claudienne, une époque où les conflits sont bien connus et où la présence des Gaulois dans l'armée romaine est bien documentée, laisse à penser que la rareté relative des tombes à armes à partir de La Tène C1 traduit bien une période plus pacifiée. Sans méconnaître l'importance de la guerre au sein des peuples celtiques, nous suivons volontiers J. Webster, pour qui l'image du Gaulois perpétuellement en guerre, acceptée par nombre de protohistoriens, vient de notre lecture anhistorique de textes antiques eux-mêmes fortement biaisés[1177]. Elle rappelle que les textes qui nous sont parvenus relatent

---

[1170] Szabó 1991 ; Sills 2003, p. 87-106 ; Péré-Noguès 2007 ; Pernet 2010, p. 21-26.

[1171] Lejars 1991, 2007 ; Brunaux, Arcelin (dir.) 2003 ; Fichtl 2004b, 2007 ; Bataille 2006, 2008, 2009, 2011. Citons entre autres les sanctuaires de Manching, Mirebeau, La Villeneuve-au-Châtelot, Gournay-sur-Aronde et Ribemont-sur-Ancre.

[1172] Bataille 2008, p. 227.

[1173] *Ibid*., p. 200-201.

[1174] Bataille 2011, p. 317.

[1175] Sauf, si l'on suit J.-L. Brunaux (2004), pour les peuples belges.

[1176] Voir, dans Mennessier-Jouannet *et al.* (dir.) 2007, les contributions de S. Marion (Île-de-France), L. Augier *et al.* (Auvergne, Berry, Orléanais), L. Baray *et al.* (Bourgogne) et A. Rapin (armement). Au III^{ème} s., les dépositions en contexte funéraire ne disparaissent pas mais se réduisent considérablement.

[1177] Webster 1996. Sur l'image des Gaulois, voir en dernier lieu Williams 2001. Brunaux 2004 souscrit pleinement à l'image du Gaulois fondamentalement guerrier.

principalement des conflits impliquant des protagonistes extérieurs au monde celte et qu'il n'y a pas lieu de voir la Gaule comme un champ de bataille perpétuel[1178].

P. Pion frappe juste lorsqu'il qualifie « l'apparition des grands sanctuaires guerriers » de « bricolage majeur de la tradition »[1179]. En effet, G. Bataille a montré que les offrandes d'armements s'inscrivent dans une tradition de dépôts antérieure à la transition La Tène B2/C1, attestée notamment à Mirebeau-sur-Bèze[1180]. Pour sa part, T. Lejars a rappelé la présence de mobilier antérieur aux dépositions massives de La Tène C1 à Gournay-sur-Aronde, où le sanctuaire est érigé sur un enclos antérieur, et à Ribemont-sur-Ancre, ce qui rend peu vraisemblable l'hypothèse d'un trophée érigé directement sur le lieu de bataille[1181]. Ainsi, si la déposition de mobilier militaire constitue une nouveauté indéniable[1182], on observe une continuité non moins contestable dans les lieux, dans les pratiques et, on peut le penser, dans les hommes qui accomplissent ces rituels et qui déposent ces armes. Vraisemblablement, les mêmes groupes, les mêmes élites utilisaient les mêmes sanctuaires pour assurer cohésion et reproduction sociale. Dans ces conditions, pourquoi incorporer les armes aux offrandes ? Non pas parce que les guerriers avaient acquis un nouveau statut, mais au contraire parce que celui-ci risquait d'être contesté par la fin de l'expansion celtique, qui sapait la légitimité d'un pouvoir fondé sur des valeurs guerrières. C'est aussi dans cette optique qu'il faut comprendre, selon nous, les mutilations infligées aux armes, alors que les autres mobiliers déposés en sont exempts[1183]. Les rites permettaient à la fois « d'exorciser » la guerre et de légitimer les valeurs martiales. Notons également que dans les mêmes années, vers le milieu du III^{ème} s., on observe un épisode de déposition de torques en or, dont nous avons rappelé qu'ils incarnaient le lien entre hommes et dieux[1184]. Pour citer à nouveau P. Pion, « ce bricolage […] conférait une légitimité, par l'apparence d'un service rendu à la collectivité via le sacré[1185]. »

[1178] Il ne faut pas oublier que les conflits décrits par César (et qui étaient selon lui annuels : *BG* VI, 15, 1) eurent lieu à un moment où l'influence romaine était déjà importante, sinon sur le plan politique, du moins sur le plan économique (on comprend d'autant mieux l'importance du contrôle de la Saône quand on a en tête le nombre d'amphores qui y transitait), et où les *civitates* constituaient des entités puissantes, ce qui n'était selon nous pas le cas avant la fin du II^{ème} s. (voir *infra*).

[1179] Pion 2012, p. 158. Sur « l'invention de la tradition », voir Hobsbawm, Ranger (éd.) 1983, en particulier l'introduction dont une traduction en français, agrémentée d'une introduction, a été publiée dès 1995 (Hobsbawm 1995).

[1180] Bataille 2008, p. 239.

[1181] Lejars 2007. Voir aussi Bataille 2008, p. 155-229.

[1182] Il n'y a pas de continuité avec les dépositions d'armement du début de La Tène A, presque deux siècles auparavant, comme le rappelle Bataille 2011.

[1183] Voir, à nouveau, Bataille 2008.

[1184] Hautenauve 2005, annexe 21, p. 292.

[1185] Pion 2012, p. 160.

La présence d'activités religieuses antérieures à la transition La Tène B2/C1 sur plusieurs grands sanctuaires du III^{ème} s. permet également de remettre en perspective leur rôle dans la structuration des territoires gaulois, suggéré par T. Derks puis bien mis en évidence par S. Fichtl[1186]. Il convient de l'inscrire dans une temporalité plus longue, remontant au moins à La Tène B ; les exemples de résidences aristocratiques armoricaines cités par le même chercheur vont d'ailleurs dans ce sens[1187]. À une occasion, il place d'ailleurs le tournant à la fin du IV^{ème} plutôt qu'au début du III^{ème} s.[1188] Toutefois, le volume des dépositions à partir de La Tène B2/C1 est sans commune mesure avec ce qu'on connaît auparavant[1189]. L'hypothèse de S. Fichtl, pour qui l'origine des *civitates* est à chercher dans l'émergence de ces sanctuaires, n'est donc pas remise en cause car on observe bien, à partir de cette époque, une organisation plus hiérarchisée du territoire, illustrée par ex. par l'apparition des sites isolés à enclos fossoyés (parfois dès le IV^{ème} s.[1190]) et de l'agglomération artisanale de Bobigny dans la région parisienne[1191]. Ces innovations culminent au II^{ème} s., avec une vague de créations d'agglomérations à La Tène C2, dont Acy-Romance est l'exemple le mieux connu, suivie à La Tène D1b de l'établissement des *oppida*, dont certains prennent le relais des agglomérations citées. On peut toutefois douter que les *civitates* gauloises soient apparues « telles quelles » dès le III^{ème} s., comme le laissent entendre certaines phrases de S. Fichtl (qui adopte à d'autres endroits des formulations plus prudentes). Ce point fera l'objet d'un développement ultérieur.

6.2.3.3 En bref

Dans les pages qui précèdent, nous n'avons jamais perdu de vue notre objet initial, l'apparition de la monnaie frappée en Gaule. Ce qui apparaît comme une longue digression est en réalité essentiel pour bien comprendre l'adoption et la réception du premier numéraire indigène. Nous commencerons par récapituler ici les principaux acquis des analyses que nous avons conduites, avant d'en tirer les conséquences sur le plan numismatique et monétaire. La fig. 6.1 résume les principales différences entre nos propositions et celles de P. Brun.

Comme nous l'avons vu, les premières pièces gauloises sont produites dans le deuxième tiers du III^{ème} s. av. J.-C. Leur apparition ne marque pas, comme le pense P. Brun, le début d'une période de transition mais sa fin. C'est pour démontrer ce point que nous avons, après lui, tenté d'analyser la

---

[1186] Derks 1998, p. 183 ; Fichtl 2004b, p. 152-158, et 2007.

[1187] Fichtl 2004b, p. 158-161.

[1188] Fichtl 2006, p. 49-50.

[1189] Lejars 2007 ; Bataille 2008.

[1190] Voir diverses contributions de Buchsenschutz, Méniel (éd.) 1994 et Buchsenschutz, Mordant (éd.) 2005, ainsi que Malrain *et al.* 1996 et Marion 2007.

[1191] Marion 2007.

place de la Gaule dans l'espace européen et méditerranéen occidental en termes de système-monde, selon une école de pensée popularisée par I. Wallerstein et F. Braudel, qui pose que l'unité d'analyse adéquate pour comprendre les réalités sociales n'est pas la nation ou plutôt, dans notre cas, la « civilisation » celte, romaine ou grecque, mais un ensemble de ces entités, reliés par des liens systémiques qui sont principalement de deux ordres : politiques et bureaucratiques (on parle alors d'empire-monde) ou économiques (on parle d'économie-monde). Pour P. Brun, le domaine celtique fait partie, au premier âge du Fer (de 800 à 450/425 environ), d'une économie-monde archaïque, organisée autour des pôles urbains méditerranéens. Les princes hallstatiens, par leur position d'intermédiaires obligés des échanges avec l'Europe du nord, captent une partie des surplus à leur profit, ce qui conduit à l'émergence des « résidences princières », riches en importations méditerranéennes. Au milieu du V^{ème} s., les réseaux d'échange se désorganisent et les « résidences princières » périclitent. À partir de cette époque, nous ne suivons plus l'interprétation de P. Brun. Pour lui, l'expansion celtique du IV^{ème} s., marquée notamment par l'invasion de l'Italie, achève de couper le domaine nord-alpin de la Méditerranée. S'ouvre alors, à la fin du IV^{ème} s., une période de transition qui voit l'apparition en Gaule de structures étatiques. La transition s'achève peu après le milieu du II^{ème} s., quand la constitution d'Etats, qualifiés d'archaïques dans sa typologie, est achevée, comme le montrent en particulier le développement des *oppida* et l'usage généralisé d'un monnayage fiduciaire.

Selon nous, un tel découpage chronologique ne rend pas bien compte des réalités sociales et politiques de la Gaule à La Tène moyenne et ne permet pas de proposer une explication satisfaisante de l'adoption du numéraire. La césure du milieu du V^{ème} s. est évidente. C'est elle qui marque la fin du système-monde archaïque bien mis en lumière par P. Brun. Commence alors une phase de restructuration qui s'achèvera, en Méditerranée occidentale, par la victoire de Rome sur Carthage à la fin du III^{ème} s. Vers 425, toutefois, ces deux cités sont loin d'être les seules prétendantes à l'hégémonie. Dans le domaine nord-alpin, il semble y avoir à ce moment un élargissement de la base du pouvoir vers un nombre plus important de guerriers. La vitalité du domaine celtique dans ces années lui permet de « se retourner » rapidement puisqu'il entame, dès la fin du V^{ème} s., son expansion vers le sud mais aussi vers l'est. Pendant tout le IV^{ème} s., ceux que les sources antiques nomment, sans distinction, Celtes ou Gaulois, constituent des acteurs de premier ordre dans la recomposition du système-monde, au même plan que Rome, Carthage et les cités de Grande-Grèce et de Sicile. Toutefois, cette stratégie ne leur permet pas de s'imposer. Au début du III^{ème} s., l'absence de nouveaux débouchés entraîne une stabilisation du domaine celtique dans les régions nord-alpines qui signe, dans le même temps, leur « retrait » de la compétition. Dans le système-monde qui se recompose, c'est la fin d'une phase. Sans jamais rompre totalement avec la Méditerranée, le domaine laténien se place alors pour plusieurs décennies en dehors du nouveau système-monde et entame, vers 270 av. J.-C. (transition La Tène B2/C1), une recomposition marquée par un ancrage territorial plus fort et par une importance accrue de grands sanctuaires, dont une partie existait déjà. Cette dernière phase, qui voit l'émergence des agglomérations ouvertes à La Tène C2, puis des *oppida* à La Tène D1b, s'achève au

tournant de notre ère, après la conquête césarienne et la réorganisation augustéenne qui fixent définitivement le cadre des *civitates*.

6.2.4 L'adoption de la monnaie frappée : nouvelles perspectives

Il nous reste à replacer l'adoption de la monnaie frappée dans le cadre historique que nous venons de tracer. Nous avons rappelé plus haut l'hypothèse la plus couramment acceptée : les Gaulois, que l'exercice du mercenariat aurait accoutumés à la manipulation de pièces de monnaie, auraient rapporté des prototypes grecs dans leurs contrées d'origine, avant de produire leur propre numéraire, qui aurait également servi à financer des opérations militaires. Dans son article de 2012, que nous avons abondamment cité, P. Pion accepte ce scénario mais l'améliore considérablement en se demandant quelles mutations sociales traduit l'apparition des monnaies indigènes. Selon cet auteur, le mercenariat celtique a fait émerger des « segments sociaux nouveaux ». À leur retour de campagne, ces derniers, qui appartenaient déjà aux couches supérieures mais dans une position marginale, se retrouvent en position de force. Ils sont toutefois en décalage avec la société traditionnelle, car le mercenariat les a mis en contact avec des valeurs nouvelles et a en particulier introduit un principe jusqu'alors inconnu, la monnaie comme équivalent matériel de la bravoure humaine. Afin de légitimer leur nouvelle position, les anciens mercenaires se livrent donc à un « bricolage de la tradition » fondé sur l'or, qui devient symbole du pouvoir, décliné sous deux formes : les torques pour les échanges avec le divin, les monnaies pour les échanges avec les humains. La fréquente association torques/monnaies attesterait de la dimension « sacrée » de ces dernières et de leur rôle comme biens de prestige, *valuables*, plutôt que comme monnaies au sens économique. Ce modèle repose sur plusieurs faits qu'on peut considérer comme bien établis : le rôle des mercenaires dans la diffusion des prototypes ; le lien entre torques et monnaies ; l'émergence de nouvelles valeurs qui reçoivent là une traduction matérielle. Toutefois, certains points n'emportent pas notre adhésion : l'interprétation trop stricte des monnaies comme biens de prestige (sur laquelle nous reviendrons plus loin) et par-dessus tout, le rôle trop important accordé à la sphère militaire, qu'il s'agisse des mercenaires ou de la fonction des premières émissions indigènes.

Il faut commencer par quelques points de chronologie. Si on suit S. Scheers et J. Sills, les prototypes grecs ne sont pas arrivés directement de Macédoine mais d'Italie du sud et de Sicile. Par ailleurs, la plupart des attestations littéraires du mercenariat celte mentionnent des engagements postérieurs à 280. Or les monnaies découvertes à Ribemont-sur-Ancre, dans un contexte daté de La Tène C1b (vers 250-220 av. J.-C.)[1192], montrent que la production a débuté très vite après l'arrivée des prototypes. Si, comme le pense P. Pion, l'adoption de la monnaie frappée en Gaule traduit « une

[1192] Comme l'a rappelé Lejars 2007, qui s'oppose à la datation plus haute proposée, selon lui sans arguments nouveaux, par J.-L. Brunaux.

révolution politique » due au retour des mercenaires, cela signifie que celle-ci fut très rapide et que les mercenaires rentrèrent rapidement dans leur pays d'origine et en nombre suffisant pour peser politiquement. Cette chronologie nous semble trop resserrée. De plus, on notera que si les dépôts associant torques et monnaies sont assez nombreux, ils ne datent pas du III^{ème} mais au plus tôt du II^{ème} s. av. J.-C.[1193] Les dépositions de torques datées de La Tène C ne comportent jamais de numéraire. Pris isolément, ce dernier point ne remet pas nécessairement en cause l'interprétation de P. Pion et pourrait signifier qu'au III^{ème} s., la sphère divine, représentée par les torques, et la sphère humaine, représentée par les monnaies, sont radicalement séparées. Mais l'ensemble des éléments ici rassemblés nous conduit à proposer un scénario alternatif, cohérent avec le cadre historique tracé plus haut.

Nous pensons que le début du III^{ème} s. ne marque pas l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle classe dirigeante (des guerriers riches de l'expérience mercenaire), mais l'adoption d'une nouvelle stratégie de développement et de consolidation du pouvoir due à l'échec de l'expansion celtique et à un rôle désormais secondaire dans le système-monde en restructuration. Le recentrage sur le domaine nord-alpin se traduit par un renforcement du contrôle du territoire, qu'on lit en particulier dans la nouvelle importance des sanctuaires à partir de cette époque et dans l'apparition des habitats à enclos fossoyés. Bien qu'elle reste très importante, la guerre n'est plus aussi centrale dans les processus sociaux ; l'idéologie martiale des élites doit donc être justifiée beaucoup plus fortement. C'est ce que montrent les dépositions d'équipement militaire dans les sanctuaires, qui établissent un lien fort entre domaine guerrier et domaine divin, à même de consolider le pouvoir des classes dirigeantes. Nous sommes d'accord avec P. Pion pour considérer le torque comme symbole du lien avec les divinités et restreindre les monnaies à la sphère humaine. Mais pas pour les restreindre à la sphère militaire.

J. Sills, P. Pion comme P.-M. Guihard pensent que les premières émissions indigènes ont servi à financer des conflits à l'intérieur du domaine celtique, en particulier à l'occasion des invasions belges et germaniques du III^{ème} s. C'est ainsi que J. Sills interprète la diffusion assez large de certaines émissions précoces, alors que tout laisse à penser que les émissions étaient au contraire très localisées, de même que l'hiatus dans la production, qu'on note à la transition entre le III^{ème} et le II^{ème} s., voire un peu plus tard[1194]. La piste des biens de prestige laisse pourtant entrevoir une autre voie, qui a été bien développée par M. Nick[1195]. L'étude précise des frappes en or d'Allemagne du sud, appelées *Regenbogenschüsselsen*, lui a permis d'identifier de très nombreuses liaisons de coins entre 18 dépôts

---

[1193] Contrairement à ce qu'écrit Aarts 2005a, p. 23. Données rassemblées dans Fitzpatrick 2005 et Hautenauve 2005, à compléter par Roymans *et al*. 2012. Le torque et les monnaies de Ribemont-sur-Ancre ne semblent pas constituer un dépôt rituel car ils sont mêlés aux éléments du charnier ; de plus, l'association du torque et des monnaies fait débat : Delestrée 2001 ; Lambot 2004 ; Brunaux, Delestrée 2005. La découverte de Saint-Gérand-de-Vaux dans l'Allier est trop mal connue pour être précisément datée.

[1194] Sills 2003, p. 117-119.

[1195] Nick 2005 et 2006, p. 87-109.

répartis de l'Alsace à la République Tchèque, et du Rhin inférieur à l'Italie, dont les plus anciens sont datés vers 170/150 (Sontheim, Grossbissendorf) et le plus récent entre 70 et 50 av. J.-C. (Gaggers) (fig. 6.2). M. Nick pense que ces liaisons reflètent l'existence de contacts diplomatiques, de versements de tributs ou de dots. Il met l'accent sur les relations entre personnes et communautés plutôt que sur la guerre. On peut tout à fait interpréter les premières frappes de monnaies gauloises dans cette optique. Le recentrage et l'ancrage sur des territoires mieux délimités sont des phénomènes propres à entraîner des contestations et des conflits. Dans un tel cadre, il est nécessaire de développer les liens pacifiques entre communautés. C'est à notre sens ce dont témoignent les premières monnaies en or. Fabriquées dans le même métal que les torques, elles acquièrent ainsi un lien avec le divin. L'iconographie très uniforme des premières monnaies, presque toutes imitées du statère de Philippe II, rappelle la grande homogénéité de l'art celtique à cette époque ; elle montre la communauté culturelle des élites qui manipulent les pièces. Le choix des motifs secondaires sur les pièces, qui permettent de différencier les types, peut être attribué aux individus ou aux groupes responsables de leur frappe. On constate dans le temps un jeu de rappels et de différenciations qui montre une mémoire des types monétaires[1196]. L'étalon attique, commun à toutes les émissions, peut s'expliquer, outre le prototype commun, par la nécessité d'une même unité dans l'échange, permettant de mieux marquer l'égalité ou la hiérarchie entre les groupes ou individus impliqués. Dans cette optique, l'interruption des frappes observée à la fin du III^{ème} et au début du II^{ème} s. ne s'expliquerait pas par la fin d'un épisode guerrier, mais par la fin d'un cycle diplomatique consécutif à la stabilisation des différents groupes sur des territoires.

Pourquoi choisir la monnaie frappée comme medium de ces échanges ? Sur ce point, nous ne pouvons que rejoindre P. Pion. En même temps que l'objet, les mercenaires ont ramené le principe d'équivalence qui l'accompagne, la pièce de monnaie comme unité de mesure de la valeur humaine. Il s'agit d'un objet simple, commode, aisément transportable, au grand potentiel symbolique, comme l'ont immédiatement compris les premiers Celtes à le manipuler. Cette compréhension explique à son tour l'originalité du premier système monétaire gaulois, soulignée à raison par P. Pion. On pourrait alors se demander, puisque la monnaie frappée présentait tant d'avantages, pour quelle raison la société gauloise ne l'a pas adoptée plus rapidement et plus largement. En effet, il semble clair que la circulation des premières monnaies en or, par leur valeur intrinsèque comme par leur valeur symbolique, était très restreinte et l'apparition des monnaies en métal « vil » ne semble pas antérieure au II^{ème} s. C'est du côté de la Grèce qu'on trouvera ici des explications, que nous avons déjà mentionnées plus haut, dans la conclusion de notre chap. 2. A. Bresson s'est en effet posé la même question à propos de l'adoption de la monnaie frappée au VI^{ème} s. dans le bassin égéen, y compris dans

[1196] Bien mis en évidence pour la Normandie par Guihard 2012, p. 60-63. Pour un exemple plus récent dans le Centre-Est, voir notre fig. 2.19.

l'empire perse[1197]. Alors qu'aux alentours de 500 av. J.-C., la très grande majorité des cités avait son propre monnayage, y compris celles qui ne disposaient pas de ressources métalliques propres, l'empire perse, dont les ressources en ce domaine étaient immenses, avait des frappes monétaires extrêmement peu développées. Mais l'empire perse avait une structure tributaire et un gouvernement monarchique. Les métaux précieux y sont la propriété privée du roi : lorsqu'ils lui parviennent, ils sortent de la circulation et constituent son capital économique mais également politique. Au contraire, la *polis* grecque est placée sous le signe de l'échange généralisé : c'est le monde structuré autour de l'agora, place publique, où s'échangent les biens, les paroles, les idées. D'autre part, la cité-état n'est pas distincte du corps des citoyens, dans lequel elle s'incarne. En faisant passer toutes les transactions économiques par le biais d'une monnaie frappée par la cité, on les plaçait sous le signe de la communauté, qui les garantissait indirectement. Dans le même temps, on les en libérait, puisque la garantie de l'émetteur dispensait de nombreuses vérifications. Les cités-états dont le régime politique venait de la période archaïque, comme Sparte, ne possédaient pas de monnaie propre, preuve pour A. Bresson du lien entre monnaie frappée et échange. Au contraire des cités démocratiques, Sparte a une société fortement hiérarchisée. Entre les différents niveaux, il n'y a pas d'échange de valeur (et pas seulement de valeur économique), ce que marqua bien son refus d'adopter un monnayage en argent après la victoire sur Athènes et malgré les ressources qu'elle lui procurait.

La société gauloise était également fortement hiérarchisée, les sources ne laissent aucun doute à ce sujet. La monnaie frappée a été adoptée pour permettre à la valeur de circuler dans les cercles dirigeants, entre les élites des différents groupes humaines qui s'ancraient territorialement au début du III^{ème} s. C'est ce qui explique sa circulation restreinte dans les premières décennies après son adoption. Les liaisons de coins identifiées par M. Nick montrent que dans le cadre des échanges diplomatiques, les monnaies circulaient en lots et que ces derniers n'étaient pas dispersés. Les dépôts qu'il date du I^{er} s. av. J.-C. montrent aussi que ces formes de circulation de la valeur ont pu perdurer jusqu'à la conquête romaine[1198]. Pourtant, nous pensons que P. Pion a tort lorsqu'il nie toute fonction « marchande » aux premières frappes gauloises et qu'il y voit de purs *valuables*. On peut lui opposer plusieurs arguments. D'une part, certaines de ces pièces sont retrouvées isolées. L'interprétation de telles découvertes est difficile, car un contexte archéologique précis manque souvent, mais elles pourraient montrer la pénétration de ces pièces dans des couches socialement moins élevées. Peut-être

[1197] Bresson 2008, p. 50-56.

[1198] Rappelons toutefois que son étude porte principalement sur l'Allemagne du Sud, une région qui ne fut pas conquise avant le I^{er} s. ap. J.-C. et qui semble avoir été peu peuplée dans la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C. Par ailleurs, en l'état actuel des données, parmi les dépôts concernés par ces liaisons, les plus occidentaux se situent en marge de la Gaule, le long du Rhin. En Gaule même, la réalité pourrait donc avoir été autre.

faut-il comprendre en ce sens la probable bourse de Ribemont-sur-Ancre[1199]. D'autre part, les monnaies elles-mêmes offrent des indices de leur fonction « marchande ». Tout d'abord, on a reconnu depuis longtemps la présence de monnaies divisionnaires, portant les mêmes types que les statères, et ce dès le début des frappes indigènes : on peut donc parler d'un véritable système monétaire[1200]. Ces divisionnaires montrent qu'il y avait une gradation dans les échanges, qui nécessitait leur existence. Echanges diplomatiques seulement, ou également échanges économiques ? Dans certaines régions, on éprouva en tout cas le besoin de produire des quarts de statère[1201]. De plus, l'étude des frappes précoces de Normandie, étudiées par P.-M. Guihard (type GHR-3, dont la plupart des variantes sont datées par l'auteur dans le courant du III^{ème} s. av. J.-C.), montre des variations importantes dans le poids des hémistatères (jusqu'à 1,03 g sur les 26 ex. pesés), alors que le diamètre des pièces semble beaucoup plus contrôlé ; les mêmes remarques valent pour les quarts de statères. On note la présence d'au moins un hémistatère fourré (de type GRH-3g[1202]) dans les séries anciennes, datées entre 260/250 et 225/200 av. J.-C., et d'au moins six quarts de statères fourrés dans les séries les plus récentes, datées largement entre 225/200 et 175/150 av. J.-C. (cinq du type GRH-3m et un du type GRH-3o). Ces différents éléments montrent que les pièces n'étaient ni pesées, ni systématiquement entaillées pour vérification, mais bien comptées[1203]. On ne retrouve pas, comme c'est le cas dans l'empire perse ou en Egypte, de dépôts monétaires dont la majorité des pièces a été cisaillée pour en vérifier le contenu métallique, de même qu'on ne trouve pas de monnaies coupées en deux ou en quatre afin d'obtenir des unités plus maniables – un besoin pris en compte dès la conception du système, comme le montre l'existence des divisionnaires.

Toutes ces constatations nous amènent à considérer, comme K. Gruel[1204], les premières pièces gauloises comme des monnaies au plein sens du terme, et pas comme des biens de prestige. Leur sphère de circulation est restreinte, à cause du fort pouvoir libératoire de chaque pièce mais aussi à cause de la valeur symbolique dont les pièces sont investies. Toutefois, elles présentent toutes les caractéristiques d'un outil monétaire intégrant les trois fonctions traditionnellement assignées à la monnaie : mesure des valeurs, instrument de réserve et instrument d'échange. À la suite de nombreux auteurs, il faut donc souligner le caractère pleinement fiduciaire de toute frappe monétaire, y compris

---

[1199] Présentation de la découverte dans Delestrée 2001 ; l'existence de la bourse n'est pas mise en doute par Lambot 2004.

[1200] Voir la documentation rassemblée dans Sills 2003.

[1201] Par ex. en Normandie : Guihard 2012.

[1202] Delestrée 2001, p. 182, monnaie 99-122. Guihard 2012 parle à la p. 65 « d'exemplaires fourrés » au pluriel, sans préciser les séries concernées et sans indiquer, sauf erreur de notre part, que l'exemplaire de Ribemont est fourré.

[1203] Guihard 2012, en particulier p. 63-65.

[1204] Gruel 1989, p. 143.

les plus anciennes, y compris celles dont la circulation est restreinte, y compris les frappes en or presque pur que sont les premières pièces gauloises. La multiplication postérieure des émissions et l'intensification de l'usage des monnaies ne montrent pas de rupture radicale avec ces premières frappes – nous avons d'ailleurs rappelé la continuité typologique des émissions. C'est bien que ces pièces portaient déjà en elles toutes les potentialités, toutes les conditions des développements ultérieurs.

Après ce long prologue qui nous a ramené plus de trois siècles avant que l'influence de Rome ne se fasse sentir en Gaule, il est temps de se pencher à nouveau sur la situation des II^{ème} et I^{er} s. av. J.-C. Répétons que ce détour était nécessaire pour comprendre pleinement la période étudiée dans les chapitres précédents. Comme l'écrivait F. Braudel : « toute société d'architecture ancienne qui ouvre ses portes à la monnaie perd un jour ou l'autre ses équilibres acquis et libère des forces dès lors mal contrôlées. Le jeu nouveau brouille les cartes, privilégie quelques rares personnes, rejette les autres du mauvais côté du sort. Toute société sous cet impact doit faire peau neuve[1205]. » C'est certainement sous-estimer les capacités d'adaptation et de résistance des groupes sociaux. Mais une telle vision a le mérite de nous rappeler deux choses. D'une part, l'introduction de la monnaie frappée constitue bien une évolution majeure pour la société concernée. D'autre part, une telle évolution doit être replacée dans son, ou plutôt ses contextes : celui qui précédait son apparition et celui qui y a présidé. En Gaule, la monnaie frappée est paradoxalement adoptée au moment où les connexions du monde celtique avec le monde méditerranéen sont au plus bas : les importations ont cessé depuis 150 ans, l'expansion celtique connaît un coup d'arrêt et, malgré la peur panique que peuvent en avoir Grecs et Romains, les Celtes ne sont plus des acteurs de premier plan dans les conflits de l'époque. Même s'ils ont rapporté l'objet et l'idée de leurs incursions méridionales, ce sont les contradictions nées de la nouvelle situation du domaine nord-alpin qui les amènent à adopter et adapter la monnaie frappée en Gaule.

Si le scénario que nous proposons est juste, les premières émissions indigènes apparaissent dans un contexte de stabilisation des groupes humains sur des territoires plus précisément délimités, dont le coup de fouet donné aux grands sanctuaires serait la manifestation la plus éclatante. Or nous avons souvent rappelé, dans les chapitres précédents, le problème que pose l'identification des pouvoirs émetteurs. Pendant longtemps, on a pensé que les *civitates* constituaient la seule autorité susceptible de frapper monnaie : toutes les émissions auraient été civiques. On est maintenant revenu sur cette idée, en particulier pour les potins. Il nous semble nécessaire de réexaminer le lien entre émissions monétaires et organisation politique. Plutôt que de partir des entités politiques pour arriver aux monnaies, nous proposons le chemin inverse. En effet, le mobilier numismatique nous semble particulièrement approprié pour mieux cerner le développement de ces *civitates* dont l'existence n'est assurée qu'à partir de l'époque césarienne.

[1205] Braudel 1979, vol. 1, p. 385.

Dans un second temps, il faudra essayer de mieux cerner le rôle joué par Rome dans la sphère gauloise. En inscrivant les développements historiques dans la longue durée, l'analyse des systèmes-monde utilisée plus haut permet de remettre en perspective la question de l'impérialisme romain. Une fois la Gaule conquise, comment interpréter les mesures prises par Rome ? Laissez-faire « passif » ou assimilation « active » ? Bien entendu, la question de la « romanisation » se pose aussi sur le plan monétaire : comment expliquer le désintérêt que semble porter la puissance conquérante à la circulation monétaire des nouvelles provinces ?

Enfin, dans un troisième temps, nous aborderons le problème de la monétarisation des sociétés gauloises étudiées entre la fin de l'âge du Fer et le début de l'Empire. Il faudra tout d'abord s'interroger sur le degré de connaissance que nous pouvons atteindre à ce sujet, alors que nous disposons seulement d'une documentation archéologique d'interprétation souvent ambiguë. La question centrale reste toutefois l'intégration dans le système-monde romain. Quand la placer ? Dès le II^{ème} s. av. J.-C. ou seulement après la conquête césarienne ? Quel était à ce moment le degré de monétarisation de l'économie protohistorique ? Et l'intégration dans l'empire eut-elle, durant la période étudiée ici, des effets sensibles sur l'usage monétaire dans les sociétés gauloises ?

6.3 Monnaie et organisation politique : la formation progressive des *civitates*

6.3.1 Quelques modèles de production et de distribution des monnaies

Le problème des pouvoirs émetteurs est un des thèmes récurrents de la recherche en numismatique celtique. Pendant de nombreuses années a prévalu l'idée que le droit de battre monnaie était régalien et que les puissances émettrices étaient nécessairement des puissances publiques, c'est-à-dire des Etats. Par conséquent, les émissions devaient être attribuées aux *civitates* connues par César. C'est le principe qui guida à la fin du XIX^{ème} s. l'établissement du *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale* par E. Muret et A. Chabouillet, et de son volume frère, l'*Atlas des monnaies gauloises* d'H. de La Tour[1206]. C'était le même principe qui guidait J.-B. Colbert de Beaulieu[1207], comme B. Fischer lorsqu'elle a procédé à une révision de l'*Atlas* en 1992. La dernière réédition de l'*Atlas* en 2001, par les éditions Les Chevau-légers, apporte un nouveau lot de « réattributions » sans remettre en cause le principe des émissions civiques. Depuis plusieurs années pourtant, on en discute le bien fondé, bien que les solutions adoptées selon les traditions de recherche divergent. Dans le domaine allemand, de nombreux chercheurs, tels M. Nick, pensent qu'il faut

[1206] Muret, Chabouillet 1889 ; La Tour 1892.

[1207] Colbert de Beaulieu 1973, p. 169-195. Il admet des émissions n'émanant pas de cités, d'empires ou de ligues, mais seulement pendant et après la conquête césarienne.

abandonner les attributions systématiques à des cités, tant que les arguments en ce sens ne sont pas assez forts[1208] ; ils continuent pourtant à utiliser les anciens noms qui incluent une composante ethnique (par ex. *Sequanerpotin* pour le potin à la grosse tête), ce qui ne contribue pas à éclaircir le débat.

En France, K. Gruel a rassemblé ses vues sur le sujet à l'occasion d'un colloque et les a synthétisé dans deux schémas (fig. 6.3)[1209]. La légende de la fig. 6.3a, qui modélise plusieurs types de circulation monétaire, révèle qu'elle place encore la majorité des frappes dans le cadre traditionnel d'émissions contrôlées par des pouvoirs publics, quels qu'ils soient (un sanctuaire, une cité ou ses subdivisions, une fédération monétaire). La fig. 6.3b montre cependant sans ambiguïté qu'elle n'écarte pas l'hypothèse d'émissions aux mains de pouvoirs émetteurs privés. Toutefois, cette idée est principalement appliquée aux potins : jusqu'à preuve du contraire, ces derniers ne doivent plus être considérés comme des productions des *civitates*, contrairement aux bronzes frappés et, surtout, aux métaux précieux, dont la valeur intrinsèque suppose un contrôle plus grand[1210].

En Grande-Bretagne, C. Haselgrove avait commencé, dans les années 1980, à abandonner les dénominations ethniques pour un classement géographique ; tout récemment, la thèse d'I. Leins a remis radicalement en cause les attributions aux tribus protohistoriques[1211]. Il note que malgré l'augmentation de la documentation disponible, les méthodes de classement des monnaies britanniques pré-romaines ont peu évolué, ce qui a conduit à obscurcir considérablement l'analyse des données. Sa propre réflexion s'inspire de celle de J. Collis, présentée dans deux articles qui ont eu une répercussion assez faible (fig. 6.4)[1212]. Dès 1971, cet auteur s'élevait contre une interprétation univoque de la production monétaire (le modèle dominant, une autorité centrale contrôlant la production étant représentée sur la fig. 6.4a par la situation d) et introduisait des modèles alternatifs (fig. 6.4a, situation a : pas de pouvoir centralisé, pas de contrôle de la production monétaire ; situation b : pouvoir centralisé mais pas de contrôle de la production monétaire ; situation c : pas de pouvoir centralisé mais contrôle de la production monétaire. On notera, dans la situation c, que J. Collis ne lie pas centralisation du pouvoir et territorialité : dans son schéma, on trouve un monétaire appartenant à l'unité territoriale A mais travaillant pour un émetteur de l'unité territoriale B). Dans un second article de 1981, J. Collis s'attache à la distribution des monnaies (fig. 6.4b). Il distingue deux types principaux de distribution, dispersé (*dispersed*) et concentré (*nucleated*), avec plusieurs variantes qui

---

[1208] M. Nick (comm. pers.).

[1209] Gruel 2002.

[1210] Le catalogue des monnaies gauloises de Bibracte est structuré selon ce principe : Gruel, Popovitch 2007. Sur les potins, voir également la conclusion de Gruel (dir.) 1995, p. 137-141, où elle emploie l'expression de « monnaie privée ».

[1211] Leins 2012 (avec bibliographie antérieure).

[1212] Collis 1971 et 1981.

peuvent nous donner des indications sur l'organisation de la production et sur les raisons de la circulation des monnaies (échanges diplomatiques, dépenses étatiques, économie de marché). Ses propositions complètent celles de K. Gruel citées plus haut (fig. 6.3a).

Avec ces modèles en tête, l'ampleur de la documentation à sa disposition (32 866 monnaies réparties sur toute la moitié sud-est de l'Angleterre) a permis à I. Leins de proposer, à partir d'une zone test centrée sur Oxford, un nouveau modèle de production et de circulation monétaire (fig. 6.5)[1213]. Selon lui, ce n'est qu'après le changement d'ère que la région du Sud-Est a connu un mode de production du numéraire centralisé sous l'autorité d'un roi. Auparavant, la frappe était accessible à un ensemble de groupes ou d'individus suffisamment puissants et riches pour financer les émissions, tandis que les ouvriers monétaires, responsables de la fabrication physique des monnaies, étaient indépendants et pouvaient circuler entre plusieurs puissances émettrices. De tels cas sont attestés en Grande-Bretagne à l'époque mérovingienne et c'est ainsi qu'I. Leins interprète une partie de sa documentation, en particulier dans les régions Nord et Ouest. Il semblerait que le Sud-Est ait joué un rôle moteur dans l'évolution des pratiques monétaires en Bretagne, les autres régions apparaissant comme périphériques. À partir de l'étude de cette région-test, I. Leins aborde l'analyse de l'ensemble de ses données en éliminant l'idée de productions « civiques » ou « tribales ».

C'est en ayant à l'esprit cet éventail de possibilités que nous voulons aborder le lien entre monnayages et organisations politiques. En effet, notre lecture de la documentation nous porte à croire que, comme en Bretagne, la Gaule connut une variété de situations tout au long de son histoire et que les monnayages civiques n'y furent jamais dominants, sauf peut-être dans les toutes dernières années de la production monétaire indigène. Les monnaies permettent donc de suivre la mise en place des *civitates* gauloises.

6.3.2 L'identité des émetteurs : indices archéologiques et numismatiques

Nombre de points ont déjà été développés dans les chapitres précédents. Nous ne reprendrons ici que les conclusions principales. On peut tenter une identification des émetteurs à travers trois types d'indices, que nous examinerons dans cet ordre : les légendes, seuls textes à notre disposition ; les traces de production, mais elles sont maigres ; les cartes de distribution de types, superposées aux limites de cité telles que nous les reconstituons.

6.3.2.1 Les légendes

[1213] Leins 2012, p. 36-72.

L'ensemble des légendes, à de rares exceptions près, a été répertorié par J.-B. Colbert de Beaulieu et B. Fischer[1214]. Pour autant que l'interprétation en soit possible, les anthroponymes en constituent l'immense majorité. On les interprète généralement comme les noms des commanditaires de la frappe plutôt que des monétaires. C'est ce que laisse entendre la correspondance entre certaines légendes et plusieurs noms connus par la *Guerre des Gaules*, au premier rang desquels Vercingétorix. Par ailleurs, l'exemple de Togirix, qui devient Q. Iulius Togirix après la guerre, montre bien qu'il ne s'agit pas du nom de l'ouvrier. Cette interprétation est donc vraisemblablement valable pour les frappes antérieures à la conquête. Mais plutôt que des noms d'aristocrates frappant à leur compte, on pourrait penser qu'il s'agit, comme sur les frappes républicaines romaines, des noms des magistrats monétaires. Ce n'est pas impossible, mais on notera alors qu'ils ne jugent pas utiles de préciser pour quelles communautés ils frappent. Les noms de peuples n'apparaissent pas dans les légendes avant la conquête césarienne (fig. 3.14 et 3.15), alors que les motifs ne semblent pas réservés à une seule autorité émettrice (nous pensons en particulier aux différents deniers du Centre-Est qui portent la tête de Rome au droit et un cheval au revers). De même, les mentions d'un magistrat monétaire appelé *arcantodan* ne sont pas antérieures aux années 40/30 av. J.-C. et limitées à deux *civitates*, les Meldes[1215] et les Lexoviens[1216]. Ces derniers sont les seuls, avec les Aulerques Eburovices[1217], à indiquer le caractère public des frappes, toujours sur des monnaies postérieurs à 40/30 av. J.-C. L'ensemble de ces éléments ne plaide pas pour une implication très forte des peuples, tribus ou *civitates* dans la production monétaire avant une date très tardive, dans la deuxième moitié du I^{er} s. av. J.-C. Même à cette époque, les mentions d'ethnique sont loin d'être généralisées. Les légendes ne mentionnent pas plus les *pagi*, constituants de la cité sur lesquelles nos informations sont presque nulles à l'âge du Fer. Bien que César en mentionne l'existence pour plusieurs peuples, le terme ne semble d'ailleurs pas toujours recouvrir la même réalité territoriale : seulement quatre *pagi* chez les Helvètes mais vraisemblablement plus chez les Morins, malgré un territoire moins étendu[1218]. Leur rôle éventuel est donc difficile à évaluer.

6.3.2.2 Les traces de production

Les restes d'ateliers, où l'on peut identifier le local de production, les outils et la production associés, sont rarissimes. En Gaule, seul le site des Rocheraux près de Poitiers répond à ces critères :

[1214] *RIG* IV.

[1215] Scheers 28/Ia ; *RIG* IV, n°240. L'attribution aux Meldes, traditionnelle, se fait sur la base de la distribution des exemplaires connus et semble ici justifiée.

[1216] Guihard 2012, type BL-M/16 ; *RIG* IV, n°108, 262 et 263.

[1217] Guihard 2012, type BAE-9.

[1218] César, *BG* I, 12, 4 ; IV, 22, 5.

daté de La Tène D1b, la fosse-atelier est située près d'un accès secondaire, dans un complexe ceint d'un enclos fossoyé qui ne semble pas, à première vue, un centre de pouvoir majeur[1219]. Les coins monétaires ont l'inconvénient majeur d'être maniables et de pouvoir circuler. Leur lieu de découverte correspond parfois à la zone de production supposée du type correspondant (par ex. pour les deux coins monétaires de Bibracte aux types LT 5138-5252[1220]), mais pas nécessairement, comme le montrent les coins de *KAΛETEΔOY* trouvé sur les *oppida* du Mont-Vully et du Donnersberg, en marge de la distribution de ce type[1221]. De plus, nombre de découvertes récentes sont issues de « prospections » au détecteur à métaux, ce qui laisse planer des doutes sur leur provenance déclarée. Une découverte récente et bien localisée apporte un témoignage intéressant, si l'on suit l'interprétation proposée par D. Hollard : un ensemble d'outils (coins, enclumes) a vraisemblablement été caché dans une cavité par son propriétaire. Or on se trouve à une limite de cité qui marque également, selon D. Hollard, la limite de circulation des types gravés sur les coins. Pour lui, l'ouvrier, passant d'un « client » à un autre, aurait évité d'aller chez ce dernier avec les instruments ayant servi au premier. On attend avec impatience la publication de ce dossier, prévue sous peu[1222]. On ne connaît pas de coin ayant servi au monnayage de bronze, ni de moule à potin de provenance assurée[1223]. Les ratés de coulée de potins nous renseignent toutefois sur leurs lieux de production. Le cas le mieux documenté est celui des potins au sanglier Scheers 186, pour lesquels trois *oppida* au moins ont livré des ratés : Boviolles, le Col de Saverne (Fossé des Pandours) et Etival-Clairefontaine (la Pierre d'Appel). Pour autant que l'on puisse en juger, les traces de production qui nous sont parvenues tant pour les métaux précieux que pour les bronzes et les potins, ne permettent pas d'attribuer nettement les types concernés à des entités ethniques. Toutes les trouvailles peuvent être attribuées à La Tène D1 ou D2 et l'on notera une concentration certaine sur les *oppida* : aux sites déjà mentionnés, on ajoutera ceux de Villeneuve-Saint-Germain et du Titelberg[1224].

[1219] Toledo i Mur, Pernot (éd.) 2008.

[1220] Gruel, Popovitch 2007, p. 162-163.

[1221] Auberson, Geiser 2001 ; Wigg-Wolf 2009.

[1222] Nos remerciements à D. Hollard pour nous avoir présenté cette découverte, lors d'une visite au Cabinet des Médailles avec des étudiants.

[1223] Une moitié de moule bivalve pour potins à la grosse tête (type GT B 3.1, identifié par J. Genechesi) a été trouvée au détecteur à métaux, vraisemblablement en Saône-et-Loire et « publiée » sur un forum de détection (repéré par G. Aubin), puis sur le site www.cgb.fr. Si J.-M. Doyen doute de son authenticité, le type semble parfaitement conforme aux productions antiques pour J. Genechesi (comm. pers.). Sur le forum, l'inventeur du moule déclare l'avoir trouvé en plein champ à environ 50 cm sous le niveau du sol et précise « ah oui au fait, je tenais a (*sic)* signaler que je n'ai rien trouvé qui me fasse penser a (*sic)* un potin ou a (*sic)* quelque chose de gaulois tout autour. ni residus (*sic)* de fonderie rien que dalle. »

[1224] Villeneuve-Saint-Germain : Debord 1993 ; le Titelberg : Weiller 1982 (les trouvailles proviennent des fouilles de l'Université du Missouri, qui n'ont toujours pas été publiées de façon détaillée ; selon J. Metzler

6.3.2.3 Les cartes de distribution

Dans la recherche des pouvoirs émetteurs, l'outil principal reste la carte de distribution, dont la manipulation peut être délicate, comme l'a rappelé I. Leins[1225]. Leur pertinence est conditionnée non seulement par la quantité de données disponibles, mais également par les principes de classement du mobilier numismatique. I. Leins plaide pour l'étude des répartitions prenant en compte à la fois une chronologie précise et un niveau typologique fin, car le regroupement de trop nombreux types ou variantes produit inévitablement des entités artificielles et souvent trop étendues. Nous avons déjà noté, notamment au chap. 2, que les cartes de distribution recouvraient rarement les limites des *civitates* tardives. Le cas le plus frappant est celui des potins à distribution large, comme le type à la grosse tête ou le type au sanglier Scheers 186. Cela reste vrai lorsque l'on cartographie les différents sous-types[1226]. Il en va de même pour les émissions un peu plus tardives dont J. Sills a proposé de nouvelles cartes de répartition et une nouvelle typologie (émissions de deuxième et troisième générations dans sa terminologie). Ces frappes correspondent aux types Scheers 8 à 15, attribués à différents peuples de Belgique occidentale par S. Scheers. Malgré ses efforts pour proposer des attributions ethniques, qui restent fondées sur celles de S. Scheers, cet aspect du travail de J. Sills n'emporte pas, à de rares exceptions près, la conviction ; on a souvent le sentiment qu'il cherche à forcer les données[1227].

(comm. pers.), les résultats en sont inexploitables en l'état. Sur ces fouilles américaines, on trouvera la synthèse la plus complète, ainsi que la bibliographie, dans Hamilton 1996).

[1225] Leins 2012, p. 36-72.

[1226] Pour les potins à la grosse tête, voir les cartes partielles mais récentes de Genechesi 2012, fig. 124-129. Pour les potins Scheers 186, Féliu 2008, p. 52-54, citant des travaux inédits d'E. Mériel.

[1227] Sills 2003. Un exemple de ses raisonnements, parfois acrobatiques et souvent circulaires, à propos de la série « au croissant » (Scheers 11) : « *Five more definite findspots, including the first British provenance, have been added to Scheers' 1977 list. Five of the continental provenance are in or around the Gallic war territory of the Atrebates, although there is no guarantee that they were settled in the region at the time when the series was struck. The lack of provenienced coin from Britain seems to rule out a coastal tribe such as the Morini, and close parallels between the crescent series and Gallo-Belgic B, attributed to the Nervii, favour the Atrebates or their precursors. So too does the association of two crescent staters with a Gallo-Belgic Aa class 2 stater in the Hagen, Luxembourg hoard : Aa was probably struck by the Ambiani, southern neighbours of the Atrebates. It may well be significant that three of the five stater provenances, Waremme, Beringen and Hagen, are well to the east of the core distribution : it is possible that high-value payments were made to mercenaries or invaders from this region, which may explain lack of British finds* » (p. 165). Or il écrivait plus haut, à propos de la série *Gallo-Belgic Aa* : « *The fifteen definite findspots in Belgic Gaul are scattered across a wide arc from Le Havre to Ghent and give no clear indication of where the series was struck* » (p. 139). Toutefois, l'attribution des *Gallo-*

A vrai dire, les émissions précoces présentent souvent des répartitions assez étendues. Nous avons rappelé plus haut la distribution assez large de plusieurs émissions précoces en or (dites de première génération), que J. Sills interprétait comme la marque de paiement de soldats et qui révèlent selon nous des échanges entre aristocrates gaulois. On considère généralement que ces pièces ont été émises par des individus (à titre personnel ou pour des groupes restreints) plutôt que par des peuples[1228]. C'est en effet ce qui semble ressortir de la répartition des différentes classes d'hémistatères précoces en Normandie, telle qu'a pu l'établir P.-M. Guihard (type GRH-3)[1229]. Mais les monnaies en or ne sont pas les seules à présenter des distributions de ce type. On les retrouve également pour les potins précoces. Parmi les potins Scheers 186, on considère généralement que la classe Ia est la plus ancienne ; au vu des contextes archéologiques, la production débute très certainement dès la fin de La Tène C2 et sa distribution couvre principalement La Tène D1a[1230]. Or on la retrouve de l'embouchure de la Seine jusqu'au Danube supérieur (fig. 6.6).

Les découvertes de Manching et de Reinheim-Horres, dont on peut placer à chaque fois le *terminus post quem* à La Tène D1b, montrent que dès la fin du II^{ème} s. av. J.-C., les monnaies en métal « vil » pouvaient circuler sur de longues distances[1231]. À Manching, les monnaies gauloises ne représentent pas moins de 26 % du faciès, avec une représentation particulièrement importante du Centre-Est ; presque tous les types présents peuvent être datés de La Tène D1. À Reinheim-Horres, la quasi-totalité des pièces est étrangère à la région ; le contexte est très clairement rituel, la majorité des monnaies ayant été déposée au fond de trous de poteaux. Il apparaît donc que certains potins, malgré une valeur métallique de beaucoup inférieure, avaient une circulation semblable à celles des frappes précoces en or. Mais le fait qu'ils aient également été thésaurisés avec des deniers gaulois semble attester leur fonction monétaire[1232].

Toutes les séries précoces n'avaient pas une distribution large. La classe II du potin Scheers 186, contemporaine ou légèrement postérieure à la classe Ia puisqu'elle est attestée à Acy-Romance entre 130 et 110 av. J.-C.[1233], a une distribution beaucoup plus concentrée, bien qu'on la retrouve aussi

---

Belgic Ca aux Ambiens lui permet de leur attribuer également les *Gallo-Belgic Aa* car les deux séries présentent des similitudes. Dès la p. 139, il exclut les Atrébates comme possibles émetteurs des *Gallo-Belgic Aa* car il faut leur attribuer… la série « au croissant » !

[1228] Pion 2012, p. 153.

[1229] Guihard 2012, fig. 20 p. 68, à lire avec la fig. 18 p. 62, qui présente les correspondances entre les motifs secondaires des différentes classes.

[1230] Lambot 2002, p. 130-131; Doyen 2010, p. 28-29

[1231] Manching : Kellner, Overbeck 1990 ; Gruel 2009. Reinheim-Horres : Wigg-Wolf 2013.

[1232] Voir par ex. le dépôt de Houssen (dépôt HSS), daté de La Tène D1, qui rassemble deniers *KAΛETEΔOY* et potins à la grosse tête.

[1233] Contexte B-001-02.

à l'embouchure de la Seine et sur le Danube supérieur (fig. 6.7). Toutefois, les circulations sur de longues distances de ces émissions anciennes contrastent avec le caractère très régionalisé des découvertes de La Tène D2b. L'exemple le plus frappant est celui de la Belgique occidentale ou *Belgium* : alors que les émissions en or du II^{ème} s. av. J.-C. avaient des répartitions qui excédaient souvent les futures limites de *civitates*, avec de nombreuses « exportations » en Bretagne insulaire, les émissions en argent et en bronze frappé du I^{er} s. ont des distributions très restreintes, comme l'a montré depuis longtemps L.-P. Delestrée[1234]. Certains types sont vraisemblablement émis et distribués sur un site unique, par ex. sur le sanctuaire de Digeon. Cette situation n'est d'ailleurs pas propre au *Belgium* : on citera par ex. les potins LT 4628 à légende *SELISV*, datés de La Tène D2b, qu'on retrouve presque exclusivement sur l'*oppidum* de Bibracte. La dissémination de nombreux exemplaires *isolés* après la guerre des Gaules est selon nous un phénomène bien distinct de la circulation large des émissions précoces : dans les modèles de J. Collis (fig. 6.4b), les émissions précoces ont des distributions dispersées, alors que les émissions tardives ont des distributions concentrées, avec des *outliers*, des exemplaires sortant de la distribution normale (et ne rentrant donc pas dans le modèle de circulation décentrée de K. Gruel : fig. 6.3a, n°2).

6.3.2.4 Les monnayages civiques : une apparition tardive et limitée

Comment synthétiser les différentes observations présentées ci-dessus ? Appuyons-nous pour commencer sur le phénomène que nous venons de mettre en évidence, à savoir la distribution beaucoup plus restreinte des émissions tardives par rapport aux émissions précoces. On peut en proposer plusieurs explications. D'une part, on peut penser, comme le propose I. Leins pour la Bretagne, que les compétences nécessaires à la production monétaire se sont répandues avec le temps, ce qui a permis à un plus grand nombre d'individus ou de groupes de produire leur propre numéraire. La fabrication des potins est de surcroît simple à maîtriser et permet une production de grande ampleur. Il faut toutefois noter que les premières émissions indigènes suivirent de peu l'arrivée des prototypes grecs : c'est bien que, pour les métallurgistes gaulois dont la dextérité est bien connue, la difficulté était loin d'être insurmontable.

D'autre part, à partir de La Tène D1, l'augmentation de la production et l'apparition de dénominations de moindre valeur ont contribué à répandre l'usage des monnaies dans des couches sociales qui n'y avaient pas accès. Le numéraire a alors très certainement perdu de sa valeur comme

[1234] Delestrée 1996a. Voir également, un peu plus au sud, les monnaies lamellaires en argent de Normandie, datées de La Tène D2a (Guihard 2012, type LTP-7) : les trois classes présentent des distributions très concentrées et mutuellement exclusive (*ibid*., fig. 36 p. 104).

bien de prestige, même si les monnaies en or semblent avoir gardé jusqu'au bout un rôle particulier[1235]. De même, la diversification des productions rendait inutile l'utilisation d'un numéraire produit dans des régions éloignées. Il faut noter ici le lien entre développement de l'usage monétaire et occupation du territoire. Les toutes premières émissions étaient contemporaines de l'émergence des grands sanctuaires, étape centrale, selon S. Fichtl, de la formation des *civitates*. Après un hiatus à la charnière entre III^{ème} et II^{ème} s., les frappes reprennent vers 180 (à La Tène C2b), non seulement en or mais aussi, dans certaines régions, en argent et en potin. Or c'est à partir de la même période que l'on note la création ou la dynamisation de nombreux sites d'habitats : parmi les exemples les mieux connus d'agglomérations artisanales, citons Levroux « Les Arènes », Gandaillat-La Grande Borne (Aulnat), Manching et, dans notre zone d'étude, Acy-Romance et Verdun-sur-le-Doubs « Le Petit Chauvort ». Dans l'est de la Gaule, P. Barral a bien mis en évidence ces deux moments charnières que sont les transitions La Tène B2/C1 et La Tène C2/D1[1236]. Comme l'ont noté d'autres auteurs, il semble bien y avoir un développement parallèle de la monnaie frappée et de l'urbanisation[1237]. Il n'y a là rien de surprenant mais, à côté de la lecture purement économique (urbanisation = concentration et spécialisation des activités = monétarisation), il ne faut pas oublier que la constitution d'habitats agglomérés amène une hiérarchisation et un contrôle plus fort du territoire. Ces nouveaux sites (ou ces sites d'une importance nouvelle) polarisent nécessairement l'espace où ils sont implantés.

C'est pourquoi nous lisons la multiplication des pouvoirs émetteurs et le resserrement des distributions comme des témoignages de l'ancrage de plus en plus fort des communautés sur leur territoire. L'utilisation première des monnaies dans la sphère des échanges diplomatiques impliquait une distribution géographique large des pièces concernées, une iconographie et une métrologie unifiées ; les pièces symbolisaient avant tout l'homogénéité des classes dirigeantes des différents peuples, classes qui étaient encore unies, à l'époque de César, par de nombreux liens de sang[1238]. Avec l'extension de l'usage monétaire aux différentes couches de la société, on observe une diversification des types iconographiques, la multiplication des légendes, une métrologie souvent variable pour le bronze et le potin, une distribution géographique beaucoup plus limitée. Les pièces témoignent maintenant de l'existence de communautés stables et, sinon de limites de territoires, du moins de la zone d'influence des individus responsables des émissions ; les mêmes, à n'en pas douter, qui constituent les classes dirigeantes de ces communautés.

[1235] Les dépôts étudiés par M. Nick et présentés à la fig. 6.2 vont jusqu'aux années 50 av. J.-C. En Gaule Belgique, les dépositions de monnaies d'or restent fréquentes à La Tène D2b et le dernier dépôt mixte d'époque tibérienne présente, à côté des deniers romains, deux statères gaulois (fig. 2.18, 3.9, 4.13).

[1236] Barral 2010, p. 177-186, et 2011 ; Barral *et al*. 2011b.

[1237] Par ex. Gruel 1989, p. 22-26.

[1238] César, *BG* I, 3 et I, 18, 6-8.

Il n'est donc pas étonnant de constater une concentration des traces de production monétaire sur les *oppida*, qui regroupent les activités artisanales et sont des lieux privilégiés d'expression du pouvoir. En Belgique occidentale, les *oppida* semblent remplacés par les sanctuaires, dont certains ont probablement été le siège d'ateliers monétaires[1239]. La conquête césarienne ne met pas fin au phénomène, au contraire : le *Belgium* se caractérise par une grande variété de frappes jusqu'à l'époque augustéenne. Cette pluralité de centres émetteurs ne plaide pas pour un contrôle serré des frappes à l'échelle de la *civitas*, c'est-à-dire le modèle d de J. Collis sur la fig. 6.4a. On est plutôt dans un des trois autres cas (modèles a, b ou c de la même fig.) : décentralisé/sans contrôle, décentralisé/avec contrôle, centralisé/sans contrôle. L'étude des légendes montre une persistance des anthroponymes jusqu'à la fin des frappes indigènes, alors que les ethniques et les noms de peuples apparaissent seulement au milieu du I^{er} s. av. J.-C. Cela constitue un nouvel indice de l'implication faible de la *civitas* dans les frappes monétaires avant la guerre des Gaules. Si on considère que la *civitas* jouait un rôle dans la production monétaire avant cette date, cela montre toutefois qu'elle n'estimait pas utile de signifier clairement son autorité sur les monnayages[1240] : on s'écarte à nouveau du modèle centralisé/contrôlé (fig. 6.4a, modèle d).

Il faut en tirer une conclusion nette et sans ambiguïté : les *civitates* gauloises n'ont jamais constitué le cadre *principal* des frappes monétaires gauloises, au III^{ème} s. comme au I^{er} s. av. J.-C. Les seules frappes indubitablement civiques sont postérieures à la guerre des Gaules et sont loin d'être majoritaires. Nous ne nions pas qu'il ait pu y avoir des émissions de cité auparavant : nous avons déjà cité les Rèmes, où de telles frappes pourraient remonter au milieu du II^{ème} s. av. J.-C.[1241] Mais il ne s'agissait certainement pas du cadre le plus répandu. Sans avoir recours aux monnayages civiques, on peut expliquer assez aisément que certains types ne couvrent qu'une partie du territoire de la *civitas*. En effet, les émetteurs appartenaient nécessairement à une telle entité, même s'ils ne produisaient pas en son nom. Il est donc normal que leurs monnaies circulent prioritairement sur tout ou partie de leur *civitas* d'origine, car c'est certainement sur ce territoire que s'exerçait en premier lieu leur influence. On explique ainsi aisément les débordements de certaines distributions sur les territoires voisins. Sauf lorsque les données sont suffisamment claires, il faut donc arrêter de parler de monnaies éduennes, trévires ou séquanes. En réalité, il s'agit plutôt de monnaies frappées *chez* les Eduens, les Trévires ou les Séquanes, ou encore des monnaies d'*un* éduen, d'*un* trévire ou d'*un* séquane.

[1239] En dernier lieu : Delestrée 2005b ; Wellington 2005a, 2006.

[1240] A moins qu'elle ne l'ait fait à travers l'iconographie et que nous soyons incapables de le détecter. Mais cela nous paraît improbable.

[1241] Chap. 2.1.4. On trouvera dans Doyen 2010 la dernière synthèse en date sur les différentes émissions.

6.2.3 Genèse et développement des *civitates*

Le développement de la production et de l'usage de la monnaie frappée en Gaule nous permet de suivre la formation des *civitates* décrites par César. Il convient de rappeler que le terme recouvre chez cet auteur des régimes politiques différents (aristocratiques et monarchiques) et des zones à l'organisation territoriale différente (le *Belgium* et ses sanctuaires, le Rhin inférieur faiblement hiérarchisé et les *oppida* sur la majorité du territoire). S. Fichtl a dégagé les grandes caractéristiques de la *civitas* du milieu du I^er^ s. av. J.-C.[1242] : il s'agit d'une entité politique et non culturelle, ancrée sur un territoire bien défini mais dont les frontières font souvent l'objet de contestations, organisé autour d'un ou parfois plusieurs sites centraux. Chaque *civitas* semble avoir des constituants (les fameux *pagi*) et elle entretient avec ses voisines des relations diplomatiques, qui se traduisent par des coalitions et des liens de clientèle, dont l'origine peut être ancienne. Comme nous l'avons dit, l'origine de ces entités doit être cherchée, pour cet auteur, dans l'apparition des grands sanctuaires, au début du III^ème^ s. Mais la *civitas* du III^ème^ s., si elle existe, ne peut avoir été semblable à celle du I^er^ s. Que le futur territoire bellovaque voit la création, dès cette époque, de trois sanctuaires, proches de futurs *oppida* et qui correspondent à peu près au centre de *pagi* médiévaux, ne signifie pas qu'il formait déjà une entité territoriale unique[1243]. Si la transition La Tène B2/C1 marque une première étape de structuration du territoire, l'organisation politique semble encore assez souple. La production monétaire laisse entrevoir un réseau assez dense d'aristocrates, liés entre eux par des liens diplomatiques, maritaux, familiaux, mais qui restent très indépendants, selon le modèle qui semble avoir été en vigueur à La Tène B.

On peut restituer une nouvelle étape dans le deuxième quart du II^ème^ s. (LT C2b), correspondant à la multiplication des agglomérations et à la reprise des frappes monétaires. Elle se manifeste également par une nouvelle série d'échanges diplomatiques, comme le montrent les dépositions conjointes de torques et de monnaies qui apparaissent à ce moment, et qui continueront au moins jusqu'au milieu du I^er^ s. av. J.-C.[1244] Certaines fondations de sites sont planifiées, comme le prouve l'organisation du village d'Acy-Romance. Elles résultent donc bien d'une volonté politique, qui implique des communautés relativement importantes. L'archéologie funéraire démontre qu'on se trouve toujours dans une société fortement hiérarchisée. L'impulsion politique vient donc des classes dirigeantes. À peu près au même moment, au milieu du II^ème^ s., on note dans les sanctuaires un changement dans la composition des dépositions : à côté des fibules, déposées depuis le IV^ème^ s., et des armes, déposées depuis le début du III^ème^ s., apparaissent de nouveaux objets, plus liés aux activités quotidiennes[1245]. Les monnaies font également une timide apparition[1246]. On peut aussi lire à cette aune

[1242] Fichtl 2004b, 2006 et 2013b.

[1243] La *civitas* bellovaque est un exemple récurrent dans la démonstration de S. Fichtl (2004b, 2007, 2013b).

[1244] Hautenauve 2005 ; Nick 2005 ; Fitzpatrick 2005.

[1245] Bataille 2008, 2009 et 2011.

les importations massives d'amphores vinaires, qui commencent dans la première moitié du II^{ème} s.[1247] Les grandes manifestations collectives durant lesquelles le vin est consommé, qui prennent souvent place dans ou autour des sanctuaires, sont à dater principalement de La Tène D1[1248]. Elles semblent impliquer une large partie de la population. Tous ces phénomènes traduisent une mutation importante de la société. L'idéologie martiale perd de son importance : l'aristocratie a réussi à surmonter les contradictions nées de la fin de l'expansion guerrière et à consolider son pouvoir. De toute évidence, des groupes humains de nature diverses (quatre grandes « tribus » chez les Helvètes, mais des communautés de plus petite taille ailleurs, comme les Meldes qui se séparèrent des Suessions après la guerre des Gaules) se sont agrégés sous sa direction pour former des entités plus grandes. Mais celles-ci ne contrôlent pas, sauf exception (les Rèmes ?), la production monétaire, qui reste entre les mains d'individus puissants. Les *civitates*, si on consent déjà à appliquer le terme à ces nouvelles entités, ne constituent pas un cadre trop contraignant (du moins pour ses élites). La fondation des *oppida* à partir de la fin du II^{ème} s. (La Tène D1b) est un indice clair de leur consolidation. Certains *oppida* deviennent les sites centraux, non seulement de fait mais également de droit, des territoires constitués dans les décennies précédentes : Bibracte en est un exemple clair. On peut considérer que dès La Tène D1b, nombres de communautés répondent aux critères de la *civitas* césarienne. Les conflits entre Eduens et Séquanes antérieurs à la guerre des Gaules sont un exemple concret de conflit au niveau de la *civitas*, qui constitue donc une entité politique bien définie. Mais l'exemple des Tigurins, *pagus* des Helvètes qui se joint aux Cimbres et aux Teutons pour envahir le sud de la Gaule, montre à nouveau qu'il ne faut pas surestimer le degré d'intégration de certaines de ses entités[1249]. On ne détecte toujours pas de monnayages civiques dans ces années (à l'exception des Rèmes ?).

Dans l'état actuel des données, les émissions de cité, clairement identifiées comme telles par une légende, sont postérieures à la guerre des Gaules. On ne saurait y voir une coïncidence chronologique. En effet, sans sous-estimer les relations personnelles entre aristocrates gaulois et romains, c'est au niveau de la *civitas* que se joue une grande partie de l'activité diplomatique entre Rome et les nouveaux peuples conquis. Par ailleurs, la conquête prive ces derniers de tout droit de « politique extérieure », et les empêche dans tous les cas de se battre indépendamment de Rome. Par conséquent, les *civitates* se trouvent réifiées et acquièrent une importance nouvelle. Les émetteurs éprouvent le besoin de mentionner leur ethnique dans les légendes (fig. 3.14). On note d'ailleurs que l'ethnique ne correspond pas nécessairement à la zone de circulation du type : les émissions à légende *TVRONOS CANTORIX* sont originaires de Suisse du nord et de Franche-Comté, pas de Touraine. Paradoxalement, après une ultime floraison à La Tène D2b, les émissions monétaires indigènes

---

[1246] Izri 2011.

[1247] Notre lecture diffère donc de celle proposée dans Poux 2004.

[1248] Mais voir Olmer 2012 pour les problèmes que peut poser la chronologie employée dans Poux 2004.

[1249] César, *BG* I, 12, 4-7.

cessent quand les *civitates* deviennent des réalités centrales et incontournables. C'est bien la preuve que ces dernières n'ont jamais joué un rôle majeur dans la production monétaire, qui est toujours restée aux mains d'aristocrates. Ainsi, si le second âge du Fer en Gaule peut bien se lire comme l'émergence de structures étatiques, si les *civitates* gauloises peuvent être, sur bien des points, comparées aux *poleis* grecques et aux cités de l'Italie romaine, ces Etats celtiques, nés dans la seconde moitié du II^{ème} s. av. J.-C., constituent une réponse originale et adaptée aux mutations socio-économiques et politiques du monde gaulois.

6.4 Le rôle de Rome

Nous avons évoqué le rôle joué par Rome dans l'affirmation des *civitates* gauloises après la conquête césarienne. Toutefois, comme nous avons essayé de le montrer, les relations directes et répétées entre Rome et certains peuples gaulois sont attestées depuis le milieu du II^{ème} s. av. J.-C. Il est donc nécessaire de se demander dans quelle mesure Rome a pu influencer le développement des sociétés indigènes, à partir de quand et comment. On ne peut mener une telle discussion sans convoquer les concepts d'impérialisme et de romanisation, qui font l'objet de débats répétés depuis de nombreuses années. Nous commencerons donc par en rappeler, dans les paragraphes qui suivent, les termes principaux. La situation gauloise ne sera abordée que dans un second temps. En effet, la façon dont on conçoit l'expansion romaine, et notamment l'existence ou non d'un plan, d'une volonté voire d'une « mission civilisatrice », détermine l'idée qu'on se fait de la romanisation (si on choisit de continuer à employer ce terme).

6.4.1 Impérialisme et romanisation : une très brève historiographie

Le couple de notions présenté ici est difficilement dissociable, même si nombre de discussions portent principalement sur l'un ou sur l'autre. Il serait illusoire, au vu de la richesse des débats, et même des controverses, de ces 30 ou 40 dernières années, de tenter autre chose qu'un résumé forcément partiel. Impérialisme et romanisation sont deux concepts forgés dans le contexte de l'expansion coloniale européenne, dont les principaux bénéficiaires se présentaient volontiers comme les héritiers et les continuateurs de Rome[1250]. Après la Seconde guerre mondiale et plus particulièrement à partir des années 1960 et 1970, la fin des empires coloniaux, l'apparition du « Tiers-Monde » et l'émergence des pensées critiques qui fournirent la base à la « nébuleuse » postmoderne[1251], créèrent de nouvelles conditions sociales, politiques et intellectuelles. Dans le champ

[1250] Sur ce point, voir en particulier Mattingly 2011, p. 3-72 (avec bibliographie antérieure).

[1251] Par « nébuleuse », nous voulons principalement souligner que le terme regroupe en réalité un grand nombre de courants de pensée.

disciplinaire qui nous occupe, l'impérialisme fut principalement discuté dans les années 1970 et 1980[1252]. La remise en cause de la romanisation fut particulièrement brutale et virulente mais occupa principalement les années 1990 et le début des années 2000. Dans les années récentes, les discussions ont recommencé à lier les deux sujets plus explicitement[1253].

Les débats sur la nature de l'impérialisme romain ont été plus consensuels que ceux sur la romanisation. Les publications des années 1970 s'attachaient souvent à réfuter la thèse de « l'impérialisme défensif » élaborée au XIX^{ème} s. et selon laquelle Rome aurait, en quelque sorte, acquis son empire involontairement[1254]. Au contraire, on s'accorde maintenant sur le fait que Rome a cherché à étendre son pouvoir et a cherché à le conserver. On ne cherche généralement plus à expliquer cet impérialisme par une raison unique, qu'il s'agisse du militarisme « inné » des Romains, de motifs purement économiques ou liés exclusivement au système de valeurs de l'aristocratie romaine : une combinaison de ces différents facteurs est plus probable. Les contributions les plus récentes soulignent la nature changeante de cet impérialisme, qui a évolué au gré de la conquête. En particulier, J. Richardson a montré l'évolution du sens d'*imperium* et de *provincia* dans les textes latins[1255]. Initialement, *imperium* signifie le pouvoir d'un magistrat et *provincia*, l'extension de ce pouvoir. Au tout début du I^{er} s. av. J.-C., le sens d'*imperium* comme pouvoir du peuple romain (*imperium populi Romani*) prend plus d'importance, mais sans avoir de sens territorial. À l'époque de Cicéron, en parallèle à l'évolution d'*imperium*, *provincia* couvre également les habitants d'une zone sous l'*imperium* d'un promagistrat, ainsi, plus généralement, qu'une zone sous le contrôle de l'*imperium populi Romani*. Mais ce n'est qu'à partir de la fin des années 50 et dans les années 40 av. J.-C., que *provincia* commence à désigner, dans le corpus césarien, « *a set of institutions to which an area might be subject in order to make it a Roman 'province'* [1256]. » C'est seulement dans la deuxième moitié du règne d'Auguste qu'*imperium* prend le sens d'une étendue de territoire, ainsi que celui du pouvoir de l'empereur. Au même moment, le sens courant de *provincia* devient l'entité territoriale organisée par les Romains. Ces changements sémantiques illustrent pour J. Richardson le passage du « *power-by-conquest* » de la République au « *power-as-possession* » de l'Empire, selon deux concepts empruntés au spécialiste des relations internationales M. Doyle. Contrairement à ce que soutenait W. Harris[1257], il rappelle à cette occasion que Rome n'a pas mené de politique d'annexion territoriale durant son expansion républicaine – ce qui ne signifie pas qu'elle n'a pas cherché à protéger et

---

[1252] Citons en particulier Nicolet (éd.) 2001, p. 883-920 ; Garnsey, Whittaker (éd.) 1978 ; Harris 1992 (première édition en 1979) ; Harris (éd.) 1984.

[1253] Nous pensons surtout à Mattingly 2011.

[1254] Thèse combattue par Harris 1992.

[1255] Richardson 2008.

[1256] *Ibid*., p. 184-186.

[1257] Harris 1992, p. 131-162.

conserver son pouvoir sur certaines régions. Les travaux de M. Doyle ont également été utilisés par D. Mattingly pour souligner l'historicisation nécessaire de l'impérialisme romain. Par ailleurs, ce dernier s'est attaché à rappeler la brutalité de la domination romaine qu'on avait eu tendance, dans les discussions sur la romanisation, à sous-estimer[1258].

Peu de chercheurs nient que le concept de romanisation soit devenu inadapté dans sa formulation initiale. Tel que le pensaient T. Mommsen et F. Haverfield, il implique en effet une dichotomie marquée entre Romains et Barbares, l'acceptation de la supériorité des premiers sur les seconds et l'idée d'un progrès de la barbarie vers la civilisation romaine. Toutefois, si la communauté scientifique est d'accord sur l'inadéquation de l'outil « romanisation » sous cette forme, elle ne l'est toujours pas sur la solution à apporter au problème. On peut distinguer, schématiquement, deux grandes écoles. Les critiques les plus virulentes viennent de l'école « anglo-saxonne », pour qui le concept doit être purement et simplement abandonné et remplacer par un autre paradigme[1259]. Face à ces chercheurs très imprégnés des divers courants de pensée postmodernes, on peut reconnaître une école « continentale », qui a récemment donné de la voix dans deux dossiers, rappelant que certains thèmes mis en avant par les « anglo-saxons » étaient traités depuis longtemps déjà[1260]. Pour les chercheurs « continentaux », le concept de romanisation, débarrassé de ses scories, reste un outil valable pour la compréhension de l'empire et il faut le redéfinir et le préciser.

Même le débat dépasse les simples questions de terminologie, les positions ne sont pas aussi tranchées que semblent l'indiquer les « anglo-saxons ». En réalité, tout le monde s'accorde sur la nécessité d'étudier la question du côté des conquérants comme de celui des conquis, de prendre la mesure des situations locales et en particulier des configurations sociales préromaines. Les « anglo-saxons » ont tendance à mettre davantage l'accent sur la diversité des sociétés soumises par Rome et la diversité des réponses indigènes à cette soumission. Toutefois, ces réalités ne doivent pas nous faire oublier que c'est par « le centre […], qu'on le veuille ou non, [que] tout se tenait[1261]. » Le principal obstacle à l'usage du terme « romanisation » réside dans la polysémie qu'il a acquise au cours des dernières décennies : le besoin d'une définition commune se fait ressentir. L'option proposée par M. Simard-Morin nous paraît relativement sensée : « Il n'est évidemment pas nécessaire de réclamer

---

[1258] Hingley 2005a, p. 45-46 ; Mattingly 2011.

[1259] Pour un bon résumé des débats « anglo-saxons », voir Hingley 2005a, en particulier p. 1-48 (l'ouvrage en question a le grand mérite de ne pas oublier de se recontextualiser lui-même dans le débat contemporain, à l'inverse d'auteurs postmodernes). Parmi les publications importantes, citons Millett 1990 ; Woolf 1998 ; Webster 2001 ; Mattingly 2011.

[1260] Publiés en 2004 dans les *Annales. Histoire et sciences sociales*, vol. 59/2 et en 2006 dans les *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, vol. 118/1. On y trouvera une bibliographie abondante. Les contributions de P. Le Roux ont été republiées dans Le Roux 2011, p. 53-81. Pour notre zone d'étude, citons également Reddé *et al.* (dir.) 2011.

[1261] Le Roux 2011, p. 72.

l'abandon du terme, mais il semble judicieux plutôt de conserver son sens communément utilisé – l'idée d'expansion de l'influence romaine – et d'accepter que le mot ne permet pas de conceptualiser adéquatement la réciprocité des échanges culturels[1262]. » Il nous semble toutefois possible d'atteindre un degré de précision supplémentaire en adoptant un concept issu de l'analyse des systèmes-monde : celui de géoculture.

6.4.2 La création d'une géoculture romaine à l'époque augustéenne

Pour introduire le concept de géoculture, inventé et développé par I. Wallerstein, nous nous appuierons sur la tentative de G. Woolf de dépasser le concept de romanisation[1263]. En effet, s'il n'emploie plus le mot, il tente une synthèse équilibrée, intégrant les deux dimensions, indigène/locale et romaine/impériale. Ceci explique probablement le large écho qu'elle a rencontré dans le domaine « anglo-saxon »[1264] comme dans le domaine « continental »[1265]. Par ailleurs, le fait que ce travail porte sur la Gaule (ce qui a très certainement contribué à attirer un lectorat francophone plus abondant que la normale) lui donne une résonnance particulière pour notre sujet. Comme l'a noté P. Le Roux, « '*Becoming Roman*' est une formule non dénuée d'ambiguïté, car elle met en jeu un processus culturel et identitaire tout en évoquant la romanisation dont elle retrouve l'esprit originel[1266]. »

Les travaux de G. Woolf ne sont pas exempts de critiques. Sa vision du second âge du Fer, en particulier, est trop « primitiviste »[1267] ; les recherches récentes, rappelées plus haut, ont montré que les sociétés gauloises étaient fortement hiérarchisées, qu'on pouvait bien parler d'urbanisation à propos des *oppida* et des agglomérations artisanales et que les monnaies indigènes avaient bien des fonctions proprement monétaires. Mais le cadre général de ses propositions reste valable. G. Woolf souligne qu'à bien des égards, la Gaule n'est pas différente des autres provinces romaines. Le changement d'ère et le règne d'Auguste constituent toujours un tournant : plus que leurs différences, c'est la convergence étonnante des sociétés provinciales à cette époque qu'il faut expliquer. Il insiste sur la nécessité de ne réifier ni la culture indigène préromaine, ni la culture romaine. Ce qu'on nomme culture gallo-romaine n'est pas né de la fusion de deux entités préexistantes mais constitue une création originale dans un contexte historique particulier. Pour les élites gauloises, l'adoption de traits romains permettait de se placer dans les systèmes de pouvoir locaux et impériaux. Quant aux Romains, ils avaient intérêt à encourager l'adoption de « leur culture », gage de l'acceptation de leur

[1262] Simard-Morin 2011, p. 82-83.

[1263] Principalement Woolf 1997, 1998 et 2001.

[1264] Elle constitue une des principales fondations de Hingley 2005a.

[1265] Voir le compte-rendu qu'en propose Le Roux 2011, p. 53-72, à côté d'autres travaux.

[1266] *Ibid*., p. 65.

[1267] Un « primitivisme » bien visible dans Woolf 1993.

domination. En Gaule, on n'assiste donc pas à une opposition Gaulois/Romains mais à l'apparition d'un nouveau « *system of differences* » dans les populations gauloises, qui doit lui-même se comprendre dans le cadre de la création de la nouvelle hiérarchie impériale. C'est la « révolution culturelle » augustéenne, dont A. Wallace-Hadrill a récemment proposé une synthèse et à laquelle ont participé les sociétés provinciales en constitution[1268]. Comme J. Richardson l'a montré, c'est également à ce moment que l'expression *imperium Romanum*, apparue dans les années 40 av. J.-C., en vient à désigner l'ensemble des territoires (les *provinciae*) détenus par les Romains[1269].

Les processus décrits par G. Woolf nous semblent parfaitement correspondre à la création d'une géoculture romaine. I. Wallerstein a forgé le terme « par analogie avec le terme de géopolitique, [pour désigner] des normes et des pratiques discursives largement reconnues comme légitimes au sein du système-monde. […] une géoculture n'apparaît pas automatiquement avec l'émergence d'un système-monde, mais [elle] doit être créée[1270]. » Dans le quatrième volume de *The modern world-system*, dédié à l'apparition d'une géoculture dans l'économie-monde moderne, le concept est défini comme « *a set of ideas, values, and norms that were widely accepted throughout the system and that constrained social action thereafter* » et plus loin « *values that are very widely shared throughout the world-system, both explicitly and latently*[1271]. » Bien que le terme ait été conçu pour l'étude du monde moderne, son application à une époque antérieure ne nous semble pas problématique. En effet, pour assurer sa cohésion et sa reproduction, toute communauté doit se doter d'un ensemble de valeurs et de pratiques acceptées par ses membres, quelle que soit l'époque concernée. La géoculture n'est pas à proprement parler une « méta-culture », une nouvelle couche de valeurs qui viendrait se superposer aux cultures locales. Mais elle explique l'existence de ces valeurs et de ces pratiques dans un ensemble de communautés culturellement diverses, comme c'était le cas dans l'empire romain, tout comme elle explique les similitudes et les différences indéniables des cultures provinciales. Elle permet une meilleure compréhension de l'articulation entre impulsion impériale d'un côté, adoption et émulation locale de l'autre.

La création d'une géoculture romaine constitue donc un des aspects, sinon l'aspect majeur de la romanisation. Avec l'extension du pouvoir romain s'est fait sentir le besoin de l'expliquer, de le justifier et d'obtenir l'assentiment des populations dominées. Au-delà des expériences italiennes, l'adoption des valeurs helléniques marque un premier stade dans l'universalisation de la géoculture romaine. Au I^er^ s. av. J.-C., l'évolution de la conception de l'*imperium* et des *provinciae* vers un sens plus territorial rend nécessaires des adaptations, qui se traduisent entre autres par la création du

[1268] Woolf 2001 ; Wallace-Hadrill 2008.

[1269] Richardson 2008.

[1270] Wallerstein 2009, p. 150.

[1271] Wallerstein 2011, vol. 4, p. xvi et 277.

concept d'*humanitas* à l'époque cicéronienne[1272]. Le nouveau système sera mis en forme à l'époque augustéenne. Les *provinciae* sont alors considérées comme des divisions d'un *imperium* précisément délimité, ce qui explique pourquoi la géoculture n'en a jamais dépassé les frontières[1273]. L'opposition *humanitas*/*barbaria* est centrale à cette nouvelle géoculture : l'inclusion dans l'*imperium Romanum* vaut inclusion dans l'*humanitas* et tous les provinciaux sont des *humani* en puissance. La mise en place d'une administration provinciale relativement identique partout dans l'empire en fut une des manifestations (en sus de considérations pratiques évidentes), tout comme la recherche du consensus des populations locales[1274]. Il est normal que « *the public contexts of the manifestation of this process – civic centres and monuments, equipment for dining and burial and so forth - suggest that, to begin with, Roman culture satisfied public needs more than private desires*[1275]. » Tout provincial étant un civilisé en acte ou en devenir, le rôle « moral » du conquérant est de créer les conditions de cette civilisation, qui sont dans la pratique les relais locaux de sa domination. C'est pourquoi, malgré la férocité rappelée par D. Mattingly, le pouvoir romain laisse une large part aux entités locales. De plus, la distinction public/privé n'est pas pertinente pour l'*humanitas* : on est *humanus* ou on ne l'est pas. Que les manifestations d'adhésion provinciale soient publiques n'est guère étonnant, pas plus que les traits indigènes qu'elles peuvent prendre : les notables ont tout intérêt à contribuer à la création du nouveau « *system of differences* », qui intègre les échelles locale, provinciale et impériale. Ceci explique la persistance de certaines pratiques, par ex. le « service militaire » des aristocrates gaulois dans l'armée romaine, et l'abandon d'autres, notamment les frappes monétaires.

A bien des égards, on peut donc dire que la « romanisation » de la Gaule n'est pas antérieure au règne d'Auguste. Certes, on trouve dans certaines régions du mobilier méditerranéen en abondance dès la fin du II^{ème} s. et même, l'adoption par les productions indigènes de formes et de catégories céramiques considérées comme méditerranéennes[1276]. Les tuiles, vues auparavant comme méditerranéennes par excellence, apparaissent très précocement sur certains sites du Centre-Est[1277]. Dans les deux cas évoqués, le rôle de l'axe Saône/Rhône semble important dans la diffusion des objets et des techniques. Mis à part les tuiles, l'architecture présente peu de caractères méditerranéens avant le milieu du I^{er} s. av. J.-C., sauf sur des très rares sites[1278]. Ces changements dans la culture matérielle témoignent sans aucun doute de l'intégration croissante de l'espace gaulois dans le système-monde

---

[1272] Woolf 1998, p. 54-60 ; Wallace-Hadrill 2008, p. 34-35.

[1273] Comme le note Woolf 1998, p. 246-249.

[1274] Ando 2000 et, sur la question des impôts, France 2006.

[1275] Woolf 1998, p. 239.

[1276] Barrier 2010.

[1277] Clément 2009. Une monographie du même auteur, que nous n'avons pu consulter, a paru sur le sujet alors que nous achevions ce travail.

[1278] Paunier *et al.* 2002.

dominé par Rome. Mais nous observons dans le même temps (si notre lecture des données archéologiques est juste) une grande continuité des élites depuis La Tène moyenne, qui ont réussi à maintenir et justifier leur domination dans le temps en adaptant leurs pratiques et leurs valeurs (comme le montre l'évolution des rituels dans les sanctuaires) mais sans les remettre radicalement en cause[1279]. Au contraire, la « révolution culturelle » augustéenne, la création d'une nouvelle géoculture commune à l'ensemble d'un *imperium Romanum* conçu comme une entité territoriale cohérente, changent radicalement la donne. G. Woolf a raison de souligner que les élites gauloises adoptent un nouveau système de valeurs, malgré une continuité familiale bien attestée entre La Tène finale et le début de l'époque impériale[1280]. Au III^{ème} s., elles ont largement oublié leur passé préromain de *barbari* et pleinement embrassé l'*humanitas*[1281]. Le processus a été progressif, comme le montrent les généalogies du début de notre ère, qui affichent fièrement les noms indigènes des ancêtres, ou encore la restauration ou la construction de *muri gallici* jusqu'au règne de Tibère. Mais malgré les signes précurseurs, malgré les persistances, la rupture se situe autour du changement d'ère. En Gaule, la « romanisation » ne commence qu'avec le règne d'Auguste[1282]. Le phénomène semble surtout concerner la seconde moitié du règne. La dédicace de l'autel du Confluent en 12 av. J.-C. pourrait en marquer le début, mais les traces archéologiques sont surtout présentes après le changement d'ère[1283].

6.4.3 Rome et la Gaule avant Auguste

Comment comprendre l'évolution de l'espace gaulois et ce que fut l'influence de Rome avant la création de la géoculture augustéenne ? Il nous faut commencer en réfutant l'idée que l'apparition de formations étatiques et le développement de l'urbanisation seraient des effets, directs ou indirects, de la conquête de la Gaule du sud à la fin du II^{ème} s. av. J.-C. Une telle opinion a été en particulier défendue par D. Nash, dont les travaux connurent un grand écho outre-Manche[1284]. Si cette dernière a souvent vu juste (notamment sur le caractère étatique de certaines *civitates* et sur la chronologie haute du monnayage gaulois), les recherches nouvelles lui donnent tort sur ce point. En effet, comme nous l'avons vu, les changements qui ont mené à la formation des *civitates* décrites par César prennent leurs

[1279] Voir par ex. la continuité des « tombes de prêtres » d'Acy-Romance entre La Tène D1 et La Tène D2a : Lambot, Méniel 2000.

[1280] Woolf 2002, qui sous-estime la continuité familiale. Sur ce dernier point, voir Goudineau 2002 et Hostein 2010.

[1281] Woolf 1996, qui surestime toutefois la vitesse du changement.

[1282] Nous ne sommes naturellement ni le seul ni le premier à soutenir de telles idées : voir par ex. France 2001a et Drinkwater 2002.

[1283] Voir *supra*, chap. 4.2.4.

[1284] Citons entre autres Nash 1976, 1978c et 1987. Haselgrove 1987b s'appuie largement sur ces travaux.

racines dans le deuxième tiers du III^{ème} s. av. J.-C. Or selon nous, c'est précisément durant cette période que les relations entre le domaine laténien et le monde méditerranéen furent les plus ténues. Les changements sociaux en Gaule sont dus à une recomposition interne de la société et le monde méditerranéen ne joue pas de rôle moteur. De même, l'apparition des *oppida* est précédée par le développement des agglomérations artisanales, pour lesquelles le terme de villes n'est pas usurpé, dans le deuxième tiers du II^{ème} s., soit 50 à 60 ans avant la conquête de la Transalpine. La reprise des importations méditerranéennes, principalement du vin italien transporté dans des amphores gréco-italiques puis de type Dressel 1, semble contemporaine. Même si la coïncidence doit être expliquée, on ne peut donc l'attribuer à la présence romaine en Gaule méridionale. Les différents indices archéologiques convoqués par D. Nash ont tous été révisés et ne soutiennent plus son hypothèse : la Gaule s'est développée « toute seule » et non pas sous influence méditerranéenne directe ou indirecte.

Il faut revenir rapidement sur le problème des importations d'amphores et notamment sur la phase la plus précoce, car ces objets sont la marque la plus tangible de la réinsertion de la Gaule dans un système-monde centré sur la Méditerranée. F. Olmer a rappelé très récemment que la chronologie des amphores, et notamment des gréco-italiques, reste un sujet très épineux[1285]. Les différents types (gréco-italiques, Dressel 1A, Dressel 1B) apparaissent bien dans cet ordre mais leur durée de vie se superpose largement (fig. 6.8). La carte de diffusion des gréco-italiques établie par M. Poux doit donc être lue avec précaution, même si l'on peut accepter que la majorité des amphores de ce type soit arrivée dans la première moitié du II^{ème} s. av. J.-C., bien avant la conquête de la Transalpine (fig. 6.9). Néanmoins, il serait imprudent, en l'état des données, de proposer une chronologie fine du phénomène.

Ces amphores témoignent de l'attention que portaient les Romains au domaine gaulois dès cette époque, attention qui n'était pas limitée aux *negotiatores*. Du reste, il n'y a là rien d'étonnant. Nous avons vu, au chap. 2, que les interventions en Gaule méridionale remontent à la fin du III^{ème} s.[1286] Deux ambassades massaliètes sont attestés dans les années 180, au moment où Rome achève la conquête de la Gaule cisalpine. On comprend donc que l'*Urbs* se soit préoccupée de ses nouveaux voisins et qu'elle soit entrée en contact avec des peuples transalpins. Nos sources ne nous permettent pas de savoir qui est à l'origine des contacts entre Romains et Eduens au milieu du II^{ème} s. : est-ce que les seconds ont pris l'initiative de contacter les premiers afin de renforcer la position de leur communauté, au moment où elle commençait à s'organiser en *civitas* ? Ou bien les premiers ont-ils cherché à contracter des liens d'*amicitia* avec différents peuples gaulois afin de se prémunir de toute invasion ? Les textes sont clairs sur le lien particulier qui unissait les deux communautés mais on ne peut exclure que Rome ait eu d'autres *amici* gaulois dès cette époque.

[1285] Olmer 2012.

[1286] Chap. 2.3.1.2.

L'*amicitia* des Eduens permet à Rome de mettre un pied en Gaule tempérée, position dont elle usera en 122 pour combattre les Allobroges[1287]. Il ne s'agissait pas un pur prétexte : selon la conception romaine, il était normal de porter assistance à un peuple ami. La situation entre le II^{ème} s. av. J.-C. et le milieu du I^{er} s. ap. J.-C. nous semble correspondre parfaitement aux différentes étapes de l'impérialisme romain, illustrées par les changements de sens d'*imperium* et *provincia*. Malgré la victoire sur les Arvernes, Rome choisit de ne pas les soumettre formellement. Mais la réaction de César face à Arioviste n'est pas entièrement rhétorique[1288] : *imperium populi Romani* n'a pas de sens géographique, comme l'a montré J. Richardson[1289]. Nous avons essayé de montrer que les données numismatiques attestaient, au moins dès la fin du II^{ème} s., des relations diplomatiques avec d'autres peuples gaulois, en particulier les Trévires et les Séquanes[1290]. Il ne fait pas de doute que l'occupation de la Gaule méridionale a renforcé l'influence romaine en Gaule interne. De même, ces activités diplomatiques peuvent être considérées comme l'indice d'une politique active en Gaule. Mais il serait faux de penser que Rome déterminait le cours des événements. D'une part, nous l'avons vu, les changements sont antérieurs à la conquête de la Transalpine, y compris l'adoption d'un étalon pondéral et d'une iconographie romaine pour les nouvelles monnaies d'argent du Centre-Est. D'autre part, la conception républicaine de l'impérialisme rendait inutile toute ingérence dans les affaires gauloises qui n'affectaient pas directement Rome. L'établissement de liens d'*amicitia*, éventuellement de *foedera*, suffisait à assurer la propagation de l'*imperium populi Romani*. Dans le domaine économique, la seule intervention visible semble l'ouverture de la vallée du Rhône au commerce des amphores vinaires, auparavant largement absentes du Centre-Est[1291]. Mais l'extension de la zone du denier qui semble en résulter doit être vue comme une réponse des communautés indigènes à ce changement, plutôt que comme une demande romaine, ainsi que le montre selon nous l'iconographie de nombreuses frappes. On notera d'ailleurs que, contrairement à ce qui semble s'être passé avec le quinaire en Gaule Cisalpine[1292], Rome n'a jamais produit de monnaies pour ses échanges avec la Gaule tempérée.

[1287] Tite-Live, *Periochae*, 61, 3.

[1288] César, *BG* I, 45.

[1289] Richardson 2008, en particulier p. 92-94 pour le passage discuté ici.

[1290] Chap. 2.3.1.2.

[1291] Chap. 2.3.1.3.

[1292] Crawford 1974, p. 628-630 et 1985, p. 81. On ne peut être aussi affirmatif que M. Crawford (1974, p. 628 et 1985, p. 168) lorsqu'il écrit que Cicéron, *Pro Fonteio*, 19, « *reflects the use of the quinarius as a unit of reckoning* », au moins en Gaule méridionale. Les manuscrits sont peu clairs pour ce passage, où Cicéron fait la liste des *portoria* exigés pour le transport d'amphores. Même si on accepte leurs leçons sans correction, au moins deux des quatre sommes sont exprimées en deniers. Sur la production de quinaires pendant la République, King 2007, p. 1-56.

Les années qui suivent les campagnes césariennes ne présentent pas de différences fondamentales. En partie à cause des guerres civiles mais également parce que le concept d'*imperium Romanum* ne s'est pas encore imposé, l'encadrement des Gaulois apparaît relativement faible. Comme le montrent les prototypes adoptés pour les frappes de La Tène D2b, les relations personnelles se développent entre aristocraties gauloise et romaine[1293]. Il ne fait pas de doute que les Gaulois ont été au cœur des événements historiques de ces décennies, notamment sur le plan militaire. Mais si les aristocrates indigènes exerçaient le pouvoir local, comme ils le faisaient auparavant et comme ils continuèrent à le faire, ils n'étaient pas encore formellement associés à l'administration de la province. Ce sera le cas à partir de l'époque augustéenne, avec la création du conseil des Gaules et de l'autel du Confluent. Toutes les manifestations antérieures de « romanité » ou de « méditerranéité » sont à comprendre dans le cadre des systèmes de valeur, des réseaux de pouvoir, des modes de vie laténiens. Elles sont le signe matériel de l'intégration progressive à la sphère romaine, au même titre que le sont les contacts diplomatiques. Elles sont autant de passerelles entre monde gaulois et monde romain, qui n'ont jamais été totalement étanches et n'ont pas cessé de se rapprocher à partir du II^{ème} s. av. J.-C. L. Motta et N. Terranato ont récemment suggéré que sous ses aspects « civilisés », la République romaine avait en réalité un fonctionnement clanique proche de celui des « barbares » gaulois, qui expliquait une bonne compréhension mutuelle[1294]. Mais il s'agit néanmoins de deux mondes séparés, que seule l'instauration du principat augustéen intégra réellement, avec la part de « bricolage » que cela supposait.

6.5 Les usages de la monnaie en Gaule de La Tène finale au début de l'époque romaine

Jusqu'à présent, nous avons principalement traité des conséquences politiques, sociales et culturelles de l'intégration des Gaules dans le système-monde romain. Il s'agit d'une intégration précoce, dès la première moitié du II^{ème} s. av. J.-C., bien antérieure à la conquête césarienne. Les interventions romaines pour modeler les sociétés indigènes, pour les « romaniser » (non pas par l'imposition d'une culture romaine figée, mais par la création d'une culture impériale commune fondée sur l'*humanitas*), ne se font toutefois pas sentir avant la toute fin du I^{er} s. av. J.-C. et l'unification politique de l'empire par la création du principat. Il nous faut maintenant aborder les aspects économiques de cette intégration, et la monnaie retrouve ici une place centrale. Toutefois, le bien-fondé de la distinction entre économique, social, politique et culturel, est remis en cause par un

[1293] Chap. 3.3.2.3.

[1294] Motta, Terrenato 2006.

nombre croissant de chercheurs, qui insistent sur la nécessité d'une approche plus anthropologique de la monnaie[1295].

En réalité, nous pensons que, dans leur forme actuelle, les approches économiques « traditionnelles », comme les nouvelles approches anthropologiques, partagent en réalité la même vision évolutionniste de l'intégration des territoires conquis dans l'empire romain, qui nie largement – à tort selon nous – la possibilité d'une économie monétaire répandue dans les sociétés préromaines. C'est ce que nous tenterons de montrer, en examinant tout d'abord différentes modélisations de l'économie romaine, puis quelques cas d'études plus anthropologiques. Nous tâcherons ensuite de proposer un récit plus nuancé de l'intégration économique de l'espace gaulois, en nous concentrant sur le problème de la monétarisation et de son évolution. Il faudra en particulier dégager en quoi le passage de la monnaie gauloise à la monnaie romaine peut être considéré comme une étape importante sur le plan économique. Mais il est nécessaire, avant tout cela, de préciser les termes de la discussion, et notamment ce qu'on entend par « monétarisation ».

6.5.1 Monnaie et monétarisation : définitions

Les spécialistes d'histoire économique antique acceptent généralement la définition classique et répandue de la monnaie comme un instrument économique ayant trois fonctions principales : unité de compte, moyen de paiement, réserve de valeur[1296]. Certains, en particulier les protohistoriens, prennent surtout en compte les travaux de K. Polanyi, qui ajoutait une quatrième fonction en distinguant moyen de paiement et moyen d'échange. C'est également à ce chercheur qu'on doit la différence entre *special-purpose money* et *all-purpose* ou *general-purpose money*[1297]. Les sociétés précapitalistes utiliseraient surtout des *special-purpose moneys* : différents objets correspondent aux différentes fonctions, qui sont donc séparées. Avec la *all-purpose money*, l'objet qui sert de moyen d'échange assume également les trois autres fonctions. C'est la monnaie moderne, qui serait liée au capitalisme. Pour K. Polanyi, la monnaie est fondamentalement incarnée : tout objet remplissant au moins une des quatre fonctions qu'il définit peut être qualifié de monnaie.

Dans les publications, le terme monétarisation (en anglais, *monetization* ou *monetisation*, en allemand *Monetarisierung*) n'est généralement pas défini, alors qu'il n'est pas sans ambiguïté[1298]. Il

---

[1295] Voir en particulier Aarts 2005a, accompagné de trois réactions (Haselgrove 2005b ; Şaul 2005 ; Scheidel 2005) et d'une réponse (Aarts 2005b) à ces commentaires. Nous n'avons pris connaissance de l'article de C. Howgego (2013), publié en ligne par le *Journal of Roman Studies*, qu'une fois ce travail achevé.

[1296] Voir par ex. Plihon 2008.

[1297] Polanyi *et al.* (éd.) 1957, p. 264-266 ; Polanyi 1977, p. 97-121.

[1298] Comme le note, pour le monde contemporain, Chandavarkar 1977. Dans l'introduction à Harris (éd.) 2008, W. Harris écrit, p. 6, note 11 : « *The attentive reader will notice that the contributors use this term in somewhat*

faut commencer, en français, par distinguer monétarisation et monétisation[1299]. « La monétisation considère l'usage d'un bien en tant que numéraire[1300] » : on utilise plus souvent l'antonyme, démonétisation, lorsque des pièces de monnaies sont retirées de la circulation. La définition du terme « monétarisation » qui semble souvent adoptée implicitement par les auteurs, est celle proposée par A. Chandavarkar : « La monétarisation [est] définie comme l'élargissement de la sphère de l'économie monétaire […]. Elle implique l'extension dans le temps et dans l'espace de l'usage de la monnaie dans toutes ses fonctions – comme moyen d'échange, unité de compte et réserve de valeur – dans le secteur non monétarisé (économie de subsistance et troc). Le taux de monétarisation [est] la proportion totale de biens et de services monétarisée, c'est-à-dire payée en monnaie par l'acheteur […][1301]. » Il distingue la monétarisation de la « *commercialization*[1302] » et de la « *financial intermediation*[1303] », ce dernier terme indiquant un approfondissement (*deepening*) de l'économie monétaire et non son élargissement.

D. Kessler et P. Temin ont proposé, pour leur part, d'aborder la monétarisation par le biais des prix, c'est-à-dire en mettant l'accent sur la fonction d'unité de compte[1304]. Pour eux, l'empire romain

---

different senses (see the index) ; I have not attempted to impose a single definition. » Dans la *Cambridge economic history of the Greco-Roman world* (Scheidel *et al.* (éd.) 2007), la monétarisation n'est jamais définie, bien que le terme soit souvent utilisé. De façon significative, nous n'en avons pas trouvé de définition dans Hollander 2007 ou Katsari 2011, pourtant intitulés *Money in the late Roman republic* et *The Roman monetary system. The eastern provinces from the first to the third century AD.*

[1299] Deux ex. de confusion : Garnsey, Saller 1994, p. 101, où *monetisation* a été traduit par monétisation au lieu de monétarisation, et Py 2006, où l'auteur utilise systématiquement monétisation pour monétarisation.

[1300] Saint Marc 1970, p. 468.

[1301] Chandavarkar 1977, p. 665 : « *Monetization [is] defined as the enlargement of the sphere of the monetary economy [...]. It involves the extension through time and space of the use of money in all its aspects - namely, as a medium of exchange, a unit of account, and a store of value-to the nonmonetized (subsistence and barter) sector. The monetization ratio [is] the proportion of the total of goods and services of an economy that is monetized, in the sense of being paid for in money by the purchaser [...]* » (traduction personnelle). C'est la définition du taux de monétarisation proposée dans Andreau 2001, p. 270.

[1302] Chandavarkar 1977, p. 668 : « *Commercialization indicates the pervasiveness of the behavioral assumption of profit maximization, regardless of the degree of monetization of either inputs or outputs.* »

[1303] *Ibid.*, p. 669 : « *financial intermediation […] is defined as the process of mediation through institutions and instruments between primary savers and lenders and ultimate borrowers and is measured, for instance, by the financial interrelations ratio.* »

[1304] Kessler, Temin 2008 : « *We approach the issue of monetization from a new angle, emphasizing the role of money in supplying a unit of account. This leads us to look for Roman uses of this unit. In other words, we look for Roman prices instead of Roman coins. Monetization in this view is measured by the extent to which people used prices to keep track of their activities. This may appear less direct than analysing coins, but it is not. We are interested in monetization as an aspect of Roman society, and we focus on how the Romans used money instead of asking how much money they had. The use of prices is our index of monetization.* » (p. 138).

était fortement monétarisé, dans le sens où tout le monde utilisait la même unité de compte et avait l'habitude d'évaluer les biens en termes monétaires. Quoi qu'on pense de leur démonstration, qui se fonde sur des données hétérogènes, elle a le mérite de nous rappeler avec force qu'on pouvait penser en termes monétaires sans utiliser de pièces de monnaies. Nous pensons également qu'à partir du moment où la monnaie frappée existe, elle finit par devenir une unité de compte pour le groupe humain qui l'utilise. En ce sens, dès que son utilisation a pénétré l'ensemble des couches sociales, la société est monétarisée. Il reste toutefois à déterminer dans quelle mesure. Mais pour la Gaule, on soulèvera surtout des objections pratiques : en l'absence de textes, littéraires ou épigraphiques, il est quasiment impossible d'aborder la monétarisation sous cet angle. Il faut nécessairement l'aborder par les vestiges matériels, au premier plan desquels les monnaies. L'archéologie permet de tenter des mesures du taux d'utilisation des monnaies, dont l'interprétation est toutefois extrêmement délicate.

C'est pourquoi, dans les paragraphes qui suivent, nous utiliserons « monétarisation » dans le sens d'élargissement de l'économie monétaire. C'est la définition la plus opératoire pour le type de données à notre disposition et elle a le mérite ne pas lier exclusivement monétarisation et monnaie frappée[1305]. Les pièces de monnaies constituaient probablement la forme de monnaie la plus accessible au plus grand nombre, et la majorité, mais non la totalité du stock monétaire. Il faut garder à l'esprit que la monnaie scripturale et le crédit avaient dans l'antiquité une extension beaucoup plus importante que ne l'admettaient M. Finley et ses disciples, comme l'ont montré de nombreuses études récentes[1306].

6.5.2 La « romanisation économique » : limites et réalités

Faut-il attribuer à Rome l'extension de l'économie monétaire en Gaule ? Si oui, dans quelle mesure et à partir de quand ? Répondre à ces questions nécessite de rappeler les modélisations de l'économie impériale romaine proposée durant ces 30 dernières années, qui ont toutes mis l'accent, à un degré variable, sur l'interaction entre, Rome et l'Italie d'une part, et les provinces de l'autre part. On ne refera pas ici d'historique du débat primitiviste/moderniste, dont il existe de nombreuses présentations[1307]. Il faut toutefois le garder en tête, comme le rappelle J. Andreau, car malgré les appels à le dépasser, il reste plus ou moins implicitement dans tous les esprits et les solutions

---

[1305] Comme le fait par ex. : « *This was to be expected because of the ever-increasing monetization (i.e. the increasing supply of coins) of the Empire* » (Hollander 2007, p. 9).

[1306] Voir la synthèse récente d'Andreau 2010, p. 145-167 (avec bibliographie antérieure), qui met en garde contre une modernisation excessive de la réalité antique sur ce point. K. Polanyi reconnaissait le rôle du crédit dans les sociétés pré-modernes mais il n'a pas été suivi par M. Finley sur ce point.

[1307] Outre celle de J. Andreau (2010, p. 13-49), on peut mentionner Finley (éd.) 1979, l'introduction de K. Hopkins à Garnsey *et al.* (éd.) 1983, p. ix-xxv et celle de Scheidel *et al*. (éd.) 2007, p. 1-12.

proposées actuellement, même si elles prennent garde de saisir les économies antiques dans leurs spécificités, peuvent toujours être classées sur un axe allant du primitif au moderne[1308]. Comme on le verra, il existe un certain consensus sur la question de la « romanisation économique », dans lequel s'inscrivent largement les approches anthropologiques de la monnaie, dont nous présenterons quelques exemples. Plus que l'opposition économique/anthropologique, c'est, selon nous, ce consensus qui nuit au débat. Nous essayerons donc de le définir pour mieux le dépasser.

6.5.2.1 Quelques modélisations de l'économie romaine

Sur l'économie romaine, les projets « encyclopédiques » les plus récents, menés dans le cadre de la *Cambridge economy of the Greco-Roman world* (*CEGRW*) d'une part[1309], dans celui de l'*Oxford Roman economy project* (*OXREP*) de l'autre[1310], ne proposent pas, pour des raisons différentes, de modélisations « systématiques » de leur objet d'études. Malgré la valeur indéniable de certaines contributions[1311], la *CEGRW* pèche par une approche trop étroitement économiste, focalisée sur la notion de croissance et souvent trop déconnectée des réalités sociales. Le plan adopté sépare artificiellement production, distribution et consommation et les sociétés préromaines sont généralement ignorées. Au final, malgré la volonté d'adopter un plan systématique, l'ensemble manque d'unité. Il est symptomatique que les contributions les plus utiles pour notre travail soient précisément celles qui s'affranchissent du triptyque production/distribution/consommation[1312]. L'approche de l'*OXREP* (qui ne couvre que la partie romaine de la *CEGRW*) apparaît plus prometteuse, mais le projet est en cours et la synthèse n'interviendra qu'au terme d'une série de colloques et de publications intermédiaires[1313].

Il nous faut donc, dans les pages qui suivent, revenir à des travaux antérieurs. Les modèles présentés par les tenants de l'école primitiviste sont clairement inadaptés à la réalité antique et doivent

---

[1308] Les travaux de W. Scheidel, par ex., nous semblent clairement modernisants.

[1309] Scheidel *et al*. (éd.) 2007.

[1310] http://oxrep.classics.ox.ac.uk/home/. On trouvera à cette adresse la liste des publications du projet, régulièrement mise à jour. Voir en particulier Bowman, Wilson (éd.) 2009, qui présente le projet.

[1311] Par ex. celles d'E. Lo Cascio et de P. Leveau, dont nous traiterons plus en détail *infra*.

[1312] Pour un compte-rendu critique et fourni de Scheidel *et al.* (éd.) 2007, principalement par des chercheurs « continentaux », voir Etienne (éd.) 2011. Pour une critique « anglo-saxonne », on pourra se reporter à l'introduction de Bowman, Wilson (éd.) 2009. L'article de W. Scheidel paru en 2009 dans le *Journal of Roman Archaeology*, et la réponse d'A. Wilson, illustrent bien les divergences entre les deux projets (Scheidel 2009 ; Wilson 2009).

[1313] Une partie des publications est issue de colloques thématiques : outre le volume introductif, ont paru le volume sur la démographie et l'urbanisation et celui sur l'agriculture (Bowman, Wilson (éd.) 2009, 2011 et 2013). Le reste des publications concerne des projets plus ciblés, généralement issus de thèses de doctorat.

être abandonnés. Dans la droite ligne de M. Finley, P. Garnsey et R. Saller ont parlé d'une « économie sous-développée » pour le Haut-Empire, livrant une description d'une grande noirceur, n'admettant qu'à demi-mot l'existence d'une croissance minimale, pour toutefois définir le Principat comme une période de stagnation[1314]. Les recherches contemporaines et postérieures à leur ouvrage (dont la version originale fut publiée en 1987) leur donnent tort, même lorsqu'elles émanent de chercheurs qu'on ne peut qualifier de modernistes, tels R. Duncan-Jones[1315]. Par conséquent, bien que la synthèse de P. Garnsey et R. Saller soit devenue un classique, leur vision trop statique de l'économie romaine n'a pas connu une grande fortune scientifique, contrairement à celle plus dynamique de K. Hopkins, qui continue de dominer le débat.

Le modèle de K. Hopkins

Dans un article célèbre publié en 1980, ce chercheur proposait son fameux « *taxes and trade model* », articulé autour de sept propositions (fig. 6.10 et fig. 6.11, colonne de gauche). Selon K. Hopkins, la conquête romaine a produit une intégration économique du bassin méditerranéen, en grande partie provoquée par l'imposition de taxes en numéraire par Rome aux diverses provinces. L'afflux de taxes vers le centre (Rome et l'Italie) devait être compensé par les provinces, ce qui provoqua un développement commercial important des territoires bordant la Méditerranée (les provinces riches exportatrices). Les provinces regagnaient l'argent nécessaire pour payer les taxes en vendant leurs marchandises sur le marché romain et italien. Outre le centre, un certain nombre de provinces-frontière pauvres bénéficiaient du même mécanisme grâce à la présence de corps d'armée : le versement régulier de la solde permettait un afflux régulier de monnaies dans ces régions « sous-développées. » A côté des taxes, qui allaient dans les caisses de l'Etat, les provinces devaient également verser des rentes aux aristocrates qui dominaient la propriété foncière. Comme la plupart des aristocrates ne résidaient pas dans les domaines qui leur procuraient les rentes, ces dernières ont un rôle macro-économique semblable à celui des taxes. L'intégration économique du bassin méditerranéen fut renforcée par la fin de la piraterie, qui permit une explosion du trafic maritime, et par l'unification du système monétaire autour du denier romain, qui réduisait les coûts de transaction. La circulation uniforme du denier dans les différentes provinces romaines attesterait de cette intégration économique.

[1314] Garnsey, Saller 1994, p. 91-119.

[1315] Pour le domaine qui nous concerne, voir principalement Duncan-Jones 1990, 1994.

Ces propositions furent très critiquées[1316] et amenèrent leur auteur à les reformuler dans deux articles, qui ont cependant eu un écho beaucoup moins important, comme le note A. Tchernia[1317], alors même qu'ils en changeaient assez substantiellement le fond[1318] (fig. 6.11, colonne centrale). K. Hopkins garde le modèle centre/périphérie (mais il faut noter que les provinces-frontières jouent un rôle moins important dans la nouvelle version). Il explique désormais la convergence de nombreuses routes commerciales à Rome par la concentration exceptionnelle de pouvoir d'achat qu'elle représente, qui provoquait une hausse des prix. Les taxes et les rentes restent la cause fondamentale du développement du commerce et, *in fine*, de l'intégration économique du bassin méditerranéen. Mais elles n'expliquent plus la manière dont ce commerce s'est développé et la position de l'Italie par rapport aux autres provinces, explication qui doit être cherchée dans les mécanismes de l'économie marchande. Par ailleurs, K. Hopkins complète son modèle horizontal « *taxes and trade* » par un modèle vertical de l'économie romaine en cinq niveaux (« *five intersecting planes* ») (fig. 6.12). Au premier niveau, on trouve l'économie de subsistance, très répandue. Elle est surmontée de quatre niveaux d'économie monétarisée : celui du monnayage de bronze (circulation locale), celui du monnayage d'argent (circulation largement provinciale), celui du monnayage d'or et celui du crédit. Entre le bronze, l'or et l'argent, le nombre de pièces de monnaies en circulation était inversement proportionnel à la valeur monétaire. L'extension du crédit est difficile à mesurer mais il permettait des paiements importants. Les transferts entre provinces avaient principalement lieu en or et en crédit, car les coûts de transaction étaient beaucoup plus faibles qu'avec des monnaies d'argent.

La démonstration de 1980 obligeait à admettre une croissance économique très importante. Pour modifier ce point, K. Hopkins a fait paraître (de façon posthume) un dernier aménagement à son modèle (fig. 6.11, colonne de droite)[1319]. Les dernières phrases de sa contribution méritent d'être citées

---

[1316] Citons en particulier Duncan-Jones 1990 et 1994 et surtout (si on en croit Hopkins 1996/1996), Howgego 1992 et 1994. K. Hopkins a également pris en compte les travaux de H. von Freyberg (1989), très inspirés de son propre article de 1980. Sur Freyberg 1989, voir Andreau 1994.

[1317] Tchernia 2011, p. 168-170.

[1318] Hopkins 1995/1996, abrégé et reformulé dans Hopkins 2000.

[1319] Hopkins 2009 (le texte publié date d'août 2002). Dans son article de 1980, K. Hopkins insistait sur l'augmentation considérable de la masse monétaire romaine, s'appuyant notamment sur les comptages de coins de M. Crawford pour le monnayage républicain. Sur la même période, les sources ne livrent pas de trace d'une augmentation similaire des prix. Si on suit l'équation d'I. Fischer (selon laquelle P = (M x V)/Q, où P = les prix, M = la masse monétaire, V = la vitesse de circulation de la monnaie et Q = la quantité de biens en circulation), la stabilité des prix dans un contexte d'augmentation de la masse monétaire ne peut avoir que deux explications : une baisse de la vitesse de circulation de la monnaie ou une augmentation de la quantité de biens en circulation. K. Hopkins écrivait, en 1980, que la vitesse de circulation avait dû baisser mais pas au point d'expliquer la stabilité des prix : c'est donc que la quantité de biens en circulation avait augmenté. Cette démonstration confortait son modèle, dans sa version première. En 2009, sans la renier, il nuance toutefois très sérieusement

en entier : « *As I reconstruct it, Roman emperors competitively produced silver and gold as a virtual state monopoly, without much regard for the costs of production. They produced coins as economic objects for the facilitation of trade and taxation but above all as symbolic objects of ostentation and political authority. In short, Roman money did not match completely its modern equivalents. Roman money was part real money and part a monument to political ambition. It cannot therefore be readily used as an index of growth*[1320]. » Le virage est presque complet par rapport à la position première et on est peu éloigné de la vision de la monnaie romaine défendue par J. Aarts.

Toutefois, malgré les aménagements successifs, les modalités des relations entre le centre italien et les périphéries provinciales changent peu dans le modèle. Rome continue à jouer le rôle de moteur économique et l'intégration dans le système-monde romain entraîne un développement économique des provinces et, en particulier, une monétarisation accrue. Comme l'écrit J. Aarts : « *the notion of monetization as an ongoing process […] adds an evolutionistic element to his model: native societies develop from pre-monetary towards monetized exchange by their integration into the Roman Empire (although they might never attain it). With this, Hopkins places monetization on the same level as Romanization*[1321]. »

Le modèle de D. Mattingly

Récemment, D. Mattingly a proposé un nouveau modèle de l'économie impériale romaine, qui ne prend pas réellement position par rapport au modèle de K. Hopkins [1322]. Dans son ouvrage, D. Mattingly met l'accent sur l'impérialisme romain, sur ses conséquences dans les provinces et sur les traces archéologiques qu'il a laissées. Son modèle à trois éléments de l'économie romaine reflète bien cette approche et complète, plus qu'il ne remplace, la partie verticale du modèle de K. Hopkins (les « *five intersecting planes* ») (fig. 6.12). D. Mattingly met en évidence « *three distinct economic entities in the Roman world* » : une économie impériale, des économies extra-provinciales et des économies provinciales (fig. 6.13). L'économie impériale concerne l'extraction des revenus et la distribution des ressources nécessaires au fonctionnement de l'empire. Les économies extra-provinciales recouvrent les mouvements de biens entre provinces qui ne peuvent pas être attribués à

---

cette explication. En effet, dans la version de 1980, il faut restituer un commerce florissant et une forte croissance économique. Or les données ne permettent pas d'envisager une croissance si forte. K. Hopkins révise donc sa position sur la vitesse de circulation et sur la quantité de biens en circulation et trouve une double échappatoire, dans la thésaurisation massive de l'Etat romain pour le premier paramètre et dans le commerce oriental pour le second.

[1320] Hopkins 2009, p. 201-202.

[1321] Aarts 2005a, p. 8. La remarque porte sur la première version du modèle, mais reste valable pour les suivantes.

[1322] Mattingly 2011, p. 125-145.

l'économie impériale et qui prennent donc place dans une économie de marché. Les économies provinciales ont, comme leur nom l'indique, un rayon géographique plus limité et désignent « *the emergence or further evolution of local market systems and networks, increased productivity, and manufacturing activity […]. The provincial economy also integrated aspects of pre-Roman economic structures, in northern Europe often involving practices embedded in social customs*[1323]. »

Ce nouveau modèle met bien en lumière comment l'action des agents impériaux a pu influer sur les différents réseaux économiques. En cela, il est très proche du « commerce imbriqué » d'A. Tchernia ou de certaines conclusions de J. Andreau[1324]. Par les termes employés, le modèle de D. Mattingly se veut certainement horizontal, mais est fondamentalement vertical. Même s'il est plus intégré et qu'il présente une articulation plus complexe que les « *five intersecting planes* » de K. Hopkins, les correspondances sont tout à fait possibles. L'économie romaine de D. Mattingly est fondamentalement monétarisée et marchande. En ce sens, les conséquences de la conquête ne sont guère différentes chez K. Hopkins et D. Mattingly : malgré la brutalité de l'impérialisme romain souligné par ce dernier, l'intégration dans l'empire se traduit par de nouvelles opportunités, la création de nouveaux réseaux commerciaux, une certain croissance économique et, en ce qui nous concerne, le passage à une économie monétarisée ou plus fortement monétarisée[1325].

Le modèle de P. Leveau

Le modèle de D. Mattingly tente, dans une certaine mesure, de sortir du modèle centre/périphérie un peu rigide qu'on trouve chez K. Hopkins, en présentant la présence impériale comme diffuse, avec de multiples relais, et non pas concentrée à Rome. Mais malgré sa valeur, le modèle de D. Mattingly reste trop abstrait et ne s'inscrit pas suffisamment dans l'espace. Les tentatives de P. Leveau en ce sens sont beaucoup plus fructueuses[1326]. Dans deux contributions portant sur les provinces occidentales, ce chercheur revient aux penseurs de l'analyse des systèmes-monde (S. Amin, I. Wallerstein) et souligne bien, chez eux, le caractère aspatial du couple centre/périphérie[1327]. À leur suite, il souligne que l'empire romain constitue un espace « différencié hiérarchiquement » et que les territoires ont connu un développement différencié, non seulement entre, mais aussi à l'intérieur des provinces. La conquête produit bien une intégration des provinces, dans le sens où tous ces

[1323] *Ibid*., p. 140.

[1324] Tchernia 2010, p. 155 ; Andreau 2010, p. 243-247.

[1325] Mattingly 2011, p. 140 : « *Above all, [the model] focuses attention on the extent to which Rome's financial needs acted as a driver of economic development and monetization in the provinces.* »

[1326] Leveau 2003 et 2007. Voir également le compte-rendu éclairant de P. Ouzoulias dans Etienne (éd.) 2011, p. 121-134.

[1327] Prenant ainsi le contrepied de F. Braudel et P. Brun (voir *supra*).

territoires et ces ressources sont désormais au service de l'empire. Mais alors que dans certaines régions, le « substrat » protohistorique reste dominant, d'autres franchissent des seuils qui justifient l'utilisation de l'expression « romanisation économique » : sur ces territoires, on passe « d'une économie de type pré-romain à une autre – la « romaine » - caractérisée par des aménagements et des formes d'habitat qui nous assurent de l'intégration d'une région dans le système romain[1328]. » Un facteur important de romanisation économique est l'attention portée par le pouvoir impérial sur certaines zones, en particulier les grandes villes, relais provinciaux de Rome, et les grands axes de communications (fleuves, régions côtières). Il en résulte un développement inégal, en « peau de léopard[1329] », dont P. Leveau a livré une première traduction cartographique (fig. 6.14)[1330].

Ce modèle vise explicitement à casser l'idée que la conquête a entraîné une forte homogénéisation des provinces et il y réussit parfaitement, en montrant que « l'économie impériale » de D. Mattingly a eu des effets très divers selon les régions. Mais la réflexion de P. Leveau ne concerne que le développement à l'intérieur des provinces. La relation entre ces dernières et l'Italie n'est pas abordée ; comme D. Mattingly, il étudie les effets de l'économie impériale, sans prendre en compte sa structure interne. P. Leveau nuance et dynamise, très fortement, le modèle de K. Hopkins dans sa partie « périphérique ». Mais il ne touche absolument pas à la partie « centrale » et au rôle de Rome : « en fait, aucun vrai bouleversement ne paraît s'être produit dans les rapports entre la ville de Rome et son Empire[1331]. » Sur ce point, on retrouve les positions de K. Hopkins, D. Mattingly ou E. Lo Cascio : globalement, le passage à une économie « romaine » constitue un seuil visible archéologiquement (la « romanisation économique »), l'intégration des provinces à l'empire romain a entraîné un développement économique, dont l'accroissement du commerce et l'apparition ou le renforcement d'une économie monétaire[1332].

[1328] Leveau 2003, p. 335.

[1329] *Ibid*., p. 347.

[1330] Leveau 2007. Dans le même article, aux p. 668-669, il propose une « typochronologie du développement régional en Occident » en s'appuyant sur les travaux de J. Friedmann. On trouve quatre niveaux de développement : des régions centrales, des régions de transition en développement, des zones périphériques ouvertes au développement et des régions de transition en déclin. P. Leveau ajoute une cinquième catégorie, les régions dominées par des formes d'économies majoritaires durant la protohistoire, qui n'ont donc pas connu de « romanisation économique. » Nous reprenons ici les traductions et les formulations de P. Ouzoulias (dans Etienne (éd.) 2011, p. 130).

[1331] Leveau 2003, p. 348.

[1332] Leveau 2007, p. 663.

Economie romaine et protohistoire méditerranéenne

A bien des égards, le modèle de K. Hopkins, dans sa version révisée entre 1995 et 2000, peut être considéré comme la base d'une « *new orthodoxy* » sur le fonctionnement de l'économie romaine[1333]. Les similitudes de fond entre J. Andreau, K. Hopkins, P. Leveau, E. Lo Cascio, D. Mattingly et A. Tchernia, dans des travaux proches dans le temps (années 1990 et 2000) ne sont pas fortuites. Tous sont d'accord sur les points suivants : l'économie de l'empire romain était principalement agraire et rurale, avec un taux d'urbanisation de 10 à 20% de la population totale. L'intégration politique du bassin méditerranéen a amené une intégration économique et a grandement favorisé le développement des activités commerciales. Il ne s'agissait pas d'une économie administrée ; les commerçants profitaient des infrastructures construites par l'Etat et des opportunités économiques qu'il créait : c'est le « commerce imbriqué » d'A. Tchernia. Sans avoir de politique économique au sens moderne, l'Etat romain veillait au bon fonctionnement de l'économie, avait conscience de certains mécanismes et rétablissait la situation en cas de déséquilibre trop important. Une telle situation a permis une croissance économique, faible selon des standards modernes, mais réelle et visible, principalement à la fin de la République et dans une moindre mesure, au début du Principat. Dans le même temps, et pour ces raisons, les provinces se sont développées économiquement et se sont ouvertes à l'économie monétaire et marchande. Il existe une tendance généralisée à minorer le niveau de développement économique des provinces avant leur conquête, en particulier en ce qui concerne l'usage de la monnaie.

6.5.2.2 La fable de la « grande transformation »

L'article de J. Aarts publié en 2005 constitue un point d'entrée privilégié pour aborder l'approche anthropologique de la monnaie. En quelque sorte, cet auteur fait figure de passeur, car il « importe » des approches répandues chez les protohistoriens pour étudier l'époque romaine. Son étude de la circulation monétaire chez les Bataves conduit J. Aarts à rejeter l'opposition entre utilisation économique et non-économique du numéraire, comme celles entre Romains et indigènes[1334]. Il propose une approche réconciliant les différentes utilisations de la monnaie et s'appuie en particulier sur l'ouvrage *Money and the morality of exchange* édité par J. Parry et M. Bloch[1335]. Pour ces deux auteurs, il faut recontextualiser l'usage de la monnaie dans chacune des sociétés où elle est attestée : la monnaie n'est pas une innovation, une transformation sociale neutre, elle s'insère dans des réseaux économiques et culturels préexistants, qui la transforment autant qu'elle la transforme. J. Aarts retient

[1333] Pour reprendre l'expression qu'il employait lui-même à propos du modèle primitiviste dominant dans les années 1970 (Garnsey *et al.* (éd.) 1983, p. xi).

[1334] Aarts 2003.

[1335] Plus précisément sur la synthèse introductive : Bloch, Parry 1989.

en particulier l'idée de l'existence, dans la plupart des sociétés, de deux sphères d'échange imbriquées, les échanges individuels à court-terme et les échanges à long-terme qui concernent la reproduction sociale. La monnaie est employée dans les deux sphères. Plutôt qu'une conception évolutionniste du changement, avec passage d'une économie non-monétarisée (indigène) à une économie monétarisée (romaine), il faut étudier, selon J. Aarts, l'articulation entre les deux sphères d'échange ; on évite ainsi une vision déterministe de l'évolution historique. L'auteur conclut son article en essayant d'appliquer cette démarche au monde romain, en particulier à la Gaule du nord autour du changement d'ère.

La fécondité d'une telle démarche est incontestable et les travaux de M. Bloch et J. Parry fournissent, de l'avis d'un anthropologue spécialiste de la question, une base solide pour réévaluer les données antiques[1336]. Mais paradoxalement, J. Aarts n'échappe pas à la tendance dénoncée précisément par ces auteurs. En effet, comme K. Hopkins, D. Mattingly, P. Leveau ou M. Py, il considère, plus ou moins explicitement, que l'intégration dans l'empire a conduit, dans les provinces nord-occidentales, à une extension de la sphère des échanges « économiques » à court-terme, alors que dominait auparavant la sphère des échanges « rituels » à long-terme. En cela, il s'incrit dans une tendance lourde chez les protohistoriens, qui insistent sur l'usage rituel de la monnaie dans les sociétés laténiennes[1337]. Les fouilles des sanctuaires « à monnaie » du *Belgium* ont joué un grand rôle dans cette prise de conscience[1338]. Mais en voulant insister sur la spécificité des sociétés celtiques face aux puissances « civilisées » méditerranéennes, on en perpétue une image primitiviste : ils ont certes adopté la monnaie frappée, mais elle n'avait que pas ou peu de fonctions économiques, elle servait essentiellement dans la sphère des échanges à long-terme. C'est dans cette même perspective qu'on nie aux premières frappes gauloises des fonctions monétaires, pour y voir une nouvelle forme de biens de prestiges.

Une telle approche est particulièrement bien ancrée dans les études sur la Gaule du sud, comme le montre la contribution de M. Dietler à la *CEGRW*[1339]. On peut également citer les travaux d'A. Gorgues sur le nord-est de l'espace ibérique, et de M. Py et B. Luley sur Lattes, qui s'appuient sur des données archéologiques bien contextualisées[1340]. Tous s'inscrivent dans une perspective plus ou moins explicitement substantiviste et considèrent que le dernier quart du II^{ème} s. av. J.-C. marque une rupture forte, qui se traduit entre autres par le développement d'une économie monétaire. Ces changements sont pour eux imputables à un accroissement important de l'influence romaine, marqué notamment par la conquête de la Gaule Transalpine. La démonstration d'A. Gorgues est fondée sur

---

[1336] Maurer 2006.

[1337] Voir en particulier Haselgrove, Wigg-Wolf (éd.) 2005.

[1338] Les principaux sont présentés dans Delestrée 1996a. Voir également Wellington 2005a.

[1339] Dietler 2007, p. 270-272, pour qui « *during most of the Iron Age, most exchanges in the western Mediterranean were transacted through barter.* » (L'Europe continentale n'est pas incluse dans cette synthèse.)

[1340] Gorgues 2010 ; Py 2006 ; Janin, Py (éd.) 2008 ; Luley 2008.

l'ensemble du mobilier archéologique de sa zone d'étude et les monnaies stratifiées y sont assez rares : on ne peut, en quelques lignes, examiner le bien fondé de son argumentation. Au contraire, les données de Lattes sont bien stratifiées et ont fait l'objet d'études et de synthèses détaillées. Pour M. Py on observe de la fin du IV^{ème} au III^{ème} s. la présence de deux sphères d'échanges économiques bien distinctes : une économie locale non-monétaire, basée sur le troc, entre population et marchands locaux, et une économie proprement commerciale et monétaire, entre marchands locaux et marchands méditerranéens. Ces derniers n'auraient eu aucun contact avec la population (fig. 6.15). Dans la région, les émissions se diversifient à partir de la fin du III^{ème} s. (avec en particulier l'apparition des frappes de bronze) mais le vrai changement arrive à la fin du II^{ème} s., avec une croissance sans précédent des découvertes, ainsi que l'apparition dans les contextes artisanaux lattois, signe pour B. Luley qu'on passe alors à une économie monétaire plus généralisée (fig. 6.16). L'évolution concerne aussi l'arrière-pays, qui se différencie seulement par des quantités moins importantes.

En réalité, les antiquisants comme les protohistoriens transposent le schéma de la « grande transformation » capitaliste aux sociétés anciennes. Si l'expression a été popularisée par K. Polanyi[1341], l'idée fondamentale en est beaucoup plus ancienne[1342]. Tout part de l'idée occidentale moderne selon laquelle, pour reprendre l'expression de W. Maurer, « *Money's baaaaaaaaad*[1343]. » A cause de l'histoire de la discipline, les études d'anthropologie de la monnaie ont principalement porté sur la pénétration de la monnaie « moderne » dans les sociétés colonisées. Etant donné le caractère supposément neutre et destructeur de cette monnaie, son arrivée était perçue comme une rupture fondamentale dans les systèmes d'échanges précoloniaux, aboutissant nécessairement à une désorganisation profonde des sociétés concernées. C'est, à peu de choses près, ce qu'impliquent les modèles de l'économie romaine présentés plus haut : l'arrivée de Rome, puissance coloniale, correspond *grosso modo* à l'arrivée de l'économie monétaire dans les provinces, territoires colonisés, nécessairement moins développés économiquement. Dans leur entreprise légitime pour « redorer le blason » des sociétés indigènes, les perspectives explicitement ou implicitement post-coloniales, en vogue chez les chercheurs de tradition anglo-saxonne et chez certains protohistoriens, n'échappent pas plus à la « grande transformation ». Comme la « vraie » monnaie, la « moderne », est intrinsèquement mauvaise, perverse et destructrice, on exclut implicitement son usage chez les indigènes préromains. Cela aboutit à la fois à minimiser leur capacité d'adaptation à la nouveauté indéniable que constitua l'adoption de la monnaie frappée et à sous-estimer les mutations internes de ces sociétés, puisque les monnaies indigènes, « primitives », circulent d'abord dans la sphère des échanges à long-terme, qui assure la reproduction de la société[1344].

[1341] Polanyi 2001 (publication originale en 1944).

[1342] Sauf exception, pour tout ce qui suit : Bloch, Parry 1989.

[1343] Maurer 2006, p. 18-19.

[1344] Une position qui n'a pas totalement disparu dans Howgego 2013, même si elle est très fortement nuancée.

M. Bloch et J. Parry appelaient justement à l'étude conjointe des sphères d'échange à court- et à long-termes, afin d'éviter de telles dichotomies. Mais pour la Gaule, le travail reste à faire. Même l'esquisse proposée par J. Aarts n'évite pas l'écueil. Ainsi, il écrit : « *Translating the traditional concept of monetization into cultural-economic terms, once a society was incorporated into the Roman Empire the number of transactions in the short-term cycle could be expected to increase at the expense of those of the long-term. The number of relations with outsiders grew exponentially ; power became more impersonal owing to the shift from local authority to central Roman control. The ways in which wealth and power were represented changed, along with the basis of wealth and power. […] All these new relations and changing values fell outside the existing social and cosmological order and this must have had consequences for articulation between the two transactional orders.*[1345]. » Il n'est pas question de nier que la conquête eut des conséquences. Mais les phrases citées montrent que l'auteur la considère comme une « grande transformation » due à l'arrivée d'un pouvoir colonial : irruption d'étrangers, pouvoir lointain et impersonnel (comme est supposée l'être la monnaie « moderne »), perturbation de l'ordre social et religieux existant, rapport inversé entre sphère d'échanges à long-terme (cycles longs, traditionnels, indigènes) et sphère d'échanges à court-terme (cycles courts, perturbateurs, romains). « *The native societies of the north-west are regarded as pre-monetary (although they may be coin-using), with an exchange system based on reciprocity and an economy which is embedded in the social structure*[1346] » : même s'il la dénonce, c'est à peu de choses près la position de J. Aarts, comme des différents auteurs que nous avons présentés plus haut.

6.5.2.3 Civiliser les Gaulois

Il serait présomptueux de tenter ici, en quelques paragraphes, une analyse anthropologique de la monnaie en Gaule. C'est une recherche en soi qui, en l'absence de textes, demande des données archéologiques qui commencent seulement à se multiplier. Dans le domaine du rituel, la fouille minutieuse et la publication à venir de sanctuaires occupés sur la longue durée apporteront énormément : parmi ces opérations passées ou en cours, citons Biesheim, Mirebeau-sur-Bèze, Allones, Mandeure, Alésia, Autun, Corent. L'étude de l'ensemble du mobilier permettra de replacer la documentation monétaire dans son contexte et de mieux évaluer sa place dans les sphères d'échange à long-terme. Afin de comprendre l'influence de Rome dans ces processus, une comparaison serrée avec la documentation italienne sera nécessaire – en espérant que les données soient suffisamment nombreuses, suffisamment précises. Les mêmes constatations valent, dans une moindre mesure, pour l'habitat et pour le funéraire. C'est pourquoi nous conclurons cette synthèse de manière moins ambitieuse, par une série de comparaisons, sans prétention à l'exhaustivité, entre les pratiques et les

[1345] Aarts 2005a, p. 19.

[1346] *Ibid*., p. 10.

usages non économiques de la monnaie dans le monde gaulois et dans le monde romain. Car à bien y regarder, comme l'ont montré L. Motta et N. Terrenato, ils présentent quelques ressemblances de fond[1347].

Dans la zone étudiée, les dépositions en milieu funéraire restent rares et se rencontrent essentiellement sur les territoires de Trévires et des Rèmes, même si les attestations sont un peu plus diversifiées géographiquement à partir du changement d'ère[1348]. Il est abusif de ramener cette pratique à celle de « l'obole à Charon » et encore plus d'y voir l'importation de pratiques romaines. En effet, dans la péninsule italique, les dépositions monétaires dans des tombes sont, comme en Gaule, typiques de certaines régions, en particulier du nord. Même s'il reste beaucoup de travail à faire pour mieux saisir les dynamiques chronologiques et régionales du phénomène en Italie, on peut déjà affirmer qu'il ne s'agit nullement d'un rite typiquement méditerranéen[1349]. En Gaule nord-orientale, les monnaies dans les tombes semblent souvent un marqueur féminin, ainsi qu'un témoignage de richesse, comme dans plusieurs nécropoles alpines et padanes.

Dans sa synthèse sur les dépositions monétaires en sanctuaires, S. Izri montre la grande similitude entre les pratiques attestées dans la péninsule italique et dans le Centre-Est de la Gaule[1350]. Il va contre la chronologie traditionnelle, dans laquelle la conquête césarienne marque la rupture principale. Il souligne au contraire l'apparition de ces pratiques dès La Tène C2/D1, pour les monnaies comme pour d'autres objets (vases miniatures). Bien qu'il se refuse à toute interprétation univoque, rappelant la grande variété régionale, il avance l'idée d'une pénétration de pratiques méditerranéennes dès le II^{ème} s. av. J.-C. Si nous sommes pleinement d'accord avec lui pour situer au II^{ème} s. le début de l'influence romaine en Gaule tempérée, est-il vraiment nécessaire de l'invoquer ici ? Il souligne lui-même que l'apparition des monnaies dans les sanctuaires gaulois (qui n'est pas généralisée) doit être replacée dans le cadre de l'accroissement des frappes et de la monétarisation.

En cela, le développement des offrandes monétaires ne semble pas être très différent de ce qu'on observe en Italie, si on en croit la synthèse proposée par S. Estienne et O. de Cazanove[1351]. Pour ces chercheurs, l'apparition de monnaies en grand nombre dans les sanctuaires est parallèle à la mise en place d'une économie monétaire à Rome à partir du III^{ème} s. av. J.-C. (Rappelons que, si on suit la chronologie de M. Crawford, les toutes premières frappes romaines ont lieu à l'extrême fin du IV^{ème} s.

[1347] Motta, Terrenato 2006. Voir également Howgego 2013 pour les similitudes entre les pratiques italiques et les pratiques d'Europe tempérée.

[1348] Chap. 2.2.3 ; 3.4.2 ; 4.3.3 ; 5.1.2.

[1349] Pour la République, voir en particulier Bergonzi, Piana Agostinetti 1987. Pour le Haut-Empire, Bonnet 2004 fournit des premiers éléments de synthèse.

[1350] Izri 2011.

[1351] Estienne, Cazanove 2009, en particulier p. 22.

mais ne deviennent importantes qu'avec l'adoption d'un système basé sur le denier à la fin du III^{ème} s. av. J.-C.[1352]). Mais les offrandes de monnaies sont antérieures, comme le montrent les découvertes en milieu aquatique, et remontent certainement au V^{ème} s., voire dès la fin du VI^{ème} s. av. J.-C.[1353] De la même façon, il est probable que les premières monnaies gauloises aient eu, dans certains cas, des usages rituels. Il s'agit souvent de découvertes anciennes, pour lesquelles le contexte archéologique est perdu, mais la persistance en Gaule Belgique des dépositions isolées en or durant toute La Tène finale, et peut-être encore à l'époque romaine[1354], laisse ouverte la possibilité d'une très longue continuité temporelle depuis La Tène moyenne. Dans le Centre-Est, la richesse des offrandes monétaires sur les sanctuaires semble être fonction, au moins en partie, de la masse monétaire en circulation[1355]. En Gaule Belgique, c'est également à La Tène D2b que débutent les dépositions massives, correspondant ainsi aux pics de production.

De manière plus large, il faudrait prendre garde à ne pas sous-estimer l'importance de la sphère d'échanges à long-terme dans le monde romain. L'histoire de Caepio, dont les malheurs sont censés venir du pillage de l'or des sanctuaires de Toulouse, est une bonne illustration des risques qu'on encourt à faire passer des biens de la sphère d'échanges à long-terme à la sphère d'échanges à court-terme[1356]. Selon C. Goudineau et P. Thollard, cet épisode doit être considéré comme une fable, dont presque tous les éléments sont inventés ou exagérés, en particulier la quantité d'or conservée dans leurs lieux sacrés par les Volques Tectosages. On se gardera donc d'utiliser ces textes comme un témoignage solide du caractère « tabou », chez les Gaulois, du transfert d'objets entre les deux sphères d'échanges. Dans le monde romain, un tel transfert est d'ailleurs tout à fait possible, si on suit les règles appropriées[1357]. Seuls restent perpétuellement indisponibles le terrain initialement consacré et tous les biens qui y ont été associés au moment de la consécration ; il était tout à fait licite de se séparer des offrandes faites postérieurement[1358].

Comme on l'a vu, on identifie de plus en plus volontiers des traces d'usage rituel de la monnaie hors des sanctuaires et en particulier dans l'habitat. Certaines dépositions ne posent aucun problème d'interprétation : citons par ex. le statère en or à la base du rempart sur l'*oppidum* du Col-de-

---

[1352] Crawford 1974.

[1353] Facchinetti 2003.

[1354] Haselgrove 2006.

[1355] Voir Izri 2011, fig. 1 p. 643.

[1356] Sur cet épisode, voir en dernier lier Goudineau, Thollard 2009.

[1357] Voir Thomas 2002 et le dossier publié en 2009 dans le vol. 11 de l'*Archiv für Religionsgeschichte*, dont est extrait Estienne, Cazanove 2009.

[1358] Voir les articles cités à la note précédente.

Saverne[1359] ; les monnaies dans les trous de poteaux à Reinheim-Horres[1360] ; hors de notre zone d'étude, les dépôts de Lattes, en particulier une obole massaliète placée dans la fondation d'un mur avec une mâchoire de porc[1361]. D'autres sont plus ambiguës, comme les nombreuses monnaies gauloises découvertes dans des trous de poteaux, dont il est souvent difficile de savoir s'il s'agit d'un dépôt intentionnel ou d'une déposition secondaire. Le cas le plus intéressant est celui d'Acy-Romance, dans le secteur de la Warde 1 : B. Lambot avait initialement interprété les nombreux potins trouvés dans le comblement final des trous de poteaux comme des offrandes liées à l'abandon du secteur, avant de revenir sur cette idée pourtant séduisante[1362].

Même si la tendance actuelle insiste surtout sur l'utilisation rituelle du numéraire gaulois, il ne s'agit en rien d'une pratique inconnue du monde méditerranéen. Pour s'en tenir à quelques attestations archéologiques de la péninsule italique, G. Facchinetti a fait la liste des dépôts de fondation trouvés à Aquilée[1363]. S. Baldinotti a relevé au moins trois exemples, datant des III^{ème} et II^{ème} s. av. J.-C., de dépôts de fondation près de portes ou de seuils, comportant une ou plusieurs monnaies : à Rimini (Italie), Morgantina (Sicile) et Valence (Espagne)[1364]. À *Trebuala Matuesca*, des monnaies pourraient avoir été utilisées lors des rites de fondation[1365]. À Pompéi, H. Dessales a trouvé un as de Tibère du type *RIC* 81 prise dans la maçonnerie d'un mur, à hauteur d'homme[1366] ; sur le même site, une fouille récente a révélé un ensemble de 12 monnaies dans les fondations d'un mur[1367]. En Gaule romaine, la pratique a été reconnue sur au moins trois camps militaires. Les trous de poteaux du *praetorium* du Kops Plateau à Nimègue ont livré des deniers[1368]. À Aulnay-de-Saintonge, on a retrouvé un as de Lyon II posé à plat, revers vers le haut, au fond du trou de poteau d'une des portes du camp[1369]. À Oedenburg, sur le camp A, les trois portes encore conservées avaient également, dans certains trous de poteaux, des monnaies de Lyon II, parfois associées à des as de Tibère du type *RIC* 81. La même association se retrouve dans un trou de poteau des magasins[1370]. Sur ces deux derniers sites, on a donc délibérément choisi des monnaies dont le revers représentait un autel. Il faut peut-être interpréter de la même façon deux monnaies de Lyon II trouvées sur le camp flavien de Mirebeau, dans le

[1359] Fichtl 2009.

[1360] Wigg-Wolf 2013.

[1361] Py 2006, p. 35.

[1362] Lambot, Méniel 1993 ; Lambot 2006a.

[1363] Facchinetti 2008.

[1364] Baldinotti 2007.

[1365] Labate 2009.

[1366] H. Dessales (comm. pers.).

[1367] Ellis, Devore 2006.

[1368] Beliën 2009b.

[1369] Tassaux *et al.* 1983.

[1370] Martin 2011b.

soubassement du portique de façade d'un casernement[1371]. Comme pour les dépositions en sanctuaires, l'origine de ces dépôts de fondation est antérieure à l'apparition de la monnaie frappée[1372]. En Italie comme en Gaule, la part croissante jouée par les monnaies dans ces pratiques d'échanges à long-terme est indissociable de la monétarisation des échanges à court-terme.

A travers ces quelques exemples, nous espérons avoir montré que ces deux mondes, par delà leurs différences, offraient des similitudes certaines. Il faut donc se garder de présenter des oppositions trop tranchées que, du reste, les données ne justifient pas. Pour autant, nous ne rejetons ni les tentatives de modélisation de l'économie romaine, ni l'étude des caractères extra-économiques de la monnaie. Mais pour être pleinement efficaces, les deux approches doivent sortir du primitivisme qui caractérise leur vision des sociétés préromaines. Sans nier son importance, il faut cesser de considérer la conquête romaine comme un nouveau départ dans tous les domaines. C'est dans cette optique que nous proposons, pour conclure ce chapitre, un autre récit du développement de l'économie monétaire en Gaule, dans lequel on lira, en filigrane, comment l'espace gaulois fut intégré à l'empire romain.

6.5.3 Une histoire de la monétarisation en Gaule chevelue

6.5.3.1 La création d'une économie monétaire

La situation en Gaule tempérée s'écarte, à bien des égards, à la fois des modèles proposés pour la protohistoire méridionale et de ceux concernant l'économie romaine. Une partie des analyses proposées plus haut visait à montrer que la création d'une économie monétaire en Gaule était de beaucoup antérieure à toute intervention romaine ou méditerranéenne[1373]. Elle commence en réalité dès l'adoption de la monnaie frappée, au début du III^{ème} s. av. J.-C. Les premières frappes indigènes sont déjà des monnaies au plein sens du terme, à la fois dans leurs qualités intrinsèques et (pour autant que la documentation permette d'en juger) dans leurs usages. Que la sphère d'utilisation soit restreinte, en particulier socialement, ne permet pas de les classer dans les biens de prestige. Il s'agit déjà d'une *all-purpose money*, car elles répondent aux quatre fonctions de K. Polanyi : elles ont nécessairement servi de moyens de paiement (quelle que soit la sphère d'échange concernée) ; grâce à l'existence de dépôts, on peut dire que les monnaies constituaient une réserve de valeur ; l'adoption d'un étalon statère pour l'ensemble des productions gauloises laisse penser qu'il existait une unité de compte commune ; l'existence de divisionnaires est un indice très fort de leur utilisation comme moyen d'échange, la présence de monnaies fourrées montrant qu'elles étaient comptées.

[1371] Goguey, Reddé (éd.) 1995, p. 107, monnaies 87-1083 et 87-1089.

[1372] Voir la bibliographie de Facchinetti 2008.

[1373] Comme le notent bien Pion 2005, p. 44, et Gruel, Wigg-Wolf 2013, p. 710.

La multiplication des frappes à partir de La Tène C2 et surtout de La Tène D1, qui traduit une augmentation du stock monétaire, ainsi que l'apparition de monnaies de moindre valeur (argent, bronze et potin – bien que la nature du monnayage en potin pose encore question), s'accompagnent très certainement d'une hausse du taux de monétarisation. Même si on adopte une position volontairement minimaliste, en considérant que la majorité des pièces avait une utilisation extra-économique, les contextes archéologiques indiquent une extension de l'économie monétaire. Bien qu'il existe d'autres types d'utilisations et de dépositions rituelles, notamment sur les habitats, l'augmentation de la production ne semble pas s'accompagner d'une augmentation similaire des dépositions en sanctuaire. Surtout, les monnaies apparaissent dès le début dans les agglomérations artisanales, dans des contextes qui n'ont pas été identifiés comme rituels : c'est le cas à Levroux, Bâle et Bobigny dès La Tène C2, comme à Verdun-sur-le-Doubs, Roanne et Feurs dès La Tène D1a[1374]. Il en va de même pour les *oppida*, dès La Tène D1b, à la Pierre d'Appel, au Col de Saverne et à Bibracte, où nos données sont le plus abondantes : sur ce dernier site, les monnaies sont présentes dans tous types de contexte dès le début de l'occupation[1375]. Enfin, dans le Centre-Est, l'adoption progressive à partir de La Tène D1 d'un étalon argent, aligné sur le demi-denier romain, résulte vraisemblablement d'une modification des flux d'amphores vers cette région, même si les toutes premières frappes répondent selon nous à des motivations politiques[1376]. Les mêmes pièces d'argent se retrouvent en dépôts comme isolées sur les contextes d'habitat et ne semblent pas réservées à une sphère d'échange particulière, pas plus que les bronzes frappés ou les potins. La situation en Gaule Belgique est différente, puisque l'or continue à être déposé massivement et semble garder, encore à l'époque romaine, une valeur particulière. Mais les potins y sont connus dès La Tène C2, peut-être dès la fin de La Tène C1, et les bronzes frappés y sont attestés dès La Tène D2a, alors qu'ils n'apparaissent que plus tardivement dans le Centre-Est. Or l'apparition d'un numéraire de petite valeur est généralement considérée comme le signe d'une extension, sinon de la monétarisation, du moins de l'accès au numéraire par une population plus importante.

6.5.3.2 Les conséquences du commerce italique entre le milieu du II^{ème} s. et le milieu du I^{er} s. av. J.-C.

[1374] Levroux : Buchsenschutz *et al.* 2000, Gruel *et al.* 2009 ; Bâle : Jud 2008 et contexte B-010-01 ; Bobigny : Marion 2004 et contexte L-008-01 ; Verdun-sur-le-Doubs : contextes B-100-01 et -02 ; Feurs : L-018-01 ; Roanne : L-029-01.

[1375] Pierre d'Appel : contexte B-051-01 et -02 ; Col de Saverne : B-025-01 ; Bibracte : L-007-16, -29 à -31, -41 et -44.

[1376] Chap. 2.3.1.

Ces nouvelles chronologies hautes ont pour effet de détacher largement le développement de l'économie monétaire de l'influence commerciale romaine, décelable en Gaule méditerranéenne à partir de la fin du III[ème] s., mais surtout visible à partir de la première moitié du II[ème] s. av. J.-C. [1377] On dispose maintenant du très important article de synthèse publié par F. Olmer, G. Verrier, B. Girard et H. Bohbot sur les importations italiques en Gaule continentale, qui vient préciser et complexifier considérablement le tableau dressé jusqu'à présent[1378]. La distribution des amphores, de la céramique à vernis noir (« campanienne ») et de la vaisselle métallique montre, pour et à l'intérieur de chaque classe d'objets, des variations chronologiques et géographiques importantes. Ainsi, sur certains sites situés le long des axes de communication, comme Verdun-sur-le-Doubs, l'importation de céramique à vernis noir précède celle des amphores, qui sont peu ou pas représentées. De même, la vaisselle métallique est parfois diffusée plus au nord que les amphores. L'est et l'ouest de la Gaule ont des réseaux d'approvisionnements différents pour le vin italique et la distinction entre Dressel 1A et Dressel 1B ne semble pas uniquement chronologique. Malgré ces observations, il reste vrai que le Centre-Est semble exclu des réseaux de distribution d'amphores précoces, comme nous l'avons déjà noté (fig. 6.9). Les quantités de vaisselle métallique et de céramique à vernis noir qui transitent dans la région avant 130/120 av. J.-C. semblent beaucoup trop faibles pour avoir eu un effet important sur l'économie indigène. Comme nous l'avons répété quelques lignes plus haut, l'adoption d'un étalon monétaire romain vers 150 av. J.-C. ne peut être réduite à une simple question économique.

Qu'en est-il après 130/120 ? A partir de cette date, le commerce d'amphores est massif et les conséquences sur l'économie gauloise se sont nécessairement fait ressentir. Cela a-t-il entraîné une monétarisation accrue ? Il est très difficile de répondre à la question. Nous ne croyons pas qu'un esclave était échangé contre une amphore : les conséquences auraient été désastreuses pour la Gaule, à moins d'une croissance démographique extrêmement importante[1379]. Les produits organiques qui ont pu servir à l'échange ne nous sont pas connus, ni par les textes, ni par l'archéologie. Les découvertes de monnaies gauloises en Italie sont très rares[1380] et il faudrait engager de vastes programmes d'analyse métallique sur les monnayages gaulois, méridionaux, ibériques et italiques afin d'établir une circulation de métaux, monnayés ou non monnayés, à l'échelle européenne[1381]. On en est donc

[1377] Pour la Gaule méridionale, voir les données rassemblées dans Py 1990 et Janin, Py (éd.) 2008.

[1378] Olmer *et al.* 2013.

[1379] L'article cité à la note précédente recense 1 952 292 fragments, pour un nombre minimal de 122 895 amphores sur sa zone d'étude, un chiffre bien inférieur aux quantités importées dans l'Antiquité.

[1380] Arslan (éd.) 2010.

[1381] Pour l'argent, on peut espérer que la thèse de doctorat de C. Parisot, qui prévoit de telles analyses, apportera des éclaircissements sur le sujet. Pour l'or, dans les travaux les plus récents, voir ceux de C. Bendall et C. Sillon pour la Gaule Belgique (Bendall 2003 ; Bendall *et al.* 2009 ; Sillon *et al.* 2011 et 2012), et de plusieurs autres membres de l'IRAMAT-Orléans pour les époques hellénistique et romaine (Duyrat, Olivier 2010 ; Suspène *et al.* 2011).

largement réduit à des conjectures. Dans les données archéologiques que nous avons analysées, les indices d'usage monétaire sont malheureusement peu nombreux pour cette période (fig. 2.16) et il est impossible de dégager des évolutions entre La Tène C2 et La Tène D1. À La Tène D2a, les indices ne sont guère différents de ceux des périodes précédentes, alors que les importations d'amphores connaissent un pic.

Les données rassemblées par F. Olmer et ses collègues montrent que la diffusion des produits méditerranéens ne se fait pas uniquement à partir des sites centraux ; les amphores, notamment, sont bien attestées dans le monde rural, y compris dans le nord de la Gaule (réfutant ainsi l'idée répandue et issue de César que les Belges ne consommaient pas de vin). L'accès direct aux produits méditerranéens a peut-être été plus large qu'on ne le pensait auparavant. Si on continue à penser que seuls les aristocrates pouvaient se procurer ces biens, l'impact éventuel sur la monétarisation se révélerait limité. Si au contraire, cette répartition géographique plus large et plus fine traduit l'accès de couches sociales moins élevées à la vaisselle et au vin romains, il faut se poser la question des termes de l'échange. Dans ce cas de figure, le numéraire a certainement pu jouer un rôle plus important, conduisant à un élargissement de l'économie monétaire. En l'état actuel des données, il est impossible de trancher.

6.5.3.3 L'impact de la conquête césarienne

Comme on l'a vu, la conquête marque, pour la plupart des chercheurs, une étape décisive, amenant des changements économiques importants. En Gaule, il est indéniable que La Tène D2b connaît une explosion de la production monétaire à cette époque, en argent comme en bronze. C'est à partir de cette époque qu'apparaissent les sanctuaires « à monnaies », dont certains sont alimentés par des frappes locales. On se gardera toutefois de les interpréter automatiquement comme des productions à but rituel, car les sanctuaires, en tant que lieux de rassemblement, ont pu jouer un rôle économique marchand. Cette production se traduit très nettement dans les données archéologiques : le nombre de monnaies dans les contextes de La Tène D2b est beaucoup plus élevé que dans les contextes antérieurs (fig. 3.32). À première vue, la conquête césarienne semble bien introduire une rupture économique et entraîner une monétarisation de la société gauloise. Toutefois, il faut rappeler que les importations d'amphores déclinent à partir de cette époque, même si la chute est moins brusque qu'on ne l'a dit (fig. 6.8)[1382]. Il convient donc d'examiner la situation de La Tène D2b dans une perspective chronologique longue, même si les données pour le faire sont extrêmement maigres. Nous utiliserons ici l'indice d'usage monétaire que nous avons calculé, dans les chapitres précédents, pour une poignée de contextes d'habitat (fig. 2.18, 3.32, 4.28, 4.32 et 5.52). Nous avons calculé l'indice moyen pour six périodes : La Tène C2/D1, La Tène D2a, La Tène D2b, l'augustéen (en

[1382] Il faut garder à l'esprit les remarques d'Olmer 2012 sur la chronologie des amphores.

distinguant sites civils et camps militaires), l'augustéen tardif et le tibérien, et le tibéro-claudien et claudio-néronien (fig. 6.17). Nous avons pour chaque période entre cinq et 14 contextes ; devant un échantillon aussi faible, nous avons complété la représentation de l'indice moyen par un graphique en « boîtes à moustaches », qui permet de visualiser la dispersion des valeurs autour de la médiane (fig. 6.18).

Pour quatre des six périodes, l'indice moyen se situe entre 10 et 15, avec un minimum de 8,23 à La Tène D2a et un maximum de 26,31 à La Tène D2b, qui se détache clairement. L'indice médian est très stable sur toute la période étudiée, entre 2,4 et 6,04 pour quatre des six périodes, avec une valeur de 13,19 pour La Tène C2/D1 (mais on a six contextes pour une centaine d'années, alors que les autres périodes sont plus courtes) et de 25,64 (proche de la moyenne) pour La Tène D2b. On note aussi que les valeurs sont beaucoup plus étalées autour de la médiane pour La Tène D2b et, dans une moindre mesure, La Tène C2/D1 que pour les autres périodes, où le troisième quartile est au maximum de 11,11. Malgré le peu de données, les deux graphiques montrent bien que La Tène D2b constitue un « accident de parcours »[1383]. Sur le long terme, les indices moyen et médian d'usage monétaire sont remarquablement stables de La Tène C2/D1 au troisième quart du I^er^ s. ap. J.-C. Nous proposons d'expliquer les indices très élevés de La Tène D2b par la situation politique particulière de l'époque. Nous avons vu que la guerre des Gaules ne marque pas la fin du pouvoir des aristocraties gauloises. Au contraire, celui-ci se perpétue et se renforce. Mais l'on assiste néanmoins à une recomposition de ces aristocraties, avec les « purges » césariennes et la montée de nouveaux personnages. Surtout, il devient nécessaire d'affirmer ces liens avec Rome, qui n'est plus une entité aussi abstraite qu'auparavant. Il faut maintenant disposer de relais auprès des gouvernants romains, que traduisent bien la multiplication des prototypes monétaires romains à la même époque[1384]. Il faut également s'affirmer face aux autres aristocrates, recomposer les réseaux d'alliance, toutes choses qui ne peuvent plus passer par la guerre. La compétition se passe donc sur les plans diplomatique, social et économique. Nous pensons que la monnaie joue un rôle dans ces processus. En ce sens, la conquête romaine a un impact, mais de court terme, conjoncturel. Elle ne semble pas entraîner, pour la majorité de la population, de modifications substantielles.

Par ailleurs, il est évident que le tableau que nous brossons ici à grands traits, faute de données abondantes, doit être nuancé selon les régions et même selon les sites[1385]. Certaines zones restèrent, structurellement, à l'écart des transformations (les « régions dominées par des formes d'économies majoritaires durant la protohistoire » du modèle de P. Leveau). Pour d'autres, les changements durent être immédiats et durables ; ce fut peut-être le cas des territoires traversés par des axes de

[1383] Voir également Guichard *et al.* 1993 et Pion 2005 qui, à partir d'autres indicateurs, notent également un fléchissement de la circulation monétaire après La Tène D2b.

[1384] Chap. 3.3.2.2.

[1385] Voir Guichard *et al.* 1993, Pion 2005 et Py 2006 pour d'autres méthodes et d'autres régions de Gaule.

communications majeurs. On peut suivre, à Bibracte, l'évolution de l'indice dans différents secteurs au cours de l'histoire du site (fig. 6.19 et 6.20). Sur la demeure aristocratique de la PC1, l'indice reste fort de La Tène D1b (où il connaît son maximum) à La Tène D2b et chute dans les dernières phases d'occupation (peut-être pour des raisons taphonomiques, puisque la phase augustéenne voit la construction d'une demeure en dur). À la porte du Rebout, l'indice reste faible mais stable de La Tène D2a à l'époque augustéenne. Sur la PCo1, où le phasage est un peu moins fin, la situation est très variable (fig. 6.19). Le secteur C connaît une baisse régulière ; le secteur A a une évolution assez similaire mais plus brusque. Le secteur B, par contre, voit son indice monter progressivement et atteindre, à La Tène D2 et à l'époque augustéenne, des valeurs supérieures à la valeur maximale de la PC1 (fig. 6.20). Comme on le constate, la situation est très variable sur un même site. On manque malheureusement de gisements aussi riches que Bibracte pour effectuer des comparaisons et essayer de dégager des règles tendancielles.

6.5.3.4 Un développement inégal de la monétarisation

L'époque augustéenne marque la véritable intégration de la Gaule dans le monde romain, sur le plan culturel comme sur le plan politique. Sur le long, voire le moyen terme, il n'y a pas lieu de douter que certaines régions ont également connu une forte intégration économique. Mais comme l'a montré P. Leveau, il ne saurait avoir été homogène : l'isthme gaulois, l'axe rhodanien et la Gaule Belgique, *Hinterland* de la zone militaire rhénane, furent les principales zones concernées par le développement économique. À notre sens, cette constatation s'applique aussi à l'extension de la monétarisation. Nous pensons que dès La Tène finale, la monnaie constituait une réalité bien connue de l'ensemble de la population indigène. En ce sens, même si une fraction indéterminée de ces personnes (peut-être même la majorité d'entre elles) n'utilisait pas ou peu de pièces de monnaies, il est impossible de parler d'économie non-monétarisée à partir de La Tène C2 et de la production d'une gamme importante de dénominations, y compris de petites dénominations. En effet, les différents secteurs économiques, communiquant entre eux, ont nécessairement été pénétrés à des degrés divers par la *all-purpose money* que constituait la monnaie frappée. À *fortiori*, la monétarisation ne peut qu'avoir été stimulée par l'intégration de l'ensemble du territoire gaulois sous une même autorité politique, avec un maillage de cités levant les impôts, et par l'adoption d'un système monétaire unique, avec arrêt total des frappes indigènes dès le changement d'ère. On peut donc affirmer qu'il y a eu une hausse du taux de monétarisation et une meilleure intégration économique des différentes régions gauloises à partir du règne d'Auguste.

Toutefois, si l'on se place sur le plan vertical et non plus horizontal, la pénétration de l'économie monétaire a été fort inégale. Nous avons tenté une cartographie de l'indice d'usage monétaire pour l'époque augustéenne, pour laquelle nous disposons de mesures sur 16 sites (fig. 6.21). C'est une carte très imparfaite, à cause de la durée du règne d'Auguste et de l'hétérogénéité des

données (on dispose d'une mesure sur de nombreux sites et de plusieurs sur quelques sites, la qualité des fouilles a pu être variable, sans qu'il soit possible de le déterminer et il est difficile de mesurer la part de résidualité sur plusieurs sites). Comme on le voit, il est impossible de dégager des tendances. Malgré ses défauts, cette carte nous permet toutefois de nous prévenir contre certains *a priori*. Les camps militaires, malgré un approvisionnement constant, ne présentent pas les indices les plus élevés. Une capitale de cité comme Paris a un indice très faible, contrairement à une agglomération secondaire comme Lausanne. Mais il n'est sûrement pas anodin qu'Augst présente l'indice le plus élevé, même si on ne dispose que d'une mesure unique sur une fenêtre de fouille réduite.

La fouille du parking de la Mairie à Besançon permet de suivre l'indice monétaire depuis La Tène finale jusqu'au milieu du I^er^ s. (fig. 6.22). Conformément à la tendance générale dégagée précédemment, on observe un pic à La Tène D2b. Aucun accroissement net, par contre, à l'époque augustéenne. Le maximum est atteint autour de 15/20 ap. J.-C., lors de la monumentalisation du quartier ; l'indice retombe ensuite (pour des raisons taphonomiques ?). Au contraire, dans le secteur Chavannes 11 de Lausanne, l'indice augmente régulièrement entre la fin de La Tène D2b et le milieu du I^er^ s. ap. J.-C.[1386] (fig. 6.23). La comparaison met à nouveau en valeur la variété des situations possibles et semble interdire toute tentative de synthèse.

La clé se trouve, selon nous, dans le graphique en « boîtes à moustaches » fig. 6.18. Comme nous l'avons constaté plus haut, l'indice médian reste stable tout au long de la période étudiée, de même que l'ampleur de la boîte, avec un troisième quartile autour de 10 et des valeurs minimales toujours très basses (sauf à La Tène D2b, soulignant encore une fois la singularité de ces décennies). Le principal changement a trait aux valeurs maximales : celles-ci connaissent une brusque augmentation à La Tène D2b, qui se maintient à l'époque augustéenne (le maximum plus faible observé sur les camps traduit probablement un milieu plus homogène). Les maximales connaissent une baisse relative sous Tibère mais une forte augmentation au milieu du I^er^ s. Si on retourne aux tableaux originaux (fig. 2.18, 3.32, 4.28 et 5.52), on constate que ces valeurs maximales sont très isolées et se trouvent toujours sur des sites urbains, importants du point de vue politique, dont deux ont également reçu des garnisons militaires romaines : le Titelberg, Bibracte et Augst.

Malgré les incertitudes liées à la rareté des données, on peut se risquer à quelques conclusions. Pour la majorité de la population, le niveau d'usage monétaire se situait dans la « boîte » du graphique (fig. 6.18). Ce niveau a été atteint dès La Tène finale et ni la conquête césarienne, ni la réorganisation augustéenne ne l'ont profondément modifié. Au milieu du I^er^ s. ap. J.-C., il est tel qu'il était 100, voire 150 ou 200 ans auparavant. Mais la conquête romaine a entraîné, comme l'a bien expliqué P. Leveau, un processus de différenciation spatiale, entre les régions et sites touchés de plein fouet par la

[1386] C'est-à-dire de l'horizon 2 à l'horizon 5. À partir de l'horizon 6, les quatre secteurs connaissent des évolutions chronologiques diverses et il n'est plus possible de calculer un indice moyen pour l'ensemble du secteur.

« romanisation économique », ceux pour qui l'impact fut moindre, ceux pour qui il fut nul et aussi, certainement, ceux pour qui il fut négatif. Avec l'intégration dans l'empire, on voit donc certains sites urbains se détacher des autres et atteindre des taux d'usage monétaire inédits dans le passé. Nous pouvons franchir sans trop de crainte le pas entre taux d'usage monétaire et taux de monétarisation. Les données archéologiques nous y autorisent, car les contextes concernés ne présentent aucune trace de dépositions rituelles potentielles : les monnaies viennent de fossés bordiers, de remblais, de voies et de couches d'occupation, sans relation avec des structures particulières[1387]. Sur ces sites, la concentration des fonctions politiques et économiques majeures de la région, à la fois pour les indigènes et pour les administrateurs romains, entraîne une hausse importante de la monétarisation.

6.5.3.5 Un approvisionnement en monnaies romaines ciblé

Les mécanismes d'approvisionnement en numéraire romain de la Gaule septentrionale et orientale reflètent parfaitement, à la fois les différentes étapes de l'impérialisme romain, et le développement inégal des territoires concernés. À partir des données présentées dans les chapitres précédents, nous avons essayé de synthétiser ces mécanismes sur une série de cartes (fig. 6.24 à 6.27). Si les circuits et les tendances sont assez nets, les données ne permettent pas toujours d'identifier les lieux précis d'arrivée des pièces. Même si ces cartes ont pour ambition de refléter une réalité historique, ancrée dans un espace précis, il faut donc les lire partiellement comme des modélisations abstraites : par ex., nous n'avons pas représenté tous les camps militaires augustéens, mais un nombre suffisant, aux endroits clés, pour comprendre leur rôle. De même, les points qu'on trouvera en Gaule interne, s'ils correspondent à des sites existants dont nous pensons qu'ils ont eu une place particulière, ne sont peut-être pas totalement représentatifs de la réalité antique ; mais dans une optique de modélisation, ils remplissent parfaitement leur rôle.

Malgré la présence massive de produits italiques à partir du dernier quart du II^{ème} s., il n'existe aucun indice archéologique d'une circulation correspondante de monnaies romaines. Les premières pièces sont attestées en contexte archéologique aux environs de 100 av. J.-C. ; elles sont un peu plus nombreuses à La Tène D2a mais restent très rares avant la conquête[1388]. Cette diffusion très restreinte emprunte vraisemblablement les grands axes de communication : Saône/Rhône, Seine, Rhin et ses affluents (fig. 6.24). La voie alpine n'est pas exclue, comme le montre le trésor de Lauterach en Autriche. Pour autant qu'on puisse en juger, on parle ici de quantités très faibles : malgré l'impact inconnu des refontes, on peut penser qu'une circulation importante aurait entraîné des pertes et des

[1387] Les contextes concernés sont : Titelberg : B-094-05 à -07 ; Bibracte : L-007-18, -19 et -34 ; Augst : B-006-27 à -30.

[1388] Chap. 2.1.3.

dépositions en conséquence. À peu de choses près, on peut donc considérer la circulation du numéraire romain comme nulle avant la conquête.

L'arrivée de troupes légionnaires nombreuses au milieu du I^er^ s. av. J.-C. se double d'un approvisionnement en numéraire romain afin de régler la solde. Quantitativement, on observe donc une rupture par rapport à la période antérieure. On note également l'apparition, mais dans les années 40 av. J.-C. seulement, de dépôts de monnaies romaines, parfois associées à des monnaies gauloises. Il est probable que, comme avant la conquête, certaines pièces parviennent dans la zone étudiée par les grandes voies fluviales. Toutefois, la circulation du numéraire romain reste très restreinte et une présence importante de monnaies républicaines romaines, en argent mais encore plus en bronze, signale presqu'immanquablement la présence d'utilisateurs méditerranéens, généralement des militaires romains ou liés à l'armée romaine[1389]. Les pièces circulent avec les unités militaires, arrivent avec elles ou leur sont envoyées directement (fig. 6.25). Mais les cantonnements ne constituent pas des points de diffusion secondaire du numéraire. Archéologiquement, la circulation des monnaies romaines laisse donc des traces très limitées. L'immense majorité de la masse monétaire en circulation est indigène. Malgré l'intégration territoriale, le pouvoir romain n'intervient en rien dans le domaine de la circulation monétaire et se contente d'approvisionner ses soldats et ses fonctionnaires ; on se situe encore dans la phase républicaine de l'impérialisme romain.

Ce mode d'approvisionnement reste en vigueur jusqu'aux années 20/15 av. J.-C. La conquête de la Germanie se met en place dans ces années et les grandes offensives débutent en 12 sous le commandement de Drusus. La concentration de troupes est inédite en Gaule depuis César ; mais ils sont à présent concentrés dans une seule région, correspondant à peu près au futur district de Germanie inférieure. Par conséquent, l'énorme masse monétaire requise pour la solde est dirigée uniquement vers cette zone (fig. 6.26). Cet afflux se reflète archéologiquement par la découverte de milliers de bronzes frappés à Nîmes (*dupondii* « au crocodile » de la première série, ou Nîmes I) puis à Lyon (première série à l'autel de Lyon ou Lyon I). L'identification récente d'un atelier secondaire, probablement en Gaule Belgique, dont les productions au type de l'autel de Lyon servirent à alimenter les camps militaires, montre une volonté de raccourcir les circuits d'approvisionnement. Elle montre aussi, en creux, l'absence d'intérêt pour la circulation monétaire dans la zone civile, bien reflétée par la rareté des monnaies romaines jusqu'à l'époque tibérienne sur la plupart des sites de Gaule intérieure[1390]. En Bretagne, pour une période postérieure, J. Creighton est arrivé à une conclusion similaire en étudiant les trésors de deniers[1391]. Mais, contrairement à ce qu'on observait à La Tène D2b, la zone militaire constitue un foyer de diffusion secondaire des monnaies romaines vers

[1389] Chap. 3.3.3

[1390] Chap. 4.2.2.

[1391] Creighton 1992, mis à jour dans Creighton à paraître (nous remercions J. Creighton d'avoir bien voulu nous transmettre son manuscrit avant parution, par l'entremise de M. Reddé).

l'*Hinterland* rhénan, en particulier le long de la Meuse et de la Moselle, dans des zones où l'usage monétaire était très faible à l'époque protohistorique. La présence de ces pièces reflète également la volonté du pouvoir impérial de développer cette région et ces axes de communication : on voit ici à l'œuvre les logiques qui ont présidé au développement inégal mis en évidence par P. Leveau. Toutefois, on ne peut pas encore parler d'une intégration de la circulation monétaire dans l'ensemble de la zone étudiée.

La rupture intervient à la fin du règne d'Auguste, avec la diffusion de la deuxième série à l'autel de Lyon (monnaies de Lyon II). Après une interruption de plusieurs années, les frappes monétaires en bronze reprennent à Lyon, avec la même iconographie de revers, mais avec un droit modifié. L'effigie d'Auguste est désormais laurée et la légende plus développée, mais l'immense majorité des pièces porte le portrait de Tibère. Contrairement aux monnaies romaines antérieures et, vraisemblablement, postérieures, les monnaies de Lyon II connaissent une diffusion prioritaire vers la Gaule intérieure (fig. 6.27). Celle-ci fut très rapide, puisque les pièces sont déjà présentes dans des contextes archéologiques antérieurs à 15/20, alors que les frappes ont eu lieu entre 9/10 et 14. Nous avons proposé d'y voir une conséquence du désastre de Varus : craignant pour la stabilité de la province, le pouvoir impérial aurait beaucoup investi en Gaule, encourageant l'urbanisation et diffusant, par les monnaies, l'image de l'héritier d'Auguste, également commandant en chef des troupes rhénanes[1392]. Cette hypothèse n'est pas incompatible avec le changement qu'on observe à la même époque dans la conception de l'impérialisme romain, et l'apparition du concept d'*imperium Romanum* comme ensemble territorial intégré sous l'autorité d'un prince (voir *supra*). La diffusion des monnaies de Lyon II permet en tout cas, pour la première fois dans la zone étudiée, une circulation large des monnaies romaines, qui dut toucher tous les secteurs de la société. En effet, l'atelier de Lyon frappa une large gamme de dénominations, du sesterce au semis. Ce dernier est particulièrement courant en Gaule intérieure. Il paraît y avoir pris la place des petits bronzes gaulois, dont la production avait cessé depuis 20 à 40 ans selon les régions. Sans qu'il soit possible de dire si c'était là un effet voulu, la diffusion des Lyon II permit certainement de maintenir à un niveau suffisant la masse monétaire en circulation. Les monnaies romaines semblent avoir remplacé, sans solution de continuité, les monnaies gauloises.

Sous les règnes de Tibère et de Claude, la situation est beaucoup moins claire, car il nous est encore impossible d'identifier avec certitude le nombre et la localisation des ateliers monétaires. Les productions tibériennes de monnaies à l'autel de Lyon, sans être massives, furent plus importantes qu'on ne l'a cru. Les analyses métalliques ont permis de montrer qu'il y avait en Gaule un ou plusieurs lieux de production de monnaies de bronze. Ces pièces étaient auparavant classées comme imitations et l'on croyait que toutes les monnaies de bronze de Tibère, Caligula et Claude avaient été produites à Rome. Malheureusement, l'étude de la diffusion des différentes productions gauloises en est encore à

[1392] Chap. 4.2.4.

un stade embryonnaire et l'on ne peut dire si le pouvoir impérial avait organisé un approvisionnement vers la Gaule interne, ou si les ateliers servaient principalement à régler la solde des troupes rhénanes. Les mêmes incertitudes se posent pour le monnayage en métaux précieux, à cause de la découverte de nombreux coins monétaires dans l'est de la Gaule[1393]. Les découvertes stratifiées permettent d'affirmer qu'au milieu du I^er^ s., les monnaies gauloises sont devenues résiduelles dans le stock monétaire en circulation. Par ailleurs, l'indice moyen d'usage monétaire reste le même qu'à la période précédente : l'archéologie ne permet pas de soutenir l'hypothèse d'une pénurie monétaire sévère, en particulier sous Tibère[1394]. Il est donc permis de supposer qu'au milieu du I^er^ s., la diffusion du numéraire romain se faisait toujours sur un modèle proche de celui présenté pour la fin de l'époque augustéenne (fig. 6.27). On peut considérer que l'intégration monétaire de la Gaule est achevée à cette époque. Dans de nombreux endroits, la monétarisation a dû rester proche de celle de La Tène finale. Mais la conquête romaine a fait émerger un maillage urbain plus ou moins régulier, où l'économie monétaire est beaucoup plus poussée (avec des différences entre les sites), créant ainsi un paysage en « peau de léopard ».

6.5.3.6 La monnaie romaine comme facteur d'intégration

A nous lire, on pourrait penser que le passage de la monnaie gauloise à la monnaie romaine fut un non-événement. Pour la majorité de la population, il est en effet probable que cela correspondit principalement à un changement de numéraire et que les pratiques quotidiennes n'en furent pas modifiées, pas plus que notre vie de tous les jours ne fut bouleversée par le passage à l'euro. Par ailleurs, exceptés dans les nouveaux pôles urbains, il n'y avait pas de raison pour qu'un changement de numéraire entraîne, chez des communautés utilisant la monnaie depuis des décennies, une hausse du taux de monétarisation. Pour beaucoup de gens, la conséquence la plus sensible dut être l'unification de la circulation monétaire à l'échelle provinciale. Certes, au I^er^ s. ap. J.-C., même après la disparition des bronzes gaulois, l'unification ne fut jamais complète, puisque les monnaies de Nîmes circulaient dans les régions méridionales, tandis que les monnaies de Lyon dominaient dans le centre et dans le nord. Mais souligner la diversité des situations ne doit pas conduire à nier les facteurs d'unité. Le passage à la monnaie romaine fut un marqueur fort de l'intégration des territoires gaulois, à la fois entre eux et dans le cadre global de l'empire. À l'époque augustéenne, l'iconographie des frappes lyonnaises en bronze, dont la diffusion fut très large, était très significative. La présence de l'autel du Confluent au revers de toutes les dénominations a pu contribuer à ancrer l'idée d'une identité communes aux *Tres Galliae*, représentées comme telles par des frappes de 68 ap. J.-C. au nom

[1393] Chap. 5.2.

[1394] Chap. 5.3.

de Galba[1395]. À partir de Tibère, les types monétaires des frappes impériales furent unifiés : les voyageurs qui allaient de l'Italie au Rhin inférieur, en passant par la Gaule, retrouvaient les mêmes deniers au type *PONTIF MAXIM*, les mêmes as au nom du *DIVVS AVGVSTVS PATER*, puis les mêmes monnaies de Claude aux types de Minerve ou de Constance. Dans nos découvertes, certains types sont plus courants dans certaines régions, d'autres y sont absents, mais les utilisateurs devaient ressentir une réelle impression d'unité, en particulier ceux qui avaient connu la diversité de numéraire des époques antérieures. Avec la diffusion de l'architecture monumentale romaine, la disparition des monnaies gauloises et l'homogénéisation du stock monétaire romain doivent être perçus comme des temps forts de la romanisation, au sens où nous l'avons définie plus haut : la monnaie romaine a contribué à créer la géoculture impériale, tout comme l'euro est une des manifestations les plus tangibles de l'existence de l'Union européenne.

Mais les conséquences d'une unification monétaire ne sont pas uniquement symboliques et culturelles. En Gaule, le passage à la monnaie romaine traduit aussi une plus grande intégration de ces provinces à l'espace économique méditerranéen, dont Rome constituait le centre ; il ne s'agit pas là d'une constatation nouvelle. Peut-on considérer, comme l'aurait certainement fait M. Crawford, que le denier gaulois était déjà une monnaie romaine[1396] ? En l'état des données, malgré toutes les questions qui restent en suspens sur la zone du denier, nous devons répondre par la négative. Le denier gaulois est d'abord une réalité indigène, dont la « romanité » s'explique par les rapports entre Rome et les cités du Centre-Est. Une intervention romaine en ce domaine serait contraire à ce qu'on connaît de l'impérialisme républicain. Tant que nous n'en saurons pas plus sur la circulation de l'argent monnayé et non monnayé à cette période, entre l'Italie et les Gaules, il nous semble préférable de ne pas agréger artificiellement la Méditerranée occidentale en une unique zone économique et monétaire, même si la plupart des numéraires s'alignent sur un étalon romain.

Parce qu'elle marque le début de l'exploitation des territoires gaulois, la conquête césarienne a probablement entraîné l'adoption du denier ou du sesterce comme monnaie de compte ; si l'on peut généraliser à partir des *graffiti* de Châteauneuf en Savoie, cette dernière s'était répandue et bien ancrée dans la population au milieu du I^er^ s. ap. J.-C.[1397] On sait qu'au début de notre ère, le pouvoir impérial est intervenu en Orient pour fixer des taux de change entre les monnaies locales et les monnaies romaines, ce qui n'a pas empêché les dénominations locales d'apparaître dans les inscriptions jusqu'au III^ème^ s.[1398] En Gaule, il faut certainement imaginer des règles de change, officielles ou pas, dans la période qui précède la disparition du monnayage indigène. Si l'on se rappelle la diversité typologique, métallique et métronomique de ces pièces, on mesure la simplification qu'a constitué le passage à la

[1395] Galba, *RIC* n°89-92.

[1396] Crawford 1985 ; voir également Suspène 2009c.

[1397] Chap. 5.3.4.

[1398] Burnett 2011, p. 25-28.

monnaie romaine. K. Hopkins soulignait déjà en 1980 que l'utilisation d'une monnaie unique réduisait les frais de transaction et favorisait les échanges. Pour les utilisateurs antiques du début du I^er^ s. ap. J.-C., ce fut une réalité micro- comme macro-économique, dans leur vie quotidienne comme dans les échanges à courte, moyenne et longue distances.

Sur ce sujet, il est certain que bien des inconnues demeurent. Les sources ne permettent pas de trancher définitivement l'alternative posée naguère par A. Burnett : « *The unification of the monetary system of the Roman West : accident or design ?*[1399]» L'unification de la monnaie de compte semble voulue, comme le montrent les exemples orientaux rappelés plus haut. Pour l'unification du numéraire, les questions subsistent. Dans les provinces gauloises et germaniques, jusqu'à Auguste, le pouvoir romain semble se préoccuper uniquement de son personnel civil et militaire. La situation change avec le désastre de Varus, dont nous pensons qu'il est à l'origine de la production et de la diffusion, majoritairement en Gaule interne, de la deuxième série des monnaies à l'autel de Lyon[1400]. Pour les règnes suivants, nous nous garderons bien de conclure, tant que nos connaissances sur les ateliers ne seront pas plus précises. L'existence de plusieurs ateliers officiels dans les provinces occidentales nous semble acquise pour le bronze, probable pour l'argent. Mais la diffusion des différentes productions est trop mal connue pour que l'on puisse dire si les régions non militarisées ont été approvisionnées directement.

Malgré toutes ces incertitudes, le passage à la monnaie romaine permit d'atteindre, en Gaule, un niveau d'unification monétaire inédit. Même en adoptant une vision statique et très régionalisée de la circulation monétaire, les données archéologiques nous montrent qu'il s'agit d'un fait indéniable. Les innombrables monnaies romaines que l'on retrouve quotidiennement, isolées ou groupées, légalement ou illégalement, témoignent, par leur seul nombre, de l'intégration politique, économique et culturelle des Gaules à l'Empire. Avec les autres vestiges de cette époque, elles sont le meilleur démenti à ceux qui voudraient nier toute unité au monde romain.

[1399] Burnett 1995.

[1400] Chap. 4.2.4.

7. Conclusion

« Comment les Gaules sont devenues romaines[1401] » : telle était, en somme, la question que nous avons essayé de traiter. Au terme de ce travail, il faut maintenant tenter de lui donner des réponses. Les analyses que nous avons menées dans les pages qui précèdent permettent de dégager, sinon des certitudes, du moins des tendances significatives.

Grâce aux progrès de l'archéologie, les évolutions autrefois attribuées à l'action civilisatrice de Rome peuvent être rapportées aux changements internes des sociétés laténiennes. Les Gaulois avaient une agriculture florissante et spécialisée, qui dégageaient des surplus ; ils avaient leurs propres villes ; ils avaient leur propre monnaie. Au second âge du Fer, la société gauloise peut être qualifiée de monétarisée, c'est-à-dire accoutumée à un usage courant de la monnaie dans ses différentes fonctions. Pour la majorité de la population, la conquête, puis la provincialisation, n'introduisent pas de changements tangibles dans l'usage de la monnaie : en 50 ap. J.-C., on utilise sa petite monnaie comme en 50 av. J.-C. Une mesure précise du taux de monétarisation est impossible et il est difficile de comparer la zone étudiée avec le reste de la Gaule et avec d'autres territoires, en particulier l'Italie. Une chose est certaine : si de futures études devaient montrer des différences importantes, il ne faudrait les imputer, ni à un retard économique, ni à un retard culturel. Mais elles inviteraient à explorer de manière plus précise les structures sociales des sociétés concernées, car c'est bien dans ce cadre que la monnaie doit être abordée. En l'état des données, nous pensons que l'on a surestimé les différences entre la Gaule et l'Italie des derniers siècles avant notre ère.

On ne peut pas dire pour autant que « les Gaules restèrent les Gaules » et qu'elles ne devinrent pas romaines. Au milieu du II^{ème} s. av. J.-C., la Gaule chevelue se trouve déjà dans le giron de Rome, avant même la conquête de la Gaule Transalpine. On a beaucoup insisté sur l'importance des relations commerciales, sur la captation du marché gaulois par les producteurs de vin de la côte tyrrhénienne. Mais il ne s'agit pas là d'« impérialisme économique », ni même d'impérialisme politique. Suivant en cela une tendance actuelle de la recherche historique, nos données invitent à réévaluer le rôle de la diplomatie. Selon toute vraisemblance, Rome a entretenu des relations diplomatiques suivies avec plusieurs peuples de Gaule orientale. Les Eduens sont les seuls explicitement attestés par les textes, mais les Trévires et les Séquanes sont des candidats sérieux. On peut penser que ces trois peuples n'étaient pas isolés et l'on comprend mieux la facilité avec laquelle César pénétra en Gaule en 58 av. J.-C.

[1401] Nous faisons bien sûr allusion au titre du colloque tenu au Louvre en 2007 (« *Comment les Gaules devinrent romaines* »), dont les actes furent publiées en 2010 (Ouzoulias, Tranoy (dir.) 2010).

Cette implication de Rome à partir du II^{ème} s. av. J.-C. semble correspondre, du côté gaulois, à une phase nouvelle d'ouverture vers le monde méditerranéen, après plusieurs décennies de repli et de réorganisation interne. En quelque sorte, le milieu du siècle vit converger les intérêts des deux parties – qui étaient en réalité bien plus nombreuses, du côté romain comme du côté gaulois. Même si la puissance de Rome était incomparablement plus grande, on ne peut pas parler, avant la deuxième moitié du I^{er} s. av. J.-C., de relation coloniale. Dans les types monétaires gaulois, Rome apparaît plus comme une puissance partenaire que comme une puissance dominante. Dans le discours officiel romain, les Gaulois sont des barbares et personne ne semble se scandaliser de l'intervention de César en 58. Matériellement comme conceptuellement, la relation est à l'évidence inégale.

L'époque augustéenne, avec sa « révolution culturelle », a marqué une rupture fondamentale, bien plus importante que la conquête césarienne. À n'en pas douter, cette dernière a précipité l'intégration des Gaules ; mais elle a laissé en place la plupart des structures indigènes. Si l'on peut employer le terme de « romanisation », c'est aux processus enclenchés autour du changement d'ère qu'il faut l'appliquer. C'est à ce moment que se crée l'empire romain, comme entité territoriale, intégrée, à des degrés divers, sur les plans politique, religieux, culturel et économique. En ce sens, le passage de la monnaie gauloise à la monnaie romaine, s'il ne bouleverse pas la vie quotidienne, est une étape importante. Il n'est pas question seulement de symbole, mais d'une même monnaie de compte et, au-delà, d'une même façon de concevoir les échanges et leur administration. De plus, si nos analyses sont justes, Rome n'a jamais exigé la fin des frappes indigènes. Ces dernières ont cessé « d'elles-mêmes », parce que les besoins de la société avaient changé. Même s'ils étaient tenus de l'accepter, on peut donc dire que dans une certaine mesure, les Gaulois (du moins leurs élites) ont adopté la monnaie romaine. Malgré les nombreuses continuités avec la période protohistorique, il y a là un vrai changement.

Entre la fin du règne d'Auguste et celui de Claude, le stock monétaire des Gaules se renouvelle complètement. Les contextes archéologiques montrent que, contrairement à ce qu'on lit parfois, les monnaies gauloises ne circulent pas jusqu'aux Flaviens, sinon de manière très résiduelle. Dès avant le milieu du siècle, les dernières monnaies indigènes sortent de la circulation, remplacées par des frappes romaines. Sur ces années, les inconnues sont réelles : combien d'ateliers, où, et pour approvisionner qui ? Ces questions ne doivent pas masquer l'essentiel : du point de vue monétaire, le deuxième quart du I^{er} s. marque, pour les Gaules, la fin du processus d'intégration à l'Empire romain. Comme en Italie, comme dans d'autres provinces occidentales, la monnaie de compte comme la monnaie en circulation sont romaines.

Les différentes étapes qui conduisent de l'adoption sélective de traits monétaires romains par les Gaulois à l'intégration complète dans le système monétaire impérial, correspondent bien à la manière dont évolue l'expression de la domination romaine sur les territoires provinciaux. Avant la guerre des Gaules, le choix de s'aligner sur le demi-denier, fait par un nombre croissant d'émetteurs indigènes, parfois combiné avec l'adoption d'une iconographie romaine, est un parfait témoin de

l'influence de Rome sur cet espace encore indépendant, mais bien surveillé. La conquête césarienne se fait encore dans le cadre de l'impérialisme d'époque républicaine : l'extension de l'*imperium* est d'abord conçue comme l'extension « abstraite » d'un pouvoir, qui ne se traduit pas nécessairement, sur le terrain, par des mesures très perturbatrices. Les décennies qui suivent la conquête ne constituent pas un moment de changement pour l'exercice du pouvoir à l'échelon local. Le changement n'intervient que dans la seconde moitié du règne d'Auguste, avec la mise en place des *civitates*. Les élites gauloises sont amenées à adapter leurs pratiques à ce nouveau cadre. Si, au milieu du I^er^ s. ap. J.-C., l'empereur Claude peut proposer au Sénat d'admettre en son sein des nobles issus des Trois Gaules, c'est que la greffe a bien pris, et rapidement.

Les méthodes employées ici se sont révélées fructueuses et bien adaptées au problème traité. Elles permettent un bon équilibre entre vision synthétique et précision analytique. En privilégiant les données stratifiées, bien datées et bien contextualisées, nous avons pu reprendre certains problèmes « à la racine », qu'il s'agisse de questions de chronologie ou d'utilisation. Dans ces conditions, nous espérons que ce travail pourra servir de base à des recherches futures, dont nous allons maintenant esquisser quelques pistes possibles. Tout d'abord, il conviendrait de vérifier la validité de nos propositions en dehors de la Gaule septentrionale et orientale. Nous l'avons déjà dit, nous croyons à la validité du cadre que nous avons tracé pour la majeure partie des Trois Gaules ; il nous est d'ailleurs arrivé, dans le cours de ce travail, d'employer des données extérieures à la zone d'étude. Nous pensons qu'une partie au moins des évolutions concerne également la Gaule Transalpine/Narbonnaise : si l'on fait abstraction des monnayages de tradition grecque, les ethniques apparaissent souvent au même moment dans les légendes (notamment chez les Volques Arécomiques) ; les frappes locales cessent également durant le règne d'Auguste. Malgré une conquête, une réduction en province et une municipalisation plus précoces en Gaule méridionale, il faut peut-être se garder de trop l'isoler du reste de l'espace gaulois. Du point de vue des données, les récentes publications de M. Py et M. Feugère semblent permettre une application relativement aisée de nos méthodes aux régions méditerranéennes[1402]. Il reste toutefois un obstacle majeur : ces ouvrages ne concernent que les monnayages pré-augustéens. Un volume consacré aux monnaies impériales est prévu, sous la plume de M.-L. Berdeaux-Le Brazidec. En attendant sa publication, il faut se contenter d'études de cas. *Ambrussum* constitue un site de premier choix par la richesse de son mobilier et la qualité de ses publications. Un volume de synthèse sur les découvertes numismatiques doit paraître, toujours sous la plume de M.-L. Berdeaux-Le Brazidec. Plus à l'est, M. Bats a dirigé une publication sur Olbia-de-Provence qui couvre la période étudiée[1403]. Encore plus à l'est, Fréjus commence à livrer des informations bien contextualisées, notamment grâce aux fouilles de L. Rivet[1404].

[1402] Py 2006 ; Py, Feugère 2011a.

[1403] Bats (dir.) 2006.

Pour le reste de la Gaule, nous ne doutons pas qu'un dépouillement poussé des publications et des rapports de fouille apporterait des données nombreuses. Le travail reste à mener et il faut le faire car c'est à ce prix là que nous pourrons arriver à une étude plus fine des données plus anciennes, non stratifiées et parfois mal contextualisées. L'étude des faciès de site, exercice nécessaire et prisé des numismates, doit être menée en tenant compte des durées de vie des différents types de monnaies, telles qu'on peut les percevoir à travers les contextes archéologiques. Nous avons tenté une expérience de ce type pour les camps militaires du Rhin supérieur (Strasbourg, Oedenburg, Vindonissa), qui s'est avérée tout à fait concluante sur le fond, mais plus difficile à mettre en forme[1405]. Il faut donc aller plus loin dans les méthodes d'analyse et mettre au point de nouveaux outils, qui prennent en compte plus de variables[1406]. Ce n'est pas là l'unique exigence : les résultats obtenus doivent être mis en forme et présentés de manière claire et lisible. Dans ces pages, nous avons porté une attention particulière aux cartes, qui doivent être conçues comme des démonstrations plutôt que comme des illustrations. Cela vaut pour tout document graphique : il faut absolument éviter de les surcharger d'informations, au point de les rendre illisibles, particulièrement si l'on essaie de faire intervenir un plus grand nombre de variables. Les histogrammes en lignes ou en bâtons, souvent privilégiés dans l'étude des monnaies, risquent de se révéler rapidement inadaptés.

Mais en l'état actuel, il est aussi, voire plus nécessaire encore, de pousser l'étude des monnaies stratifiées hors des provinces gauloises et en particulier en Italie. Nous espérions, en commençant ce travail, mener des comparaisons plus systématiques avec l'Italie. Nous avons rapidement dû renoncer, car les données publiées y sont de qualité moindre. Souvent, seules les publications très récentes sont analysables selon nos méthodes. Heureusement, elles se multiplient, comme en témoigne le très récent ouvrage de R. Hobbs sur Pompéi[1407]. En ce qui nous concerne, nous disposons d'une première base de données sur l'Italie, grâce aux recherches conduites pour ce travail. Il faudra la mettre à jour et la développer par un dépouillement systématique des périodiques et des monographies publiées durant les dix ou 20 dernières années. Nous sommes également engagé dans un projet sur l'*insula* I, 8 de Pompéi, dirigé par P. Borgard, qui vise à proposer une vision de cet îlot d'habitation au moment de l'éruption de 79. Grâce aux carnets de fouilles des années 1930, les découvertes sont précisément localisées et il sera possible de proposer une cartographie des monnaies à l'intérieur des habitations, que l'on pourra ensuite comparer soit aux états contemporains ou antérieurs de Pompéi, notamment grâce au livre de R. Hobbs, soit à d'autres sites lorsque les données s'y prêtent.

[1404] Un premier bilan dans Martin 2011c. Nous sommes en charge de l'étude des monnaies de la Butte-Saint-Antoine, où les dernières campagnes ont mis au jour des niveaux du milieu du I^er^ s. av. J.-C.

[1405] Martin 2011d. De nouvelles données ont été publiées pour Vindonissa depuis la rédaction de cet article.

[1406] Voir Lockyear 2007b pour les monnaies de fouille, Lockyear 2007a et Creighton à paraître pour les dépôts.

[1407] Hobbs 2013.

Nous avons la chance de disposer, pour l'Italie du nord, de données plus abondantes, souvent issues du domaine funéraire. Sur le sujet, on dispose en particulier des travaux de P. Piana Agostinetti, dont les articles de synthèse sont cependant déjà anciens. Pour la compréhension de l'intégration des espaces celtiques ou celtisés au monde romain, une reprise de l'étude des contextes de Gaule Cisalpine serait du plus haut d'intérêt. Traditionnellement, les nécropoles sont des contextes bien publiés et bien datés. C'est le cas en Italie, et il faut donc ajouter aux sites étudiés par P. Piana Agostinetti, les publications postérieures, dont certaines permettront probablement de réviser les datations de sites publiés anciennement. Les travaux récents sur les monnaies massaliètes doivent également être pris en compte, car ces monnaies servent de prototypes aux drachmes padanes. Une fois de nouveaux référentiels mis en place pour la Cisalpine, il sera possible d'étudier, dans un premier temps, comment la circulation et l'usage de la monnaie furent influencés par l'intégration au monde romain. On pourra dans un second temps comparer les situations au sud, au nord et à l'ouest des Alpes, afin de reconnaître la présence ou l'absence de processus communs, d'une éventuelle intervention du pouvoir romain et de déterminer si les rythmes d'intégration furent similaires dans les différentes régions.

Telles sont les différentes pistes que nous ont ouvertes le travail d'analyse et de rédaction contenu dans ces pages. Elles peuvent être menées en parallèle mais, si nous devions en choisir une, l'étude des contextes italiens nous semble nettement prioritaire. Nous avons essayé ici d'étudier précisément l'interaction entre les régions septentrionales et orientales de la Gaule et le monde romain. Ce faisant, nous espérons avoir proposé une analyse équilibrée, sans surestimer ni sous-estimer l'un ou l'autre des protagonistes. Mais dans le même temps, nous avons été amené à simplifier et à réifier les Gaulois et les Romains. Pour les premiers, la présentation précise des données permet de contrebalancer ce défaut. Nous avons constamment tenté de montrer l'unité comme la diversité des régions étudiées. Pour les seconds, le défaut est plus prononcé. C'est en partie compréhensible et, nous l'espérons, excusable, car nous avons centré notre analyse sur l'évolution d'une zone donnée, dont le développement commence bien avant l'intervention de Rome. Pour autant, ce défaut reste et il doit être corrigé, comme nous l'avons corrigé pour les Gaules : par l'analyse des données archéologiques. Au-delà des changements de paradigme historiographique, qui influencent profondément l'étude des processus de « romanisation », nous sommes convaincu que l'analyse précise et circonstanciée des données, qu'elles soient archéologiques, numismatiques, épigraphiques ou littéraires, rend possible un progrès véritable de nos connaissances.

Bibliographie

Sauf indication contraire dans les notes, les textes antiques et leurs traductions sont citées d'après l'édition de la Collection des Universités de France ou, à défaut, selon l'édition Loeb. Pour les auteurs modernes, nous avons suivi le principe de classement suivant : les noms des auteurs (auteurs uniques ou premiers auteurs d'un collectif) sont classés par ordre alphabétique. Sous chaque nom, viennent dans cet ordre : les travaux en auteur unique, classés en ordre chronologique croissant ; les collectifs, classés en ordre chronologique croissant ; les directions et éditions d'ouvrage, classés en ordre chronologique croissant.

Abréviations

GT = Geiser *et al*. 2009

LT = La Tour 1892

Nick = Nick 2000

OPEL = Lőrincz, Redő (éd.) 1994-2002

RE = Real-Encyclopädie

RIC = Sutherland 1984

RIG II = Lejeune 1988 et Lambert 2002

RIG IV = Colbert de Beaulieu, Fischer 1998

RPC = Burnett *et al*. 1992

RRC = Crawford 1974

CSIR = Corpus Signorum Imperii Romani

Scheers = Scheers 1977

A

Aarts, J. (2003) : Monetisation and army recruitment in the Dutch river area in the early Ist century AD, *in :* Grünewald, Seibel (éd.) 2003, p. 162-180.

Aarts, J. (2005a) : Coins, money and exchange in the Roman world. A cultural-economic perspective, *Archaeological Dialogues*, 12, 1, p. 1-28.

Aarts, J. (2005b) : Communities and the empire. The power of contextual analysis, *Archaeological Dialogues*, 12, 1, p. 38-44.

Aarts, J. et N. Roymans (2009) : Tribal emissions or imperial coinage ? Ideas about the production and circulation ofthe so-called AVAVCIA coinage in the Rhineland, *in :* van Heesch, Heeren (éd.) 2009, p. 1-17.

Abu-Lughod, J. L. (1987) : The shape of the world system in the thirteenth century, *Studies in Comparative International Development*, 22, 4, p. 3-25.

Abu-Lughod, J. L. (1989) : *Before European hegemony. The world system A.D. 1250-1350*, Oxford.

Abu-Lughod, J. L. (1990) : Restructuring the Premodern World-System, *Review (Fernand Braudel Center)*, 13, 2, p. 273-286.

Abu-Lughod, J. L. (1991) : Reply to Donald Nielsen's After world systems theory, *International Journal of Politics, Culture and Society*, 4, 4, p. 499-500.

Ackermann, R. (2005) : *Grubengeflüster. Zwei spätlatènezeitliche Gruben vom Basler Münsterhügel – eine interdisziplinäre Auswertung. Die Ausgrabungen an der Martinsgasse 6 + 8 (2004/1)*, Diplomarbeit, IPNA, Basel.

Adam, A.-M. (1989) : Le territoire d'Aquilée avant la fondation de la colonie : sources littéraires et réalités archéologiques, *Antichità Altoadriatiche*, 35, p. 13-30.

Adam, A.-M. (2006) : L'Europe tempérée dans ses contacts avec le monde méditerranéen (V^{e}-II^{e} s. av. J.-C.), *in :* Szabó (dir.) 2006, p. 193-203.

Adam, A.-M. (2007) : Les importations méditerranéennes en Gaule interne aux IV^{e} et III^{e} siècles avant J.-C., *in :* Mennessier-Jouannet *et al.* (dir.) 2007, p. 255-263.

Agache, R. (1978) : *La Somme pré-romaine et romaine, d'après les prospections aériennes à basse altitude*, Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie 24, Amiens.

Alexandropoulos, J. (2000) : *Les monnaies de l'Afrique antique. 400 av. J.-C.-40 ap. J.-C*, Tempus, Toulouse.

Alexandropoulos, J. (2005) : Monnaie et romanisation en Afrique antique, I^{er} siècle av. J.-C. - II^{e} siècle ap. J.-C., *Pallas*, 68, p. 203-216.

Alföldy, G. (1968) : *Die Hilfstruppen der römischen Provinz Germania Inferior*, Epigraphische Studien 6, Düsseldorf.

Alföldy, G. (1991) : *Histoire sociale de Rome*, Antiquité-synthèses, Paris.

Allen, D. F. (1973) : The coins found at La Tène, *Etudes Celtiques*, 13, 2, p. 477-521.

Allen, D. F. (1976) : The Houssen hoard at Colmar, *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, 112, p. 79-85.

Allen, D. F. (1978) : The coins from the oppidum of Altenburg and the Bushel series, *Germania*, 56, 1, p. 190-229.

Allison, P. M. (2004) : *Pompeian households. An analysis of the material culture*, Cotsen Institute of Archaeology, UCLA, Monograph 42, Los Angeles.

Almagro-Gorbea, M. et J. Gran-Aymerich (1991) : *El estanque monumental de Bibracte (Mont Beuvray, Borgoña). Excavaciones del equipo franco-español en le programa internacional del Mont Beuvray. Campañas 1987-1988*, Complutum 1, Madrid.

Amandry, M. (2008) : La genèse de la réforme monétaire augustéenne, *in :* García-Bellido *et al.* (éd.) 2008, p. 209-233.

Amandry, M., J.-N. Barrandon et J.-C. Richard (1986) : Notes de numismatique narbonnaise V. Les as d'Octave à la proue émis à Narbonne en 40 avant J.-C., *Revue archéologique de Narbonnaise*, 19, p. 57-77.

Amandry, M., S. Estiot et G. Gautier (2003) : *Le monnayage de l'atelier de Lyon (43 av. J.-C. - 413 ap. J.-C.) Supplément II*, Numismatique romaine. Essais, recherches et documents 21, Wetteren.

Amandry, M., éd. (1996) : *Paris, cour Napoléon et autres trésors de l'Île-de-France*, Trésors monétaires XV, Paris.

Amandry, M., éd. (2001/2002) : *Meussia (Jura) et autres trésors de la fin de la République et du début de l'Empire*, Trésors Monétaires XX, Paris.

Ammann, S. (2002) : *Basel, Rittergasse 16. Ein Beitrage zur Siedlungsgeschichte im römischen « vicus »*, Materialhefte zur Archäologie in Basel 17, Basel.

Ammann, S. et P.-A. Schwarz (2011) : *Eine Taberna in Augusta Raurica. Ein Verkaufsladen, Werk- und Wohnraum in Insula 5/9 ; Ergebnisse der Grabungen 1965-1967 und 2002*, Forschungen in Augst 46, Augst.

Amstad, S. (1984) : Un ensemble céramologique du milieu du 1er siècle après J.-C. à Martigny, *Jahrbuch der schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte*, 67, p. 137-170.

Ando, C. (2000) : *Imperial ideology and provincial loyalty in the Roman Empire*, Classics and contemporary thought 6, Berkeley.

Andreau, J. (1987) : *La vie financière dans le monde romain. Les métiers de manieurs d'argent (IVe siècle av. J.-C.-IIIe siècle ap. J.-C.)*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome 265, Rome.

Andreau, J. (1994) : L'Italie impériale et les provinces : déséquilibre des échanges et flux monétaires, *in : L'Italie d'Auguste à Dioclétien. Actes du colloque international de Rome (25-28 mars 1992)*, Collection de l'Ecole française de Rome 198, Roma, p. 175-203.

Andreau, J. (2001) : *La banque et les affaires dans le monde romain. IVe siècle av. J.-C.-IIIe siècle ap. J.-C*, Points. Histoire 285, Paris.

Andreau, J. (2010) : *L'économie du monde romain*, Le Monde, une histoire, Paris.

Andreau, J. et V. Chankowski, éd. (2007) : *Vocabulaire et expression de l'économie dans le monde antique*, Études - Ausonius 19, Pessac.

Arnold, B. et D. B. Gibson, éd. (1995) : *Celtic chiefdom, Celtic state. The evolution of complex social system in prehistoric Europe*, New directions in archaeology, Cambridge.

Arslan, E., éd. (2010) : *Saggio di repertorio dei ritrovamenti di moneta celtica padana in Italia e in Europa e di moneta celtica non padana in Italia*, version mise à jour le 11/12/2010, accessible sur http://www.ermannoarslan.eu/Repertorio/RepertorioMonetaCelticaPadanaInItalia.pdf.

Asal, M. (2007) : *Insula 36 : die Entwicklung einer Häuserfront in Augusta Raurica*, Forschungen in Augst 38, Augst.

Auberson, A.-F. et A. Geiser (2001) : Les trouvailles monétaires et le coin de l'oppidum du Mont-Vully, *Schweizerische Numismatische Rundschau*, 80, p. 59-97.

Audra, A. (1999) : Monnaies mises au jour dans les fouilles du site dit du « temple de Cybèle » à Lyon (circulation monétaire entre 40 av. J.-C. et 10 ap. J.-C.), *Bulletin de la Société française de numismatique*, 54, 3, p. 33-35.

Ayala, G., dir. (2006) : *Lyon - Rhône. 117-121 rue Pierre Audry*, Rapport de fouille, Bron.

B

Baatz, D. (1962) : *Mogontiacum, neue Untersuchungen am römischen Legionslager in Mainz*, Limesforschungen 4, Berlin.

Bacher, R. (2006) : *Das Gräberfeld Petinesca*, Petinesca 3, Bern.

Backendorf, D. (1998) : *Römische Münzschätze des zweiten und ersten Jahrhunderts v. Chr. vom italiensichen Festland*, Studien zu Fundmünzen der Antike 13, Berlin.

Backendorf, D. (2006) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung VI, Nordrhein-Westfalen. Band 3/2, Stadt Neuss*, Mainz.

Badel, C. (2005) : *La noblesse de l'empire romain. Les masques et la vertu*, Époques, Seyssel.

Badian, E. (1958) : *Foreign Clientelae (264-70 B.C.)*, Oxford.

Badian, E. (1966) : Notes on Provincia Gallia in the late Republic, *in :* Chevallier, R., éd., *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à André Piganiol*, Paris, p. 901-918.

Badian, E. (1972) : *Publicans and sinners. Private enterprise in the service of the Roman Republic*, Oxford.

Baldinotti, S. (2007) : *Oltre la soglia smarrimento e conquista. Culti e depositi votivi alle porte nel mondo italico*, Tesi di laurea, Università di Roma La Sapienza, Roma.

Balmelle, A. et R. Neiss, éd. (2003) : *Les maisons de l'élite à Durocortorum. Reims, Marne*, Archéologie urbaine 5, Reims.

Balmer, M. (2009) : *Zürich in der Spätlatène- und frühen Kaiserzeit. Vom keltischen Oppidum zum römischen Vicus Turicum*, Monographien der Kantonsarchäologie Zürich 39, Zürich.

Baray, L. (2003) : *Pratiques funéraires et sociétés de l'âge du Fer dans le Bassin parisien (fin du VII^e^ s. - trosième quart du II^e^ s. avant J.-C.)*, Gallia. Supplément 56, Paris.

Barbet, A. (2008) : *La peinture murale en Gaule romaine*, Paris.

Bargetzi, D. (2004) : Leben am Abgrund – Spätkeltische und römische Befunde und Funde am Münsterplatz 7., *Jahresbericht der Archaölogischen Bodenforschung Basel-Stadt*, p. 129-209.

Barral, P. (1994) : *Céramique indigène et faciès culturels dans la vallée de la Saône à la Tène finale*, Thèse de doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon.

Barral, P. (2005) : *Mandeure « Champs sous la Grande Planche »*, Rapport de fouille, s.l.

Barral, P. (2010) : *Dossier en vue de l'habilitation à diriger des recherches*, Université de Franche-Comté, Besançon.

Barral, P. (2011) : Dynamique de création et de romanisation des agglomérations dans l'Est de la France, *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 207-214.

Barral, P., M. Joly et I. Rodet-Bellarbi (1993) : Nouvelles données sur l'occupation précoce de Langres, *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, 86, 2, p. 49-82.

Barral, P. et G. Videau (2005) : Authumes « Le Tertre » (Saône-et-Loire) : faciès matériel d'un établissement de la basse vallée du Doubs, *in :* Kaenel *et al.* 2005, p. 199-208.

Barral, P., G. Bossuet, J.-Y. Marc, J. Monnier et M. Thivet (2007) : *Projet Collectif de Recherche « Approche pluridisciplinaire d'une agglomération antique Epomanduodurum (Mandeure-Mathay, Doubs). Archéologie, Sciences de la Terre et de l'Environnement ». Rapport sur la campagne 2007, bilan 2005-2007 et programmation 2008-2010*, Besançon.

Barral, P., G. Bossuet, J.-Y. Marc, J. Monnier, M. Thivet et P. Nouvel (2008) : *Projet Collectif de Recherche « Approche pluridisciplinaire d'une agglomération antique Epomanduodurum (Mandeure-Mathay, Doubs). Archéologie, Sciences de la Terre et de l'Environnement ». Rapport intermédiaire sur la campagne 2008*, Besançon.

Barral, P., G. Bossuet, J.-Y. Marc, J. Monnier, M. Thivet et P. Nouvel (2009) : *Projet Collectif de Recherche « Approche pluridisciplinaire d'une agglomération antique Epomanduodurum (Mandeure-Mathay, Doubs). Archéologie, Sciences de la Terre et de l'Environnement ». Rapport intermédiaire sur la campagne 2009*, Besançon.

Barral, P. et M. Joly (2011) : Le sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze, *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 543-555.

Barral, P., C. Gaston et L. Vaxelaire (2011a) : D'un *oppidum* à une ville romaine : l'exemple de Besançon, *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 296-308.

Barral, P., S. Dubois, L. Joan, P. Nowicki, S. Rotillon, G. Videau et Y. Virlogeux (2011b) : L'habitat rural dans le secteur Saône - Doubs - Ognon, *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 207-214.

Barral, P. et A. Daubigney (2012) : Les entraves laténiennes des vallées de la Saône et du Doubs : nouvelles données, *in :* Cabouret, B., A. Groslambert et C. Wolff, dir., *Visions de l'Occident romain. Hommages à Yann Le Bohec*, Collection du Centre d'études romaines et gallo-romaines 40, Lyon, p. 687-701.

Barral, P., N. Coquet, S. Izri, M. Joly et P. Nouvel (2013) : Langres et Champigny-lès-Langres (Haute-Marne) : un exemple de construction d'un pôle urbain à la fin de l'âge du Fer et au début du Haut-Empire, *Archaeologia Mosellana* [à paraître].

Barral, P., A. Daubigney, C. Dunning, G. Kaenel et M.-J. Roulière-Lambert, dir. (2007) : *L'âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges ; Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'âge du Fer : actes du XXIXe colloque international de l'AFEAF, Bienne (canton de Berne, Suisse), 5-8 mai 2005*, Annales littéraires de l'Université de Besançon 826 / Environnement, sociétés et archéologie 11, Besançon.

Barral, P. et H. Richard, dir. (2009) : *Fouilles de la fontaine Saint-Pierre au Mont Beuvray (1988-1992, 1996). Aménagements d'une source sur l'oppidum de Bibracte*, Bibracte 17, Glux-en-Glenne.

Barral, P., B. Dedet, F. Delrieu, P. Giraud, I. Le Goff, S. Marion et A. Villard-Le Tiec, dir. (2011) : *Gestes funéraires en Gaule au second âge du fer. Actes du XXXIIIe Colloque international de l'AFEAF (Caen, 20-24 mai 2009), vol. 2*, Annales littéraires de l'Université de Besançon 883, Besançon.

Barral, P. et S. Fichtl, dir. (2012) : *Regards sur la chronologie de la fin de l'âge du Fer (III^{e}-I^{er} siècle avant J.-C.) en Gaule non méditerranéenne. Actes de la table ronde tenue à Bibracte, Glux-en-Glenne, 15-17 octobre 2007*, Bibracte 22, Glux-en-Glenne.

Barrandon, J.-N., M. Dhénin, B. Fischer et B. Pradat (1993) : Le trésor de Saint-Denis-lès-Sens, le point sur une étude en cours, *Bulletin de la Société française de numismatique*, 48, p. 637-644.

Barrandon, J.-N. et C.-O. Sarthre (1999) : Le trésor de Tayac : apport analytique, *Pallas*, 50, p. 287-296.

Barrandon, J.-N., A. Suspène et A. Gaffiero (2010) : Les émissions d'as au type Divvs Avgvstvs Pater frappées sous Tibère : l'apport des analyses à leur datation et à leur interprétation., *Revue numismatique*, 166, p. 149-173.

Barrandon, J.-N., éd. (1994) : *L'or gaulois. Le trésor de Chevanceaux et les monnayages de la façade atlantique*, Cahiers Ernest-Babelon 6, Paris, France.

Barrandon, N. (2011) : *De la pacification à l'intégration des Hispaniques, 133-27 a.C. Les mutations des sociétés indigènes d'Hispanie centrale et septentrionale sous domination romaine*, Scripta antiqua 35, Bordeaux.

Barrandon, N. et F. Kirbihler, (2010) : Introduction au colloque et bilan historiographique, *in :* Barrandon, Kirbihler (dir.) 2010, p. 9-20.

Barrandon, N. et F. Kirbihler, dir. (2010) : *Administrer les provinces de la République romaine. Actes du colloque de l'université de Nancy II, 4-5 juin 2009*, Histoire, Rennes.

Barrandon, N. et F. Kirbihler, dir. (2011) : *Les gouverneurs et les provinciaux sous la République romaine*, Histoire, Rennes, France.

Barrier, S. (2007) : *Le Bassin Monumental, la « Rue des Caves », le Bâtiment « aux Vases Peints » : exploitation du mobilier céramique des fouilles des universités de Madrid et de Saragosse dans le secteur de la Pâture du Couvent (Bibracte)*, Mémoire de Master 2 en Archéologie, Université François Rabelais, Tours.

Barrier, S. (2010) : Essai de quantification et de caractérisation de la romanisation de la céramique fine en Gaule interne (de LT D1 à la période augustéenne) : méthodes et résultats préliminaires, *in :* Rivet, Saulnier (éd.) 2010, p. 561-573.

Bataille, G. (2006) : Dépôts de mobiliers métalliques de la période de La Tène. Premier essai de classement, *in :* Bataille, Guillaumet (dir.) 2006, p. 15-22.

Bataille, G. (2008) : *Les Celtes : des mobiliers aux cultes*, Art, Archéologie et Patrimoine, Dijon.

Bataille, G. (2009) : Mobiliers métalliques de dépôts et de sanctuaires, quelques considérations sociales sur l'époque laténienne, *in :* Bonnardin *et al.* (dir.) 2009, p. 311-320.

Bataille, G. (2011) : Principes d'évolution des ensembles de mobiliers métalliques issus de sanctuaires, dans le quart est de la Gaule, entre les III^{e} s. av. - II^{e} s. apr. J.-C., *in :* Reddé *et al.* 2011, p. 655-662.

Bataille, G. et J.-P. Guillaumet, dir. (2006) : *Les dépôts métalliques au second âge du Fer en Europe tempérée. Actes de la table ronde organisée par l'UMR 5594, CNRS-Culture-Université de Bourgogne*, Bibracte 11, Glux-en-Glenne.

Batardy, C., O. Buchsenschutz, K. Gruel et M. Levéry : Analyse spatiale et statistique de l'âge du Fer en France. L'exemple de la « BaseFer », *Revue archéologique du Centre de la France*, 47, accessible sur http://racf.revues.org/1159.

Batigne-Vallet, C. et S. Lemaître (2008) : Le mobilier céramique d'un site antique du Vieux-Lyon fréquenté entre le deuxième quart du I^{er} s. av. J.-C. et le début du V^{e} s. ap. J.-C. : le Musée Gadagne, *Revue archéologique de Narbonnaise*, 41, p. 211-260.

Bats, M. (2006) : L'acculturation et autres modèles de contacts en archéologie protohistorique européenne, *in :* Szabó (dir.) 2006, p. 29-41.

Bats, M., dir. (2006) : *Olbia de Provence (Hyères, Var) à l'époque romaine. I^{er} s. av. J.-C.-VII^{e} s. ap. J.-C.*, Études massaliètes 9, Aix-en-Provence.

Bayard, D. (2007) : Amiens 1983-2003, un bilan vingt ans après Amiens romain, *in :* Hanoune (éd.) 2007, p. 11-42.

Bayard, D. et J.-L. Massy (1979) : Le forum d'Amiens antique au Haut-Empire, 1973-1978 : six années de recherches au square Jules Bocquet et au logis du Roy, *Cahiers archéologiques de Picardie*, 6, 1, p. 131-152.

Bayley, J. (1998) : The production of brass in Antiquity with particular reference to Roman Britain, *in :* Craddock (éd.) 1998, p. 7-26.

Becker, A. (2007) : Lahnau-Waldgirmes. Eine römische Stadtgründung im Lahntal aus der Zeit um Christi Geburt, *in :* Lehmann, Wiegels (éd.) 2007, p. 321-330.

Becker, A. et G. Rasbach (2001) : Waldgirmes. Eine augusteische Stadtgründung im Lahntal, *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission*, 82, p. 591-610.

Becker, C., I. Parron-Kontis et S. Savay-Guerraz, éd. (2006) : *Le Musée Gadagne. Archéologie et histoire au coeur d'un projet patrimonial à Lyon*, Documents d'archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne 10, Lyon.

Beliën, P. (2009a) : Authorizes or tolerated ? Some perspectives on the *GERMANVS INDVTILLI L.* series, *in :* van Heesch, Heeren (éd.) 2009, p. 31-51.

Beliën, P. (2009b) : From coins to comprehensive narrative ? The coin finds from the Roman army camp on the Kops Plateau at Nijmegen : problems and opportunities, *in :* Kaenel, Kemmers (éd.) 2009, p. 61-80.

Bellettati, R. et C. Meyer-Freuler (1994) : Vindonissa : Ein aufschlussreiches Profil im Osttrakt des Klosters Königsfelden, *Jahresbericht der Gesellschaft Pro Vindonissa*, 1994, p. 5-37.

Bénard, J. (1989) : *Les niveaux précoces du centre public d'Alésia*, Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, Dijon.

Bénard, J. (1997) : L'agglomération de l'oppidum d'Alésia à La Tène D2 : un exemple de protourbanisation, *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 48, p. 119-165.

Bendall, C. (2003) : *The application of trace element and isotopic analyses to the study of Celtic gold coins and their metal sources*, Dissertation, Johann Wolfgang Goethe-Universität, Frankfurt am Main.

Bendall, C., D. Wigg-Wolf, Y. Lahaye, H.-M. von Kaenel et G. P. Brey (2009) : Detecting changes of Celtic gold sources through the application of trace element and Pb isotope laser ablation analysis of Celtic gold coins, *Archaeometry*, 51, 4, p. 598-625.

Benguerel, S. et V. Engeler-Ohnemus (2010) : *Zum Lagerausbau im Nordwestern von Vindonissa. Auswertung der Grabung Windisch-Zentralgebäude 2004, ergänzt durch die Grabungen Windisch-Königsfelden (P3) 1975-1976 und Windisch-Königsfelden (P2) 1989-1994*, Veröffentlichungen der Gesellschaft Pro Vindonissa 21, Brugg.

Bérard, F. (1993a) : La garnison de Lyon à l'époque julio-claudienne, *in :* Y. Le Bohec, éd., *Militaires romains en Gaule civile. Actes de la table ronde de mai 1991 organisée au Centre d'Etudes romaines et gallo-romaines de l'Université Lyon III*, Collection du Centre d'études romaines et gallo-romaines, nouvelle série 11, Lyon, p. 9-22.

Bérard, F. (1993b) : Une nouvelle inscription militaire lyonnaise, *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Antiquité*, 105, 1, 39-54.

Berchem, D. van (1939) : *Les distributions de blé et d'argent à la plèbe romaine sous l'Empire*, Genève.

Berdeaux-Le Brazidec, M.-L. (2007) : Viollet-le-Duc, les fouilles de Champlieu et du camp de Saint-Pierre et le dessein archéologique de Napoléon III, *in : Viollet-le-Duc à Pierrefonds et dans l'Oise*, accessible sur http://www.monuments-nationaux.fr/fichier/edi_ebook_chapitre/11/11.pdf.

Bérenger, A. (2011a) : Le gouverneur de province et ses légats : délégations de pouvoirs et de compétences sous le Haut-Empire romain, *in :* Bérenger, Lachaud (éd.) 2011, p. 179-198.

Bérenger, A. (2011b) : Les relations du gouverneur avec les notables provinciaux : cérémonial et sociabilité, *in :* Barrandon, Kirbihler (dir.) 2011, p. 171-187.

Bérenger, A. et F. Lachaud, éd. (2011) : *Hiérarchie des pouvoirs, délégation de pouvoir et responsabilité des administrateurs dans l'Antiquité et au Moyen Âge. Actes du colloque de MEtz, 16-18 juin 2011*, Centre de recherche universitaire lorrain d'Histoire 46, Metz.

Bérenger, D. (1995) : Ein möglicher Wachtposten augusteischer Zeit in Bielefeld auf der Sparrenberger Egge, *in :* Kühlborn (éd.) 1995, p. 170-175.

Bergamini, M. (1983/1984) : Necropoli di età romana a Bevagna. Prima campagna di scavo (1977), *Annali della Facoltà di lettere e filosofia. Università degli studi di Perugia*, 21, p. 53-114.

Bergamini, M., éd. (2011) : *Scoppieto II. I materiali (monete, ceramica a vernice nera, ceramica a pareti sottili, ceramica di importazione africana, anfore, manufatti e strumenti funzionali alla lavorazione dell'argilla e alla cottura, pesi da telaio, vetro, osso lavorato, metalli, sculture, materiale epigrafico)*, Borgo San Lorenzo.

Berger, F. (1996) : *Kalkriese 1. Die römischen Fundmünzen*, Römisch-germanische Forschungen 55, Mainz am Rhein.

Berger, F. (2000) : Die Münzen von Kalkriese. Neufunde und Ausblick, *in :* Wiegels (éd.) 2000, p. 11-45.

Berger, F. et C. Stoess (1988a) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung VII, Niedersachsen und Bremen. Band 1-3, Osnabrück, Aurich, Oldenburg*, Berlin.

Berger, F. et C. Stoess (1988b) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung VII, Niedersachsen und Bremen. Band 4-9, Hannover, Lüneburg, Braunschweig, Hildesheim, Stade, Bremen*, Berlin.

Bergonzi, G. et P. Piana Agostinetti (1987) : « L'obole a Charonte ». « Aes Rude » e monete nelle tombe : la pianura padana tra mondo classico e ambito transalpino nella seconda età del ferro, *Scienze dell'antichità. Storia, archeologia, anthropologia*, 1, p. 161-223.

Bernhard, H. (1986) : Militärstation und frührömische Besiedlung in augusteisch-tiberischer Zeit am nördlichen Oberrhein, *in : Studien zu den Militärgrenzen Roms III. 13. Internationaler Limeskongress, Aalen 1983. Vorträge*, Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg 20, Stuttgart, p. 105-121.

Berrendonner, C., M. Cébeillac-Gervasoni et L. Lamoine, éd. (2008) : *Le quotidien municipal dans l'Occident romain*, Histoires croisées, Clermont-Ferrand.

Berrocal-Rangel, L. et P. Gardes, éd. (2001) : *Entre Celtas e Íberos. Las poblaciones protohistóricas de las Galias e Hispania*, Bibliotheca Archaeologica Hispana 8, Madrid.

Berthelot, F., A. Balmelle et P. Rollet, éd. (1993) : *Reims, fouilles archéologiques. Site du Conservatoire national de région de musique et de danse, rue Gambetta (Marne)*, Archéologie urbaine 3, Reims.

Berti Rossi, S. et C. May Castella (2005) : *La fouille de Vidy « Chavannes 11 », 1989-1990. Trois siècles d'histoire à Lousonna. Archéologie, architecture et urbanisme*, Cahiers d'archéologie romande 102, Lausanne.

Bertin, P. et J.-M. Séguier (2008) : La céramique du milieu et de la fin du I^er^ siècle de la villa du Poteau du Mesnil à Compans (Seine-et-Marne), *in :* Rivet, Saulnier (éd.) 2008, p. 437-462.

Besnard-Vauterin, C.-C., éd. (2009) : *En plaine de Caen, une campagne gauloise et antique*, Archéologie & culture, Rennes.

Besombes, P.-A. (2003/2004) : *Le dépôt de 22 438 monnaies du gué Saint-Léonard (Mayenne)*, Trésors Monétaires 21, Paris.

Besombes, P.-A. (2008) : L'ouverture de l'atelier « impérial » de Nîmes et la première émission au crocodile, *in :* García-Bellido *et al.* (éd.) 2008, p. 235-242.

Besombes, P.-A. et J.-N. Barrandon (2000) : Nouvelles propositions de classement des monnaies de « bronze » de Claude I^er^, *Revue numismatique*, 155, p. 161-188.

Besombes, P.-A. et J.-N. Barrandon (2001) : Les *dupondii* de Nîmes : datation, diffusion et nature du métal utilisé, *Revue numismatique*, 157, p. 305-328.

Besombes, P.-A. et E. Morin (2005) : Le dépôt de la Vilaine à Rennes, *Trésors Monétaires*, XXII, p. 1-55.

Bessone, L. (1978) : La sollevazione gallica del 21 d.C. Floro e Sacroviro : proposta per una interpretazione, *Quaderni Ticinesi. Numismatica Antichità Classiche*, 7, 143-162.

Bet, P., dir. (2004) : *Le site gallo-romain du nouvel hôpital d'Autun (Saône-et-Loire). DFS d'une fouille archéologique préventive d'août à janvier 2002*, Rapport de fouille, Dijon.

Bigeard, H. (1996) : *La Nièvre*, Carte archéologique de la Gaule 58, Paris.

Binet, E. (2007) : Amiens : l'apport de deux opérations d'archéologie préventives (sites du Palais des Sports-Coliseum et ancien garage Citroën), *in :* Hanoune (éd.) 2007, p. 43-61.

Binet, E., éd. (2010) : *Evolution d'une insula de Samarobriva au Haut-Empire. Les fouilles du « Palais des sports - Coliseum » à Amiens (Somme)*, Revue archéologique de Picardie. Numéro spécial 27, Amiens.

Birley, E. (1988) : *The Roman army. Papers 1929 -1986*, Mavors 4, Amsterdam.

Bisogno, D. et D. Gianandrea (2010) : Analisi e studio sulle monete di Marco Pletorio Cestiano, *Monete antiche : bimestrale di numismatica classica e medioevale*, 50, p. 7-24.

Blanc, P. et M.-F. Meylan-Krause (1997) : Nouvelles données sur les origines d'Aventicum : les fouilles de l'insula 20 en 1996, *Bulletin de l'association Pro Aventico*, 39, p. 29-100.

Blin, O. (2007) : L'agglomération antique de Jouars-Pontchartrain (Yvelines), Diodurum. Evolution d'un vicus de la cité carnute, *in :* Hanoune (éd.) 2007, p. 187-203.

Blin, S. (2011) : Mandeure. Un programme architectural tardo-augustéen, *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 275-286.

Bloch, M. et J. Parry (1989) : Introduction : money and the morality of exchange, *in :* J. Parry et M. Bloch, éd., *Money and the morality of exchange*, Cambridge, p. 1-32.

Blois, L. de et J. W. Rich (2002) : *The transformation of economic life under the Roman Empire. Proceedings of the second workshop of the international network Impact of empire, Roman Empire, c. 200 B.C. - A.D. 476, Nottingham, July 4-7, 2001*, Impact of empire, Roman empire 2, Amsterdam.

Blois, L. de et E. Lo Cascio, éd. (2007) : *The impact of the Roman army (200 BC-AD 476). Economic, social, political, religious, and cultural aspects. Proceedings of the Sixth Workshop of the International Network*

Impact of Empire (Roman Empire, 200 BC-AD 476), Capri, March 29-April 2, 2005, Impact of empire, Roman empire 6, Leiden ; Boston.

Boffa, S. (2010) : Les trésors du Musée communal de Nivelles : le coin monétaire romain de l'empereur Auguste (27 av. J.-C.-14 apr. J.-C.) trouvé à Liberchies, *Annales de la Société royale d'Archéologie, d'Histoire et de Folklore de Nivelles et du Brabant wallon*, 30-31, p. 125-136.

Bogaers, J. E. A. T. et J. K. Haalebos (1975) : Problemen rond het Kops plateau, *Oudheidkundige mededeelingen van het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*, 56, p. 127-178.

Bompaire, M. (2006) : Voyageurs, convoyeurs et réseaux financier à la fin du Moyen Âge, quelques exemples français, *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, 152, p. 63-82.

Bonaventure, B. (2010) : *Céramiques et société chez les Leuques et les Médiomatriques. II^e^-I^er^ siècles avant J.-C.*, Thèse de doctorat, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Bonaventure, B. (2011) : *Céramiques et société chez les Leuques et les Médiomatriques. II^e^-I^er^ siècles avant J.-C.*, Protohistoire européenne 12, Montagnac.

Bonaventure, B. et M. Pieters (2010) : *Nasium. Sondage archéologique à Saint-Amand-sur-Ornain « Le Cul de Breuil »*, Rapport de fouille, Metz.

Bonjour, M. (1975) : *Terre natale. Etudes sur une composante affective du patriotisme romain*, Collection d'études anciennes, Paris.

Bonnamour, L., A. Duval et J.-P. Guillaumet, éd. (1986) : *Les Âges du fer dans la vallée de la Saône (VII^e^-I^er^ siècles avant notre ère). Paléométallurgie du bronze à l'Âge du fer. Actes du 7^e^ Colloque de l'AFEAF. Rully, 12-15 mai 1983*, Revue archéologique de l'Est et du Centre Est. Supplément 6, Paris.

Bonnardin, S., C. Hamon, M. Lauwers et B. Quilliec, dir. (2009) : *Du matériel au spirituel : réalités archéologiques et historiques des « dépoûs » de la Préhistoire à nos jours. Actes des XXIX^e^ Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, 16-18 octobre 2008*, Antibes, France.

Bonnet, A. (2004) : *Rites et mobiliers funéraires dans les nécropoles romaines en Italie du Ier au IIIe siècles de notre ère*, Thèse de doctorat, Université de Provence, Aix-en-Provence.

Bonnet, C. (2009) : *Les fouilles de la cathédrale Saint-Pierre de Genève. Le centre urbain de la protohistoire jusqu'au début de la christianisation*, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève 64, Genève.

Bonnet, F. (1980) : Les fouilles de l'insula 9 en 1978, *Bulletin de l'association Pro Aventico*, 25, p. 53-78.

Bonny, D. et A.-F. Auberson (2000) : Portalban, trésor monétaire... trésor d'histoires..., *Cahiers d'archéologie fribourgeoise*, 2, p. 18-25.

Bord, J.-P. (2012) : *L'univers des cartes. La carte et le cartographe*, Mappemonde, Paris.

Boren, H. C. (1983) : Studies relating to the stipendium militum, *Historia. Zeitschrift für Alte Geschichte*, 32, 4, p. 427-460.

Bosman, A. V. A. J. (1997) : *Het culturele vondstmateriaal van de Vroeg-Romeinse versterking Velsen 1*, Thèse de doctorat, Universiteit van Amsterdam, Amsterdam.

Bossert, M., M.-F. Meylan-Krause, C. Chevalley et A. Mazur (2007) : Aventicum. Présence impériale dans les sanctuaires de la Grange des Dîmes et de Derrière la Tour, *Bulletin de l'association Pro Aventico*, 49, p. 159-205.

Bost, J.-P. (2009) : *L'Empire romain et les sociétés provinciales. Recueil d'articles de Jean-Pierre Bost*, Scripta antiqua 22, Bordeaux.

Bost, J.-P. et C. Namin (2002) : *Les monnaies*, Collections du Musée archéologique départemental de Saint-Bertrand-de-Comminges 5, Saint-Bertrand-de-Comminges.

Botermann, H. (1968) : *Die Soldaten und die römische Politik in der Zeit von Caesars Tod bis zur Begründung des Zweiten Triumvirats*, Zetemata 46, München.

Bouet, A. (2012) : Le forum en Gaule : historiographie et problématiques actuelles, *in :* Bouet (éd.) 2012, p. 13-39.

Bouet, A., éd. (2010) : *Barzan III. Un secteur d'habitat dans le quartier du sanctuaire du Moulin-du-Fâ à Barzan (Charente-Maritime)*, Aquitania. Supplément, Bordeaux.

Bouet, A., éd. (2012) : *Le forum en Gaule et dans les régions voisines*, Mémoires - Ausonius 31, Bordeaux.

Bouëtiez de Kerorguen, E. du, dir. (2004) : *Gonesse (Val-d'Oise), ZAC des Tulipes sud. Site gallo-romain. 11 février - 11 mai 2003*, Rapport de fouille, Pantin.

Boulvert, G. (1970) : *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain. Rôle politique et administratif*, Biblioteca di labeo 4, Napoli.

Boura, F., J. Metzler et A. Miron, éd. (1993) : *Archéologie en Sarre, Lorraine et Luxembourg : interactions culturelles et économiques aux âges du fer en Lorraine, Sarre et Luxembourg = Archäologie im Saarland, in Lothringen und Luxembourg : Kultur und Wirtschaftsbeziehungen zur Einsenzeit in Lothringen, Saarland und Luxemburg. Actes du XIe colloque de l'association française pour l'étude des âges du fer en France non méditérranéenne, Sarreguemines (Moselle), 1-2-3 mai 1987*, Archaeologia Mosellana 2, Metz.

Bourdin, S. (2007) : Les Gaulois à Chiusi. Réflexions sur les mouvements migratoires et sur l'activité diplomatique des Celtes en Italie, *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Antiquité*, 119, 1, p. 17-24.

Bourdin, S. (2011) : « Le rôdeur devant le seuil ». L'installation de garnisons étrangères sur le territoire des cités d'Italie républicaine (IV^{e} - II^{e} s. a.C.), *in :* Couvenhes J.-C., S. Crouzet et S. Péré-Noguès, éd., *Pratiques et identités culturelles des armées hellénistiques du monde méditerranéen. Hellenistic warfare 3*, Scripta antiqua 38, Bordeaux, p. 19-34.

Bourdin, S. (2012) : *Les peuples de l'Italie préromaine. Identités, territoires et relations inter-ethniques en Italie centrale et septentrionale (VIII^{e}-I^{er} s. av. J.-C.)*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome 350, Rome.

Bourgeois, L., dir. (1999) : *Le sanctuaire rural de Bennecourt (Yvelines). Du temple celtique au temple gallo-romain*, Documents d'archéologie française 77, Paris.

Bousquet, J., P. Naster, C. Bémont, C. Delplace, B. Fischer, K. Gruel, C. Peyre et J.-C. Richard, éd. (1987) : *Mélanges offerts au Docteur Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu*, Paris.

Bouthier, A. (1984) : Traces d'occupation de La Tène finale (III) sur la Montagne Sainte-Geneviève, *in : Lutèce. Paris de César à Clovis. Musée Carnavalet et Musée national des thermes et de l'Hôtel de Cluny, 3 mai 1984 - printemps 1985*, p. 116-120.

Bouthier, A., J.-M. Lemoine et P. Simon (s. d.) : *Rapport sur les fouilles de sauvetage effectuées sur un chantier de construction 15 rue Cujas (Paris 5e)*, s.l. [Paris ?].

Bowman, A. K. (1996) : Provincial administration and taxation, *in :* Bowman, A. K., E. Champlin et A. W. Lintott, éd., *The Augustan empire, 43 B.C. - A.D. 69*, The Cambridge Ancient History 10, 2ème éd., Cambridge, p. 344-370.

Bowman, A. K. et A. Wilson, éd. (2009) : *Quantifying the Roman economy. Methods and problems*, Oxford Studies on the Roman Economy 1, Oxford.

Bowman, A. K. et A. Wilson, éd. (2011) : *Settlement, urbanization and population*, Oxford Studies on the Roman Economy 2, Oxford.

Bowman, A. K. et A. Wilson, éd. (2013) : *The Roman agricultural economy. Organisation, investment, and production*, Oxford Studies on the Roman Economy 3, Oxford.

Brandt, K. (1977) : Die Ergebnisse der Grabung in der Marschsiedlung Bentumersiel/Unterems in den Jahren 1971-1973, *Probleme der Küstenforschung im südlichen Nordseegebiet*, 12, p. 1-32.

Braudel, F. (1949) : *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris.

Braudel, F. (1966) : *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 2ème éd., Paris.

Braudel, F. (1979) : *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle*, Paris.

Braund, D. C. (1984) : *Rome and the friendly king. The character of the client kingship*, London / Canberra / New York.

Brecciaroli Taborelli, L., éd. (1996/1997) : Jesi (Ancona). - L'officina ceramica di Aesis (III sec. a.C. - I sec. d.C.), *Notizie degli scavi di Antichità, ser. 9°*, 7-8, p. 5-277.

Brem, H. (2009) : *Lignum aere perennius* ? Dendrochronology and Roman coin circulation – taking stock and looking to the future using finds and features from Oberwinterthur, *in :* Kaenel, Kemmers (éd.) 2009, p. 81-92.

Brem, H., M. Primas et S. Bolliger (1987) : *Eschenz, Insel Werd. 3. Die römische und spätbronzezeitliche Besiedlung*, Zürcher Studien zur Archäologie 1, Zürich.

Bresson, A. (2008) : *L'économie de la Grèce des cités (fin VIe-Ier siècle a.C.). II. Les espaces de l'échange*, U. Histoire, Paris.

Bridger, C. (1989) : *Colonia Ulpia Traiana, insula 38. Die Befunde der Grabung 1979 bis 1983*, Rheinische Ausgrabungen 31, Köln.

Broughton, T. R. S. (1951-1952) : *The magistrates of the Roman Republic*, Philological monographs 15, New York / Atlanta.

Brulet, R., dir. (1981) : *Braives gallo-romain. 1, la zone centrale*, Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain 28, Louvain-la-Neuve.

Brulet, R., dir. (1983) : *Braives gallo-romain. 2, le quartier des potiers*, Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain 37, Louvain-la-Neuve.

Brulet, R., dir. (1985) : *Braives gallo-romain. 3, la zone périphérique occidentale*, Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain 46, Louvain-la-Neuve.

Brulet, R., dir. (1987) : *Liberchies, vicus gallo-romain I. Bâtiment méridional et la fontaine des Turcs, fouilles de Pierre Claes, 1956-1964*, Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain 54, Louvain-la-Neuve.

Brulet, R., dir. (1990) : *Braives gallo-romain. 4, la zone centre-ouest*, Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain 77, Louvain-la-Neuve.

Brulet, R., dir. (1993) : *Braives gallo-romain. 5, la fortification du Bas-empire*, Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain 83, Louvain-la-Neuve.

Brulet, R. et J.-C. Demanet, dir. (1993) : *Liberchies, vicus gallo-romain II. Sondages de Pierre Claes et Edmond Milliau, 1957, 1961 et 1963, et zone d'habitat au sud de la voie antique, fouilles de Pro Geminiaco, 1969-86*, Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain 82, Louvain-la-Neuve.

Brulet, R. et J.-C. Demanet, dir. (1997) : *Liberchies, vicus gallo-romain III. Les thermes, fouilles du CRAN (1973 et 1989-90), et zone d'habitat au nord de la voie antique, fouilles de « Pro Geminiaco » (1979-80 et 1987-94)*, Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain 94, Louvain-la-Neuve.

Brulet, R., J.-P. Dewert et F. Vilvorder, dir. (2001) : *Liberchies, vicus gallo-romain IV. Travail de Rivière, fouilles du musée de Nivelles (1986/87 et 1991/97)*, Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain 101, Louvain-La-Neuve.

Brulet, R., dir. (2008) : *Liberchies, vicus gallo-romain V. Habitat de la tannerie et sanctuaire tardif, fouilles du musée de Nivelles (1996 et 2003)*, Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain 102, Louvain-La-Neuve.

Brun, P. (1987) : *Princes et princesses de la Celtique. Le premier âge du fer en Europe (850-450 av. J.-C.)*, Collection des Hespérides, Paris.

Brun, P. (1993a) : Genèse d'une frontière d'empire. La frontière nord de l'Empire romain, *in :* Brun *et al.* (éd.) 1993, p. 21-31.

Brun, P. (1993b) : La complexification sociale en Europe moyenne pendant l'âge du Fer : essai de modélisation, *in :* Daubigney (éd.) 1993, p. 275-289.

Brun, P. (1994) : From the Hallstatt to La Tène period in the perspective of a Mediterranean world-economy, *in :* Kristiansen, K. et J. Jensen, éd., *Europe in the first millenium B.C.*, Sheffield Archaeological Monograph 6, Sheffield, p. 57-65.

Brun, P. (1995) : *Oppida* and social « complexification » in France, *in :* Hill, J. D. et C. G. Cumberpatch, éd., *Different Iron ages. Studies on the Iron age in temperate Europe*, BAR. International series 662, Oxford, p. 121-128.

Brun, P. (1999) : La genèse de l'État : les apports de l'archéologie, *in :* Ruby, P., éd., *Les princes de la Protohistoire et l'émergence de l'État. Actes de la table ronde internationale de Naples (1994)*, Collection du Centre Jean Bérard 17 / Collection de l'Ecole française de Rome 252, Napoli, p. 31-42.

Brun, P. (2001) : Echelle d'intégration politique et contrôle des moyens de production en Europe au cours du I^{er} millénaire av. J.-C., *in :* Berrocal-Rangel, Gardes (éd.) 2001, p. 29-43.

Brun, P. (2007) : Une période de transition majeure en Europe : de la fin du IV^{e} au début du II^{e} s. av. J.-C. (La Tène B2 et C), *in :* Mennessier-Jouannet *et al.* (dir.) 2007, p. 377-384.

Brun, P. et J. Debord (1991) : Monnaies trouvées en fouilles sur l'oppidum de Pommiers (Aisne), *Revue Numismatique*, 33, 43-59.

Brun, P. et P. Ruby (2008) : *L'âge du fer en France. Premières villes, premiers Etats celtiques*, Archéologies de la France, Paris.

Brun, P., S. van der Leeuw et C. R. Whittaker, éd. (1993) : *Frontières d'empire. Nature et significations des frontières romaines. Actes de la table-ronde internationale de Nemours, 1992*, Mémoires du Musée de préhistoire d'Île-de-France 5, Nemours.

Brunaux, J.-L. (1987) : Les monnaies du sanctuaire de Gournay-sur-Aronde (Oise), *in :* Brunaux, Gruel (dir.) 1987, p. 14-33.

Brunaux, J.-L. (1996) : *Les religions gauloises. Rituels celtiques de la Gaule indépendante*, Paris.

Brunaux, J.-L. (2004) : *Guerre et religion en Gaule. Essai d'anthropologie celtique*, Paris.

Brunaux, J.-L., P. Méniel et F. Poplin (1985) : *Gournay. 1, Les Fouilles sur le sanctuaire et l'oppidum, 1975-1984*, Amiens.

Brunaux, J.-L., S. Fichtl et C. Marchand (1990) : Die Ausgrabungen am Haupttor des « Camp César » bei La Chaussée-Tirancourt (dept. Somme, Frankreich), *Saalburgjahrbuch*, 45, p. 5-23.

Brunaux, J.-L. et P. Méniel (1997) : *La résidence aristocratique de Montmartin, Oise du III^e^ au II^e^ s. av. J.-C.*, Documents d'archéologie française 64, Paris.

Brunaux, J.-L. et L.-P. Delestrée (2005) : Les monnaies gauloises en or de Ribemont-sur-Ancre (Somme) : une mise au point sur leur datation, *Revue archéologique de Picardie*, 2005, 1-2, p. 9-23.

Brunaux, J.-L. et K. Gruel, dir. (1987) : *Monnaies gauloises découvertes en fouilles*, Dossier de protohistoire 1, Paris.

Brunaux, J.-L. et P. Arcelin, dir. (2003) : Cultes et sanctuaires en France à l'âge du Fer, *Gallia*, 60, p. 1-268.

Brunaux, J.-L., éd. (2009) : *Les temples du sanctuaire gallo-romain de Ribemont-sur-Ancre, Somme*, Saint-Germain-en-Laye.

Brunet-Gaston, V. (2011) : Les programmes augustéens d'Autun (Augustodunum), *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 265-273.

Brunetti, C. et P. Curdy (2007) : *Yverdon-les-Bains et Sermuz à la fin de l'âge du Fer*, Cahiers d'archéologie romande 107, Lausanne.

Brunetti, C. et C. Henny (2012) : *Recherches sur l'*area publica *de la* Colonia Iulia Equestris*. Les basiliques (Nyon, canton de Vaud)*, Cahiers d'archéologie romande / Noviodunum 136 / 5, Lausanne.

Brunt, P. A. (1988) : *The fall of the Roman Republic and related essays*, Oxford.

Brunt, P. A. (1990) : *Roman imperial themes*, Oxford.

Buchsenschutz, O. (2001) : Habitat et société celtique : la tentation urbaine, *in :* Berrocal-Rangel, Gardes (éd.) 2001, p. 109-113.

Buchsenschutz, O. (2004) : Les Celtes et la formation de l'Empire romain, *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 59, 2, p. 337-361.

Buchsenschutz, O. et I. B. Ralston (1987) : Réflexions sur l'économie de la Gaule d'après César et les données archéologiques, *in :* Bousquet *et al.* (dir.) 1987, p. 163-173.

Buchsenschutz, O., A. Colin, G. Firmin, B. Fischer, J.-P. Guillaumet, S. Krausz, M. Lévery, P. Marinval, L. Orellana et A. Pierret (2000) : *Le village celtique des Arènes à Levroux. Synthèses*, Supplément à la Revue archéologique du Centre de la France 19, Tours.

Buchsenschutz, O., K. Gruel et T. Lejars (2012) : L'âge d'or de l'aristocratie celtique, IV^e^ et III^e^ siècles av. J.-C., *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 67, 2, p. 295-324.

Buchsenschutz, O. et P. Méniel, éd. (1994) : *Les installations agricoles de l'âge du Fer en Île-de-France. Actes du colloque de Paris, 1993*, Études d'histoire et archéologie 4, Paris.

Buchsenschutz, O., J.-P. Guillaumet et I. B. Ralston, dir. (1999) : *Les remparts de Bibracte. Recherches récentes sur la porte du Rebout et le tracé des fortifications*, Bibracte 3, Glux-en-Glenne.

Buchsenschutz, O. et C. Mordant, éd. (2005) : *Architectures protohistoriques en Europe occidentale du Néolithique final à l'âge du Fer*, Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques 127, Paris.

Bündgen, S., P. Blanc, S. Frey-Kupper, A. Mazur, P. Méniel, M.-F. Meylan-Krause et P. Vandorpe (2008) : Structures et mobilier de La Tène finale à Avenches-Sur Fourches, *Bulletin de l'association Pro Aventico*, 50, p. 39-176.

Burkhardt, A. et G. Helmig (1992) : Ein spätlatènezeitlich/frührömisches Kleingelddepot auf dem Basler Münsterhügel, *Archéologie Suisse*, 15, 3, p. 116-121.

Burkhardt, A., W. B. Stern et G. Helmig (1994) : *Keltische Münzen aus Basel. Numismatische Untersuchungen und Metallanalysen*, Antiqua 25, Basel.

Burnand, Y. (2006) : *« Primores Galliarum » : sénateurs et chevaliers romains originaires de Gaule de la fin de la République au III^e^ siècle. II, Prosopographie*, Collection Latomus 302, Bruxelles.

Burnett, A. M. (1995) : The unification of the monetary system of the Roman West : accident or design ?, *in :* Swaddling, J., S. Walker, P. Roberts, éd., *Italy in Europe : economic relations, 700 BC-AD 50*, British Museum Occasional Paper 97, London, p. 313-320.

Burnett, A. M. (2001) : The invisibility of Roman imperial mints, *in :* La Guardia (éd.) 2001, p. 41-58.

Burnett, A. M. (2005) : The Roman West and the Roman East, *in :* Howgego *et al.* (éd.) 2005, p. 171-180.

Burnett, A. M. (2011) : The Augustan Revolution seen from the mints of the provinces, *The Journal of Roman Studies*, 101, p. 1-30.

Burnett, A. M., M. Amandry et P. P. Ripollès (1992) : *Roman provincial coinage. Volume I, From the death of Caesar to the death of Vitellius : 44 BC-AD 69*, London/Paris.

Burton, P. J. (2003) : *Clientela* or *amicitia* ? Modeling Roman international behavior in the Middle Republic (264-146 B.C.), *Klio*, 85, 2, p. 333-369.

Burton, P. J. (2011) : *Friendship and empire. Roman diplomacy and imperialism in the middle republic (353-146 BC)*, Cambridge.

Bussienne, G. (1994) : *Etude préliminaire du mobilier des fouilles de l'Université Libre de Bruxelles à Bibracte*, Rapport de fouille, Glux-en-Glenne.

Busson, D. (2007) : Lutèce monumentale du I^er^ au IV^e^ siècle, *in :* Hanoune (éd.) 2007, p. 257-269.

Buttrey, T. V. (1972) : Halved coins, the Augustan reform, and Horace, *Odes* I.3, *American Journal of Archaeology*, 76, 1, p. 31-48.

Buttrey, T. V. (1980) : Cosa : the coins, *Memoirs of the American Academy in Rome*, 34, p. 11-153.

Buttrey, T. V. et M. T. Marabini Moevs (1980) : *Cosa : the coins ; Italo-megarian ware at Cosa ; Aco in northern Etruria ; the workshop of Cusonius at Cosa*, Memoirs of the American Academy in Rome 34, Rome.

C

Caballos Rufino, A. et S. Lefebvre, éd. (2011) : *Roma generadora de identidades. La experiencia hispana*, Collection de la Casa de Velázquez 123, Madrid.

Cadiou, F. (2008) : Hibera in terra miles*. Les armées romaines et la conquête de l'Hispanie sous la République, 218-45 av. J.-C.*, Bibliothèque de la Casa de Velázquez 38, Madrid.

Callataÿ, F. de (2006) : *Quantifications et numismatique antique. Choix d'articles (1984-2004)*, Moneta 52, Wetteren.

Callataÿ, F. de, éd. (2011) : *Quantifying monetary supplies in Greco-Roman times*, Pragmateiai 19, Bari.

Caroll, M. et T. Fischer (1999) : Archäologische Ausgrabungen 1995/96 im Standlager der römischen Flotte (*Classis Germanica*) in Köln-Mairenburg, *Kölner Jahrbuch*, 32, p. 519-568.

Caroll-Spillecke, M. (1996) : Die Ausgrabungen im römischen *Suburbium* an der Jahnstrasse in Köln, *Kölner Jahrbuch*, 29, p. 563-578.

Caroll-Spillecke, M. (1997) : Ausgrabungen in einem römischen Wohnviertel in der Wolfsstrasse/Richmodstrasse in Köln, *Kölner Jahrbuch*, 30, p. 415-431.

Carrara, S. et J. Genechesi (2009) : Les monnaies gauloises entre Loire, Rhône et Isère, *in :* Roulière-Lambert *et al.* (éd.) 2009, p. 49-65.

Carson, R. A. G. et C. H. V. Sutherland, éd. (1956) : *Essays in Roman coinage presented to Harold Mattingly*, Oxford.

Carter, G. F. (1971) : Compositions of some copper-based coins of Augustus and Tiberius, *in :* Brill, R. H., éd., *Science and archaeology*, Cambridge (Ma), p. 114-130.

Castella, D. (1994) : *Le moulin hydraulique gallo-romain d'Avenches « En Chaplix ». Fouilles 1990-1991*, Cahiers d'archéologie romande 62, Lausanne.

Castella, D. (1999) : *La nécropole gallo-romaine d'Avenches « En Chaplix ». Fouilles 1987-1992*, Cahiers d'archéologie romande 77-78, Lausanne.

Castella, D. et L. Flutsch (1990) : Sanctuaires et monuments funéraires à Avenches - En Chaplix VD, *Archéologie Suisse*, 13, 1, p. 2-30.

Castella, D., H. Amrein, A. Duvauchelle, S. Frey-Kupper, C. Martin-Pruvot, A. Mazur, C. Olive et M.A. Porro (2002) : Trois dépôts funéraires aristocratiques du début du Haut-Empire à Avenches En Chaplix, *Bulletin de l'association Pro Aventico*, 44, p. 7-102.

Castella, D. et M.-F. Meylan Krause, éd. (2008) : *Topographie sacrée et rituels : le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes. Actes du colloque international d'Avenches, 2-4 novembre 2006*, Antiqua 43, Basel.

Caumont, O. (2011) : *Dépôts votifs d'armes et d'équipements militaires dans le sanctuaire gaulois et gallo-romain des Flaviers à Mouzon (Ardennes)*, Monographies Instrumentum 39, Montagnac.

Cazanove, O. de et M. Joly (2011) : Les lieux de culte du nord-est de la Gaule à l'époque de la romanisation : sanctuaires ruraux, sanctuaires d'agglomération, rites et offrandes, *in :* Reddé *et al.* (dri.) 2011, p. 663-670.

Cazanove, O. de et P. Méniel, dir. (2012) : *Étudier les lieux de culte de Gaule romaine. Actes de la table ronde de Dijon, 18-19 septembre 2009*, Archéologie et histoire romaine 24, Montagnac.

Celly, P., dir. (2007) : *Paris «Théâtre National de l'Odéon », 1 place Paul Claudel (Paris VIe)*, Rapport de fouille, Pantin.

Chabot, L. (1985) : Monnaies étrangères aux émissions massaliètes découvertes sur l'oppidum de La Cloche, aux Pennes-Mirabeau (B.-du-Rh.), *Documents d'archéologie méridionale*, 8, p. 49-65.

Chaindron, C. et S. Dubois (2004) : Les céramiques tardo-républicaines du fortin d'Actiparc-Arras, *in :* Rivet, Saulnier (éd.) 2004, p. 351-379.

Champeaux, J. (1987) : Fortuna. *Recherches sur le culte de la fortune à Rome et dans le monde romain des origines à la mort de César. II - Les transformations de* Fortuna *sous la République*, Collection de l'Ecole française de Rome 64, Rome.

Chandavarkar, A. G. (1977) : Monetization of developing economies, *Staff Papers - International Monetary Fund*, 24, 3, p. 665-721.

Chantraine, H. (1965) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung IV, Rheinland-Pfalz. Band 2, Pfalz*, Berlin.

Chantraine, H. (1982) : *Novaesium VIII. Die antiken Fundmünzen von Neuss : Gesamtkatalog der Ausgrabungen 1955-1978*, Limesforschungen 20, Berlin.

Chardron-Picault, P. et M. Pernot, dir. (1999) : *Un quartier antique d'artisanat métallurgique à Autun, Saône-et-Loire. Le site du Lycée militaire*, Documents d'archéologie française 76, Paris.

Chase-Dunn, C. (1998) : *Global formations. Structures of the world-economy*, 2ème éd., Lanham.

Chase-Dunn, C. et T. D. Hall (1997) : *Rise and demise: comparing world-systems*, New perspectives in sociology, Boulder.

Chase-Dunn, C. et T. D. Hall, éd. (1991) : *Core/Periphery relations in precapitalist worlds*, New perspectives in sociology, Boulder.

Chastagnol, A. (1995) : *La Gaule romaine et le droit latin. Recherches sur l'histoire administrative et sur la romanisation des habitants.* Scripta varia *3*, Collection du Centre d'études romaines et gallo-romaines 14, Lyon.

Chausson, F., dir. (2010) : *Occidents romains. Sénateurs, chevaliers, militaires, notables dans les provinces d'Occident (Espagnes, Gaules, Germanies, Bretagne)*, Collection des Hespérides, Paris.

Chew, H. et F. Beck, éd. (1991) : *Masques de fer. Un officier romain du temps de Caligula. Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, 6 novembre 1991 - 4 février 1992*, Paris.

Chossenot, R. (2004) : *La Marne*, Carte archéologique de la Gaule 51, Paris.

Chossenot, R., A. Estéban et R. Neiss (2010) : *Reims*, Carte archéologique de la Gaule 51, Paris.

Christ, K. (1963) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung II, Baden-Württemberg. Band 1, Nordbaden*, Berlin.

Christol, M. et D. Darde, dir. (2009) : *L'expression du pouvoir au début de l'Empire : autour de la Maison Carrée à Nîmes. Actes du colloque de Nîmes, Carré d'Art, 20-22 octobre 2005, organisé à l'initiative de la ville de Nîmes et du Musée archéologique*, Paris.

Christopherson, A. J. (1968) : The provincial assembly of the Three Gauls in the Julio-Claudian period, *Historia. Zeitschrift für alte Geschichte*, 17, 3, p. 351-366.

Clément, B. (2009) : Nouvelles données sur les tuiles de couverture en Gaule du Centre-Est, de la fin de la République au III^{e} siècle : typologie et chronologie, *in :* Rivet, Saulnier (éd.) 2009, 611-636.

Colbert de Beaulieu, J.-B. (1954) : Notices de numismatique celtique, *Annales de Bretagne*, 61, 2, p. 258-294.

Colbert de Beaulieu, J.-B. (1957) : Le trésor de Jersey-11 et la numismatique celtique des deux Bretagnes, *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, 103, p. 47-88.

Colbert de Beaulieu, J.-B. (1959) : Un troisième lot inédit de la récolte de Jersey-11, *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, 105, p. 49-52.

Colbert de Beaulieu, J.-B. (1965) : Les monnaies de Caletedu et le système du denier en Gaule, *Cahiers numismatiques*, 6, p. 163-180.

Colbert de Beaulieu, J.-B. (1966) : La monnaie de Caletedu et les zones du statère et du denier en Gaule, *Revue archéologique du Centre de la France*, 5, 2, p. 101-129.

Colbert de Beaulieu, J.-B. (1973) : *Traité de numismatique celtique I. Méthodologie des ensembles*, Annales littéraires de l'Université de Besançon 135, Paris.

Colbert de Beaulieu, J.-B. et B. Fischer (1998) : *Recueil des inscriptions gauloises (RIG). Volume IV, Les légendes monétaires*, Gallia. Supplément 45, Paris.

Colin, A. (1991) : *La chronologie des oppida en France non méditerranéenne*, Thèse de doctorat, Université de Paris I, Paris.

Colin, A. (1998) : *Chronologie des oppida de la Gaule non méditerranéenne. Contribution à l'étude des habitats de la fin de l'âge du fer*, Documents d'archéologie française 71, Paris.

Colin, A. et F. Verdin, éd. (2013) : *L'âge du Fer en Aquitaine et sur ses marges. Mobilité des hommes, diffusion des idées, circulation des biens dans l'espace européen à l'âge du Fer*, Aquitania. Supplément 30, Bordeaux.

Collart, J.-L. (1987) : Le contexte stratigraphique des monnaies gauloises découvertes à Chilly, *in :* Brunaux, Gruel (dir.) 1987, p. 63-89.

Collis, J. (1971) : Functional and theoretical interpretations of British coinage, *World Archaeology*, 3, 1, p. 71-84.

Collis, J. (1981) : A typology of coin distributions, *World Archaeology*, 13, 1, p. 122-128.

Collis, J. (2008) : Constructing chronologies : lessons from the Iron Age, *in :* Lehoërff (dir.) 2008, p. 85-104.

Conche, F. (2002) : La céramique des horizons laténiens et augustéens de Decize (Nièvre), *in :* Maranski, Guichard (éd.) 2002, p. 233-248.

Cool, H. E. M. et M. J. Baxter (1999) : Peeling the onion: an approach to comparing vessel glass assemblages, *Journal of Roman Archaeology*, 12, p. 72-100.

Cool, H. E. M. et M. J. Baxter (2002) : Exploring Romano–British finds assemblages, *Oxford Journal of Archaeology*, 21, 4, p. 365-380.

Corbier, M. (1977) : L'*aerarium militare*, *in :* Chastagnol, A., C. Nicolet et H. Van Effenterre, éd., *Armées et fiscalité dans le monde antique. Paris, 14-16 octobre 1976*, Colloques nationaux du Centre national de la recherche scientifique 936, Paris, p. 197-234.

Cordie, R., éd. (2007) : *Belginum. 50 Jahre Ausgrabungen und Forschungen*, Schriftenreihe des Rheinischen Landesmuseums Trier 33 / Schriften des Archäologieparks Belginum 5, Morbach-Wederath.

Coskun, A. et H. Heinen (2004) : *Amici Populi Romani*. Das trierer Projekt « Roms auswärtige Freunde » stellt sich vor, *Ancient Society*, 34, p. 45-75.

Coskun, A., éd. (2012) : *Amici Populi Romani (APR 04) Prosopographie der auswärtigen Freunde Roms = Prosopography of the Foreign Friends of Rome*, 4ème éd., accessible sur http://wihs.uwaterloo.ca/sites/ca.wihs/files/APR_0.pdf.

Cougny, E. (1986-1993) : *Extraits des auteurs grecs concernant l'histoire et la géographie des Gaules*, réimpression de l'édition de 1881-1886, Paris.

Craddock, P. T. (1998) : Zinc in classical antiquity, *in :* Craddock (éd.) 1998, p. 1-6.

Craddock, P. T., éd. (1998) : *2000 years of zinc and brass, revised edition*, British Museum Occasional Paper 50, London.

Crawford, M. H. (1969) : *Roman Republican coin hoards*, Special publication - Royal Numismatic Society 4, London.

Crawford, M. H. (1974) : *Roman Republican coinage*, Cambridge.

Crawford, M. H. (1985) : *Coinage and money under the Roman Republic. Italy and the Mediterranean economy*, The library of numismatics, London.

Creighton, J. (1992) : *The circulation of money in Roman Britain from the first to third century*, PhD, Durham University, Durham, 1992.

Creighton, J. (2000) : *Coins and power in late Iron age Britain*, New studies in archaeology, Cambridge.

Creighton, J. (2002) : L'aristocratie britannique à travers l'iconographie monétaire à la fin de l'âge du Fer, *in :* Guichard *et al.* (dir.) 2002, p. 299-309.

Creighton, J. (2005) : Links between the classical imagery in post-Caesarian Belgica and the rest of the Roman world, *in :* Metzler, Wigg-Wolf (éd.) 2005, p. 87-108.

Creighton, J. (à paraître) : The supply and movement of *denarii* in Roman Britain, *Britannia*, à paraître.

Creuzenet, F. (2009) : Architecture et chronologie du rempart d'En Curiot à Alésia (Alise-Sainte-Reine, Côte-d'Or)., *in :* Fichtl (dir.) 2009, p. 99-122.

Creuzenet, F. et A. Olivier (1994) : La façade du monument d'Ucuetis et les états antérieurs sur la bordure septentrionale du forum d'Alésia, *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 45, 2, p. 449-480.

Crook, J. A. (1984) : *Lex Plaetoria* (FIRA no. 3), *Athenaeum. Studi di letteratura e storia dell'antichità*, 62, p. 586-595.

Crummy, N., éd. (1987) : *The coins from excavations in Colchester 1971-9*, Colchester Archaeological Report 4, Colchester.

Cunliffe, B., éd. (1981) : *Coinage and society in Britain and Gaul : some current problems*, Research Report 38, London.

Cunliffe, B. (1993) : *La Gaule et ses voisins. Le grand commerce dans l'Antiquité*, Antiquité-synthèses 4, Paris.

Curdy, P., A. Benkert, J. Bernal et C. Masserey (1984) : Intervention archéologique à Yverdon-les-Bains (VD) - Rue des Philosophes : La Tène finale - Epoque romaine précoce, *Jahrbuch der schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte*, 67, p. 123-136.

Curdy, P., F. Mariéthoz, L. Pernet et A. Rast-Eicher (2009) : *Rituels funéraires chez les Sédunes. Les nécropoles du second âge du fer en Valais central (IV^e^-I^er^ siècle av. J.C.)*, Cahiers d'archéologie romande 112, Lausanne.

Curdy, P., F. Mariéthoz, L. Pernet et A. Rast-Eicher (2011) : Pratiques funéraires en territoire sédune du IV^e^ au I^er^ siècle av. J.-C., *in :* Barral *et al.* (dir.) 2011, p. 335-348.

Curteis, M. (2006) : Distribution and ritual deposition of Iron Age coins in the South Midlands, *in :* Jersey (éd.) 2006, p. 61-79.

D

Darteville, H. (1991) : Besançon antique, nouvelles données, *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 42, 1, p. 153-179.

Daubigney, A. (1979) : Reconnaissance des formes de la dépendance gauloise, *Dialogue d'Histoire ancienne*, 5, 1, p. 145-189.

Daubigney, A. (1983) : Relations marchandes méditerranéennes et procès des rapports de dépendance (magu- et ambactes) en Gaule protohistorique, *in : Modes de contacts et processus de transformation dans les sociétés anciennes. Actes du colloque de Cortone (24-30 mai 1981)*, Collection de l'Ecole française de Rome 67, Roma, p. 659-683.

Daubigney, A. (1985) : Formes de l'asservissement et statut de la dépendance pré-romaine dans l'aire gallo-germanique, *Dialogue d'Histoire ancienne*, 11, 1, p. 416-447.

Daubigney, A. (1993) : Moteurs et rythme de la différenciation sociale en Gaule du VI^e^ au I^er^ siècle av. n. è., *in :* Daubigney (éd.) 1993, p. 291-300.

Daubigney, A. et J.-P. Guillaumet (1986) : L'entrave de Glanon (Côte-d'Or), les Eduens et l'esclavage, *in :* Bonnamour *et al.* (éd.) 1986, p. 171-177.

Daubigney, A., dir. (1984) : *Archéologie et rapports sociaux en Gaule : protohistoire et antiquité. Table ronde C.N.R.S. de Besançon, mai 1982*, Annales littéraires de l'Université de Besançon 290, Paris.

Daubigney, A., dir. (1993) : *Fonctionnement social de l'âge du Fer. Opérateurs et hypothèses pour la France. Table ronde internationale de Lons-le-Saunier, Jura, 24-26 octobre 1990*, Lons-le-Saunier.

Davison, D., V. Gaffney et E. Marin, éd. (2006) : *Dalmatia. Research in the Roman province 1970-2001. Papers in honour of J. J. Wilkes*, BAR. International series 1576, Oxford.

Dayet, M. (1964) : Carnet de numismatique celtique XII. - Les deniers à légende *Q DOCI SAM F* et les bronzes qui les accompagnaient, *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 15, 3-4, p. 254-275.

De Weerd, M. D. (1977) : The date of Valkenburg 1 reconsidered, *in :* Van Beek B., R. Brandt et W. Groenman-van Waateringe, éd., Ex horreo. *IPP 1951-1976*, Cingula 4, Amsterdam, p. 255-289.

Deberge, Y., L. Orengo, M. Loughton et G. Verrier (2007) : La culture matérielle de la Grande Limagne d'Auvergne du III^e^ au I^er^ s. av. J.-C., *in :* Mennessier-Jouannet, C. et Y. Deberge, dir., *L'archéologie de l'âge du fer en Auvergne. Actes du XXVII^e^ colloque international de l'Association française pour l'étude de l'âge du fer, Clermont-Ferrand, 29 mai-1^er^ juin 2003 (thème régional)*, Monographies d'archéologie méditerranéenne, Lattes, p. 167-204.

Debord, J. (1987) : Les monnaies gauloises issues des fossés de partition de l'oppidum de Villeneuve-Saint-Germain (Aisne), *in :* Brunaux, Gruel (dir.) 1987, p. 90-123.

Debord, J. (1993) : Les artisans gaulois de Villeneuve-Saint-Germain (Aisne). Structures, production, occupation du sol, *Revue archéologique de Picardie*, 3, 1, p. 71-110.

Deborde, G. (2007) : Augustobona (Troyes), chef-lieu des Tricasses, *in :* Hanoune (éd.) 2007, p. 337-348.

Déchelette, J. (1903) : La sépulture de Chassenard et les coins monétaires de Paray-le-Monial, *Revue archéologique*, 1903, 1, p. 235-258.

Deffresigne, S. (1986) : Découvertes de La Tène III à Avallon (Yonne), *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 37, p. 122-129.

Delamarre, X. (2003) : *Dictionnaire de la langue gauloise. Une approche linguistique du vieux-celtique continental*, 2ème éd., Collection des Hespérides, Paris.

Delaval, E., C. Bellon et J. Chastel (1995) : *Vaise, un quartier de Lyon antique*, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes 11, Lyon.

Delestrée, L.-P. (1985) : Les monnaies gauloises du temple des « Châtelets » à Vendeuil-Caply (Oise), *Revue archéologique de Picardie*, 1, 1, p. 51-64.

Delestrée, L.-P. (1986) : Une série en or inédite dans l'ouest du *Belgium*, *Cahiers numismatiques*, 87, p. 129-137.

Delestrée, L.-P. (1993) : Les monnaies gauloises d'Estrées-Saint-Denis (Oise), *Revue archéologique de Picardie*, 1, 1/2, p. 35-54.

Delestrée, L.-P. (1996a) : *Monnayages et peuples gaulois du nord-ouest*, Paris.

Delestrée, L.-P. (1996b) : L'ensemble des quarts de statère dits « au bateau » en Gaule Belgique, *Revue numismatique*, 151, p. 29-50.

Delestrée, L.-P. (1997) : Le numéraire gaulois témoin d'une présence militaire sur le site fortifié de la Chaussée-Tirancourt, *Cahiers numismatiques*, 131, p. 5-13.

Delestrée, L.-P. (1999) : La romanisation et la fin du monnayage celtique dans le Nord de la Gaule, *Revue numismatique*, 154, p. 15-40.

Delestrée, L.-P. (2001) : L'or du trophée laténien de Ribemont-sur-Ancre (Somme), témoin d'une bataille oubliée, *Revue numismatique*, 157, p. 175-213.

Delestrée, L.-P. (2005a) : La romanisation et la fin du monnayage celtique dans le Nord de la Gaule, *in :* Metzler, Wigg-Wolf (éd.) 2005, p. 129-145.

Delestrée, L.-P. (2005b) : Les offrandes monétaires gauloises sur les sanctuaires du *Belgium*, *in :* Haselgrove, Wigg-Wolf (éd.) 2005, p. 21-335.

Delestrée, L.-P., C. Boisard et D. Boulenger (2004) : Les monnaies antiques du camp militaire de Folleville (Somme), *Cahiers numismatiques*, 160, p. 7-20.

Delestrée, L.-P., C. Boisard et D. Boulenger (2006) : Les monnaies gauloises du site fortifié de La Chaussée-Tirancourt (Somme) : coexistence d'un faciès militaire et d'un faciès indigène, *in :* Hollard D., éd., *L'armée et la monnaie. Actes de la Journée d'études du 10 décembre 2005 à la Monnaie de Paris*, Recherches et travaux de la Société d'études numismatiques et archéologiques 1, Paris, p. 7-25.

Delestrée, L.-P. et C. Boisard (2010) : Les monnaies gauloises du camp militaire de Liercourt-Érondelle (Somme), *in :* Hollard, D., éd., *L' armée et la monnaie. II, Actes de la journée d'études du 25 avril 2009 à la*

Monnaie de Paris, Recherches et travaux de la Société d'études numismatiques et archéologiques 3, Paris, p. 21-42.

Delmaire, R. (1983) : *Corpus des trésors monétaires antiques de la France. Tome II, Nord - Pas-de-Calais*, Paris.

Delmaire, R. (1993) : *Corpus des trésors monétaires antiques de la France. Tome VIII, Picardie. 1, Somme*, Paris.

Delmaire, R. (1994) : De la monnaie gauloise à la monnaie romaine : l'exemple de la région du Nord, Pas-de-Calais., *Revue du Nord*, 308, p. 9-14.

Delmaire, R., D. Gricourt et P. Leclerq (1994) : Chronique numismatique XIII, *Revue du Nord*, 308, p. 193-198.

Delmaire, R., H. Huvelin et X. Loriot (1997) : *Corpus des trésors monétaires antiques de la France. Tome VIII, Picardie. 2, Aisne et Oise*, Paris.

Delmaire, R., D. Gricourt et P. Leclerq (2002) : Chronique numismatique XXI, *Revue du Nord*, 348, p. 171-182.

Delmaire, R., D. Gricourt et P. Leclerq (2006) : Chronique numismatique XXV, *Revue du Nord*, 368, p. 217-229.

Delmaire, R., J.-C. Carmelez, F. Loridant et C. Louvion (2011) : *Le Nord, Bavay*, Carte Archéologique de la Gaule 59, Paris.

Delor, A. (2003) : Un contexte augustéen à Autun ? La cave 335 du site de l'Hôpital Civil, *in :* Rivet, Saulnier (éd.) 2003, p. 279-287.

Delor, A. (2006) : Contribution à la définition de faciès céramiques en Champagne durant le Haut-Empire : analyse du mobilier de quelques habitats ruraux de la Marne, *Revue archéologique de l'Est*, 54, p. 95-133.

Delor Ahü, A. et C. Roms (2007) : Datations céramiques et datations absolues : le cas de la Place de la Libération à Troyes (Aube), *in :* Rivet, Saulnier (éd.) 2007, p. 71-96.

Delor Ahü, A. et S. Mouton-Venault (2011) : Place de la sigillée dans les vaisseliers en contextes civils au I^{er} siècle, *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 853-868.

Delor, J.-P. (2002) : *L'Yonne*, Carte archéologique de la Gaule 89, Paris.

Delplace, C. (1986) : Relation préliminaire aux fouilles de 1983 à 1985, *Revue archéologique de Picardie*, 3, 1, p. 83-98.

Delplace, C. (1987) : Monnaies du sanctuaire de Digeon (Somme), *in :* Brunaux, Gruel (dir.) 1987, p. 125-136.

Demierre, M. (2009) : Ste-Croix VD, Col des Etroits, Passage d'Entre Roches, *Jahrbuch Archäologie Schweiz*, 92, p. 310-312.

Demoule, J.-P. (1999) : *Chronologie et société dans les nécropoles celtiques de la culture Aisne-Marne, du VI^{e} au III^{e} siècle avant notre ère*, Revue archéologique de Picardie. Numéro spécial 15, Amiens.

Demougin, S. (1992) : *Prosopographie des chevaliers romains julio-claudiens (43 av. J.-C.-70 ap. J.-C.)*, Collection de l'Ecole française de Rome 153, Rome.

Denajar, L. (2005) : *L'Aube*, Carte archéologique de la Gaule 10, Paris.

Derks, T. (1998) : *Gods, temples and ritual practices. The transformation of religious ideas and values in Roman Gaul*, Amsterdam archaeological studies 2, Amsterdam.

Deroc, A. (1983) : *Les monnaies gauloises d'argent de la Vallée du Rhône*, Annales littéraires de l'Université de Besançon 281/ Etudes de numismatique celtique 2, Paris.

Deru, X. (1994) : Un ensemble clos augustéen à Reims (Marne) : la fosse 4474 de l'îlot Capucins-Hincmar-Clovis, *Acta Archaeologica Lovaniensia*, 33, p. 143-162.

Deru, X. (1996) : *La céramique belge dans le nord de la Gaule : caractérisation, chronologie, phénomènes culturels et économiques*, Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain 89, Louvain-la-Neuve.

Desbat, A. (2005) : Lyon-Lugdunum : structures et mobilier à la fin de La Tène et aux premiers temps de la romanisation, *in :* Kaenel *et al.* (éd.) 2005, p. 241-272.

Desbat, A. (2012) : Lyon, Lugdunum. Les contextes précoces des fouilles du « sanctuaire de Cybèle », *in :* Barral, Fichtl (dir.) 2012, p. 65-94.

Desbat, A., éd. (2005) : *Lugdunum, naissance d'une capitale*, Gollion.

Deschler-Erb, E. (2008) : *Basel-Münsterhügel am Übergang von spätkeltischer zu römischer Zeit – Ein Beispiel für die Romanisierung im Nordosten Galliens*, Habilitationsschrift, Universität Zürich, Zürich.

Deschler-Erb, E. (2011a) : Bâle, la colline de la cathédrale, *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 153-171.

Deschler-Erb, E. (2011b) : *Der Basel-Münsterhügel am Übergang von spätkeltischer zu römischer Zeit. Ein Beispiel für die Romanisierung im Nordosten Galliens*, Materialhefte zur Archäologie in Basel 22, Basel.

Deschler-Erb, E., M. Peter et S. Deschler-Erb (1991) : *Das frühkaiserzeitliche Militärlager in der Kaiseraugster Unterstadt*, Forschungen in Augst 12, Augst.

Deschler-Erb, E., L. Pernet et A. Voirol Reymond (2008) : *Militaria* républicains en territoires helvète, rauraque et valaisan, *in :* Poux (dir.) 2008, p. 265-274.

Deschler-Erb, E., P. Rentzel et K. Richner (à paraître) : *Ausgrabungen am Basler Murus Gallicus 1990 - 1993, Teil 1: Die spätkeltischen bis neuzeitlichen Befunde. Die römischen bis neuzeitlichen Funde*, Materialhefte zur Archäologie in Basel 12A, Basel.

Devijver, H. (1976-2001) : *Prosopographia militiarum equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, Symbolae Facultatis litterarum et philosophiae Lovaniensis A/3, Leuven.

Deyber, A. (1984) : L'habitat fortifié laténien de la « Pierre d'Appel » à Etival-Clairefontaine (Vosges), *Gallia*, 42, 1, p. 175-217.

Deyber, A. (2003) : Les monnaies de l'oppidum de la Pierre d'Appel à Etival-Clairefontaine (Vosges), *Archaeologia Mosellana*, 5, p. 123-136.

Deyber, A. (2008) : Le champ de bataille d'Alésia à la lumière d'exemples comparables, *in :* Reddé, Schnurbein (éd.) 2008, p. 321-340.

Deyber, A. et M. Dalaut (1987) : Les céramiques de l'oppidum laténien de la Pierre d'Appel à Étival-Clairefontaine (Vosges), *Gallia*, 45, 1, p. 29-47.

Deyber, A. et S. Scheers (1993) : Le trésor de Robache, *in :* Boura *et al.* (éd.) 1993, p. 411-428.

Dhennequin, L., J.-P. Guillaumet et M. Szabó, éd. (2008) : L'oppidum de Bibracte. Bilan de dix années de recherche (1996-2005), *Acta Archaeologica Academiae Scientiarum Hungaricae*, 59, 1, p. 1-152.

Díaz, M. (2000) : Tipocronologia de los contextos ceramicos tardo-republicanos en Tarraco, *Empúries*, 52, p. 201-260.

Dietler, M. (2007) : The Iron Age in the western Mediterranean, *in :* Scheidel *et al.* (éd.) 2007, p. 242-276.

Djindjian, F. (1991) : *Méthodes pour l'archéologie*, Collection U, Paris.

Dobson, M. et F. M. Hernández (2008) : Monedas inéditas de los campamentos romanos republicanos de Numancia y Renieblas: consideraciones cronológicas, *Archivo español de arqueología*, 81, p. 213-228.

Dodt, M. (2002) : Römische Bauten in den nördlichen Insulae F1 und G1 der Colonia Claudia Ara Agrippinensium, *Kölner Jahrbuch*, 35, p. 571-698.

Dommelen, P. A. R. van et N. Terrenato, éd. (2007) : *Articulating local cultures. Power and identity under the expanding Roman Republic*, Journal of Roman archaeology. Supplementary series 63, Portsmouth.

Dondin-Payre, M. (1999) : Magistratures et administration municipale dans les Trois Gaules, *in :* Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier (dir.) 1999, p. 127-230.

Dondin-Payre, M. (2001) : L'onomastique dans les cités de Gaule centrale (Bituriges Cubes, Eduens, Sénons, Carnutes, Turons, Parisii), *in :* Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier (dir.) 2001, p. 193-341.

Dondin-Payre, M. (2004) : Notables et élites dans les Trois Gaules, *in :* Ligt, L. de, E. A. Hemelrijk et H. W. Singor, éd., *Roman rule and civic life : local and regional perspectives. Proceedings of the fourth Workshop of the international network Impact of Empire, Roman Empire, c. 200 B.C. - A.D. 476, Leiden, June 25-28, 2003*, Impact of empire 4, Amsterdam, p. 357-371.

Dondin-Payre, M. (2006) : Sanctuaires publics et territoires civiques : réflexions à partir de l'exemple du Bois l'Abbé (cité des Ambiens), *in :* Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier (dir.) 2006, p. 135-158.

Dondin-Payre, M. (2009) : « Ou une communauté était organisée en cité, ou elle n'existait pas » : l'administration interne de la Bretagne, *in :* Hurlet (dir.) 2009, p. 413-420.

Dondin-Payre, M. (2012) : Forum et structures civiques dans les Gaules : les témoignages écrits, *in :* Bouet (éd.) 2012, p. 55-63.

Dondin-Payre, M. et M.-T. Raepsaet-Charlier, dir. (1999) : *Cités, municipes, colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut Empire romain*, Publications de la Sorbonne. Histoire ancienne et médiévale 53, Paris.

Dondin-Payre, M. et M.-T. Raepsaet-Charlier, dir. (2001) : *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles.

Dondin-Payre, M. et M.-T. Raepsaet-Charlier, dir. (2006) : *Sanctuaires, pratiques cultuelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Bruxelles.

Doppler, H. W., T. Pauli-Gabi et M. Peter (2004) : Der Münzstempel von Vindonissa, *Jahresbericht der Gesellschaft Pro Vindonissa*, 2004, p. 41-49.

Doyen, J.-M. (2007) : *Economie, monnaie et société à Reims sous l'Empire romain*, Archéologie urbaine (Reims) 7, Reims.

Doyen, J.-M. (2010) : *Les Monnaies du sanctuaire celtique et de l'agglomération romaine de Ville-sur Lumes/Saint-Laurent (dép. des Ardennes, France)*, Moneta 106, Charleville-Mézières / Wetteren.

Doyen, J.-M. (2012) : Une approche contextuelle des potins nerviens « au rameau » du type A : l'apport du site du « Mont-à-Henry » à Ittre (Brabant wallon, Belgique), *Journal of Archaeological Numismatics*, 2, p. 21-126.

Doyen, J.-M. et M. Michel (2009) : L'oppidum de Sandouville (Seine-Maritime) : deux monnaies gauloises, *Bulletin du Cercle d'études numismatiques*, 46, 3, p. 196-204.

Drinkwater, J. F. (1978) : The rise and fall of the Gallic Iulii : aspects of the development in the aristocracy of the Three Gauls under the early Empire, *Latomus*, 37, 4, p. 817-850.

Drinkwater, J. F. (1979) : A note on local careers in the Three Gauls under the early Empire, *Britannia*, 10, p. 89-100.

Drinkwater, J. F. (1983) : *Roman Gaul. The three provinces, 58 BC-AD 260*, Londres.

Drinkwater, J. F. (2002) : Prologue and epilogue. The socio-economic effect of Rome's arrival in and departure from Gaul, *in :* Blois, Rich (éd.) 2002, p. 128-140.

Dubois, S. et E. Binet (1996) : La céramique à Amiens (Somme) dans la deuxième moitié du Ier siècle après J.-C., d'après les fouilles du Palais des Sports, *in :* Rivet (éd.) 1996, p. 331-352.

Dubois, S. et P. Lemaire (1999) : Un exemple du répertoire céramique en usage au début de l'époque augustéenne dans la région amiénoise, *in :* Tuffreau-Libre, Jacques (dir.) 1999, p. 113-128.

Dubois, S. et E. Binet (2000) : Découverte de céramiques de la première moitié du Ier siècle à Amiens (Somme), *in :* Rivet (éd.) 2000, p. 265-306.

Dubuis, O.F., S. Frey-Kupper et G. Perret, éd. (1999) : *Trouvailles monétaires de tombes. Actes du deuxième colloque international du Groupe suisse pour l'étude des trouvailles monétaires (Neuchâtel, 3-4 mars 1995)*, Etudes de numismatique et d'histoire monétaire 2, Lausanne.

Dumas, V. (1995) : *Le chêne dans le bassin méditerranéen d'Homère à la fin de l'Antiquité*, Maîtrise d'Histoire, Université de Provence, Aix-en-Provence.

Duncan-Jones, R. (1990) : *Structure and scale in the Roman economy*, Cambridge.

Duncan-Jones, R. (1994) : *Money and government in the Roman empire*, Cambridge.

Dunham, S. B. (1995) : Caesar's perception of Gallic social structures, *in :* Arnold, Gibson (éd.) 1995, p. 110-115.

Durand, M. (1993) : Des vestiges gallo-romains dans une cave post-médiévale à Senlis (Oise), *Revue archéologique de Picardie*, 3, 1, p. 121-129.

Durand, M., éd. (2000) : *Le temple gallo-romain de la forêt d'Halatte, Oise*, Revue archéologique de Picardie. Numéro spécial 18, Amiens.

Duval, A. (1970) : Esquisse d'une typologie des pointes de flèche contemporaines de la Conquête. Les pointes de flèche d'Alésia au Musée des Antiquités Nationales, *Antiquités Nationales*, 2, p. 35-51.

Duval, A., J.-P. Morel et Y. Roman, dir. (1990) : *Gaule interne et Gaule méditerranéenne aux II^e^ et I^er^ siècles avant J.-C. : confrontations chronologiques. Actes de la table ronde de Valbonne, 11-13 novembre 1986*, Revue archéologique de Narbonnaise. Suppléments 21, Paris.

Duyrat, F. et J. Olivier (2010) : Deux politiques de l'or. Séleucides et Lagides au III^e^ s. av. J.-C., *Revue numismatique*, 166, p. 71-93.

Dzino, D. (2010) : *Illyricum in Roman politics, 229 BC - AD 68*, Cambridge.

E

Ebel, W. (1989) : *Die römischen Grabhügel des ersten Jahrhunderts im Treverergebiet*, Marburger Studien zur Vor- und Frühgeschichte 12, Marburg.

Ebel-Zepezauer, W., C. Grünewald, P. Ilisch, J.-S. Kühlborn et B. Tremmel (2009) : *Augusteische Marschlager und Siedlungen des 1. bis 9. Jahrhunderts in Dorsten-Holsterhausen. Die Ausgrabungen 1999 bis 2002*, Bodenaltertümer Westfalens 47, Mainz.

Ebnöther, C. (1995) : *Der Römische Gutshof in Dietikon*, Monographien der Kantonsarchäologie Zürich 25, Zürich.

Eck, W. (2004) : *Köln in römischer Zeit. Geschichte einer Stadt im Rahmen des Imperium Romanum*, Geschichte der Stadt Köln 1, Köln.

Eck, W. (2011) : Augusto - la Germania - Varo - Tiberio. Il fallimento di una storia romana di successi, *Rivista storica italiana*, 123, 1, p. 5-25.

Eck, W. et H. von Hesberg (2003) : Der Rundbau eines Dispensator Augusti und andere Grabmäler der frühen Kaiserzeit in Köln - Monumente und Inschfriten, *Kölner Jahrbuch*, 36, p. 151-205.

Eckstein, A. M. (1995) : *Moral vision in the Histories of Polybius*, Hellenistic culture and society 16, Berkeley.

Ehmig, U. (2010) : *Dangstetten. IV, Die Amphoren, Untersuchungen zur Belieferung einer Militäranlage in augusteischer Zeit und den Grundlagen archäologischer Interpretation von Fund und Befund*, Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg 117, Stuttgart.

Ellis, S. J. R. et G. Devore (2006) : Towards an understanding of the shape of space at VIII.7.1-15 at Pompeii : preliminary results from the 2006 season, *The Journal of Fasti Online*, accessible sur http://www.fastionline.org/docs/FOLDER-it-2006-71.pdf.

Engel, J.-M. (1988) : La révolte de Sacrovir, *in : Le regard des anciens sur l'étranger. Actes du colloque organisé par la MAFPEN et l'ARELAD*, s. l., p. 149-163.

Erdkamp, P., éd. (2002) : *The Roman army and the economy*, Amsterdam.

Erdkamp, P., éd. (2007) : *A companion to the Roman army*, Blackwell companions to the ancient world, Oxford.

Eschbaumer, P. (1995) : Arretina aus einer augusteischen Schicht in Mainz, *in :* Czysz, W., éd., *Provinzialrömische Forschungen. Festschrift fur Günter Ulbert zum 65. Geburstag* , Espelkamp, p. 301-320.

Estienne, S. et O. de Cazanove (2009) : Offrandes et amendes dans les sanctuaires du monde romain à l'époque républicaine, *Archiv für Religionsgeschichte*, 11, p. 5-35.

Estiot, S. et I. Aymar (2001/2002) : Le trésor de Meussia (Jura) : 399 monnaies d'argent d'époques républicaine et julio-claudienne, *in :* Amandry (éd.) 2001/2002, p. 69-160.

Étienne, R., éd. (2011) : Compte-rendu de W. Scheidel, I. Morris, R. Saller (éds), The Cambridge economic history of the Graeco-Roman world, Cambridge (2007). Table ronde, Nanterre, le 13/02/2010, *Topoi. Orient-Occident*, 17, 1, p. 7-178.

Ettlinger, E., B. Hedinger et B. Hoffmann (1990) : *Conspectus formarum terrae sigillatae italico modo confectae*, Materialien zur Römisch-Germanischen Keramik, Bonn.

Evans, J. D., éd. (2013) : *A companion to the archaeology of the Roman Republic*, Blackwell companions to the ancient world, Malden (Mass.).

F

Facchinetti, G. (2003) : *Iactae stipes* : l'offerta di moneta nelle acque della penisola italiana, *Rivista italiana di numismatica*, 104, p. 13-55.

Facchinetti, G. (2008) : Offerta di fondazione : la documentazion aquileiese, *Aquileia Nostra*, 79, col. 149-218.

Farine, B. (1993) : *Numismatique et stratigraphie. Le site gallo-romain de La Croisée à Braux, en Côte-d'Or*, Bulletin de liaison de l'Association Pour l'Etude et la Sauvergade du Site Antique de Braux, n° spécial avril 1993, Braux.

Farine, B. (1995) : *Numismatique et stratigraphie. Le site gallo-romain de La Croisée à Braux, en Côte-d'Or. Premier complément*, Bulletin de liaison de l'Association Pour l'Etude et la Sauvergade du Site Antique de Braux, n° spécial octobre 1995, Braux.

Farine, B. (1999) : *Le site gallo-romain de La Croisée à Braux (Côte-d'Or). 12 années de recherches (1985-1996)*, Braux.

Farley, J. (2012) : *At the edge of Empire : Iron Age and early Roman metalwork in the East Midlands*, PhD, University of Leicester, Leicester.

Féliu, C. (2008) : *Leuques et Médiomatriques à la Tène moyenne et finale. Organisation sociale et territoriale de l'habitat dans deux cités du nord-est de la Gaule du III^e^ au I^er^ siècle avant notre ère*, Thèse de doctorat, Université Marc Bloch, Strasbourg.

Ferdière, A. (2005) : *Les Gaules, Provinces des Gaules et Germanies, Provinces Alpines. IIe siècle av.-Ve siècle ap. J.-C.*, U. Histoire, Paris.

Ferdière, A. et A. Villard (1993) : *La tombe augustéenne de Fléré-la-Rivière (Indre) et les sépultures aristocratiques de la cité des Bituriges en Berry au début de l'époque gallo-romaine. Le fer, le vin, le pouvoir et la mort*, Revue archéologique du Centre de la France. Supplément 7, Saint-Marcel.

Fernández-Götz, M. (2013) : Ethnicité, politique et niveaux d'intégration : réflexion sur les « pagi » gaulois avant la conquête, *Etudes Celtiques*, 39, p. 7-29.

Ferrary, J.-L. (2008) : Provinces, magistratures et lois : la création des provinces sous la République, *in :* Piso, I., éd., *Die Roïmischen Provinzen. Begriff und gründung (Colloquium Cluj-Napoca, 28. September - 1. Oktober 2006)*, Cluj-Napoca, p. 7-18.

Ferrary, J.-L. (2010) : La législation comitiale en matière de création, d'assignation et de gouvernement des provinces, *in :* Barrandon, Kirbihler (dir.) 2010, p. 33-44.

Ferrette, R. (2003) : *La céramique gallo-romaine du site de Monterfil II à Corseul (Côtes-d'Armor) : études d'ensembles de l'époque augustéenne au début du IV^e^ siècle*, Archéologie et histoire romaine 9, Montagnac.

Feugère, M. et M. Py (2011a) : *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-27 av. notre ère)*, Montagnac.

Feugère, M. et M. Py (2011b) : Emission et circulation monétaires chez les Rutènes avant Auguste, *in :* Gruat, P., J.-M. Pailler et D. Schaad, éd. : *Les Rutènes. Du peuple à la cité. De l'indépendance à l'installation*

dans le cadre romain 150 a.C. - 100 p.C. Colloque de Rodez et Millau (Aveyron), les 15,16 et 17 Novembre 2007, Aquitania. Supplément 25, Bordeaux, p. 297-311.

Feuvrier-Prévotat, C. (1981) : *Negotiator* et *mercator* dans le discours cicéronien : essai de définition, *Dialogue d'histoire ancienne*, 7, 1, p. 367-405.

Fichtl, S. (1994) : *Les Gaulois du Nord de la Gaule, 150-20 av. J.-C.*, Collection des Hespérides, Paris.

Fichtl, S. (1995) : Les fouilles de la porte intérieure du site fortifié de la Chaussée-Tirancourt (Somme), *Revue archéologique de Picardie*, 1, 1, p. 135-148.

Fichtl, S. (1998) : La présence militaire romaine sur les oppida dans la Gaule du nord et de l'est, *in :* Müller-Karpe *et al.* (éd.) 1998, p. 153-168.

Fichtl, S. (2003) : Cité et territoire celtique à travers l'exemple du *Belgium, Archivo Español de Arqueología*, 76, 187-188, p. 97-110.

Fichtl, S. (2004a) : Les origines du phénomène urbain dans le monde celtique, *in :* Agusta-Boularot, S. et X. Lafon (dir.), *Des Ibères aux Vénètes*, Collection de l'Ecole française de Rome 328, Roma, p. 19-29.

Fichtl, S. (2004b) : *Les peuples gaulois, III^e^-I^er^ siècles av. J.-C.*, Paris.

Fichtl, S. (2005) : *La ville celtique. Les « oppida » de 150 av. J.-C. à 15 ap. J.-C.*, 2ème éd., Paris.

Fichtl, S. (2006) : L'émergence des civitates en Gaule et dans le monde celtique, *in :* Haselgrove (dir.) 2006, p. 41-54.

Fichtl, S. (2007) : Le III^e^ s. av. n. è. : genèse des entités politiques en Gaule ?, *in :* Mennessier-Jouannet *et al.* (dir.) 2007, p. 283-289.

Fichtl, S. (2009) : L'architecture du murus gallicus de l'oppidum du Fossé des Pandours au Col de Saverne (Bas-Rhin), *in :* Fichtl (dir.) 2009, p. 85-91.

Fichtl, S. (2012a) : *Les premières villes de Gaule. Le temps des oppida celtiques*, Archéologie vivante, Lacapelle-Marival.

Fichtl, S. (2012b) : Places publiques et lieux de rassemblement à la fin de l'âge du Fer dans le monde celtique, *in :* Bouet (éd.) 2012, p. 41-53.

Fichtl, S. (2013a) : Les agglomérations gauloises de la fin de l'âge du Fer en Europe celtique (IIIe - Ier siècle av. J.-C.), *in :* Garcia, D., dir., *L'habitat en Europe celtique et en Méditerranée préclassique. Domaines urbains*, Collection des Hespérides, Arles, p. 19-43.

Fichtl, S. (2013b) : Rome en Gaule : organisation territoriale de la Gaule de l'époque de l'indépendance au début de la période romaine, *in :* Hansen, S. et M. Meyer, éd., *Parallele Raumkonzepte*, Topoi 16, Berlin, p. 291-314.

Fichtl, S., dir. (2009) : *Murus celticus. Architecture et fonctions des remparts de l'âge du Fer. Table ronde internationale organisée par l'UMR 7044 de Strasbourg, l'UMR 6173 CITERES de Tours et Bibracte, Centre archéologique européen. 11, 12 octobre 2006, Glux-en-Glenne*, Bibracte 19, Glux-en-Glenne.

Fingerlin, G. (1986) : *Dangstetten. I, Katalog der Funde : Fundstellen 1 bis 603*, Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg 22, Stuttgart.

Fingerlin, G. (1998) : *Dangstetten. II, Katalog der Funde : Fundstellen 604 bis 1358*, Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg 69, Stuttgart.

Finley, M. I., éd. (1979) : *The Bücher-Meyer controversy*, Ancient Economic History, New York.

Fischer, A. (2008) : Neues und Bekanntes zu den frühkaiserzeitlichen Militärlagern in Kaiseraugst. Auswertung der Grabungen 1974.003 und 1978.004, *Jahresbericht aus Augst und Kaiseraugst*, 29, p. 251-285.

Fischer, B. (1982) : Le trésor de Chenôves (Saône-et-Loire), *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 33, p. 99-109.

Fischer, B. (1983) : Un trésor monétaire gaulois à Decize (Nièvre), *Cahiers numismatiques*, 75, mars, p. 230-234.

Fischer, B. (1991) : Les différents monétaires des premières imitations du statère de Philippe II de Macédoine, *Etudes Celtiques*, 28, p. 137-156.

Fischer, T. et N. Hanel (2003) : Neue Forschugen zum Haupstützpunkt der classis Germanica bei Köln-Marienburg (Alteburg), *Kölner Jahrbuch*, 36, p. 567-585.

Fitzpatrick, A. (2005) : Gifts for the golden gods : Iron Age hoards of torques and coins, *in :* Haselgrove, Wigg-Wolf (éd.) 2005, p. 157-182.

Fleischer, F. (2007) : *Siedlungsarchäologie auf dem Mont Beuvray. Die Ausgrabungen der Universitäten Kiel und Leipzig 1989-1998 im Oppidum Bibracte (Nièvre – Saône-et-Loire)*, Dissertation, Universität Leipzig, Leipzig.

Flück, M. (2007) : Östlich des Keltengrabens. Auswertung der Grabung Windisch-Dorfschulhaus 1986/87, *Jahresbericht der Gesellschaft Pro Vindonissa*, 2007, p. 17-57.

Flutsch, L. et P. Hauser (2012) : *Le mausolée nouveau est arrivé. Les monuments funéraires d'Avenches - En Chaplix (canton de Vaud, Suisse)*, Cahiers d'archéologie romande 137-138 / Aventicum 18-19, Lausanne.

Forni, G. (1953) : *Il reclutamento delle legioni da Augusto a Diocleziano*, Pubblicazioni della Facoltà di filosofia e lettere della Università di Pavia 5, Milano/Roma.

Forni, G. (1992) : *Esercito e marina di Roma antica. Raccolta di contributi*, Mavors 5, Stuttgart.

Foucray, B. (1994) : *Corpus des trésors monétaires antiques de la France. Tome IX, Ile-de-France*, Paris.

Foucray, B. (2002) : Un dépôt monétaire datable du règne de Claude (?) découvert sur le site de la cité judiciaire de Melun (Seine-et-Marne), *Trésors Monétaires*, XX, p. 165-173.

Fournet, J.-L. (2003) : Langues, écriture et culture dans les praesidia, *in :* Cuvigny, H., dir., *La route de Myos Hormos. L'armée romaine dans le désert Oriental d'Egypte.* Praesidia *du désert de Bérénice*, Fouilles de l'IFAO 48, Le Caire, p. 427-500.

France, J. (1985) : Forêts et peuples « forestiers » de Gaule Belgique d'après le *Bellum Gallicum* de César. Contribution à l'étude des divisions de la Gaule, *Revue archéologique de Picardie*, 1, 1, p. 13-20.

France, J. (1993) : Administration et fiscalité douanières sous le règne d'Auguste : la date de la création de la Quadragesima Galliarum, *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Antiquité*, 105, 2, p. 895-927.

France, J. (2000) : Le personnel subalterne de l'administration financière et fiscale dans les provinces des Gaules et des Germanies, *Cahiers du Centre Gustave-Glotz*, 11, p. 193-221.

France, J. (2001a) : Etat romain et romanisation : à propos de la municipalisation des Gaules et des Germanies, *L'Antiquité classique*, 70, p. 205-212.

France, J. (2001b) : *Quadragesima galliarum. L'organisation douanière des provinces alpestres, gauloises et germaniques de l'Empire romain. I^er^ siècle avant J.-C.-III^e^ siècle après J.-C.*, Collection de l'Ecole française de Rome 278, Rome.

France, J. (2001c) : Remarques sur les tributa dans les provinces nord-occidentales du Haut Empire romain (Bretagne, Gaules, Germanies), *Latomus*, 60, 2, p. 359-379.

France, J. (2003a) : La ferme des douanes dans les provinces occidentales de l'Empire romain, *in :* Aubert, J.-J., éd., *Tâches publiques et entreprise privée dans le monde romain: actes du diplôme d'études avancées, universités de Neuchâtel et de Lausanne, 2000-2002*, Recueil de travaux publiés par la Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Neuchâtel 52, Neuchâtel, p. 193-213

France, J. (2003b) : Les rapports fiscaux entre les cités et le pouvoir impérial dans l'Empire romain : le rôle des assemblées provinciales (à propos d'une dédicace de Tarragone, *CIL*, II, 4248), *Cahiers du Centre Gustave-Glotz*, 14, 1, p. 209-225.

France, J. (2006) : *Tributum* et *stipendium*. La politique fiscale de l'empereur romain, *Revue historique de droit français et étranger*, 84, 1, p. 1-17.

France, J. (2007a) : Deux questions sur la fiscalité provinciale d'après Cic. *Ver.* 3.12, *in :* Dubouloz, J. et S. Pittia, éd., *La Sicile de Cicéron. Lectures des «* Verrines *»*, Besançon, p. 169-184.

France, J. (2007b) : Les catégories du vocabulaire de la fiscalité dans le monde romain, *in :* Andreau, Chankowski (éd.) 2007, p. 333-368.

France, J. (2009) : L'impôt provincial dans l'Occident romain à travers l'exemple de l'Aquitaine et de l'Hispanie septentrionale, *in :* Hurlet (dir.) 2009, p. 141-187.

Frank, T. (1935) : The financial crisis of 33 A.D., *American Journal of Philology*, 56, 4, p. 336-341.

Frank, T., éd. (1933-1940) : *An economic survey of ancient Rome*, Baltimore.

Franke, P. R. (1960) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung IV, Rheinland-Pfalz. Band 1, Rheinhessen*, Berlin.

Frascone, D. (2011) : Une nouvelle hypothèse sur le sanctuaire des Trois Gaules à Lyon, *Revue archéologique de l'Est*, 60, p. 189-216.

Frase, J. (2004) : *Die Ausgrabungen der Universität Leipzig in der Îlot des Grandes Forges (PCo 1) im Oppidum Bibracte-Mont Beuvray (Burgund, Frankreich). Die Funde und Befunde in Raum T*, Unpubl. Magisterarbeit, Universität Leipzig, Leipzig.

Frei-Stolba, R. (1976) : Die Schweiz in römischer Zeit : Der Vorgang der Provinzialisierung in rechthistorischer Sicht, *Historia. Zeitschrift für alte Geschichte*, 25, 3, p. 313-355.

Frei-Stolba, R. (1999) : Recherches sur les institutions de Nyon, Augst et Avenches, *in :* Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier (dir.) 1999, p. 29-95.

Freudiger, S., dir. (2006) : *Feurs (Loire – Rhône-Alpes), 45-47, rue de Verdun*, Rapport de fouille, Gollion.

Freudiger, S., dir. (2007) : *Feurs (Loire – Rhône-Alpes), 3-5, rue d'Assier*, Rapport de fouille, Gollion.

Freyberg, H.-U. von (1989) : *Kapitalverkehr und Handel im römischen Kaiserreich, 27 v. Chr. - 235 n. Chr.*, Schriftenreihe des Instituts für Allgemeine Wirtschaftsforschung der Albert-Ludwigs-Universität Freiburg 32, Freiburg im Breisgau.

Frey-Kupper, S. (1999) : Keltische Münzfunde aus Balsthal (Kanton Solothurn). Ein Depot mit Quinaren und einem silbernen Hirschgeweih und „Potin-Münzen von der Holzfluh, *Schweizer Münzblätter*, 49, 45-61.

Frézouls, E. (1986) : La fiscalité provinciale de la République au Principat, *Ktèma*, 11, p. 17-28.

Friboulet, M. (1997) : *Les cimetières du village gaulois d'Acy-Romance (Ardennes)*, Thèse de doctorat, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris.

Frova, A., éd. (1977) : *Scavi di Luni, 2. Relazione delle campagne di scavo, 1972-1973-1974*, Scavi di Luni. 2, Roma.

Fünfschilling, S. (2006) : *Das Quartier « Kurzenbettli » im Süden von Augusta Raurica*, Forschungen in Augst 35, Augst.

Furger, A. R. (1988) : Augst, 6 v. Chr. : Dendrodaten und Fundhorizonte, *Jahresbericht aus Augst und Kaiseraugst*, 9, p. 123-146.

Furger, A. R. et S. Deschler-Erb (1992) : *Das Fundmaterial aus der Schichtenfolge beim Augster Theater. Typologische und osteologische Untersuchungen zur Grabung Theater-Nordwestecke 1986/87*, Forschungen in Augst 15, Augst.

Furger-Gunti, A. (1975/1976) : Oppidum Basel-Münsterhügel. Grabungen 1971/72 an der Rittergasse 5. Mit einem Exkurs zu den spätkeltischen Fundmünzen von Basel, *Jahrbuch der schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte*, 58, p. 77-111.

Furger-Gunti, A. (1979) : *Die Ausgrabungen im Basler Munster I. Die spätkeltische und augusteische Zeit (1. Jahrhundert v. Chr.)*, Basler Beiträge zur Ur- und Frühgeschichte 6, Derendingen-Solothurn.

G

Gallet, S. (2012) : *Le recrutement des auxiliaires de l'armée romaine sous le Haut-Empire dans l'Occident romain*, Thèse de doctorat, Université Paris IV Sorbonne, Paris.

Galsterer, B. et H. Galsterer (2010) : *Die rom̈ischen Steininschriften aus Köln. IKöln2*, Kölner Forschungen - Römisch-Germanisches Museum Köln 10, Mainz.

García Riaza, E. et L. Lamoine (2008) : Les réunions politiques des Gaulois (I^{er} s. av. J.-C./I^{er} s. ap. J.-C.), *in :* Berrendonner *et al.* (éd.) 2008, p. 129-146.

García-Bellido, M. P. (1989) : Punic iconography on the Roman denarii of M. Plaetorius Cestianus, *American Journal of Numismatics*, 1, p. 37-49.

García-Bellido, M. P. (1998) : Sobre la moneda de los íberos, *Revista de estudios ibéricos*, 3, p. 109-126.

García-Bellido, M. P. (2004) : *Las legiones hispánicas en Germania. Moneda y ejército*, Anejos de Gladius 6, Madrid, Espagne.

García-Bellido, M. P. , éd. (2006) : *Los campamentos romanos en Hispania (27 a.C.-192 d.C). El abastecimiento de moneda*, Anejos de Gladius 9, Madrid.

García-Bellido, M. P., A. Mostalac Carrillo et A. Jiménez Díez, éd. (2008) : *Del imperium de Pompeyo a la auctoritas de Augusto. Homenaje a Michael Grant*, Anejos del Archivo español de arqueología 47, Madrid.

García-Bellido, M. P., L. Callegarin et A. Jiménez Díaz, éd. (2011) : *Barter, money and coinage in the ancient Mediterranean (10th-1st centuries BC). Actas del IV Encuentro Peninsular de Numismática Antigua (EPNA), Madrid 2010*, Anejos del Archivo español de arqueología 58, Madrid.

Garnier, J.-P. (1979) : Petit trésor de monnaies gauloises trouvés à Reims, *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, 1979, 4, p. 55-56.

Garnsey, P. et R. P. Saller (1994) : *L'Empire romain. Economie, société, culture*, Textes à l'appui. Histoire classique, Paris.

Garnsey, P. et C. R. Whittaker, éd. (1978) : *Imperialism in the ancient world*, Cambridge classical studies, Cambridge.

Garnsey, P., K. Hopkins et C. R. Whittaker, éd. (1983) : *Trade in the ancient economy*, London.

Gateau, F. et M. Gazenbeek, éd. (1999) : *Les Alpilles et la Montagnette*, Carte archéologique de la Gaule 13/2, Paris.

Geiser, A. (1999) : Un faussaire à Lausanne-Vidy ? A propos du « trésor de demi-victoriats républicains » et des émissions permettant d'envisager la date de la fondation de la Colonia Julia Equestris (Nyon), *Schweizerische Numismatische Rundschau*, 78, p. 53-79.

Geiser, A. et J.-N. Barrandon (1995) : Tentative d'identification des productions métalliques des bronzes coulés dits « à la grosse tête », *in :* Gruel (éd.) 1995, p. 21-26.

Geiser, A., J. Genechesi, K. Gruel et L. Jeunot (2009) : Les potins « à la grosse tête » : une nouvelle évaluation typologique, *Schweizerische Münzblätter*, 235, p. 77-89.

Geiser, A. et J. Genechesi (2011) : Le monnyage à légende Togirix : une nouvelle approche, *in :* Holmes (éd.) 2011, p. 1155-1164.

Geldmacher, N. (2004) : *Die römischen Gräber des Gräberfeldes von Wederath-Belginum, Kr. Bernkastel-Wittlich. Typologische und Chronologische Studien*, Dissertation, Christian-Albrechts-Universität zu Kiel, Kiel.

Genechesi, J. (2012) : *Entre Marseille et Rome, le rôle de la monnaie dans le développement économique de l'axe rhodanien du II^e^ s. av. J.-C. au I^er^ s. ap. J.-C.*, Thèse de doctorat, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris.

Geneviève, V. (2000) : *Monnaies et circulation monétaire à Toulouse sous l'Empire romain, I^er^-V^e^ siècle*, Toulouse.

Geneviève, V. (2008) : Le monnayage colonial d'Octave à la proue et « à la tête de bélier » (*Arausio* ?, *RPC* 533). Une nouvelle proposition d'attribution : *Tolosa* ?, *in :* García-Bellido *et al.* (éd.) 2008, p. 191-208.

Geneviève, V. (2011) : Les bronzes d'Octave à la proue et à la tête de bélier (*RPC* 533) attribués à Toulouse-*Tolosa* : nouvelles découvertes, *in :* Holmes (éd.) 2011, p. 685-695.

Genin, M. (1993) : Céramiques augustéennes du Verbe-Incarné à Lyon : étude de trois ensembles clos, *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 44, 1, p. 63-104.

Genin, M. (1994) : Céramiques augustéennes précoces de Lyon : étude du dépôt de la Montée de Loyasse (L3), *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 45, 2, p. 321-359.

Genin, M. (2007) : *La Graufesenque (Millau, Aveyron). II. Sigillées lisses et autres productions*, Études d'archéologie urbaine, Pessac.

Genin, M. et M.-O. Lavendhomme (1997) : *Rodumna (Roanne, Loire). Le village gallo-roma*in : *évolution des mobiliers domestiques*, Documents d'archéologie française 66, Paris.

Gentili, F., dir. (2001) : *Créteil, « Le Fief », « ZAC Déménitroux » : ferme gauloise, occupation antique et habitat rural du XI^e^ siècle*, Rapport de fouille, Paris.

Gerlach, G. (1982) : Die Grabungen im Südosten der *Colonia Ulpia Traiana*, Herbst 1979 bis Sommer 1981, *Bonner Jahrbücher*, 182, p. 325-347.

Gerlach, G. (1984) : Zwei vorcolonialzeitliche Spitzgräben in der Südostecke der CUT, *in : Colonia Ulpia Traiana. 6. Arbeitsbericht zu den Grabungen und Rekonstruktionen*, Bonn, p. 36-38.

Giacchero, M. (1979) : Note storice di numismatica giulio-claudia. I. Le cause immediate e remote della crisi finanziaria tiberiana : Tacito e Svetonio sulla inopia rei nummariae, *Rivista italiana di numismatica*, 81, p. 63-82.

Giard, J.-B. (1967) : Le trésor de Port-Haliguen. Contribution à l'étude du monnayage d'Auguste, *Revue numismatique*, 6ème série, 9, p. 119-139.

Giard, J.-B. (1968) : Le pèlerinage gallo-romain de Condé-sur-Aisne et ses monnaies. I. Jusqu'à Domitien, *Revue numismatique*, 6ème série, 10, p. 76-130.

Giard, J.-B. (1969) : Le pèlerinage gallo-romain de Condé-sur-Aisne et ses monnaies. II. De Nerva à Arcadius, *Revue numismatique*, 6ème série, 11, p. 62-97.

Giard, J.-B. (1970) : Pouvoir central et libertés locales. Le monnayage en bronze de Claude avant 50 après J.-C., *Revue numismatique*, 6ème série, 12, p. 33-61.

Giard, J.-B. (1975) : La pénurie de petite monnaie en Gaule au début du Haut-Empire, *Journal des Savants*, 2, 1, p. 81-112.

Giard, J.-B. (1976) : Le soulèvement de 68 et le réveil du monnayage local en Gaule, *in :* Cahn, H. A. et G. Le Rider, éd., *Actes du 8ème Congrès international de numismatique, New York-Washington, septembre 1973*, Publications de l'Association internationale des numismates professionnels 4, Paris/Bâle, p. 279-296.

Giard, J.-B. (1983) : *Le monnayage de l'atelier de Lyon. Des origines au règne de Caligula (43 avant J.-C. - 41 ap. J.-C.)*, Numismatique romaine. Essais, recherches et documents 14, Wetteren.

Giard, J.-B. (1985) : Les jeux de l'imitation : fraude ou nécessité ?, *Quaderni Ticinesi. Numismatica Antichità Classiche*, 14, p. 231-238.

Giard, J.-B. (2000) : *Le monnayage de l'atelier de Lyon. De Claude Ier à Vespasien (41-78 après J.-C.) et au temps de Clodius Albinus (196-197 après J.-C.)*, Numismatique romaine. Essais, recherches et documents 20, Wetteren.

Giardina, A. (1997) : *L'Italia romana. Storie di un'identità incompiuta*, Collezione Storica, Roma ; Bari.

Gilles, K.-J. (1991) : Ein frühaugusteischer Münzschatz aus Gusterath, Kreis Trier-Saarburg, *Trierer Zeitschrift*, 54, p. 95-106.

Gillet, E., L. Demarez et A. Henton (2009) : *Le sanctuaire de Blicquy « Ville d'Anderlecht ». Volume I, Campagnes 1994-1996 : les vestiges néolithiques et protohistoriques, le théâtre gallo-romain, le secteur artisanal sud-est*, Etudes et documents. Archéologie 12, Namur.

Girault, J.-P. (2007) : Recherches à la Fontaine de Loulié, Saint-Denis-les-Martel (46). Nouveaux éléments sur la bataille d'Uxellodunum, *in :* Vaginay, M. et L. Izac-Imbert, éd., *Les âges du Fer dans le Sud-Ouest de la France. Actes du XXVIIIe colloque de l'AFEAF, Toulouse, 20-23 mai 2004*, Aquitania. Supplément 14, Bordeaux, p. 259-283.

Gisler, J., B. Hedinger, F. Hoek, R. Janke, V. Jauch, J. Rychener, E. Corvi et E. Deschler-Erb (2001) : *Beiträge zum römischen Oberwinterthur - Vitudurum 9. Ausgrabungen auf dem Kirchhügel und im Nordosten des Vicus 1988-1998*, Monographien der Kantonsarchäologie Zürich 34, Zürich.

Glasbergen, W. (1972) : *De Romeinse castella te Valkenburg Z.H. De opgravingen in de dorpsheuvel in 1962*, Cingula 1, Groningen.

Gleser, R. (2005) : *Studien zu sozialen Strukturen der historischen Kelten in Mitteleuropa aufgrund der Gräberanalyse. Die keltisch-römische Nekropole von Hoppstädten-Weiersbach im Kontext latènezeitlicher Fundgruppen und römischer Okkupation*, Saarbrücker Beiträge zur Altertumskunde 81, Bonn.

Goethert, K.-P. (2009) : Un autel pour Rome et Auguste à Trèves. Une copie de l'autel de Lyon, *Monuments et Mémoires de la Fondation Eugène Piot*, 88, p. 93-92.

Goethert, K.-P. et G. Breitner (2008) : Ein Altar für Augustus und Roma in Trier. Zum Neufund einer Marmorplatte mit Rankendekor, *Funde und Ausgrabungen im Bezirk Trier*, 40, p. 7-13.

Goguey, R. et M. Reddé, éd. (1995) : *Le camp légionnaire de Mirebeau*, Monographien - Römisch-Germanisches Zentralmuseum 36, Mainz.

Gonzalez, V., dir. (2002) : *Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis), avenue Roger Ballu. Sauvetage urgent sur un habitat antique et une sépulture carolingienne*, Rapport de fouille, Pantin.

Gorecki, J. (1981) : *Muñzen aus Asberg*, Funde aus Asciburgium 8, Duisburg.

Gorecki, J. (1993) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung V, Hessen. 1,1, Wiesbaden*, Berlin.

Gorecki, J. (1994) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung V, Hessen. Band 1, Wiesbaden*, Berlin.

Gorecki, J. (2006) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung IV, Rheinland-Pfalz. Band 1. Nachtrag 1, Stadt Mainz*, Mainz.

Gorgues, A. (2010) : *Economie et société dans le nord du domaine ibérique (IIIe-Ier s. av. J.-C.)*, Anejos del Archivo español de arqueología 52, Madrid.

Gorgues, A. et F. Cadiou (2008) : De l'analyse céramique à l'interprétation. Céramique italique et archéologie de la guerre, *in :* Cadiou, F., M. Magallón Botaya et M. Navarro Caballero, éd., *La guerre et ses traces dans la péninsule Ibérique à l'époque de la conquête romaine : approches méthodologiques. Actes de la table ronde internationale (Madrid, novembre 2007)*, Salduie 8, Zaragoza, p. 117-137.

Gose, E. (1972) : *Der gallo-römische Tempelbezirk im Altbachtal zu Trier*, Trierer Grabungen und Forschungen 7, Mainz.

Goudineau, C. (1968) : *Fouilles de l'Ecole française de Rome à Bolsena, Poggio Moscini. 4, La céramique arétine lisse*, Mélanges d'archéologie et d'histoire. Suppléments 6, Rome.

Goudineau, C. (2000) : *César et la Gaule*, 2ème éd., Points. Histoire 271, Paris.

Goudineau, C. (2001) : *Le dossier Vercingétorix*, Arles.

Goudineau, C. (2002) : Dynasties gauloises, dynasties romaines dans les Trois Gaules, *in :* Guichard *et al.* (dir.) 2002, p. 311-317.

Goudineau, C. (2007) : *Regard sur la Gaule. Recueil d'articles*, Babel 836, Arles.

Goudineau, C. et P. Thollard (2009) : L'or de Toulouse, *Aquitania*, 25, p. 49-74.

Goudineau, C., éd. (1989) : *Aux origines de Lyon. Actes d'un séminaire tenu le 24 janvier 1987 au Musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon*, Documents d'archéologie en Rhône-Alpes 2, Lyon.

Goudineau, C. et A. Rebourg, éd. (1991) : *Les villes augustéennes de Gaule. Actes du colloque international d'Autun, 6, 7 et 8 juin 1985*, Autun.

Goudineau, C., V. Guichard et G. Kaenel, dir. (2010) : *Celtes et Gaulois. L'archéologie face à l'histoire. Colloque de synthèse, Paris, Collège de France, du 3 au 7 juillet 2006*, Bibracte 12, Glux-en-Glenne.

Gouet, S. (2004) : A propos d'un denier *TOGIRIX* surfrappé, *Cahiers numismatiques*, 160, p. 29-30.

Goulpeau, L. (1985) : Un second trésor d'époque augustéenne découvert à Port-Haliguen (Quiberon, Morbihan), *Revue archéologique de l'Ouest*, 2, 1, p. 83-93.

Gransar, F. et C. Pommepuy (2005) : Bazoches-sur-Vesle « Les Chantâmes » (Aisne). Présentation préliminaire de l'établissement rural aristocratique de La Tène D1, *Revue archéologique de Picardie. Numéro spécial*, 22, p. 193-216.

Gransar, F., G. Auxiette, S. Desenne, B. Hénon, F. Malrain, V. Matterne et E. Pinard (2007) : Expressions symboliques, manifestations rituelles et cultuelles en contexte domestique au Ier millénaire avant notre ère dans le Nord de la France, *in :* Barral *et al.* (dir.) 2007, p. 549-564.

Grant, M. (1956) : The pattern of official coinage in the early principate, *in :* Carson, Sutherland (éd.) 1956, p. 96-112.

Grapin, C. (2011) : Alésia, *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 183-195.

Grenier, A. (1936) : Tibère et la Gaule, *Revue des études latines*, 14, p. 373-388.

Gricourt, D., J. Naumann et J. Schaub (2009) : *Le mobilier numismatique de l'agglomération secondaire de Bliesbruck (Moselle). Fouilles 1978-1998*, Blesa 5, Paris.

Grierson, P. (1956) : The Roman law of counterfeiting, *in :* Carson, Sutherland (éd.) 1956, p. 240-261.

Groot, M., S. Heeren, L. I. Kooistra et W. K. Vos (2009) : Surplus production for the market ? The agrarian economy in the non-villa landscapes of Germania Inferior, *Journal of Roman Archaeology*, 22, 1, p. 231-252.

Gros, P. (1996) : *L'architecture romaine du début du III^e^ siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire. 1, Les monuments publics*, Les Manuels d'art et d'archéologie antiques, Paris.

Gros, P. (2001) : *L'architecture romaine du début du III^e^ siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire. 2, maisons, palais, villas et tombeaux*, Les Manuels d'art et d'archéologie antiques, Paris.

Grote, K. (2004) : Stützpunkt der römischen Expansionspolitik : das Römerlager bei Hedemünden an der Werra. Ein Vorbericht, *Göttinger Jahrbuch*, 52, p. 5-12.

Grote, K. (2005) : *Römerlager Hedemünden. Vor 2000 Jahren : Römer an der Werra - Ein herausragendes archäologisches Kulturdenkmal und seine Funde*, Sydekum-Schriften zur Geschichte der Stadt Münden 34, Münden.

Grote, K. (2006a) : Das Römerlager im Werratal bei Hedemünden (Ldkr. Göttingen). Ein neuentedecker Stützpunkt der augusteischen Okkupationworstösse im rechtrheinischen Germanien, *Germania*, 84, 1, p. 27-59.

Grote, K. (2006b) : Neue Forschungen und Funde im augusteischen Römerlager bei Hedemünden (Werra), *Göttinger Jahrbuch*, 54, p. 5-19.

Grote, K. (2008) : Hedemünden - ein römisches Militärlager an der Werra-Weser-Linie im rechsrheinischen Germanien, *in :* Zelle (éd.) 2008, p. 177-186.

Grote, K., éd. (2012) : *Römerlager Hedemünden. Der augusteische Stützpunkt, seine Außenanlagen, seine Funde und Befunde*, Veröffentlichungen der archäologischen Sammlungen des Landesmuseums Hannover 53, Dresden.

Gruat, P., J.-M. Pailler et D. Schaad, éd. (2011) : *Les Rutènes. Du peuple à la cité. De l'indépendance à l'installation dans le cadre romain 150 a.C. - 100 p.C. Colloque de Rodez et Millau (Aveyron), les 15,16 et 17 Novembre 2007*, Aquitania. Supplément 25, Bordeaux.

Gruel, K. (1981) : *Le trésor de Trébry (Côtes-du-Nord), I^er^ siècle avant notre ère. Contribution à l'histoire du monnayage des Coriosolites, méthodes physiques et mathématiques en numismatique*, Annales littéraires de l'Université de Besançon 260, Paris.

Gruel, K. (1989) : *La monnaie chez les Gaulois*, Collection des Hespérides, Paris.

Gruel, K. (2002) : Monnaies et territoire, *in :* Garcia, D. et F. Verdin, dir., *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale. Actes du XXIV^e^ colloque international de l'AFEAF, Martigues, 1-4 juin 2000*, Paris, p. 205-212.

Gruel, K. (2005a) : L'alignement du denier gaulois sur l'étalon romain : datation et impact économique, *in :* Metzler, Wigg-Wolf (éd.) 2005, p. 29-37.

Gruel, K. (2005b) : Etude comparée des découvertes monétaires sur quatre sanctuaires de la Gallia Comata: Allonnes (Sarthe), Bibracte (Nièvre), Les Bolards (Côte d'Or), Mirebeau (Côte d'Or), *in :* Haselgrove, Wigg-Wolf (éd.) 2005, p. 1-19.

Gruel, K. (2006) : Les prototypes des monnaies gauloises. Les raisons de leur choix, *in :* Frère et Morin 2006, p. 67-74.

Gruel, K. (2007) : De la nature des dépôts monétaires gaulois, *in :* Barral *et al.* (dir.) 2007, p. 709-714.

Gruel, K. (2009) : Comparaison des faciès monétaires des oppida de Bibracte et Manching, *in :* Grunwald, S., éd., *Artefact. Festschrift für Sabine Rieckhoff zum 65. Geburtstag*, Universitätsforschungen zur prähistorischen Archäologie, Bonn, p. 467-476.

Gruel, K. (2012a) : L'impact du conctact avec les Grecs sur l'évolution des monnayages et des étalons de valeur en Gaule celtique, *in :* Pion, Formoso (éd.) 2012, p. 141-150.

Gruel, K. (2012b) : La place des sanctuaires dans l'économie monétaire, *in :* Cazanove, Méniel (dir.) 2012, p. 21-27.

Gruel, K. et J.-N. Barrandon (2000) : Les deniers gaulois du Centre-Est, *in :* Kluge, B. et B. Weisser, éd., *XII. Internationaler Numismatischer Kongress Berlin 1997. Akten-Proceedings-Actes*, Berlin, p. 402-408.

Gruel, K. et C. Haselgrove (2006) : Le développement de l'usage monétaire à l'âge du Fer en Gaule et dans les régions voisines, *in :* Haselgrove (dir.) 2006, p. 117-138.

Gruel, K. et L. Popovitch (2007) : *Les monnaies gauloises et romaines de l'oppidum de Bibracte*, Bibracte 13, Glux-en-Glenne.

Gruel, K. et D. Lallemand (2009) : Monnaies gauloises et archéologie du territoire en Auvergne, *in :* van Heesch, Heeren (éd.) 2009, p. 156-171.

Gruel, K. et P. Pion (2009) : Les « trésors monétaires » en Gaule chevelue : faciès régionaux et contextes sociaux des dépôts, *in :* Bonnardin *et al.* (dir.) 2009, p. 381-395.

Gruel, K., P. Charnotet et M. Troubady (2009) : Comparaison des faciès monétaires d'Orléans (Loiret), Levroux (Indre) et Châteaumeillant (Cher), *in :* Buchsenschutz *et al.* (éd.) 2009, p. 121-134.

Gruel, K. et D. Wigg-Wolf (2013) : Circulations monétaires et modes de production du numéraire dans le monde celtique, *in :* Colin, Verdin (éd.) 2013, p. 693-711.

Gruel, K., dir. (1995) : Les potins gaulois : typologie, diffusion, chronologie. Etat de la question à partir de plusieurs contributions, *Gallia*, 52, p. 1-144.

Gruel, K. et D. Vitali, éd. (1998) : L'oppidum de Bibracte. Un bilan de onze années de recherche (1984-1995)., *Gallia*, 55, p. 1-140.

Grünewald, T. et H.-J. Seibel, éd. (2003) : *Kontinuität und Diskontinuität. Germania inferior am Beginn und am Ende der romischen Herrschaft Beitrage des deutsch-niederlandischen Kolloquiums in der Katholieke Universiteit Nijmegen (27. bis 30. 06. 2001)*, Ergänzungsbände zum Reallexikon der germanischen Altertumskunde 35, Berlin.

Guéry, M.-C. et M. Vanderhoeven (1994) : Les tombes sous tumulus au Musée Curtius (II). Braives (Avennes), *Bulletin de l'Institut Archéologie Liégeois*, 106, p. 5-76.

Guichard, V., P. Pion, J. Collis et F. Malacher (1993) : À propos de la circulation monétaire en Gaule chevelue aux II^{e} et I^{er} siècles av. J.-C., *Revue archéologique du Centre de la France*, 32, 1, p. 25-55.

Guichard, V., F. Perrin et J.-C. Decourt, dir. (2002) : *L'aristocratie celte à la fin de l'âge du fer (II^{e} s. avant J.-C. - 1er s. après J.-C.). Actes de la table ronde, Glux-en-Glenne, 10, 11 juin 1999*, Bibracte 5, Glux-en-Glenne.

Guihard, P.-M. (2010) : Pixtilos sous d'augustes augures : honneurs adressés au *princeps* sur une émission gauloise, *in :* Hily, G., P. Lajoye, H. Lascoët, G. Ouader, C. Rose, éd., Deuogdonion. *Mélanges offerts en l'honneur du professeur Claude Sterckx*, Rennes, p. 305-319.

Guihard, P.-M. (2012) : *Monnaie et société chez les peuples gaulois de la basse vallée de la Seine. Recherches sur les usages monétaires d'une région entre le début du III^{e} et la fin du I^{er} siècle avant J.-C.*, Protohistoire européenne 14, Montagnac.

Guihard, P.-M., J.-D. Laffite et L. Thomashausen (2013) : De l'argent pour la guerre. Le trésor monétaire de Bassing (Moselle), *L'Archéologue*, 124, p. 33-37.

Guilhot, J.-O. et C. Goy (1992) : *20000 m^{3} d'histoire. Les fouilles du parking de la Mairie à Besançon. 23 mai-5 oct. 1992, Musée des Beaux-arts et d'archéologie, Besançon*, Besançon.

Guyard, L. (2003) : *Le Collège de France (Paris). Du quartier gallo-romain au Quartier latin (I^{er} s. av. J.-C. -XIX^{e} s.)*, Documents d'archéologie française 95, Paris.

H

Haalebos, J. K. (1991) : Das grosse augusteische Lager auf dem Hunerbeg in Nijmegen, *in :* Asskamp, R. et S. Berke, éd., *Die römische Okkupation nördlich der Alpen zur Zeit des Augustus. Kolloquium Bergkamen 1989*, Bodenaltertumer Westfalens 26, Münster, p. 97-107.

Haalebos, J. K. (2002) : Die früheste Belegung des Hunerberges in Nijmegen, *in :* Freeman, P., J. Bennett, Z. T. Fiena et B. Hoffmann, éd., *Limes XVIII. Proceedings of the XVIIIth International Congress of Roman frontier studies held in Amman, Jordan (september 2000)*, BAR. International series 1084, Oxford, p. 403-414.

Haalebos, J. K. (1977) : *Zwammerdam - Nigrum Pullum. Ein Auxiliarkastell am niedergermanischen Limes*, Cingula 3, Amsterdam.

Haensch, R. (1997) : *Capita provinciarum. Statthaltersitze und Provinzialverwaltung in der roẗmischen Kaiserzeit*, Kölner Forschungen - Römisch-Germanisches Museum Köln 7, Mainz.

Hagendorn, A. (2003) : *Zur Frühzeit von Vindonissa. Auswertung der Holzbauten der Grabung Windisch-Breite 1996 - 1998*, Veröffentlichungen der Gesellschaft Pro Vindonissa 18, Brugg.

Hall, L. G. H. (2000) : Caesar's *fides*, *The Classical Review*, 50, 1, p. 78-81.

Hamdoune, C. (1999) : *Les* auxilia externa *africains des armées romaines. IIIe siècle av. J.-C. - IVe siècle ap. J.-C.*, Etudes militaires 29, Montpellier.

Hamilton, E. G. (1996) : *Technology and social change in Belgic Gaul. Copper working at the Tetelberg, Luxembourg, 125 B.C.-A.D. 300*, Philadelphia.

Hammer, Ø. (2012) : *PAST. PAleontological STatistics. Version 2.14*, accessible sur http://www.nhm.uio.no/norlex/past/pastmanual.pdf.

Hammer, Ø., D. A. T. Harper et P. D. Ryan (2001) : Past: Paleontological Statistics Software Package for Education and Data Analysis, *Palaeontologia Electronica*, 4, 1, accessible sur http://palaeo-electronica.org/2001_1/past/issue1_01.htm.

Hanel, N. (1995) : *Vetera I. Die Funde aus den römischen Lagern auf dem Fürstenberg bei Xanten*, Rheinische Ausgrabungen 35, Köln.

Hanel, N. et D. G. Wigg (1997) : Die neuentdeckten Miltärlager bei Trebur-Geinsheim (Hessen) und die römische Okkupation des nördlichen hessischen Rieds, *in :* Groenman-van Waateringe, M. *et al.*, éd., *Roman Frontier Studies 1995. Proceedings of the XVIth International Congress of Roman Frontier Studies*, Oxbow Monograph 91, Oxford, p. 41-45.

Hänggi, R., K. Roth-Rubi, C. Doswald et S. Jacomet (1994) : *Die frühen römischen Kastelle und der Kastell-Vicus von Tenedo-Zurzach*, Veröffentlichungen der Gesellschaft Pro Vindonissa 11, Brugg.

Hanoune, R., éd. (2007) : *Les villes romaines du nord de la Gaule : vingt ans de recherches nouvelles. Actes du XXV^{e} colloque international de HALMA-IPEL UMR CNRS 8164*, Revue du Nord, hors-série. Collection Archéologie 10, Villeneuve d'Ascq.

Hanut (2000) : Les horizons augustéens dans la céramique du Nord de la Gaule, *Revue du Nord. Archéologie de la Picardie et du Nord de la France*, 338 (Archéologie 82), p. 41-90.

Hanut, F. (2004a) : *Les horizons chronologiques de la céramique et de la verrerie au Haut-Empire dans le nord de la Gaule*, Thèse de doctorat, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve.

Hanut, F. (2004b) : La terre sigillée italique et les horizons augustéens dans le Nord de la Gaule, *in :* Poblome, J., P. Talloen, R. Brulet et M. Waelkens, éd., *Early italian sigillata : the chronological framework and trade patterns. Proceedings of the First International ROCT-Congress, Leuven, May 7 and 8, 1999*, Babesch. Supplement 10, Leuven, p. 157-203.

Harl, K. W. (1996) : *Coinage in the Roman economy, 300 B.C. to A.D. 700*, Ancient Society and History 1996, Baltimore.

Harris, W. V. (1989) : *Ancient literacy*, Cambridge (Ma).

Harris, W. V. (1992) : *War and imperialism in republican Rome, 327-70 B.C*, 2ème éd., Oxford.

Harris, W. V., éd. (1984) : *The imperialism of mid-republican Rome. Proceedings of a conference held at the American academy in Rome, November 5-6 1982*, Papers and monographs of the American academy in Rome 29, Roma.

Harris, W. V., éd. (2008) : *The monetary systems of the Greeks and Romans*, Oxford.

Hartmann, M., E. Ettlinger, H.W. Doppler et K. Roth-Rubi (1978) : Ausgrabung Unterwindisch 1978, *Jahresbericht der Gesellschaft Pro Vindonissa*, 1978, p. 5-53.

Haselgrove, C. (1987a) : *Iron Age coinage in South-East England. The archaeological context*, BAR. British series 174, Oxford.

Haselgrove, C. (1987b) : Culture process on the periphery : Belgic Gaul and rome during the late Republic and early Empire, *in :* Rowlands *et al.* (éd.) 1987, p. 87-103.

Haselgrove, C. (1995) : Potin coinage in Iron Age Britain, archaeology and chronology, *in :* Gruel (éd.) 1995, p. 117-127.

Haselgrove, C. (1999) : The development of Iron Age coinage in Belgic Gaul, *Numismatic Chronicle*, 159, p. 111-168.

Haselgrove, C. (2005a) : A new approach to analysing the circulation of Iron Age coinage, *Numismatic Chronicle*, 165, p. 129-174.

Haselgrove, C. (2005b) : Reassessing the roles of Roman coinage, *Archaeological Dialogues*, 12, 1, p. 28-31.

Haselgrove, C. (2006) : The impact of the Roman conquest on indigneous coinage in Belgic Gaul and southern Britain, *in :* Jersey (éd.) 2006, p. 97-115.

Haselgrove, C. (2007) : Iron Age coin finds from religious sites in Belgic Gaul : a comparative study, *in :* Barral *et al.* 2007 (dir.) , p. 715-730.

Haselgrove, C. (2009) : Noughts and crosses : the archaeology of « globules à la croix », *in :* van Heesch, Heeren (éd.) 2009, p. 173-186.

Haselgrove, C. et S. Krmnicek (2012) : The archaeology of money, *The Annual Review of Anthropology*, 41, p. 235-250.

Haselgrove, C., dir. (2006) : *Celtes et gaulois. L'archéologie face à l'histoire. Les mutations de la fin de l'âge du Fer. Actes de la table ronde de Cambridge, 7-8 juillet 2005*, Bibracte 12, Glux-en-Glenne.

Haselgrove, C. et D. Wigg-Wolf, éd. (2005) : *Iron age coinage and ritual practices*, Studien zu Fundmünzen der Antike 20, Mainz.

Haupt, D. (1978) : Neue Funde aus der Colonia Ulpia Traiana. Töpfereiabfall aus dem ersten Jahrh. n. Chr., *Colonia Ulpia Traiana. 3. Arbeitsbericht zu den Grabungen und Rekonstruktion*, p. 49-57.

Hautenauve, H. (2005) : *Les torques d'or du second âge du Fer en Europe. Techniques, typologies et symbolique*, Travaux du Laboratoire anthropologie, préhistoire, protohistoire, quaternaire armoricains 44, Rennes.

Hecht, Y. (1998) : *Die Ausgrabungen auf dem Basler Münsterhügel an der Rittergasse 4, 1982/6. Spätlatènezeit und augusteische Epoche*, Materialhefte zur Archäologie in Basel 16, Basel.

Heimber, U. (1981) : Das Haus am kleinen Hafentor in der Colonia Ulpia Traiana, *Bonner Jahrbücher*, 181, p. 355-381.

Heinrichs, J. (2008) : Münzen aus einer schwarzer Schicht bei Gross St. Martin in Köln, *Kölner Jahrbuch*, 41, p. 265-271.

Heising, A. (2008) : Erste Grabungen an den frühkaiserzeitlichen Lagern bei Trebur-Geinsheim., *Hessen Archäologie*, 2007, p. 82-85.

Heising, A. (2009) : Die Chronologie der frühkaiserzeitlichen Militärlager bei Trebur-Geinsheim, *Hessen Archäologie*, 2008, p. 73-76.

Heising, A. et T. Maurer (2006) : Ein neues frühkaiserzeitliches Militärlager bei Gross-Gerau-Wallerstädten, *Hessen Archäologie*, 2005, p. 75-77.

Hekster, O. (2003) : Coins and messages : audience targeting on coins of different denominations ?, *in :* Blois *et al.* (éd.) 2003, p. 20-35.

Helmig, G. (1985) : Vorbericht über die Grabungen im Areal der ehemaligen Dompropstei-Antikenmuseum, St. Alban-Graben 5-7 (1983/38), *Jahresbericht der Archaölogischen Bodenforschung Basel-Stadt*, 1985, p. 220-231.

Helmig, G. et B. Jaggi (1988) : Archäologische und baugeschichtliche Untersuchungen in der Deutschritterkapelle in Basel, *Jahresbericht der Archaölogischen Bodenforschung Basel-Stadt*, 1988, p. 110-193.

Helmig, G. et U. Schön (1992) : Neue Befunde zur antiken Zufahrtsstrasse auf den Basler Münsterhügel, *Jahresbericht der Archaölogischen Bodenforschung Basel-Stadt*, 1992, p. 37-68.

Helmig, G. et U. Schön (1993) : Römische Gräber in der St. Alban-Vorstadt, St. Alban-Vorstadt 62, 1992/3, *Jahresbericht der Archaölogischen Bodenforschung Basel-Stadt*, 1993, p. 25-38.

Hénon, B. (1995) : Les amphores dans la vallée de l'Aisne à La Tène finale, *Revue archéologique de Picardie*, 1, 1, p. 149-186.

Herz, P. (1992) : Der Aufstand des Iulius Sacrovir (21 n.Chr.). Gedanken zur römischen Politik in Gallien und ihren Lasten, *Laverna*, 3, p. 42-93.

Hiernard, J., D. Nony, J.-P. Bost, G. Lintz et J. Perrier (1982) : *Corpus des trésors monétaires antiques de la France. I - Charente-Poitou et Limousin*, Paris.

Hiernard, J. (1999) : Les Santons, les Helvètes et la Celtique d'Europe centrale. Numismatique, archéologie et histoire, *Aquitania*, 16, p. 93-125.

Hildebrandt, H.J. (1979) : Die Römerlager von Numantia. Datierung anhand der Münzfunde, *Madrider Mitteilungen*, 20, p. 238-271.

Hill, J. D. (2006) : Are we any closer to understanding how later Iron Age societies worked (or did not work) ?, *in :* Haselgrove (dir.) 2006, p. 169-179.

Hingley, R. (2005a) : *Globalizing Roman culture. Unity, diversity and empire*, London.

Hingley, R. (2005b) : Iron Age « currency bars » in Britain : rites of exchange in liminal contexts ?, *in :* Haselgrove, Wigg-Wolf (éd.) 2005, p. 182-205.

Hintermann, D. (2000) : *Der Südfriedhof von Vindonissa. Archäologische und naturwissenschaftliche Untersuchungen im römerzeitlichen Gräberfeld Windisch-Dägerli*, Veröffentlichungen der Gesellschaft Pro Vindonissa 17, Brugg.

Hinz, H. (1972) : Ein frührömisches Gräberfeld aus dem Kirchhügel in Birten, Kreis Moers, *Beiträge zur Archäologie des römischen Rheinlands*, 3, p. 24-83.

Hinz, H. (1984) : Römischer Gräber in Xanten. Grabungen 1962-1965, *in : Beiträge zur Archäologie des Römischen Rheinlands. 4*, Rheinische Ausgrabungen 23, Köln, p. 301-370.

Hiriart, E. (2009) : La circulation monétaire chez les peuples de la Garonne et de la Gironde jusqu'à l'époque augustéenne, *Aquitania*, 25, p. 383-388.

Hobbs, R. (1996) : *British Iron Age coins in the British Museum*, Londres.

Hobbs, R. (2013) : *Currency and exchange in ancient Pompeii. Coins from the AAPP excavations at Regio VI, Insula I*, Bulletin of the Institute of Classical Studies. Supplement 116, London.

Hobsbawm, E. (1995) : Inventer des traditions, *Enquête*, 2, p. 171-189.

Hobsbawm, E. J. et T. O. Ranger, éd. (1983) : *The invention of tradition*, Past and present publications, Cambridge.

Holder, P. A. (1980) : *Studies in the Auxilia of the Roman Army from Augustus to Trajan*, BAR. International series 70, Oxford.

Hollander, D. B. (2007) : *Money in the late Roman Republic*, Columbia studies in the classical tradition 29, Leiden.

Holmes, N., éd. (2011) : *Proceedings of the XIVth International Numismatic Congress. Glasgow 2009*, Glasgow.

Höpken, C. (2005) : *Die römische Keramikproduktion in Köln*, Kölner Forschungen - Römisch-Germanisches Museum Köln 8, Mainz.

Hopkins, K. (1980) : Taxes and trade in the Roman Empire (200 B.C.–A.D. 400), *The Journal of Roman Studies*, 70, p. 101-125.

Hopkins, K. (1995/1996) : Rome, taxes, rents and trade, *Kodai. Journal of Ancient History*, 6/7, p. 41-75.

Hopkins, K. (2000) : Rents, taxes, trade and the city of Rome, *in :* Lo Cascio, E., éd., *Mercati permanenti e mercati periodici nel mondo romano. Atti degli Incontri capresi di storia dell'economia antica, Capri 13-15 ottobre 1997*, Pragmateiai 2, Bari, p. 253-267.

Hopkins, K. (2009) : The political economy of the Roman empire, *in :* Morris, I. et W. Scheidel, éd., *The dynamics of ancient empires. State power from Assyria to Byzantium*, Oxford Studies in Early Empires, Oxford, p. 178-204.

Hornung, S. (2012) : Ein spätrepublikanisches Militärlager bei Hermeskeil (Lkr. Trier-Saarburg). Vorbericht über die Forschungen 2010-2011, *Archäologisches Korrespondanzblatt*, 42, 2, p. 205-224.

Hostein, A. (2010) : D'Eporedirix à Iulius Calenus, du chef éduen au chevalier romain (I^{er} s. av. J.-C. - I^{er} s. ap. J.-C.), *in :* Chausson (dir.) 2010, p. 49-80.

Hostein, A. (2012) : *La Cité et l'empereur. Les Eduens dans l'Empire romain d'après les Panégyriques latins*, Publications de la Sorbonne. Histoire ancienne et médiévale 117, Paris.

Howgego, C. (1992) : The supply and use of money in the Roman world 200 B.C. to A.D. 300, *The Journal of Roman Studies*, 82, p. 1-31.

Howgego, C. (1994) : Coin circulation and the integration of the Roman economy, *Journal of Roman Archaeology*, 7, p. 5-21.

Howgego, C. (2005) : Coinage and identity in the Roman provinces, *in :* Howgego *et al.* (éd.) 2005, p. 1-17.

Howgego, C. (2009) : Some numismatic approaches to quantifying the Roman economy, *in :* Bowman, Wilson (éd.) 2009, p. 287-295.

Howgego, C. (2013) : The monetization of temperate Europe, *The Journal of Roman Studies*, FirstView, p. 1-30.

Howgego, C., V. Heuchert et A. M. Burnett, éd. (2005) : *Coinage and identity in the Roman provinces*, Oxford.

Hoznour, J. (2007) : *Le secteur de la Pierre et du Theurot de la Wivre : le mobilier issu des prospections (1993/1995/2003) et des fouilles (2003-2007)*, Mémoire de licence en archéologie gallo-romaine, Université de Lausanne, Lausanne.

Hurlet, F. (2011) : Les modalités de la hiérarchie et de la délégation. Les rituels de médiation entre le prince et le gouverneur sous le Haut-Empire romain, *in :* Bérenger, Lachaud (éd.) 2011, p. 161-177.

Hurlet, F., dir. (2009) : *Rome et l'Occident (II^e siècle av. J.-C.-II^e siècle ap. J.-C.). Gouverner l'Empire*, Histoire (Rennes), Rennes.

I

Inglebert, H., dir. (2005) : *Histoire de la civilisation romaine*, Nouvelle Clio, Paris.

Istenič, J. et Ž. Šmit (2007) : The beginning of the use of brass in Europe with particular reference to the southeastern Alpine region, *in :* La Niece, S., D. Hook et P. T. Craddock, éd., *Metals and mines. Studies in archaeometallurgy. Selected papers from the conference "Metallurgy : a touchstone for cross-cultural interaction" held at the British Museum 28-30 April 2005 to celebrate the career of Paul Craddock during his 40 years at the British Museum*, London, p. 140-147.

Izri, S. (2011) : Usages rituels de la monnaie, *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 639-654.

J

Jacques, A. (1983) : Fouilles gallo-romaines et médiévales à Arras (1982) Bilan provisoire, *Revue du Nord*, 256, p. 17-32.

Jacques, A. (2007) : Arras-Nemetacum, chef-lieu de cité des Atrébates. Bilan des recherches 1984-2002, *in :* Hanoune (éd.) 2007, p. 63-82.

Jacques, A. et M. Tuffreau-Libre (1985) : La céramique gallo-romaine du I^er siècle dans le Sud de l'Atrébatie, *Gallia*, 43, 1, p. 127-145.

Jacques, A. et G. Prilaux, éd. (2003) : *Dans le sillage de César : traces de romanisation d'un territoire, les fouilles d'Actiparc à Arras. Exposition présentée au Musée des Beaux-Arts d'Arras du 27 septembre 2003 au 4 janvier 2004*, Arras.

Jacques, F. (1990) : *Les cités de l'Occident romain du I^er siècle avant J.-C. au VI^e siècle après J.-C.*, La Roue à livres, Paris.

Jacques, F. et J. Scheid (2010) : *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C.-260 ap. J.-C.). Tome I. Les structures de l'Empire romain*, 7^ème éd., Nouvelle Clio, Paris.

Jacquet, P., dir. (2006) : *Lyon, 61-77 rue Marietton, « Ilot Cordier » (Rhône - Rhône-Alpes)*, Rapport de fouille, Bron.

Jacquin, L., C. Becker, B. Bangréaux et M. Genin (1993) : Un dépôt d'amphores lyonnaises sur le site de l'îlot 24, *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 44, 1, p. 105-141.

Janin, T. et M. Py, éd. (2008) : Lattara/Lattes (Hérault). Nouveaux acquis, nouvelles questions sur une ville portuaire protohistorique et romaine, *Gallia*, 65, p. 1-230.

Jersey, P. de (1994) : *Coinage in Iron Age Armorica*, Studies in Celtic coinage 2, Oxford.

Jersey, P. de, éd. (2006) : *Cetic coinage : new discoveries, new discussions*, BAR. International series 1532, Oxford.

Jeunot, L. (2007a) : Les dépôts monétaires gaulois dans les grottes en Bourgogne orientale et Franche-Comté, *in :* Barral *et al.* (dir.) 2007, p. 493-498.

Jeunot, L. (2007b) : *Les monnayages gaulois dans l'Est de la France : émissions et circulation*, Thèse doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon.

Joan, L. (2003) : *Le Doubs et le Territoire de Belfort*, Carte archéologique de la Gaule 25 et 90, Paris.

Jobelot, N. et S. Robin (1999) : La céramique augustéen de Lutèce : les fosses de l'Ecole des Mines de Paris, *in :* Tuffreau-Libre, Jacques (dir.) 1999, p. 291-303.

Jolivet, V. (2009) : Céramiques à vernis noir de Cosa : retour sur images [compte-rendu de A. R. Scott, Cosa : The Black Glaze Pottery 2, Ann Arbor, 2008], *Journal of Roman Archaeology*, 22, 2, p. 489-494.

Joly, M. (1999) : La céramique précoce en Champagne : l'exemple de Reims, *in :* Tuffreau-Libre, Jacques (dir.) 1999, p. 291-303.

Joly, M. (2001) : *Langres*, Carte archéologique de la Gaule 52/2, Paris.

Joly, M. (2007) : Langres : oppidum et caput civitatis, *in :* Hanoune (éd.) 2007, p. 205-219.

Joly, M. et P. Barral (2008) : La vaisselle du sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or) : faciès et évolution des corpus (III^{e} s. av. J.-C. - II^{e} s. apr. J.-C.), *in :* Rivet, Saulnier (éd.) 2008, p. 361-380.

Joly, M. et P. Barral, dir. (2001) : *Mirebeau-sur-Bèze, La Fenotte (21 416 003) (Côte-d'Or). Rapport de fouille programmée, 26/04/2001 - 15/12/2001*, Paris.

Joly, M. et P. Barral, dir. (2002) : *Mirebeau-sur-Bèze, La Fenotte (21 416 003) (Côte-d'Or). Fouille programmée 2002-2004, 1er rapport intermédiaire*, Paris.

Joly, M. et P. Barral, dir. (2003) : *Mirebeau-sur-Bèze, La Fenotte (21 416 003) (Côte-d'Or). Rapport de fouille programmée, campagne 2003. 2ème rapport intermédiaire*, Paris.

Joly, M. et P. Barral, dir. (2004) : *Mirebeau-sur-Bèze, La Fenotte (21 416 003) (Côte-d'Or). Rapport triennal de la campagne 2002-2004*, Paris.

Joly, M. et P. Barral, dir. (2005) : *Mirebeau-sur-Bèze, La Fenotte (21 416 003) (Côte-d'Or). Rapport de la campagne 2005*, Paris.

Joly, M. et P. Barral, dir. (2006) : *Mirebeau-sur-Bèze, La Fenotte (21 416 003) (Côte-d'Or). Rapport de la campagne 2006*, Paris.

Joly, M. et P. Barral, dir. (2007) : *Mirebeau-sur-Bèze, La Fenotte (21 416 003) (Côte-d'Or). Rapport de la campagne 2007*, Paris.

Jouve, M. (1975) : Nouvelles découvertes de monnaies gauloises aux environs de Compiègne, *Cahiers archéologiques de Picardie*, 2, 1, p. 5-13.

Jouve, M. (1976) : Sondages sur l'oppidum de Saint-Pierre-en-Chastres à Vieux-Moulin, *Cahiers archéologiques de Picardie*, 8, 3, p. 39-44.

Jud, P. (2008) : *Die Töpferin und der Schmied. Basel-Gasfabrik, Grabung 1989-5*, Materialhefte zur Archäologie in Basel 20, Basel.

Jullian, C. (1902) : Du patriotisme gaulois. Lettre à M. Salomon Reinach, *Revue celtique*, 23, p. 373-394.

K

Kaenel, G. (2006) : Agglomérations et oppida de la fin de l'âge du Fer. Une vision synthétique, *in :* Haselgrove (dir.) 2006, p. 17-39.

Kaenel, G. (2008) : Entre histoire et typologie : les chronologies de la période de La Tène, *in :* Lehoërff (dir.) 2008, p. 325-342.

Kaenel, G. et S. Fehlmann (1980) : *Lousonna 3. Un Quartier de Lousonna : la fouille de « Chavannes 7 », 1974-75 et 1977*, Cahiers d'archéologie romande 19, Lausanne.

Kaenel, G. et S. Martin-Kilcher (2002) : Où et qui sont les aristocrates helvètes ?, *in :* Guichard *et al.* (dir.) 2002, p. 153-166.

Kaenel, G., P. Curdy et F. Carrard (2004) : *L'oppidum du Mont Vully, un bilan des recherches 1978-2003*, Archéologie fribourgeoise 20, Fribourg.

Kaenel, G., S. Martin-Kilcher et D. Wild, éd. (2005) : *Colloquium Turicense. Siedlungen, Baustrukturen und Funde im 1. Jh. v. Chr. zwischen oberer Donau und mittlerer Rhone. Kolloquium in Zürich, 17.-18. Januar 2003 = Sites, structures d'habitat et trouvailles du 1er s. av. J.-C. entre le Haut-Danube et la moyenne vallée du Rhône. Colloque de Zurich, 17-18 janvier 2003*, Cahiers d'archéologie romande 101, Lausanne.

Kaenel, H.-M. von (1972) : Die Fundmünzen aus Avenches. Teil 1, Von den Anfängen bis Titus, *Schweizerische numismatische Rundschau*, 51, p. 47-128.

Kaenel, H.-M. von (1980) : Der Schatzfund von Republikanischen Denare und Gallischen Quinaren von Belpberg (Kanton Bern), *Schweizerische Numismatische Rundschau*, 59, p. 15-40.

Kaenel, H.-M. von (1984) : Roma - monete dal Tevere. L'imperatore Claudio I. Roma - Museo Nazionale Romano, *Bollettino di numismatica*, 2-3, p. 85-325.

Kaenel, H.-M. von (1986) : *Münzprägung und Münzbildnis des Claudius*, Antike Münzen und geschnittene Steine 9, Berlin.

Kaenel, H.-M. von (1999) : Zum Münzumlauf im augusteischen Rom anhand der Funde aus dem Tiber - mit einem Nachtrag zur Geldgeschichtlichen Bedeutung der Münzfunde in Kalkriese, *in :* Schlüter, Wiegels (éd.) 1999, p. 363-379.

Kaenel, H.-M. von (2002) : Ungewöhnliche Grabbeibraben - Überlegungen zu den Münzstempeln in einem Grab der frühen Kaiserzeit aus Chassenard (Allier), *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission*, 83, p. 179-290.

Kaenel, H.-M. von (2008) : Die Fundmünzen aus Alésia und Kalkriese. Vergleich und Bedeuntung, *in :* Reddé, Schnurbein (éd.) 2008, p. 227-243.

Kaenel, H.-M. von et F. Kemmers, éd. (2009) : *Coins in context I. New perspectives for the interpretation of coin finds. Colloquium Frankfurt a.M., October 25-27, 2007*, Studien zu Fundmünzen der Antike 23, Mainz.

Kaiser-Raiss, M.R. et P.-H. Martin (1980) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung II, Baden-Württemberg. Band 1, Nordbaden : Nachtrag 1 ; Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung II, Baden-Württemberg. Band 2, Südbaden : Nachtrag 1*, Berlin.

Katsari, C. (2011) : *The Roman monetary system. The Eastern provinces from the first to the third century AD*, Cambridge.

Kaurin, J. (2009) : *Recherches autour du métal. Les assemblages funéraires trévires, fin du III^e s. av. J.-C. - troisième quart du I^er s. ap. J.-C.*, Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, Dijon.

Keay, S. J. et N. Terrenato, éd. (2001) : *Italy and the West. Comparative issues in Romanization*, Oxford.

Kellner, H.-J. (1968) : Zur Goldprägung der Helvetier. Die Viertelstatere vom Typ Unterenfelden, *in :* Schmid, E., L. Berger et P. Bürgin, éd., Provincialia. *Festschrift fuẗr Rudolf Laur-Belart*, Basel, p. 588-602.

Kellner, H.-J. et M. Overbeck (1990) : *Die Münzfunde von Manching und die keltischen Fundmünzen aus Südbayern*, Ausgrabungen in Manching 12, Stuttgart.

Kemmers, F. (2004) : Caligula on the Lower Rhine : coin finds from the Roman fort of Albaniana (The Netherlands), *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, 150, p. 15-49.

Kemmers, F. (2006) : *Coins for a legion. An analysis of the coin finds of the Augustan legionary fortress and Flavian canabae legionis at Nijmegen*, Studien zu Fundmünzen der Antike 21, Mainz.

Kemmers, F. (2009) : Contexts and phases : suggestions for a new approach to celtic coins in Roman forts, *in :* van Heesch, Heeren (éd.) 2009, p. 271-278.

Kemmers, F. et N. Myrberg (2011) : Rethinking numismatics. The archaeology of coins, *Archaeological Dialogues*, 18, 1, p. 87-108.

Kenyon, R. (1987) : The Claudian coinage, *in :* Crummy, N., éd., *The coins from excavations in Colchester 1971-9*, Colchester Archaeological Report 4, Colchester, p. 24-41.

Keppie, L. (1998) : *The making of the Roman army. From Republic to Empire*, 2ème éd., London.

Kerébel, H. (2001) : *Corseul (Côtes-d'Armor), un quartier de la ville antique. Les fouilles de Monterfil II*, Documents d'archéologie française 88, Paris.

Kern, E. (1978) : *Etude archéologique de Brumath-Brocomagus d'après les observations effectuées entre 1968 et 1978*, Thèse de doctorat, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Kessler, D. et P. Temin (2008) : Money and prices in the early Roman empire, *in :* Harris (éd.) 2008, p. 137-159.

Kienast, D. (1996) : *Römische Kaisertabelle. Grundzuẗge einer roẗmischen Kaiserchronologie*, 2ème éd., Darmstadt.

King, C. E. (1996) : Roman copies, *in :* King, Wigg (éd.) 1996, p. 237-263.

King, C. E. (2007) : *Roman quinarii from the Republic to Diocletian and the tetrarchy*, Oxford.

King, C. E. et D. G. Wigg, éd. (1996) : *Coin finds and coin use in the Roman world. The thirtennth Oxford symposium on coinage and monetary history, 25.-27. 3. 1993. A NATO advanced research workshop.*, Studien zu Fundmünzen der Antike 10, Berlin.

Klein, S. et H.-M. von Kaenel (2000) : The early Roman Imperial *aes* coinage : metal analysis and numismatic studies, *Schweizerische Numismatische Rundschau*, 79, p. 53-106.

Klein, S., Y. Lahaye, G. P. Brey et H.-M. von Kaenel (2004) : The early roman imperial *aes* coinage II : Tracing the copper sources by analysis of lead and copper isotopes — copper coins of Augustus and Tiberius, *Archaeometry*, 46, 3, p. 469-480.

Klein, S., H.-M. von Kaenel, Y. Lahaye et G. P. Brey (2012) : The early roman imperial *aes* coinage III : Chemical and isotopic characterisation of Augustan copper coins from the mint of Lyons/*Lugdunum*, *Schweizerische Numismatische Rundschau*, 91, p. 5-52.

Knapp, R. C. (1978) : The origins of provincial prosopography in the West, *Ancient Society*, 9, p. 187-222.

Koenig, F. E. (1988) : Roma - monete dal Tevere. L'imperatore Gaio (Caligula), *Bollettino di numismatica*, 10, p. 21-186.

Koenig, F. E. (1997) : Les monnaies de l'insula 20 (fouilles de 1996), *Bulletin de l'association Pro Aventico*, 39, p. 101-112.

Koller, H. et C. Doswald (1996) : *Aquae Helveticae-Baden. Die Grabungen Baden Du Parc 1987-88 und ABB 1988*, Veröffentlichungen der Gesellschaft Pro Vindonissa 13, Brugg.

Komnick, H. (1994) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung VIII, Schleswig-Holstein und Hamburg*, Berlin.

Komnick, H., J. Heinrichs et B. Päffgen (2008) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung VI, Nordrhein-Westfalen. Band 2/1, Reg.-Bez. Aachen, (Landkreise Düren, Erkelenz, Jülich)*, Mainz.

Korzus, B. (1971) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung VI, Nordrhein-Westfalen. Band 4, Münster*, Berlin.

Korzus, B. (1972) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung VI, Nordrhein-Westfalen. Band 5, Arnsberg*, Berlin.

Kos, P. (1986) : *The monetary circulation in the southeastern Alpine region, ca. 300 B.C. - A.D. 1000*, Situla 24, Ljubljana.

Kraay, C. M. (1956) : The behaviour of early imperials countermarks, *in :* Carson, Sutherland (éd.) 1956, p. 113-136.

Kraay, C. M. (1962) : *Die Münzfunde von Vindonissa bis Trajan*, Veröffentlichungen der Gesellschaft Pro Vindonissa 5, Basel.

Kremer, D. (2006) : Ius latinum. *Le concept de droit latin sous la République et l'Empire*, Romanité et modernité du droit, Paris.

Kristiansen, K. et T. B. Larsson (2005) : L'âge du Bronze, une période historique. Les relations entre Europe, Méditerranée et Proche-Orient, *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 60, 5, p. 975-1007.

Kubon, R. (2011) : *Forschungen zum römischen Höchst, Stadt Frankfurt am Main. Katalog der Fundstellen in Frankfurt-Höchst und Umgebung*, Schriften des Archaölogischen Museums Frankfurt 23, Frankfurt am Main.

Kühlborn, J.-S. (1992) : *Das Römerlager in Oberaden III. Die Ausgrabungen im nordwestlichen Lagerbereich und weitere Baustellenuntersuchungen der Jahre 1962-1988*, Bodenaltertümer Westfalens 27, Münster.

Kühlborn, J.-S. et V. Zedelius (1976) : Ein Fund römischer Goldmünzen aus Xanten, *Colonia Ulpia Traiana. 4. Arbeitsbericht zu den Grabungen und Rekonstruktionen*, p. 38-44.

Kühlborn, J.-S., éd. (1995) : *Germaniam pacavi = Germanien habe ich befriedet. Archäologische Stätten augusteischer Okkupation*, Mu̇nster.

Kunhle, G., dir. (1994) : *Strasbourg « rue Hannong » (Bas-Rhin), DFS de sauvetage (07/06 au 10/09/1993)*, Rapport de fouille, Strasbourg.

Kunhle, G., dir. (2001) : *Strasbourg « Grenier d'abondance », DFS de sauvetage urgent (24/11/99 – 16/05/00)*, Rapport de fouille, Strasbourg.

Kunisz, A. (1976) : *Recherches sur le monnayage et la circulation monétaire sous le règne d'Auguste*, Wrocław.

Künzl, E. (1996) : Gladiusdekorationen der frühen römischen Kaiserzeit : Dynastische Legitimation, Victoria und *Aurea Aetas*, *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentralmuseums Mainz*, 43, 2, p. 383-474.

L

La Guardia, R., éd. (2001) : *I luoghi della moneta. Le sedi delle zecche dall'antichità all'età moderna. Atti del convegno internazionale, 22-23 ottobre 1999, Milano*, Milano.

La Tour, H. de (1892) : *Atlas des monnaies gauloises*, Paris.

Labate, M. (2009) : I reperti numismatici dalla colmata di fondazione del portico orientale del tempio di Trebula Mutuesca, *in :* Ghini, G., éd., *Lazio e Sabina : scoperte scavi e ricerche. 5, Atti del convegno "Quinto incontro di studi sul Lazio e la Sabina", Roma, 3-5 dicembre 2007*, Lavori e studi della Soprintendenza per i beni archeologici del Lazio 5, Roma, p. 99-109.

Labaune, Y., F. Meylan, avec une annexe de S. Alix (2011) : Bibracte et Autun au début de l'époque romaine. Pour un regard croisé sur l'urbanisme et l'architecture. (Annexe : Les fouilles du faubourg d'Arroux à Autun : premiers résultats pour la période augusto-tibérienne), *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 309-317.

Labrousse, M. et A. Vernhet (1973) : Dans un aven du Larzac, *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, 38, p. 69-86.

Laffite, J.-D., A. Bressoud, M. Mondy, A. Lefebvre, M. Feller, I. Dechanez-Clerc, J.-J. Bigot et E. Rouger (2005) : *Liéhon (Moselle) « Larry », Aéroport Metz-Nancy Lorraine. N° de site 57 403 006 AH. N° d'opération Inrap 21 1300 1402*, Rapport de fouille, Metz.

Lafon, X. (2006) : L'urbanisation en Gaule romaine, *in :* Paunier (dir.) 2006, p. 67-79.

Lafon, X. (2009) : Les Trois Gaules : une construction romaine ?, *in :* Hurlet (dir.) 2009, p. 287-311.

Lafon, X., J.-Y. Marc et M. Sartre (2011) : *La ville antique. Histoire de l'Europe urbaine 1*, Points. Histoire 450, Paris.

Lagadec, J.-P. et A. Liéger (1998) : La circulation monétaire celtique en Lorraine. Catalogue des communes ayant livré des monnaies gauloises dans les départements de Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et des Vosges, *Archaeologia Mosellana*, 3, p. 9-60.

Lambert, P.-Y. (2002) : *Recueil des inscriptions gauloises (RIG). Volume II, fascicule 2, Textes gallo-latins sur Instrumentum*, Gallia. Supplément 45, Paris, France.

Lambot, B. (1999) : Organisation spatiale et sociale du village gaulois d'Acy-Romance (Ardennes), *in :* Braemer, F., S. Cleuziou et A. Coudart, éd., 1999, *Habitat et société. Actes des rencontres 22, 23, 24 octobre 1998*, Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes 19, Antibes, p. 383-403.

Lambot, B. (2002) : L'argent perdu des Rèmes, *in :* Méniel, P. et B. Lambot, éd., *Découvertes récentes de l'âge du Fer dans le massif des Ardennes et ses marges. Repas des vivants et nourriture pour les morts en Gaule. Actes du XXVe colloque international de l'Association Française pour l'Etude de l'Age du Fer, Charleville-Mézières, 24-27 mai 2001*, Mémoires de la Société archéologique champenoise 16, Reims, p. 125-142.

Lambot, B. (2004) : Les monnaies gauloises en or de Ribemont-sur-Ancre (Somme). Réflexion sur leur datation, *Revue archéologique de Picardie*, 1, 1, p. 123-138.

Lambot, B. (2006a) : Assemblages métalliques dans les structures du village d'Acy-Romance (Ardennes), *in :* Bataille, Guillaumet (dir.) 2006, p. 193-209.

Lambot, B. (2006b) : Le village d'Acy-Romance (Ardennes) et l'habitat de La Tène finale en Champagne, *Archaeologia Mosellana*, 6, p. 19-32.

Lambot, B. (s. d.) : *Les Gaulois d'Acy-Romance*, site internet accessible sur http://www.gaulois.ardennes.culture.fr/#/fr/annexe/intro/t=Introduction.

Lambot, B. et P. Méniel (1993) : *Le site protohistorique d'Acy-Romance (Ardennes)*, Mémoires de la Société archéologique champenoise 7 / Dossier de Protohistoire 4, Paris.

Lambot, B., M. Friboulet et P. Méniel (1994) : *Le site protohistorique d'Acy-Romance (Ardennes) - II. Les nécropoles dans leur contexte régional (Thugny-Trugny et tombes artistocratiques) 1986-1988-1989*, Mémoires de la Société archéologique champenoise 8, Paris.

Lambot, B. et M. Friboulet (1996) : Essai de chronologie du site de La Tène finale d'Acy-Romance (Ardennes), *Revue archéologique de Picardie*, 3/4, p. 123-151.

Lambot, B. et P. Casagrande (1997) : Une monnaie d'Ebusus sur l'oppidum de « Vieux-Laon » à Saint-Thomas (Aisne). Nouvelles données archéologiques sur Bibrax et le camp de Mauchamp (César *B.G.* II), *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, 90, 2, p. 15-29.

Lambot, B. et P. Méniel (2000) : Le centre communautaire et cultuel du village gaulois d'Acy-Romance dans son contexte régional, *in :* Verger (dir.) 2000, p. 7-139.

Lamoine, L. (2009) : *Le pouvoir local en Gaule romaine*, Clermont-Ferrand.

Lamoine, L., C. Berrendonner et M. Cébeillac-Gervasoni, éd. (2010) : *La praxis municipale dans l'Occident romain*, Histoires croisées, Clermont-Ferrand.

Lardy, J.-M., H. Meyer, V. Rebour et N. Vanpeene (1987) : Monnaies celtiques en situation stratigraphique sur le site d'Epiais-Rhus (Val d'Oise), *in :* Brunaux, Gruel (dir.) 1987, p. 152-210.

Lassère, J.-M. (2005) : *Manuel d'épigraphie romaine*, Antiquité-synthèses 8, Paris.

Laur-Belart, R. (1949) : *Insula XXIII, Gewerbehallen mit öfen. Ausgrabungen in Augst 1948*, Basel.

Lavendhomme, M.-O. et V. Guichard (1997) : *Rodumna (Roanne, Loire). Le village gaulois*, Documents d'archéologie française 62, Paris.

Le Bohec, Y. (1997) : *Coh. XVII Lugudunensis ad monetam*, *Latomus*, 56, 4, p. 811-818.

Le Bohec, Y. (1998) : *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, 2ème éd., Antiquité-synthèses, Paris.

Le Bohec, Y. (2009) : *Peuples et fédérations en Gaule, 58-51 avant J.-C. Lecture socio-juridique du « Bellum Gallicum »*, De l'archéologie à l'histoire, Paris.

Le Bohec, Y. (2010) : Sulla chez les Lingons, *in :* Le Bohec, Y., éd., *État et société aux deux derniers siècles de la République romaine : hommage à François Hinard*, De l'archéologie à l'histoire, Paris, p. 145-155.

Le Héricher, E. (1873) : Rapport sur les fouilles faites au Châtelier et dans d'autres localités de l'Avranchin, dans le courant de l'année 1862, au nom de la Commission de la topographie des Gaules, *Mémoires de la Société Archéologique d'Avranches*, 4, p. 335-348.

Le Mer, A.-C. et C. Chomer (2007) : *Lyon*, Carte archéologique de la Gaule 69, Paris.

Le Rider, G. (2001) : *La naissance de la monnaie. Pratiques monétaires de l'Orient ancien*, Paris.

Le Roux, P. (1998) : *Le Haut-Empire romain en Occident d'Auguste aux Sévères, 31 av. J.-C.-235 apr. J.-C. Nouvelle Histoire de l'Antiuité 8*, Points. Histoire 219, Paris.

Le Roux, P. (2011) : *La toge et les armes. Rome entre Méditerranée et océan*, Histoire, Rennes.

Le Roux, P. (2012) : Cités et territoires : la question des relations, *in :* Lamoine *et al.* (éd.) 2012, p. 21-33.

Le Teuff, B. (2010) : Les recensements dans les provinces de la République romaine : aux origines de la réforme augustéenne, *in :* Barrandon, Kirbihler (dir.) 2010, p. 195-211.

Legendre, J.-P. (1993) : Un ensemble de mobilier de La Tène finale à Sion (Meurthe-et-Moselle), *in :* Boura *et al.* (éd.) 1993, p. 375-380.

Legendre, J.-P. et L. Olivier (2003) : L'oppidum de Sion : état des connaissances et contexte régional, *Archaeologia Mosellana*, 5, p. 53-76.

Legriel, J. et G. Bruley-Chabot, dir. (2006) : *Roissy-en-France (95) « Le Moulin - La Croix de Montmorency »*, Rapport de fouille, Pantin.

Lehmann, G.A. et R. Wiegels, éd. (2007) : *Römische Präsenz und Herrschaft im Germanien der augusteischen Zeit. Der Fundplatz von Kalkriese im Kontext neuerer Forschungen und Ausgrabungsbefunde. Beiträge zu der Tagung des Fachs Alte Geschichte der Universität Osnabrück und der Kommission « Imperium und Barbaricum » der Göttinger Akademie der Wissenschaften in Osnabrück vom 10. bis 12. Juni 2004*, Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen 279, Göttingen.

Lehoërff, A., dir. (2008) : *Construire le temps. Histoire et méthodes des chronologies et calendriers des derniers millénaires avant notre ère en Europe occidentale. Actes du XXXe colloque international de Halma-Ipel UMR 8164 (CNRS, Lille3, MCC), 7-9 décembre 2006, Lille*, Bibracte 16, Glux-en-Glenne.

Leins, I. (2012) : *Numismatic data reconsidered : coin distributions and interpretation in studies of late Iron Age Britain*, PhD, Newcastle University, Newcastle.

Lejars, T. (1991) : L'apparition des grands sancutaires au III^{e} siècle avant notre ère, *Etudes Celtiques*, 28, p. 237-257.

Lejars, T. (2007) : Lieux de culte et pratiques votives en Gaule à La Tène ancienne, *in :* Mennessier-Jouannet *et al.* (dir.) 2007, p. 265-282.

Lejeune, M. (1983) : Une nouvelle épitaphe gallo-grecque à Ventabren (Bouches-du-Rhône), *Gallia*, 41, 1, p. 1-5.

Lejeune, M. (1988) : *Recueil des inscriptions gauloises (RIG). Volume II, fascicule 1, Textes gallo-étrusques, textes gallo-latins sur pierre*, Gallia. Supplément 45, Paris, France.

Lemaire, F. et P. Rossignol (1996) : Un exemple exceptionnel d'établissement agricole romain précoce à Conchil-le-Temple « le Fond de la Commanderie » (Pas-de-Calais). Résultats préliminaires, *Revue archéologique de Picardie. Numéro spécial*, 11, p. 185-202.

Lepelley, C., éd. (1998) : *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C.-260 ap. J.-C.). Tome II. Approches régionales du Haut-Empire romain*, Nouvelle Clio, Paris.

Lequoy, M.-C. (1993) : Le camp retranché du Calidu (Caudebec-en-Caux, Seine-Maritime), *in :* Cliquet, D., M. Rémy-Watté, V. Guichard et M. Vaginay, dir., *Les Celtes en Normandie : les rites funéraires en Gaule (III^{ème}-I^{er} siècle avant J.-C.) : actes du 14ème colloque de l'Association française pour l'étude de l'Age du fer, Evreux, mai 1990*, Revue archéologique de l'Ouest. Supplément 6, Rennes, p. 45-54.

Leveau, P. (2003) : Inégalités régionales et développement économique dans l'Occident romain (Gaules, Afrique et Hispanie), *in :* Bost, J.-P., J.-M. Roddaz et F. Tassaux, dir., *Itinéraire de Saintes à Dougga. Mélanges offerts à Louis Maurin*, Mémoires – Ausonius 9, Bordeaux, p. 327-353.

Leveau, P. (2007) : The western provinces, *in :* Scheidel *et al.* (éd.) 2007, p. 651-670.

Levick, B. (1985) : *The government of the Roman Empire. A sourcebook*, London.

Lewis, C. M. (2000) : Gallic identity and the Gallic *civitas* from Caesar to Gregory of Tours, *in :* Mitchell, S. et G. Greatrex, éd., *Ethnicity and culture in late antiquity*, London/Swansea, p. 69-81.

Lieb, H. et P. Bridel (2009) : *CIL* XIII 5092 - unique vestige d'un monument funéraire ?, *Bulletin de l'association Pro Aventico*, 51, p. 59-70.

Lieberg, G. (1998) : *Caesars Politik in Gallien. Interpretationen zum Bellum Gallicum*, Bochum.

Liesen, B. (1994) : *Töpfereischutt des 1. Jahrhunderts N. Chr. aus dem Bereich der Colonia Ulpia Traiana (Schnitt 76-20)*, Xantener Berichte 4, Köln.

Liesen, B. (2004) : Die römischen Funde aus den Ausgrabungen an der Breite Strasse in Köln, *Kölner Jahrbuch*, 37, p. 699-772.

Liesen, B. (2005) : Die römischen Funde aus der Grabungen im Laurensviertel in Köln, *Kölner Jahrbuch*, 38, p. 735-743.

Lintott, A.W. (1993) : *Imperium Romanum. Politics and administration*, London.

Liverani, M., A. Palmieri et R. Peroni, éd. (1985) : *Studi di paletnologia in onore di Salvatore M. Puglisi*, Roma.

Lo Cascio, E. (1978a) : Moneta e politica monetaria nel Principato : a proposito di due lavori recenti, *Annali. Istituto Italiano di Numismatica*, 25, p. 241-261.

Lo Cascio, E. (1978b) : Review of : C. Rodewald, Money in the age of Tiberius. Manchester/Totowa, 1976, *The Journal of Roman Studies*, 68, p. 201-202.

Lo Cascio, E. (2007) : The early Roman empire : the state and the economy, *in :* Scheidel *et al.* (éd.) 2007, p. 619-647.

Lo Cascio, E. (2009) : *Crescita e declino. Studi di storia dell'economia romana*, Centro ricerche e documentazione sull'antichità romana. Monografie 32, Roma.

Lockyear, K. (2007a) : *Patterns and process in late Roman Republican coin hoards, 157-2 BC*, BAR. International series 1733, Oxford.

Lockyear, K. (2007b) : Where do we go from here ? Recording and analysing Roman coins from archaeological excavations, *Britannia*, 38, p. 211-224.

Lockyear, K. (2012) : Dating coins, dating with coins, *Oxford Journal of Archaeology*, 31, 2, 191-211.

Lodewijckx, M. (2001) : *Belgian archaeology in a European setting*, Acta archaeologica lovaniensia, Monographiae 12/13, Leuven.

Löhr, H. et M. Trunk (2008) : Ein neues Militärlager auf dem Petrisberg bei Trier, *in :* García-Bellido *et al.* (éd.) 2008, p. 141-150.

López Sánchez, F. (2007) : Los auxiliares de Roma en el valle del Ebro e sus paga en denarios ibéricos (133-90 a.C.), *Athenaeum. Studi di letteratura e storia dell'antichità*, 95, 1, p. 287-320.

Loridant, F. (2007) : Bavay : de Saint-Riquier à Lille. Vingt années de recherches archéologiques, *in :* Hanoune (éd.) 2007, p. 83-91.

Loridant, F. et X. Deru, éd. (2009) : *Bavay : la nécropole gallo-romaine de la « Fache des Près Aulnoys »*, Revue du Nord, Hors Série, Collection Art et Archéologie 13, Villeneuve d'Ascq.

Lőrincz, B. et F. Redő, éd. (1994-2002) : *Onomasticon provinciarum Europae latinarum (OPEL)*, Budapest / Wien.

Loriot, X. et S. Scheers (1985) : *Corpus des trésors monétaires antiques de la France. Tome IV, Haute-Normandie*, Paris.

Loriot, X., B. Rémy et A. Buisson (1987) : *Corpus des trésors monétaires antiques de la France. Tome V, Rhône-Alpes. 1, Ain, Rhône, Loire, Ardèche*, Paris.

Loriot, X., B. Rémy et H. Huvelin (1988) : *Corpus des trésors monétaires antiques de la France. Tome V, Rhône-Alpes. 2, Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie*, Paris.

Loscheider, R. (1995) : Ein Beitrag Numidiens zur keltischen Numismatik des Trevereslandes : Arda d'argent au buste de la Victoire laurée, *Hémecht*, 47, 4, p. 579-590.

Loscheider, R. (1997) : Deux monnayages indigènes à la lumière du Bellum Civile entre César et Pompée : la série trévire en argent au nom d'ARDA et son prototype numide de Juba I^{er}, *Cahiers numismatiques*, 134, p. 23-36.

Loscheider, R. (1998) : Untersuchungen zum spätlatènezeitlichen Münzwesen des Trevererlandes, *Archaeologia Mosellana*, 3, p. 63-225.

Loscheider, R. (2005) : Militär und Romanisierung : zum Münzwesen der Treverer nach dem Gallischen Krieg, *in :* Metzler,Wigg-Wolf (éd.) 2005, p. 109-127.

Loughton, M. E. (2000) : La morphologie des amphores républicaines en Auvergne, *in :* Rivet, Saulnier (éd.) 2000, p. 243-256.

Luginbühl, T. et A. Schneiter (1999) : *La fouille de Vidy « Chavannes 11 », 1989-1990. Trois siècles d'histoire à Lousonna. Le mobilier archéologique*, Cahiers d'archéologie romande 74, Lausanne.

Luginbühl, T., dir. (2009) : Le Theurot de la Roche, Bibracte, *in : Bibracte centre archéologique européen. Rapport annuel d'activités 2009*, Glux-en-Glenne, p. 186-207.

Luginbühl, T., dir. (2010) : Le Theurot de la Roche, Bibracte, *in : Bibracte centre archéologique européen. Rapport annuel d'activités 2010*, Glux-en-Glenne, p. 257-305.

Luley, B. P. (2008) : Coinage at Lattara. Using archaeological context to understand ancien tcoins, *Archaeological Dialogues*, 15, 2, p. 174-195.

M

Macchioro Malnati, S. (1994/1999) : La necropoli romana della Menabrea. Scavi a Gropello Cairoli (Pavia), 1978-1979 e 1981, *Sibrium*, 23, 137-252.

MacDowall, D. W., A. V. M. Hubrecht et W. J. de Jong (1992) : *The Roman coins. Republic and Empire up to Nerva*, Description of the Collections in the Provinciaal Museum G. M. Kam at Nijmegen XII, Nijmegen.

Maestosi, G. (1995) : *Due denari di Marcus Plaetorius Cestianus in relazione con la Fortuna Primigenia e l'oracolo prenestino*, Circolo culturale prenestino R. Simeoni. Pubblicazioni interne 25, Palestrina.

Maffioli, E. (2010) : *La terra sigillata italica di Bolsena. Scavi della Scuola francese di Roma a Poggio Moscini (1962-1973)*, Quaderni del Sistema museale del Lago di Bolsena 12, Bolsena.

Maligorne, Y. (2011) : Le style dit du Second Triumvirat et la première parure monumentale des cités du Centre-Est. Remarques sur la valeur chronologique de l'acanthe à découpage symétrique, *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 253-264.

Malkmus, W. (2008) : Ancient and medieval coin dies. Catalogue and notes, *in :* Travaini, L. et A. C. Bolis, éd., *Conii e scene di coniazione*, Monete 2, Roma, p. 75-240.

Malrain, F., D. Maréchal et E. Pinard (1996) : Occupation du sol et parcellaire dans la moyenne vallée de l'Oise du IV^e^ avant au XIV^e^ siècles après J.-C., *in :* Chouquer, G., dir., *Les formes des paysages 2. Archéologie des parcellaires. Actes du colloque d'Orléans (mars 1996)*, Archéologie aujourd'hui, Paris, p. 21-44.

Mamie, A. et A. Mauduit, éd. (2009) : *Didenheim, 2^ème^ ZAC des Collines. Bas-Rhin, Alsace. Rapport d'archéologie préventive*, Rapport de fouille, Habsheim.

Manders, E. (2012) : *Coining images of power. Patterns in the representation of Roman emperors on imperial coinage, A.D. 193-284*, Impact of Empire 15, Leiden/Boston.

Mangard, M. (2008) : *Le sanctuaire gallo-romain du Bois l'Abbé à Eu, Seine-Maritime*, Revue du Nord. Hors série. Collection Art et Archéologie 12, Villeneuve d'Ascq.

Mangin, M. (1981) : *Un quartier de commerçants et d'artisans d'Alésia : contribution à l'histoire de l'habitat urbain en Gaule*, Publications de l'Université de Dijon 60, Paris.

Mann, J. C. (2009) : Les cités sous l'Empire romain, *in :* Hurlet (dir.) 2009, p. 387-411.

Mantel, E., dir. (1998) : *Le sanctuaire de Fesques « Le Mont du Val aux Moines », Seine Maritime*, Nord-Ouest Archéologie 8, Berck-sur-Mer.

Marabini Moevs, M. T. (1973) : *The Roman thin walled pottery from Cosa (1948-1954)*, Memoirs of the American Academy in Rome 32, Rome.

Marabini Moevs, M. T. (2006) : *Cosa : the Italian sigillata*, Memoirs of the American Academy in Rome. Supplementary volume 3, Ann Arbor.

Marc, J.-Y. (2011) : Un excès de la romanisation ? L'identification dans les villes gauloises de monuments civiques romains, *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 309-317.

Marchand, F. (1998) : *La céramique indigène de la fin de La Tène au lieu-dit « En Curiot » à Alésia (Alise-Sainte-Reine, 21) (secteur 1)*, Mémoire de maîtrise en protohistoire, Université de Bourgogne, Dijon.

Marcille, C., A. Navecht-Domin et P. Gaulier (1996) : *16, rue de l'Ecole Polytechnique, Paris Ve. N° site 75 056 086 AH. DFS de sauvetage urgent, 11 mars -20 septembre 1996*, Rapport de fouille, s. l.

Marion, S. (2004) : *Recherches sur l'âge du fer en Ile-de-France entre Hallstatt final et La Tène finale. Analyse des sites fouillés, chronologie et société*, BAR. International Series 1231, Oxford.

Marion, S. (2007) : Les IV^e et III^e siècles avant notre ère en Île-de-France, *in :* Mennessier-Jouannet *et al.* (dir.) 2007, p. 91-115.

Marion, S., P. Métrot et Y. Le Béchennec (2005) : L'occupation protohistorique de Bobigny, *in :* Buchsenschutz, O., A. Bulard et T. Lejars, dir., *L'âge du Fer en Île-de-France. Actes du XXVI^e Colloque de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer, Paris et Saint-Denis, 9-12 mai 2002 : thème régional*, Supplément à la Revue archéologique du Centre de la France 26, Tours, p. 97-126.

Marion, S., M. Gaultier, C. Villenave et J.-P. Chimier (2011) : Sépultures et ensembles funéraires du second âge du Fer en Île-de-France et région Centre, *in :* Barral *et al.* (dir.) 2011, p. 107-128.

Martens, M., T. Debruyne et A. Vanderhoeven (2002) : La céramique d'un enclos tibéro-claudien dans le vicus de Tirlemont et la commercialisation du sel au début de l'époque romaine en Gaule du Nord, *in :* Rivet, Saulnier (éd.) 2002, p. 401-416.

Martin, C. (1965) : Lousonna II. Les monnaies, *Revue historique vaudoise*, 73, 4, p. 113-185.

Martin, M. (1977) : *Römische Schatzfunde aus Augst und Kaiseraugs*, Augster Museumshefte 2, Augst.

Martin, O. (2009) : *L'analyse de données quantitatives*, L'enquête et ses méthodes, 2^ème éd., Paris.

Martin, S. (2009) : Monnaies et céramique sur les sites militaires et civils de Germanie à l'époque augusto-tibérienne. Apports d'une étude croisée, *in :* Rivet, Saulnier (éd.) 2009, 1 p. 51-158.

Martin, S. (2011a) : Les monnaies gauloises trouvées à Paris, *in :* Holmes (éd.) 2011, p. 1191-1197.

Martin, S. (2011b) : Monnaies romaines, usagers gaulois et vice versa. L'exemple de la Gaule de l'Est, *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 937-944.

Martin, S. (2011c) : Some remarks on coin use in Provence. New data from Fréjus, *Journal of Archaeological Numismatics* 1, p. 237-244.

Martin, S. (2011d) : La circulation monétaire à Strasbourg et sur le Rhin supérieur au I^er s. ap. J.-C. , *in :* Holmes (éd.) 2011, p. 816-821.

Martin, S. (2013a) : La première occupation militaire romaine de Strasbourg (Bas-Rhin), *Gallia*, 70-2, sous presse.

Martin, S. (2013b) : Les monnaies méditerranéennes en Gaule du Nord (150 av. – 100 ap. J.-C.). L'apport des contextes archéologiques, *Revue Numismatique*, sous presse.

Martin, S. et A. Burgevin (2012) : Autun, la fouille du faubourg d'Arroux. Les trésors et monnaies perdues, *in : Journée d'actualité archéologique en Autunois et en Bourgogne, 23 mars 2012, Autun,* Autun, p. 34-35.

Martin-Kilcher, S. (1998) : Gräber der späten Republik und der frühen Kaiserzeit am Lago Maggiore : Tradition und Romanisierung, *in :* Fasold, P., T. Fischer, H. von Hesberg et M. Witteyer, éd., *Bestattungssitte und kulturelle Identität. Grabanlagen und Grabbeigaben der frühen römischen Kaiserzeit in Italien und den Nordwest - Provinzen. Kolloquium in Xanten vom 16. bis 18. Februar 1995 : « Römische Gräber des 1. Jhs. n. Chr. in Italien und den Nordwestprovinzen »*, Xantener Berichte 7, Köln, p. 191-252.

Martin-Kilcher, S. (2011) : Römer und gentes Alpinae im Konflikt – archäologische und historische Zeugnisse des 1. Jahrhunderts v. Chr., *in :* Moosbauer, Wiegels (éd.) 2011, p. 27-62.

Martin-Pruvot, C. (2006) : *L'insula 19 à Avenches. De l'édifice tibérien aux thermes du IIe siècle*, Cahiers d'archéologie romande 103/ Aventicum 14, Lausanne.

Massy, J.-L. et J. Molière (1978) : Lampes en terre cuite d'époque claudienne à Amiens, *Cahiers archéologiques de Picardie*, 5, 1, p. 135-146.

Matteoti, R. (2002) : Die römische Anlage von Riom GR. Ein Beitrag zum Handel über den Julier- und den Septimerpass in römischer Zeit, *Jahrbuch der schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte*, 85, p. 103-196.

Matter, G. (2009) : *Das römische Theater von Avenches-Aventicum. Architektur, Baugeschichte, Kulturhistorische Aspekte*, Cahiers d'archéologie romande 114/ Aventicum 15, Lausanne.

Matterne, V (2001) : *Agriculture et alimentation végétale durant l'âge du Fer et l'époque gallo-romaine en France septentrionale*, Archéologie des plantes et des animaux, 1, Montagnac, France.

Mattingly, D. J. (2011) : *Imperialism, power, and identity. Experiencing the Roman empire*, Miriam S. Balmuth lectures in ancient history and archaeology, Princeton.

Mattingly, D. J. et S. E. Alcock, éd. (1997) : *Dialogues in Roman imperialism. Power, discourse, and discrepant experience in the Roman Empire*, Journal of Roman archaeology. Supplementary series 23, Portsmouth.

Maurer, W. (2006) : The anthropology of money, *The Annual Review of Anthropology*, 35, p. 15-36.

Maurin, L. (1994) : *Inscriptions latines d'Aquitaine (ILA). Santons*, Bordeaux.

Maurin, L. (2007) : *Saintes*, Carte archéologique de la Gaule 17, Paris.

Maurin, L., éd. (1989) : *Les fouilles de « Ma Maison ». Etudes sur Saintes antique*, Aquitania. Supplément 3, Bordeaux.

Mayet, F. (1975) : *Les céramiques à parois fines dans la péninsule ibérique*, Publications du Centre Pierre Paris 1, Talence.

Maza, G., A. Saison, C. Vallet et C. Becker (2002) : Un dépotoir d'atelier de potiers du Ier siècle de notre ère dans la Cour des Subsistances à Lyon, *in :* Rivet, Saulnier (éd.) 2002, p. 275-329.

Meadows, A. et J. Williams (2001) : Moneta and the Monuments: Coinage and Politics in Republican Rome, *The Journal of Roman Studies*, 91, p. 27-49.

Mees, A. (2011) : *Die Verbreitung von Terra Sigillata aus den Manufakturen von Arezzo, Pisa, Lyon und La Graufesenque. Die Transformation er Italischen Sigillata-Herstellung in Gallien*, Monographien des Römish-Germanischen Zentralmuseums 93, Mainz.

Meinecke, T. (2008) : Noch ist alles möglich... Archäologische Untersuchungen des LWL an der Porta Westfalica, *Varus-Kurier*, 10, p. 10-11.

Meissonnier, J. (2010) : Transport de fonds entre Turin et Varsovie en 1812 (résumé), *Bulletin de la Société française de numismatique*, 65, p. 252-256.

Mennessier-Jouannet, C., A.-M. Adam et P.-Y. Milcent, dir. (2007) : *La Gaule dans son contexte européen aux IV^{e} et III^{e} siècles avant notre ère. Actes du XXVII^{e} colloque international de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer, Clermont-Ferrand, 29 mai-1er juin 2003 : thème spécialisé*, Monographies d'archéologie méditerranéenne, Lattes.

Mennessier-Jouannet, C. et Y. Deberge, dir. (2007) : *L'archéologie de l'âge du fer en Auvergne. Actes du XXVII^{e} colloque international de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer, Clermont-Ferrand, 29 mai-1er juin 2003 (thème régional)*, Monographies d'archéologie méditerranéenne, Lattes.

Merideth, C. (1998) : *An archaeometallurgical survey for ancient tin mines and smelting sites in Spain and Portugal. Mid-central western Iberian geographical region, 1990-1995*, BAR. International series 714, Oxford.

Mériel, E. (2001/2002) : La circulation monétaire celtique en Alsace, *Revue archéologique de l'Est*, 51, p. 215-250.

Mermet, C. (1993) : Le sanctuaire gallo-romain de Châteauneuf (Savoie), *Gallia*, 50, p. 95-138.

Mertens, J. et W. Vanvinckenroye (1975) : *Een romeins gebouwencomplex extra-muros te Tongeren*, Publicaties van het Provincial Gallo-Romeins Museum te Tongeren 22, Tongeren.

Messonnier, J. (2010) :

Metzler, J. (1977) : Beiträge zur Archäologie des Titelberges, *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, 91, p. 13-116.

Metzler, J. (1995) : *Das treverische Oppidum auf dem Titelberg (G.-H. Luxemburg). Zur Kontinuität zwischen der spätkeltischen und der frührömischen Zeit in Nord-Gallien*, Dossiers d'archéologie 3, Luxembourg.

Metzler, J. (2008) : Du Titelberg à Trèves. De l'oppidum gaulois à la ville romaine, *in :* Castella, Meylan Krause(éd.) 2008, p. 155-165.

Metzler, J. et J. Zimmer (1978) : Beiträge zur Archäologie von Dalheim, *Hémecht*, 3, p. 351-382.

Metzler, J., J. Zimmer et L. Bakker (1981) : *Ausgrabungen in Echternach*, Luxembourg.

Metzler, J., P. Méniel et C. Gaeng (2006) : Oppida et espaces publics, *in :* Haselgrove (dir.) 2006, p. 201-224.

Metzler, J. et C. Gaeng (2009) : *Goeblange-Nospelt. Une nécropole aristocratique trévire*, Dossiers d'archéologie 13, Luxembourg.

Metzler, J., M. Millett, N. Roymans et J. Slofstra, éd. (1995) : *Integration in the early Roman West. The role of culture and ideology*, Dossiers d'archéologie 4, Luxembourg.

Metzler, J. et D. Wigg-Wolf, éd. (2005) : *Die Kelten und Rom : Neue numismatische Forschungen. Les Celtes et Rome : nouvelles études numismatiques. Fond de Gras-Titelberg, Luxemburg, 30.4. - 3.5.1998*, Studien zu Fundmünzen der Antike 19, Mainz.

Metzler-Zens, N., J. Metzler, P. Méniel (1999) : *Lamadelaine. Une nécropole de l'oppidum du Titelberg*, Dossiers d'archéologie 6, Luxembourg.

Meyer-Freuler, C. (1989) : *Das Praetorium und die Basilika von Vindonissa : die Ausgrabungen im südöstlichen Teil des Legionslagers (Grabungen Scheuerhof 1967/68, Wallweg 1979 und Koprio 1980)*, Veröffentlichungen der Gesellschaft Pro Vindonissa 9, Brugg.

Meyer-Freuler, C. (1998) : *Vindonissa Feuerwehrmagazin. Die Untersuchungen im mittleren Bereich des Legionslagers*, Veröffentlichungen der Gesellschaft Pro Vindonissa 15, Brugg.

Meyer-Roudet, H., éd. (1999) : *À la recherche du métal perdu. Les nouvelles technologies dans la restauration des métaux archéologiques*, Paris.

Meylan Krause, M.-F. et J. Morel (2007) : Avenches/Aventicum (canton de Vaud, Suisse) : deux fosses laténiennes (80-50/50 av. J.-C.) à caractère funéraire ?, *in :* Barral *et al.* (dir.) 2007, p. 263-278.

Meylan-Krause, M.-F. (1997) : Aventicum. Un ensemble céramique de la deuxième moitié du Ier s. avant J.-C., *Bulletin de l'association Pro Aventico*, 39, p. 5-28.

Michler, M. (2004) : *Les Vosges*, Carte archéologique de la Gaule 88, Paris.

Milcent, P.-Y. (2004) : *Le premier âge du fer en France centrale*, Mémoire (Société préhistorique française) 34, Paris.

Millett, M. (1990) : *The Romanization of Britain. An essay in archaeological interpretation*, Cambridge.

Miškec, A. (2009) : The Augustan conquest of southeastern Alpine and western Pannonian areas : coins and hoard, *Arheološki vestnik*, 60, p. 283-296.

Mócsy, A. (1974) : *Pannonia and Upper Moesia. A history of the Middle Danube provinces of the Roman empire*, History of the provinces of the Roman empire 4, London.

Molière, J. (1980) : L'*insula* VI 11-5 d'Amiens antique (22 et 23, rue de Noyon), *Cahiers archéologiques de Picardie*, 7, 1, p. 137-146.

Momigliano, A. (1979) : *Sagesses barbares. Lles limites de l'hellénisation*, Textes à l'appui. Histoire classique 149, Paris.

Mondoloni, A., dir. (2009) : *Seine-et-Marne, Cesson, Plaine du Moulin à Vent. Exploitations agricoles du Bronze final, du Hallstatt moyen, et du Haut-Empire sur la plaine du « Moulin à Vent ». Rapport final d'opération*, Rapport de fouille, Pantin.

Moosbauer, G. et R. Wiegels, éd. (2011) : *Fines imperii - imperium sine fine ? Römische Okkupations- und Grenzpolitik im frühen Principat. Beiträge zum Kongress « Fines imperii-imperium sine fine ? » in Osnabrück vom 14. bis 18. September 2009*, Osnabrücker Forschungen zu Altertum und Antike-Rezeption 14, Rahden.

Morel, J., D. Castella, S. Frey-Kupper et C. Martin-Pruvot (2001) : L'*insula* 12 et les quartiers adjacents à Avenches, *Bulletin de l'association Pro Aventico*, 43, p. 7-139.

Morel, J., D. Castella et A. de Pury-Gysel (2010) : *Le Palais de Derrière la Tour à Avenches*, Cahiers d'archéologie romande 118 / Aventicum17, Lausanne.

Morel, J.-P. (1981) : *Céramique campanienne. Les formes*, Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome 244, Paris.

Morel, J.-P. (1985) : La céramique campanienne en Gaule interne, *in :* Bonnamour *et al*. (éd.) 1986, p. 181-187.

Morel, J.-P. (1990) : Aperçu sur la chronologie des céramiques à vernis noir aux II^{e} et I^{er} siècles av. J.-C., *in :* Duval *et al*. (dir.) 1990, p. 55-71.

Morel, J.-P. (2009) : Céramiques à vernis noir et histoire [compte-rendu de R. E. Roth, Styling Romanisation. Pottery and Society in Central Italy, Cambridge, 2007], *Journal of Roman Archaeology*, 22, 2, p. 476-488.

Moret-Auger, F. (à paraître) : *Le mobilier numismatique du site de Jouars-Pontchartrain (78). 1994-1998*, Paris.

Morin, J.-M., dir. (2005) : *Tigery (91), ZAC des fossés neufs. Un établissement rural de l'antiquité au XIIe siècle*, Rapport de fouille, Pantin.

Morscheiser-Niebergall, J. (2009) : *Die Anfänge Triers im Kontext augusteischer Urbanisierungspolitik nördlich der Alpen*, Philippika 30, Wiesbaden.

Moscovich, M. J. (1979-1980) : *Obsidibus traditis*. Hostages in Caesar's *De Bello Gallico*, *The Classical Journal*, 75, 2, p. 122-128.

Motta, L. et N. Terrenato (2006) : The orgine of the State *par excellence*. Power and society in Iron Age Rome, *in :* Haselgrove (dir.) 2006, p. 225-234.

Motte, S., dir. (2006) : *Feurs « La Garenne - Route de Salvizinet » (Loire - Rhône-Alpes). Rapport final de fouilles*, Rapport de fouille, Bron.

Mouritsen, H. (2001) : *Plebs and Politics in the Late Roman Republic*, Cambridge.

Mouton-Venault, S. et A. Delor Ahü (2012) : Faciès augustéens et tibériens d'après les ensembles de la fouille du faubourg d'Arroux à Autun. D'une capitale à l'autre, de Bibracte à Autun … quelques traits remarquables du vaisselier, *in :* Rivet, Saulnier (éd.) 2012, p. 551-570.

Müller, G. (1977) : *Novaesium, 7. Die Römischen Gräberfelder von Novaesium*, Limesforschungen 17, Berlin.

Müller, M., H.-J. Schalles et N. Zieling, éd. (2008) : *Colonia Ulpia Traiana. Xanten und sein Umland in römischer Zeit*, Geschichte der Stadt Xanten 1, Mainz.

Müller-Karpe, A., H. Brandt, H. Jöns, D. Krausse et A. Wigg, éd. (1998) : *Studien zur Archäologie der Kelten, Römer und Germanen in Mittel-und Westeuropa. Alfred Haffner zum 60. Geburtstag gewidmet*, Internationale Archäologie. Studia honoraria 4, Rahden.

Münzer, F. (1920) : *Römische Adelsparteien und Adelsfamilien*, Stuttgart.

Muret, E. et A. Chabouillet (1889) : *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, Paris.

Mušić, B. et J. Horvat (2008) : Nauportus - an early Roman trading post at Dolge njive in Vhrnika. The results of geophysical prospecting using a variety of independant methods, *Arheološki vestnik*, 58, p. 219-283.

N

Ñaco del Hoyo, T. (2003) : Vectigal incertum*. Economía de guerra y fiscalidad republicana en el occidente romano : su impacto histórico en el territorio, 218-133 a.C*, BAR. International series 1158, Oxford.

Ñaco del Hoyo, T. (2005) : *Vectigal incertum* : guerra y fiscalidad republicana en Hispania, *Klio*, 87, 2, p. 366-395.

Ñaco del Hoyo, T. (2010) : The Republican « War Economy » Strikes Back : a minimalist approach, *in :* Barrandon, Kirbihler (dir.) 2010, p. 171-180.

Napoléon III (2001) : *La guerre des Gaules. Histoire de Jules César, illustrée de 32 cartes en couleurs en fin de volume. Avec un précis des guerres de Jules César par Napoléon I*^{er}, réimpression de l'édition de 1865-1866, Paris.

Nash, D. (1976) : The growth of urban society in France, *in :* Cunliffe; B. et T. Rowley, éd., Oppida : the beginnings of urbanisation in barbarian Europe. Papers presentd to a conference at Oxford, October 1975, , 96-133.

Nash, D. (1978a) : *Plus ça change...*: currency in Central Gaul from Julius Caesar to Nero, *in :* Carson, R. A. G. et C. M. Kraay (éd.), *Scripta nummaria romana. Essays presented to Humphrey Sutherland*, London, p. 12-31.

Nash, D. (1978b) : *Settlement and coinage in central Gaul, c. 200-50 B.C*, BAR. Supplementary series 39, Oxford.

Nash, D. (1978c) : Territory and state formation in Central Gaul, *in :* Green, D., C. Haselgrove et M. Spriggs, éd., *Social organisation and settlement. Contributions from anthropology, archaeology and geography*, BAR. International Series 47, Oxford, p. 455-475.

Nash, D. (1987a) : *Coinage in the Celtic world*, London.

Nash, D. (1987b) : Imperial expansion under the Roman Republic, *in :* Rowlands *et al.* (éd.) 1987, p. 87-103.

Neiss, R. (1979) : Fouille de sauvetage à la Chambre de Commerce de Reims, *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, 1979, 4, p. 33-54.

Neiss, R. (2010) : Reims. Quelques acquis récents de la recherche archéologique, *in :* Ruiz de Arbulo, González Villaescusa (éd.) 2010, p. 183-193.

Neiss, R., F. Berthelot, A. Balmelle, M. Poirier, P. Rollet et S. Sindonino (2007) : Reims antique, vingt ans après, *in :* Hanoune (éd.) 2007, p. 293-308.

Néré, E., dir. (2005) : *Ablis « Le Beau Luisant » (Yvelines - Ile de France)*, Rapport de fouille, Pantin.

Nick, M. (2000) : *Die keltischen Münzen vom Typ « Sequanerpotin ». Eine Studie zu Typologie, Chronologie und geographischer Zuweisung eines ostgallischen Münztyps*, Freiburger Beiträge zur Archäologie und Geschichte des ersten Jahrtausends 2, Rahden.

Nick, M. (2005) : Am Ende des Regenbogens ... Ein Interpretationsversuch von Hortfunden mit keltischen Goldmünzen, *in :* Haselgrove, Wigg-Wolf (éd.) 2005, 115-155.

Nick, M. (2006) : *Gabe, Opfer, Zahlungsmittel. Strukturen keltischen Münzgebrauchs im westlichen Mitteleuropa*, Freiburger Beiträge zur Archäologie und Geschichte des ersten Jahrtausends 12, Rahden.

Nick, M. (2011) : New coin finds from the two late Iron Age settlements of Altenburg (Germany) and Rheinau (Switzerland) : a military coin series on the German-Swiss border?, *in :* Holmes (éd.) 2011, p. 1207-1216.

Nick, M. (2012) : Die keltischen und römischen Fundmünzen aus der spätlatènezeitlichen Großsiedlung in der Rheinschleife bei Altenburg («Schwaben»), *Fundberichte aus Baden-Württemberg*, 32, 1, p. 497-672 et 841-858.

Nickel, C. (2012) : Die spätkeltisch-frührömische Siedlung im Oppidum auf dem Martberg (Lkr. Cochem-Zell, Rheinland-Pfalz). Ein Vorbericht, *in :* Schönfelder, M. et S. Sievers, éd., *L'âge du Fer entre la Champagne et la vallée du Rh*in : *34e colloque international de l'Association Française pour l'Étude de l'âge du Fer du 13 au 16 mai 2010 à Aschaffenburg. Die Eisenzeit zwischen Champagne und Rheintal : 34. internationales Kolloquium der Association Française pour l'Étude de l'âge du Fer vom 13. bis zum 16. Mai 2010 in Aschaffenburg, RGZM-Tagungen 14*, Mainz, p. 291-336.

Nickel, C., M. Thoma et D. Wigg-Wolf (2008) : *Martberg. Heiligtum und Oppidum der Treverer I. Der Kultbezirk. Die Grabungen 1994-2004*, Berichte zur Archäologie an Mittelrhein und Mosel 14, Koblenz.

Nicolas, D. (2011) : *Les Ardennes*, Carte archéologique de la Gaule 08, Paris.

Nicolet, C. (1978) : Le stipendium des alliés italiens avant la guerre sociale, *Papers of the British School at Rome*, 46, p. 1-11.

Nicolet, C. (1988) : *Rendre à César. Economie et société dans la Rome antique*, Bibliothèque des histoires 72, Paris.

Nicolet, C. (2001) : *Rome et la conquête du monde méditerranéen, 264-27 avant J.-C. Tome 1, Les structures de l'Italie romaine*, 10ème éd., Nouvelle Clio, Paris.

Nicolet, C., éd. (2001) : *Rome et la conquête du monde méditerranéen, 264-27 avant J.-C. Tome 2, Genèse d'un empire*, 6ème éd., Nouvelle Clio, Paris.

Nielsen, D. A. (1991) : After world systems theory: Concerning Janet Abu-Lughod's *Before European Hegemony*, *International Journal of Politics, Culture and Society*, 4, 4, p. 481-497.

Nieto, S. (2004) : Monnaies arvernes (Vercingétorix, Cas) en orichalque, *Revue numismatique*, 160, p. 5-25.

Nieto-Pelletier, S. (2012) : Le portrait monétaire gaulois : les monnayages du Centre de la Gaule (IIIe-Ier siècles a. C.), *Cahiers des études anciennes*, 49, p. 235-258.

Noël, J. (1968) : *La nécropole romaine du Hunenknepchen à Sampont (commune de Hachy)*, Archaeologia belgica 106, Bruxelles.

Noël, J. (1983) : *Habitat et nécropole d'époque romaine à Viville, près d'Arlon*, Supplément à Vie archéologique 11, Namur.

Nouvel, P. (2004) : *Des terroirs et des hommes. Dynamique des organisations spatiales dans le Bassin de l'Yonne moyenne et leur évolution de la fin de l'Age du Bronze au haut Moyen Age*, Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, Dijon.

Nouvel, P. (2011) : Nitry (Yonne, Champagne), *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 587-592.

Nouvel, P. et M. Thivet (2011) : L'évolution architecturale du sanctuaire du Champ des Fougères à Mandeure, *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 560-567.

Nouvel, P., dir. (2002) : *Nitry « Champagne » (Yonne)*, Rapport de fouille, Dijon.

Nuber, E. (1984) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung VI, Nordrhein-Westfalen. Band 1/1, Stadt Köln*, Berlin.

Nuoffer, P., dir. (2006) : *La Boisse (Ain), Diffuseur RD 61a Montluel – villa des « Vernes »*, Rapport de fouille, Gollion.

O

Ohnsorg, P. (2002) : *Aufgetischt und abgeräumt. Basel, Rittergasse 29 A : Auswertung einer Fundstelle im römischen Vicus*, Materialhefte zur Archäologie in Basel 18, Basel.

Olmer, F. (2002) : Les aristocrates éduens et le commerce, *in :* Guichard *et al.* (dir.) 2002, 289-298.

Olmer, F. (2003) : *Les amphores de Bibracte 2. Le commerce du vin chez les Éduens d'après les timbres d'amphores. Catalogue des timbres de Bibracte, 1984-1998. Catalogue des timbres de Bourgogne*, Bibracte 7, Glux-en-Glenne.

Olmer, F. (2008) : L'aristocratie romaine, le vin et le marché gaulois, *in :* Roman, Y. et J. Dalaison, dir., *L'économie antique, un économie de marché ? Actes des deux tables rondes tenues à Lyon les 4 février et 30 novembre 2004*, Mémoires de la Société des Amis de Jacob Spon, Lyon, p. 215-234.

Olmer, F. (2010) : Amphores en Gaule aux II^e^ et I^er^ siècles avant notre ère. Aspects épigraphiques, quantitatifs et économiques, *Bollettino di Archeologia on line, volume speciale,* I, accessible sur http://151.12.58.75/archeologia/bao_document/articoli/5_OLMER.pdf.

Olmer, F. (2011) : Les amphores comme témoins de la romanisation dans l'Est de la Gaule, *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 829-840.

Olmer, F. (2012) : Les amphores sont-elles utiles à la chronologie de la fin de l'âge du Fer ?, *in :* Barral, Fichtl (dir.) 2012, p. 317-341.

Olmer, F. et G. Maza (2009) : Le marché gaulois, *in :* Brun, J.-P., M. Poux et A. Tchernia, éd., *Le vin. Nectar des dieux, génie des hommes*, 2ème éd., Gollion, p. 147-163.

Olmer, F., G. Verrier, B. Girard et H. Bohbot (2013) : Voies, acteurs et modalités du grand commerce en Europe occidentale, *in :* Colin, Verdin (éd.) 2013, p. 665-692.

Osborne-Martin, E. (2002) : Caesar's perception of Gallic social structures, *Journal of the National Collegiate Honors Council*, 4, 1, p. 39-58.

Ouzoulias, P. et L. Tranoy, dir. (2010) : *Comment les Gaules devinrent romaines*, Paris.

Overbeck, B. (1982) : *Geschichte des Alpenrheintals in römischer Zeit auf Grund der archäologischen Zeugnisse. Teil 2 : Die Fundmünzen der römischen Zeit im Alpenrheintal und Umgebung*, Münchner Beiträge zur Vor- und Frühgeschichte 21, München.

P

Pagliardi, M. N. et M. G. Cecchini (2004) : Roma. - La necropoli romana di via di Grottaperfetta, *Notizie degli scavi di Antichità, ser. 9°*, 13-14, p. 331-456.

Pasa, B. (2011) : *Recherches sur l'*Africa Vetus*, de la destruction de Carthage aux interventions césaro-augustéennes*, Thèse de doctorat, Université Toulouse II-Le Mirail, Toulouse.

Passard, F. et J.-P. Urlacher (1997) : Besançon, Saint-Jean (Doubs) : structures en fosses et puits en contextes laténiens et gallo-romain (I^er^ siècle avant J.-C. - I^er^ siècle après J.-C.), *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 48, p. 167-218.

Passi Pitcher, L., éd. (1987) : *Sub ascia. Une necropoli romana a Nave*, Modena.

Pauli-Gabi, T. (2004) : Ausgrabungen im Gebiet der spätlatènezeitlichen Befestigung von Vindonissa. Ein Vorbericht zu den Ergebnissen der Grabung Römerblick 2002-2004 (V. 002.11), *Jahresbericht der Gesellschaft Pro Vindonissa*, 2004, p. 13-39.

Pauli-Gabi, T. (2007) : La fortification de La Tène finale à Vindonissa. Rapport préliminaire sur la fouille du « Römerblick » à Windisch (canton d'Argovie), *in :* Barral *et al.* (dir.) 2007, p. 229-242.

Pauli-Gabi, T., C. Ebnöther, P. Albertin et A. Zürcher (2002) : *Beiträge zum römischen Oberwinterthur - Vitudurum 6. Ausgrabungen im Unteren Bühl. Die Baubefunde im Westquartier. Ein Beitrag zum kleinstädtischen Bauen und Leben im römischen Nordwesten*, Zürcher Denkmalpflege Monographien 34, Zürich.

Paunier, D., J. Bernal et D. Castella (1989) : *Le vicus gallo-romain de Lousonna-Vidy. Le quartier occidental. Le sanctuaire indigène. Rapport préliminaire sur la campagne de fouilles 1985*, Cahiers d'archéologie romande 42/ Lousonna 7, Lausanne.

Paunier, D., A. Desbat et F. Meylan (2002) : Les premiers habitats romanisés en Gaule du Centre-Est : un témoignage de l'aristocratie indigène ?, *in :* Guichard *et al.* (dir.) 2002, p. 271-287.

Paunier, D. et T. Luginbühl, dir. (2004) : *Bibracte. Le site de la maison 1 du Parc aux Chevaux, PC1. Des origines de l'oppidum au règne de Tibère*, Bibracte 8, Glux-en-Glenne.

Paunier, D., dir. (2006) : *Celtes et gaulois. L'archéologie face à l'histoire. La romanisation et la question de l'héritage celtique. Actes de la table ronde de Lausanne, 17-18 juin 2005*, Bibracte 12, Glux-en-Glenne.

Pedroni, L. (1997) : Mito e celebrazione gentilizia sui denarii di M. Plaetorius Cestianus, *Annali. Istituto Italiano di Numismatica*, 44, p. 301-320.

Pelletier, L. (1993) : *Le parking Saint-Anne et la résidence Fyot. Dijon - quartier Saint-Anne. DFS de sauvetage urgent*, Rapport de fouille, Dijon.

Penhallurick, R. D. (1986) : *Tin in antiquity. Its mining and trade throughout the ancient world with particular reference to Cornwall*, London.

Péré-Noguès, S. (2007) : Les Celtes et le mercenariat en Occident (IV^{e} et III^{e} s. av. n. è.), *in :* Mennessier-Jouannet *et al.* (dir.) 2007, p. 353-361.

Pérez, C. (1986) : *Monnaie du pouvoir, pouvoir de la monnaie. Une pratique discursive originale, le discours figuratif monétaire, 1er s. av. J.-C .- 14 ap. J.-C.*, Annales littéraires de l'Université de Besançon 332, Paris.

Pérez, C. (1989) : *La monnaie de Rome à la fin de la République. Un discours politique en images*, Collections numismatiques, Paris.

Pernet, L. (2010) : *Armement et auxiliaires gaulois (II^{e} et I^{er} siècles avant notre ère)*, Protohistoire européenne 12, Montagnac.

Pernet, L., E. Carlevaro et L. Tori (2006) : *La necropoli di Giubiasco (TI). Vol. II, Les tombes de La Tène finale et d'époque romaine*, Collectio archaeologica. I 4, Zürich.

Pernet, L., M. Poux et W.-R. Teegen (2008) : Militaria gaulois et romain sur l'oppidum de Bibracte, Mont Beuvray (Nièvre), *in :* Poux (dir.) 2008, p. 103-139.

Pernot, M. (1994) : Le bronze, ce n'est pas vert !, *Bulletin de liaison du Centre d'Etudes des Peintures Murales Romaines*, 11, p. 149-161.

Perrin, F. (2006) : La hiérarchie sociale en Gaule à la fin de l'âge du Fer, entre histoire et archéologie. Un état de la question, *in :* Haselgrove (dir.) 2006, p. 155-168.

Perrin, F. et J.-C. Decourt (2002) : L'aristocratie celte dans les sources littéraires. Recueil de textes commentés, *in :* Guichard *et al.* (dir.) 2002, p. 337-412.

Peter, M. (2001) : *Untersuchungen zu den Fundmünzen aus Augst und Kaiseraugst*, Studien zu Fundmünzen der Antike 17, Berlin.

Petit, J.-P. (1988) : *Puits et fosses rituels en Gaule d'après l'exemple de Bliesbruck (Moselle)*, Thèse de doctorat, Université de Nancy 2, Nancy.

Petit, J.-P., éd. (2000) : *Le complexe des thermes de Bliesbruck, Moselle. Un quartier public au coeur d'une agglomération secondaire de la Gaule Belgique*, Blesa 3, Paris.

Peyre, C. (2000) : Documents sur l'organisation publique de l'espace dans la cité gauloise. Le site de Villeneuve-Saint-Germain et la bilingue de Verceil, *in :* Verger (dir.) 2000, p. 155-206.

Peyre, C. (2007) : Les migrations gauloises vers l'Italie d'après le témoignage de Tite-Live, *in :* Mennessier-Jouannet *et al.* (dir.) 2007, p. 363-375.

Peyre, C. et O. Buchsenschutz (2008) : Tite-Live, Bourges, et les premiers processus d'urbanisation de l'âge du Fer en France septentrionale, *Germania*, 86, 1, p. 29-46.

Pfeffer, W. von (1961/1962) : Ein kleines Sigillata-Depot aus Mainz, *Mainzer Zeitschrift*, 56/57, p. 209-212.

Pflaum, H.-G. (1950) : *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris.

Pflaum, H.-G. (1960-1982) : *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Bibliothèque archéologique et historique 57, Paris.

Pflaum, H.-G. (1974) : *Abrégé des procurateurs équestres. D'après l'article paru en allemand dans l'Encyclopédie classique (Pauly-Wissowa)*, Paris.

Piana Agostinetti, P. (1985) : Corredi funebri e gruppi sociali nella necropoli di S. Bernardo di Ornavasso, *in :* Liverani, M., A. Palmiere et R. Peroni, éd., *Studi di paletnologia in onore di Salvatore M. Puglisi*, Roma, p. 885-920.

Piana Agostinetti, P. (1987) : L'offerta di monete nei corredi tombali della Transpadana (II - I sec. a. C.), *in :* Vitali (éd.) 1987, p. 505-517.

Pichon, B. (2003) : *L'Aisne*, Carte archéologique de la Gaule 02, Paris.

Pichon, B. (2009) : *Amiens*, Carte archéologique de la Gaule 80/1, Paris.

Pietsch, M. (1995) : Das augusteische Legionslager Marktbreit. Aktuelles zum Forschungstand, *in :* Wiegels, R. et W. Woesler, éd., Arminius und die Varusschlacht Geschichte, Mythos, Literatur, Paderborn, p. 51-66.

Pietsch, M., D. Timpe et L. Wamser (1991) : Das augusteische Truppenlager Marktbreit. Bisherige archölogische Befunder und historisch Erwägungen, *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission*, 62, p. 264-324.

Piette, J. et G. Depeyrot (2008) : *Les monnaies et les rouelles du sanctuaire de la Villeneuve-au-Chatelot (Aube), 2e s. av. J.-C. – 5e s. ap. J.-C.*, Moneta 74, Wetteren.

Pina Polo, F. (2011) : Les Cornelii Balbi de Gadès : un exemple de clientèlisme provincial ?, *in :* Barrandon, Kirbihler (dir.) 2011, p. 189-203.

Pion, P. (1996) : *Les habitats laténiens tardifs dans la vallée de l'Aisne. Contribution à la périodisation de la fin du second Âge du Fer en Gaule nord-orientale : la Tène C2 - période augustéenne précoce, IIe-Ier siècle av. J.-C*, Thèse de doctorat, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris.

Pion, P. (2005) : Les caractères généraux et l'évolution de la circulation monétaire en Gaule nord-orientale aux IIe et Ier siècles avant J. -C., *in :* Metzler, Wigg-Wolf (éd.) 2005, 39-57.

Pion, P. (2006) : « Les dépôts d'avant les dépôts » : un aperçu hexagonal des pratiques antérieures aux âges des Métaux, *in :* Bataille, Guillaumet (dir.) 2006, p. 15-22.

Pion, P. (2008) : « La monnaie de l'absolu » : un siècle de numismatique gauloise dans les chronologies du second âge du Fer, *in :* Lehoërff (dir.) 2008, p. 349-358.

Pion, P. (2009) : Nouveaux jalons pour une histoire monétaire des *Suessiones*, *in :* van Heesch et Heeren (éd.) 2009, p. 323-336.

Pion, P. (2012) : La monnaie mercenaire : une approche anthropologique des premiers monnayages celtiques au nord-ouest du complexe nord-alpin (III^e siècle av. J.-C.), *in :* Pion, Formoso (éd.) 2012, p. 151-164.

Pion, P., C. Pommepuy, G. Auxiette, B. Hénon et F. Gransar (1997) : L'oppidum de Condé-sur-Suippe/Variscourt (Aisne) (fin II^e - début I^er siècle av. J.-C.) : approche préliminaire de l'organisation fonctionnelle d'un quartier artisanal, *in :* Auxiette *et al.* 1997, p. 275-309.

Pion, P. et B. Formoso, éd. (2012) : *Monnaie antique, monnaie moderne, monnaies d'ailleurs... Métissages et hybridations.*, Colloques de la Maison René-Ginouvès 8, Paris.

Pissot, V. (1993) : La céramique gallo-romaine du 4 impasse du Courtillet à Senlis (Oise), *Revue archéologique de Picardie*, 3, 1, p. 155-172.

Piton, D., éd. (1993) : *Vendeuil-Caply*, Nord-Ouest archéologie 5, Berck-sur-Mer.

Piton, D. et G. Dilly (1985) : Le fanum des «Châtelets» de Vendeuil-Caply (Oise), *pica*, 1, 1, 25-47.

Plihon, D. (2008) : *La monnaie et ses mécanismes*, 5ème éd., Repères 295, Paris.

Plumier, J. (1996) : L'implantation augustéenne, *in :* Plumier, J., dir., *Cinq années d'archéologie en province de Namur, 1990-1995. Catalogue publié à l'occasion de l'exposition, Namur, espace archéologique Saint-Pierre, du 2 mai 1996 au 8 février 1997*, Etudes et documents 3, Namur, p. 73-74.

Polanyi, K. (1977) : *The livelihood of man*, Studies in social discontinuity, New York.

Polanyi, K. (2001) : *The great transformation. The political and economic origins of our time*, 2ème éd., Boston.

Polanyi, K., C. M. Arensberg et H. W. Pearson, éd. (1957) : *Trade and market in the early empires. Economies in history and theory*, Glencoe.

Polenz, H. (1982) : Münzen in latènezeitlichen Gräbern Mitteleuropas aus der Zeit zwischen 300 und 50 v. Chr. Geburt, *Bayerische Vorgeschichtsblätter*, 47, p. 27-222.

Polfer, M. (1996) : *Das gallorömische Brandgräberfeld und der dazugehörige Verbrennungsplatz von Septfontaines-Dëckt (Luxemburg)*, Dossiers d'archéologie 5, Luxembourg.

Polfer, M. et F. Reinert (1986) : Ein frükaiserzeitlicher Brunnen auf dem Titelberg, *Hémecht*, 1986, 4, p. 585-618.

Pommeret, C., dir. (2001) : *Le sanctuaire antique des Bolards à Nuit-Saint-Georges, Côte-d'Or*, Revue archéologique de l'Est. Supplément 16, Dijon.

Popovitch, L. (1996) : *Les monnaies romaines du siège et de la ville d'Alésia. Chronologie et circulation monétaire*, Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, Dijon.

Popovitch, L. (2012) : Les offrandes monétaires en Gaule romaine. Quelques réflexions tirées des découvertes d'Oedenburg (Biesheim-Kunheim, Haut-Rhin) et d'Alésia (Alise-Sainte-Reine, Côte-d'Or), *in :* Cazanove, Méniel (dir.) 2012, p. 29-36.

Portilla, M. U. et J. A. O. Larrondo (2006) : El campo de batalla de Andagoste (Álava). Aproximación a la conquista romana en el Cantábrico Oriental. Catálogo abreviado de monedas, *in :* García-Bellido (éd.) 2006, p. 473-492.

Poux, M. (1999) : *Puits funéraire d'époque gauloise à Paris (Sénat). Une tombe d'auxiliaire républicain dans le sous-sol de Lutèce*, Protohistoire européenne 4, Montagnac.

Poux, M. (2004) : *L'âge du vin. Rites de boisson, festins et libations en Gaule indépendante*, Protohistoire européenne 8, Montagnac.

Poux, M. (2007) : Paire de fibules en or du I^er^ s. av. J.-C. : autour d'une découverte de l'oppidum de Corent (Puy-de-Dôme), *Gallia*, 64, 1, 191-225.

Poux, M. (2008) : L'empreinte du militaire tardo-républicain dans les faciès mobiliers de La Tène finale. Caractérisation, chronologie et diffusion de ses principaux marqueurs, *in :* Poux (dir.) 2008, p. 299-432.

Poux, M. et S. Robin (2000) : Les origines de Lutèce, *Gallia*, 57, p. 181-225.

Poux, M. et H. Savay-Guerraz, éd. (2003) : *Lyon avant Lugdunum. Exposition, Musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon, mars-novembre 2003*, Gollion.

Poux, M., dir. (2008) : *Sur les traces de César. Militaria tardo-républicains en contexte gaulois. Actes de la table ronde, Glux-en-Glenne, 17 octobre 2002*, Bibracte 14, Glux-en-Glenne.

Poux, M., dir. (2009) : *Villa de Goiffieux. Commune de Saint-Laurent-d'Agny (Rhône). Rapport de fouilles 2009*, Lyon.

Poux, M., dir. (2010) : *Villa de Goiffieux. Commune de Saint-Laurent-d'Agny (Rhône). Rapport de fouilles 2010*, Lyon.

Poux, M., dir. (2011a) : *Corent. Voyage au coeur d'une ville gauloise*, Paris.

Poux, M., dir. (2011b) : *Villa de Goiffieux. Commune de Saint-Laurent-d'Agny (Rhône). Rapport de fouilles 2011*, Lyon.

Prag, J. R. W. (2007) : *Auxilia* and *gymnasia* : a Sicilian model of Roman imperialism, *The Journal of Roman Studies*, 97, p. 8-100.

Prag, J. R. W. (2010) : Troops and commanders : *auxilia externa* under the Roman Republic, *in :* Bonano, D., R. Marino et D. Mott, éd., *Truppe e Comandanti nel mondo antico*, Hormos. Ricerche di storia antica n. s. 2, Palermo, p. 101-113.

Prag, J. R. W. (2011) : Provincial governors and auxiliary soldiers, *in :* Barrandon, Kirbihler (dir.) 2011, p. 15-28.

Provost, M. (2009) : *La Côte-d'Or*, Carte archéologique de la Gaule 21, Paris.

Pury-Gysel, A. de (2008) : Aventicum, capitale des Helvètes, *in :* Castella, Meylan Krause (éd.) 2008, p. 21-33.

Pury-Gysel, A. de (2011) : Aventicum (Avenches), capital of the Helvetii : a history of research, 1985-2010. Part I. Earli Roman Aventicum and its origin, *Journal of Roman Archaeology*, 24, 1, p. 7-46.

Py, M. (1990) : *Culture, économie et société protohistoriques dans la région nimoise*, Collection de l'Ecole française de Rome, Rome.

Py, M. (2006) : *Les monnaies préaugustéennes de Lattes et la circulation monétaire protohistorique en Gaule méridionale*, Lattara 19, Lattes.

Py, M., éd. (1993) : *DICOCER. Dictionnaire des céramiques antiques en Méditerranée nord-occidentale (VII^ème^ s. av. n. è - VII^ème^ s. de n. è., Provence, Languedoc, Ampurdan)*, Lattara 6, Lattes.

Q

Quérel, P. et M. Feugère (2000) : *L'établissement rural antique de Dury (Somme) et son dépôt de bronze, III^e^ s. av. J.-C.-IV^e^ apr. J.-C.*, Revue du Nord, Hors Série. Collection Art et Archéologie 6, Villeneuve d'Ascq.

Quérel, P. et G. P. Woimant, dir. (2002) : *Le site d'Estrées-Saint-Denis. Sanctuaire et habitat. Une agglomération secondaire ?*, Revue archéologique de Picardie, 3/4, Amiens.

R

Raepsaet, G. (2002) : *Attelages et techniques de transport dans le monde gréco-romain*, Bruxelles.

Raepsaet, G. (2008) : Techniques de traction et de transport terrestre dans l'Antiquité. Bilan et avancées expérimentales, *in :* Molin, M., éd., *Archéologie et histoire des techniques du monde romain. Actes du colloque de la Société française d'archéologie classique, Paris, INHA, 18 novembre 2006*, Paris, p. 87-104.

Raepsaet-Charlier, M.-T. (1999) : Les institutions municipales dans les Germanies sous le Haut-Empire : bilan et questions, *in :* Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier (dir.) 1999, p. 271-352.

Raepsaet-Charlier, M.-T. (2009) : Citoyenneté et nomenclature. L'exemple de la Gaule du Nord, *in :* Hurlet (dir.) 2009, p. 359-382.

Rageth, J. (2005) : Weitere frührömische Militaria und andere Funde aus dem Oberhalbstein GR - Belege für den Alpenfeldzug, *Jahrbuch der schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte*, 88, p. 302-312.

Rageth, J. (2009) : Ein frührömisches Militärlager auf dem Septimerpass. Untersuchungen 2007/2008, *Helvetia archaeologica*, 40, 159/160, p. 97-112.

Rageth, J. et W. Zanier (2010) : Crap Ses und Septimer: Archäologische Zeugnisse der römischen Alpeneroberung 16/15 v. Chr. aus Graubünden, *Germania*, 88, 1, p. 241-283.

Rambaud, M. (1966) : *L'art de la déformation historique dans les commentaires de César*, Collection d'études anciennes, Paris.

Rapin, A. (2007) : L'armement laténien aux IV^{e} et III^{e} s. av. J.-C. en Europe, *in :* Mennessier-Jouannet *et al.* (dir.) 2007, p. 241-253.

Rasbach, G. (1997) : *Römerzeitliche Gräber aus Moers-Asberg, Kr. Wesel : Ausgrabung 1984 im nördlichen Gräberfeld*, Funde aus Asciburgium 12, Duisburg.

Rasbach, G. (2007) : Das Fundmaterial von Waldgirmes. Ein Überblick, *in :* Lehmann, Wiegels (éd.) 2007, p. 331-336.

Rebourg, A. (1994) : *La Saône-et-Loire*, Carte archéologique de la Gaule 71/3 et 4, Paris.

Reddé, M. (1977) : Arlaines 1976, *Cahiers du groupe de recherches sur l'armée romaine et les provinces*, 1, p. 35-69.

Reddé, M. (1984) : Fouilles à Arlaines (1977-1980). La zone de la porte nord et les principia, *Cahiers du groupe de recherches sur l'armée romaine et les provinces*, 3, p. 103-137.

Reddé, M. (1985) : Le camp militaire romain d'Arlaines et l'aile des Voconces, *Gallia*, 43, 1, p. 49-79.

Reddé, M. (1986) : *Mare Nostrum. Les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'Empire romain*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome 260, Roma.

Reddé, M. (2008) : Organisation de l'espace et définition des frontières en Gaule. Le rôle de l'armée romaine, *Archéopages*, 21, p. 30-37.

Reddé, M. (2009a) : La Gaule chevelue entre César et Auguste, *in :* Christol, Darde (dir.) 2009, p. 85-96.

Reddé, M. (2009b) : Militaires romains en Gaule civile, *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 20, p. 173-183.

Reddé, M. (2011a) : L'armée romaine et les peuples gaulois de César à Auguste, *in :* Moosbauer, Wiegels (éd.) 2011, p. 63-73.

Reddé, M. (2011b) : « *Ut eo terrore commeatus Gallia aduentantes interciperentur* » (Tacite, *Hist.* V, 23). La Gaule intérieure et le ravitaillement de l'armée du Rhin., *Revue d'Etudes Anciennes*, 113, p. 489-509.

Reddé, M. (2011c) : *Vetera et nova, in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 945-962.

Reddé, M. (2012) : Autour de Mirebeau, *in :* Cavalieri, M., éd., *Industria Apium, L'archéologie : une démarche singulière, des pratiques multiples. Hommages à Raymond Brulet*, Fervet Opvs 1, Louvain-la-Neuve,, p. 269-282.

Reddé, M. (à paraître) : Befunde und Erkenntnisse zu den römischen Militäranlagen am Oberrhein in augusteischer und tiberischer Zeit.

Reddé, M., C. Fortuné, S. Martin et B. Robert (2010) : *Oedenburg. Rapport 2010*, Rapport de fouille, Paris.

Reddé, M., C. Fortuné, S. Martin, P. Nuviala et B. Robert (2011) : *Oedenburg. Rapport 2011*, Rapport de fouille, Paris.

Reddé, M., dir. (1996) : *L'armée romaine en Gaule*, Paris.

Reddé, M. et S. von Schnurbein, dir. (2001) : *Alésia. Fouilles et recherches franco-allemandes sur les travaux militaires romains autour du Mont-Auxois (1991-1997)*, Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres 22, Paris.

Reddé, M., R. Brulet, R. Fellman, J. K. Haalebos et S. von Schnurbein, dir. (2006) : *L'architecture de la Gaule Romaine. Les fortifications militaires*, Documents d'archéologie française 100, Paris / Bordeaux.

Reddé, M. et S. von Schnurbein, éd. (2008) : *Alésia et la bataille du Teutoburg. Un parallèle critique des sources. Actes du colloque franco-allemand organisé par l'Ecole pratique des hautes études, la Römisch-Germanische Kommission de l'Institut archéologique allemand et l'Institut historique allemand, avec le concours de la Deutsche Forschungsgemeinschaft, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du Centre national de la recherche scientifique et de l'Université franco-allemande*, Beihefte der Francia 66, Paris.

Reddé, M., éd. (2009) : *Oedenburg. Fouilles françaises, allemandes et suisses à Biesheim et Kunheim, Haut-Rhin, France. Volume 1, Les camps militaires julio-claudiens*, Monographien - Römisch-Germanisches Zentralmuseum 79,1, Mainz.

Reddé, M. et B. Viroulet, dir. (2009) : *Oedenburg. Campagne de fouilles 2009. Biesheim et Kunheim, Haut-Rhin, France*, Rapport de fouille, Paris.

Reddé, M., éd. (2011) : *Oedenburg. Fouilles françaises, allemandes et suisses à Biesheim et Kunheim, Haut-Rhin, France. Volume 2, L'agglomération civile et les sanctuaires*, Monographien - Römisch-Germanisches Zentralmuseum 79,2, Mainz.

Reddé, M., P. Barral, F. Favory, J.-P. Guillaumet, M. Joly, J.-Y. Marc, P. Nouvel, L. Nunninger et C. Petit, dir. (2011) : *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Bibracte 21, Glux-en-Glenne.

Reden, S. von (1997) : Money, law and exchange : coinage in the Greek Polis, *The Journal of Hellenic Studies*, 117, p. 154-176.

Reden, S. von (2002) : Money in the ancient economy : a survey of recent research, *Klio*, 84, 1, p. 141-174.

Reece, R. (1981) : Roman monetary impact on the Celtic world - thoughts and problems, *in :* Cunliffe (éd.) 1981, p. 24-28.

Reinhard, W. (2013) : Un sanctuaire exceptionnel de la fin de l'époque celtique à Reinheim, *Dossiers d'Archéologie. Hors-série*, 24, p. 34-37.

Remesal Rodríguez, J. (1986) : *La annona militaris y la exportación de aceite bético a Germania. Con un Corpus de sellos en ánforas Dressel 20 hallados en Nimega, Colonia, Mainz, Asslburg, Zugmantel y Nida-Heddernheim*, Madrid.

Remesal Rodríguez, J. (1990) : Die *procuratores Augusti* und die Versorgung des römischen Heeres, *in :* Vetters, H. et M. Kandler, éd., *Akten des 14. Internationalen Limeskongresses 1986 in Carnuntum*, Der Römische Limes in Österreich 36, Wien, p. 55-65.

Remesal Rodríguez, J. (1999) : Politica e regimi alimentari nel principato di Augusto : il ruolo della stato nella dieta di Roma et dell'esercito, *in :* Vera, D., éd., *Demografia, sistemi agrari, regimi alimentari nel mondo antico: atti del convegno internazionale di studi (Parma 17-19 ottobre 1997)*, Pragmateiai 3, Bari, p. 247-271.

Remesal Rodríguez, J. (2002a) : *Baetica* and *Germania*. Notes on the concept of « provincial interdependence » in the Roman Empire, *in :* Erdkamp (éd.) 2002, p. 293-308.

Remesal Rodríguez, J. (2002b) : Heeresversorgung im frühen Prinzipat. Eine Art, die antike Wirtschaft zu verstehen, *Münstersche Beiträge zur antiken Handelsgeschichte*, 21, 1, p. 69-84.

Rémy, B. (1999) : Religion populaire et culte impérial dans le sanctuaire indigène de Châteauneuf (Savoie), *Revue archéologique de Narbonnaise*, 32, p. 31-38.

Rémy, B., éd. (2004a) : *Inscriptions latines de Narbonnaise (ILN). V. 1. Vienne*, Gallia. Supplément 44, Paris.

Rémy, B., éd. (2004b) : *Inscriptions latines de Narbonnaise (ILN). V. 2. Vienne*, Gallia. Supplément 44, Paris.

Revell, L. (2009) : *Roman imperialism and local identities*, Cambridge.

Rey-Vodoz, V. (2006) : Offrandes et rituels votifs dans les sanctuaires de Gaule romaine, *in :* Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier (dir.) 2006, p. 219-258.

Rich, J. W. (2003) : Augustus, war and peace, *in :* Blois *et al.* (éd.) 2003, p. 329-357.

Richardson, J. S. (1994) : The administration of the empire, *in :* Crook, J. A., A. W. Lintott et E. Rawson, éd., *The Cambridge ancient history. Volume IX. The last age of the Roman Republic, 146-43 B.C.*, Cambridge, p. 564-598.

Richardson, J. S. (2008) : *The language of empire. Rome and the idea of empire from the third century BC to the second century AD*, Cambridge.

Rieckhoff, S. (1998) : Ein « keltisches Symposion ». Spätrepublikanisches Bronzegeschirr vom Mont Beuvray als wirtschaftlicher und gesellschaftlicher Faktor, *in :* Müller-Karpe *et al.* (éd.) 1998, p. 489-517.

Riggsby, A. M. (2006) : *Caesar in Gaul and Rome. War in words*, Austin.

Riha, E. (1990) : *Der roẗmische Schmuck aus Augst und Kaiseraugst*, Forschungen in Augst 10, Augst.

Ritterling, E. (1913) : *Das fruͤhroͤmische Lager bei Hofheim in Taunus*, Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung 40, Wiesbaden.

Rivet, L. (2000) : *Atlas topographique des villes de Gaule méridionale. 2, Fréjus*, Revue archéologique de Narbonnaise. Suppléments 32 / Travaux du Centre Camille Jullian 27, Montpellier.

Rivet, L., éd. (1996) : *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule – Actes du congrès de Dijon*, Marseille.

Rivet, L. et S. Saulnier, éd. (2000) : *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule – Actes du congrès de Libourne*, Marseille.

Rivet, L. et S. Saulnier, éd. (2002) : *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule – Actes du congrès de Bayeux*, Marseille.

Rivet, L. et S. Saulnier, éd. (2003) : *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule – Actes du congrès de Saint-Romain-en-Gal*, Marseille.

Rivet, L. et S. Saulnier, éd. (2004) : *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule – Actes du congrès de Vallauris*, Marseille.

Rivet, L. et S. Saulnier, éd. (2005) : *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule – Actes du congrès de Blois*, Marseille.

Rivet, L. et S. Saulnier, éd. (2007) : *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule – Actes du congrès de Langres*, Marseille.

Rivet, L. et S. Saulnier, éd. (2008) : *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule – Actes du congrès de l'Escale-Empuries*, Marseille.

Rivet, L. et S. Saulnier, éd. (2009) : *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule – Actes du congrès de Colmar*, Marseille.

Rivet, L. et S. Saulnier, éd. (2010) : *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule – Actes du congrès de Chelles*, Marseille.

Rivet, L. et S. Saulnier, éd. (2012) : *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule – Actes du congrès de Poitiers*, Marseille.

Robin, S. (s.d.) : *Etude céramique*, Rapport d'étude de mobilier, s.l. [Paris].

Robin, S. et P. Marquis (2007) : Lutèce : un état de la recherche sur la ville gallo-romaine, *in :* Hanoune (éd.) 2007, p. 271-291.

Robin, S., dir. (1997) : *14, rue Pierre et Marie Curie, Paris Ve. Document final de synthèse de sauvetage urgent*, Rapport de fouille, Paris.

Rodewald, C. (1976) : *Money in the age of Tiberius*, Manchester.

Rollet, P., A. Balmelle, F. Berthelot et R. Neiss (2001) : *Reims (Marne). Le quartier gallo-romain de la rue de Venise et sa réoccupation à l'époque moderne*, Archéologie urbaine (Reims) 4, Reims.

Rollet, P. et A. Louis, dir. (2005) : *Reims (Marne), 30/32 - 34, rue de l'Ecu*, Rapport de fouille, Metz.

Rollet, P., G. Florent et E. Jouhet, dir. (2009) : *Reims (Marne), 17-19, rue Mont d'Arène et 6-8, rue Maucroix*, Rapport de fouille, Metz.

Roman, D. (1990) : Marseille et la fides de Rome, *Revue archéologique de Narbonnaise*, 23, p. 213-222.

Roman, D. et Y. Roman (1993) : Idéologie et chronologie : le cas de la conquête de la Transalpine, *Ktèma*, 18, p. 147-157.

Roman, Y. (1991) : L'intervention romaine de 154 av. J.-C. en Gaule transalpine : essai d'analyse, *Revue archéologique de Narbonnaise*, 24, p. 35-38.

Roosens, H. (1954) : *Un cimetière romain du Haut-Empire à Fouches (Hachy-Luxembourg)*, Archaeologia Belgica 20, Bruxelles.

Roosens, H. et G. V. Lux (1970) : *Een gallo-romeinse Tumulus te Eben-Emael - Kanne*, Archaeologia Belgica 121, Bruxelles.

Rossi, F., dir. (2004) : *Théâtre d'Alésia. Rapport d'activité 2004 et proposition de programme triennal*, Rapport de fouille, Gollion.

Rossi, F., dir. (2005) : *Théâtre d'Alésia. Rapport d'activité 2005*, Rapport de fouille, Gollion.

Rossi, F., dir. (2006) : *Théâtre d'Alésia. Rapport d'activité 2006*, Rapport de fouille, Gollion.

Rossi, F., dir. (2007) : *Théâtre d'Alésia. Rapport de synthèse 2004-2007*, Rapport de fouille, Gollion.

Rossignol, B. (2009) : Entre le glaive et le stylet. Armée et administration des provinces dans l'Occident romain (197 av. J.-C. - 192 ap. J.-C.), *in :* Hurlet (dir.) 2009, p. 77-106.

Rosso, E. (2006) : *L'image de l'empereur en Gaule romaine. Portraits et inscriptions*, Archéologie et histoire de l'art 20, Paris.

Rosso, E. (2009) : Les hommages rendus à Caius et Lucis Caesar dans les provinces gauloises et alpines, *in :* Christol, Darde (éd.) 2009, p. 97-110.

Roth, J. (1999) : *The logistics of the Roman army at war (264 B.C.-A.D. 235)*, Columbia studies in the classical tradition 23, Leiden/Boston.

Roth, R. E. et J. Keller, éd. (2007) : *Roman by integration. Dimensions of group identity in material culture and text*, Journal of Roman archaeology. Supplementary series 66, Portsmouth.

Rothé, M.-P. (2001) : *Le Jura*, Carte archéologique de la Gaule 39, Paris.

Roth-Rubi, K. (2006) : *Dangstetten. III, Das Tafelgeschirr aus dem Militärlager von Dangstetten*, Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg 103, Stuttgart.

Roth-Zehner, M. (2010) : *La céramique de La Tène finale et du début de l'époque romaine en Alsace*, Rhin Meuse Moselle 4, Strasbourg.

Roth-Zehner, M., dir. (2009) : *Colmar-Houssen 2008. Base de Loisirs. Alsace, Haut-Rhin - 68). Rapport final d'opération d'archéologie préventive*, Rapport de fouille, Habsheim.

Roulière-Lambert, M.-J., A. Daubigney, P.-Y. Milcent, M. Talon et J. Vital, éd. (2009) : *De l'âge du Bronze à l'âge du Fer en France et en Europe occidentale (X^{e}-VII^{e} siècle av. J.-C.). La moyenne vallée du Rhône aux âges du Fer, actualité de la recherche. Actes du XXX^{e} colloque international de l'A.F.E.A.F., Saint-Romain-en-Gal, 26-28 mai 2006*, Revue archéologique de l'Est. Supplément 27, Dijon.

Rouvier-Jeanlin, M., M. Joly et J.-C. Notet (1990) : *Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire). Un atelier de figurines en terre cuite gallo-romaines (les fouilles du Breuil, 1985-1986)*, Documents d'archéologie française 25, Paris.

Rowlands, M. J., M. Trolle Larsen et K. Kristiansen, éd. (1987) : *Centre and periphery in the ancient world*, New directions in archaeology, Cambridge.

Roymans, N. (1990) : *Tribal societies in Northern Gaul. An anthropological perspective*, Cingula 12, Amsterdam.

Roymans, N. (2001) : The Lower Rhine Triquetrum coinages and the ethnogenesis of the Batavi, *in :* Grünewald, T. et H.-J. Schalles, éd., Germania inferior. *Besiedlung, Gesellschaft und Wirtschaft an der Grenze der römisch-germanischen Welt*, Ergänzungsbände zum Reallexikon der germanischen Altertumskunde 28, Berlin, p. 93-145.

Roymans, N. (2004) : *Ethnic identity and imperial power. The Batavians in the early Roman empire*, Amsterdam archaeological studies 10, Amsterdam.

Roymans, N. et J. Aarts (2005) : Coins, soldiers and the Batavian Hercules cult. Coin deposition at the sanctuary of Empel in the Lower Rhine region, *in :* Haselgrove, Wigg-Wolf (éd.) 2005, p. 337-359.

Roymans, N. et J. Aarts (2009) : Coin use in a dynamic frontier region. Late Iron Age coinages in the Lower Rhine area, *Journal of Archaeology in the Low Countries*, 1, 1, accessible sur http://dpc.uba.uva.nl/cgi/t/text/get-pdf?c=jalc;idno=0101a02.

Roymans, N., G. Creemers et S. Scheers, éd. (2012) : *Late Iron Age gold hoards from the Low Countries and the Caesarian Conquest of Northern Gaul*, Amsterdam archaeological studies 18, Amsterdam/Tongeren.

Ryan, F. X. (1996) : The quaestorships of T. Crispinus and M. Plaetorius, *Philologus. Zeitschrift für antike Literatur und ihre Rezeption*, 140, p. 351-352.

Rychener, J. (1984) : *Der Kirchhügel von Oberwinterthur. Die Rettungsgrabungen von 1976, 1980 und 1981*, Zürcher Denkmalpflege Monographien 1, Zürich.

Rychener, J. (1988) : *Beiträge zum römischen Oberwinterthur - Vitudurum 3. Die Rettungsgrabungen 1983-1986*, Zürcher Denkmalpflege Monographien 6, Zürich.

Rychener, J. (1999) : *Der römische Gutshof in Neftenbach*, Monographien der Kantonsarchäologie Zürich 31, Zürich.

Rychener, J. et P. Albertin (1986) : *Beiträge zum römischen Oberwinterthur - Vitudurum 2. Ein Haus im Vicus Vitudurum - die Ausgrabungen an der Römerstrasse 186*, Zürcher Denkmalpflege Monographien 2, Zürich.

S

Saddington, D. B. (1982) : *The development of the Roman auxiliary forces from Caesar to Vespasian (49 B.C.-A.D. 79)*, Harare.

Saint Jean Vitus, B., dir. (2002) : *Brumath, place de l'Aigle (place Victor Fischer). Fouille préalable à la construction d'un bassin d'orage (Bas-Rhin). Document final de synthèse*, Rapport de fouille, Metz.

Saint Marc, M. (1970) : Notes sur le degré de monétarisation et la mesure de ses relations avec le développement, *Revue économique*, 21, 3, p. 467-479.

Sallet, A. von (1882) : Der Denarfund von Metz. Zur Chronologie der Münzprägung des Augustus, *Zeitschrift für Numismatik*, 9, p. 172-185.

Sanader, M. (2009) : *Dalmatia. Eine römische Provinz an der Adria*, Orbis provinciarum, Mainz.

Sarah, G. (2008) : *Caractérisation de la composition et de la structure des alliages argent-cuivre par ICP-MS avec prélèvement par ablation laser. Application au monnayage carolingien.*, Thèse de doctorat, Université d'Orléans, Orléans.

Sarthre, C.-O. (2000) : L'apport des analyses de monnaies découvertes au Gué-de-Sciaux (Antigny, Vienne) à la compréhension des monnayages pictons, *in :* Bertrand I., éd., *Actualité de la recherche sur le mobilier romain non céramique. Actes du colloque de Chauvigny (Vienne, France), 23 & 24 octobre 1998*, Mémoire de l'Association des Publications Chauvinoises 18, Chauvigny, p. 263-277.

Sartori, F. (1960) : *Galli Transalpini transgressi in Venetiam* (Liv. XXXIX, 22, 6-7), *Aquileia Nostra*, 31, col. 1-40.

Šašel Kos, M. (2012) : *Colonia Iulia Emona* - the genisis of the Roman city, *Arheološki vestnik*, 63, p. 79-104.

Šašel Kos, M. et P. Scherrer, éd. (2002) : *The autonomous towns of Noricum and Pannonia. Die autonomen Städte in Noricum und Pannonien. Noricum*, Situla 40, Ljubljana.

Šašel Kos, M. et P. Scherrer, éd. (2003) : *The autonomous towns of Noricum and Pannonia. Die autonomen Städte in Noricum und Pannonien. Pannonia I*, Situla 41, Ljubljana.

Šašel Kos, M. et P. Scherrer, éd. (2004) : *The autonomous towns of Noricum and Pannonia. Die autonomen Städte in Noricum und Pannonien. Pannonia II*, Situla 41, Ljubljana.

Sauer, E. W. (2005) : *Coins, cult and cultural identity. Augustan coins, hot springs and the early Roman baths at Bourbonne-les-Bains*, Leicester archaeology monographs 10, Leicester.

Şaul, M. (2005) : The circulation of coins and the Roman periphery, *Archaeological Dialogues*, 12, 1, p. 31-34.

Saurel, M. et C. Moreau (2012) : En Champagne, au coeur du territoire rème : la chronologie de la fin de l'âge du Fer, *in :* Barral, Fichtl (dir.) 2012, p. 167-191.

Schaer, N. et B. Stopp (2005) : *Bestattet oder entsorgt ? Das menschliche Skelett aus der Grube 145/230 von Basel-Gasfabrik*, Materialhefte zur Archäologie in Basel 19, Basel.

Schatzmann, R. (2003) : *Das Südwestquartier von Augusta Raurica. Untersuchungen zu einer städtischen Randzone*, Forschungen in Augst 33, Augst.

Scheers, S. (1969) : *Les monnaies de la Gaule inspirées de celles de la République romaine*, Werken op het Gebied van de Geschiedenis en de Filologie. 5è Reeks 6, Leuven.

Scheers, S. (1975) : *Les monnaies gauloises de la collection A. Danicourt à Péronne (France, Somme)*, Travaux du Centre d'Etudes Numismatiques 7, Bruxelles.

Scheers, S. (1977) : *Traité de numismatique celtique II. La Gaule Belgique*, Annales littéraires de l'Université de Besançon 195, Paris.

Scheers, S. (1978) : Les débuts du monnayage en Gaule concernant spécialement les imitations du statère de Philippe II de Macédoine, *Bulletin de la Société française de numismatique*, 33, 442-450.

Scheers, S. (1980) : Les monnaies d'or éduennes des types de Chenôves, *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, 116, 31-44.

Scheers, S. (1982a) : *Les monnaies gauloises du Musée d'Evreux*, Connaissance de l'Eure 41-42, Pacy-sur-Eure.

Scheers, S. (1982b) : Les monnaies trouvées au fanum de Chilly (Somme) de 1978 à 1980, *Revue archéologiques de Picardie*, 4, 1, p. 92-118.

Scheers, S. (1987) : La numismatique d'Alésia : quelques précisions, *in :* Bousquet *et al.* (dir.) 1987, p. 743-752.

Scheers, S. (1991) : Les imitations du statère de Philippe II de Macédoine [résumé], *Etudes Celtiques*, 28, p. 467-468.

Scheers, S. (1996) : Frappe et circulation monétaire sur le territoire de la future *Civitas Tungrorum*, *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, 142, p. 6-51.

Scheers, S. (2005) : Géographie et chronologie des monnaies de la Gaule imitées des monnaies romaines, *in :* Metzler, Wigg-Wolf (éd.) 2005, p. 71-85.

Scheers, S. (2012) : P. Crepusius, CAMBOTRE et séries associées, *Bulletin de la Société française de numismatique*, 67, p. 130-143.

Scheidel, W. (2005) : From monetization to culture change, *Archaeological Dialogues*, 12, 1, p. 35-37.

Scheidel, W. (2009) : In search of Roman economic growth, *Journal of Roman Archaeology*, 22, 1, p. 46-70.

Scheidel, W., I. Morris et R. P. Saller, éd. (2007) : *The Cambridge economic history of the Greco-Roman world*, Cambridge.

Schendzielorz, S. (2006) : *Feulen : Ein spätlatènezeitlich-frührömisches Gräberfeld in Luxemburg*, Dossiers d'archéologie 9, Luxembourg.

Schiavone, A. (2009) : *L'histoire brisée. La Rome antique et l'Occident moderne*, Belin poche, Paris.

Schiesser, P. (2003) : *Les monnaies antiques des fouilles de Tours (1973-1988) : étude numismatique et archéologique*, Supplément à la Revue archéologique du Centre de la France 23 / Recherches sur Tours 10, Tours.

Schlüter, W. et R. Wiegels, éd. (1999) : *Rom, Germanien und die Ausgrabungen von Kalkriese : Internationaler Kongress der Universität Osnabrück und des Landschaftsverbandes Osnabrücker Land e.V. vom 2. bis 5. September 1996*, Osnabrücker Forschungen zu Altertum und Antike-Rezeption 1, Osnabrück.

Schmid, D. (2008) : *Die ältere Töpferei an der Venusstrasse-Ost in Augusta Raurica. Untersuchungen zur lokal hergestellten Gebrauchskeramik und zum regionalen Keramikhandel*, Forschungen in Augst 41, Augst.

Schneider, J. (1977) : Was there a precapitalist world-system?, *Peasant studies*, 6, 1, p. 20-29.

Schnitzler, B., dir. (1988) : - *12. Aux origines de Strasbourg*, Strasbourg.

Schnitzler, B. et G. Kuhnle, dir. (2010) : *Strasbourg-Argentorate. Un camp légionnaire sur le Rhin (I^er^ au IV^e^ siècle après J.- C.). Musée archéologique de Strasbourg, 15-10-2010 au 31-12-2011*, Fouilles récentes en Alsace 8, Strabourg.

Schnurbein, S. von (2013) : Zum Ende von Haltern, *Archäologisches Korrespondanzblatt*, 43, 1, p. 91-98.

Schönberger, H. (1985) : Die römischen Truppenlager der frühen und mittleren Kaiserzeit zwischen Nordsee und Inn, *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission*, 66, p. 321-497.

Schönberger, H. et H.-G. Simon (1976) : *Römerlager Rödgen*, Limesforschungen 15, Berlin.

Schönfelder, M. (2007a) : Considérations sur les élites celtiques des IV^e^-III^e^ s. av. J.-C., *in :* Mennessier-Jouannet *et al.* (dir.) 2007, p. 291-299.

Schönfelder, M. (2007b) : Zurück aus Griechenland - Spuren keltischer Söldner in Mitteleuropa, *Germania*, 85, 2, p. 307-238.

Schubert, H. (1989) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung V, Hessen. Band 2,1, Darmstadt*, Berlin.

Schubert, H. (2003) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung V, Hessen. Band 3, Kassel*, Mainz.

Schucany, C. (1996) : *Aquae Helveticae. Zum Romanisierungsprozess am Beispiel des römischen Baden*, Antiqua 27, Basel.

Schucany, C. (2006) : *Die römische Villa von Biberist-Spitalhof/SO (Grabungen 1982, 1983, 1986-1989). Untersuchungen im Wirtschaftsteil und Überlegungen zum Umland*, Ausgrabungen und Forschungen 4, Remshalden.

Schucany, C. (2012) : L'occupation du territoire et la répartition de céramique culinaire. Deux moyens pour déterminer les limites et l'organisation spatiale de la cité des Helvètes ?, *in :* Batigne-Vallet, C., éd., *Les céramiques communes dans leur contexte régional. Faciès de consommation et mode d'approvisionnement*, Travaux de la Maison d'Orient 60, Lyon, p. 131-139.

Schuler, Ä. (2002) : Der römische Friedhof an der Sechtemer Strasse im Kölner Süden, *Kölner Jahrbuch*, 35, p. 437-570.

Schwab, H. (2003) : *Archéologie de la 2e correction des eaux du Jura. Vol. 4 - Ponts et ports romains sur la Broye inférieure et la Thielle moyenne*, Archéologie fribourgeoise 17, Freiburg.

Schwartz, D. (1994) : *Le jeu de la science et du hasard. La statistique et le vivant*, Paris.

Schwarz, P.-A. (2004) : *Kastelen. 1, Die prähistorischen Siedlungsreste und die frühkaiserzeitlichen Holzbauten auf dem Kastelenplateau : die Ergebnisse der Grabungen 1991-1993.15 sowie 1979-1980.55 und 1980.53 im Areal der Insulae 1, 2, 5 und 6 von Augusta Raurica*, Forschungen in Augst 21, Augst.

Schwien, J.-J., dir. (1997) : *DFS, place de l'Homme-de-Fer, 1990-1993. Etat provisoire – mai 1997*, Rapport de fouille, Strasbourg.

Score, V. (2011) : *Hoards, hounds and helmets : a conquest-period ritual site at Hallaton, Leicestershire*, Leicester archaeology monographs, Leicester.

Scott, A. R. (2008) : *Cosa : the black-glaze pottery 2*, Memoirs of the American Academy in Rome. Supplementary volume 5, Ann Arbor.

Séguier, J.-M. et F. Mallet (2005) : Le faciès augustéen de la plaine de France d'après le mobilier des établissements de Charny et de Compas (Seine-et-Marne), *in :* Rivet, Saulnier(dir.) 2005, p. 529-560.

Sena Chiesa, G., éd. (1985) : *Angera romana. Scavi nella necropoli 1970-1979*, Archaeologica 44, Rome.

Serafin, P. (2001) : Dove erano le zecche di Roma repubblicana ?, *in :* La Guardia (éd.) 2001, p. 29-40.

Shackleton Bailey, D. R. (1965-1970) : *Cicero's Letters to Atticus*, Cambridge Classical Texts and Commentaries 3-9, Cambridge.

Shackleton Bailey, D. R. (1977) : *Cicero Epistulae ad familiares*, Cambridge classical texts and commentaries 16-17, Cambridge.

Sillon, C., S. Nieto-Pelletier et J.-M. Doyen (2011) : Archéologie et numismatique gauloise : une contribution du Cabinet des médailles de Bruxelles à l'histoire des Rèmes et des Trévires, *In Monte Artium*, 4, p. 129-151.

Sillon, C., S. Nieto-Pelletier et B. Gratuze (2012) : L'or de la vallée de la Somme : recherches sur le monnayage d'or ambien (III^{e} - I^{er} siècle av. J.-C.), *ArchéoSciences. Revue d'archéométrie*, 36, p. 117-126.

Sills, J. (2003) : *Gaulish and early British gold coinage*, London.

Silvino, T., dir. (2007) : *Lyon (Rhône), 62 rue du Commandant Charcot (5e ar.) – « Le Sextant »*, Rapport de fouille, Chaponnay.

Silvino, T., dir. (2009) : *Valence – Angle rue d'Arménie et rue Bouffier*, Rapport de fouille, Chaponnay.

Simard-Morin, M. (2011) : Pour une étude des contacts culturels en zone frontalière à l'époque romaine : quelques réflexions conceptuelles, *Dialogues d'histoire ancienne*, 37, 2, p. 63-88.

Simon, J. (2005) : *Economie des céramiques à Autun au Haut-Empire : productions, importations et consommation*, Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, Dijon.

Sindonino, S., dir. (2005) : *Reims (Marne), 19, rue Eugène Desteuque*, Rapport de fouille, Metz.

Speidel, M. A. (1996) : *Die römischen Schreibtafeln von Vindonissa. Lateinische Texte des militärischen Alltags und ihre geschichtliche Bedeutung*, Veröffentlichungen der Gesellschaft Pro Vindonissa 12, Brugg.

Speidel, M. A. (2009) : *Heer und Herrschaft im roḿischen Reich der hohen Kaiserzeit*, Mavors 16, Stuttgart.

Speidel, M. A. et H. Lieb, éd. (2007) : *Militärdiplome. Die Forschungbeiträge der Berner Gespräche von 2004*, Mavors 15, Stuttgart.

Speidel, M. P. (1984) : Auxiliary units named after their commanders : four new cases from Egypt, *in :* M. P. Speidel, *Roman army studies. Volume One*, Mavors 1, p. 101-108.

Spycher, H. et C. Schucany, éd. (1997) : *Die Ausgrabungen im Kino Elite im Rahmen der bisheringen Untersuchungen der Solothurner Altstadt*, Antiqua 29, Basel.

Steiger, R., G. T. Schwarz, R. Strobel et H.W. Doppler (1977) : *Augst, Insula 31 : Ausgrabungen und Funde 1960/61*, Forschungen in Augst 1, Augst.

Stephenson, A. P. (2011) : Imphy « La Garenne » (Nièvre, Bourgogne), *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 593-602.

Stephenson, A. P., dir. (2005) : *Autun Clinique du Parc, 18.04.05-23.05.04*, Rapport de fouille, Dijon.

Stephenson, A. P., dir. (2006) : *Bassou, « Le chemin du faubourg bas » (Yonne, Bourgogne)*, Rapport de fouille, Dijon.

Stephenson, A. P., dir. (2008) : *Imphy « La Garenne » (58). Rapport Final d'Opération*, Rapport de fouille, Dijon.

Stocker, P., dir. (2006) : *Reims (Marne), 9-11, boulevard du Général Leclerc*, Rapport de fouille, Metz.

Stork, I. (2007) : *Die spätkeltische Siedlung von Breisach-Hochstetten*, Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg 102, Stuttgart.

Strahl, E. (2009) : Germanische Siedler - Römische Legionäre. Die Siedlung Bentumersiel im Reiderland, *Varus-Kurier*, 15, p. 12-15.

Straumann, S. (2011) : *Die Nordwestecke der Insula 50 von Augusta Raurica. Die Entwicklung eines multifunktional genutzten Handwerkerquartiers*, Forschungen in Augst 47, Augst.

Surmély, M. (1990) : Les monnaies antiques de Saintes, *Trésors Monétaires*, 12, p. 69-99.

Suspène, A. (2008) : Les effigies monétaires romaines et l'apparition du portrait de César : problèmes légaux et politiques, *Revue d'Etudes Anciennes*, 110, 2, p. 461-481.

Suspène, A. (2009a) : Aspects numismatiques de la *Res publica restituta* augustéenne, *in :* Hurlet, F.et B. Mineo, dir., *Le principat d'Auguste. Réalités et représentations du pouvoir autour de la «* Res publica restituta », Histoire (Rennes), Rennes, p. 145-167.

Suspène, A. (2009b) : Les rois amis et alliés face au principat : rapports personnels, représentations du pouvoir et nouvelles stratégies diplomatiques dans l'Orient méditerranéen, *in :* Christol, Darde (dir.) 2009, p. 45-51.

Suspène, A. (2009c) : Une monnaie pour un Empire ? Approche monétaire de l'Occident romain de la fin de la deuxième guerre punique à la mort de Commode, *in :* Hurlet (dir.) 2009, p. 229-247.

Suspène, A. (2012) : Monnaies locales et identités : le cas du monnayage local de la Nîmes augustéenne, *Revue numismatique*, 169, 23-34.

Suspène, A., M. Blet-Lemarquand et M. Amandry (2011) : Les monnaies d'or d'Auguste : l'apport des analyses élémentaires et le problème de l'atelier de Nîmes, *in :* Holmes (éd.) 2011, p. 1073-1080.

Sutherland, C. H. V. (1984) : *The Roman Imperial Coinage. Volume I, revised edition. From 31 BC to AD 69*, London, 2ème éd.

Swift, C. (1996) : *From ceramics to site history. A case study at Le Verger, Mont Beuvray*, Dissertation, University of Edinburgh, Edinburgh.

Syme, R. (1955) : Review of : *The Magistrates of the Roman Republic, Vol. I: 509 B.C.-100 B.C.; Vol. II: 99 B.C.-31 B.C.* by T. Robert S. Broughton, *Classical Philology*, 50, 2, p. 127-138.

Syme, R. (1964) : Senators, Tribes and Towns, *Historia. Zeitschrift für alte Geschichte*, 13, 1, p. 105-125.

Syme, R. (1967) : *La révolution romaine*, La Suite des temps 34, Paris.

Syme, R. (1986) : *The Augustan aristocracy*, Oxford.

Symonds, R. P. et B. Fort (2009) : Eckbolsheim (Bas-Rhin) : un site civil du milieu du Ier s. apr. J.-C., *in :* Rivet, Saulnier (dir.) 2009, p. 121-132.

Szabó, D. (2012) : *Étapes de l'urbanisation au coeur de l'oppidum de Bibracte: étude du mobilier céramique des fouilles hongroises de l'Iſot des Grandes Forges*, Talentum sorozat 12, Budapest.

Szabó, M. (1991) : Le mercenariat, *in :* Moscati, S., dir., *Les Celtes*, Milano, p. 333-336.

Szabó, M., dir. (2006) : *Celtes et gaulois. L'archéologie face à l'histoire.Les civilisés et les barbares du V^e^ au II^e^ siècle avant J.-C. Actes de la table ronde de Budapest, 17-18 juin 2005*, Bibracte 12, Glux-en-Glenne.

Szramkiewicz, R. (1975) : *Les Gouverneurs de province à l'époque augustéenne. Contribution à l'histoire administrative et sociale du principat. Tome I*, Etudes prosopographiques 3, Paris.

Szramkiewicz, R. (1976) : *Les Gouverneurs de province à l'époque augustéenne. Contribution à l'histoire administrative et sociale du principat. Tome II*, Etudes prosopographiques 4, Paris.

T

Taffanel, O., J. Taffanel et J.-C. Richard (1979) : Les monnaies de Mailhac (Aude) (1931-1977), *Gallia*, 37, 1, p. 1-53.

Tardy, D. (1989) : *Le décor architectonique de Saintes antique. Les chapiteaux et bases*, Aquitania. Supplément 5, Bordeaux.

Tardy, D. (1994) : *Le décor architectonique de Saintes antique II. Les entablements*, Aquitania. Supplément 7, Bordeaux.

Tarpin, M. (2006) : « Territoires celtiques », civitates gallo-romaines : quelle continuité ?, *in :* Paunier (dir.) 2006, p. 29-50.

Tassaux, D. (1982) : *Les Gaulois dans l'armée romaine sous le Haut Empire: étude épigraphique*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux III, Bordeaux.

Tassaux, F., D. Tassaux, P. Tronche, P. Starakis, J. Santrot, M.-H. Santrot, L. Maurin, P. Caillat (1983) : Aulnay de Saintonge : un camp militaire augusto-tibérien en Aquitaine. Seconde partie, *Aquitania*, 1, p. 49-65.

Tassaux, F., D. Tassaux, P. Tronche, P. Starakis, J. Santrot, M.-H. Santrot, L. Maurin, P. Caillat (1984) : Aulnay de Saintonge : un camp militaire augusto-tibérien en Aquitaine. Seconde partie, *Aquitania*, 2, p. 105-157.

Tchernia, A. (1986) : *Le Vin de l'Italie romaine. Essai d'histoire économique d'après les amphores*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome 261, Rome.

Tchernia, A. (2011) : *Les Romains et le commerce*, Etudes VIII, Naples.

Thévenard, J.-J. (1996) : *La Haute-Marne*, Carte archéologique de la Gaule 52, Paris.

Thiérot, F. et M. Feller (2005) : Le site de Metz-Borny : un établissement rural de la fin du I^{er} siècle av. J.-C. - début du I^{er} siècle apr. J.-C., *Archaeologia Mosellana*, 6, p. 151-217.

Thill, G. (1969) : Frühkaiserzeitliche Gräberanalge bei Nospelt (Krëckelbierg), *Hémecht*, 21, p.183-190.

Thirion, M. (1967) : *Les Trésors monétaires gaulois et romains trouvés en Belgique*, Cercle d'études numismatiques, Travaux 3, Bruxelles.

Thivet, M., P. Nouvel et P. Barral (2011) : Mandeure : du site gaulois à la ville romaine, *in :* Reddé *et al.* (dir.) 2011, p. 153-159.

Thollard, P. (1998) : Fouilles sur le forum de Bavay (1993-1997). Aire sacrée, cryptoportique et terrasse sud, *Revue du Nord*, 328, p. 65-139.

Thollard, P. (1999) : Fouilles sur le forum de Bavay (1993-1998). III. Habitat, voirie et stratigraphie au sud du forum, *Revue du Nord*, 333, p. 23-64.

Thollard, P. (2006) : Le regards des « civilisés », *in :* Szabó (dir.) 2006, p. 15-27.

Thoma, M. (2008) : Ein Heiligtum der Treverer auf dem Martberg bei Pommern a. d. Mosel (D.), *in :* Castella, Meylan Krause (éd.) 2008, p. 175-189.

Thomas, Y. (2002) : La valeur des choses. Le droit romain hors la religion, *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 57, 6, p. 1431-1462.

Thomasson, B. E. (1984) : *Laterculi praesidum, vol. I*, Arlöv.

Thomasson, B. E. (1991) : *Legatus : Beiträge zur römischen Verwaltungsgeschichte*, Skrifter utgivna av Svenska Instituet i Rom, 8° 18, Stockholm.

Thorne, J. (2007) : The chronology of the campaign against the Helvetii : a clue to Caesar's intentions ?, *Historia: Zeitschrift für Alte Geschichte*, 56, 1, p. 27-36.

Tisserand, G. (1981) : Le sanctuaire de Flavier (Ardennes) à l'époque de La Tène, *in :* Kruta, V., dir., *L'Âge du fer en France septentrionale. Actes du colloque de l'Association française pour l'étude de l'âge du fer. Châlons-sur-Marne, 12-13 mai 1979*, Mémoires de la Société archéologique champenoise 2, Reims, p. 377-384.

Toledo i Mur, A. et M. Pernot, éd. (2008) : Un atelier monétaire gaulois près de Poitiers, Les Rocheraux à Migné-Auxances (Vienne), *Gallia*, 65, p. 231-272.

Tomasevic, T. (1970) : *Die Keramik der XIII. Legion aus Vindonissa. Ausgrabungen Königsfelden 1962-63*, Veröffentlichungen der Gesellschaft Pro Vindonissa 7, Basel.

Tomasevic, T., R. M. Swoboda-Milenović, U. Reinhardt (1974) : *Gräber an der Rheinstrasse 32, Augst 1968. - Die Ausgrabungen beim Westtor des Kastells Kaiseraugst im Jahre 1968. - Ausgrabungsbericht Dorfstrasse 74, Kaiseraugst 1970*, Ausgrabungen in Augst 4, Basel.

Tomasevic-Buck, T., A. Jornet et M. Maggetti (2003) : *Augusta Raurica : Probleme, Anregungen und Neufunde*, Schriften des Vorarlberger Landesmuseums. Reihe A, Landschaftsgeschichte und Archäologie 7, Bregenz.

Tori, L. (2002) : *Scavi nell'oppidum di Bibracte. La Pâture du Couvent. I Suoli della fase I. Il materiale ceramico dall'US B995.9.2192 ed equivalenti*, Tesina, Università di Bologna, Bologna.

Troubady, M. (2011) : *Circulation et diffusion monétaire chez les Turons et les Carnutes au second âge du Fer*, Thèse de doctorat, Université François-Rabelais, Tours.

Tuffreau-Libre, M. et A. Jacques (1999) : La céramique gallo-romaine précoce à Arras (Nemetacum) : un faciès fortement romanisé, *in :* Tuffreau-Libre, Jacques (dir.) 1999, p ; 43-58.

Tuffreau-Libre, M. et A. Jacques, dir. (1999) : *La céramique précoce en Gaule Belgique et dans les régions voisines : de la poterie gauloise à la céramique gallo-romaine. Actes de la table ronde d'Arras (14 au 17 octobre 1996)*, Nord-Ouest archéologie 9, Berck-sur-Mer.

U

Ulbert, G. (1969) : *Das frührömische Kastell Rheingönheim. Die Funde aus den Jahren 1912 und 1913*, Limesforschungen 9, Berlin.

Ulbert, G. (1977) : Die römischen Funde von Bentumersiel, *Probleme der Küstenforschung im südlichen Nordseegebiet*, 12, p. 33-66.

Ulbert, G. (1984) : *Cáceres el Viejo. Ein spätrepublikanisches Legionslager in Spanisch-Extremadura*, Madrider Beiträge 11, Mainz.

V

Vaginay, M. et V. Guichard (1988) : *L'Habitat gaulois de Feurs (Loire). Fouilles récentes, (1978-1981)*, Documents d'archéologie française 14, Paris.

Van Arsdell, R. D. (1989) : *Celtic coinage of Britain*, London.

Van der Vin, J. P. (1992) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in den Niederlanden. Abteilung I, Provinz Friesland*, Mainz.

Van der Vin, J. P. (1996) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in den Niederlanden. Abteilung II, Provinzen Groningen-Drenthe-Overijssel- Flevoland*, Mainz.

Van der Vin, J. P. (2002) : *Die Fundmünzen der römischen Zeit in den Niederlanden. Abteilung III/1, Nijmegen-Kops Plateau*, Mainz.

Van Giffen, A. E. (1940-1944) : De Romeinse castella in de dorpsheuvel te Valenburg aan de Rijn (Z.H.) (Praetorium Agrippinae). I. De opgravingen in 1941, *Jaarverlag van de Vereniging voor Terpenonderzoek*, 25-28, p. 1-316.

Van Giffen, A. E. (1948-1953) : De Romeinse castella in de dorpsheuvel te Valenburg aan de Rijn (Z.H.) (Praetorium Agrippinae). II. De opgravingen in 1942-'43 en 1946-1950, *Jaarverlag van de Vereniging voor Terpenonderzoek*, 33-37, p. 1-209.

Van Heesch, J. (1993) : Proposition d'une nouvelle datation des monnaies en bronze à l'autel de Lyon frappées sous Auguste, *Bulletin de la Société française de numismatique*, 48, 4, p. 535-538.

Van Heesch, J. (1998) : *De muntcirculatie tijdens de Romeinse tijd in het Noordwesten van Gallia Belgica : de civitates van de Nerviërs en de Menapiërs (ca. 50 v.C. – 450 n.C.)*, Monographies d'archéologie nationale 11, Bruxelles.

Van Heesch, J. (2005a) : Celtic coins and religious deposits in *Belgium*, *in :* Haselgrove, Wigg-Wolf (éd.) 2005, p. 247-263.

Van Heesch, J. (2005b) : Les Romains et la monnaie gauloise : laissez-faire, laissez-aller ?, *in :* Metzler, Wigg-Wolf (éd.) 2005, p. 229-245.

Van Heesch, J. et I. Heeren, éd. (2009) : *Coinage in the iron age. Essays in honour of Simone Scheers*, London.

Van Ossel, P., dir. (1998) : *Les jardins du Carrousel, Paris. Dde la campagne à la ville : ma formation d'un espace urbain*, Documents d'archéologie française 73, Paris.

Van Renswoude, J. et J. van Kerckhove (2009) : *Opgravingen in Geldermalsen-Hondsgemet. Eeen inheemse nederzetting uit de Late IJzertijd en Romeinse tijd.*, Zuidnederlandse Archeologische Rapporten 35, Amsterdam.

Vanderhoeven, A. (2007) : Tongres au Haut-Empire romain, *in :* Hanoune (éd.) 2007, p. 309-336.

Vanderhoeven, A., G. Vynckier, A. Ervynck et B. Cooremans (1992) : Het oudheidkundig bodemonderzoek aan de Kielenstraat te Tongeren (prov. Limburg). Interimverslag 1990-1993. Deel 1. De voor-Flavische bewoning, *Archeologie in Vlaanderen*, 2, p. 89-146.

Vanderhoeven, A., G. Vynckier et P. Vynckier (1993) : Het oudheidkundig bodemonderzoek aan de Veemarkt te Tongeren (prov. Limburg). Eindverslag 1988, *Archeologie in Vlaanderen*, 3, p. 127-205.

Vaussanvin, H. (1987) : Le site des Sept Fontaines à Tournus, *in :* Brunaux, Gruel (dir.) 1987, p. 236-254.

Vauvillé, O. (1908) : Coins monétaires romains trouvés à Soissons, *Revue numismatique*, 4ème série, 12, p. 560-562.

Vaxelaire, L., dir. (2003) : *Besançon - Palais de Justice, Doubs (25). Opération d'archéologie préventive (15 mai 2000 - 01 mars 2001). DFS*, Rapport de fouille, Dijon.

Venault, S., Y. Amrane et B. Soum, dir. (1998) : *Autun, 15 rue de la Croix-Blanche, parcelle AD 371. Saône-et-Loire. Fouille d'évaluation archéolgique*, Rapport de fouille, Dijon.

Venault, S., N. Biérent et S. Mouton, dir. (2003) : *Mirebeau-sur-Bèze (21), La Fenotte. Rapport de fouille préventive*, Rapport de fouille, Dijon.

Verboven, K. (2007) : Ce que *negotiari* et ses dérivés veulent dire, *in :* Andreau, Chankowski (éd.) 2007, p. 90-118.

Verger, S. (2008) : 540-520. Quelques synchronismes dans les relations entre l'Europe hallstattienne et les cultures de la Méditerranée occidentale, *in :* Lehoërff (dir.) 2008, p. 251-274.

Verger, S. (2009) : Société, politique et religion en Gaule avant la Conquête. Éléments pour une étude anthropologique, *Pallas*, 80, p. 61-82.

Verger, S., dir. (2000) : *Rites et espaces en pays celte et méditerranéen. Etude comparée à partir du sanctuaire d'Acy-Romance (Ardennes, France)*, Collection de l'Ecole française de Rome 276, Roma.

Viand, A., L. Pernet et L.-P. Delestrée (2008) : L'armement d'époque césarienne à Ribemont-sur-Ancre (Somme), *in :* Poux (dir.) 2008, p. 63-92.

Vicard, T., dir. (2006) : *Le Grand Bazar, Place des Cordeliers (Lyon-Rhône)*, Rapport de fouille, Bron.

Videau, G., dir. (2009) : *Saint-Apollinaire, Pré Thomas (Côte-d'Or, 21). Une occupation diachronique : des vestiges de l'Âge du Bronze à un établissement rural aux confins de La Tène finale et de la période augustéenne.*, Rapport de fouille, Dijon.

Vilvorder, F. (2007) : Liberchies : une agglomération semi-urbaine, *in :* Hanoune (éd.) 2007, 221-227.

Vitali, D., éd. (1987) : *Celti ed Etruschi nell' Italia centro-settentrionale dal V secolo a.C. alla romanizzazione. Atti del Colloquio internazionale, Bologna 12-14 aprile 1985*, Realtà regionale 10, Bologna.

Vogel Müller, V. (1989) : Augst, Grabung 1988.51, Insula 22. Die Funde aus dem Bereich der Strasse und aus der « Latrine », *Jahresbericht aus Augst und Kaiseraugst*, 10, p. 97-110.

Vonderwahl Arnaiz, I. (1990) : *Die Ausgrabungen am Rheinsprung 18, 1978. Spätkeltische Funde und Befunde*, Lizenziatarbeit, Universität Basel, Basel.

W

Wabont, M., F. Abert et D. Vermeersch (2006) : *Le Val-d'Oise*, Carte archéologique de la Gaule 95, Paris.

Wallace-Hadrill, A. (2008) : *Rome's cultural revolution*, Cambridge.

Wallerstein, I. M. (2000) : *The essential Wallerstein*, New York.

Wallerstein, I. M. (2009) : *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, La Découverte-poche. Sciences humaines et sociales 301, Paris.

Wallerstein, I. M. (2011) : *The modern world-system*, Berkeley.

Walser, G. (1998) : *Bellum helveticum. Studien zum Beginn der caesarischen Eroberung von Gallien*, Historia. Einzelschriften 118, Stuttgart.

Waniez, P. (2008) : *Cartographie thématique et analyse de données avec Philcarto 5.xx pour Windows*, DOCS de Granit 1, Bordeaux.

Waniez, P. (2010) : Philcarto : histoire de vie d'un logiciel de cartographie, *Cybergeo : European Journal of Geography*, accessible sur http://cybergeo.revues.org/23076.

Webster, J. (1996) : Ethnographic barbarity: colonial discourse and 'Celtic warrior societies', *in :* Webster,Cooper (éd.) 1996, p. 111-123.

Webster, J. (2001) : Creolizing the Roman Provinces, *American Journal of Archaeology*, 105, 2, 209-225.

Webster, J. et N. J. Cooper, éd. (1996) : *Roman imperialism : post-colonial perspectives. Proceedings of a symposium held at Leicester University in November 1994*, Leicester archaeology monographs 3, Leicester.

Weiller, R. (1972) : *Monnaies antiques découvertes au Grand-duché de Luxembourg = Die Fundmünzen der römischen Zeit im Grossherzogtum Luxemburg*, Berlin.

Weiller, R. (1977) : Die Münzfunde aus der Grabung vom Tetelbierg, *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, 91, p. 117-199.

Weiller, R. (1978) : Neuere-Münzfunde aus Dalheim-« Petzel », *Hémecht*, 3, p. 383-385.

Weiller, R. (1982) : Les techniques de fabrication employées dans l'atelier monétaire de l'oppidum trévire du Tetelbierg (Grand-duché de Luxembourg), *in :* Hackens, T. et R. Weiller, éd., *Actes du 9ème Congrès international de numismatique, Berne, septembre 1979*, Association internationale des numismates professionnels 6, Louvain-la-Neuve/Luxembourg, vol. 1, p. 625-632.

Weiller, R. (1995) : Les prototypes des bronzes trévires *ARDA* « au profil allongé »et *ARDA* « au taureau », *Hémecht*, 47, 2, p. 231-238.

Weiss, P. (2005) : The cities and their money, *in :* Howgego *et al.* (éd.) 2005, p. 57-68.

Wellington, I. J. (2005a) : *Gifts to the gods? Votive deposition in north-eastern France from 250 BC to the age of Augustus, a numismatic perspective*, PhD, University of Durham, Durham.

Wellington, I. J. (2005b) : Placing coinages and ritual sites in their archaeological contexts : the example of northern France, *in :* Haselgrove, Wigg-Wolf (éd.) 2005, p. 227-245.

Wellington, I. J. (2006) : The role of Iron Age coinage in archaeological contexts, *in :* Jersey (éd.) 2006, p. 81-95.

Wendling, H. (2007) : Die Spätlatènezeit auf dem Münsterbeg von Breisach. Neueste Untersuchungen zur Chronologie und Chorologie eines oberrheinischen Zentralortes, *in :* Barral *et al.* (dir.) 2007, p. 119-138.

Werz, U. (2008) : Zur Datierung des Römerlagers bei Hedemünden, Ldkr. Göttingen, durch gegenstempelte Fundmünzen, *in :* Zelle (éd.) 2008, p. 187-190.

Werz, U. (2009) : *Gegenstempel auf Aesprägungen der frühen römischen Kaiserzeit im Rheingebiet - Grundlagen, Systematik, Typologie*, Winterthur.

Wheeler, M. et K. M. Richardson (1957) : *Hill-forts of Northern France*, Reports of the Research Committee of the Society of Antiquaries of London 19, Oxford.

Whittaker, C. R. (2002) : Supplying the army. Evidence from Vindolanda, *in :* Erdkamp (éd.) 2002, p. 204-234.

Wickham, C. (2005) : *Framing the Early Middle Ages. Europe and the Mediterranean, 400-800*, Oxford.

Wiegels, R., éd. (2000) : *Die Fundmünzen von Kalkriese und die frühkaiserzeitliche Münzprägung. Akten des wissenschaftlichen Symposions in Kalkriese, 15.-16. April 1999*, Osnabrücker Forschungen zu Altertum und Antike-Rezeption 3, Mo̲hnesee.

Wiegert, M. (2002) : *Der « Hunnenring » von Otzenhausen, Lkr. St. Wendel. Die Siedlungsfunde und Bebauungsstrukturen einer spätlatènezeitlichen Höhenbefestigung im Saarland*, Internationale Archäologie 65, Rahden.

Wierschowski, L. (1984) : *Heer und Wirtschaft. Das römische Heer der Prinzipatzeit als Wirtschaftsfaktor*, Habelts Dissertationsdrucke. Reihe alte Geschichte 20, Bonn.

Wierschowski, L. (2001) : Die römische Heeresversorgung im frühen Prinzipat, *Münstersche Beiträge zur antiken Handelsgeschichte*, 20, 2, p. 37-61.

Wigg, D. G. (1996) : The function of the last Celtic coinages in Northern Gaul, *in :* King, Wigg (éd.) 1996, p. 415-436.

Wigg, D. G. (1999) : The development of the monetary economy in N Gaul in the late La Tène and early Roman period, *in :* Creighton et Wilson 1999, p. 99-124.

Wigg, D. G. (2003) : Die Stimme der Gegenseite ? Keltischen Münzen und der augusteische Germanienpolitik, *in :* Grünewald, Seibel (éd.) 2003, p. 218-241.

Wigg-Wolf, D. (2005a) : Coins and cult at the Martberg: a case study, *in :* Metzler, Wigg-Wolf (éd.) 2005, p. 297-311.

Wigg-Wolf, D. (2005b) : Coins and ritual in late Iron Age and early Roman sanctuaries in the territory of the Treveri, *in :* Haselgrove, Wigg-Wolf (éd.) 2005, p. 361-379.

Wigg-Wolf, D. (2007) : Dating Kalkriese: the numismatic evidence, *in :* Lehmann et Wiegels 2007, p. 119-134.

Wigg-Wolf, D. (2009) : The coin finds from the Donnersberg, Rheinland-Pfalz, Germany, *in :* van Heesch, Heeren (éd.) 2009, p. 399-419.

Wigg-Wolf, D. (2011) : The function of Celtic coinages in Northern Gaul, *in :* García-Bellido *et al.* (éd.) 2011, p. 301-314.

Wigg-Wolf, D. (2013) : Des monnaies étrangères offertes aux dieux, *Dossiers d'Archéologie. Hors-série*, 24, p. 38-39.

Wightman, E. M. (1974) : La Gaule chevelue entre César et Auguste, *in :* Pippidi, D., éd., *Actes du IX^e^ Congrès International d'études sur les frontières romaines. Mamaïa, 6-13 septembre 1972*, Bucureşti, p. 473-483.

Wightman, E. M. (1977) : The Lingones : Lugdunensis, Belgica or Germania Superior ?, *in :* Horn, H. G. et D. Haupt, éd., *Studien zu den Militar̈grenzen Roms II. Vorträge des 10. Internationalen Limeskongresses in der Germania Inferior*, Beihefte der Bonner Jahrbücher 28, Bonn, p. 207-217.

Wightman, E. M. (1985) : *Gallia Belgica*, London.

Wilkes, J. J. (1969) : *Dalmatia*, History of the provinces of the Roman empire 2, London.

Williams, J. H. C. (2001) : *Beyond the Rubicon. Romans and Gauls in Republican Italy*, Oxford classical s, Oxford.

Wilson, A. (2009) : Indicators for Roman economic growth : a response to Walter Scheidel, *Journal of Roman Archaeology*, 22, 1, p. 71-82.

Wiseman, T. P. (1971) : *New men in the Roman Senate, 139 B.C. - A.D. 14*, Oxford classical and philosophical monographs, London.

Wöhrl, M. (2009) : *Die Ausgrabungen der Universität Leipzig in der Îlot des Grandes Forges (PCo 1) im Oppidum Bibracte-Mont Beuvray (Burgund, Frankreich). Die Befunde und Funde aus den Räumen Z bis 30 / PCo 11100*, Unpubl. Magisterarbeit, Universität Leipzig, Leipzig.

Woimant, G. P. (1990) : Beauvais, « les Aulnes du Canada » : Viereckschanze ou l'enceinte quadrangulaire, *Revue archéologique de Picardie*, 3/4, p. 27-93.

Woimant, G. P. (1993a) : Inventaire des monnaies gauloises du sanctuaire d'Estrées-Saint-Denis (Oise), *Revue archéologique de Picardie*, 1, 1/2, p. 55-61.

Woimant, G. P. (1993b) : Le sanctuaire antique de Champlieu, commune d'Orrouy (Oise), *Revue archéologique de Picardie*, 1, 1/2, 63-198.

Woimant, G.-P. (1995) : *L'Oise*, Carte archéologique de la Gaule 60, Paris.

Wolf, J.-J. (2003) : L'établissement de La Tène finale de Sausheim Rixheimer Feld-Luessbuehl, *in :* Plouin, S. et P. Jud, dir., *Habitats, mobiliers et groupes régionaux à l'âge du fer. Actes du XX^e colloque de l'AFEAF, Colmar-Mittelwihr, 16-19 mai 1996*, Revue archéologique de l'Est. Supplément 20, Dijon, p. 157-161.

Wolters, R. (1988) : Keltische Münzen in römischen Militärstationen und die Besoldung römischer Hilfstruppen in spätrepublikanischer und frühaugusteischer Zeit, *Tychè*, 3, p. 261-272.

Wolters, R. (1990) : *Römsiche Eroberung und Herrschaftsorganisation in Gallien und Germanien. Zur Entstehung und Bedeutung der sogenannten Klientel-Randstaaten*, Bochumer historische Studien, Alte Geschichte 8, Bochum.

Wolters, R. (1999) : *Nummi signati. Untersuchungen zur römische Münzprägung und Geldwirtschaft*, Vestigia 49, München.

Wolters, R. (2000/2001) : Bronze, silver or gold? Coin finds and the pay of the Roman army, *Zephyrus*, 53-54, p. 579-588.

Wolters, R. (2002) : Gaius und Lucius Caesar als designierte Konsuln und principes iuventutis. Die *lex Valeria Cornelia* und *RIC* I^2 205ff., *Chiron*, 32, p. 297-323.

Wolters, R. (2006) : Geldverkehr, Geldtransport und Geldbuchungen in römischer Republik und Kaiserzeit : Das Zeugnis der schriftlichen Quellen, *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, 152, p. 23-49.

Woolf, G. (1990) : World-systems analysis and the Roman empire, *Journal of Roman Archaeology*, 3, p. 44-58.

Woolf, G. (1992) : Imperialism, empire and the integration of the Roman economy, *World Archaeology*, 23, 3, p. 283-293.

Woolf, G. (1993) : European social development and Roman imperialism, *in :* Brun *et al.* (éd.) 1993, p. 13-20.

Woolf, G. (1996) : The uses of forgetfulness in Roman Gaul, *in :* Gehrke, H.-J. et A. Möller, éd., Vergangenheit und Lebenswelt. Soziale Kommunikation, Traditionsbildung und historisches Bewusstsein, Script Oralia 90, Tübingen, p. 361-383.

Woolf, G. (1997) : Beyond Romans and Natives, *World Archaeology*, 28, 3, p. 339-350.

Woolf, G. (1998) : *Becoming Roman. The origins of provincial civilization in Gaul*, Cambridge.

Woolf, G. (2001) : The Roman cultural revolution in Gaul, *in :* Keay, Terrenato (éd.) 2001, p. 173-186.

Woolf, G. (2002) : Generations of aristocracy, *Archaeological Dialogues*, 9, 1, p. 2-15.

Woytek, B. (2003) : *Arma et nummi. Forschungen zur römischen Finanzgeschichte und Münzprägung der Jahre 49 bis 42 v. Chr.*, Veröffentlichungen der Kommission für Numismatik 40/ Veröffentlichungen der Kleinasiatischen Kommission 14, Wien.

Wuilleumier, P. (1963) : *Inscriptions latines des Trois Gaules (ITLG)*, Gallia. Supplément 17, Paris.

Y

Yoshimura, T. (1961) : Die Auxiliartruppen und die Provinzialklientel in der römischen Republik, *Historia. Zeitschrift für alte Geschichte*, 10, p. 473-495.

Z

Zanker, P. (1988) : *The power of images in the age of Augustus*, Jerome lectures, Ann Arbor.

Zehnacker, H. (1984) : La trouvaille de La Villeneuve-au-Châtelot (Aube), *in :* La trouvaille de La Villeneuve-au-Châtelot (Aube) 1984, p. 8-92.

Zehner, M. (1998) : *Le Haut-Rhin*, Carte archéologique de la Gaule 68, Paris.

Zelle, M., éd. (2008) : *Terra incognita ? Die nördlichen Mittelgebirge im Spannungsfeld römischer und germanischer Politik um Christi Geburt. Akten des Kolloquiums im Lippischen Landesmuseum Detmold vom 17. bis 19. Juni 2004*, Mainz.

Zerres, J. (2001) : *Die Ausgrabungen von 1979/80 beim Hafentempel (Insula 37) der Colonia Ulpia Traiana*, Dissertation, Universität Köln, Köln.

Zerres, J. (2010) : *Die Ausgrabungen von 1979-80 beim Hafentempel (Insula 37) der Colonia Ulpia Traiana*, BAR. International series 2181, Oxford.

Ziegaus, B. (2005) : Ein Münzschatz mit Nauheimer Steg-Rinnen Quinaren aus dem Heidetränke-Oppidum (Hessen), *in :* Metzler, Wigg-Wolf (éd.) 2005, p. 11-27.

Zwahlen, R. (2002) : *Vicus Petinesca - Vorderberg. Die Holzbauphasen. 2. Teil*, Petinesca 2, Bern.

Zwahlen, R. (2005) : *Vicus Petinesca - Vorderberg. Die Holzbauphasen. 1. Teil*, Petinesca 1, Bern.

Tables des matières détaillée

Sommaire du vol. 1 3

Remerciements 5

1. Introduction 7
1.1 Objectifs et cadre de l'étude 7
1.1.1 Monnaies et « romanisation » 7
1.1.2 Une zone test : la Gaule du nord et de l'est 9
1.1.3 De la protohistoire au début de l'époque impériale 10
1.2 Les monnaies comme objets archéologiques 11
1.2.1 La primauté du contexte archéologique 11
1.2.2 Une base de données relationnelle 15
1.2.3 Analyses quantitatives et qualitatives 16
1.3 Les bases matérielles de l'étude 18
1.3.1 Questions de périodisation 19
1.3.1.1 L'époque laténienne 20
1.3.1.2 L'époque romaine 23
1.3.2 Les données analysées 26
1.3.3 Une démarche inductive 29

2. Avant la conquête : de La Tène D1a à La Tène D2a (150 à 60/50 av. J.-C.) 31
2.1 Etat de la circulation monétaire gauloise 31
2.1.1 Les alliages 31
2.1.2 Les types 32
2.1.2.1 L'argent 32
2.1.2.2 Les monnaies en alliage cuivreux 33
2.1.3 Régionalisation de la circulation et pénétration des monnaies méditerranéennes 34
2.1.4 La nature des pouvoirs émetteurs gaulois 39
2.1.5 Conclusion sur l'état de la circulation monétaire 42
2.2 Usage des monnaies dans la société gauloise 43
2.2.1 Mesurer l'usage monétaire : un essai de quantification 43
2.2.2 Les monnaies dans les habitats 44
2.2.3 Les monnaies en contextes cultuels et funéraires 50
2.2.4 De la monnaie à la monétarisation 56
2.3 La présence de Rome 57
2.3.1 La zone du denier : chronologie, nature, raisons 57
2.3.1.1 Les premières frappes de la zone du denier 58
2.3.1.2 Les relations diplomatiques entre Rome et l'est de la Gaule 61
2.3.1.3 Une création politique, un développement économique 70
2.3.2 L'impact du commerce méditerranéen 73
2.4 Conclusion 81

3. La conquête militaire : la guerre des Gaules et La Tène D2b (60/50 – 30 av. J.-C.) 87
3.1 Les traces archéologiques de la guerre des Gaules 87
3.2 Etat de la circulation monétaire gauloise à La Tène D2b 97
3.2.1 Les alliages 97
3.2.2 L'alternative potin/bronze frappé : quelques raisons possibles 98
3.2.3 Un brassage de la circulation ? 101
3.2.4 Les autorités émettrices 102

3.3 L'administration de la nouvelle province 105
3.3.1 Les contributions des provinciaux 105
3.3.2 Le poids des élites 109
3.3.2.1 Des prérogatives intactes 109
3.3.2.2 Une aristocratie intégrée 113
3.3.2.3 Une classe dirigeante unie ? 124
3.3.3 Armée et circulation monétaire 126
3.3.3.1 Les monnaies romaines républicaines 127
3.3.3.2 Les monnaies gauloises 132
3.3.3.3 Monnaies et occupation du territoire 135
3.4 Usage des monnaies dans la société gauloise 138
3.4.1 La monnaie dans les habitats 138
3.4.2 Les monnaies en contextes cultuels et funéraires 140
3.4.3 Rôle négligeable du commerce italique 145
3.5 Conclusion 146

4. La période augustéenne (30 av. J.-C. – 15/20 ap. J.-C.) 151
4.1 Etat de la circulation monétaire à l'époque augustéenne 153
4.1.1 L'irruption du numéraire romain 153
4.1.1.1 Quelles monnaies romaines ? 153
4.1.1.2 Une circulation localisée 157
4.1.1.3 Une pénétration tardive 157
4.1.2 La circulation des frappes indigènes 158
4.1.2.1 Chronologie des dernières monnaies gauloises 158
4.1.2.2 Les alliages 160
4.1.2.3 Les provenances 161
4.1.3 Type et chronologie des occupations 162
4.2 La marque de l'empire 166
4.2.1 La fiscalité 168
4.2.2 Le poids de l'armée 172
4.2.2.1 La solde légionnaire 172
4.2.2.2 La solde des auxiliaires 181
4.2.2.3 Circulation militaire, circulation civile 183
4.2.3 Municipalisation et frappes monétaires 185
4.2.3.1 Adhésion des élites aux modèles impérial et civique 188
4.2.3.2 Cadre civique et frappe monétaire 190
4.2.4 Le désastre de Varus, moteur de la provincialisation ? 195
4.3 Usage des monnaies dans la société gauloise 201
4.3.1 Le stock monétaire disponible : une situation de pénurie ? 201
4.3.2 La monnaie dans les habitats 202
4.3.3 Les monnaies en contextes cultuels et funéraires 204
4.4 Conclusion 208

5. De Tibère à Claude (15/20 – 50/55 ap. J.-C.) 213
5.1 Un renouvellement total du stock monétaire 214
5.1.1 La disparition des monnaies indigènes 214
5.1.2 La transition vers le numéraire romain 219
5.2 Problèmes d'approvisionnement monétaire 222
5.2.1 Quels ateliers monétaires en Gaule ? 224
5.2.1.1 Les coins monétaires d'or et d'argent 225
5.2.1.2 Les ateliers de monnaies de bronze 231
5.2.2 Un approvisionnement différencié ? 235
5.2.3 La persistance de pratiques indigènes 239
5.2.4 Contre une vision primitiviste 247

5.3 Monétarisation de la société 249
5.3.1 Les causes économiques de la révolte de 21 : hypothèses traditionnelles 249
5.3.2 « *Inopia rei nummariae* » ? 251
5.3.3 Situation financière des cités gauloises 255
5.3.4 Des besoins accrus en numéraire sous Claude ? 258
5.4 Conclusion 260

6. De la monnaie gauloise à la monnaie romaine 265
6.1 La Gaule du Nord et de l'Est de La Tène D1a à Claude : résumé des chapitres précédents 265
6.2 L'apparition du numéraire en Celtique occidentale : l'apport de l'analyse des systèmes-monde 270
6.2.1 L'adoption de la monnaie frappée en Gaule : un état de la recherche 270
6.2.2 L'analyse des systèmes-monde et son application à l'âge du Fer 272
6.2.2.1 Brève historiographie de l'analyse des systèmes-monde 272
6.2.2.2 « L'économie-monde archaïque » de P. Brun 274
6.2.3 La place de la Gaule dans le système-monde du second âge du Fer 278
6.2.3.1 La restructuration du système-monde occidental au second âge du Fer 278
6.2.3.2 La transition gauloise de La Tène B2/C1 dans le cadre du système-monde 281
6.2.3.3 En bref 284
6.2.4 L'adoption de la monnaie frappée : nouvelles perspectives 286
6.3 Monnaie et organisation politique : la formation progressive des civitates 292
6.3.1 Quelques modèles de production et de distribution des monnaies 292
6.3.2 L'identité des émetteurs : indices archéologiques et numismatiques 294
6.3.2.1 Les légendes 294
6.3.2.2 Les traces de production 295
6.3.2.3 Les cartes de distribution 297
6.3.2.4 Les monnayages civiques : une apparition tardive et limitée 299
6.2.3 Genèse et développement des *civitates* 302
6.4 Le rôle de Rome 304
6.4.1 Impérialisme et romanisation : une très brève historiographie 304
6.4.2 La création d'une géoculture romaine à l'époque augustéenne 307
6.4.3 Rome et la Gaule avant Auguste 310
6.5 Les usages de la monnaie en Gaule de La Tène finale au début de l'époque romaine 313
6.5.1 Monnaie et monétarisation : définitions 314
6.5.2 La « romanisation économique » : limites et réalités 316
6.5.2.1 Quelques modélisations de l'économie romaine 317
Le modèle de K. Hopkins 318
Le modèle de D. Mattingly 320
Le modèle de P. Leveau 321
Economie romaine et protohistoire méditerranéenne 323
6.5.2.2 La fable de la « grande transformation » 323
6.5.2.3 Civiliser les Gaulois 326
6.5.3 Une histoire de la monétarisation en Gaule chevelue 330
6.5.3.1 La création d'une économie monétaire 330
6.5.3.2 Les conséquences du commerce italique entre le milieu du II^{ème} s. et le milieu du I^{er} s. av. J.-C. 331
6.5.3.3 L'impact de la conquête césarienne 333
6.5.3.4 Un développement inégal de la monétarisation 335
6.5.3.5 Un approvisionnement en monnaies romaines ciblé 337
6.5.3.6 La monnaie romaine comme facteur d'intégration 340

7. Conclusion 343

Bibliographie 349
Abréviations 349
A 349
B 352
C 364
D 368
E 374
F 375
G 379
H 385
I 390
J 390
K 392
L 395
M 399
N 405
O 407
P 408
Q 412
R 413
S 418
T 424
U 425
V 425
W 427
Y 431
Z 431

Tables des matières détaillée 433